

REPUBLIQUE D'HAÏTI

DÉPARTEMENT DU NORD

COMMUNE D'ACUL-DU-NORD

PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT (PCD)

2022-2027





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (MICT)
Unité de Coordination de Projet (UCP)
&
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATION (MTPTC)
Unité Centrale d'Exécution (UCE)



*Avec l'accompagnement
technique de*



TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ACRONYMES	XV
MOTS DE LA COMMISSION MUNICIPALE	XVII
INTRODUCTION	19
1. MÉTHODOLOGIE	21
Phase 1 : Préparation	23
▶ Lancement du processus	24
▶ Montage et formation du comité de pilotage	24
▶ Recrutement d'animateurs et d'animatrices	25
▶ Formation technique des animateurs et animatrices	25
▶ Sensibilisation autour du processus	26
Phase 2 : Diagnostic communal	29
▶ Diagnostic technique	29
▶ Diagnostic participatif	31
Phase 3 : Planification	34
▶ Atelier de définition de la vision, des orientations, des lignes d'actions stratégiques et des objectifs	34
▶ Atelier d'identification des programmes et actions du PCD	34
▶ Atelier de programmation physique et de montage du plan d'actions du PCD	35
▶ Atelier de programmation financière	35
Phase 4 : Mise en œuvre	36
▶ Atelier de définition des mesures politiques, économiques et sociales	36
▶ Atelier sur les mécanismes de mise en œuvre du PCD	36
Elaboration finale du document	37

Restitution et validation	37
Difficultés rencontrées, défis relevés et limites méthodologiques du document.....	38

2. DIAGNOSTIC COMMUNAL 41

2.1. EVOLUTION HISTORIQUE ET ADMINISTRATIVE DE LA COMMUNE 42

2.2. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE COMMUNAL..... 44

Localisation et limites de la commune..... 44

Milieu physique..... 46

▶ Climat	46
▶ Relief et morphologie	47
▶ Hydrographie et ressources en eau	53
▶ Géologie et sols.....	56
▶ Occupation des sols et couverture des terres.....	60
▶ Situation environnementale.....	63
▶ Risques et désastres.....	65
▶ Organisation administrative de la commune.....	70

Organisation de l'espace et dynamique socio-spatiale 70

▶ Démographie et répartition de la population	73
▶ Foncier et cadastre	78
▶ Urbanisation, habitat et logement	81
▶ Énergie, électricité et éclairage public	86
▶ Télécommunications et nouvelles technologies de l'information et de la communication.....	87
▶ Voies de communication, mobilité et transport	88

Structuration et organigramme de l'administration communale 95

2.3. FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS ET OFFRE DE SERVICES PUBLICS 95

Fonctionnement de la Mairie..... 96

Fonctionnement des CASEC, ASEC et DV 99

Relations administratives entre Conseil municipal, CASEC, ASEC et DV..... 101

Services déconcentrés de l'Etat 101

Leadership, moyens et pratiques de gouvernance	104
Développement institutionnel et partenariat	104
Contraintes et défis majeurs pour la bonne gouvernance.....	105
Budget communal.....	106
▶ Recettes prévisionnelles	106
▶ Evolution des recettes ordinaires	107
▶ Conditions de réalisation de la collecte	111
▶ Ressources financières de la commune.....	111
▶ Mobilisation fiscale : évaluation du potentiel fiscal	113
▶ Evolution des ressources propres de la Mairie.....	114
▶ Evolution de l'effectif des opérations de liquidation.....	115
▶ Evaluation du potentiel fiscal de la commune d'Acul-du-Nord	116
Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces majeures en matière de gouvernance	117
2.4. MILIEU SOCIAL ET SERVICES SOCIAUX DE BASE.....	118
Éducation.....	118
▶ Niveau de l'offre de l'éducation	119
▶ Répartition de l'offre éducative selon le niveau d'enseignement	123
▶ Répartition des infrastructures d'enseignement par section communale et selon le poids des secteurs public et non public	124
▶ Description des établissements scolaires de la commune.....	124
▶ Qualité de l'offre éducative au niveau de la commune	125
Santé.....	134
▶ Gouvernance du système, situation de la commune dans l'espace sanitaire et infrastructures de santé existantes.....	134
▶ Personnel des infrastructures de santé.....	140
▶ Praticiens traditionnels et charlatans	147
▶ Soins de santé ambulatoire.....	147
▶ Quelques indicateurs de santé de la commune	147
▶ Quelques services de santé offerts	148
▶ Organisations intervenant dans le système sanitaire	149
Nutrition	151
Eau et assainissement.....	151
▶ Approvisionnement en eau.....	151
▶ Gestion des déchets.....	158

▶ Dispositifs sanitaires et évacuation des déjections.....	159
▶ Drainage, évacuation des eaux usées et assainissement de l'espace.....	160
▶ Conditionnement des aliments dans les marchés publics.....	162
▶ Gestion des tombes et cimetières	162
▶ Eau, assainissement et hygiène dans les établissements de soins de santé...	162
Justice, sécurité et droits humains	163
▶ Administration de la justice.....	163
▶ Justice sociale et droits humains	166
▶ Sécurité.....	168
Etat civil et identification de la population	170
Genre et inclusion sociale.....	172
Dynamiques associatives et liens entre les différents groupes sociaux.....	179
Sports, loisirs et activités culturelles.....	182
Arts et lettres	187
Culture, cultes et confessions religieuses.....	188
Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces majeures dans le domaine social	191
2.5. MILIEU ÉCONOMIQUE ET SES PRINCIPALES BRANCHES	193
Agriculture.....	194
▶ Situation du secteur agricole dans la commune	194
▶ Tenure foncière.....	195
▶ Main d'œuvre agricole	195
▶ Systèmes de production et principales cultures	196
▶ Types de cultures	200
▶ Itinéraire technique	200
▶ Outillage agricole.....	201
▶ Variétés, rendement des cultures et maladies phytosanitaires.....	202
▶ Approvisionnement en intrants, accessibilité aux moyens de production techniques et financiers	204
▶ Stockage, transformation et commercialisation des produits agricoles.....	204
▶ Filières porteuses de la commune d'Acul-du-Nord	206
▶ Problématique du secteur agricole	210
Élevage	212

▶ Situation de l'élevage dans la commune	212
▶ Mode de conduite des animaux	213
▶ Commercialisation des animaux	216
▶ Problématique du secteur de l'élevage.....	216
Pêche.....	217
▶ Organisation du secteur	217
▶ Matériels et équipements de pêche.....	218
▶ Types de pêche.....	218
▶ Commercialisation des produits halieutiques.....	218
Mines et carrières.....	220
Industries	222
Commerce, institutions financières et crédit.....	225
Artisanat, métiers et industries créatives.....	228
Patrimoine, tourisme, hôtellerie et restauration	230
▶ État des lieux et problématique de la mise en valeur du patrimoine	230
▶ Tourisme, hôtellerie et restauration.....	232
▶ Grands défis et contraintes du secteur	236
Main d'œuvre	240
Services	240
Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces majeures du domaine économique	241

3. ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE 243

Enjeux liés à la gouvernance.....	244
▶ Sécurité et niveau d'efficacité de la justice	244
▶ Développement institutionnel et renforcement de l'administration publique locale	244
Enjeux liés au milieu physique	245
▶ Urbanisation accélérée et injustice spatiale	245
▶ Dégradation de l'environnement et gestion des déchets	245
Enjeux sociaux	246
▶ Flux migratoire.....	246
▶ Accès aux services sociaux de base	246
Enjeux économiques.....	247

► Forte potentialité des secteurs productifs	247
► Développement du tourisme.....	247
► Emploi et pauvreté dans la commune.....	248

4. PLANIFICATION 249

4.1. VISION DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE251

4.3. OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE253

4.3. AXES D'INTERVENTIONS ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES.297

Orientations communales298

Articulation du PCD avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).....298

Articulation du PCD avec les orientations nationales.....301

Articulation du PCD avec les orientations régionales.....303

4.4. PROGRAMMATION PHYSIQUE304

4.5. PROGRAMMATION FINANCIÈRE330

Schéma de financement du PCD330

Programmation d'investissement pluriannuel331

Résumé du plan d'investissement352

5. MISE EN ŒUVRE 357

5.1. MESURES POLITIQUES.....358

► Coordonner les actions de développement	358
► Développer des coopérations et des partenariats	359
► Mobiliser et coaliser avec les acteurs étatiques.....	359
► Travailler en équipe et déléguer des pouvoirs.....	360
► Démarcher auprès des autorités centrales et défendre le PCD	361
► Renforcer les capacités financières des collectivités territoriales	361

5.2. MESURES ÉCONOMIQUES.....363**5.3. MESURES SOCIALES365**

- ▶ Mobiliser les forces vives de la commune 365
- ▶ Communiquer et rendre compte 365
- ▶ Favoriser l'éducation citoyenne 366
- ▶ Organiser et aménager le territoire communal 367
- ▶ Étendre les services sociaux sur le territoire 367

5.4. MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE368

- ▶ Cadre institutionnel de la mise en œuvre du PCD 368
- ▶ Communication autour du PCD et mobilisation des acteurs 369
- ▶ Mobilisation de ressources et mécanismes de financement..... 371
- ▶ Stratégies de mobilisation des ressources 371
- ▶ Dispositifs et outils de suivi et d'évaluation 372
- ▶ Indicateurs de suivi 373

ANNEXES387**NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE433**

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Principales activités de la phase préparatoire	27
Tableau 2 : Principales activités de la phase de Diagnostic.....	32
Tableau 3 : Climat saisonnier d'Acul-du-Nord	46
Tableau 4 . - : Caractéristiques géomorphologiques de la commune d'Acul-du-Nord....	48
Tableau 5 : Principaux cours des quatre (4) rivières au niveau des sections de la commune d'Acul-du-Nord	53
Tableau 6 : Répartition des habitations et localités de la commune par section communale	72
Tableau 7 : Répartition de la population par sexe et unité spatiale en 2015.....	76
Tableau 8 : Répartition des ménages par entité géographique et administrative selon la superficie et la densité de la population en 2015	77
Tableau 9 : Principales sources d'énergie utilisée par le ménage pour la cuisson.....	86
Tableau 10 : Dispositifs des familles pour la cuisson.....	86
Tableau 11 : Caractéristiques du réseau routier de la première section Camp-Louise	91
Tableau 12 : Caractéristiques du réseau routier de la deuxième section Bas de l'Acul.	91
Tableau 13 : Caractéristiques du réseau routier de la cinquième section Coupe à David	92
Tableau 14 : Caractéristiques du réseau routier de la sixième section la Soufrière.....	92
Tableau 15 : Composition des Collectivités Territoriales selon le sexe	100
Tableau 16 : Répartition des institutions étatiques et des services déconcentrés sur le territoire de la commune	102
Tableau 17 : Organisations d'aide au développement intervenant dans la commune	105
Tableau 18 . : Recettes prévisionnelles pour l'exercice fiscal 2018-2019	106
Tableau 19 : Analyse comparative de dépenses prévisionnelles et dépenses réalisées pour l'exercice fiscal 2018-2019 en gourdes.	110
Tableau 20 : Synthèse de l'évolution des recettes financières au cours des 3 dernières années.....	112
Tableau 21 : Bilan des recettes collectées par la Mairie d'Acul-du-Nord au cours des exercices fiscaux de 2016 à 2019	113
Tableau 22 : Synthèse de l'évolution des ressources propres de la Mairie	114
Tableau 23 : Dossiers liquidés Vs montants liquidés	115
Tableau 24 : Evaluation du potentiel fiscal.....	116
Tableau 25 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces majeures en matière de gouvernance	117
Tableau 26 : Effectif de la population en âge de scolarisation suivant le niveau d'enseignement	119
Tableau 27 : Répartition des établissements éducatifs de la commune selon le milieu, leur secteur d'appartenance et leur niveau d'offre scolaire.	120
Tableau 28 : Répartition des infrastructures scolaires par section communale et le poids des secteurs public et non public	124

Tableau 29 : Répartition des effectifs des enseignants en fonction du niveau et selon les unités spatiales de la commune d'Acul-du-Nord.	126
Tableau 30 : Description des établissements d'enseignement de la commune.	128
Tableau 31 : Répartition des effectifs des élèves en fonction du niveau et selon le milieu de la commune.....	130
Tableau 32. - : Caractéristiques des infrastructures sanitaires de la commune d'Acul-du-Nord.....	136
Tableau 33. - : Espaces de services et de prestation de soins des établissements sanitaires.....	139
Tableau 34. - : Caractéristiques des matériels et équipements des principales institutions sanitaires.....	140
Tableau 35. - : Personnel administratif des établissements de santé.....	141
Tableau 36. - : Personnel technique des établissements de santé.....	142
Tableau 37. - : Agents de santé et agents de santé communautaire polyvalents de la commune.....	143
Tableau 38. - : Personnel de Soutien des établissements de santé	144
Tableau 39. - : Statut du personnel des établissements de santé	145
Tableau 40 : Encadrement médico-technique suivant le nombre de Personnel médical par habitant.....	146
Tableau 41. - : Fréquence des maladies et des symptômes couramment rencontrés.....	148
Tableau 42 : Nombre de planification familiale suivant le sexe et la tranche d'âge....	149
Tableau 43 : Organisations intervenant dans le secteur sanitaire au niveau de la commune.....	150
Tableau 44 : Sources d'approvisionnement en eau de la commune.....	153
Tableau 45 : Sites d'approvisionnement en eau de boisson et à usage domestique ...	153
Tableau 46. - : Accessibilité de l'eau consommée dans la commune.....	154
Tableau 47 : Caractéristiques des systèmes d'adduction d'eau de la commune	155
Tableau 48 : Gestion des déchets ménagers au niveau de la commune.....	158
Tableau 49 : Répartition des poubelles, tas d'immondices et dépôts sauvages répertoriés au niveau de la commune	158
Tableau 50. - : Gestion des déjections au niveau des ménages dans la commune.....	159
Tableau 51. - : Répartition des Organisations Communautaires de Base selon le genre de la présidence et l'unité spatiale.	180
Tableau 52 : Répartition des Organisations Communautaires de Base selon les champs d'interventions prioritaires et l'unité spatiale.....	181
Tableau 53 : Infrastructures de sports, de loisirs et de divertissement	185
Tableau 54 : Répartition des églises, lieux de culte ou temples suivant la confession religieuse et l'espace géographique.	188
Tableau 55. - : Les fêtes patronales de la commune d'Acul-du-Nord.....	190
Tableau 56 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces majeures dans le domaine social	192
Tableau 57 : Calendrier cultural dans les zones à périmètres irrigués d'Acul-du-Nord	198

Tableau 58. - : Calendrier cultural dans les zones sèches à Acul-du-Nord	201
Tableau 59 : Outils utilisés sur les espaces agricoles.....	202
Tableau 60 : Variation des prix des principales cultures suivant la période dans la commune.....	202
Tableau 61 : Rendement des cultures dans la commune	203
Tableau 62 : Calendrier de disponibilité des fruits à Acul-du- Nord.....	207
Tableau 63 : Utilisation des espèces fourragères et zones de production.....	214
Tableau 64 : Prix des produits marins par marché d'après les commerçant-e-s.....	219
Tableau 65. - : Liens entre les savoir-faire locaux et les opportunités économiques .	229
Tableau 66. - : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces majeures de la commune dans le domaine économique.....	241
Tableau 67 : Cadre programmatique du PCD de la commune d'Acul-du-Nord	254
Tableau 68 : Articulation entre le PSDH et le PCD d'Acul-du-Nord	298
Tableau 69 : Concordance entre les Objectifs de Développement Durable et les objectifs du PC D.....	300
Tableau 70 : Concordance entre les orientations du PSDH et les orientations stratégiques du PCD	301
Tableau 71 : Concordance entre les orientations régionales et le PCD d'Acul-du-Nord.....	303
Tableau 72 : Programmes et actions du PCD de la commune d'Acul-du-Nord pour 2022-2027	306
Tableau 73 : Plan quinquennal d'investissement du PCD de 2022-2027	332
Tableau 74 : Résumé du Plan Quinquennal d'Investissement	354
Tableau 75 : Indicateurs de suivi de suivi de la mise en oeuvre des actions du PCD..	373
Tableau 76 : Programmes et actions de l'administration centrale et du secteur économique pour 2022-2027.....	388

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1.- : Diagramme Ombrothermique de la commune d'Acul-du-Nord.....	47
Figure 2 : Evolution de la population d'Acul-du-Nord de 1920 à 2003	73
Figure 3.- : Pyramide des âges de la population d'Acul-du-Nord	75
Figure 6.- : Organigramme de la Mairie d'Acul-du-Nord.....	96
Figure 5.- : Evolutions de recettes ordinaires collectées (exercice 2016 à 2019)	107
Figure 6.- : Répartition des recettes collectées par la Mairie d'Acul-du-Nord pour l'exercice 2018-2019.....	108
Figure 7.- : Dépenses de fonctionnement prévisionnelles pour l'exercice fiscal 2018-2019.....	111
Figure 8.- : Répartition des recettes communales collectées.....	113
Figure 9.- : Bilan des recettes collectées par la Mairie d'Acul-du-Nord exercice 2016 à 2019	114
Figure 10.- : Evolution des ressources propres collectées par la Mairie (Exercices 2016 à 2019)	115
Figure 11. - : Proportion des établissements scolaires selon le niveau d'enseignement.....	123
Figure 12 : Répartition des infrastructures scolaires selon secteur	125
Figure 13.- : Répartition des salles de classe disponibles par espace géographique ..	129
Figure 14. - : Circuits de commercialisation des produits agricoles	206
Figure 15.- : Structure des interventions prévues dans le PCD d'Acul-du-Nord par domaine	329
Figure 16.- : Structure présentant la localisation des actions relevant des compétences de la municipalité.....	331
Figure 17.- : Structure du financement prévu du PCD par domaine.....	352

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Localisation et limites administratives de la commune d'Acul-du-Nord.....	45
Carte 2 : Géomorphologie de la commune d'Acul-du-Nord	50
Carte 3 : Classes de pente dans la commune d'Acul-du-Nord	52
Carte 4 : Ressources hydriques de la commune d'Acul-du-Nord	55
Carte 5 : Géologie et sols de la commune d'Acul-du-Nord.....	57
Carte 6 : Potentialités des sols de la commune d'Acul-du-Nord	59
Carte 7 : Occupation des sols de la commune d'Acul-du-Nord.....	62
Carte 8 : Risques d'inondations de la commune d'Acul-du-Nord.....	66
Carte 9 : Risques d'érosion dans la commune.....	68
Carte 10 : Découpage géographique et administratif de la commune.....	71
Carte 11 : Réseau routier de la commune d'Acul-du-Nord.....	90
Carte 12 : Localisation des principales institutions de service public de la commune.....	103
Carte 13 : Localisation des infrastructures d'enseignement de la commune.....	122
Carte 14 : Localisation des infrastructures de santé dans la commune	137
Carte 15 : Hydrogéologie de la commune d'Acul-du-Nord.....	152
Carte 16 : Localisation des points d'eau de la commune.....	157
Carte 17 : Localisation des infrastructures et sites d'assainissement de la commune.....	161
Carte 18 : Localisation des infrastructures de sports et de loisirs.....	186
Carte 19 : Localisation des infrastructures commerciales de la commune	227
Carte 20 : Localisation des sites et attraits touristiques de la commune d'Acul-du-Nord.....	238

SIGLES ET ACRONYMES

- ALI** : Agence Locale des Impôts
- APPEC** : Association des Paysans et Pêcheurs de Camp-Louise
- ASCP** : Agent de Santé Communautaire Polyvalent
- ASEC** : Assemblée de Section Communale
- BAC** : Bureau Agricole Communal
- BDS** : Bureau du District Scolaire
- CASEC** : Conseil d'Administration de la Section Communale
- CDV** : Centre de Dépistage Volontaire
- CFPB** : Contribution Foncière sur les Propriétés Bâties
- CIAT** : Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire
- CM** : Conseil Municipal
- CNIGS** : Centre National d'Information Géo Spatiale
- CP** : Comité de Pilotage
- CT** : Collectivités Territoriales
- DCP** : Dispositif de Concentration de Poissons
- DINEPA** : Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement
- DV** : Délégué de Ville
- EPA** : Eau Potable et Assainissement
- EDH** : Electricité d'Haïti
- FFOM** : Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces
- FGDCT** : Fonds de Gestion et de Développement des Collectivités Territoriales
- FONKOZE** : Fondasyon Kole Zepol
- GRD** : Gestion des Risques et Désastres
- IFOS** : Institut de Formation & de Services
- IHSI** : Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique
- IRA** : Infections Respiratoires Aigues
- IST** : Infections Sexuellement Transmissibles
- MARNDR** : Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural
- MARP** : Méthode Accélérée de Recherche Participative
- MCI** : Ministère du Commerce et de l'Industrie
- MICT** : Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
- MENFP** : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
- MPCE** : Ministère de la Planification et de la Coopération Externe

- MSPP** : Ministère de la Santé Publique et de la Population
- MTPTC** : Ministère des Travaux Publics, Transport et Communication
- OCB** : Organisations Communautaires de Base
- ODD** : Objectifs de Développement Durable
- OMS** : Organisation Mondiale de la Santé
- ONG** : Organisation Non Gouvernementale
- ONI** : Office National d'Identification
- OPEP** : Organisation des pêcheurs de pillatre
- PCD** : Plan Communal de Développement
- PME** : Petites et Moyennes Entreprises
- PMI** : Petites et Moyennes Industries
- PSDH** : Plan Stratégique de Développement d'Haïti
- PVVIH** : Personne Vivant avec le Virus de l'Immunodéficience Humaine
- RGA** : Recensement Général de l'Agriculture
- RGPH** : Recensement Général de la Population et de l'Habitat
- SEMANAH** : Service Maritime et de Navigation d'Haïti
- SIDA** : Syndrome de l'immunodéficience Acquise
- SSPE** : Services de Santé de Premier Échelon
- UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
- UNICEF** : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
- USAID** : United States Agency for International Development
- VIH** : Virus de l'Immunodéficience Humaine
- WASH** : Water Sanitation and Hygiene

MOTS DE LA COMMISSION MUNICIPALE

Aculois et Aculoise, la commune d'Acul-du-Nord dispose aujourd'hui d'un nouveau Plan Communal de Développement (PCD). Ce document de planification stratégique esquissant les orientations stratégiques de développement de la commune est l'œuvre de la population aculoise. Malgré les prouesses de la première génération de PCD, la communauté a encore une fois été prête à consentir tous les sacrifices possibles et imaginables afin d'apporter sa pierre à la réalisation de ce document de politique publique pour planifier l'avenir de la commune. Ce qui explique que la population ne cesse pas de chercher à se bâtir un avenir meilleur et de faire ressusciter tous les espoirs perdus à travers ce nouvel outil de planification du développement du territoire communal.

Ce plan présente de façon claire et précise la vision globale de la population pour le développement de la Commune. À bien comprendre l'évolution et l'implication des différents groupes d'acteurs dans l'animation du processus du PCD, il serait donc intéressant de souligner que le plan constitue le socle novateur d'un nouveau contrat de société pour la commune. Il est non seulement un instrument d'orientation stratégique et politique, mais aussi opérationnel pour assurer la gestion administrative du territoire et accessible aux acteurs locaux s'impliquant dans l'animation du développement socio-économique de la commune.

Ainsi, le PCD représente l'instrument de référence en matière de développement socio-économique, d'où l'importance de la démarche volontariste et participative des autorités de l'administration publique locale de la commune. L'élaboration du PCD est une initiative qui traduit la marche irréversible du pays sur la voie de la décentralisation qui consigne la responsabilité et la redevabilité progressives des collectivités territoriales à l'égard de leur population tout en tenant compte bien entendu des enjeux et défis, bien sûr avec l'appui des autres acteurs notamment l'Administration centrale et les partenaires techniques et financiers œuvrant au niveau territorial.

Par ailleurs, il ne sert pas à grand-chose d'avoir un PCD s'il n'est pas mis en œuvre. À cet effet, la rigueur et la régularité dans sa mise en œuvre sont indispensables à sa réussite. Au regard de ce PCD, il est appelé à l'instauration d'un leadership collectif les anciens conseils municipaux et ceux qui auront à briguer un mandat municipal pour préserver la continuité des politiques publiques esquissées dans le PCD. Cet appel est aussi lancé à toutes les forces vives de la commune, d'ici et d'ailleurs, et tous les acteurs de développement qu'ils soient services déconcentrés de l'État, bailleurs de fonds, diaspora, ONG à la conjugaison de toutes

leurs forces, de toutes leurs énergies et de tous leurs efforts pour qu'ensemble, nous puissions atteindre le futur souhaité et la vision de développement de la commune. C'est seulement à travers cet engagement qu'on pourra couronner de succès tous les efforts consentis par les uns et les autres pour aboutir à ce copieux document.

Enfin, le Conseil communal adresse ses vifs remerciements aux différents techniciens qui ont participé aux travaux de réflexion et d'élaboration du PCD, elle retient notamment ceux de l'Institut de Formation et de Services (IFOS) et les animateurs de terrain pour leur enthousiasme à animer le processus participatif du diagnostic et de la planification du PCD.

Rébécaldne Ziky DECELMOND
Mairesse principale

INTRODUCTION

En Haïti, la décentralisation est reconnue comme le mode d'organisation administrative et politique du pays avec la promulgation de la Constitution du 29 mars 1987 qui a transféré certaines compétences de l'Etat aux Collectivités Territoriales (CT).

Elle a octroyé, en effet, aux autorités locales la capacité d'assurer la gestion administrative et la planification du développement de leur territoire. En d'autres termes, elle leur donne la possibilité de travailler de manière autonome à l'amélioration des conditions de vie des populations locales en accroissant le niveau de desserte en services et en jetant les bases d'un développement durable, moyennant que ces transferts de compétences soient accompagnés d'un transfert de ressources. Il s'agit d'un tournant décisif dans l'histoire du pays, car les communes redeviennent un cadre territorial de gestion à part entière des services publics. Aussi, la participation des communautés au processus de développement de leur zone se pose désormais comme une condition indispensable pour toute intervention visant l'amélioration des conditions de vie des gens et l'un des indicateurs de gouvernance locale.

Ce processus de décentralisation connaît des balbutiements depuis le vote de la Constitution de 1987. La collectivité territoriale communale fait face à de nombreux défis pour son développement. Et la gouvernance locale est jusqu'à date mal en point. Il existe très peu d'avancées réelles qui sont faites en matière de décentralisation et de développement des CT dans le pays.

En effet, les communes ont de plus en plus de responsabilités en matière de développement dans le cadre de la décentralisation mais les moyens financiers ne suffisent pas à remplir adéquatement leurs missions. Leurs nouvelles attributions les placent dans une position d'acteurs incontournables dans tous les dispositifs locaux de développement et de coopération.



Ainsi, les autorités municipales ont décidé de convier les forces vives de la Commune d'Acul-du-Nord dans un processus de réflexion pour discuter, échanger et chercher des moyens de définir une vision claire et des plans stratégiques et opérationnels pour le développement de la commune. Ce qui répond en droite ligne aux principes de bonne gouvernance locale qui veut, entre autres, la consécration d'une stratégie d'élaboration de programmes durables qui ne doivent pas viser seulement le court terme en choisissant d'élaborer un cadre de référence qui définit une vision stratégique pour la commune, et en établissant un consensus entre les différents acteurs locaux sur l'avenir socio-économique souhaité pour la collectivité locale.

Dans ce contexte, le Plan Communal de Développement (PCD) d'Acul-du-Nord, élaboré pour sur une nouvelle période de cinq (5) ans (2022-2027) sous le leadership de la Commission Communale, appuyée par le Comité de Pilotage institué à cet effet, a permis d'impliquer les différents secteurs socio-économiques de la population à travers une approche hautement participative. L'élaboration du PCD d'Acul-du-Nord, base de planification de développement social et économique de la commune fait suite au Diagnostic participatif réalisé à travers les six (6) sections et le centre-ville de la commune. Ce diagnostic prend en compte la réalité socio-économique de l'ensemble de la commune. Il a permis d'identifier les atouts et les contraintes dans plusieurs secteurs pour mieux cerner la problématique du développement et aboutir ainsi à la définition des actions prioritaires en vue de leur réalisation dans le cadre d'une programmation physique et financière, accompagnée d'un schéma de financement, et étalée sur une période de cinq (5) ans.

Ce plan dont le processus d'élaboration a été à la fois inclusif et intégrateur se veut être un cadre de planification et un moyen de mieux coordonner les différentes actions des divers acteurs dans l'intérêt de la population. Il permet aux autorités de mieux discuter avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et avec l'Etat (gouvernement central) en ce qui trait au développement d'Acul-du-Nord.

Ce document de planification est élaboré sous le leadership de la Commission Communale en place avec la participation de tous les acteurs locaux et de toutes les forces vives de la communauté au niveau des différentes composantes de la Commune.

4 COMPOSANTES DU PCD

Ce PCD comporte quatre (4) grandes composantes :

1 LE DIAGNOSTIC

- > TABLEAU SOCIO-ÉCONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL ET PHYSIQUE DE LA COMMUNE

2 LA PROGRAMMATION

- > PROGRAMMES
- > ACTIONS
- > SCHÉMA DE FINANCEMENT
- > PLAN D'INVESTISSEMENT

3 LA VISION STRATÉGIQUE

- > VISION
- > ORIENTATIONS
- > OBJECTIFS

4 LA MISE EN ŒUVRE

- > MESURES POLITIQUES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES
- > STRATÉGIES ET MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE
- > DISPOSITIFS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

1. MÉTHODOLOGIE

La démarche d'élaboration du Plan Communal de Développement (PCD) d'Acul-du-Nord est inspirée du guide méthodologique du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE). Ce cadre-type préconise la réalisation des activités du processus en quatre grandes phases : la phase préparatoire, la phase de diagnostic communal, la phase d'élaboration du Plan Communal de Développement ou Planification et la phase de mise en œuvre. Chacune de ces phases est déclinée en plusieurs étapes elles-mêmes constituées d'une série d'activités. Dans son ensemble, la démarche a favorisé, d'une part l'implication et la participation des acteurs locaux (h/f) et d'autre part, la responsabilisation des élus locaux (h/f), porteurs du processus.





 *Atelier de diagnostic participatif*



1.1

PHASE 1 : PRÉPARATION

Dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 2 du projet « Municipal Development and Urban Resilience » (MDUR) exécuté par le MICT et le MTPTC et financé par la Banque Mondiale, l'Equipe Mobile d'Assistance Technique (EMAT) pilotée par l'Institut de Formation & de Services (IFOS) a accompagné la Mairie d'Acul-du-Nord dans l'élaboration du Plan de Développement de la Commune. En février 2020, le bureau de coordination de l'EMAT dans le Nord s'est entretenu avec le Conseil Municipal pour fixer les termes de l'accompagnement sur l'élaboration du PCD.

Après cette rencontre, une équipe d'assistance technique pluridisciplinaire a été constituée par l'Institut de Formation & de Services (IFOS) pour mener à bien le processus. Pour ce faire, les membres (h/f) de l'équipe ont d'abord pris contact avec le Conseil Municipal (CM) pour échanger sur le processus d'élaboration du PCD. Puis, ils se sont penchés sur le rôle fondamental que le CM devra jouer pour aboutir au PCD lui-même qui est un document de politique publique et de planification stratégique territoriale à l'échelle communale.

Ensuite, une rencontre d'information et de concertation a été organisée avec tous les élus locaux (h/f) pour dégager une compréhension commune de la méthodologie, définir leurs rôles et responsabilités et avoir des garanties sur leur niveau d'engagement dans le processus. Puis, les cadres de l'administration municipale ont été sollicités pour la planification des activités ayant rapport avec le PCD, l'élaboration d'un plan de travail et d'un calendrier, l'identification des secteurs d'activités socio-économiques de la commune et les différentes parties prenantes devant prendre part à cette démarche.

En ce sens, tous les acteurs (h/f) conférant une représentativité territoriale, sectorielle, générationnelle, politique, religieuse et de genre ont été informés de la décision du Conseil Municipal de se lancer dans le processus et ont été invités à y participer. Ainsi donc, plusieurs autres étapes ont été franchies à cette phase :

ÉTAPES DE LA PHASE DE PRÉPARATION

- ▶ Lancement du processus
- ▶ Montage et formation du comité de pilotage
- ▶ Recrutement d'animateurs et animatrices
- ▶ Formation technique des animateurs et animatrices
- ▶ Sensibilisation autour du processus



LANCEMENT DU PROCESSUS

Le Conseil Municipal avec l'appui de l'équipe d'assistance technique a organisé le lancement officiel du processus au centre-ville d'Acul-du-Nord le 21 juin 2020 où différents acteurs (h/f) ont pris part. Cette cérémonie a réuni plus d'une trentaine de personnes en présentiel et plus de 1500 personnes en ligne, représentant les leaders (h/f) communautaires, des membres (h/f) de la société civile et des secteurs d'activités de la vie communale, la presse, les autorités locales et le commanditaire. Un arrêté communal élaboré pour indiquer que le CM a choisi d'entreprendre cette démarche a été lu au cours de cette rencontre publique, puis publié et diffusé dans tous les espaces publics afin que nul n'en n'ignore.



MONTAGE ET FORMATION DU COMITÉ DE PILOTAGE

Après le lancement, la Mairie a convoqué les membres du Conseil de Développement Communal (CDC) déjà mis en place par ladite institution au regard des recommandations du décret de février 2006 portant sur l'organisation et le fonctionnement des communes haïtiennes. Au cours de cette rencontre, l'emphasis a été mise sur la nécessité pour les membres du CDC de constituer un Comité de Pilotage du processus d'élaboration du PCD, conformément au Cadre méthodologique-type du MPCE.

Après l'identification des différents secteurs d'activités de la commune ; les secteurs non représentés ont été mobilisés et le CDC transformé temporairement en Comité de Pilotage (CP). Ce comité a été composé d'acteurs (h/f) de différents secteurs de la vie communale représentant les collectivités territoriales, l'administration communale, les services déconcentrés de l'Etat, la société civile dont les organisations communautaires de base, les organisations de femmes, les associations de personnes à mobilité réduite et de notables, conformément au cadre méthodologique type du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe.

Le CP, constitué de quarante-six (46) membres, coordonné par un comité directeur de sept (7) membres et présidé par la Mairesse principale selon les prescrits de la loi, est le mécanisme de participation locale de manière organisée et structurée. Toutefois, le CP de la commune d'Acul-du-Nord a été présidé par un maire adjoint par délégation de la mairesse principale de la commune conformément aux prescrits du décret février 2006, portant sur l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales haïtiennes.

En vue de renforcer les capacités du CP, une formation portant sur la dynamique de développement local et la méthodologie d'élaboration du PCD a été réalisée dans le but de permettre aux membres du CP de s'approprier de la démarche et de mieux comprendre la logique du développement local dans un contexte de décentralisation. À la suite de cette formation, un calendrier

prévisionnel a été soumis au CP ainsi qu'un document de participation qui retrace les grandes lignes d'actions à entreprendre et le mécanisme de participation des acteurs locaux (h/f) à chaque phase et étape du processus.



RECRUTEMENT D'ANIMATEURS ET ANIMATRICES

Compte tenu de la diversité de l'espace communal et de la complexité du processus lui-même, seize (16) animateurs dont treize (13) de sexe masculin et trois (3) de sexe féminin, originaires de la commune, ont été recrutés sur concours, avec deux (2) pour le centre-ville, trois (3) pour la première section Camp-Louise, deux (2) pour la deuxième Bas de l'Acul, deux (2) pour la troisième section Mornet, deux (2) pour la quatrième Grande-Ravine, deux (2) pour la cinquième Coupe-à-David et trois (3) pour la sixième section Soufrière.

Les animateurs et animatrices ont été regroupés en sept (7) équipes en tenant compte des besoins identifiés dans chaque unité spatiale et des capacités individuelles de chacun. Ils/elles avaient pour mission d'organiser des rencontres de sensibilisation dans les sections communales et au centre-ville avec l'aide des CASEC, ASEC, Délégués de ville et des Maires, de co-animer les ateliers de Diagnostic participatif et de collecter des données quantitatives sur les différents secteurs d'activités socio-économiques sur tout le territoire communal.



FORMATION TECHNIQUE DES ANIMATEURS ET ANIMATRICES

Pour réaliser à bien leur travail, les animateurs et animatrices ont participé à quatre grandes (4) sessions de formation et plusieurs ateliers d'orientation ponctuels. La première session de formation a duré deux (2) jours. Elle a été organisée conjointement avec celle du comité de pilotage et s'est déroulée sur le développement local et la méthodologie d'élaboration du PCD. Puis, une deuxième session d'une durée de deux (2) jours s'est portée sur les méthodes et techniques d'enquêtes, l'utilisation de tablettes électroniques pour la réalisation d'une enquête portant sur l'inventaire des infrastructures et la collecte de données socio-économiques sur les ménages effectuée sur la base d'un échantillon.

Par la suite, une troisième session de sept (7) jours a été réalisée sur les techniques d'animation de groupes, la conduite des rencontres de sensibilisation, l'organisation des ateliers de Diagnostic et l'utilisation de quelques outils de la Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARF) particulièrement la FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces) et le calendrier saisonnier qui allaient être utilisés pour le Diagnostic participatif. Finalement, une quatrième session de formation de deux (2) jours portant sur les outils et la réalisation des ateliers de vision, d'orientations stratégiques, d'identification et de formulation des actions du PCD a été réalisée pour les facilitateurs, facilitatrices et un groupe plus restreint des animateurs et animatrices,

En dehors de ateliers de formation « for-

melle», plusieurs autres ateliers d'orientation ont été organisés pour les facilitateurs et facilitatrices auxquels ont pris aussi part les animateurs et animatrices. Ils se sont portés notamment sur les outils et méthodes, la planification et la réalisation des ateliers sur le montage du cadre programmatique, les lignes d'actions stratégiques, la programmation physique, la programmation par compétences des acteurs, la programmation financière, les mesures politiques, économiques et sociales ainsi que sur les mécanismes de mise en œuvre du PCD.

SENSIBILISATION AUTOUR DU PROCESSUS



Dix (10) rencontres de sensibilisation formelles, réunissant plus de soixante (60) participants (h/f) pour certaines, ont été réalisées avec l'implication des membres des CASEC et ASEC. Ces rencontres ont été tenues dans les dix (10) regroupements répartis sur l'ensemble des sections communales à raison de deux (2) regroupements pour la première section, deux (2) pour la deuxième section, un (1) regroupement pour la troisième section, un (1) regroupement pour la quatrième section, un (1) regroupement pour la cinquième section, deux (2) pour la sixième section et un (1) regroupement pour le centre-ville.



TABLEAU 1 : Principales activités de la phase préparatoire

Activités	Structures responsables	Institutions impliquées	Outils de référence
Prise de décision du CM d'élaborer le PCD et commande au Directeur Général de la Mairie d'informer les cadres de l'administration communale et d'inviter les CASEC, ASEC et DV à une rencontre ;	CM	MDUR et EMAT / IFOS	Cadre méthodologique type du MPCE proposant la démarche pour l'élaboration du PCD ; Note circulaire ; Lettre d'invitation des CASEC, ASEC et DV ; Canevas d'ordre du jour pour la rencontre avec les cadres de l'administration communale et la rencontre avec les CASEC, ASEC et DV ;
Rencontre d'information et de planification du CM avec les cadres de l'administration communale ;	CM	MDUR et EMAT / IFOS	Cadre méthodologique type du MPCE proposant la démarche pour l'élaboration du PCD ; Ordre du jour pour la rencontre avec les cadres de l'administration communale ;
Elaboration du calendrier de travail, d'outils et préparation des arrêtés communaux	CM et IFOS	CM, Administration municipale et EMAT / IFOS	Plan du Diagnostic Communal ; Outils de collecte ; Méthodologie pour le Diagnostic d'experts et celui participatif ; Canevas de calendrier ; Canevas d'avis de recrutement des animateurs/animateuses et d'arrêtés communaux ;
Rencontre de concertation et d'implication des CASEC, ASEC et DV	CM	CM, CASEC, ASEC, DV et EMAT / IFOS	Cadre méthodologique type du MPCE proposant la démarche pour l'élaboration du PCD ; Extrait du décret portant sur l'organisation et le fonctionnement des communes ; Outils sur la participation et d'adhésion des CASEC, ASEC et DV au processus ; Avis de recrutement des animateurs et animatrices ; Ordre du jour pour la rencontre avec les CASEC, ASEC et DV ;
Information de la Vice-délégation de la décision du CM d'élaborer le PCD	CM	Vice-délégation	Canevas de lettre d'information ;
Rencontre d'information et de sensibilisation des acteurs de la société civile et des structures déconcentrées de l'Etat	CM	CM, SDE, Vice-Délégation, OCB, ONG et autres organismes	Cadre méthodologique type du MPCE proposant la démarche pour l'élaboration du PCD ; Avis de recrutement des animateurs et animatrices ;

Activités	Structures responsables	Institutions impliquées	Outils de référence
Rencontre d'élaboration d'un plan de communication et de planification du lancement du processus	CM	Administration municipale et EMAT / IFOS	Canevas plan de communication ; Maquettes de Banderole ; Brouillon de l'arrêté communal sur le lancement ;
Lancement et publication de l'arrêté sur le processus d'élaboration du PCD	CM	CM, Vice-délégation, CASEC, ASEC, DV, SDE, OCB, ONG et autres organismes	Répertoire des parties prenantes ; Arrêté communal sur le lancement ;
Montage du Comité de pilotage	CM	CM, Vice-délégation, CASEC, ASEC, DV, SDE, OCB, ONG et autres organismes	Décret portant sur l'organisation et le fonctionnement des communes ; Répertoire des parties prenantes contactées ; Cadre de mise en place du Comité de Pilotage ;
Recrutement des animateurs et animatrices	Administration municipale	CM et EMAT / IFOS	Avis de recrutement ; TDR animateurs et animatrices ; Outils d'évaluation des postulant-e-s ;
Formation des membres et publication de l'arrêté sur le montage du Comité de Pilotage	CM	CM, CP et EMAT / IFOS	Programme de formation des membres du CP ; Arrêté communal sur la création du Comité de Pilotage ;
Formation technique des animateurs et animatrices	IFOS	Comité de Pilotage	Programme de formation des animateurs et animatrices ;
Rencontres de sensibilisation	CP et Administration municipale	CM, CP, Administration municipale et EMAT / IFOS	Cadre méthodologique type du MPCE proposant la démarche pour l'élaboration du PCD ;

Source: Mairie d'Acul-du-Nord / Phase préparatoire du PCD /2020

1.2

PHASE 2 : DIAGNOSTIC COMMUNAL

Cette phase a permis, selon une approche alliant le regard du /de la technicien-ne et la perception des habitants (h/f), d'identifier les atouts du territoire et les grandes contraintes qui entravent son développement. Le diagnostic communal a été réalisé en deux (2) étapes déroulées simultanément, le Diagnostic technique et le Diagnostic participatif.

DIAGNOSTIC TECHNIQUE

Le diagnostic technique dont l'objectif est de faire l'inventaire des potentialités et un état des lieux descriptif de la commune a été réalisé selon une approche quadrangulaire conduite autour de ces actions clés :

► **CONSULTATION DOCUMENTAIRE ET REVUE DES DONNÉES STATISTIQUES**

Les membres de l'équipe technique de l'IFOS affectés à ce travail ont procédé à une revue de littérature sur la base des documents pertinents disponibles au niveau local, départemental et national. Dans le cadre de cette revue, l'équipe a priorisé tous les documents de stratégies régionales ou nationales, tels le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH), le Plan d'aménagement Nord / Nord' Est (2012-2030), des documents qui décrivent et/ou présentent le cadre physique et l'organisation du territoire (limites administratives, ressources naturelles et potentialités, contraintes, équipements et infrastructures, etc.), des

dossiers et rapports administratifs ; des orientations de développement des Collectivités Territoriales (CT) préconisées par le pouvoir central ; des documents légaux relatifs aux CT en particulier et à la planification et la gestion du développement en général. Des cartes géographiques et thématiques élaborées par le Centre National d'Information Géo Spatiale (CNIGS) ont été aussi consultées et analysées pour en tirer des données utiles.

► **ENQUÊTE SOCIO-ÉCONOMIQUE**

Cette revue documentaire a été complétée par un inventaire des infrastructures et la collecte de données socio-économiques sur les ménages, le fonctionnement des organisations et institutions de la commune. Cette enquête qui a duré vingt-deux (22) jours, a été réalisée sur vingt-deux (22) Sections d'Énumération (SDE) et a ciblé 401 ménages suivant une logique de dix-neuf (19) ménages par SDE sélectionnée dans l'échantillon repartis sur l'ensemble des unités spatiales de la commune. Seize (16) animateurs et animatrices ont procédé à la collecte des données. Aussi, cette étude de base a permis d'identifier les risques auxquels la commune fait face, de mieux connaître les réalités de chaque secteur d'activités, d'étudier l'espace territorial et sa situation pour dégager les pistes d'actions à entreprendre en matière de gestion et d'aménagement du territoire ainsi que des mesures de mitigation des risques et désastres naturels.

► CONSULTATIONS ET ENTRETIENS SEMI-STRUCTURÉS AVEC DES ACTEURS CLÉS

Chacun-e des dix-sept (17) techniciens et techniciennes de l'équipe de terrain mobilisé par IFOS a réalisé une à deux mission(s) de terrain et rencontré certains acteurs clés (h/f) des secteurs sur lesquels ils/elles travaillent et en ont tiré des éléments pertinents en complémentarité aux documents disponibles. Dans l'ensemble plus d'une vingtaine de rencontres de ce genre ont été réalisées. Les acteurs (h/f) consultés ont été surtout des informateurs clés comme des leaders (h/f) communautaires, des notables (h/f), des cadres (h/f) de l'administration publique au niveau de la commune et des autorités locales (h/f).

► VISITES DE TERRAIN

Outre les entretiens semi-structurés avec les acteurs/informateurs clés (h/f), plus d'une quinzaine de visites d'observation ont aussi été réalisées par des techniciens et techniciennes en gouvernance locale, gestion de risques et désastres, genre, éducation, santé et en question sociale en vue d'une meilleure appropriation et appréciation de la situation et du contexte local. Ces technicien-ne-s ou professionnel-le-s mobilisé-e-s par IFOS ont été accompagné-e-s d'animateurs ou animatrices et d'autochtones pour l'observation de l'espace et des zones difficiles d'accès. Ces visites ont permis de cerner la réalité de la commune et de confronter les données recueillies avec le vécu des habitants (h/f).



DIAGNOSTIC PARTICIPATIF

Le Diagnostic participatif s'est déroulé de manière simultanée avec le diagnostic technique descriptif. Le but du Diagnostic participatif est d'analyser le fonctionnement de tous les secteurs d'activité des différentes entités géographiques afin de confronter les données du diagnostic technique avec le vécu des communautés et de collecter des informations plus qualitatives avec l'outil FFOM en procédant par des ateliers participatifs. Vingt-huit (28) jours d'ateliers ont été réalisés à deux niveaux territoriaux : les six (6) sections communales et le centre-ville. Ces ateliers ont réuni des acteurs clés (h/f) des sections communales et du centre urbain issus de différents secteurs.

Le choix des participant-e-s à ces ateliers a été fait à l'initiative des élus locaux (h/f), du facilitateur, des animateurs et animatrices ainsi que sur la recommandation des participant-e-s aux ateliers de sensibilisation de manière que toutes les couches sociales soient représentées en tenant compte de la dimension spatiale.

Pour faciliter la collecte de données plus spécifiques et une meilleure participation, d'une part l'outil FFOM a été utilisé en raison de sa simplicité et sa facilité à manipuler et d'autre part, l'analyse a été abordée soit par thématique ou secteur. Ainsi, trente et une (31) thématiques concernant des secteurs dans les domaines de l'économie, du social et de la gouvernance ont été analysées à partir de cet outil.

SECTEURS D'ACTIVITÉS PAR DOMAINE D'INTERVENTION

MILIEU PHYSIQUE ET ORGANISATION DU TERRITOIRE



- Risques et Désastres / Changements climatiques
- Environnement et cadre de vie
- Foncier et cadastre
- Urbanisation, habitat et logement
- Energie, électricité et éclairage public
- Communication, mobilité et transport
- Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'information et de la Communication

DOMAINE ÉCONOMIQUE



- Agriculture et sylviculture
- Elevage
- Pêche et aquaculture
- Mines et Carrières
- Bâtiments et travaux publics
- Patrimoine, tourisme, hôtellerie et restauration
- Artisanat, métiers et industries créatives
- Commerce et institutions financières
- PME/PMI et industries

DOMAINE SOCIAL



- Education, alphabétisation et formation professionnelle
- Santé
- Sécurité alimentaire et nutritionnelle
- Eau, hygiène Publique et Assainissement
- Justice et droits humains
- Sécurité
- Etat civil et identification de la population
- Genre et inclusion sociale
- Organisations et société civile
- Sports, loisirs et activités culturelles
- Arts et lettres
- Culture, cultes et confessions religieuses

DOMAINE DE LA GOUVERNANCE



- Administrations locales et services déconcentrés
- Fiscalité et Finances locales
- Partenariat, intercommunalité et coopération décentralisée

Puis, un atelier de mise en commun a été réalisé. Les cinquante (50) délégués à cet atelier, à raison de sept (7) par section communale et huit (8) pour le centre-ville, ont été choisis par leurs pairs au moment des ateliers de Diagnostic participatif d'Acul-du-Nord. Ces ateliers ont permis de sortir avec des FFOM pour chaque secteur et/ou thématique et pour la commune, lesquelles sont les résultats d'un travail de mise en commun et de consensus entre les acteurs (h/f). L'atelier de priorisation qui a succédé celui de mise en commun consistait à identifier les secteurs prioritaires et à réaliser une FFOM dite FFOM majeure où les plus grandes forces, faiblesses, opportunités et menaces sont sélectionnées par les partici-

pants (h/f) par domaine et par ordre d'importance. Ces exercices effectués avec des matrices de classification ont été très animés compte tenu des enjeux pour chaque catégorie d'acteurs (h/f). Il a fallu trouver un consensus à chaque fois ou faire un vote lorsque le consensus était difficile à trouver.

Les diagnostics technique et participatif ont permis à l'équipe technique multidisciplinaire (Agronomie, Economie, Sociologie, Urbanisme, Génie, Médecine, Education, Genre, Gouvernance et décentralisation, Droit, Fiscalité, etc.) mobilisée par IFOS d'effectuer une analyse approfondie de la situation communale en vue de produire le document de Diagnostic.

TABEAU 2.- : Principales activités de la phase de Diagnostic

Activités réalisées	Structures responsables	Acteurs impliqués	Outils de référence
DIAGNOSTIC TECHNIQUE			
Consultation documentaire et revue des données statistiques	IFOS, CP et Acteurs clés	Technicien-ne-s sectoriel-le-s	PSDH, PCD 2009, PFC 2015, Cartes thématiques CNIGS, Documents statistiques IHSL, Documents spécifiques sur la commune, etc. ;
Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages	IFOS, et Administration municipale	Animateurs et animatrices	Questionnaires numériques et masques de collecte de données ;
Consultations et entretiens avec des acteurs sectoriels clés	IFOS	Technicien-ne-s sectoriel-le-s et personnes ressources de la commune	Outils de collecte ; Guides d'entretien ;
Visites d'observation	IFOS, Administration municipale	Technicien-ne-s sectoriel-le-s ; Animateurs et animatrices	Cartes thématiques ; Grilles d'observation ;

Activités réalisées	Structures responsables	Acteurs impliqués	Outils de référence
DIAGNOSTIC PARTICIPATIF			
Ateliers de Diagnostic participatif	IFOS assisté par le CP	Représentant-e-s sectoriel-le-s, Vice-délégation, CASEC, ASEC, DV, SDE, ONG et autres organismes	Calendrier ; Documents de méthodologie ; Textes de Diagnostic technique sectoriel; Fiches techniques de Diagnostic participatif ; Guides d'entretien ; Outil FFOM ;
Etat des lieux des services techniques et administratifs de la Mairie	IFOS et administration municipale	Cadres de la Mairie	Guides d'entretien et Outil FFOM ;
Rédaction du Diagnostic participatif	IFOS	Technicien-ne-s sectoriel-le-s	Résultats de l'enquête de terrain ; Données collectées dans les ateliers ;
Restitution du Diagnostic participatif	IFOS	Représentant-e-s sectoriel-le-s, Vice-délégation, CASEC, ASEC, DV, SDE, ONG et autres organismes	Diagnostic participatif ; Encarts ;
RÉDACTION DU DIAGNOSTIC COMMUNAL			
Rédaction du document de Diagnostic Communal	IFOS	Technicien-ne-s sectoriel-le-s, Facilitateur	Diagnostic technique ; Diagnostic participatif ;
Présentation du document au Conseil Municipal	IFOS	IFOS, CM et administration municipale, Facilitateur	Résumé du Diagnostic communal ; PPT ;
Finalisation du document soumis	IFOS	Comité de Pilotage ; Administration communale, Facilitateur	Avis technique des membres du CP et du CM ;
APPROPRIATION DU DIAGNOSTIC COMMUNAL			
Présentation et remise du document au CM	IFOS	CM	Document de Diagnostic Communal
Présentation et publication du document	CM assisté par IFOS	CP (Représentant-e-s sectoriel-le-s, Vice-délégation, CASEC, ASEC, DV, SDE, ONG et autres organismes) et Administration communale	Document de Diagnostic Communal ; PPT ;

Source : Mairie d'Acul-du-Nord / Phase de Diagnostic Communal du PCD / 2020

1.3**PHASE 3 : PLANIFICATION**

La phase de programmation succède le diagnostic et s'appuie sur les éléments clés tirés des ateliers de priorisation des forces, faiblesses, opportunités et menaces liées à chaque secteur. Cette phase s'est déroulée autour des ateliers définis ci-dessous avec la participation de 30 participant-e-s constitué-e-s majoritairement des membres du Comité de Pilotage.

ATELIER DE DÉFINITION DE LA VISION, DES OBJECTIFS, DES ORIENTATIONS, DES LIGNES D' ACTIONS STRATÉGIQUES

Cet atelier s'est déroulé pendant 3 jours. Au cours de l'atelier, une vision de développement de la commune a été définie sur une durée d'au moins cinq ans. Cette vision s'appuie sur l'identité de la commune, les spécificités du terroir et s'inspire des forces à valoriser pour son développement en cohérence avec la vision de développement national. La vision définie est donc la description du futur souhaité pour la commune basée sur les desideratas des élus locaux et les aspirations de la population.

Pour atteindre cette vision, les acteurs locaux ont fait des choix sur les directions à prendre par la commune. Ces dernières se matérialisent à travers les orientations et les lignes d'actions stratégiques. Elles ont été formulées sur la base des FFOM majeures, s'inspirent des orientations nationales et

tiennent compte des Objectifs de Développement Durable. Ce sont en fait les grands axes d'intervention que devront suivre les décisions à prendre dans le futur, qu'elles soient de nature politique, économique ou sociale et suivant lesquels devront s'orienter les actions de tous les acteurs de développement de la commune, qu'ils soient le pouvoir central, les acteurs politiques des collectivités territoriales elles-mêmes, le secteur privé des affaires ou les organismes de développement.

Etant donné que la vision s'étend sur un horizon de 5 ans, un objectif très rapproché de la vision a donc été aussi défini sur les 5 ans du PCD. La démarche a été très participative où la vision, les orientations, les lignes d'actions et l'objectif de développement ont été la synthèse des travaux de participant-e-s reparti-e-s entre 3 et 5 sous-groupes. Il a fallu des débats et du consensus pour adopter une vision, des orientations, des lignes d'actions et un objectif qui semblent être les plus proches de la réalité de la commune et l'expression des vœux de la population.

ATELIER D'IDENTIFICATION DES PROGRAMMES ET ACTIONS DU PCD

Cet atelier a été réalisé en plusieurs séquences pendant six (6) jours. La première étape a été réalisée au cours de deux (2) jours à partir de l'outil Arbre-à-Problème qui a permis aux participants-e-s d'analy-

ser les causes et les conséquences des problèmes identifiés pour chaque secteur et/ou thématique. Pour pouvoir réaliser un travail de qualité, les participants-e-s ont été répartis-e-s en six (6) sous-groupes de 5 à 6 personnes réparties selon leurs champs d'action et leur sensibilité. Puis, chaque problème analysé a fait l'objet de discussions en plénière afin d'enrichir l'analyse réalisée en sous-groupes.

Ainsi, les participant-e-s ont transformé les arbres-à-problèmes en arbres-à-objectifs. Cette démarche méthodologique consistait à transformer la situation négative existante en une situation positive souhaitable dans le futur. Cette activité plutôt réjouissante pour les acteurs locaux a duré deux (2) jours au cours desquels, les participant-e-s se sont amusé-e-s à transformer les principales causes décryptées des analyses en moyens, les problèmes en solutions et les conséquences en fins ou « résultats ».

Par la suite, les participant-e-s ont été amené-e-s, pendant deux (2) jours, à traduire les objectifs définis en actions concrètes et cohérentes et à transformer les arbres-à-objectifs en éléments de programmation opérationnelle. Ainsi, la solution est devenue un programme et les principaux moyens constitueront des projets et des activités, lesquels sont traduits respectivement en sous-programmes et actions dans le tableau synoptique des programmes, sous-programmes et actions à entreprendre dans le cadre du PCD. Finalement, les participant-e-s ont apporté des précisions qui ont permis la reformulation des actions et ont présenté leurs travaux en plénière pour validation.

ATELIER DE PROGRAMMATION PHYSIQUE ET DE MONTAGE DU PLAN D' ACTIONS DU PCD

La programmation physique est en quelque sorte la mise sous forme de tableau appelé tableau synoptique des programmes, sous-programmes et actions identifiés comme prioritaires et à mettre en œuvre. Les résultats de l'atelier d'identification des programmes et actions, basé sur l'analyse des problèmes, ont été le socle de ce travail. Il s'agissait aussi dans cet atelier de déterminer pendant une durée de deux (2) jours le lieu d'exécution de chaque action et les résultats escomptés. Les participant-e-s ont été ainsi réparti-e-s en six (6) sous-groupes et le résultat de leur travail présenté et discuté en plénière. Pour s'assurer de la cohérence entre le PCD et le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH), le tableau de programmation est reposé sur quatre (4) piliers et virtuellement structuré en six (6) grands axes, huit (8) programmes et vingt-six (26) sous-programmes portant sur l'organisation du territoire, la dynamisation de l'économie, la restructuration sociale et la réforme institutionnelle.

ATELIER DE PROGRAMMATION FINANCIÈRE

Il s'agit dans cet atelier d'une journée, de faire une estimation des coûts des différentes actions qui sont de la compétence de la commune. Pour cela, il a fallu préciser chaque action et indiquer des unités de mesures spécifiques pour faciliter le travail de « costing ». Ainsi, les coûts de cer-

taines actions ont été déterminés en atelier sur la base d'un document référentiel des coûts en vigueur sur le marché, tandis que d'autres ont été déterminés après consultation des opérateurs de terrain. Compte

tenu de la complexité et de la technicité du travail de « costing », il a été difficile que tous les calculs aient été effectués en atelier. L'équipe technique a donc finalisé le travail qui, ensuite, a été validé par les acteurs locaux.

1.4

PHASE 4 : MISE EN ŒUVRE

ATELIER DE DÉFINITION DES MESURES POLITIQUES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Il n'en demeure pas moins vrai que le PCD est un document de politique publique. C'est aussi un cadre d'orientations des actions économiques et sociales. La mise en œuvre du PCD nécessite la volonté politique des acteurs et le cadrage des décisions à prendre à l'avenir. C'est ainsi qu'il a été tenu un atelier d'une journée réunissant tous les élus locaux, des acteurs économiques et des représentant-e-s de la société civile. Sur la base d'outils conçus à cet effet, ils ont décidé d'un ensemble de mesures liées à la gouvernance, à l'économie et aux services sociaux devant assurer la continuité des interventions et la pérennité des décisions prises dans le cadre de l'élaboration du PCD. Les réflexions ont été conduites dans cinq (5) sous-groupes par la méthode des affichettes et suivies de discussions en plénière pour consensus et harmonisation.

ATELIER SUR LES MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE DU PCD

Pour planifier la mise en œuvre effective des actions du PCD, un atelier d'une journée a été réalisé avec les acteurs locaux. Il a été question d'assurer d'abord la planification de la participation structurée et ordonnée des acteurs à travers une matrice institutionnelle, tant au niveau stratégique qu'au niveau opérationnel, appropriée à la réalité socio-économique et politique de la commune et au regard des prescrits légaux et des lignes méthodologiques prévus à cet effet par l'Etat haïtien. Ensuite, il s'agissait entre autres de déterminer un plan de communication, des stratégies de mobilisation des ressources, des mécanismes de financement des actions et des mesures de suivi et d'évaluation. Pour ce faire, les participant-e-s ont été réparti-e-s en 5 à 6 sous-groupes et leurs travaux présentés et discutés ensuite en plénière.

1.5**ELABORATION FINALE DU DOCUMENT**

Avec toutes les données et informations collectées lors des ateliers du diagnostic communal, de définition de la vision, de programmation physique et financière, et aussi en tenant compte des commentaires et remarques produits par les élus locaux dont le conseil municipal, les entités de l'Etat, les acteurs économiques et sociaux, le commanditaire et les acteurs locaux, l'équipe technique a élaboré le document du PCD d'Acoul-du-Nord. En ce sens, plusieurs rencontres de travail ont été réalisées et

des échanges effectués avec les autorités communales et le Comité de Pilotage pour la finalisation du document. Une version préliminaire comprenant à la fois le diagnostic communal et le PCD lui-même a été soumis à l'appréciation de la municipalité et du comité de pilotage qui ont produit des commentaires dont l'équipe a tenu compte pour produire une version provisoire du PCD qui sera utilisée pour la restitution et la validation.

1.6**RESTITUTION ET VALIDATION**

La validation n'a pas été une phase en soi mais s'est réalisée tout au long du processus. A chaque atelier, il a été question de reprendre ce qui a été discuté lors de l'atelier précédent puis passer à sa validation avant de continuer. Cette stratégie a permis aux participant-e-s de mieux s'approprier du processus et de ne pas perdre le fil des idées. Cependant, la fin de chaque phase, à savoir le diagnostic et la programmation, a

été sanctionnée, au cours de cinq (5) jours en total, par la présentation du contenu et la remise d'un document au Comité de Pilotage, des cadres et des personnes ressources de la commune pour formuler leurs recommandations, faire des ajouts et produire des commentaires. Les recommandations soumises ont été prises en compte et ont été intégrées dans la version finale du PCD.

1.7

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES, DÉFIS RELEVÉS ET LIMITES MÉTHODOLOGIQUES DU DOCUMENT

Le processus d'élaboration du PCD a été émaillé de multiples contraintes qui l'ont ralenti et affecté défavorablement sa progression et son déroulement. Il s'agit dans un premier temps de la deuxième vague de la pandémie du « COVID-19 ». Partout dans le monde et dans le pays, les autorités ont dû prendre à nouveau des mesures sanitaires restrictives de quarantaine ou d'isolement et la population a dû être « confinée ». C'est une période au cours de laquelle tout rassemblement de plus de 10 personnes, visite ou rencontre ont été proscrits par des décisions de l'Etat et la prudence sanitaire a été la norme. Cette norme s'est imposée tant à l'équipe d'assistance technique d'IFOS chargée de l'élaboration du PCD qu'aux participants et participantes aux ateliers.

Comprenez donc que cela n'a pas été sans conséquences sur la conduite des opérations relatives au PCD. Ce dernier a bouleversé tout un ensemble de préparatifs tels le lancement officiel du processus, le recrutement des animateurs et animatrices, le montage et la formation des membres du comité de pilotage, la formation des animateurs et animatrices sur l'inventaire exhaustive des infrastructures et la collecte des données socio-économiques sur les ménages.

Ainsi, on a dû attendre l'allègement des mesures restrictives par les autorités compétentes pour lancer officiellement le processus, puis adapter le calendrier des activités, tout en respectant les mesures barrières de distanciation physique,

de port de masques, d'aspersion des espaces de travail, d'utilisation obligatoire du gel alcoolique en vue de minimiser la propagation et la contamination par le Corona Virus lors des ateliers du PCD.

De plus, depuis ces dernières années, le pays est entré dans une période de grande instabilité politique marquée par des protestations qui se sont exprimées notamment par des manifestations récurrentes, les casses des protestataires, les violences policières, le blocage des routes, l'arrêt total de la circulation et de toute activité sous peine d'être violenté par les manifestant-e-s. Cette situation a aussi impacté négativement le calendrier et la réalisation des activités. Ensuite, il est à mentionner que des facteurs naturels, comme la détérioration de la météo, ont aussi modifié la trajectoire des calendriers, ralenti la course du processus et occasionné le report de quelques activités prévues.

Par ailleurs, il est évident de reconnaître que le PCD, lui-même, est un processus complexe surtout sur le plan opérationnel. La méthodologie participative a ses avantages, mais aussi ses inconvénients. Ces derniers concernent surtout la disponibilité et la convergence des acteurs. Parfois, des ateliers ont été suspendus le temps que les acteurs locaux trouvent un consensus et s'entendent pour la continuité des activités, tel fut le cas pour le montage du comité de pilotage. De surcroît, les participant-e-s profitent de l'élaboration du PCD pour

mettre à table leurs frustrations à l'égard des élus locaux, notamment le conseil municipal. Cet état de fait a conduit bien évidemment à l'avortement de l'atelier de mise en commun communal où les participant-e-s avaient exigé des frais de participation indexé de « per diem » et des frais de transport pour la réalisation des ateliers et la délocalisation de l'atelier de mise commun à Camp-Louise, au bord de la mer.

Là encore, une suspension de toutes les activités liées à l'élaboration du Plan Communal de développement a été observée afin que les concernés (Mairie, Coordination du projet MDUR, MICT, IFOS, comité de pilotage et acteurs locaux) puissent trouver un « modus operandi » pour redresser la situation. L'assignation de fonds prévus pour le fonctionnement du CDC comme frais de transport aux participant-e-s a permis de relancer les ateliers et le processus ayant fait face à un blocage systématique.

Néanmoins, il est intéressant de souligner que n'était-ce le dynamisme du Conseil Municipal, du Directeur Général de la Mairie et de certains membres très actifs du Comité de Pilotage qui ont embrassé le processus, il serait impossible à l'équipe technique de réaliser ce travail, et d'accompagner la municipalité dans la conduite du diagnostic communal., en particulier Mais le point fort à l'Acul-du-Nord est cette volonté tacite de continuer avec le processus d'élaboration du PCD en dépit des divergences flagrantes et des positions discordantes des acteurs.

A cela, il faut évidemment ajouter les difficultés pour accéder à certaines informations même au niveau de l'administration municipale. Elles sont certes des détails, mais elles constituent des éléments clés du

Diagnostic. Dans ce contexte, l'analyse au niveau de certaines sections du document est limitée en raison de l'absence, de l'indisponibilité de certaines informations ou de l'inexistence de données désagrégées au niveau communal. Ces contraintes ont imposé des limites, notamment sur l'analyse de la croissance démographique à travers la natalité, la morbidité et la migration, sur les finances, le crédit et le fonctionnement de l'économie. En somme, toutes les données statistiques officielles, quand généralement elles ne sont pas accessibles, elles sont vieilles de plus de 20 ans.

En outre, les informations sur la fiscalité locale n'ont pu être obtenues aux fins d'établir les prévisions de recettes et élaborer dans les règles le schéma de financement du PCD. Ainsi les prévisions de recettes sur les cinq prochaines années n'ont pu être calculées. A une plus haute échelle, le Programme Triennal d'Investissement (PTI) non plus n'est pas disponible pour prévoir les engagements de l'administration centrale. Aucune promesse et non plus de lettre d'intention n'a pu être obtenue de la part des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) de la commune. En conséquence, les sources indiquées dans le Plan de Financement du PCD restent des contributions hypothétiques des acteurs.

Tout cela pour dire qu'il en résulte que ce document a des limites dues à l'ensemble des difficultés sus-énumérées. Cependant, cela ne porte aucune atteinte à sa qualité et à sa portée comme outil de planification stratégique territoriale et comme document de politique publique communale. Il représente sans ambages un acquis considérable pour la planification du développement de la municipalité.

2.

DIAGNOSTIC COMMUNAL



2.1. EVOLUTION HISTORIQUE ET ADMINISTRATIVE DE LA COMMUNE

A l'arrivée des espagnols, l'Acul fut appelé « Acon de Luysa ». Ce nom espagnol signifie « Havre » et fut celui que l'on utilisait pour désigner le port où résidait une dame importante du nom de « Louise ». Ce territoire faisait partie de la paroisse de Morne-rouge bien avant que M. Joseph d'Honon de Gallifet l'en sépara et en forma la paroisse du Camp-Louise, en 1699. Environ une trentaine d'années plus tard, soit en 1730, la paroisse Camp-Louise est devenue Acul-du-Nord. Les habitants de la commune d'Acul-du-Nord s'appellent Aculois et Aculoises, mais portent aussi le nom de Nordiculais.

Le 21 décembre 1492, Christophe Colomb débarqua dans la baie de l'Acul à laquelle il donna le nom de Port St-Thomas en l'honneur de la fête de ce Saint ce jour-là. A ce moment, il profita d'explorer la baie puis rentre en contact avec les amérindiens de la zone. Les bonnes manières des amérindiens incitent le cacique Guacanagaric à inviter Colomb à visiter les quartiers de Bord de mer de Limonade. Puis à l'époque de l'occupation française, soit en 1740, la baie de l'Acul a fait l'objet de convoitises des Anglais qui firent une descente dans la baie et enlevèrent 72 nègres de deux Colons Français. Cette situation a transformé la baie en une forteresse avec l'installation de près de huit (8) batteries de canons dans son contour pour assurer sa défense.

Sous l'occupation des Français, la commune d'Acul-du-Nord a été utilisée pour l'exploitation du cacao, du café, de la canne-à-sucre et du coton. Compte tenu de la configuration géographique de la commune, les plaines

contenaient de nombreuses sucreries, guildiveries et briqueteries ; alors que les montagnes comportaient des cafétérias et des places à vivre. Il est intéressant de préciser qu'à cette époque la voie maritime était très utilisée grâce au fonctionnement du port de Cagnette qui facilitait le transport des marchandises et des denrées. Vers les années 1840-1860, ce port a été utilisé à des fins politiques pour faciliter la résurrection de Sylvain Salnave, puis fermé jusqu'à date.

Puis, au moment de la révolution de Saint-Domingue, l'Acul était la plaque tournante de la lutte pour la liberté des esclaves. Ayant été une zone de très grande concentration d'esclaves, il fut l'espace privilégié pour préparer les luttes notamment à « nan Kanpèch » où résida Mackandal et habitation « Gran Kay » à Coupe-à-David où Bookman s'installa. La commune d'Acul-du-Nord est célèbre pour avoir été le cadre des premiers soulèvements d'esclaves revendiquant leur liberté, en 1791.

1) Moreau de Saint-Méry, *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'île Saint-Domingue*, Philadelphie, Paris, Hambourg, 1797-1798, (rééd., 3 vol., Paris, Société française d'histoire d'outre-mer, 1984), p. 613-614.

Il est intéressant de souligner que le 22 août 1791, à 10 heures du soir, les esclaves, ayant à leur tête Jean François, qui eut pour lieutenants Boukman et Flaville, se mirent en révolte contre les Français et brûlèrent tout, en donnant ainsi le signal de l'insurrection dans le Nord. Aussi, l'acul-du-Nord est une commune du département du Nord où ont vécu des personnalités importantes de l'histoire nationale telles que Mercier de Dupaty, trésorier de France et membre de l'Académie de La Rochelle ; Boukman, leader du Congrès/ de la Cérémonie du Bois-Caïman ayant proclamé le soulèvement général des

esclaves et plus tard Jean-Louis PIERROT, ancien combattant de l'indépendance, devenu président d'Haïti (1845-1846).

Acul-du-Nord héberge l'une des plus anciennes églises catholiques du pays qui est construite en brique et conserve une architecture qui rappelle l'époque coloniale. Vouée à Notre Dame de la Nativité, elle a reçu la première messe de Noël rassemblant les esclaves et les colons. On y trouve aussi la plage St Michel à Camp-Louise, cité du président Pierrot, disposant de près de neuf kilomètres de sable.



2.2. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE COMMUNAL

2.2.1

LOCALISATION ET LIMITES DE LA COMMUNE

Acul-du-Nord est la première commune de l'arrondissement du même nom comportant 2 autres communes : La Plaine-du-Nord et Milot. Elle est située dans le département du Nord, à 2 km au Sud de la baie de l'Acul ainsi qu'à une dizaine de kilomètres au Sud-Ouest de la ville de Cap-Haïtien. Les coordonnées géographiques de la commune se situent entre 19°41' de latitude Nord et 72°19' de longitude Ouest.

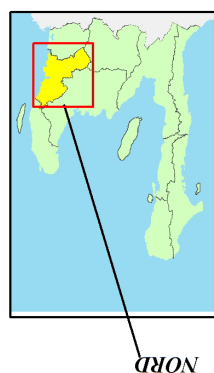
La commune d'Acul-du-Nord est bornée au Nord par l'océan Atlantique et la commune de Bas-Limbé, au Sud par les communes de Dondon et de Marmelade, à l'Est par les communes de Dondon et de la Plaine-du-Nord et à l'Ouest par les communes de Limbé et de

Bas-Limbé. Elle est subdivisée en six sections communales. Elle possède également deux quartiers : Camp-Louise, qui relève de la section communale du même nom, et Soufrière qui fut élevée au rang de quartier le 11 septembre 1948.

Elle s'étend de la côte au premier contre bord du massif du Nord. La partie côtière abrite l'une des baies les plus attrayantes du Département du Nord, la baie de l'Acul. Le territoire de la commune est d'une superficie de 186,37 km². Elle est séparée de seulement 18 kilomètres² de Cap-Haïtien, la deuxième métropole du pays et le plus grand centre social et économique de la région septentrionale.



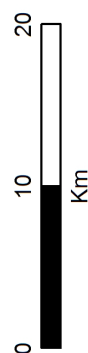
SITUATION GEOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE DE L'ACUL DU NORD DANS LE DEPARTEMENT DU NORD



- Route nationale
- Route départementale
- Route communale

Acul-du-Nord

- Limite département
- Limite commune

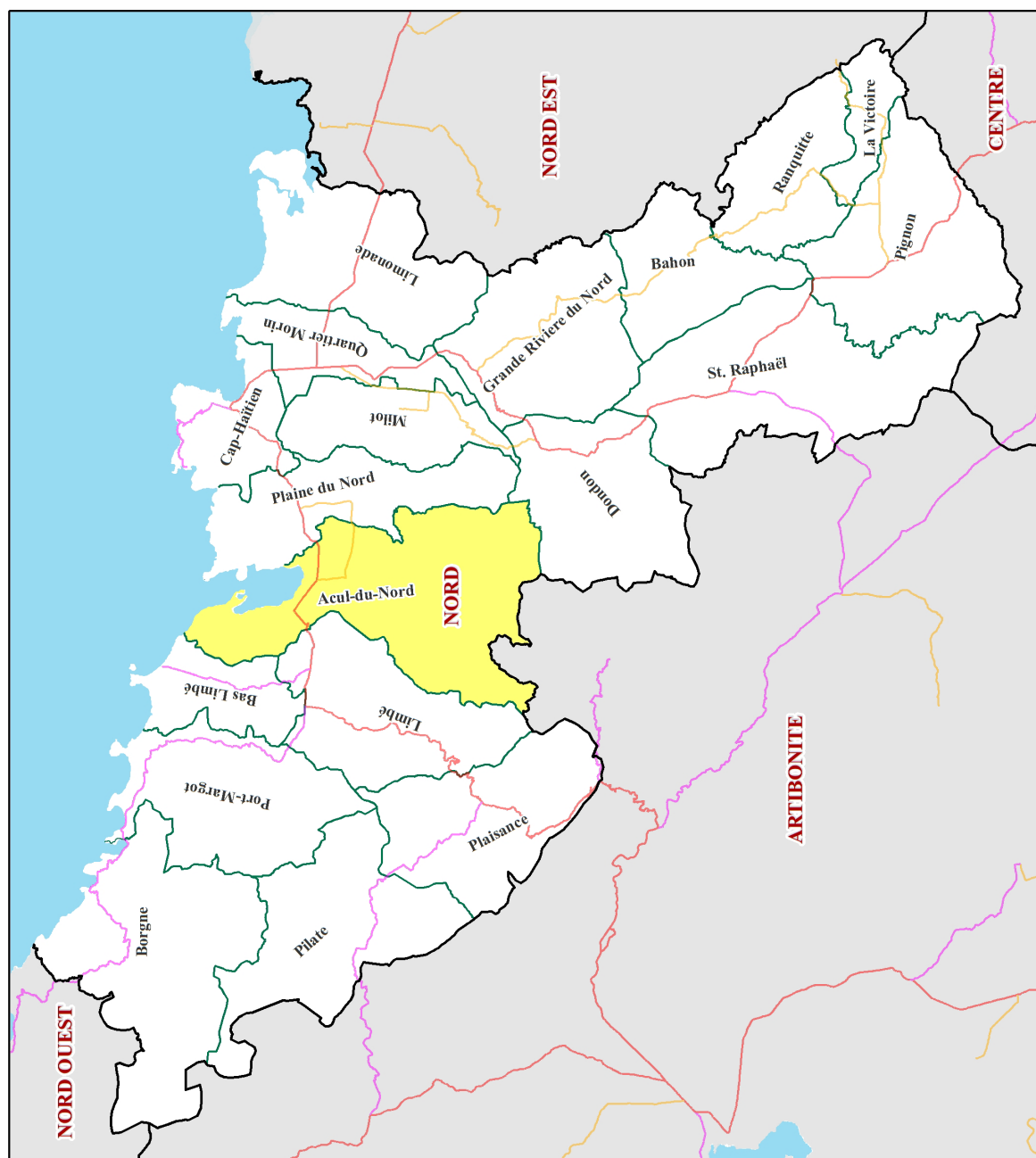


Echelle : 1/400 000

Source de données de base : CNIGS

Système de projection :
WGS84, UTM Zone 18NRéalisation : Marie Esther Manassé et
Bernadel Chery

Date réalisation : Novembre 2022



CARTE 1 : Localisation et limites administratives de la commune d'Acul-du-Nord

2.2.2

MILIEU PHYSIQUE

CLIMAT

La commune d'Acul-du-Nord jouit d'un climat tropical. Il est caractérisé par deux saisons pluvieuses, l'une s'étale sur la période

de janvier à juin, l'autre va de septembre à décembre. Les principaux éléments considérés pour apprécier le climat à Acul-du-Nord sont : la pluviométrie et la température.

TABLEAU 3.-: Climat saisonnier d'Acul-du-Nord

Mois	Température moyenne maximale	Température moyenne minimale	Température moyenne	Précipitations
Janvier	28.2	17.7	22.9	108.16
Février	29	18.4	23.7	111.37
Mars	29.2	18.8	24	95.33
Avril	30.2	20.6	25.4	118.74
Mai	30.8	21.2	26	165.87
Juin	31.4	21.8	26.6	118.12
Juillet	31.7	21.7	26.7	70.05
Août	32	21.9	26.9	84.85
Septembre	32	21.9	26.9	132.63
Octobre	31.6	21.4	26.5	188.86
Novembre	29.7	20.4	25	245.20
Décembre	28.4	18.8	23.6	169.72

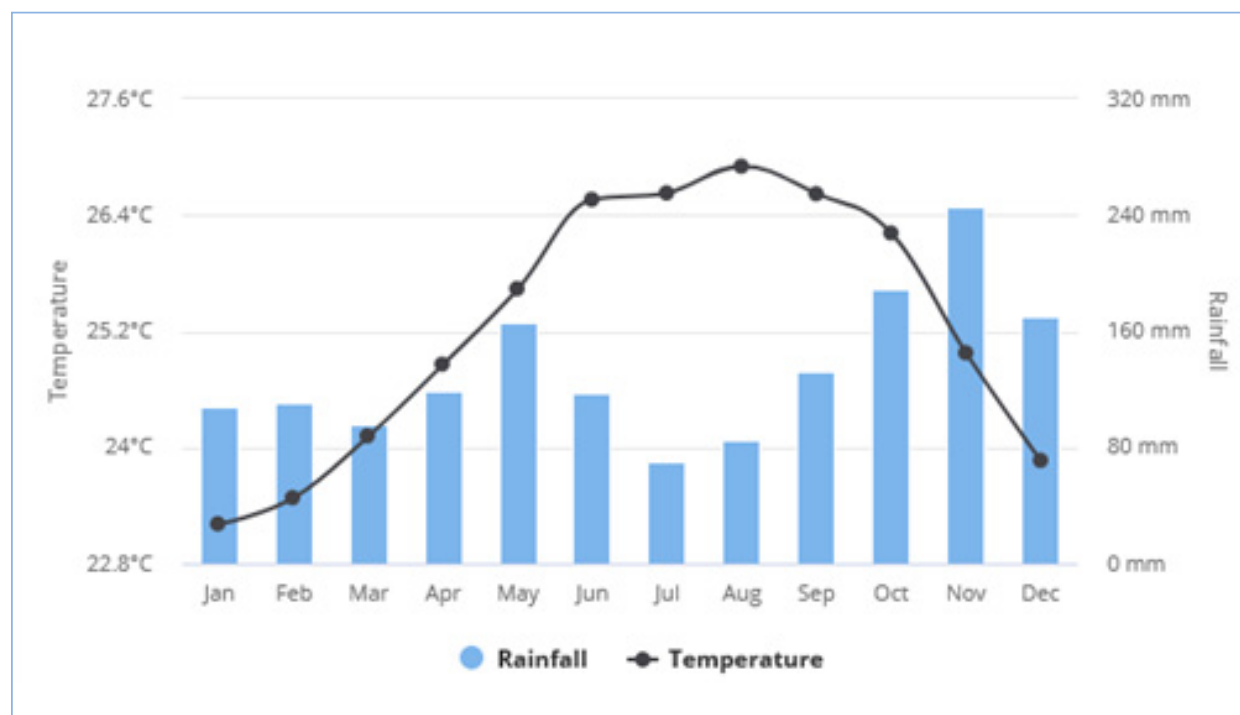
Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ Climate-Data.org/2021

Deux saisons pluvieuses s'installent sur la commune. La première va de janvier à juin et la seconde de septembre à décembre. Cependant, une courte saison sèche s'étale entre juin et juillet. Il semble que les plus fortes averses sont enregistrées au cours des mois d'avril et de mai, puis d'octobre et de novembre.

Avec une température moyenne de 26.9 °C, les mois d'août et de septembre sont les plus chauds de l'année. Au mois de janvier,

la température moyenne est de 22.9 °C et est considéré de ce fait comme étant le mois le moins chaud de l'année. Une variation de 4.0 °C est enregistrée sur l'année. Cela explique une température plutôt douce mais de nature zone tropicale. Il est bon de souligner que le rapprochement de la température et de la pluviométrie de la zone présume une influence plutôt positive de ces deux facteurs sur la croissance et le développement des espèces végétales de ce milieu.

FIGURE 1.- : Diagramme Ombrothermique de la commune d'Acul-du-Nord



Source: Mairie d'Acul-du-Nord / <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/haiti/climate-data-historical/> 2021

La pluviométrie dans cette commune présente une grande variabilité. La commune est traversée par deux isohyètes qui permettent de distinguer une zone semi-humide concernant surtout la partie côtière de la commune qui reçoit en moyenne annuellement environ 1600 mm de pluie et une zone humide recevant autour de 1800 mm de pluie par an (Données de la Banque mondiale, 2020).

RELIEF ET MORPHOLOGIE

Acul-du-Nord s'étale en partie sur une grande plaine alluviale fertile, la Plaine-du-Nord, bordant la Baie de l'Acul, constituée d'accumulations littorales et de couvertures détritiques allant de 0 à 100 m d'altitude. Elle est dominée au sud et à l'ouest par le Morne Marc-Arthur, et plus globalement le Massif du Nord qui, entre autres, est formé de basses mon-

tagnes et de collines intermédiaires avec une altitude allant de 100 à 500 m. Acul-du-Nord est une commune dont la montagne occupe environ 71 % de l'ensemble de sa superficie (CIAT, Esquisse du plan d'Urbanisme pour la ville d'Acul-du-Nord, 2013). La 6^{ème} section Soufrière, plus précisément au niveau de la localité de Bonhomme, abrite le point le plus élevé de la commune, à 900 m au-dessus du niveau de la mer (hati-data.org ; CNIGS 2020).

Sur le plan morphologique, la commune d'Acul-du-Nord détient une grande déclivité dans la plupart de ses terres et présente, dans certains endroits, des matériaux friables. Environ 65% du territoire communal est en pente variant entre 12 à 60%. Le risque d'érosion y est significatif sur plus de 38% de la commune (PCF d'Acul-du-Nord). Il est intéressant de souligner qu'au-delà de la 1^{ère},

la 2^{ème} et de la 3^{ème} sections qui disposent d'une partie couverte par des plaines, les autres parties de la commune ne contiennent que des zones ayant un relief accidenté. Cela laisse présager que la présence de ce relief accidenté combiné avec des systèmes agricoles dégradants est au cœur de la problématique environnementale de la commune.

TABEAU 4. - : Caractéristiques géomorphologiques de la commune d'Acul-du-Nord

Caractéristiques géomorphologiques	Total en hectare	Pourcentage
Accumulations littorales et héritages côtiers	5 681,61 ha	30%
Couvertures détritiques	1 375,36 ha	7%
Massifs rocheux résiduels	5 140,01 ha	27%
Montagnes basses et collines intermédiaires	6 581,67 ha	35%
Total	18 778,65 ha	100%

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ CNIGS/2009





GÉOMORPHOLOGIE DE LA COMMUNE D'ACUL-DU-NORD

La commune d'Acul-du-Nord présente 4 classes géomorphologiques différentes à savoir des accumulations littorales et héritages côtiers identifiées sur la carte par la couleur bleu, des massifs rocheux résiduels de couleur vert sur la carte, des montagnes basses et collines intermédiaires représentées sur la carte par la couleur jaune pastel et des couvertures détritiques identifiées sur la carte par la couleur jaune citron.

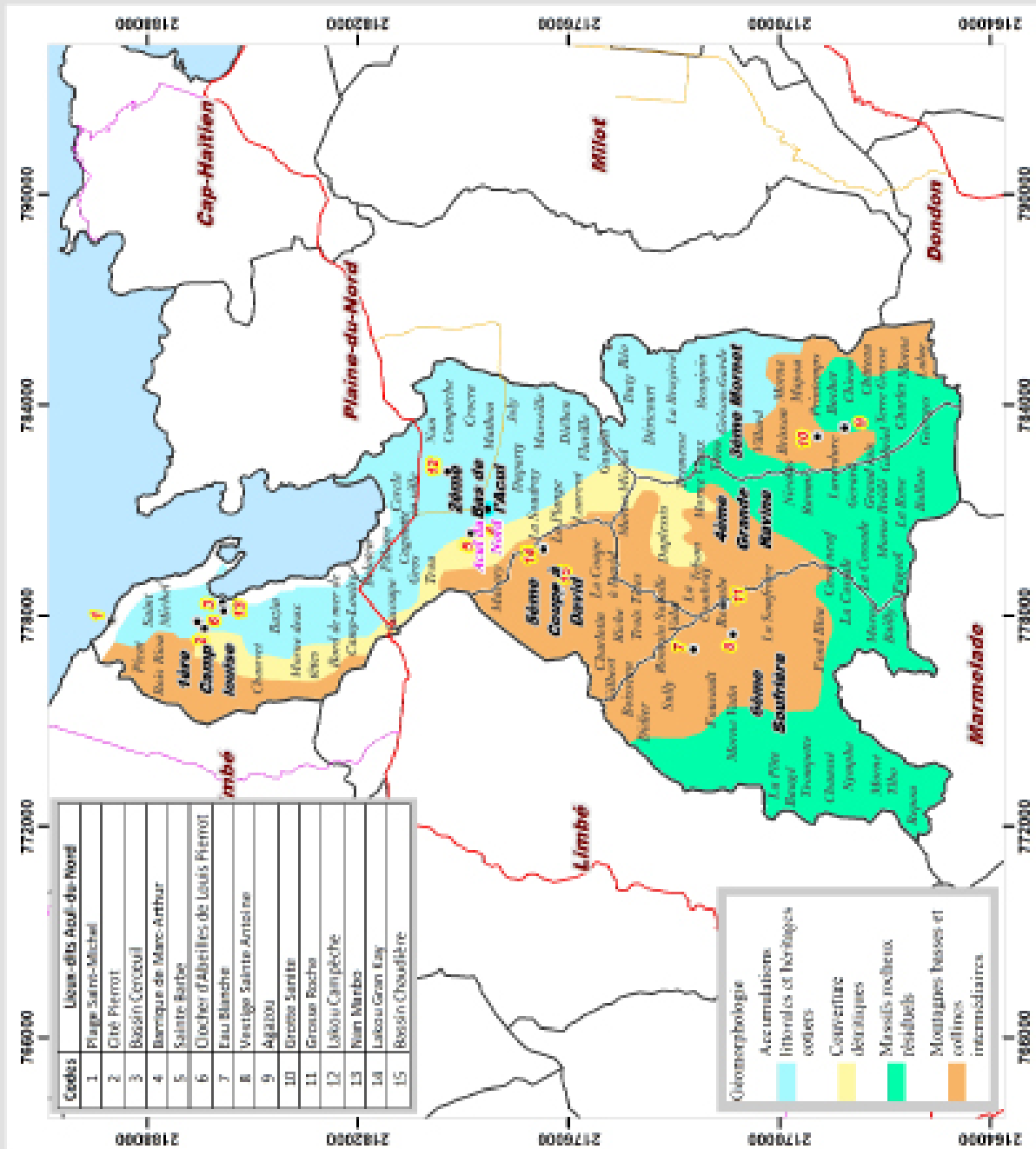
Les accumulations littorales et héritages côtiers occupent une superficie de 5 254.78 ha, soit 28.68% du territoire. On les rencontre dans la partie Est des sections 1^{ère} Camp-Louise et 2^{ème} Bas de l'Acul. Ils sont également présents dans le Nord-Est de la 3^{ème} section Mornet. Cette classe géomorphologique est composée de marécages lagunaires à mangroves, de matériaux meubles et de plaines maritimes.

La classe des massifs rocheux résiduels occupe une superficie de 5 130.51 ha, soit 28.20% de l'ensemble. On l'observe dans la partie Sud de la commune, spécialement à l'Ouest et au Sud-Est de la 6^{ème} section Soufrière, au Sud-ouest de la 3^{ème} section Mornet, au Sud et à l'Est de la 4^{ème} section Grande Ravine. Cette classe est constituée de matériaux calcaires généralement karstifiés, de matériaux disséqués d'origine volcanique et de matériaux granitiques.

La classe des montagnes basses et collines intermédiaires présente une superficie de 6 557.27 ha, soit 35.80% de la superficie totale de la commune. On la retrouve dans toute la 5^{ème} section Coupe à David, à l'Est de la 6^{ème} section Soufrière, au Nord-Ouest de la 4^{ème} section Grande Ravine, à l'Ouest de la 1^{ère} section Camp-Louise, au Sud-Est de la 3^{ème} section Mornet et dans une petite partie à l'Ouest de la 2^{ème} section Bas de l'Acul. Cette classe est constituée de matériaux volcaniques relativement très disséqués et de roches calcaires normalement karstifiées. Elle est présente au niveau des 6 sections de la commune.

Et enfin la classe des couvertures détritiques compte 1 373.73 ha de superficie, soit 7.5% de la superficie totale de la commune. On observe cette classe au centre de la 1^{ère} section Camp-Louise, à l'Ouest de la 2^{ème} section Bas de l'Acul et un peu au Nord-Est de la 4^{ème} section Grande Ravine. Cette dernière classe est constituée de cônes de déjection et glacis d'accumulation souvent disséqués.

GÉOMORPHOLOGIE DE LA COMMUNE D'ACUL-DU-NORD



CARTE 2 : Géomorphologie de la commune d'Acul-du-Nord



CLASSES DE PENTE DANS LA COMMUNE D'ACUL-DU-NORD

La commune d'Acul-du-Nord présente des pentes qui varient de 0 à 60% réparties en 5 classes. Une première classe qui varie de 0 à 2% est représentée sur la carte par la couleur vert foncé. Cette classe couvre la partie Est des sections Camp-Louise et Bas de l'Acul. On la retrouve également au Nord-Est de Mornet.

Une 2^{ème} classe qui varie de 2 à 5% est identifiée sur la carte par la couleur vert prairie. Elle est observée sous forme de tâche dans les sections 1^{ère} Camp-Louise, 2^{ème} Bas de l'Acul et 3^{ème} Mornet. Une 3^{ème} classe qui oscille entre 5 et 12% est identifiée sur la carte par la couleur vert pâle. On la retrouve à l'Ouest de la 2^{ème} section Bas de l'Acul, au Nord-Ouest de la 3^{ème} Mornet, au Sud et au centre de la 1^{ère} Camp-Louise. On localise des tâches de cette classe dans les autres sections.

Une 4^{ème} classe qui varie de 12 à 30% est représentée par la couleur jaune moutarde sur la carte. Elle couvre une bonne partie de la commune, à l'Ouest et au Sud. Elle domine dans les sections Grande Ravine, Coupe à David et Soufrière. Une dernière classe qui fluctue autour de 30 à 60% est identifiée par la couleur orange sur la carte. On la rencontre sous forme de tâches au niveau des 6 sections de la commune.

Globalement, la première classe représente 14.21% de la superficie totale de la commune, la 2^{ème} correspond à 4.75% de l'ensemble, la 3^{ème} compte 16.46%, la 4^{ème} représente 48.60% et la 5^{ème} correspond à un pourcentage de 15.98% de la superficie communale.

Cedules

Cedule	Lieu-d'hab. Acul-du-Nord
1	Plage Saint-Michel
2	Grèbe Pierrot
3	Bassin Coccol
4	Barrique de Marc-Arthur
5	Sainte-Barbe
6	Oucher d'Albilles de Louis Pierrot
7	Eau Blanche
8	Vestige Sainte-Antoine
9	Agallou
10	Groses-Sainte
11	Groses-Roches
12	Lafou-Campêche
13	Ran-Marbo
14	Lafou-Grand-Eau
15	Bassin-Chaudière

Classes de petite

Classe	Pourcentage
1	0 - 2%
2	2 - 4%
3	5 - 12%
4	12 - 30%
5	30 - 60%

Cap-Haïtien

Plaine-du-Nord

Milot

Dondon

Marmelade

Limbé

Acul-du-Nord

Grande-Rivière

Sauvrière

Sainte-Morisse

Sainte-Anne

Sainte-Catherine

Sainte-Élisabeth

Sainte-Françoise

Sainte-Germaine

Sainte-Hélène

Sainte-Jeanne

Sainte-Luce

Sainte-Marie

Sainte-Marguerite

Sainte-Mathilde

Sainte-Thérèse

Sainte-Trinité

Sainte-Vierge

Sainte-Yvonne

Sainte-Zélie

Sainte-Émeline

Sainte-Éveline

Sainte-Eugénie

Sainte-Félicité

Sainte-Fidèle

Sainte-Geneviève

Sainte-Hippolyte

Sainte-Joséphine

Sainte-Léonore

Sainte-Madeleine

Sainte-Mélanie

Sainte-Nicolas

Sainte-Odile

Sainte-Pauline

Sainte-Rose

Sainte-Sophie

Sainte-Victoire

Sainte-Justine

Sainte-Elisabeth

Sainte-Françoise

Sainte-Germaine

Sainte-Hélène

Sainte-Jeanne

Sainte-Luce

Sainte-Marie

Sainte-Marguerite

Sainte-Mathilde

Sainte-Thérèse

Sainte-Trinité

Sainte-Vierge

Sainte-Yvonne

Sainte-Zélie

Sainte-Émeline

Sainte-Éveline

Sainte-Eugénie

Sainte-Félicité

Sainte-Fidèle

Sainte-Geneviève

Sainte-Hippolyte

Sainte-Joséphine

Sainte-Léonore

Sainte-Madeleine

Sainte-Mélanie

Sainte-Nicolas

Sainte-Odile

Sainte-Pauline

Sainte-Rose

Sainte-Sophie

Sainte-Victoire

Sainte-Justine

Sainte-Elisabeth

Sainte-Françoise

Sainte-Germaine

Sainte-Hélène

Sainte-Jeanne

Sainte-Luce

Sainte-Marie

Sainte-Marguerite

Sainte-Mathilde

Sainte-Thérèse

Sainte-Trinité

Sainte-Vierge

Sainte-Yvonne

Sainte-Zélie

Sainte-Émeline

Sainte-Éveline

Sainte-Eugénie

Sainte-Félicité

Sainte-Fidèle

Sainte-Geneviève

Sainte-Hippolyte

Sainte-Joséphine

Sainte-Léonore

Sainte-Madeleine

Sainte-Mélanie

Sainte-Nicolas

Sainte-Odile

Sainte-Pauline

Sainte-Rose

Sainte-Sophie

Sainte-Victoire

Sainte-Justine

Sainte-Elisabeth

Sainte-Françoise

Sainte-Germaine

Sainte-Hélène

Sainte-Jeanne

Sainte-Luce

Sainte-Marie

Sainte-Marguerite

Sainte-Mathilde

Sainte-Thérèse

Sainte-Trinité

Sainte-Vierge

Sainte-Yvonne

Sainte-Zélie

Sainte-Émeline

Sainte-Éveline

Sainte-Eugénie

Sainte-Félicité

Sainte-Fidèle

Sainte-Geneviève

Sainte-Hippolyte

Sainte-Joséphine

Sainte-Léonore

Sainte-Madeleine

Sainte-Mélanie

Sainte-Nicolas

Sainte-Odile

Sainte-Pauline

Sainte-Rose

Sainte-Sophie

Sainte-Victoire

Sainte-Justine

Sainte-Elisabeth

Sainte-Françoise

Sainte-Germaine

Sainte-Hélène

Sainte-Jeanne

Sainte-Luce

Sainte-Marie

Sainte-Marguerite

Sainte-Mathilde

Sainte-Thérèse

Sainte-Trinité

Sainte-Vierge

Sainte-Yvonne

Sainte-Zélie

Sainte-Émeline

Sainte-Éveline

Sainte-Eugénie

Sainte-Félicité

Sainte-Fidèle

Sainte-Geneviève

Sainte-Hippolyte

Sainte-Joséphine

Sainte-Léonore

Sainte-Madeleine

Sainte-Mélanie

Sainte-Nicolas

Sainte-Odile

Sainte-Pauline

Sainte-Rose

Sainte-Sophie

Sainte-Victoire

Sainte-Justine

Sainte-Elisabeth

Sainte-Françoise

Sainte-Germaine

Sainte-Hélène

Sainte-Jeanne

Sainte-Luce

Sainte-Marie

Sainte-Marguerite

Sainte-Mathilde

Sainte-Thérèse

Sainte-Trinité

Sainte-Vierge

Sainte-Yvonne

Sainte-Zélie

Sainte-Émeline

Sainte-Éveline

Sainte-Eugénie

Sainte-Félicité

Sainte-Fidèle

Sainte-Geneviève

Sainte-Hippolyte

Sainte-Joséphine

Sainte-Léonore

Sainte-Madeleine

Sainte-Mélanie

Sainte-Nicolas

Sainte-Odile

Sainte-Pauline

Sainte-Rose

Sainte-Sophie

Sainte-Victoire

Sainte-Justine

Sainte-Elisabeth

Sainte-Françoise

Sainte-Germaine

Sainte-Hélène

Sainte-Jeanne

Sainte-Luce

Sainte-Marie

Sainte-Marguerite

Sainte-Mathilde

Sainte-Thérèse

Sainte-Trinité

Sainte-Vierge

Sainte-Yvonne

Sainte-Zélie

Sainte-Émeline

Sainte-Éveline

Sainte-Eugénie

Sainte-Félicité

Sainte-Fidèle

Sainte-Geneviève

Sainte-Hippolyte

Sainte-Joséphine

Sainte-Léonore

Sainte-Madeleine

Sainte-Mélanie

Sainte-Nicolas

Sainte-Odile

Sainte-Pauline

Sainte-Rose

Sainte-Sophie

Sainte-Victoire

Sainte-Just

CARTE 3 : Classes de pente dans la commune d'Acul-du-Nord

HYDROGRAPHIE ET RESSOURCES EN EAU

Le réseau hydrographique de la commune d'Acul-du-Nord est constitué de 4 rivières constituant 15 cours d'eau à débit permanent durant toute l'année (PCD d'Acul-du-Nord, 2009). Ces dernières occasionnent d'énormes problèmes de dégradation de sols, notam-

ment en amont, de sapement des berges et de sédimentation excessive vers l'aval, et les communautés riveraines sont devenues de plus en plus vulnérables aux risques d'inondation. En dépit de cette richesse hydrique, à date, l'accès à l'eau potable, hormis le centre-ville, demeure problématique au niveau de la commune.

TABEAU 5 : Principaux cours des quatre (4) rivières au niveau des sections de la commune d'Acul-du-Nord

Sections	Rivières	Débites et régime
1 ^{ère} section Camp-Louise	Grande ravine de Dehenne	Fort débit
	Ravine Bas Fèvre	Faible débit et régime partiel
2 ^{ème} section Bas et Haut de l'Acul	Ravine Matonne	Fort débit et régime permanent
	Ravine 2e pont	Faible débit et régime partiel
	Rivière Salée	Fort débit et régime permanent
	Rivière Jolie	Fort débit et régime permanent
3 ^{ème} section Mornet	Ravine Gaudin	Fort débit régime partiel
	Rivière Grison-Garde	Fort débit et régime permanent
4 ^{ème} section Grande Ravine	Rivière Grande Ravine	Fort débit et régime permanent
	Ravine de Labruyère	Faible débit et Régime partiel
5 ^{ème} section Coupe à David	Ravine Oquebi	Fort débit et régime permanent
	Rivière nan Raymond	Fort débit et régime permanent
	Rivière Philogène	Fort débit et régime permanent
6 ^{ème} section Soufrière	Rivière Soufrière	Fort débit et régime permanent
	Rivière Fort Laudin	Fort débit et régime permanent
	Ravine Georges	Fort débit et régime permanent

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ PCD2009 et données collectées sur le terrain/ 2021



RESSOURCES HYDRIQUES DE LA COMMUNE D'ACUL-DU-NORD

Comme le montre la carte, le réseau hydrographique de la commune d'Acul-du-Nord est constitué d'un réseau dense de ravines et de 4 rivières principales : la rivière de Grande Ravine, la rivière de Grison-Garde, la rivière de Soufrière et la rivière Salée. Les rivières sont représentées sur la carte par la ligne bleue continue et les ravines par les traits bleus discontinus. La densification des ravines s'explique par la présence du relief très accidenté de la commune.

[illegible]

CARTE 4 : Ressources hydriques de la commune d'Acul-du-Nord



HYDROGÉOLOGIE DE LA COMMUNE D'ACUL-DU-NORD

Comme montré dans la carte ci-dessous, la commune d'Acul-du-Nord présente 5 catégories hydrogéologiques.

Une première catégorie constituée d'aquifères karstiques est observée au Sud-Est de la 3^{ème} section Mornet et au Nord-Ouest de la 1^{ère} section Camp-Louise. Les aquifères karstiques résultent d'un processus complexe de karstification et d'évolution au cours du temps. La karstification se fait par dissolution des roches carbonatées ou sulfatées au contact de l'eau créant ainsi des galeries qui facilitent la circulation souterraine très rapide de l'eau. Ces aquifères qui peuvent créer des rivières souterraines sont identifiées sur la carte par la couleur jaune et représentent 4.63% des ressources hydrogéologiques du sous-sol de la commune d'Acul-du-Nord.

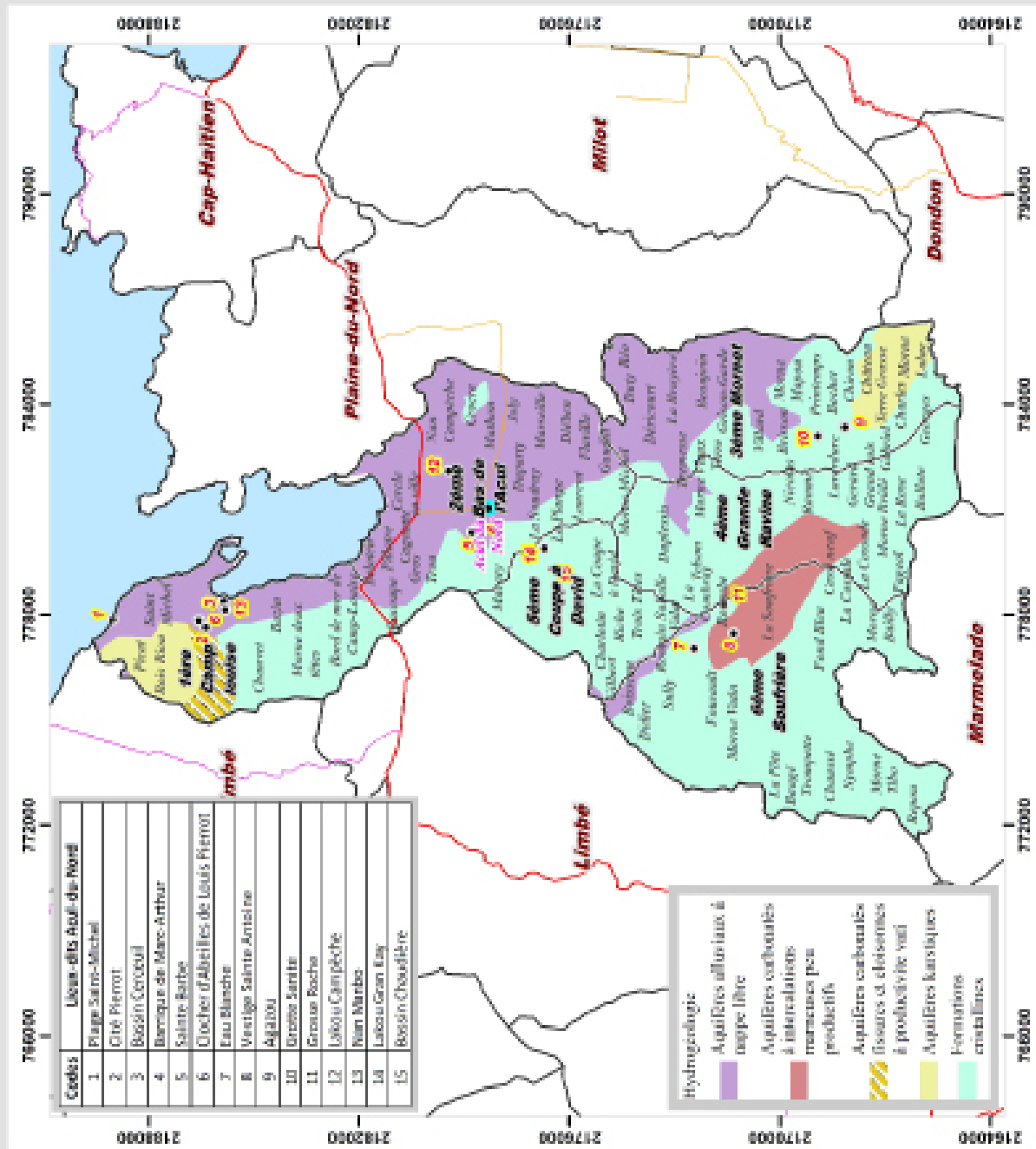
Une 2^{ème} catégorie qui montre des aquifères alluviaux à nappe libre est identifiée en couleur mauve sur la carte. Ces aquifères où l'eau souterraine est peu profonde représentent 29.64% de l'ensemble. Elles sont situées à l'Est des sections Camp-Louise et Bas de l'Acul ainsi que dans le Nord-Est de Mornet. L'existence de ces zones facilite les forages à très faible pied de profondeur.

Une 3^{ème} catégorie d'aquifères carbonatés fissurés et cloisonnés à productivité variée est identifiée par des barres jaune et blanche sur la carte. On les retrouve dans une petite partie au Nord-Ouest de Camp-Louise. Ils représentent 1.23% des ressources hydrogéologiques du sous-sol de la commune d'Acul-du-Nord.

La 4^{ème} catégorie d'Aquifères carbonatés à intercalations marneuses peu productifs est identifiée sur la carte par la couleur orange. Ils occupent un pourcentage de 4.76% des aquifères de cette commune. On les observe au centre de la limite de la 4^{ème} section Grand Ravine et de la 6^{ème} section Soufrière.

Une dernière catégorie qui présente les formations cristallines est représentée sur la carte par la couleur vert aigue-marine. On les retrouve dans toute la 5^{ème} section Coupe-à-David, dans une grande partie des sections Grand Ravine et Soufrière, dans les parties Est et Centre de la 3^{ème} section Mornet, dans la partie Ouest de la 2^{ème} section Bas-de-l'Acul et dans le Sud-Ouest de la 1^{ère} section Camp-Louise. Ces formations représentent 59.72% des ressources hydrogéologiques du sous-sol de la commune d'Acul-du-Nord.

HYDROGÉOLOGIE DE LA COMMUNE D'ACUL-DU-NORD



CARTE 4 : Hydrogéologie de la commune d'Acul-du-Nord

GÉOLOGIE ET SOLS

Les sols de la commune d'Acul-du-Nord ne sont pas différents de ceux rencontrés au niveau de la grande partie du Grand Nord (Nord et Nord-Est). Près de 61 % des sols de la commune reposent sur des andésites et des rhyodacites. Ceux constitués d'alluvions et de matériaux détritiques constituent près de 29 % des superficies. Le reste, soit 10 %, repose sur du calcaire dur et des flyschs (CNIGS, 2009).

Une partie des terres d'Acul-du-Nord fait partie de la vaste Plaine-du-Nord et du Nord-Est classée parmi les meilleures terres du pays (CNIGS dans PCD, Acul-du-Nord, 2009). En effet, selon les statistiques sur les potentialités des sols fournies, 20 % de la superficie de la commune, soit 5 074 ha, sont des terres

considérées comme ayant une qualité variée entre excellente et bonne, sur le plan agronomique. Ces terres sont retrouvées majoritairement au niveau de la 1^{ère}, 2^{ème} et de la 3^{ème} section.

En revanche, force est de reconnaître que plus de 50 % des terres de la commune, plus précisément 62 %, soit 11 701 ha, ont des qualités limitées. Ces dernières catégories de sols sont localisées majoritairement au niveau de la 4^{ème}, de la 5^{ème} et de la 6^{ème} section dominées par des montagnes et des collines basses parfois très déboisées au profit des cultures sarclées. La présence d'une couverture arboricole assez importante dans les zones de plaine est liée à la présence du cacaoyer qui est dominant dans les systèmes agroforestiers.



GÉOLOGIE ET SOLS DE LA COMMUNE D'ACUL-DU-NORD

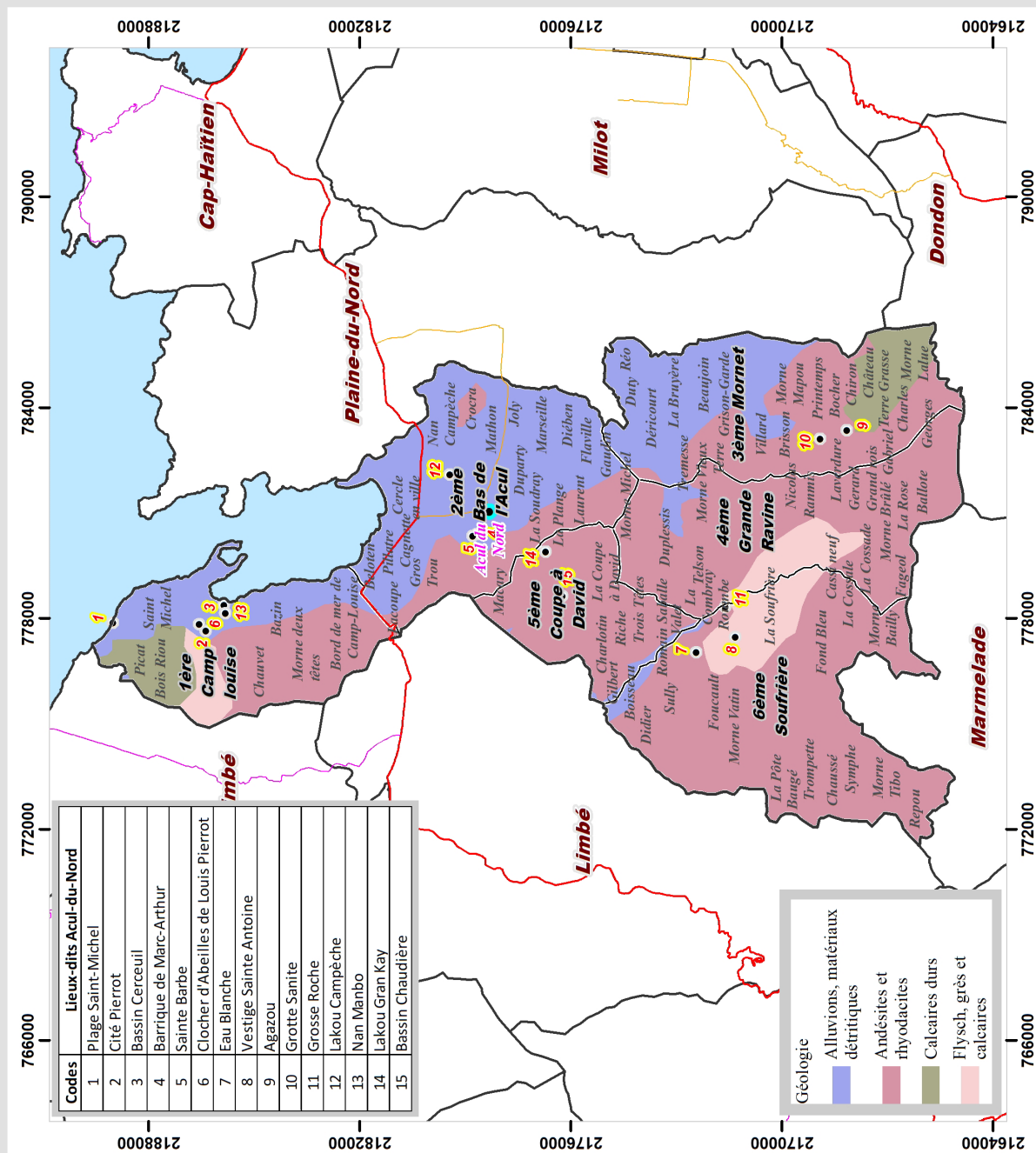
La carte géologique de la commune d'Acul-du-Nord montre 4 types de lithologie. Le premier type représenté par les alluvions et matériaux détritiques est identifié sur la carte par la couleur bleue. Il couvre la partie Est des sections Camp-Louise et Bas de l'Acul, le Nord-Est de Mornet/Grison-Garde et une petite partie au Nord-Ouest de la 4^{ème} section Grande Ravine.

Un 2^{ème} type qui montre des Andésites et rhyodacites est visible au centre et au Sud-Ouest de Camp-Louise, au Nord-Ouest de Bas de l'Acul, dans la partie Ouest et le centre de la 3^{ème} section Mornet, sur presque toute l'étendue de la 4^{ème} section Grande Ravine, de la 5^{ème} section Coupe-à-David et sur une grande partie de la 6^{ème} section Soufrière. Ce type est identifié sur la carte par la couleur orange pastel.

Un 3^{ème} type constitué par Flysch, grès et calcaires est remarqué au Nord-Ouest de la 1^{ère} section, dans une petite partie au centre des sections Grande Ravine et Soufrière. Ce type est identifié sur la carte par la couleur rose pâle. Un dernier type constitué de calcaires durs est représenté sur la carte par la couleur gris mastic. On l'observe au Nord-Ouest de Camp-Louise et au Sud-Est de Mornet.

Les traits noirs discontinus représentent les failles géologiques qui traversent la commune. Ces 4 types présentent des pourcentages de 28.72%, 60.78%, 5.97% et 4.53% respectivement dans le 1^{er}, le 2^{ème}, le 3^{ème} et le 4^{ème} type de lithologie rencontré dans la commune d'Acul-du-Nord.

GÉOLOGIE ET SOLS DE LA COMMUNE D'ACUL-DU-NORD



CARTE 5 : Géologie et sols de la commune d'Acul-du-Nord



POTENTIALITÉS DES SOLS DE LA COMMUNE D'ACUL-DU-NORD

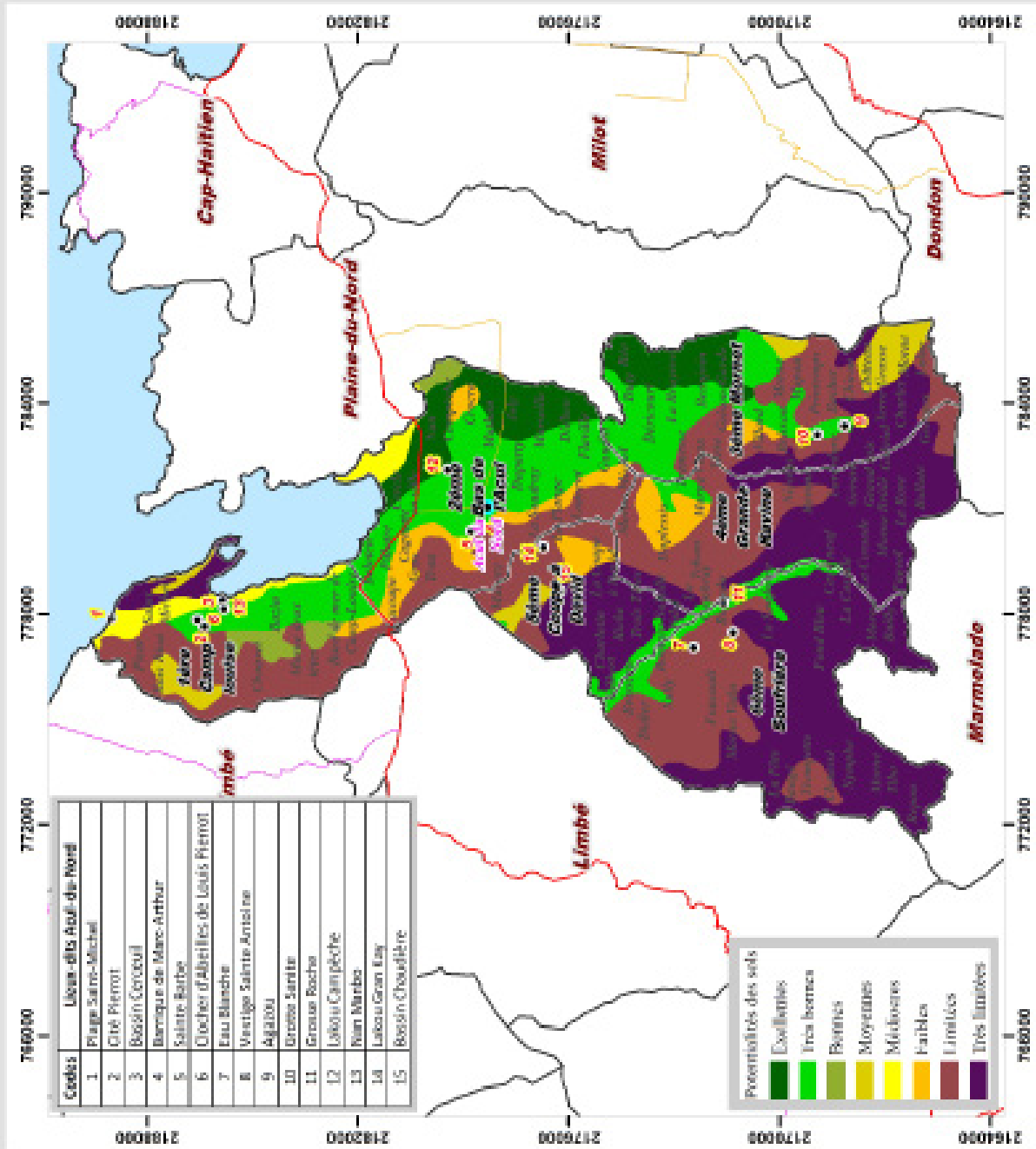
La carte ci-dessous nous renseigne sur la potentialité des sols aux activités agricoles dans la commune d'Acul-du-Nord. De cette carte, on peut déduire 3 groupes de potentialités des sols. Le 1^{er} groupe est composé des classes excellentes représentées sur la carte par la couleur vert impérial, très bonnes identifiées sur la carte par la couleur vert prairie, bonnes de couleur vert kaki sur la carte et moyennes identifiées sur la carte par la couleur ambre. Ce groupe est très apte à l'agriculture. On le rencontre principalement dans la partie Est des sections Camp-Louise, Bas de l'Acul et Mornet.

Le 2^{ème} groupe est constitué des classes médiocres identifiées sur la carte par la couleur jaune citron et faibles représentées par le jaune orangé. Dans ce groupe, les activités agricoles sont très faiblement pratiquées. On le retrouve sous forme de tâche au Nord-Est des sections Coupe à David et Grande Ravine. On a aussi une bande à l'Est de Camp-Louise et à l'Ouest de Bas de l'Acul.

Le dernier groupe est composé des classes limitées identifiées sur la carte par la couleur fauve et très limitées en couleur mauve sur la carte. Dans ce groupe, on ne rencontre pratiquement pas d'activités agricoles. On l'observe dans la quasi-totalité de la 6^{ème} section Soufrière, dans presque la totalité des sections Grande Ravine et Coupe à David et également dans la partie Ouest des sections Camp-Louise, Bas de l'Acul et Mornet.

Les deux (2) premiers groupes où l'on peut pratiquer les activités agricoles occupent 37.74% du territoire, soit 7 087.65 ha, représentant environ un tiers de la superficie de la commune d'Acul-du-Nord. On peut en déduire que cette commune est limitée quant aux activités agricoles sur une grande partie de son territoire.

POTENTIELS DES SOLS DE LA COMMUNE D'ACUL-DU-NORD



CARTE 6 : Potentialités des sols de la commune d'Acul-du-Nord

OCCUPATION DES SOLS ET COUVERTURE DES TERRES

La couverture végétale est relativement dense à l'Acul-du-Nord. Elle est dominée par des espèces fruitières telles l'arbre véritable, l'arbre à pain, le cocotier, le mangui, l'avocatier, les citrus et des espèces forestières comme la pomme rose, « le pwadou », le campêche, le mombin, le palmiste, le chêne et le latanier. Au niveau des zones d'altitude, les grands arbres sont confinés notamment au niveau des gorges (PCD Acul-du-Nord, 2009).

Acul-du-Nord demeure la 3^{ème} commune la plus boisée, après Plaisance et Borgne dans le département du Nord. Selon une étude menée par le MARNDR en 2009, il accuse un nombre de 374,482 arbres debout, soit 7,4% de l'ensemble des arbres (productifs et non productifs) existant dans le département. Cela est possible très probablement par la grande pratique de la culture du cacao

qui est un arbuste poussant favorablement dans l'ombre des grands arbres et aussi par le fait de l'absence d'infrastructures routières dans les zones montagneuses, ce qui rend très difficile le transport des produits ligneux vers la ville.

Toutefois, cette couverture est constamment menacée par la population locale, en raison de leur situation précaire, qui ne cesse de faire pression sur l'environnement. De très fortes dégradations du couvert végétal est visible en certains endroits de la commune où des versants sont très érodés. Ils résultent de la colonisation ancienne de ces aires par des systèmes de cultures sarclées saisonnières dominées par des tubercules, en absence de toute structure de conservation des sols. C'est le cas malheureusement pour la plupart des versants des sections communales situées en altitude, soient la 4^{ème}, la 5^{ème} et la 6^{ème} sections.





OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE D'ACUL-DU-NORD

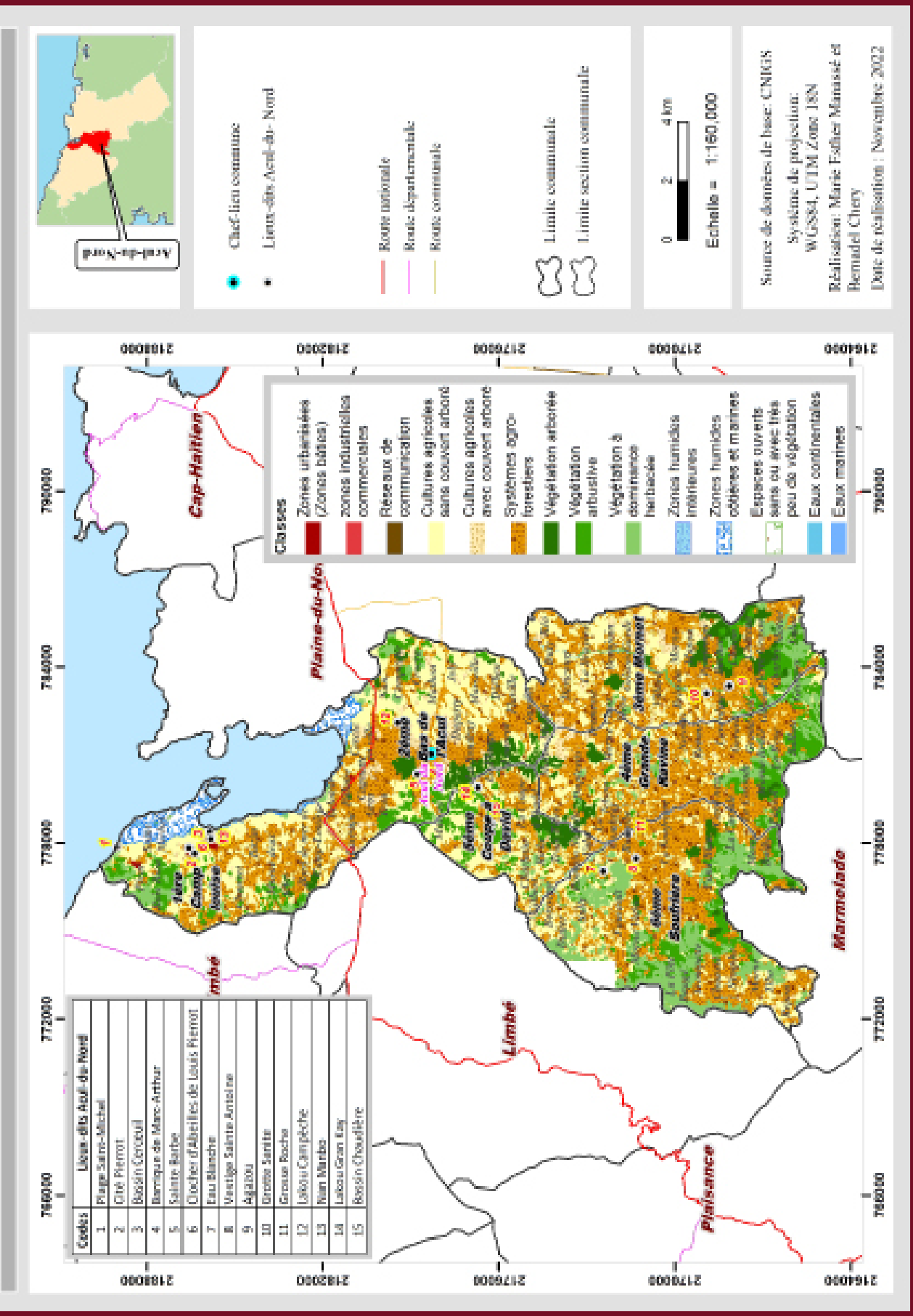
Cette carte d'occupation de sol de la commune d'Acul-du-Nord est produite sur la base des données générées en 2021 à partir de l'ortho photographie aérienne de 2014 de résolution spatiale 50cm.

En analysant cette carte, on peut constater que la commune d'Acul-du-Nord est très peu urbanisée. La classe Zones urbanisées (Zones bâties) identifiées sur la carte par la couleur rouge ne représente que 0.5% de la superficie totale. Cela explique que cette commune est majoritairement rurale.

Les activités agricoles dominent car, plus de 56% de sa superficie est utilisée à des fins agricoles. En effet, la catégorie des surfaces agricoles qui comprennent les classes systèmes agro-forestiers identifiées par la couleur jaune foncé sur la carte avec des points au milieu, les cultures agricoles sans couvert arboré de couleur jaune citron simple et les cultures agricoles avec couvert arboré identifiées par la couleur jaune claire avec des points au milieu, occupe une superficie de 14496.4 ha pour une superficie totale de 18783 ha environ, soit un pourcentage de 77.17%. Elle est observée dans toutes les sections communales.

Les espaces naturels regroupent les sols emblavés d'arbres identifiés sur la carte par la couleur vert foncé, d'arbustes représentés par le vert prairie, d'herbes identifiées par le vert clair, et finalement les zones humides côtières et marines identifiées par un fond blanc avec des polygones bleu au milieu. Cette catégorie d'occupation de sol occupe une superficie de 4111.1 ha, soit 21.88% de la superficie totale de la commune d'Acul-du-Nord. Les espaces naturels se trouvent dans toutes les sections sous forme de tâches. Le centre-ville de cette commune se trouve dans la 2^{ème} section Bas-de-l'Acul.

OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE D'ACUL-DU-NORD



CARTE 7 : Occupation des sols de la commune d'Acul-du-Nord

SITUATION ENVIRONNEMENTALE

Dans la commune d'Acul-du-Nord, la mauvaise gestion de l'environnement est visible. Les handicaps se trouvent à différents niveaux. La ville d'Acul-du-Nord est gérée de manière anarchique, les maisons sont pour la plupart mal construites, on peut remarquer des bâtisses accolées les unes aux autres ne respectant majoritairement pas les normes de construction. Cela implique de réels problèmes d'assainissement.

La commune ne dispose pas d'espace réservé à l'entreposage des détritiques provenant, en particulier, des ménages pour élimination ou recyclage. Pour se débarrasser des déchets, on constate que 75.1% des habitants les brûlent, 8.5% les jettent au bord de la route et un nombre important adopte la mauvaise pratique en les jetant, soit au bord de la mer, soit dans les ravins ou encore dans les rues (Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages, Mairie/IFOS, 2020). L'absence de moyens efficaces de contrôle des déchets et le manque de formation et d'information de la population sont entre autres des éléments justifiant l'état d'insalubrité de plusieurs endroits de la commune.

Les sections communales, et particulièrement les zones montagneuses, sont malheureusement exploitées de façon inadéquate et font l'objet de la mise en place de cultures sarclées au détriment des cultures pérennes, ce qui facilite l'érosion des sols. Ce phénomène s'explique par l'urgence des exploitants de pouvoir répondre à court terme à des besoins primaires.

Sur le plan de la géomorphologie, de fortes pentes confèrent aux terres de la commune un caractère friable qui fait que ces terres se désagrègent facilement en poudre et en poussière. Cet état de fait occasionne des glissements de terrains, particulièrement dans les moments pluvieux, intensifie le risque d'érosion sur plus de 38% de la commune et rend le risque d'inondations de plus en plus important dans les zones en aval (PFC d'Acul-du-Nord).

Au niveau de la côte d'Acul-du-Nord, il est constaté des constructions en cours au niveau même de l'espace de la mangrove. Cependant, les interventions sont insuffisantes pour protéger cet écosystème fragile. Chacun fait ce que bon lui semble sans aucune gêne. Des visites de lieu révèlent que des membres de la population exploitent, vraiment de façon insoutenable sur toute la côte, non seulement les espèces maritimes, mais aussi du sable. Cette activité se fait la nuit comme le jour sous le regard impuissant ou complaisant des autorités (Cf. photos). Sur la côte, on peut, à l'heure actuelle, remarquer très visiblement le déplacement du trait de côte et avec les risques climatiques et l'agressivité des exploitants, on doit s'attendre au pire.

En ce qui concerne la pollution du sol, elle est généralement due aux activités anthropiques. Elle est causée soit par le déversement sur le sol d'ordures ménagères non triées, de déchets biomédicaux, de produits pharmaceutiques, de perturbateurs endocriniens, de déchets d'équipements électroniques, de produits plastiques ainsi que la défécation à l'air libre. Tous ces déchets confondus contribuent à polluer le sol. Cette situation peut avoir des conséquences graves sur l'agricul-

ture et la sécurité alimentaire. La pollution du sol affectera subséquemment la nourriture et l'eau consommée ainsi que l'air respiré.

La pollution des ressources hydriques est aussi un problème significatif. Actuellement, il n'y a pas de réseau public pour la collection et l'épuration des eaux usées avant même qu'elles soient déversées dans les rivières, la mer ou infiltrées dans le sous-sol. Les indications disent que la contamination augmente rapidement, surtout pour l'eau de surface qui rentre en contact direct avec les déchets solides et autres excréta déversés dans les canaux et dans les rues. Aussi, les normes de forage de puits ne sont pas respectées. Ils sont juxtaposés aux fosses de toilettes, pour la plupart. Si l'eau de boisson n'est donc pas bien traitée, les maladies d'origine hydrique rencontrées en grand nombre dans les consultations ne seront pas traitées.

Aussi, certaines routes du centre-ville et des sections communales qui ne sont pas aménagées et sont très poussiéreuses en période de sécheresse et boueuses en temps pluvieux. Les tas d'immondices laissés sur le sol et les décharges sauvages, dégagent, assez souvent, des odeurs nauséabondes au moment de la dégradation des déchets. Ces situations constituent des sources de pollution de l'air ambiant. Le transport assuré par les motos et les camions a, pour sa part, contribué à polluer l'air. L'absence d'industrie amenuise le degré d'émission de gaz. Toutefois, l'inférence, à priori, au taux élevé de maladies respiratoires, soit 1 081 cas pendant une année, pourrait incriminer la pollution de l'air ambiant et les relier à des facteurs de risques environnementaux.

En résumé



Malgré une bonne couverture végétale apparente au niveau de certaines sections, l'analyse de la problématique environnementale de la commune a décelé sa fragilité écologique liée aux facteurs naturels ainsi qu'à certains paramètres socio-économiques conditionnant les interventions de l'homme sur le milieu.

Les observations, les analyses et les discussions avec les participant-e-s aux ateliers ont montré que la commune d'Acul-du-Nord dispose d'atouts, de contraintes, d'opportunités et de menaces liées à l'environnement et au cadre de vie. En termes d'atouts, la commune dispose d'une riche biodiversité, mais l'absence d'agents environnementaux, de mesures pour la gestion des espaces verts et d'initiatives de sensibilisation de la population sur la protection de l'environnement en vue d'empêcher la coupe anarchique des arbres contribuent à la disparition progressive de la biodiversité et de l'écosystème.

Dans la même veine, il convient de souligner que les mauvaises pratiques culturelles dues au brulis, le manque d'interventions pour la conservation des sols couplés à l'absence de travaux d'endiguement des rivières et l'ensablement des ravines représentent logiquement des menaces pour l'environnement. De plus, il y a lieu de constater la dégradation accélérée de l'environnement à cause de l'exploitation abusive du sable du littoral. Aussi s'ajoute l'exploitation non contrôlée des carrières tendant à amplifier les risques liés à l'érosion.

RISQUES ET DÉASTRES

► CYCLONES

De juin à novembre, la commune d'Acul-du-Nord, comme d'autres coins d'Haïti, fait face à la saison cyclonique. Généralement les conséquences s'étendent sur l'humain, sur les biens et sur l'environnement physique.

Les inondations « pluviales » se produisent généralement dans des agglomérations en aval de la commune d'Acul-du-Nord. Elles sont souvent provoquées par le débordement des rivières quand ces dernières sortent de leurs lits mineurs. La carte suivante indique que la commune d'Acul-du-Nord est souvent victimes d'inondations au niveau de Camp-Louise, Bas de l'Acul, Mornet, Labruyère,

entre autres, situés en aval des zones montagneuses et au niveau de la côte.

Les risques d'inondations sont liés, d'une part aux possibilités de submersions marines près de la côte et d'autre part aux débordements de la rivière salée et des ravines constituant le réseau hydrographique de la commune, alimenté par l'accumulation des eaux de ruissellement en provenance des zones montagneuses d'Acul-du-Nord.

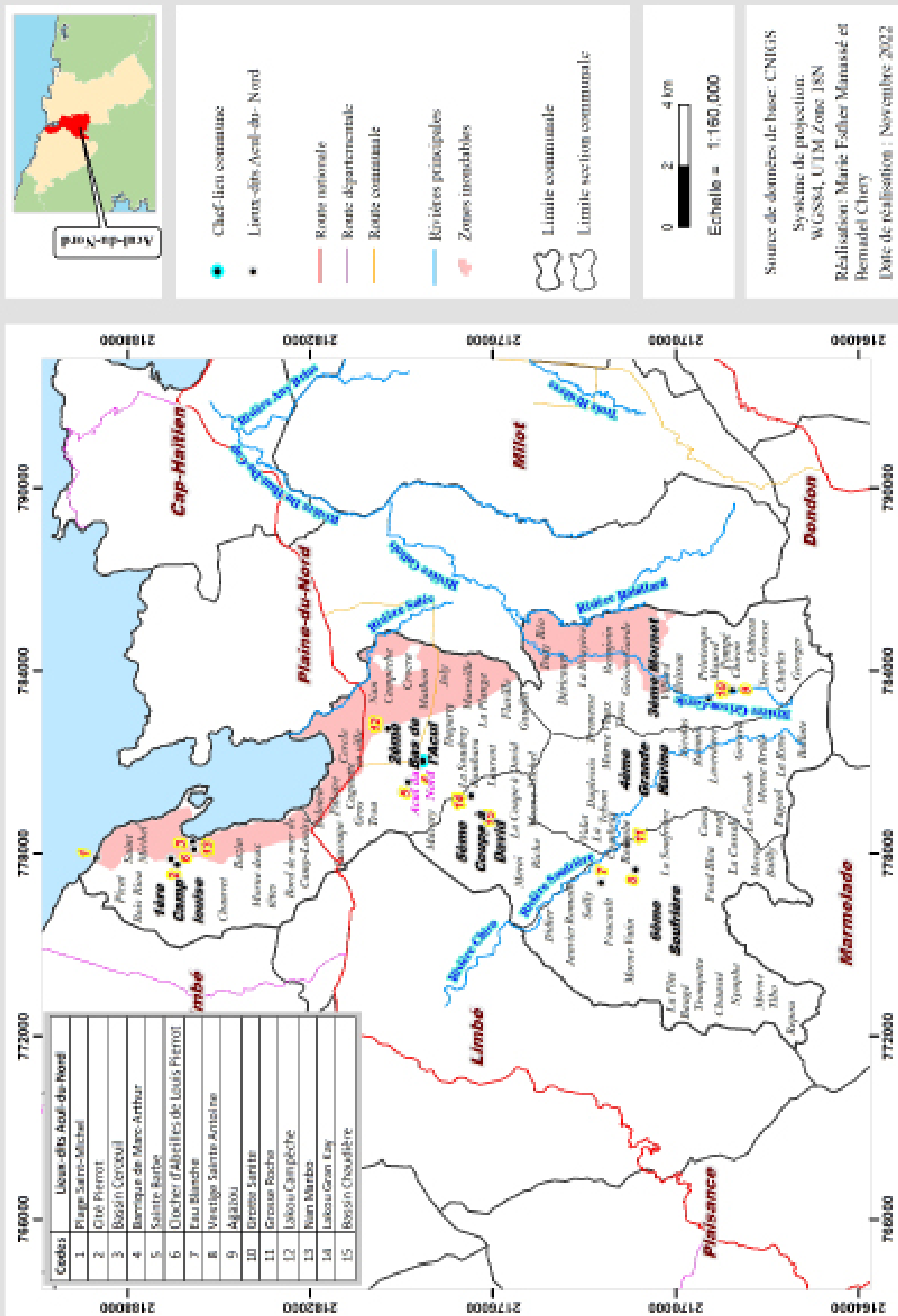
Il importe de souligner que la commune d'Acul-du-Nord ne fait pas partie des zones sèches du département du Nord. Par contre, les sections Camp-Louise et Coupe à David sont souvent frappées par des moments importants de sécheresse.



RISQUES D'INONDATIONS DE LA COMMUNE D'ACUL-DU-NORD

La carte des risques d'inondations ci-dessus montre que ces risques couvrent très peu d'espaces dans la commune d'Acul-du-Nord. La superficie vulnérable à ces risques est d'environ 2937.38 ha, soit un pourcentage de 29.14% de la superficie totale de cette commune. Les zones présentant les risques d'inondation ont des pentes de l'ordre de 2%. Sur la carte, ces zones sont identifiées par la couleur rose. On retrouve les zones inondables à l'Est de la 1^{ère} section Camp-Louise et la 2^{ème} section Bas-de-l'Acul, hormis la localité morne Desmangles. Elles sont présentes également dans le Nord-Est de la 3^{ème} section Mornet.

ZONES INONDABLES DE LA COMMUNE D'ACUL-DU-NORD



CARTE 8 : Risques d'inondations de la commune d'Acul-du-Nord

► EBOULEMENTS ET GLISSEMENTS DE TERRAIN

La pluviométrie est élevée dans certains endroits de la commune d'Acul-du-Nord. Le caractère friable des sols fait que les risques d'éboulements de terrain sont présents au niveau des zones plates comme Camp-Louise, Bas de l'Acul, Mornet, Labruyère. La disparition progressive de la couverture arborée, ajoutées aux crues abondantes au niveau de ces zones, provoquent des glissements de terrains.

► EROSION

Certains versants sont très érodés vu la grande déclivité des terres ainsi que la grande pluviométrie et leur colonisation par des cultures sarclées saisonnières. Ce cas est surtout constaté pour la plupart des versants des sections situées en altitude comme les 6^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} sections.



RISQUES D'ÉROSION DANS LA COMMUNE D'ACUL-DU-NORD

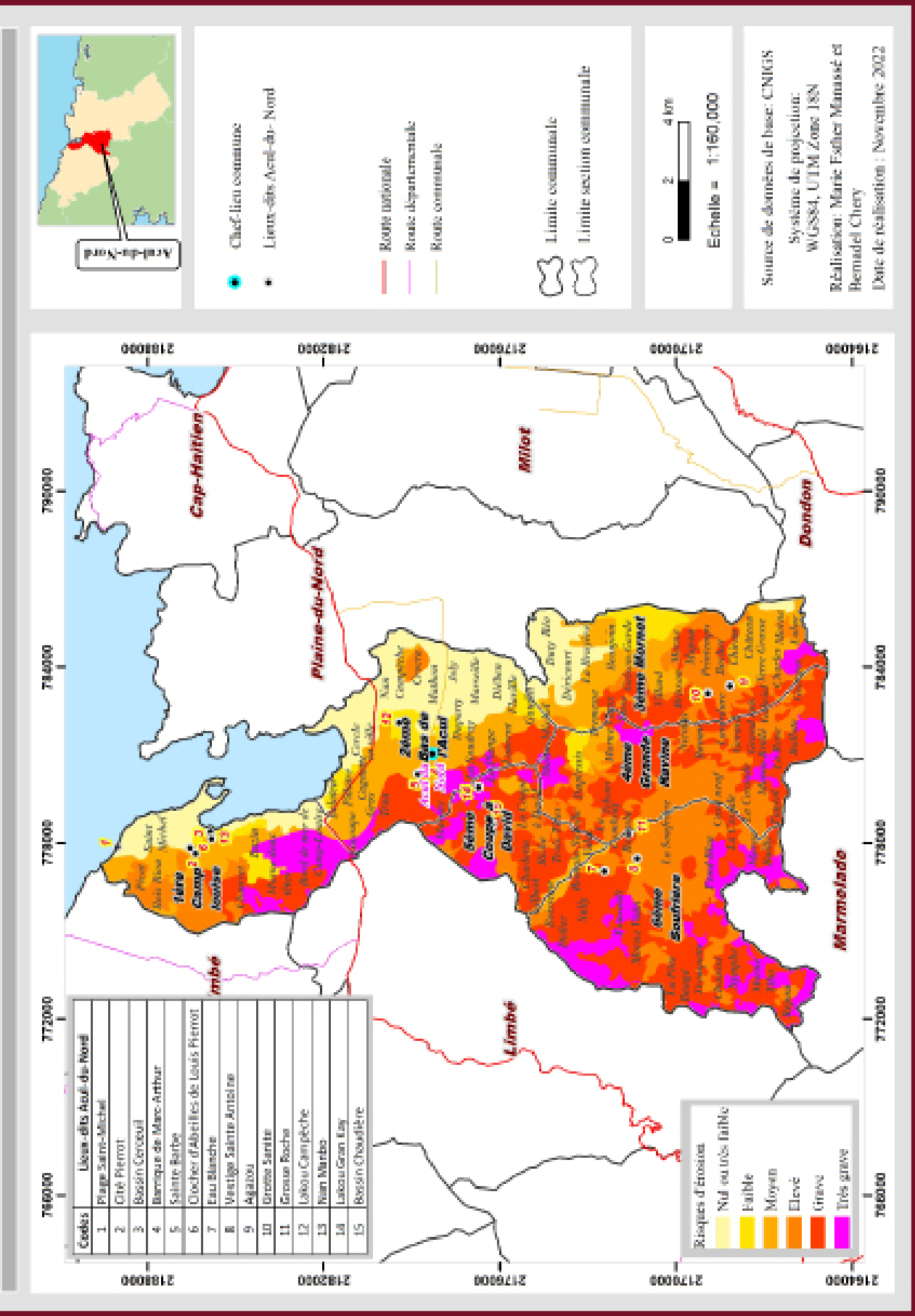
La cartographie des risques d'érosion de la commune d'Acul-du-Nord nous montre 6 niveaux de risques. Un niveau de risques très faible ou nul représenté par la couleur jaune clair sur la carte. On trouve ce niveau dans le Nord-Est de la 3^{ème} section Mornet, la partie Est des sections 1^{ère} Camp-Louise et 2^{ème} Bas de l'Acul. Un 2^{ème} niveau de risque faible identifié sur la carte par la couleur jaune citron est observé sous forme de tâche au centre des sections 1^{ère} Camp-Louise et 3^{ème} Mornet, à l'Est de la 2^{ème} section Bas de l'Acul. On a également un petit polygone au Nord de la 4^{ème} section Grande Ravine.

Un 3^{ème} niveau de risque moyen est identifié sur la carte par la couleur jaune moutarde sur la carte. On le retrouve à l'Est de la 1^{ère} section Camp-Louise, au centre de la 2^{ème} section Bas de l'Acul, au Nord-Ouest, au centre et au Sud-Est de la 3^{ème} section Mornet, au Nord-Est de la 4^{ème} Grande Ravine et autour de la limite des sections 5^{ème} Coupe à David et 6^{ème} Soufrière. Un 4^{ème} niveau de risque élevé est identifié sur la carte par la couleur jaune orangé claire. Ce niveau de risque est observé au Nord-Ouest de la 1^{ère} section Camp-Louise, au centre et à l'Est de la 3^{ème} section Mornet, et un peu partout dans les sections 4^{ème} Grande Ravine ; 5^{ème} Coupe à David et 6^{ème} Soufrière. Il est aussi représenté par un petit polygone à l'Est de la 2^{ème} section.

Un 5^{ème} niveau de risque grave est observé au centre de la 1^{ère} section, à l'Ouest de la 2^{ème} section Bas de l'Acul, de la 3^{ème} section Mornet et un peu partout dans les sections 4^{ème} Grande Ravine ; 5^{ème} Coupe à David et 6^{ème} Soufrière. Il est représenté sur la carte par la couleur jaune orangé foncé. Un dernier niveau de risque très grave est représenté sur la carte par la couleur mauve. On l'observe au Sud-Ouest de la 1^{ère} section Camp-Louise, à l'Ouest de la 2^{ème} section Bas de l'Acul. Il est représenté par un petit polygone au Sud-Ouest de la 3^{ème} section, quelques polygones au Nord et au Sud de la 4^{ème} section, quelques polygones au Nord de la 5^{ème} section et un peu partout dans la 6^{ème} section.

Dans toute la partie Ouest et Sud de la commune d'Acul-du-Nord, on remarque que les risques d'érosion varient d'élevés à très graves. Cela s'explique par la très forte pente (12-60%) qui existe dans ces parties de la commune. Le premier niveau de risque occupe un pourcentage de 13.97%, le 2^{ème} niveau montre un pourcentage de 4.51%, le 3^{ème} niveau totalise un pourcentage de 16%, le 4^{ème} niveau occupe un pourcentage de 23.72%, le 5^{ème} niveau représente un pourcentage de 30.5% et le dernier niveau montre un pourcentage de 11.3% de la superficie totale de la commune.

RISQUES D'INONDATION DE LA COMMUNE D'ACUL-DU-NORD



CARTE 9 : Risques d'érosion dans la commune

► IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La zone d'Acul-du-Nord, tout comme le reste du pays, est caractérisée par une forte vulnérabilité au changement climatique. Selon une étude réalisée au niveau mondial, sur 193 pays pris en compte, Haïti est classé comme le 4^{ème} pays le plus vulnérable au changement climatique lié à la hausse des températures et est classé en risque extrême. (CNIGS 2020)

A l'analyse de ce secteur, Acul-du-Nord comme les autres communes d'Haïti n'est pas exempt des catastrophes naturelles pouvant exacerber la vulnérabilité des populations et aggraver la pauvreté. Toutefois, les discussions en ateliers ont confirmé que la commune a des atouts, des contraintes, des opportunités et des menaces à considérer à la prise en charge des risques et des désastres, notamment dans la planification urbaine et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique.

Il est intéressant de souligner la présence d'un comité communal et local de protection civile et aussi d'un plan de contingence communal, mais le manque d'interventions des autori-

tés municipales et locales pour faire face aux aléas naturels et anthropiques associés au manque d'infrastructures publiques, notamment des abris provisoires, constituent des enjeux majeurs de gestion des risques et des désastres. Par ailleurs, la commune contient des arbres géants et une bonne couverture végétale qui lui favorisent un bon climat puis, elle-même, est entourée de mornes donnant une certaine protection face à certains phénomènes naturels.

Cependant, le climat est très fragile à cause de la dégradation de l'environnement et les menaces qui pèsent sur la biodiversité et l'écosystème. Cela résulte de l'abattage systématique des arbres contribuant, entre autres, à l'augmentation des journées très chaudes et à la rareté de l'eau au niveau de certaines sections communales. Il convient de noter que l'absence de comité local de protection civile et d'une équipe de sauveteurs constitue un manquement grave en matière de gestion de risques et désastres. Nonobstant l'implication des institutions locales et de la Radio Natif Natal, les campagnes de sensibilisation pour faire face aux phénomènes naturels sont insuffisantes.



2.2.3

ORGANISATION DE L'ESPACE ET DYNAMIQUE SOCIO-SPATIALE

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA COMMUNE

La commune d'Acul-du-Nord est subdivisée en six sections communales et le centre-ville. Elle possède deux quartiers : Camp-Louise, qui relève de la section communale du même nom, et Soufrière qui dépend de la section communale du même nom. Comme beaucoup d'autres villes du pays, le centre urbain gravite autour d'une place centrale où sont localisés l'administration communale et quelques services déconcentrés de l'Etat. La commune est confrontée à un problème de découpage administratif en raison de la faiblesse des institutions en charge de la régulation du régime cadastral.

Sur le plan administratif, les sections communales jouent très peu de rôle. La quasi-totalité des sections communales sont pratiquement détachées du centre-ville à cause notamment de leur étendue et aussi de la mauvaise qualité des voies de communication. Elles sont classées dans l'ordre suivant : La première Section Camp-Louise, la deuxième Bas de l'Acul, la troisième Mornet, la Quatrième Grande Ravine, la Cinquième Coupe -à-David et la Sixième Soufrière.

Selon les données de l'Institut Haïtien de Statistique et d'informatique (IHSI) et des enquêtes de terrain, la commune d'Acul-du-Nord dispose de 56 habitations et de 185 localités.



DÉCOUPAGE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE D'ACUL-DU-NORD

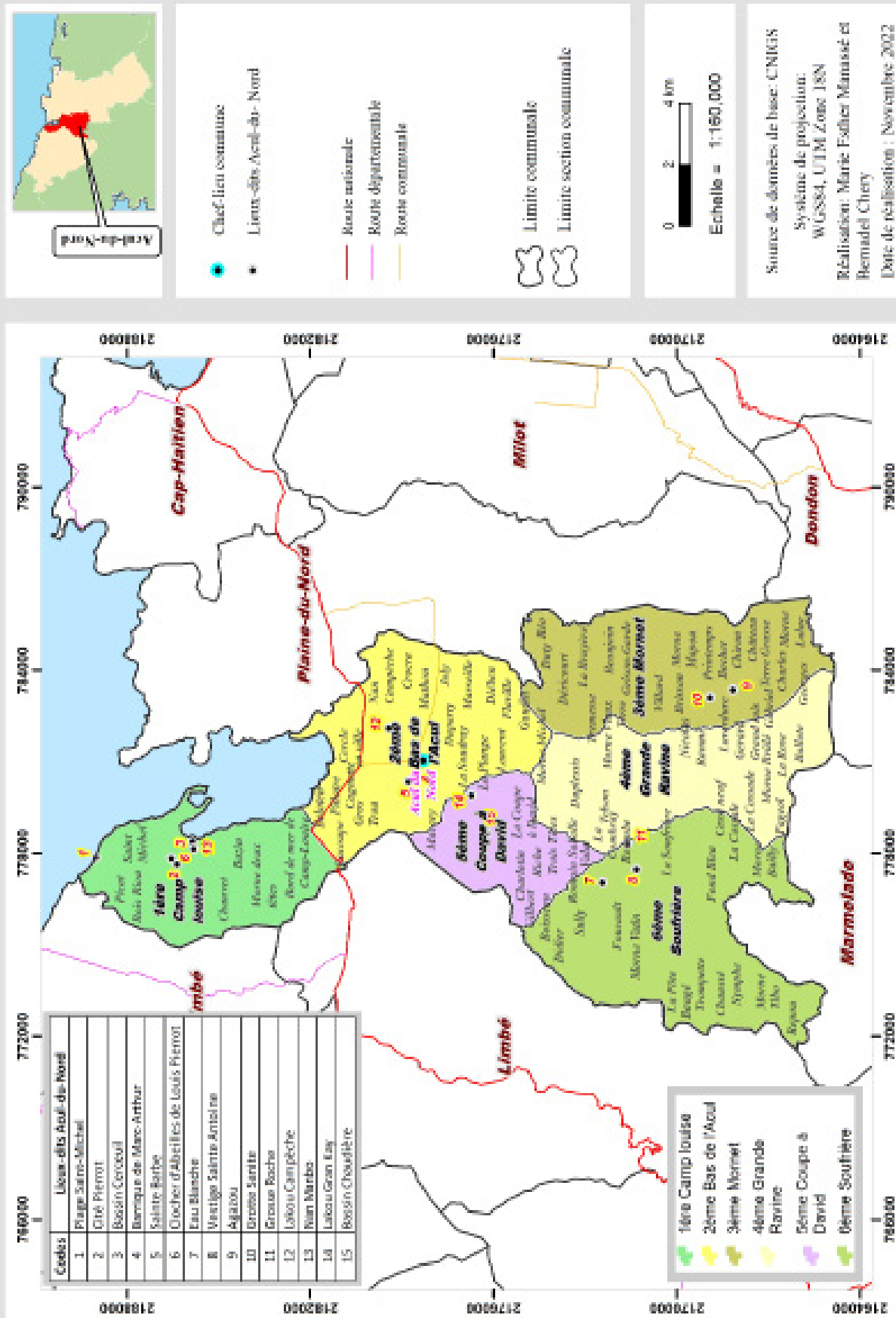


TABLEAU 6. - : Répartition des habitations et localités de la commune par section communale

Sections communales	Habitations		Localités	
	#	Dénomination	#	Dénomination
1 ^{ère} Section Camp-Louise	4	Lafond, Haut-Fèvre, Bele Hôtesse, St Michel Plage	19	Cité Pierrot, Bas Dehenne, Pont Toro, Bas-du-Four, Pièce-Canne, Patrice, Bazin, Berno, Bas-Fèvre, La Coupe, St Michel, Bord de Mer, Moison, Chauvette, Morne Patate, Cevellinge, Cocoyer, Mazie, La Coupe Limbé, Zamor
2 ^{ème} Section Bas de L'Acul (Basse Plaine)	16	Pillatre, Rivière Salée, Cagnette, Cercle-en-Ville, Kampèch, Pont Pillatre, Flaville, Nan Boulé, Maxime, Moline, Laplagne, Las-soudrey, Cocra, Joly, Nan Mela, Jason	8	Raque Morpas, Desmangues, Bas la Coupe, Belle Hôtesse, Mathone, Gaudin, Baudonnen (du Bourd Bas), Cité Lucot
3 ^{ème} Section Mornet	10	Grisson Garde, Tovar, Duty, Trémesse, Baujoint, Guilmacon, Déricourt, Vieux Terre, Morel, Papillon	43	Bois Neuf, Bassin Diable, Maroke, Bochè, Buisson, Nicolas, Zoyo, Sance, Ramy, Lonyack, Terre-Rouge, Bandon, Morel, Tovar, Candy, Gaudin, Bijou, Bois Madanm, Vieux-Marché, Carré, La Volonté, Chenot, Borbais, Dimioc, Zabritcot, Brazi, Villa, Riché, Jean-Louis, Laverdi, Pompé, Château, Gérard, St-Pierre, Galerie, Haut-Garde, Charon, Corrier, Terre-Grasse, Alexandre, Brazzy, Carrefour la Chaux, Rocher Gaudin
4 ^{ème} Section Grande Ravine	16	Labruyère, Duplessie, Bel Air, Gauderie, Ciron, Bambara, Lalante, Mezedenn, Vincent, Lapommeray, Cada, Boutique, La Coupe Plaisir, Plomba, Minguette, Brigant, dupla, Dorvin	7	Ratabwa, Jacques Magot, Bois Pété, Lio, Grosse-Roche, Fleurette, Grande place
5 ^{ème} Section Coupe-à-David	4	Platon Chevalier, Raymond, Joubert (Gilbert), Philogène,	22	Okeby ou Okomby, Rosalie, Campêche, Le Roy, Nan Pyè, Desmangues, Grand Lakou, Chounoutte, La Coupe Plaisir, Leconte, Philogène-Olivier, Durosier, Jean Noël, Locile, Minyin, Dimini, Riche, Grand Place, Marie-Claire, Gaya, Duperier, Robert
6 ^{ème} Section	6	Ravine Georges, Fond Bleu, Kèrou, Lamendier, Fort-Laudin, la Hatte	86	Derak, Panijan, Zèb Ginen, Pierre Antoine, Lindor, Joup, Nan Fò, Charles, Mannou, Duplessie, Juda, Allemand, Morice, Kalimèt, Medor, Pachou, Nan Jan, Boukan, Bresson, Dicotri, Kanka, Julien, Caïman, Kokoye, Denis, Vion, Passe François, Belle Entrée, Nan Mougou, Debauché, Djaca, Lundi, Dlo Blanch, Charlemagne, Valope, Lormant, Fort-laudin, Celimene, La Jeunesse, Tabra, Jardin, Raujeman, Jean Laurent, Wambee, Banque Panyòl, Ti Bidon, Nan Nò, Bay Bèf, Gandin, Morne Sec, Nan Momben, Mazambi, Dezèt, Toman, Lene, Manyen, Nan Leta, Division, Di Roto, Polit, Nan Creseson, Renald, Desarmes, Porpote, Figaro, Mabiale, Nadou, Kardouch, Laporte, Senk, Gaspa, Boye, Bayi, Davance, Joane, Dos Morne, Penifort, Ambadjo, Terre Rouge, Pane, Joachin, Souli, Didien, Dimas

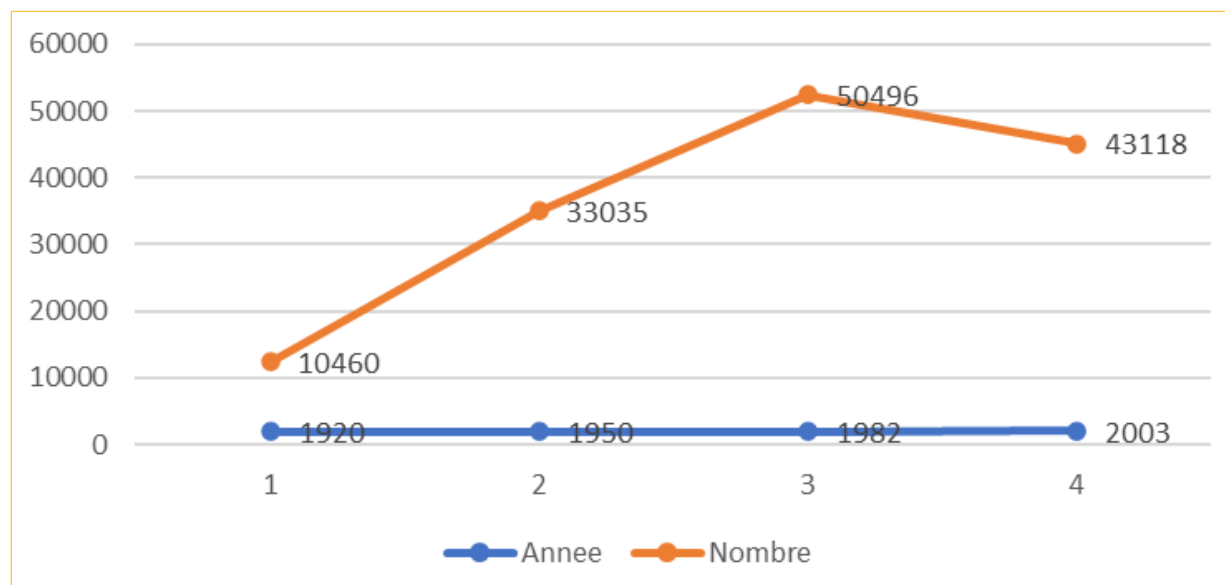
Sources: Mairie d'Acul-du-Nord/ IHSI / Enquête de terrain / Diagnostic participatif – Octobre / 2020

DÉMOGRAPHIE ET RÉPARTITION DE LA POPULATION

Les données collectées par l'IHSI lors des 4 derniers recensements (1920, 1950, 1982 et 2003) montrent que la population haïtienne ne cesse de croître. Entre les recensements de 1920 à 1982, la population de la commune d'Acul-du-Nord a connu cette même crois-

sance avec des taux d'accroissement élevés de 31% entre 1920 et 1950 et de 65% entre 1950 et 1982. Comme on peut le constater dans le graphe ci-dessous, cette évolution croissante s'est traduite par une augmentation fulgurante de plus de 400% de la population au cours des soixante années entre les recensements de 1920 à 1982.

FIGURE 2 : Evolution de la population d'Acul-du-Nord de 1920 à 2003



Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ IHSI/ Recensements de 1920, 1950, 1982 et 2003

Toutefois, le taux d'accroissement a été négatif de 1982 à 2003 et la taille de la population a connu un déclin spectaculaire de sept mille sept cent trente-huit (7738) habitants, soit une baisse de 17% de l'effectif de la population, selon les données du recensement réalisé en 2003.

A noter que ce léger déclin (-0,75% par an) de la population aculoise entre les deux derniers recensements (1982 et 2003) est survenu dans un contexte de croissance générale du Département du Nord (+1,81% par an). Si ces données restent difficiles à analyser en raison des imprécisions existantes¹, elles donnent tout de même une indication sur les dynamiques en cours.

En effet, il importe de souligner que cette diminution pourrait être doublement liée au flux migratoire de la population et à la collecte des données dans le cadre du recensement de 2023. A juste titre, au cours des années 1990 jusqu'à 2000 le pays faisait face à une crise politique extrême où

¹ Les données des deux derniers recensements accusent un écart de plus de 20 ans. Aussi, certains questionnements subsistent quant aux modalités de réalisation des deux recensements pouvant logiquement conduire à certains écarts. CO SINUS CONSEIL. 2006, p.110.

les ménages auraient même refusé de coopérer avec les enquêteurs de l'IHSI, selon les acteurs politiques de cette époque. Ce qui sans nul doute aurait hypothéqué la fiabilité des données du recensement de 2003.

Depuis lors, aucun recensement officiel n'est réalisé pour avoir une idée de l'évolution réelle de la population d'Acul-du-Nord. Toutefois, les estimations de l'IHSI de 2009 à 2022, comme souligné plus loin, montrent un accroissement rapide de la population Aculoise.

Cette évolution rapide de la population n'est pas sans conséquence sur le développement de la commune, qui se traduit par un certain étalement du tissu urbain et paradoxalement la dévitalisation de certaines sections communales. L'analyse du tableau sur la répartition de la population par sexe et par tranche d'âge montre qu'on assiste à une tendance d'extension de la tâche urbaine du centre-ville et à l'urbanisation de certaines entités géographiques, notamment la deuxième section Bas de l'Acul.

A partir des données de 2003, il est à signaler que la population de la commune représentait 43% de l'ensemble de la population de l'Arrondissement d'Acul-du-Nord et 12% de celle du pôle de Cap-Haïtien.

Si la population aculoise a globalement diminué entre les deux derniers recensements (1982 et 2003), la part de sa population urbaine a en revanche fortement augmenté, passant de 4% de l'ensemble de la population communale en 1982 à 14% en 2003 avec 6 037 habitants² (h/f). Bien

que l'Acul-du-Nord reste majoritairement rurale comparativement aux autres communes du pôle de Cap-Haïtien dont la population urbaine moyenne représente 62,2% de l'ensemble de la population en 2003³, cette tendance à l'urbanisation demeure aujourd'hui une réalité qui se renforcera probablement dans les années à venir.

L'analyse sur la structure par âge de la population de la commune d'Acul-du-Nord, basée sur les données du dernier recensement de 2003, est présentée sous forme d'une pyramide des âges. Comme on peut le constater la pyramide prend la forme d'un parasol avec une base large et un sommet effilé. Cette situation explique que le taux de natalité est élevé. Si l'on considère la population des femmes en âge de procréer (15-49 ans) pour la période, soit 88% du nombre total des femmes (19 368 sur 21 957), le taux d'accroissement a continué à augmenter durant les deux dernières décennies (2000-2020).

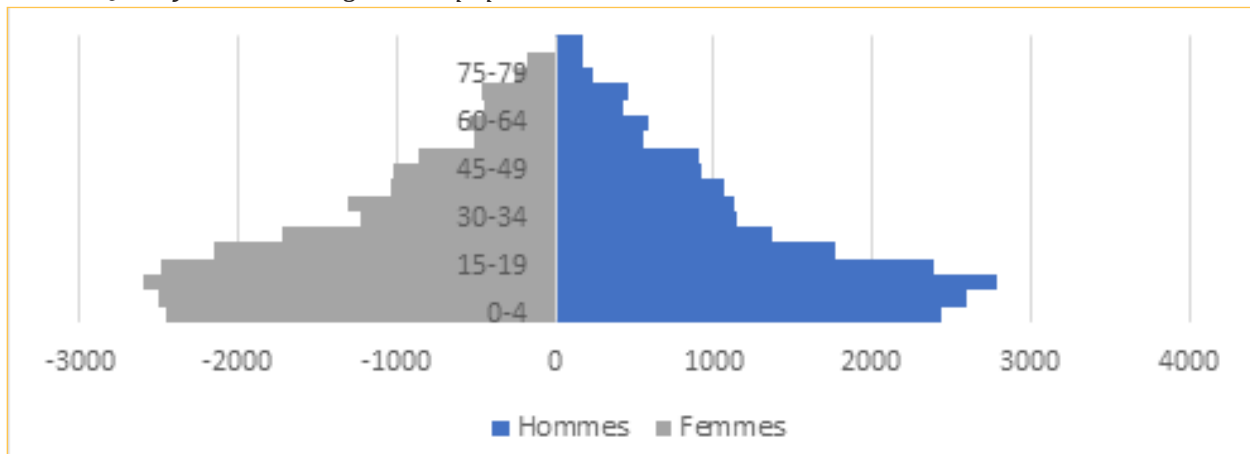
Nonobstant les vagues migratoires des vingt dernières années (2002-2022) et si les tendances restent les mêmes, on peut conclure, selon les données disponibles, qu'Acul-du-Nord possède une population jeune où les moins de 30 ans représentent un peu plus de 43% de la population, soit 24185 sur les 55908 personnes recensées à l'époque. Elle démontre également que sur le plan économique, la municipalité dispose d'un potentiel intéressant car la population active (15-59 ans) représente 48% de

² Sans disposer de données plus précises à l'échelle de la ville d'Acul-du-Nord (faute de périmètre urbain précis et de

concordance de celui-ci avec les unités statistiques utilisées par l'IHSI), il paraît logique que l'essentiel de la population urbaine de la commune y soit concentrée.

³ MPCE. mai 2012, p.103.

FIGURE 3.- : Pyramide des âges de la population d'Acul-du-Nord



Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ Données de IHSI/ Recensement de 2003

la population totale, soit 27 034 sur 55908 personnes. Seulement 7% de la population, soit 4153 sur 55908 personnes, dépassent l'espérance de vie à la naissance (64 en 2019⁴).

Plus loin en 2005, la population de la commune d'Acul-du-Nord était estimée à 44 005 habitants (h/f) dont 14,6% résidait en milieu urbain. L'effectif des femmes était supérieur à celui des hommes. Ce qui s'est traduit en un rapport de masculinité égal à 96 hommes pour 100 femmes. Pour une superficie de 186,4 km², la densité était évaluée à 236 hab/km². La répartition de la population par grands groupes de la commune d'Acul-du-Nord présentait la structure suivante : 35,7% de la population était âgée de moins de 15 ans ; 57,3% entre 15 et 64 ans et 7,0% de 65 ans et plus.

Aussi, l'examen des projections démographiques pour la commune d'Acul-du-Nord, réalisées depuis par l'IHSI, met en évidence un renversement des tendances. L'évolu-

tion démographique de la commune redvient, en effet, positive. La population de la commune étant estimée à près de 50 844 habitants (h/f) en 2009 et à 55 908 habitants (h/f) en 2015. Il en demeure néanmoins, aujourd'hui comme dans un avenir proche, que la commune et la ville d'Acul-du-Nord ne compteront que pour une faible part dans la croissance démographique générale de l'ensemble de la région, principalement absorbée par la métropole de Cap-Haïtien.

4 Données banque mondiale, 2019. Espérance de vie à la naissance, total (années) - Haïti | Data (banquemondiale.org)

TABLEAU 7.-: Répartition de la population par sexe et unité spatiale en 2015

Dénomination	Milieu	Population Totale	Masculin	Féminin	18 Ans Et Plus
Commune d'Acul-du-Nord		55 908	28 199	27 709	30 298
Ville d'Acul-du-Nord	Urbain	10 853	5 344	5 509	5 407
Quartier de Camp-Louise	Urbain	1 866	983	883	949
Quartier de la Soufrière	Urbain	681	382	299	335
Sections Rurales	Rural	42 508	21 490	2 1018	23 607
Section Communale		55 908	28 199	27709	30 298
1 ^{ère} Section Camp- Louise	Urbain, Quartier	1 866	983	883	949
1 ^{ère} Section Camp-Louise	Rural	7 000	3 534	3 466	3 883
2 ^{ème} Section Bas de l'Acul	Urbain	10 853	5 344	5 509	5 407
2 ^{ème} Section Bas de l'Acul	Rural	11 497	5 840	5 657	6 159
3 ^{ème} Section Mornet	Rural	10 987	5 369	5 618	6 211
4 ^{ème} Section Grande Ravine	Rural	3635	1 866	1 769	2 206
5 ^{ème} Section Coupe à David	Rural	2 817	1 472	1 345	1 481
6 ^{ème} Section Soufrière	Urbain, Quartier	681	382	299	335
6 ^{ème} Section Soufrière	Rural	6 572	3 409	3 163	3 667

Source: Mairie d'Acul-du-Nord/ Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI)/ 2015

S'appuyant sur les perspectives d'évolution de la population urbaine d'Acul-du-Nord, estimée à 9 200 et 13 400 citadins en 2011 et en 2015, la population de la ville passera à près de 17 600 personnes en 2031, signifiant une augmentation nette de 4 200 nouveaux citadins. Supposant des densités brutes de 100 à 200 habitants (h/f) à l'hectare pour une petite ville en milieu rural comme celle d'Acul-du-Nord, cette donnée signifie qu'il faudra prévoir, au-delà d'une densification du tissu urbain actuel, des extensions urbaines de l'ordre de 26 ha à 52 ha d'ici 2031 .

Aussi, Il est aisé de faire l'hypothèse que le désenclavement de la ville d'Acul-du-Nord, facilité par la réalisation de divers projets, dont celui de la « route du tourisme », aura une incidence directe sur son attractivité et ainsi sa croissance démographique . Combinée à la tendance générale d'urbanisation des territoires, cette évolution nécessitera, plus encore qu'aujourd'hui, l'existence de capacités d'accueil suffisantes et satisfaisantes pour répondre aux besoins de cette population en expansion, et notamment la mise en place des infrastructures, équipements et services de base.

TABLEAU 8.-: Répartition des ménages par entité géographique et administrative selon la superficie et la densité de la population en 2015

Denomination	Milieu	Population totale	Nombre de menages	Superficie en km ²	Densité
Commune d'Acul-du-Nord		55908	11493	186.37	300
Ville d'Acul-du-Nord	Urbain	10853	2253	3.97	2734
Quartier de Camp-Louise	Urbain	1866	350	0.74	2522
Quartier de la Soufrière	Urbain	681	166	1.04	655
Sections Rurales	Rural	42508	8724	180.62	235
Section Communale		55908	11493	186.37	300
1 ^{ère} Section Camp-Louise	Urbain, Quartier	1866	350	0.74	2522
1 ^{ère} Section Camp-Louise	Rural	7000	1226	23.74	295
2 ^{ème} Section Bas de l'Acul	Urbain	10853	2253	3.97	2734
2 ^{ème} Section Bas de l'Acul	Rural	11497	2197	32.59	353
3 ^{ème} Section Mornet	Rural	10987	2411	34.55	318
4 ^{ème} Section Grande Ravine	Rural	3635	796	31.16	117
5 ^{ème} Section Coupe à David	Rural	2817	550	15.42	183
6 ^{ème} Section Soufrière	Urbain, Quartier	681	166	1.04	655
6 ^{ème} Section Soufrière	Rural	6572	1544	43.16	152

Source: Mairie d'Acul-du-Nord /Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI)/ 2015.

Selon les prévisions, la population de la commune serait d'ici 2025 autour de 69 431 habitants. Cette poussée démographique ne sera pas sans conséquence sur le quotidien des habitants, notamment le chômage et l'accélération de la migration massive. Toutefois, il est à noter que la dynamique migratoire dans la commune se présente comme un phénomène complexe. Elle met en exergue de nombreux aspects qui portent tant sur l'espace géographique que sur les diversités socio-culturelles et économiques. Elle se fait donc par ailleurs sur deux grands axes : interne et externe.

Sur le plan interne, la migration se manifeste essentiellement sous forme d'exode rural. Elle concerne particulièrement le déplacement des habitants de certaines sections communales vers le centre-ville. Cette forme de migration est plus poussée dans la 5^{ème} section alors que la 2^{ème} section devient depuis plusieurs années le prolongement du centre-ville. Issus dans le cadre d'une double dynamique de mobilité sociale de certains habitants des sections et de recherche de principaux services, infrastructures, équipements urbains disponibles, ces mouvements migratoires vers le centre-ville sont pourtant moins fréquents dans certaines sections dont la 3^{ème} section Mornet qui, en raison d'une urbanisation naissante, commence à disposer de certains services de proximité.

Les mouvements migratoires externes des aculois s'ouvrent sur diverses destinations intra-régionales. Si Cap-Haïtien représente la première destination des habitants qui partent de la commune, les aculois migrent aussi vers d'autres communes comme

Plaisance et Limbé pour les habitants des 5^{ème} et 6^{ème} sections, Dondon et Marmelade pour ceux de la 3^{ème} section. Port-au-Prince compte également parmi les destinations des aculois en quête d'éducation ou de perspectives d'emploi, mais les coûts d'installation et l'insécurité publique grandissante rendent cette destination de moins en moins alléchante. Par conséquent, les habitants de la commune se déplacent plus fréquemment dans la région du Nord.

La République Dominicaine constitue la première destination des aculois(es) qui vont à l'étranger. Ce sont surtout les sections en hauteur comme Grande Ravine, Soufrière et Coupe-à-David qui en font leurs choux gras. S'il s'agit dans certains cas d'une migration saisonnière, elle est dans d'autres cas définitifs. Viennent ensuite d'autres destinations comme le Chili, le Brésil et la Guyane.

FONCIER ET CADASTRE

La situation foncière de la commune est mal définie en raison du manque de relevés cadastraux réalisés dans certaines zones et de la faiblesse des institutions étatiques en charge de la régulation du régime foncier et du cadastre. Faute d'un Plan Foncier de Base (PFB) complet et numérisé comportant la délimitation des parcelles et la clarification des titres des ayants droits de la commune, les statuts juridiques des parcelles ne sont pas bien définis.

Le patrimoine foncier des aculois et aculoises s'est constitué tant par des transactions marchandes formelles ou informelles qu'à partir d'un processus d'occupation illégale, de prise ou d'accaparement de terre.

On trouve peu de copropriétés et peu de locations au sein de la commune, le schéma classique étant celui d'une maison individuelle au sein de laquelle vit une famille nucléaire ou élargie.

La plupart des terres de l'Etat, disséminées un peu partout sur le territoire communal, sont exploitées par des fermiers de l'Etat ou des occupants sans titre, peu enclins à s'acquitter de leurs redevances fiscales. Le niveau de violences et de conflits liés à la terre dans certains milieux ruraux se fait rarement constater. Le risque d'éviction forcée demeure une source de préoccupation tant pour les possesseurs précaires que pour les acquéreurs de mauvaise foi.

Le cadastre communal n'est pas numérisé, actualisé ou mis à jour, ce qui compromet la sécurité des droits fonciers. La situation catastrophique du foncier rural et urbain de la commune est liée à la forte croissance démographique qui se traduit par une surexploitation des terres, une forte dégradation des sols et l'accélération du déboisement. L'absence de contraintes en matière d'urbanisme se traduit par une occupation extensive des sols ruraux pourtant fertiles, mais dont la rentabilité spéculative permet toutes sortes d'opérations foncières à but de construction.

Les terres domaniales restent mal définies et mal localisées alors qu'elles constituent une bonne partie du territoire communal. La sécurité des droits fonciers est compromise, faute d'une meilleure identification des personnes, des parcelles et des droits. Le régime foncier de la commune est jugé inadapté, lourd, lent, opaque, inopérant et incohérent. Il ne permet pas, d'une part,

d'identifier et de localiser les parcelles de propriété et leurs usagers et, d'autre part, de cerner de manière aussi précise que possible les droits sur les parcelles localisées ainsi que l'identité des ayants droit. La plupart des étendues de terre cultivables ne sont pas mises en valeur ou sont laissées à l'état vacant par des propriétaires fonciers.

La Direction Générale des Impôts (DGI) ne s'assure pas pleinement de la transcription de tous les actes translatifs de droit de propriété à travers un registre informatisé, ce qui devrait faciliter l'enregistrement des transactions. Les recherches actuelles dans les registres fonciers et cadastraux s'avèrent difficiles, étant donné que tous ces registres ne sont pas numérisés et indexés. Les défaillances du système de publicité foncière et de sécurisation des titres fonciers entravent la pérennisation des transactions entre individus.

Les CASEC de la Commune ont du mal à gérer efficacement le domaine privé de la Section communale. Car, en dépit du fait que la Constitution haïtienne de 1987 amendée accorde un « droit de préemption aux habitants des sections communales pour l'exploitation des terres du domaine privé de l'Etat situées dans leur localité » (art. 39), les CASEC ne disposent pas réellement du répertoire des terres domaniales de leur compétence afin de veiller au respect de cette disposition constitutionnelle. La Mairie d'Acul-du-Nord, quant à elle ne parvient pas à assurer la gestion des biens fonciers relevant du domaine privé de l'Etat, dans les limites la commune. La plupart des arpenteurs et des notaires entretiennent l'insécurité foncière par leurs pratiques irrégulières et une certaine lenteur dans

la délivrance et l'enregistrement des actes translatifs de propriété. La plupart des titres détenus par des propriétaires fonciers ne sont pas enregistrés, transcrits ni soigneusement conservés.

De nombreux paysans privilégient l'informel, les us et les coutumes dans les transactions foncières. En fait, les coûts élevés des services offerts par certains arpenteurs et notaires incitent la plupart des paysans à rester dans l'indivision ou à opter pour les actes sous seing privé. Des difficultés sont associées aux tentatives de maintenir sur le long terme l'équilibre entre une démarche de sécurisation des titres fondée sur des procédures officielles d'immatriculation des droits avec des démarches où les systèmes coutumiers sont aussi pris en compte. En outre, les honoraires et frais de procédure relativement élevés, exigés par des avocats et fondés de pouvoir, dissuadent parfois des propriétaires fonciers vivant dans la précarité à recourir à l'office du juge dans le règlement des conflits liés à la terre.

Du reste, la plupart des difficultés relatives à la gestion rationnelle et efficace des terres résultent principalement des modes d'acquisition ou de transmission de la propriété foncière : la succession et l'usucapion. En effet, la dévolution successorale génère le morcellement des exploitations tandis que la prescription est identifiée comme l'un des facteurs de l'insécurité foncière en ce qu'elle provoque souvent des conflits récurrents entre propriétaires originaires et acquéreurs de bonne foi ou de mauvaise foi. L'absence de titres de propriété réguliers et dûment enregistrés est d'ailleurs la norme

dans certains milieux ruraux et urbains de la commune.

On observe par ailleurs dans le système foncier communal une certaine lenteur dans les procédures d'enregistrement des nouvelles propriétés immobilières. Les effets dévastateurs des catastrophes naturelles sur l'habitat et les exploitations agricoles rendent parfois difficile tout travail d'enregistrement du foncier rural et urbain. A cela s'ajoutent la perte graduelle, la détérioration ou la dégradation continue du patrimoine bâti, frappé par la vétusté ou la déshérence.

► SYSTÈME NOTARIAL LOCAL

On relève en février 2021 un seul notaire en fonction au sein de la commune pour une population de 55908 habitants (IHSI, 2015), les deux autres études notariales étant vacantes. Les craintes au sujet de la pérennité de l'activité notariale se justifient par des difficultés à viabiliser l'office. La difficulté à viabiliser l'office notarial en milieu rural constitue le problème le plus récurrent du fait des complexités administratives, des assiettes faibles, du niveau de pauvreté de la clientèle et de l'inadéquation des tarifs prévus par la loi sur le notariat avec les taxes relativement élevées imposées aux notaires par la DGI.

A cela s'ajoutent les nombreux rendez-vous de renseignements sans rémunération du temps passé avec des clients. Les revenus des notaires sont donc bien moindres que dans les grandes agglomérations et pour beaucoup plus d'efforts à fournir. La baisse du tarif a impacté les notaires ruraux et profité aux notaires des grandes villes.

Si certains notaires ne voient aucun avantage à travailler dans les milieux ruraux de la commune, d'autres apprécient la relation avec la clientèle marquée par la proximité, la convivialité, le lien de confiance, la cordialité et la fidélité. Certains notaires assurent le suivi des affaires de certaines familles sur des générations et mentionnent la force du lien qui en découle. Le notaire est considéré comme un confident qui est écouté et reconnu, et qui exerce une influence considérable sur la population.

Le notaire n'est pas perçu seulement comme un prestataire de services mais souvent comme un homme de conseil et un homme de Loi en qui on peut avoir confiance et qui accompagne chaque grand moment d'une vie. Les clients prêtent parfois aux notaires beaucoup plus de pouvoir qu'ils n'en ont.

Les difficultés propres au travail du notaire en milieu rural comme dans les zones urbaines de la commune sont nombreuses. Certaines caractéristiques des territoires ruraux rendent l'activité notariale difficile, notamment la désertification liée non seulement au dépeuplement mais aussi à la dévitalisation économique des terroirs, la longueur des transports pour les rendez-vous, l'éloignement des services publics. Certains notaires ont réinstallé leur étude en zone périurbaine, car les milieux ruraux ne sont pas viables. La population locale est marquée par la paupérisation. La précarité de la situation financière de la plupart des clients donne à certains notaires le sentiment de jouer le rôle d'assistance sociale.

URBANISATION, HABITAT ET LOGEMENT

En tant que chef-lieu, la ville d'Acul-du-Nord est un pôle administratif important de la commune et de l'Arrondissement. Elle rassemble plusieurs services déconcentrés des ministères et les principaux équipements administratifs du territoire. Toutefois, la plupart des bureaux des bâtiments ne sont pas équipés et sont physiquement dans un état déplorable. Il en est de même pour la plupart des établissements scolaires.

En matière d'infrastructures commerciales, la commune compte quatre marchés, dont celui du centre-ville qui a été construit à l'aide d'un financement de l'USAID dans la localité Haut-du-Bourg. Bien que ce marché soit couvert et dispose d'installations sanitaires, il serait mal conçu, trop en retrait des axes principaux de circulation, et donc sous-utilisé.

L'accès à l'eau potable demeure problématique, car la population s'alimente essentiellement en eau à partir de deux systèmes d'adduction d'eau potable couvrant le centre-ville, une partie de la 2^{ème} section et une grande localité (Labruyère) de la 4^{ème} section, de puits artésiens et des sources. On a constaté qu'il existe plus d'une vingtaine de fontaines et kiosques qui ont été réhabilités et nouvellement construits sur le réseau.

Il convient de souligner que la commune d'Acul-du-Nord n'offre pas aujourd'hui à ses habitants (h/f) des conditions de vie

satisfaisantes, saines et sécuritaires. Ce qui explique que la ville n'est pas sujette à d'importants risques naturels. Il convient de conclure que l'absence de services dans la commune d'Acul-du-Nord est criante, la majorité de ceux-ci sont concentrés dans son centre-ville et que seul celui-ci étant partiellement desservi.

En termes d'organisation urbaine, le centre-ville se trouve au croisement de deux axes principaux Nord-Sud (route d'Acul-du-Nord ou rue St-Théodore) et Est-Ouest (RC100L), la ville d'Acul-du-Nord s'est développée au carrefour de la route d'Acul-du-Nord (dénommée rue Saint-Théodore dans la ville), qui traverse du Nord au Sud l'ensemble du territoire communal, et de la route communale 100L (RC100L) menant à la ville de Plaine-du-Nord. Son centre est situé à environ 2 km au Sud de la Route nationale N0 1 (RN1), en retrait de cet axe routier majeur reliant Cap-Haïtien à la capitale via Gonaïves.

Si la ville d'Acul-du-Nord a été préservée des nuisances que peut induire la présence d'une telle voie de transit, elle n'a pu directement tirer profit de l'opportunité qu'une route de ce gabarit peut représenter sur le développement des territoires qu'elle traverse. La ville d'Acul-du-Nord est localisée au croisement de deux routes secondaires. Contrairement à la majeure partie du réseau routier communal, la portion de l'axe reliant la ville d'Acul-du-Nord à la RN1 est adoquinée, bien que sans entretien régulier.

Aussi, un projet de « route du tourisme » passe par la ville d'Acul-du-Nord dont les travaux de réalisation sont suspendus depuis plus de dix (10) ans. L'objectif est de dévelop-

per les nombreuses potentialités touristiques qu'offre le Département du Nord en améliorant les liaisons entre les principaux lieux d'intérêt existants. Ce circuit, devant relier la Baie de l'Acul à Milot via les villes d'Acul-du-Nord et de Plaine-du-Nord, vise notamment à faciliter la visite du Parc national historique de Milot aux nombreux croisiéristes qui font escale dans l'enclave touristique de Labadie. Ce projet permettra, en outre, de désenclaver les villes d'Acul-du-Nord et de Plaine-du-Nord, et de réorienter le développement et la croissance au sein du département.

Dans la même logique, le projet de « voie de contournement de Cap-Haïtien », qui a pour objectif de relier la RN1 aux RN3 et RN6 sans passer par la ville de Cap-Haïtien (via la route de Plaine-du-Nord) et à réduire ainsi l'importante congestion urbaine de la métropole régionale, pourra également contribuer de manière indirecte au désenclavement de la ville d'Acul-du-Nord. Ces deux projets structurants pour l'avenir de ce territoire s'inscrivent dans les orientations de développement de l'État qui visent le désengorgement de la métropole, l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux territoires, le rééquilibrage du développement régional, la réorganisation de l'armature urbaine, etc.

La trame viaire d'origine suit un plan régulier, organisé autour de la place principale. Toutefois, plutôt que de renforcer la trame esquissée en prolongeant cette grille initiale, l'urbanisation la plus récente s'est développée le long des principaux axes de circulation existants, notamment au pourtour du carrefour Marc Arthur et de la rue du même nom. Les bords de route se sont ainsi progressivement densifiés sans que les équipe-

ments ou infrastructures de base n'accompagnent ce développement.

Comme pour beaucoup d'autres villes du pays, la production de l'espace urbain est incontrôlée. L'urbanisation se poursuit au gré des constructions informelles et des projets individuels, sans vision ni logique spatiale d'ensemble. L'absence de planification pose la question des limites de la ville. Elle entraîne une tension au niveau de l'affectation des sols et souligne l'absence de gestion des potentialités du territoire et notamment des terres agricoles environnantes. Coûteux en espaces et infrastructures, ce type de développement ne laisse également que « peu de place à la production d'espaces publics et préservent rarement ceux qui existent ».

La ville d'Acul-du-Nord gravite autour d'une place centrale où sont localisés les principaux bâtiments : la Mairie, le Commissariat de police, le Tribunal de paix, l'Église de la Nativité et quelques commerces. L'urbanisation s'est ensuite poursuivie le long de la route d'Acul-du-Nord et de la RC100L, puis à l'arrière des îlots localisés en bordure de ces axes. Cette deuxième phase de croissance ne suit aucune trame viaire formelle et est majoritairement caractérisée par un cadre bâti discontinu.

Hormis les deux axes principaux et au pourtour de la place centrale, les rues et ruelles n'ont été tracées que pour desservir une ou plusieurs propriétés. La trame de rues ne répond à aucun principe de hiérarchie routière. Connectés aux axes principaux, ces chemins locaux se terminent, pour la plupart, en cul-de-sac ou se réduisent en sentiers devenant impraticables à la circulation véhiculaire. Ajoutons que ces axes ne sont généralement

pas adoquinés et ne répondent à aucune norme commune d'aménagement (largeur minimale selon le type, équipement en caniveaux ou trottoirs, distance minimale à respecter entre chaque voie, etc.), ne facilitant donc pas la circulation locale.

Concernant la typologie des constructions, la configuration des logements varie sur le territoire, mais l'enquête en distingue trois sortes : les taudis ou ajoupas, les maisons ordinaires ayant un seul niveau et les maisons à plusieurs étages. En comparant les données de l'enquête sur les types de construction dans les trois milieux considérés, il a été constaté que les taudis ou ajoupas sont exclusivement répertoriés plus en milieu rural (0,7%). Le modèle de maison ordinaire à un niveau est largement dominant aussi bien en ville qu'à la campagne, soit 45.9%.

Ces maisons qui constituent l'essentiel du parc de logement sont construites en maçonnerie de blocs, avec des toitures en tôle (89.5%) ou en béton (10.2%). Pour ce qui est des maisons plus complexes comportant plusieurs étages, l'espace urbain en compte 9,7%. Dans le milieu rural, 5,5% des maisons correspondent à ce modèle. Remarquons que les quelques immeubles ayant de nombreux étages se situent ordinairement soit dans des zones considérées huppées, soit au centre-ville.

En général, les maisons ordinaires sont exiguës avec 12 à 25 m² et traduisent, d'une part, les difficultés des ménages pour mobiliser un capital important en vue de les bâtir correctement, et d'autre part, la pression exercée sur le sol surtout dans le centre-ville. Le secteur logement enregistre des impacts négatifs sur l'environnement,

qui découlent des conditions socio-économiques des résidents, de leur mode de vie et du type d'aménagement de l'espace occupé. Beaucoup de nouvelles unités de logement ont été réalisées d'une manière informelle n'ayant pas l'autorisation des autorités compétentes. Mais en plus de ces unités, depuis plusieurs années, l'exode rural a provoqué la prolifération d'habitats précaires tant dans le centre-ville et que dans les localités des sections communales.

Toutefois, la commune dispose d'une gamme de matériaux de construction et peut compter sur des cadres formés en génie civil. Elle est pourvue de très belles bâtisses mais qui ne respectent pas, toutes, les normes de construction parasismiques et anticycloniques. La commune, par ailleurs, n'a pas de firme d'études et de construction alors que le service de génie municipal ne peut pas se hisser à la hauteur des attentes de la population en dépit du fait que la commune dispose d'une esquisse de Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui n'est pas appliquée.

En ce qui a trait à l'habitat et au logement, suivant que l'on se trouve en milieu rural ou en ville, on peut observer plusieurs modèles (Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages, Mairie/IFOS, 2020) d'établissements humains. À la campagne, on retrouve deux types d'habitat : le modèle regroupé et le modèle dispersé. Tandis que dans les centres urbains on peut en remarquer trois types : le modèle familial isolé, les logements regroupés en appartements et les habitats insalubres des zones précaires.

Pour le mode d'occupation des logements, selon que l'on se trouve en milieu rural ou

en milieu urbain, on observe une grande différence dans le mode d'occupation des logements. En milieu rural, plus de 80 % des ménages sont propriétaires des logements qu'ils habitent ainsi que du terrain, tandis que ce taux n'est que de 27,6 % dans le centre-ville et 67,7 % dans les deux quartiers.

Les exigences de la vie urbaine diffèrent de celles de la campagne. Mais par-dessus tout, le prix des terrains reste la raison majeure car la pression foncière est très forte dans les espaces urbains et particulièrement le centre-ville. En plus, les standards des maisons ne sont pas pareils pour tous les milieux. Le rural a donc moins de contraintes par rapport à l'urbain, ce qui constitue pour lui des atouts incontournables. Donc, avec le revenu qu'il gagne, le paysan semble être dans une meilleure position pour construire une maison dont les normes diffèrent de celle du citadin. La proportion de ménages qui construisent sur des terrains qui ne leur appartiennent pas est aussi plus importante dans l'aire urbaine que dans le reste de la commune. Les gens affluent en quelque sorte dans le centre-ville, mais comme déjà souligné, il y a un plan d'urbanisation préétabli. Le manque de logement et de moyens financiers porte certains citoyens à verser dans l'anarchie.

Vu la faiblesse de la législation foncière, des ménages envahissent parfois des terrains privés ou publics et s'y installent en construisant leur propre maison. Ces situations débouchent parfois sur des conflits fonciers dont les issues s'avèrent parfois tragiques. Dans la perspective d'une justice sociale, préalable à un développement humain à l'Acul-du-Nord, il est nécessaire que des réglementations claires soient

établies dans le domaine du foncier afin d'éviter toute effusion de sang inutile. Un autre aspect intéressant de l'analyse du statut d'occupation des logements est le mode d'acquisition de ces habitations. Les transactions immobilières sont plus courantes dans la ville et notamment au bourg que dans le milieu rural. Parmi les propriétaires, le pourcentage de ceux qui possèdent le fonds et leurs logements est de 75 % (Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages, Mairie/IFOS, 2020).

L'absence de planification et de contrôle de la croissance urbaine entraîne souvent des stratégies individuelles ou collectives, dans un « sauve-qui-peut » généralisé. Cette dynamique d'appropriation et de fa-

çonnement de l'espace urbain renforce la ségrégation socio-spatiale et stimule toutes les formes de spéculation. Une minorité en profite pour s'enrichir en dehors de la loi et la majorité se débrouille pour survivre.

Il convient de souligner qu'en termes de densités au logement les ménages aculois sont généralement de grande taille. Ceux de 4 à 6 membres sont dominants sur tout le territoire communal. La taille d'un logement est un aspect important dans la construction car l'épanouissement, le bien-être même d'une famille peut en dépendre. Il n'est d'ailleurs pas recommandé que plusieurs personnes dorment dans un espace restreint qui ne favorise pas une bonne circulation d'air.

En résumé



La commune d'Acul-du-Nord, selon les analyses, ne dispose pas aujourd'hui des infrastructures de base nécessaires pour répondre adéquatement aux besoins actuels et futurs de sa population et pour soutenir le développement économique de l'ensemble de la commune à plus long terme.

Selon les observations et les analyses qui ont confirmé les perceptions des participant-e-s aux ateliers, la commune dispose d'importants atouts en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire grâce au fonctionnement d'un service d'urbanisme au niveau de l'administration communale, et la disponibilité d'une esquisse de plan d'urbanisme comme outil de planification du territoire. Mais, l'absence de politique de logement, de schéma d'aménagement capable d'assurer la conciliation entre les projets du pouvoir central et ceux des collectivités territoriales constituent le hic de l'organisation du milieu et de l'aménagement du territoire de la commune.

De surcroît, les constructions anarchiques, l'absence de politique de redéfinition de nouvelles centralités urbaines et de construction de communautés durables restent et demeurent des défis pour la planification de l'avenir de la commune.

ÉNERGIE, ÉLECTRICITÉ ET ÉCLAIRAGE PUBLIC

Comme beaucoup d'autres communes du département du Nord, l'Acul-du-Nord est alimentée en électricité par la centrale thermique de Cap-Haïtien. Une partie de l'électricité produite est distribuée à travers certaines zones de la commune.. De plus, le réseau, constitué de lignes de conduction, est circonscrit uniquement dans une partie du centre-ville et certaines agglomérations des 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} sections communales. Il convient de souligner que la fréquence de l'alimentation électrique est très irrégulière. Actuellement, les abonnés de l'EDH ne reçoivent aucune heure en électricité par jour. Ils sont obligés de recourir à des kits énergétiques, notamment des panneaux à énergie solaire. Malgré cette situation, de fortes demandes d'abonnement sont enregistrées et restent non satisfaites. La faible extension du réseau électrique dans les villages périphériques couplée d'un délestage constitue un handicap pour le développement économique de la commune.

Pour ce qui est de l'énergie consommée dans les foyers, l'enquête socioéconomique sur les ménages réalisée par IFOS dans le cadre de l'élaboration du PCD, pour le compte de la Mairie, précise que seuls 2% des ménages consomment du gaz alors que 59.5% utilisent du bois de chauffe, contre près de 38.5% pour le charbon de bois.

TABEAU 9 : Principales sources d'énergie utilisée par le ménage pour la cuisson

Sources d'énergie pour la cuisson	Proportion
1. Gaz	2.00%
2. Bois/ morceau de bois	59.50%
3. Charbon de bois	38.50%
Grand Total	100.00%

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ Enquête socio-économique sur les ménages, IFOS/2020-2021

Toutefois, il convient de souligner que 55.50% utilisent donc par ailleurs leur propre cuisine pour préparer à manger contre 36.25% qui gardent le comportement de boucanier en faisant à manger à l'extérieur. Puis, 7.75% accusent d'un niveau de modernisation en dotant leurs maisons de certains dispositifs modernes à la cuisine.

TABEAU 10 : Dispositifs des familles pour la cuisson

Lieu principal de cuisson de nourriture	Proportion
1. A l'intérieur de la maison	7.75%
2. A l'extérieur de la maison	36.25%
3. Dans la cuisine de la voisine	0.50%
4. Dans la cuisine familiale	55.50%
Grand Total	100.00%

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ Enquête socio-économique sur les ménages, IFOS/ 2020-2021

La commune bénéficie de plus de dix (10) heures de soleil le jour, ce qui justifie l'éclairage public nocturne de plusieurs zones

qui se fait à partir de lampadaires solaires. Composée de plus de 70% de montagnes, l'Acul-du-Nord peut bien profiter également de l'utilisation de système éolien pour produire de l'électricité car il y a vente à une vitesse de 14 km/h.

TÉLÉCOMMUNICATIONS ET NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

La commune est confrontée à une faible couverture des réseaux téléphonique, radiophonique, d'internet et télévisuel. Aujourd'hui, les populations d'Acul-du-Nord n'ont pas accès aux informations locales à cause de l'inexistence de couverture des chaînes de télévision et de radios nationales. Mais, il est à noter que quelques personnes utilisent les services de Canal+ qui leur permet de capter certaines chaînes nationales et internationales par satellite.

Cependant, en matière de radio diffusion, les aculois ont pour sources d'informations les radios « Natif Natal » et « Positif » comme stations locales émettant respecti-

vement sur les 89.7 et 90.1 en modulation de fréquence et de celles de Cap-Haïtien et de la Plaine-du-Nord.

Deux compagnies de téléphonie mobile, Digicel et Natcom, assurent une couverture téléphonique à plus de 40 % de la commune, selon les témoignages des participant-e-s et les témoignages de certains techniciens sur le terrain. Ainsi, il existe plusieurs zones blanches, ce qui explique que la communication téléphonique est difficile au niveau des 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} Sections en raison de l'absence de réseau mobile des 2 opérateurs.

Bien que certaines zones de la commune bénéficient du réseau 4G de la Natcom, mais l'accès à l'internet est limité, car la qualité de service des opérateurs télécom laisse à désirer en raison de la lenteur de la vitesse ou du basculement de la connexion d'une antenne vers une autre. Malgré cet handicap majeur, les réseaux sociaux sont largement utilisés comme moyen de communication dont Facebook et WhatsApp. Il importe aussi de souligner que la mauvaise utilisation des technologies de l'information et de communication ne fait qu'encourager les jeunes à la débauche et à l'obscénité.

En résumé



Malgré la précarité de la commune en ce qui a trait aux nouvelles technologies de l'information et de communication, aucune disposition n'est prise du côté des opérateurs de téléphonie mobile pour répondre aux attentes des utilisateurs.

Malgré tous ces écarts, il faut dire que des atouts considérables liés aux NTIC se font remarquer au niveau de la commune. En effet, elle dispose de plusieurs écoles informatiques assurant la formation des jeunes dans le domaine des nouvelles technologies. Le fonctionnement de deux compagnies téléphonie mobile facilite la connexion des aculois-e-s avec le reste du monde. En revanche, l'inefficacité du CONATEL dans le contrôle des émissions des radios et l'insatisfaction de la population de la qualité du service fourni par les opérateurs mobiles sont encore des nœuds à dénouer.

Les chaînes étrangères captées via les services de transmission de canal + sont une opportunité en matière de communication de proximité.

VOIES DE COMMUNICATION, MOBILITÉ ET TRANSPORT

La ville d'Acul-du-Nord est localisée au croisement de deux routes secondaires. La commune qui est accessible aussi par voie maritime, dispose d'un réseau routier d'importance régionale, mais peu adéquat pour assurer une bonne liaison et des relations d'échanges entre les différentes agglomérations, notamment celles des 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} sections. Ainsi, le réseau routier supérieur d'Acul-du-Nord est inexistant. Le réseau n'est pas entretenu et la détérioration des routes est une constante rendant difficile le transport et par conséquent, les activités économiques de production et de commerce de la zone et du département.

Le réseau primaire d'Acul-du-Nord est dominé par la Route Nationale #1 (RN1) qui la traverse à plusieurs endroits au niveau de la première section Camp-Louise à Kafou Georges, La coupe, Carrefour l'Acul, Cagnette, Deschamps, etc. Cet axe qui connecte les départements de l'Artibonite et du Nord, en donnant accès au Plateau Central ainsi qu'aux départements de l'Ouest et du Nord-Ouest, joue un rôle très important dans l'animation du territoire septentrional ainsi que les échanges commerciaux et touristiques.

Quant au réseau secondaire, Acul-du-Nord est connectée à Limbé, Plaine-du-Nord et Cap-Haïtien par la RN1. Le centre-ville de la commune est localisé au croisement de deux routes secondaires dont la route touristique. Cette dernière part de la baie de l'Acul, traverse toute la commune en passant par Carrefour Cagnette, Barrière blanche et carrefour Ti Bell pour aboutir à Plaine-du-Nord.

Cette route permet d'atteindre Grison-Garde et Milot en passant par carrefour Galois. Alant du Centre-ville, une autre partie de la route touristique fait une boucle avec la RN1 à partir de Morne Desmangles, Nan cam-pêche et Cercle-en-ville.

Cette route touristique permettra, en outre, de désenclaver les villes d'Acul-du-Nord et de Plaine-du-Nord, et de réorienter le développement et la croissance au sein du Département. Dans la même logique, ce projet de « voie de contournement de Cap-Haïtien », qui a pour objectif de relier la RN1 aux RN3 et RN6 sans passer par la ville de Cap-Haïtien, mais via la route de Plaine-du-Nord, vise à réduire ainsi l'importante congestion urbaine de la métropole régionale et pourra également contribuer de manière indirecte au désenclavement de la ville d'Acul-du-Nord.

Le réseau tertiaire de communication routière vise à connecter les agglomérations et les zones rurales. En ce sens, il devrait être conçu selon une stratégie de mise en œuvre associée au développement de la production agricole et aux enjeux environnementaux et énergétiques. Mais il est loin d'être encore le cas. En effet, le réseau routier tertiaire de l'Acul est composé d'une quarantaine de tronçons et de tracés reliant le centre-ville aux six sections communales et interconnectant ces dernières entre elles. Toutefois, il est constitué majoritairement de tracés donnant un accès très limité et difficile à la majorité des 185 localités et 56 habitations par des axes dangereux, majoritairement en terre battue et en mauvais état. En témoignent les accès difficiles, voire inexistants de la 4^{ème}, 5^{ème} section Soufrière et la 6^{ème} section Coupe-à-David

Le centre-ville compte plusieurs carrefours qui peuvent fournir des alternatives aux situations d'encombrement. La route touristique qui part de la baie de l'Acul, traversant la RN1 pour aboutir au centre-ville avant de se connecter de nouveau à la RN1 via morne Desmangles et Cerca, représente une alternative de contournement. Il en est de même du tronçon qui doit relier la RN1 aux RN3 et RN6 à partir de la ville de Plaine-du-Nord dont l'objectif premier est de contourner Cap-Haïtien et du même coup réduire les embouteillages.

La commune d'Acul-du-Nord est desservie par des carrefours favorisant les échanges et une meilleure gestion de la circulation ainsi que la sécurité publique. Par ailleurs, la commune compte aussi un ensemble d'ouvrages d'art, constitués de ponts et de dalots, facilitant la communication entre les différentes sections communales et les communes avoisinantes. On peut citer : Pont île Adam, Tikolo et des dalots comme Flaville, Moline, Lassoudrey, Marc Arthur, Grison-garde, Belle-Hôtesse et un autre en construction à Camp-Louise, etc.

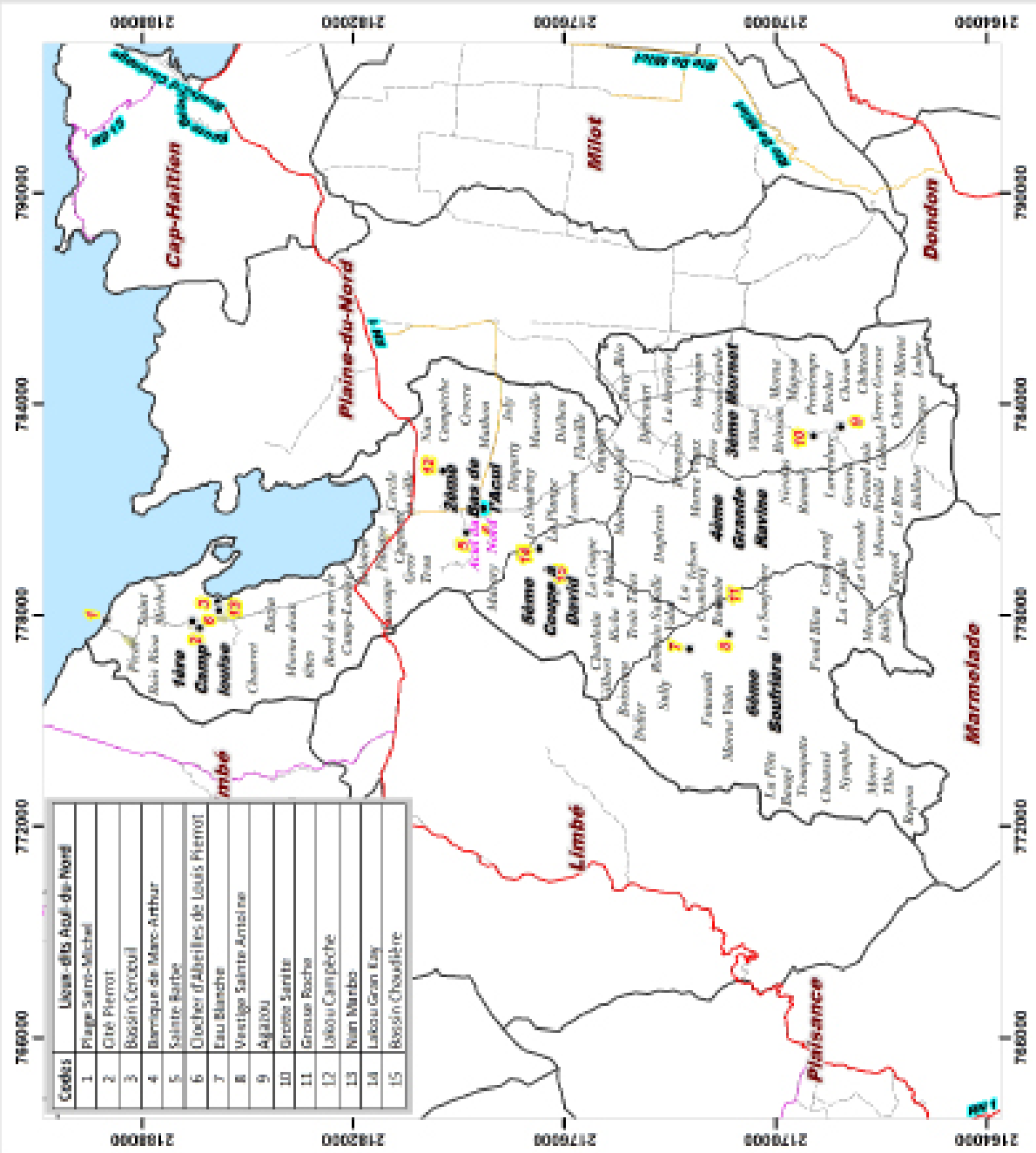


RÉSEAU ROUTIER DE LA COMMUNE D'ACUL-DU-NORD

Cette carte du réseau routier de la commune d'Acul-du-Nord est constituée sur la base des données qui ont été créées en 2013 à partir de l'image aérienne de 2010. Elle montre que cette commune présente un réseau routier très lâche à cause de son relief très accidenté.

Sur cette carte, les lignes de couleur orange représentent les routes communales, les routes nationales sont identifiées par la couleur rouge et les routes qui mènent aux bâtis dans le centre-ville et dans les habitations/localités sont en couleur noir discontinu.

RÉSEAU ROUTIER DE LA COMMUNE D'ACUL-DU-NORD



CARTE 11 : Réseau routier de la commune d'Acul-du-Nord

Le territoire communal est traversé par la route nationale #1 conduisant à Plaine-du-Nord et à Cap-Haïtien. Contrairement à la majeure partie du réseau routier communal, la route du tourisme, bien qu'inachevée, reliant la Baie de l'Acul à Milot via les villes d'Acul-du-

Nord et de la Plaine-du-Nord vise notamment à faciliter des visites au Parc Historique de Milot. Ce qui aurait permis le désenclavement des villes de l'Acul-de-Nord et de Plaine-du-Nord et la décongestion des zones urbaines.

TABEAU 11. - : Caractéristiques du réseau routier de la première section Camp-Louise

Les circuits		Distance en KM	Nature de la route	État du tronçon
Départ	Arrivée			
Belle-Hôtesse	St Michel Plage	9KM	Route secondaire/ Terre Battue	Très mauvais état
St Michel Plage	Bas Limbé	3KM	Route secondaire/ Terre Battue	Très mauvais état
Haut Dufour	St Michel	4KM	Route secondaire/ Terre Battue	Très mauvais état
Dehenne	St Michel	3KM	Route secondaire/ Terre Battue	Très mauvais état

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ Rencontre avec les différents acteurs sectoriels/ Décembre 2020

TABEAU 12.-: Caractéristiques du réseau routier de la deuxième section Bas de l'Acul

Les circuits		Distance en KM	Nature de la route	État du tronçon
Départ	Arrivée			
Cagnette	Camp-Louise	7KM	Route secondaire/Terre Battue et Asphaltée	Asphaltée (en bon état) et terre battue, en très mauvais état
Cagnette	Mornet	11KM	Route secondaire/Terre Battue et adoquinée	Adoquin (en moyen état) et terre battue, en très mauvais état
Cagnette	Coupe à David		Chemin/Terre battue	Mauvais état
Laplagne	Labruyère	3KM	Route secondaire/Terre Battue	Très mauvais état
Centre-ville	La Soufrière	14KM	Chemin /Terre Battue	En terre battue, en très mauvais état

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ Rencontre avec les différents acteurs sectoriels/ Décembre 2020

TABLEAU 13. - : Caractéristiques du réseau routier de la cinquième section Coupe à David

Les circuits		Distance en KM	Nature de la route	État du tronçon
Départ	Arrivée			
Platon Chevalier	Limbé	5KM	Route tertiaire/ Terre battue	Très mauvais état
Platon Chevalier	Soufrière	10KM	Route tertiaire/ Terre battue	Très mauvais état
Platon Chevalier	Centre-Ville	9KM	Route tertiaire/ Terre battue	Très mauvais état
Platon Chevalier	Grande Ravine	16KM	Route tertiaire/ Terre battue	Très mauvais état

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ Analyse cartographique et rencontre avec les différents acteurs sectoriels/
Décembre 2020

TABLEAU 14. - : Caractéristiques du réseau routier de la sixième section la Soufrière

Les circuits		Distance en KM	Nature de la route	État du tronçon
Départ	Arrivée			
La Soufrière	Labruyère	7KM	Route tertiaire/Terre battue	Très mauvais état
La Soufrière	Limbé	8KM	Route tertiaire/Terre battue	Très mauvais état
La Soufrière	Grosse Roche	5KM	Route tertiaire/Terre battue	Très mauvais état
La Soufrière	Kada	4KM	Route tertiaire/Terre battue	Très mauvais état
La Soufrière	Marmelade	25KM	Route tertiaire/Terre battue	Très mauvais état
La Soufrière	Puilboreau	40KM	Route tertiaire/Terre battue	Très mauvais état

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ Analyse cartographique et rencontre avec les différents acteurs sectoriels/Décembre 2020



En termes de mobilité et de transport, la station de transport en commun desservant essentiellement des mototaxis, et localisée au Nord-Est de l'intersection de la rue St-Théodore est informelle et ne dispose pas d'aires d'attente ni pour les véhicules ni pour les usagers.

Le flux circulaire est entravé par l'absence de certains dispositifs sur les voies routières. Il n'existe aucune infrastructure adaptée pour gérer les eaux de surface dans la ville qui, d'ailleurs, est construite aux abords d'une petite plaine située au pied-mont d'une montagne. Le cours d'eau qui traverse la portion Sud de la ville déborde, parfois de son lit durant les périodes de fortes précipitations, ajoutée à tout cela, l'absence de signalisation et de contrôle policier sur la voie publique. Cette situation a un impact direct sur le flux circulaire entraînant des encombrements des routes par des gravats.

► VOIE MARITIME

La voie maritime est essentiellement utilisée au niveau de la première section Camp-Louise et de la deuxième section Bas-de-l'Acul qui baignent sur l'océan atlantique par la baie d'Acul-du-Nord dont les coordonnées géographiques sont de 19.73330 N et 72.33330 W. Cette dernière a une ouverture de 3Km, mesure environ 7 Km de long et 10 Km de large pour une surface de 30 km² et une profondeur de 1860 mètres. Au large de la baie, de nombreux hauts fonds émergent, formant d'innombrables îlots dangereux pour la navigation. De nombreuses épaves datant de plusieurs siècles y sont échouées ou gisent au fond de l'eau. Parmi ces îles, l'île-Arat a été nommé «La Amiga»

par Christophe Colomb parce qu'il y a rencontré des amérindiens.

En dépit de sa profondeur, cette baie n'est utilisée que pour les activités de cabotage liées à la pêche artisanale, au tourisme balnéaire et à l'organisation de voyages vers d'autres régions de la côte septentrionale, comme Labadee, Bas-Limbé, Port-Magot, Port-de-Paix ou d'autres îles des Caraïbes, comme Nassau/Bahamas, Providenciales ou les Îles Turks et Caïcos. Pour les déplacements sur la côte et les traversées à l'étranger, les raisons sont spécifiquement le commerce et les migrations.

Selon le dernier recensement national sur la pêche, plus de douze points d'embarcation facilitent le transport des marins à travers la baie de l'Acul. Parmi ces derniers on recense le WAF de Pillate, St-Michel Plage, Zonyon, Bazen, Bas-Dufour, Pont Toro, Ba Fèb, Patrice, Manjwa, Kanyèt ainsi que Aldofe et Gougou à Pillate. Plus de 1735 pêcheurs utilisent plus de 187 canots pour se déplacer et faciliter le transport entre les différentes localités qui donnent sur la baie.

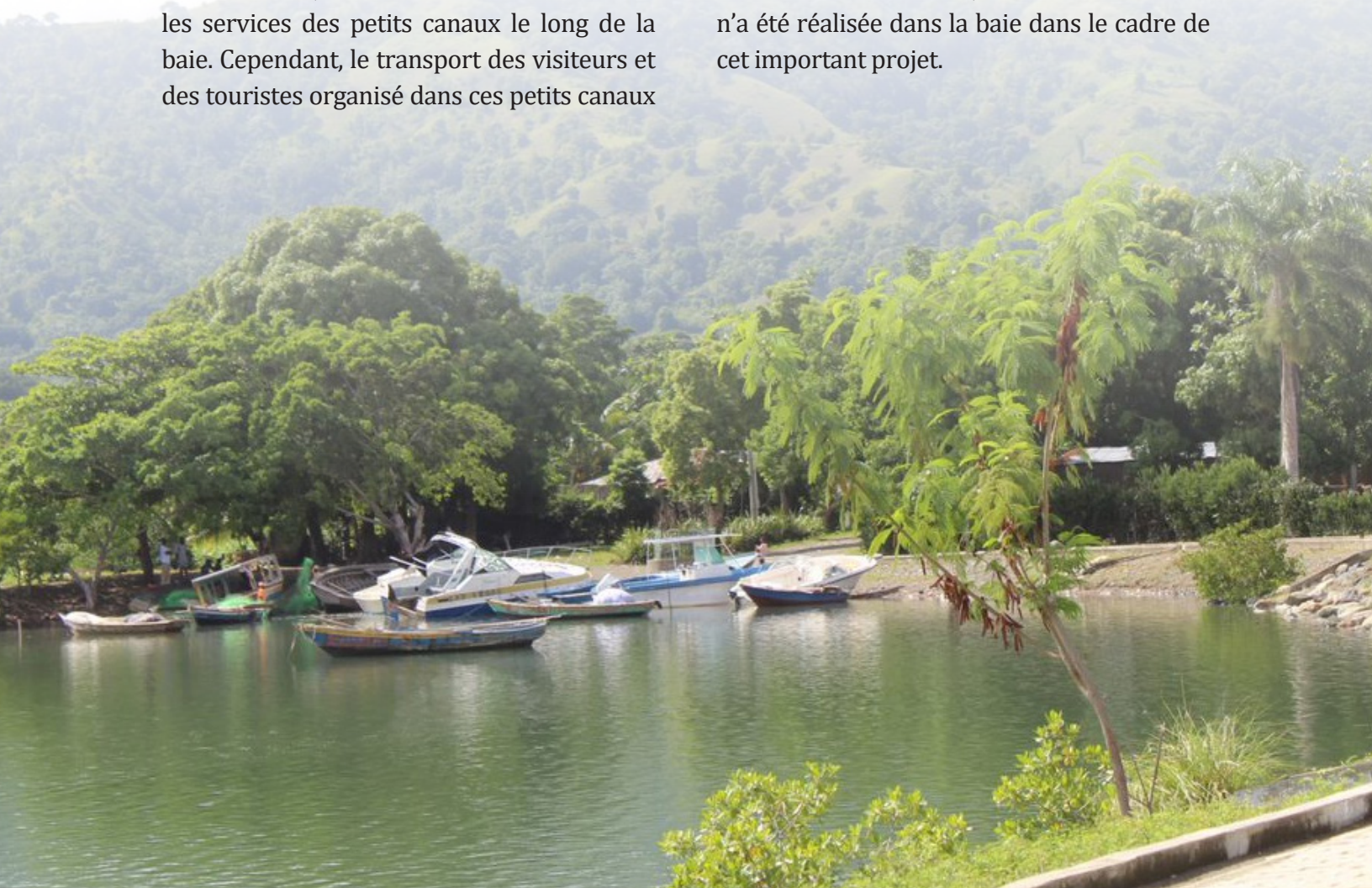
Il existe aussi une importante utilisation de la voie maritime pour des activités touristiques. En effet, la baie offre le spectacle du passage de grands bateaux de croisières, comme « Harmony of the seas », « Oasis of the seas », « Symphony of the seas », « Freedom of the seas », « Wonder of the seas » de la Royal Caribbean à destination de la station balnéaire de Labadee, proche de la baie de seulement 10Km. A noter aussi que la zone qui longe la côte septentrionale, de Labadee à Bas Limbé, regorge de sites et d'attractions touristiques liées à la mer, principalement dominés par des plages luxuriantes.

Les principales activités recensées sont organisées à l'intérieur d'un vaste triangle formé par la station balnéaire de Labadee, Ile-Àrat (Ile-à-rats ou ile Amiga) et la plage Camp-Louise. Ces activités donnent lieu à beaucoup de déplacement des visiteurs qui se déplacent pour se rendre à la destination prisée de Ile-Arat et visiter les curiosités de la baie et de la côte marquées principalement par des sites comme St Michel Plage lui-même, Caramel plage à Bas-Limbé, Maho et Soché à Plaine-du-Nord, Pointe Sable, Paradis eBay, Maquise, Cadras et Coco Beach, etc. à Cap-Haïtien. On estime à plusieurs centaines, le nombre de personnes qui se déplacent en moyenne chaque jour.

Si les touristes venus à Labadee utilisent surtout des « yachts » de luxe et les trois bateaux « la Pinta, la Nina et la Santa Maria » de la station balnéaire, le touriste local utilise surtout les services des petits canaux le long de la baie. Cependant, le transport des visiteurs et des touristes organisé dans ces petits canaux

ne se fait pas toujours dans de bonnes conditions. Le secteur n'est pas organisé et les instances étatiques n'y exercent aucun contrôle. Des balises ne sont pas installées et aucun phare n'est remarqué. Les principes de navigation maritime et les normes de sécurité ne sont pas toujours respectés. Il n'y a donc aucun standard et le transport n'inspire pas confiance.

Par ailleurs, il est nécessaire de rappeler qu'un important projet, dénommé « Route du tourisme », devait voir le jour et transiter par la baie de l'Acul. Il s'agissait de la construction d'un port de plaisance qui devait permettre à la commune de mieux communiquer avec le monde extérieur et recevoir des croisiéristes venus de Labadee pour visiter le Parc National Historique comprenant le complexe Palais Sans-soucis, site des ramiers et la Citadelle Laferrière. A date, aucune intervention n'a été réalisée dans la baie dans le cadre de cet important projet.



2.3. FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS ET OFFRE DE SERVICES PUBLICS

2.3.1

STRUCTURATION ET ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Dans l'état actuel, le Directeur Général coordonne et supervise les tâches de quatre directions : Equipements collectifs et communautaires, Animation socio-culturelle, Comptabilité et Fiscalité. Cependant, selon l'évaluation du MICT, cette Mairie est classée dans la catégorie de type II qui correspond à l'organigramme reproduit plus bas. Du noyau minimal de onze postes suggérés, seulement six (en vert) sont comblés. De cette faiblesse des structures techniques et administratives, il résulte deux situations de déficience.

D'une part, des pans entiers de l'administration municipale ne sont pas pourvus de personnel. Les efforts de coordination régulière du fonctionnement des services sont devenus plus difficiles quand ces derniers n'existent pas. Le fonctionnement effectif de l'administration est axé essentiellement sur la direction générale dont le responsable joue en réalité le rôle d'officier polyvalent de services municipaux. En plus du directeur général, seul le technicien comptable joue son rôle exigé par les procédures administratives du MICT. D'autre part, deux postes essentiels susceptibles

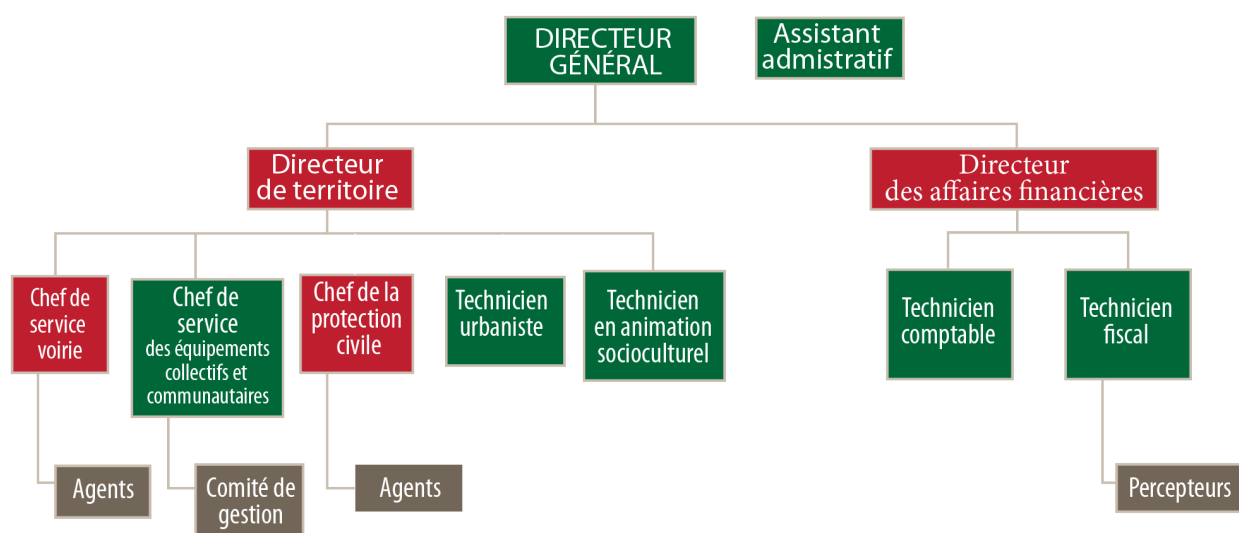
de garantir l'efficacité et l'efficience de la gestion municipale ne sont pas comblés : la direction du Territoire et la direction des Affaires financières. L'administration municipale n'a donc pas mis en place les structures et le personnel nécessaires à l'exercice de son double rôle de gestionnaire de biens collectifs et de fournisseur de services communautaires. Deux autres structures importantes aux services sociaux sont particulièrement déficientes : celui des équipements collectifs et communautaires est dysfonctionnel pour cause d'absentéisme du cadre municipal en charge tandis que le poste de responsable de voirie n'a jamais été comblé.

Toutefois, dans le cadre du projet MDUR, le MICT est intervenu dans cette commune et y a lancé le PMAC. Le processus de restructuration de cette administration municipale est en cours. Des réaffectations du personnel actuel ont été proposées et acceptées par le Conseil municipal. Des avis de recrutement ont été publiés en vue de combler les postes vacants et de nouveaux cadres sont recrutés sur concours pour combler les postes devenus vacants ou nouvellement

créées par le PMAC. Cependant, compte tenu des faiblesses institutionnelles dues au manque de ressources financières, et parce que l'Etat, à travers le MICT, a failli à son engagement d'accompagner la Mairie pour la rémunération de ces nouveaux cadres, ces derniers n'ont pas pu rentrer en fonction.

Le problème récurrent de l'administration municipale est celui des Finances Locales. Les dépenses de fonctionnement absorbent toutes les ressources budgétaires, rendant encore moins probable le financement des services communautaires essentiels.

FIGURE 6.- : Organigramme de la Mairie d'Acul-du-Nord



Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ Atelier d'évaluation du fonctionnement des services administratifs et techniques de la Mairie/ 2021

2.2.2

FONCTIONNEMENT DE LA MAIRIE

Au cours des treize dernières années, la commune d'Acul-du-Nord a bénéficié de l'appui de plusieurs projets de gouvernance locale orientés vers la construction d'infrastructures de base, la préparation d'outils de planification et le renforcement des capacités des cadres et des structures municipaux. Des cadres ont effectivement suivi des cycles complets de formation sur des thématiques de la bonne gouvernance. Le local de l'administration municipale a été rénové et certains équipements communautaires et collectifs construits. L'administration a été peu réceptive à ces efforts qui n'ont finalement

eu que des résultats éphémères dans la vie sociale et administrative de la commune. Il importe de souligner que les services municipaux et certains équipements collectifs ont bénéficié des facilités via des partenaires pour être plus adéquats et efficaces.

► DIRECTION GÉNÉRALE ET SERVICES COMMUNAUX

En fonction du processus de la réorganisation de la structure de l'administration communale dans le cadre de la mise en œuvre du PMAC, la Mairie comportera une direction générale dotée d'une administration avec un

secrétariat exécutif, de la direction du territoire et de la direction des affaires financières. Cependant, l'administration actuelle assure le fonctionnement de six (6) services que sont la direction générale, la fiscalité, la comptabilité, l'urbanisme, la voirie, le service socioculturel et les affaires sociales en attendant que la nouvelle structure soit opérationnelle par le recrutement de nouveaux cadres ayant réussi les évaluations/examens réalisées sur concours.

► **SERVICE DE FISCALITÉ ET DE COMPTABILITÉ**

Ces deux services ont été équipés et leur personnel entraîné pour assurer la gestion des différentes opérations des efforts de mobilisation des ressources financières de la commune. Malgré les moyens logistiques mis à

leur disposition, les résultats ne sont pas au rendez-vous après plus d'une dizaine d'années d'assistance technique. Le nombre de contribuables inscrits au rôle de la Mairie ne correspond nullement au potentiel fiscal de la Commune. Les autres sources de revenus fiscaux clairement identifiées et parfois évaluées ne sont pas exploitées. Le dysfonctionnement de certains matériels informatiques ne justifie pas la passivité du service et du conseil municipal face à la mauvaise utilisation des ressources financières quérables de la commune. Comme pour d'autres structures communales, les cadres ont abandonné leurs postes prétextant qu'il y n'a pas d'activités en cours alors qu'ils sont chargés de les planifier et organiser, mais aussi et surtout à cause du fait qu'ils n'ont pas reçu leur rémunération depuis plus de 24 mois (décembre 2021).



► SERVICE DE VOIRIE ET DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET COMMUNAUTAIRES

Le fonctionnement de ce service reste à désirer. La Mairie devrait gérer des marchés, des plages publiques, des places publiques et d'autres équipements collectifs éparpillés sur tout le territoire de la commune. Dans presque tous les cas, les utilisateurs sont soumis à des systèmes de taxation informels. Ces équipements collectifs et communautaires fonctionnent, mais ils sont exploités avec très peu de contrôle de l'administration municipale, par des structures et des personnes non autorisées. L'analyse du fonctionnement de ce service montre la faible connaissance des cadres municipaux de son importance.

► SERVICE DE COMMUNICATION, DES AFFAIRES SOCIALES ET CULTURELLES

La société civile de la commune est particulièrement active sur les réseaux sociaux. Elle utilise ce moyen de communication pour pallier l'isolement des communautés locales et s'exprimer sur les affaires communales. Le fonctionnement d'une radio communautaire est une autre opportunité offerte aux responsables locaux pour mobiliser, rassembler et intégrer les forces sociales locales dans des initiatives de développement économique et social de la commune. L'espace médiatique est malheureusement peu utilisé par les autorités locales pour communiquer avec la population aculoise.

Des groupes de la société civile organisent régulièrement des activités à certaines dates d'été et en fin d'année. L'apport du service culturel à ces événements est faible car la

Mairie est incapable d'investir dans l'organisation de la vie culturelle de la commune.

► SERVICE D'URBANISME

Une structure minimale de service d'urbanisme est en place. Elle utilise certains outils techniques d'orientation et de contrôle de l'urbanisation de la commune. Comme pour d'autres aspects du fonctionnement de l'administration municipale, il n'y pas de continuité dans les meilleures décisions municipales. Ces structures ont été instituées par ou sur demande de partenaires étrangers à travers des projets de formation complétés d'un volet de distribution des dons en matériels. A la fin de ces activités d'assistance technique, ces nouvelles structures cessent de fonctionner ne bénéficiant pas de l'attention du conseil municipal.

Le traitement des thématiques sur l'urbanisation de la commune semble ne pas faire partie des priorités de l'administration car les discussions autour de ces sujets aident à mettre au grand jour certaines faiblesses de l'administration municipale. Des irrégularités et parfois des violations sont constatées dans les nouvelles constructions qui ceignent l'ancienne ville. Cependant, les autorités concernées ne sont pas régulièrement intervenues pour arrêter les constructions anarchiques et exiger l'application des règlements techniques.

La cellule d'inspection fait de rares interventions limitées au Centre-ville dans les cas les plus criants. Dans certains cas, l'administration municipale est critiquée pour son manque de rigueur dans l'application des règlements dont elle est garante. Or, l'efficacité du service d'urbanisme et l'implication des autres compétences disponibles pourraient donc par ailleurs orienter le développement

des zones résidentielles dans les sections communales et freiner la bidonvilisation du centre-ville.

► DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction Générale est la principale structure fonctionnelle et permanente de l'administration municipale. Elle est placée dans une salle dotée de facilités logistiques. Le fonctionnement de la Mairie se résume aux activités prises en charge directement par cette instance de coordination. Le cadre de ce service arrive difficilement à recadrer le

mauvais fonctionnement de certains services à cause des contraintes liées à des aléas internes et externes. Le directeur général n'a pas la collaboration des chefs de services, ces derniers étant indisponibles depuis quelques mois dans tous les postes.

Le profil polyvalent du cadre en charge de cette direction permet à la Mairie de répondre à certaines de ses obligations accompagnant les accords auxquels elle s'est engagée. Le dynamisme de ce cadre ne justifie pas la désorganisation de certains services municipaux.

2.3.3

FONCTIONNEMENT DES CASEC, ASEC ET DV

Selon la cartographie des communes du département du Nord, la commune d'Acu-du-Nord est l'une des plus étendues. Elle compte six sections communales, dont deux quartiers. L'impact de cette administration municipale dans la vie économique et sociale reste faible. Les habitants des sections communales sont particulièrement affectés par l'établissement d'une gouvernance locale inefficace et peu transparente. Certaines faiblesses administratives du conseil municipal sont exploitées par les CASEC qui exercent dans leurs juridictions respectives des attributions qui ne cadrent pas avec leurs mandats constitutionnels.

En effet, les CASEC doivent répondre à des besoins sociaux qui dépassent largement les capacités financières de leur administration. Le fonctionnement de l'administration de certaines sections communales est motivé

par la possibilité d'imposer et de collecter des taxes grâce à l'exploitation de certains équipements collectifs et communautaires, en particulier les marchés publics. Malgré tout, tous les CASEC restent des structures locales peu fonctionnelles incapables d'avoir des impacts positifs dans tous les champs de leurs responsabilités.

La situation des ASEC et des Délégués de ville est encore pire. Les séances statutaires qui constituent le principal espace de consultation, de concertation et de reddition de comptes ne sont pas organisées depuis plusieurs années. Certains membres de ces assemblées utilisent leurs propres moyens pour participer à des activités communautaires, particulièrement autour des efforts de planification du développement de la commune.

TABLEAU 15.- : Composition des Collectivités Territoriales selon le sexe

Collectivités	Total des représentants	Homme	Femme	Sexe du Coor-donnateur
Première Section				
CASEC	3	2	1	M
ASEC	5	2	3	M
Deuxième Section				
CASEC	3	2	1	M
ASEC	5	3	2	M
Troisième Section				
CASEC	3	2	1	M
ASEC	5	3	2	M
Quatrième Section				
CASEC	2	1	1	F
ASEC	5	3	2	M
Cinquième Section				
CASEC	3	2	1	M
ASEC	5	3	2	M
Sixième Section				
CASEC	3	2	1	M
ASEC	5	3	2	M
Centre-ville				
Délégués de ville	5	3	2	M
Commune				
Conseil Municipal	3	2	1	F

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ Ateliers de travail avec les élus locaux/2021



2.3.4

RELATIONS ADMINISTRATIVES ENTRE CONSEIL MUNICIPAL, CASEC, ASEC ET DV

Il est difficile de se prononcer avec précision sur les relations administratives entre les structures des collectivités territoriales locales tellement le niveau de fonctionnement institutionnel est faible dans l'administration locale. Les échanges interpersonnels prennent le dessus sur les relations institutionnelles formelles. La perception d'autorité autonome développée par les uns et les autres rend compliqués les efforts de planification participative et de mise en œuvre des efforts de coopération entre les instances de l'administration locale. Les attitudes varient suivant l'intérêt personnel visé ou poursuivi par l'autorité concernée. Le comportement des maires est jugé autoritaire et parfois discriminatoire, à l'égard d'autres autorités locales (CASEC et ASEC), selon ces derniers. Les membres de CASEC montrent une certaine méfiance à l'égard des maires et des membres d'ASEC.

En effet, par souci d'autonomie, les membres de CASEC préfèrent éviter toute sorte de collaboration formelle avec les autorités municipales et continuer à exploiter en toute indépendance les ressources fiscales de leurs sections communales respectives. Ils peuvent ainsi éviter la reddition de comptes de leur administration. Laissés sans ressources et assistance, les ASEC et les Délégués de ville n'acceptent pas les conditions précaires dans lesquelles ils exercent leurs fonctions constitutionnelles. Même s'ils n'arrivent pas à organiser les rencontres statutaires, ils participent aux ateliers de concertation, veillent à la mise œuvre des opérations des politiques publiques locales. Ils revendiquent sans cesse et/ou sans succès leur droit de participation légitime à la planification et au pilotage de la politique publique locale.

2.3.5

SERVICES DÉCONCENTRÉS DE L'ETAT

La présence de l'état se fait sentir dans la commune grâce au fonctionnement de quelques services déconcentrés. Au centre-ville d'Acoul-du-Nord a été aménagé un commissariat de police où sont affectés dix-sept (17) agents de la PNH. Cette unité de police appuie les quatre Tribunaux de Paix qui desservent les justiciables du Centre-ville, de la première section communale de Camp-Louise, de la troisième section communale de Mornet et de la sixième communale de la Sou-

frière. Dans chacun de ces tribunaux de Paix est aussi placé un bureau d'officier d'état civil. Le MARNDR est représenté dans la commune par un BAC (Bureau Agricole Communal) dirigé par un agronome assisté de plusieurs agents agricoles. Un BDS (bureau district scolaire) fonctionne dans le centre-ville sous la responsabilité d'un inspecteur principal assisté d'inspecteurs de zones et aussi un service de l'Office National d'Identification logé dans les locaux de la Mairie.

► PROBLÉMATIQUE D'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS

La gestion administrative de la commune fait face au défi d'offrir des services de qualité à la population locale sur l'ensemble du territoire de la commune. Les sections communales,

dépourvues des moindres structures administratives et de moyens financiers propres, sont abandonnées sous la responsabilité des CASEC, techniquement très peu aptes à concevoir et piloter des actions de développement économique et social.

TABLEAU 16.- Répartition des institutions étatiques et des services déconcentrés sur le territoire de la commune

Services déconcentrés de l'Etat (SDE)	Adresse (s)	Domaines d'intervention et services offerts
DGI	Rue St Théodore	Taxes et impôts
MARNDR	Rue St Théodore	Agriculture et Développement rural
MENFP	Rue St Théodore	Éducation et formation professionnelle
Tribunaux de paix	Centre-ville, Mornet, Camp-Louise et la Soufrière	Justice
Commissariats	Rue Commissariat	Justice et Sécurité
Office d'Etat Civil	Centre-ville, Mornet, Camp-Louise et la Soufrière	Actes d'Etat Civil
ONI	Rue St Théodore	Identification

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ Bureau du CASEC / Février 2021



LOCALISATION DES DES PRINCIPALES INSTITUTIONS DE SERVICE PUBLIC DE LA COMMUNE

La carte de géolocalisation des institutions de services publics dans la commune d'Acul-du-Nord montre que ces institutions sont présentes dans trois (3) des six (6) sections de cette commune, à savoir la 1^{ère} Camp Louise, la 2^{ème} Bas-de-l'Acul et la 3^{ème} Mornet. Parmi ces institutions on retrouve le Tribunal de Paix, la Mairie, le Bureau du District scolaire (BDS), le Bureau agricole communal (BAC), le Commissariat de police et la Vice-délégation.

Acul-du-Nord

Legende:

- Institutions publiques
- Chef-lieu commune
- Lieux-dits Acul-du-Nord
- Route nationale
- Route départementale
- Route communale
- Zones urbanisées (Zones bâties)
- zones industrielles commerciales
- Limite communale
- Limite section communale

Echelle = 1:160,000

Source de données de base: CNIGS

Système de projection: WGS84, UTM Zone 18N

Réalisation: Marie Esther Manassé et Bernadel Chery

Date de réalisation: Novembre 2022

Codes

Codes	Lieux-dits Acul-du-Nord
1	Plage Saint-Michel
2	Cité Pierrot
3	Bassin Cerceuil
4	Barrique de Marc-Arthur
5	Sainte Barbe
6	Clocher d'Abeilles de Louis Pierrot
7	Eau Blanche
8	Vestige Sainte Antoine
9	Agazou
10	Grotte Sanite
11	Grosse Roche
12	Lakou Campêche
13	Nan Manbo
14	Lakou Gran Kay
15	Bassin Chaudière

1ère Camp louise

2ème Bas

3ème Mornet

4ème

5ème

6ème Soufrière

7ème

8ème

9ème

10ème

11ème

12ème

13ème

14ème

15ème

16ème

17ème

18ème

19ème

20ème

21ème

22ème

23ème

24ème

25ème

26ème

27ème

28ème

29ème

30ème

31ème

32ème

33ème

34ème

35ème

36ème

37ème

38ème

39ème

40ème

41ème

42ème

43ème

44ème

45ème

46ème

47ème

48ème

49ème

50ème

51ème

52ème

53ème

54ème

55ème

56ème

57ème

58ème

59ème

60ème

61ème

62ème

63ème

64ème

65ème

66ème

67ème

68ème

69ème

70ème

71ème

72ème

73ème

74ème

75ème

76ème

77ème

78ème

79ème

80ème

81ème

82ème

83ème

84ème

85ème

86ème

87ème

88ème

89ème

90ème

91ème

92ème

93ème

94ème

95ème

96ème

97ème

98ème

99ème

100ème

101ème

102ème

103ème

104ème

105ème

106ème

107ème

108ème

109ème

110ème

111ème

112ème

113ème

114ème

115ème

116ème

117ème

118ème

119ème

120ème

121ème

122ème

123ème

124ème

125ème

126ème

127ème

128ème

129ème

130ème

131ème

132ème

133ème

134ème

135ème

136ème

137ème

138ème

139ème

140ème

141ème

142ème

143ème

144ème

145ème

146ème

147ème

148ème

149ème

150ème

151ème

152ème

153ème

154ème

155ème

156ème

157ème

158ème

159ème

160ème

161ème

162ème

163ème

164ème

165ème

166ème

167ème

168ème

169ème

170ème

171ème

172ème

173ème

174ème

175ème

176ème

177ème

178ème

179ème

180ème

181ème

182ème

183ème

184ème

185ème

186ème

187ème

188ème

189ème

190ème

191ème

192ème

193ème

194ème

195ème

196ème

197ème

198ème

199ème

200ème

201ème

202ème

203ème

204ème

205ème

206ème

207ème

208ème

209ème

210ème

211ème

212ème

213ème

214ème

215ème

216ème

217ème

218ème

219ème

220ème

221ème

222ème

223ème

224ème

225ème

226ème

227ème

228ème

229ème

230ème

231ème

232ème

233ème

234ème

235ème

236ème

237ème

238ème

239ème

240ème

241ème

242ème

243ème

244ème

245ème

246ème

247ème

248ème

249ème

250ème

CARTE 12 : Localisation des principales institutions de service public de la commune

2.3.6

LEADERSHIP, MOYENS ET PRATIQUES DE GOUVERNANCE

Dans la commune d'Acul-du-Nord, le leadership est partagé à la fois suivant le secteur d'activités et la zone en question. L'éparpillement des forces sociales locales, à cause de la dynamique politique de la commune et des intérêts particuliers de certains groupes sociaux, ne facilite pas la création d'un front commun de défense des intérêts communautaires. Au niveau de la société civile locale par exemple, certaines personnalités arrivent souvent à influencer ou orienter des décisions concernant le développement économique et social de la commune au cours des consultations publiques, mais dans la vie courante leur influence est limitée dans leurs localités ou sections communales respectives. C'est l'une des raisons pour lesquelles, le dernier conseil municipal élu était censé être représentatif de plusieurs grandes zones résidentielles de la commune dont le centre-ville, la première section communale de Camp-Louise et la sixième section souffrière

Le leadership le plus ressenti est le fruit d'alliances conjoncturelles pour le partage et l'exercice du pouvoir local que confèrent les positions occupées au niveau de l'administration de la municipalité et des sections communales. Les autorités locales actuelles bénéficiant du statut de leur fonction sont les leaders les plus influents dans leurs zones d'origine et/ou de résidence mêmes si elles seraient contestées dans des secteurs ou par des couches de la population.

Au cours des dernières années, le conseil municipal d'Acul-du-Nord a pu imposer son leadership sur toute la commune. Les connections et relations ont facilité le financement par le trésor public de plusieurs petits projets municipaux traditionnels exécutés dans le centre-ville et plusieurs sections communales.

2.3.7

DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL ET PARTENARIAT

La commune d'Acul-du-Nord est limitrophe à six autres municipalités : Plaine-du-Nord, Bas Limbé, Limbé, Milot, Dondon et Marmelade. Malgré ces proximités et la diversité des enjeux et opportunités économiques, aucun cadre formel de coopération n'est établi et développé entre cette commune et ses voisines. Le pouvoir central a essayé sans succès de développer un projet intercommunal incluant les communes de Plaine-du-Nord et de Milot. Ce projet touristique en liaison avec l'exploitation du site de Labadie compren-

draît trois composantes : sécurité, gestion des déchets et artisanat.

Le Conseil Municipal n'a pas cherché à développer des rapports d'intercommunalité et/ou de coopération décentralisée formelle et structurée. Le style de gouvernance adopté par le conseil est peu adapté aux exigences des accords formels de coopération avec les organismes internationaux et des Mairies étrangères. Malgré les potentiels de la commune dans plusieurs domaines (Agriculture,

tourisme, pêche et environnement) l'administration municipale n'attire pas les partenaires locaux et étrangers. Les relations entre

la Mairie et les structures de la société civile locale rendent difficile la mise en œuvre d'activités prévues dans le cadre des partenariats.

2.3.8

CONTRAINTES ET DÉFIS MAJEURS POUR LA BONNE GOUVERNANCE

La gestion des municipalités est l'un des principaux paradigmes de la problématique complexe du développement en Haïti. La bonne gouvernance a des pré-requis précis auxquels les autorités locales et les cadres municipaux devraient se conformer. La Constitution Haïtienne depuis 1987 a établi l'autonomie administrative des collectivités territoriales et d'autres décrets définissent les détails du cadre de fonctionnement des Mairies tant dans ses aspects internes qu'externes. Le Conseil Municipal doit s'efforcer de se référer à certaines valeurs, piliers de la bonne gouvernance, comme la concertation, la participation et la transparence sans perdre de vue que l'administration municipale est fondamentalement un service public destiné à la communauté locale. Ce service pour être efficace et durable requiert aussi des autorités locales une certaine ouverture.

Le conseil municipal devrait concerter avec les groupes sociaux de la commune, sans discrimination, sur les décisions à prendre sur l'avenir de la communauté locale. Son leadership peut encourager d'autres acteurs locaux à endosser des synergies susceptibles de renforcer la durabilité et la qualité des résultats de l'action municipale. Malheureusement, la concertation entre les groupes sociaux et les autorités locales se fait uniquement sur demande et avec l'assistance technique d'organismes d'appui au développement local, sans

une réelle prise en charge ou engagement des instances officielles locales. Ce manque de volonté de diriger en concertation avec les mandants crée la frustration des acteurs locaux.

Les défis majeurs sont au nombre de trois pour la commune d'Acul-du-Nord : (i) Comment maintenir et encourager la participation de la société civile locale dans l'action de la gouvernance locale sous le leadership des maires et des CASEC, l'espace citoyen ainsi créé en dehors des clivages politiques pourrait renforcer l'action sociale (praxis) au niveau de la commune ; (ii) Comment atteindre un niveau d'autonomie financière substantielle permettant aux autorités locales d'exécuter les projets prioritaires listés dans le PCD ; (iii) Comment restructurer l'administration municipale et orienter ses efforts vers l'organisation des services sociaux.

TABEAU 17.- : Organisations d'aide au développement intervenant dans la commune

Organisations Non Gouvernementales	Domaines d'intervention
World Vision	Protection des enfants
Chemonics/ USAID	Reboisement
Village Planète	Environnement
Compassion internationale	Education

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/Atelier de Diagnostic participatif/ Mars 2021

2.3.9

BUDGET COMMUNAL

RECETTES PRÉVISIONNELLES

Les prévisions de recettes ordinaires de la commune d'Acul-du-Nord pour l'exercice 2018-2019 s'élèvent à 8, 608,000.00 gourdes, soit 56% du budget prévisionnel de la commune d'Acul-du-Nord. Les recettes ordinaires sont composées des recettes fiscales, des recettes non fiscales et des allocations. Les recettes fiscales prévues à partir de la Contribution Foncière des Propriétés Bâties (CFPB), la patente, le droit d'alignement, le permis d'inhumier, la concession de terrains de cimetières et les échoppes, tonnelles, ajoupas sont de l'ordre de 1, 650,000.00 gourdes, soit 19.17% de la totalité des recettes prévisionnelles.

Les recettes non fiscales sont constituées par les droits et les redevances. Dans le cas de la commune d'Acul-du-Nord, les

prévisions de recettes non-fiscales se focalisent sur les redevances de marché, les redevances pour la plage et les autres redevances et droits qui sont fixés à 850,000.00 gourdes. Elles représentent seulement 9.87%, tandis que les prévisions des allocations du Fonds de Gestion et de Développement des Collectivités Territoriales (FGDCT) totalisent 6, 108,000.00 gourdes, soit 70.96% des recettes prévisionnelles.

Les recettes extraordinaires prévisionnelles pour le même exercice alimentent le budget à hauteur de 6, 821,253.86 gourdes, soit 44% du budget prévisionnel. Les prévisions se focalisent sur ces deux alinéas : Les autres subventions de l'Etat non ventilées et les autres recettes extraordinaires représentant respectivement 12% et 88% des recettes extraordinaires prévisionnelles

TABLEAU 18. : Recettes prévisionnelles pour l'exercice fiscal 2018-2019

RECETTES	Montant	Pourcentage
RECETTES ORDINAIRES		
Ressources propres		
Recettes fiscales	1, 650,000.00	19.17%
Recettes non-fiscales	850,000.00	9.87%
Autres ressources ordinaires		
Allocations FGDCT	6, 108,000.00	70.96%
Sous total	8, 608,000.00	
RECETTES EXTRAORDINAIRES		
Autres subventions de l'Etat non ventilées	800,000.00	12%
Autres recettes extraordinaires disponibles	6, 021,253.86	88%
Sous-total	6, 821,253.86	
TOTAL	15, 429,253.86	100%

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/Archives des services de fiscalité et de comptabilité/ 2019

EVOLUTION DES RECETTES ORDINAIRES

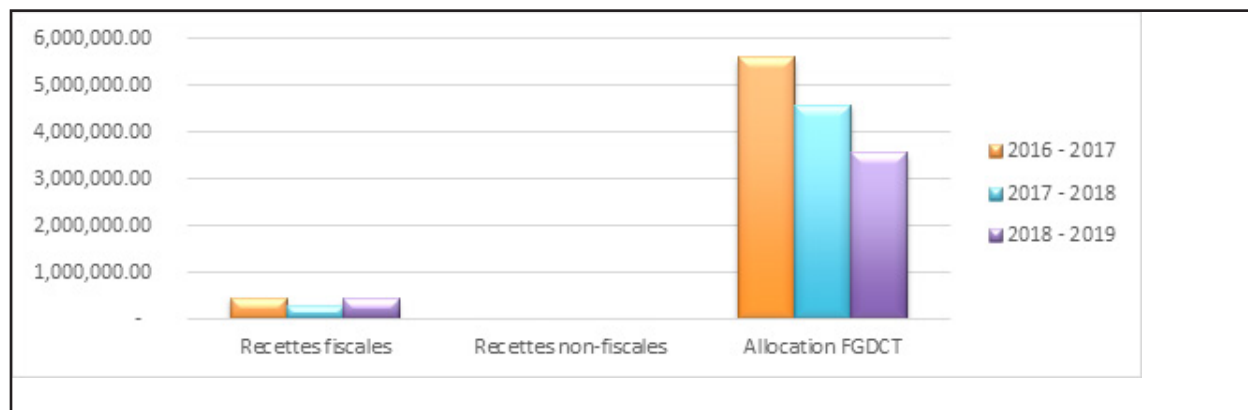
Les recettes ordinaires collectées pour l'exercice 2016-2017 totalisaient la somme de 6,052,504.00 gourdes, soit 50% des recettes ordinaires prévisionnelles. Les recettes fiscales collectées par la Mairie au cours de l'exercice 2016-2017 représentaient 7 %, les recettes non-fiscales étaient de 0% et l'allocation du FGDCT, 93% du montant total des recettes ordinaires.

Les recettes ordinaires collectées pour l'exercice 2017-2018 totalisaient la somme de 4,872,952.09 gourdes, soit 54% des recettes ordinaires prévisionnelles. Les recettes fis-

cales collectées par la Mairie au cours de l'exercice 2017-2018 représentaient 6 %, les recettes non-fiscales étaient de 0% et l'allocation du FGDCT, 94% du montant total des recettes ordinaires.

Pour l'exercice 2018-2019, la Mairie d'Acul-du-Nord a collecté 3,004,345.50, soit 47% des recettes ordinaires prévisionnelles. Parmi les différentes sources de recettes ordinaires figuraient les recettes fiscales, non-fiscales et les allocations. Les recettes fiscales collectées par la Mairie d'Acul-du-Nord représentent 11% des recettes ordinaires totales. Les recettes non-fiscales et allocations du FGDCT contribuaient respectivement à 0% et 89%.

FIGURE 5.-: Evolutions de recettes ordinaires collectées (exercice 2016 à 2019)



Source: Mairie d'Acul-du-Nord/Archives des services de fiscalité et de comptabilité/ 2019

Les recettes ordinaires collectées durant ces trois exercices, à savoir 2016-2017 ; 2017-2018 ; 2018-2019, ont diminué d'exercice en exercice, car elles régressent de 19% durant l'exercice 2017-2018 et de 34% durant l'exercice 2018-2019 par rapport à 2016-2017. La Mairie d'Acul-du-Nord a atteint presque la totalité de sa prévision pour les allocations du FGDCT au cours de l'exercice 2016-2017, ce qui a augmenté considérablement les recettes ordinaires. L'allocation du FGDCT

a été réduite pour l'exercice 2017-2018, ce qui explique la baisse des recettes ordinaires collectées par rapport à l'exercice 2016-2017. L'allocation du FGDCT a été encore réduite au cours de l'exercice 2018-2019 de 1, 018,000.00 gourdes, soit 22% par rapport à l'exercice 2017-2018.

Les recettes fiscales se présentent sous forme de dents de scie, car elles régressent presque de moitié durant l'exercice 2017-2018 par

rapport à celles de l'exercice 2016-2017 et progressent au cours de l'exercice 2018-2019. Ces baisses de recettes sont dues à une mauvaise exploitation des ressources propres de la commune. Les recettes non-fiscales composées des redevances et droits ne représentent pas beaucoup dans la balance. Il n'y a aucune gestion dans l'exploitation des redevances et droits de la commune. Les recettes provenant des différentes sources qui alimentent les recettes non-fiscales sont quasiment inexistantes. Par rapport à cette faiblesse dans l'exploitation des recettes non-fiscales, il en résulte deux conclusions : soit les services qui ont la charge de la collecte des redevances et droits ne font pas leur travail, soit les recettes ne sont pas comptabilisées.

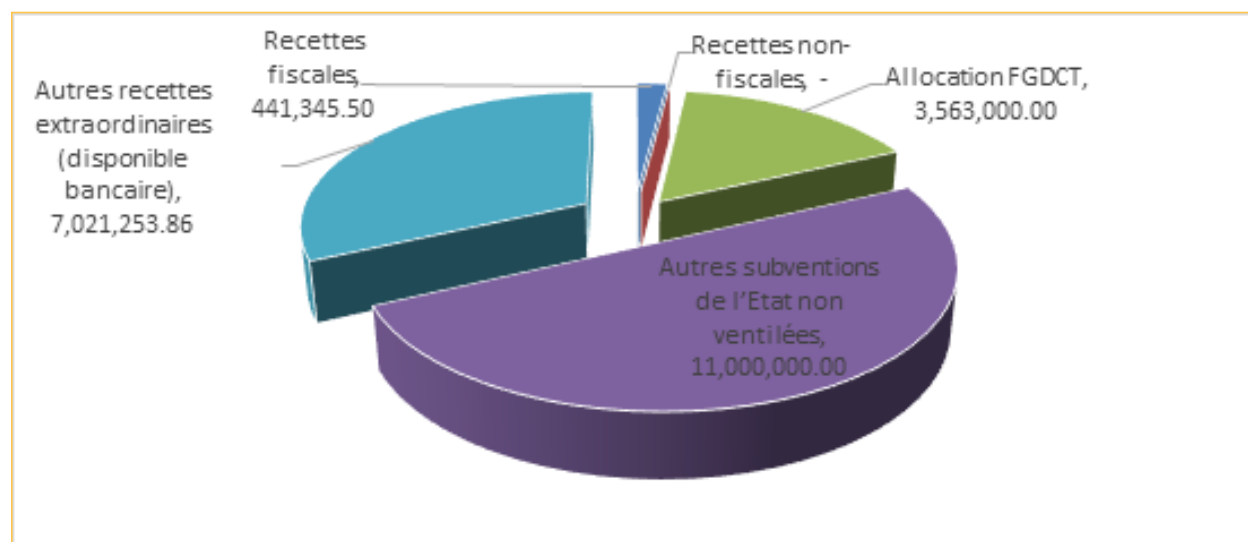
Le montant prévisionnel du budget pour l'exercice 2018-2019 s'élève à 15,429,253.86 gourdes tandis que les recettes collectées totalisent 22,025,599.36 gourdes, soit 143% du budget prévisionnel. Dans le budget, les ressources propres collectées comprennent les recettes fiscales qui sont de l'ordre de 441,345.50 gourdes et les recettes non-fiscales qui s'élèvent à 0.00

gourdes. Les allocations du FGDCT contribuent à hauteur de 3,563,000.00 gourdes.

Les recettes extraordinaires collectées par la Mairie d'Acul-du-Nord venant de l'alinéa des autres subventions de l'Etat non ventilées (MICT, Ministère culture, MEF MTPCE etc.) et les autres recettes (Autres recettes extraordinaires, Disponibilité Bancaire) ont totalisé respectivement la somme de 11,000,000.00 et 7,021,253.86 gourdes. Les chiffres montrent que la Mairie d'Acul-du-Nord n'a pas la capacité de financer son budget avec ses propres ressources. Le budget de la commune est financé en grande partie par les recettes venant de l'extérieur.

Les recettes collectées au cours de l'exercice 2018-2019 ont été supérieures à celles des prévisions. Cette augmentation ne vient pas des recettes propres de la Mairie, mais plutôt des recettes extraordinaires comme les subventions du MPCE. Aucune prévision n'a été faite, mais la Mairie a reçu 7,700,000.00 gourdes. Elle a fait une prévision de 800,000.00 pour les subventions du MICT et elle a reçu 3,300,000.00 gourdes.

FIGURE 6.- : Répartition des recettes collectées par la Mairie d'Acul-du-Nord pour l'exercice 2018-2019



PRÉVISIONS DE DÉPENSES

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement de l'exercice 2018-2019 totalisent 8,119,400.00 gourdes, soit 55% de la masse des dépenses. Dans la rubrique de dépenses de fonctionnement, les dépenses pour payer les salaires de personnel et du conseil municipal occupent 65% du budget prévisionnel des dépenses de fonctionnement, les dépenses de services et charges 11%, les achats de biens de consommation et petits matériels 2% et les autres dépenses restantes totalisent 22%.

Cependant, les dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 6,978,015.57 gourdes, soit 45%. L'administration communale focalise le budget d'investissement dans l'aménagement de place publique pour un montant de 4,000,565.57 gourdes, l'aménagement et l'amélioration de cimetière totalisant 1,052,450.00, la construction de bâtiments scolaires d'un montant de 500,000.00 gourdes, la construction d'autres bâtiments totalisant 425,000.00 gourdes, la construction de ponts pour un montant de 300,000.00 gourdes et les travaux d'amélioration de routes pour 700,000.00.

Les dépenses de fonctionnement effectuées par la Mairie d'Acul-du-Nord au cours de l'exercice 2018-2019 totalisent la somme de 7, 214,243.00, soit 34% des dépenses

totales réalisées. Les charges du personnel et du conseil sont les dépenses les plus importantes pour la Mairie d'Acul-du-Nord. Elles représentent 51% des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement réalisées par la Mairie totalisent 14,091,088.69 gourdes, soit 66% du budget. Pour cet exercice plusieurs projets ont été réalisés : 3,600,000.00 gourdes ont été dépensées dans l'aménagement de place publique, 499,995.70 gourdes ont été investies dans l'aménagement et l'amélioration de cimetière et 299,992.99 gourdes ont été dépensées pour la construction de pont.

Compte tenu du poids des dépenses de fonctionnement de la Mairie, elle ne trouve pas assez de fonds pour effectuer des investissements, la mauvaise gestion et le manque d'exploitation des sources de revenus ne jouent pas en faveur de l'administration communale. Cette situation ne permet pas non plus une dynamique de fourniture et d'amélioration des services aux citoyens. Pour cela, la Mairie doit mettre en place des mesures pour mieux exploiter ses propres ressources, structurer l'administration et aussi faire une bonne gestion de ses recettes afin de mieux dépenser en offrant des services à la population et éviter d'utiliser la plus forte partie pour faire fonctionner l'administration.

TABLEAU 19.- Analyse comparative de dépenses prévisionnelles et dépenses réalisées pour l'exercice fiscal 2018-2019 en gourdes.

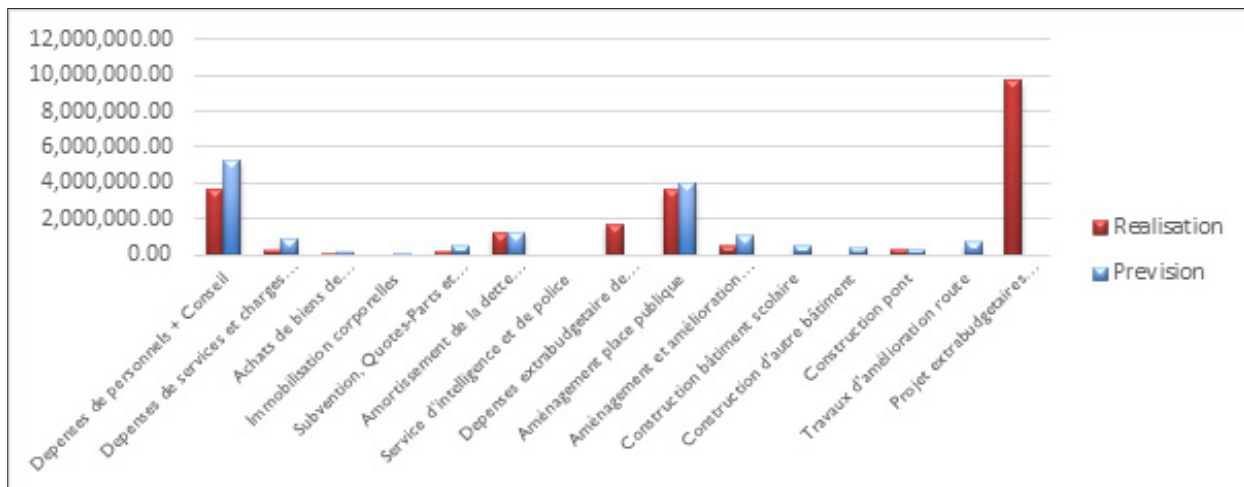
DEPENSES	Prévisions	Réalizations	Ecart en %
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses de personnel + Conseil Municipal	5, 292,950.00	3, 664,350.00	69%
Dépenses de services et charges diverses	910,000.00	246,443.00	27%
Achats de biens de consommation et petits matériels	140,000.00	34,000.00	24%
Immobilisations corporelles	55,000.00	0.00	0%
Subventions, Quotes-Parts et contributions, allocations, indemnités	500,000.00	233,000.00	47%
Amortissement de la dette Publique	1, 221,450.00	1, 221,450.00	100%
Service d'intelligence et de police	0.00	0.00	0%
Dépenses extrabudgétaires de fonctionnement	0.00	1, 700,000.00	0%
Sous-total	8, 119,400.00	7, 099,243.00	
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
Aménagement de place publique	4, 000,565.57	3, 600,000.00	90%
Aménagement et amélioration de cimetière	1, 052,450.00	499,995.70	48%
Construction de bâtiment scolaire	500,000.00	0.00	0%
Construction d'autres bâtiments	425,000.00	0.00	0%
Construction de pont	300,000.00	299,992.99	100%
Travaux d'amélioration de route	700,000.00	0.00	0%
Projets extrabudgétaires d'investissement	0.00	9, 691,100.00	
Sous-total	6, 978,015.57	14,091,088.69	
TOTAL	15,097,415.57	21,190,331.69	

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/Archives des services de fiscalité et de comptabilité/ 2019

Compte tenu du poids des dépenses de fonctionnement de l'administration communale d'Acul-du-Nord, les recettes propres collectées sont incapables de supporter cette charge. En ajoutant l'allocation du FGDCT moyenne reçue par la commune, le résultat reste le même, ses revenus n'arrivent pas à la hauteur des dépenses de fonctionnement. Ce qui explique le phénomène d'arriérés de salaire dans l'administration communale. Les

analyses montrent clairement que la Mairie d'Acul-du-Nord a dépensé essentiellement son budget dans le fonctionnement de son administration sans tenir compte de sa mission de donner des services à la population. Les dépenses moyennes de fonctionnement de l'administration d'Acul-du-Nord représentent 29.36%, du total des revenus potentiels de la commune.

FIGURE 7.-: Dépenses de fonctionnement prévisionnelles pour l'exercice fiscal 2018-2019



Mairie d'Acul-du-Nord/Archives des services de fiscalité et de comptabilité/ 2019

CONDITIONS DE RÉALISATION DE LA COLLECTE

En 2014, la Mairie d'Acul-du-Nord en collaboration avec USAID LOKAL+ a organisé une opération de mobilisation fiscale. Depuis lors, la mise à jour des données n'est pas faite, mais le rôle est établi à travers la CIVITAX. Le service fiscal d'Acul-du-Nord n'a réalisé aucune distribution massive d'avis de liquidation.

Pour recouvrir les impôts et taxes, la CFPB particulièrement, le service fiscal, par le biais des agents fiscaux, fait une distribution ciblée de quelques bordereaux chez les contribuables visés. En fait le service convoque parfois des contribuables. Ceux qui ont reçu le bordereau et qui sont intéressés à payer pour leur impôt passent à la Mairie, puis vont à la DGI pour payer la CFPB. Le rôle est établi à travers le logiciel CIVITAX, mais vu le dysfonctionnement de ce logiciel dans la Mairie, le rôle n'est pas à jour. Pour certaines redevances, le conseil a fait sortir les tarifs en vigueur, mais il n'a jamais eu un arrêté communal, aucune in-

formation sur le niveau de recettes collectées pour les exercices fiscaux 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019. Aucune trace des recettes collectées pour les redevances et droits n'a été trouvée.

RESSOURCES FINANCIÈRES DE LA COMMUNE

Le manque de capacité à collecter les impôts, droits et redevances créés par la loi a une grande conséquence sur l'autonomie financière de la commune d'Acul-du-Nord. L'insuffisance de ressources financières collectées a causé un véritable handicap dans le développement de la commune. Pour pallier cette situation critique les élus municipaux doivent créer les conditions nécessaires pour une bonne maîtrise des ressources, de leur mobilisation effective et de leur judicieuse utilisation.

La CFPB et le droit d'alignement sont deux champs d'impôts les plus importants pour la commune, la plus forte recette collectée par la Mairie provient de ces deux champs. Les autres champs comme le permis d'inhumer, la patente et la concession de terrains de ci-

metière ne rapportent pas beaucoup. L'éta-lonnage, les échoppes, tonnelles, ajoupas et matériaux sur la voie publique ne sont pas

vraiment exploités par la Mairie. Elle devrait donc concentrer ses ressources dans la mobi-lisation des recettes de la CFPB et de la patente.

TABEAU 20.- : Synthèse de l'évolution des recettes financières au cours des 3 dernières années

Désignation	2016 - 2017	2017 -2018	2018 -2019
CFPB	262,120.10	248 996,09	378 609,50
Patente	29,134.00	1 056,00	29 186,00
Permis d'inhumer	51,500.00	41 900,00	33 550,00
Droit d'alignement	87,250.00	-	-
Certificat de vente de bétails	23 500,00	-	-
TOTAL	453 504,10	291 952,09	441 345,50

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/Archives des services de fiscalité et de comptabilité/ 2019

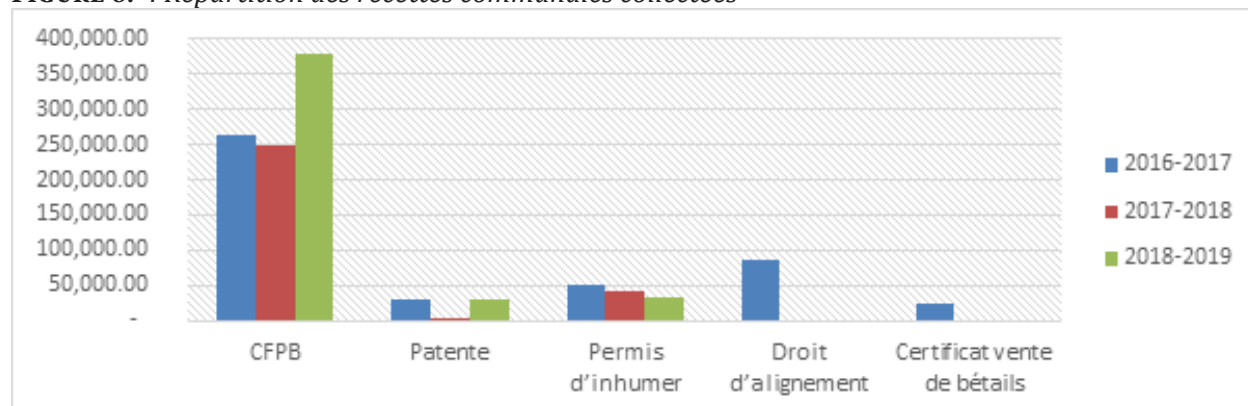
Les analyses montrent que l'administration communale d'Acul-du-Nord n'a pas la capacité d'exploiter ses propres ressources. Son rendement dans la collecte des recettes propres est très faible et elle n'est pas en mesure de prendre en charge ses frais de fonctionnement. Sans les allocations et les autres recettes extraordinaires, elle n'est pas en mesure de fonctionner. Elle est dépendante des fonds venant de l'extérieur (allocations du FGDCT et recettes extraordinaires) pour compenser ses déficits budgétaires.

Les recettes propres sont nettement inférieures par rapport aux dépenses de fonctionnement, ce qui explique que la commune d'Acul-du-Nord n'exploite pas vraiment ses ressources comme il faut. Les recettes fiscales collectées pour chacun des exercices 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 s'élèvent respectivement à 453,504.10, 291,952.09 et 441,345.50 gourdes. Les recettes ont évolué sous forme de dents de scie. Les recettes fiscales collectées durant l'exercice 2017-2018 ont régressé. Elles ont diminué de 36% par rap-

port à celles de l'exercice 2016 - 2017. Par contre ces recettes ont augmenté durant l'exercice 2018-2019 de 34 % par rapport à l'exercice 2017-2018.

Les recettes fiscales collectées durant l'exercice 2016-2017 représentent 22.60% des recettes prévisionnelles de cet exercice. La CFPB contribue à 58% des recettes collectées, la patente 6%, le droit d'alignement 19%, le permis d'inhumer représente 11% et le certificat de vente de bétail est de 5%. Les recettes fiscales collectées pendant l'exercice 2017-2018 représentent 13.90% des recettes prévisionnelles de l'exercice. La CFPB contribue à 85.29% des recettes collectées, la patente 0.36%, le permis d'inhumer 14.35% et les restes sont de 0%. Les recettes fiscales collectées au cours de l'exercice 2018-2019 sont de 26.70% du montant total des recettes communales prévisionnelles. La CFPB contribue à 86% des recettes collectées, la patente 7%, le permis d'inhumer 8% et les restes sont de 0%.

FIGURE 8.- : Répartition des recettes communales collectées



Mairie d'Acul-du-Nord/Archives des services de fiscalité et de comptabilité/ 2019

MOBILISATION FISCALE : ÉVALUATION DU POTENTIEL FISCAL

Le service fiscal arrive à récolter des données sur 6 008 propriétés. Les dossiers sont collectés à travers la Civitax. Les informations relatives aux contribuables payeurs sont inscrites dans un registre intégré dans la Civitax. A cause du dysfonctionnement du logiciel les données ne sont pas enregistrées régulièrement.

Malgré le faible rendement de ces deux impôts communaux à savoir la CFPB et le permis d'inhumation, ils restent quand même les deux champs d'impôts les plus importants pour la commune. Les autres champs ne sont pas vraiment exploités par la Mairie. Les redevances ne rapportent pas à la Mairie au cours des exercices 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019. Elle devrait concentrer ses ressources dans la mobilisation des recettes de la CFPB et patente et devrait faire le maximum d'efforts possible pour exploiter les autres champs impôts, droits et redevances afin de faciliter la croissance financière de la commune.

TABLEAU 21.- : Bilan des recettes collectées par la Mairie d'Acul-du-Nord au cours des exercices fiscaux de 2016 à 2019

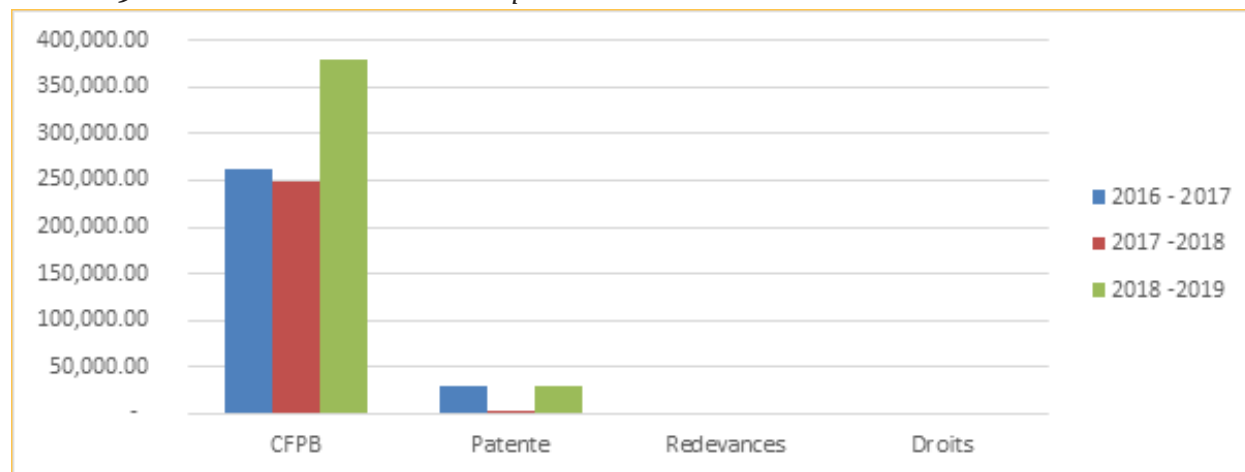
Sources	2016 - 2017	2017 -2018	2018 -2019	Moyenne
RECETTES FISCALES				
CFPB	262,120.10	248,996.09	378,609.50	74.97%
Patente	29,134.00	1,056.00	29,186.00	5.00%
RECETTES NON-FISCALES				
Redevances	-	-	-	0.00%
Droits	-	-	-	0.00%

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/Archives des services de fiscalité et de comptabilité/ 2019

En analysant le résultat du rendement provenant de chacune de ces sources de financement de la Mairie et en utilisant comme échantillon la moyenne des recettes collectées durant les trois derniers exercices, à savoir 2016-2017, 2017-2018 et 2018-

2019, on peut conclure que la CFPB apporte une contribution en moyenne de 74.97% de toutes les recettes communales, les recettes provenant de la patente représentent 5 %, les redevances et droits sont de 0% et 0%.

FIGURE 9.- : Bilan des recettes collectées par la Mairie d'Acul-du-Nord exercice 2016 à 2019



Mairie d'Acul-du-Nord/Archives des services de fiscalité et de comptabilité/ 2019

EVOLUTION DES RESSOURCES PROPRES DE LA MAIRIE

Les recettes fiscales et non-fiscales, autrement dit les recettes propres de la Mairie, varient selon l'exercice. Les recettes propres collectées au cours de l'exercice 2016-2017 rapportent 453,504.10 gourdes, soit 18.1% des prévisions. La Mairie a une diminution des recettes propres collectées pour l'exercice 2017-2018. Elles totalisèrent la somme de 291,952.09 gourdes qui représentent 9.9% des recettes prévues. Les recettes non-fiscales composées des redevances et droits

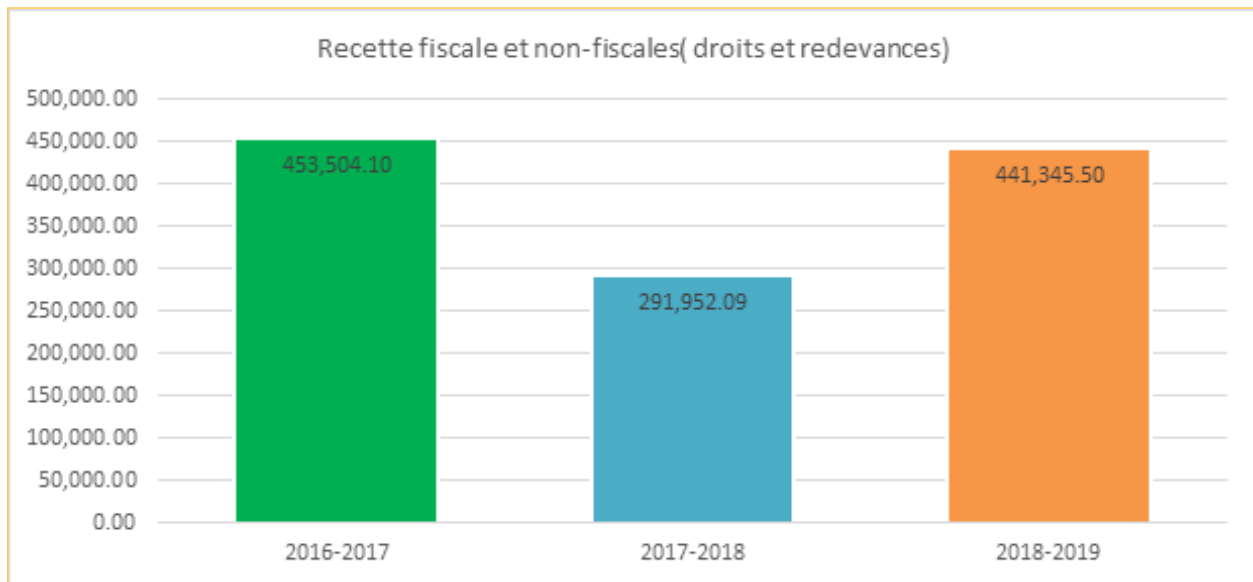
ne rapportent pas de recettes durant ces trois exercices, ce qui prouve la faiblesse de l'administration communale dans l'exploration et l'exploitation de diverses sources de redevances et de droits.

Les recettes propres collectées au cours de l'exercice 2018-2019 rapportent à la Mairie la somme de 441,345.50 gourdes, soit 17.7% des recettes propres prévues. Lors de la préparation du budget 2018-2019, l'administration communale d'Acul-du-Nord a décidé de réduire ses prévisions en matière de recettes fiscales.

TABEAU 22.- : Synthèse de l'évolution des ressources propres de la Mairie

Exercices	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Recettes fiscales et non-fiscales (droits et redevances)	453,504.10	291,952.09	441,345.50

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/Archives des services de fiscalité et de comptabilité/ 2019

FIGURE 10.- : Evolution des ressources propres collectées par la Mairie (Exercices 2016 à 2019)

Mairie d'Acul-du-Nord/Archives des services de fiscalité et de comptabilité/ 2019

EVOLUTION DE L'EFFECTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION

Durant l'exercice 2017-2018 l'administration communale d'Acul-du-Nord a réalisé une opération de recensement des propriétés bâties. Un nombre de 6 008 immeubles ont été recensés et sur cet effectif, le service

fiscal arrive à contraindre un nombre moyen de 60 propriétaires à payer la CFPB pour leur immeuble. Elle exploite donc en moyenne 1% de la totalité des immeubles recensés, ce qui paraît très faible en termes de rendement. Les valeurs moyennes des montants versés par immeuble au cours de ces deux exercices sont de 4,942.92 gourdes.

TABLEAU 23.- : Dossiers liquidés Vs montants liquidés

Exercices	Nombre de contribuables payeurs	Montant moyen payé par immeuble
2016 -2017	90	2,912.45
2017 -2018	63	3,952.32
2018 -2019	27	14,022.57

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/Archives des services de fiscalité et de comptabilité/ 2019

EVALUATION DU POTENTIEL FISCAL DE LA COMMUNE D'ACUL-DU-NORD

La moyenne des contribuables payeurs pour la CFPB est de 60. Avec une estimation de 6 000 immeubles recensés en utilisant le montant moyen versé par les contribuables, le résultat montre que la Mairie d'Acul-du-Nord pourrait collecter 29, 657,523.00 gourdes seulement avec la CFPB. Pour la patente, les chiffres ne sont

pas disponibles, il est difficile de faire une évaluation.

Si la commune d'Acul-du-Nord arrive à atteindre 50% de son potentiel total de la CFPB, soit 14,828,761.50 gourdes, en ajoutant le revenu moyen actuel de la patente qui est de 19,792.00 gourdes et celui de l'allocation du FGDCT d'un montant de 4,581,000.00, elle arrivera à répondre à ses exigences de fournir des services à la population et elle sera en mesure de financer en grande partie son budget.

TABLEAU 24.- : Evaluation du potentiel fiscal

Champs	Valeurs Moyennes collectées des 3 exercices	Nombre/ effectif	Nombre de contribuables payeurs	Montant moyen par contribuable	Estimations	Revenu potentiel des propriétés recensées	Potentiel Fiscal
CFPB	296,575.23	6008	60	4,942.92	6000	29, 697,066.36	29, 657,523.00

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/Archives des services de fiscalité et de comptabilité/ 2019

En somme, l'analyse des comptes administratifs des exercices 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 montre une situation préoccupante. D'où l'urgence de mettre tout en œuvre pour le redressement des finances locales de la commune d'Acul-du-Nord. Des efforts supplémentaires doivent être entrepris en vue de les rendre plus efficaces et efficientes. En effet, la mobilisation des ressources quel que soit leur nature, fiscale ou non-fiscale, va permettre à la municipalité d'avoir plus de moyens et de devenir davantage autonome vis-à-vis de l'administration centrale.

Au-delà de l'analyse des comptes administratifs, il est intéressant de mentionner que la commune dispose d'atouts considérables avec une potentialité fiscale appréciable grâce à des propriétés bâties et des entreprises capables de renflouer le trésor communal. Aussi s'ajoutent le fonctionnement d'une agence locale des impôts facilitant les contribuables à répondre à leurs obligations envers le fisc, les bonnes relations entre l'administration communale et la DGI dans la perception des taxes et impôts. Cependant, le faible recouvrement des recettes fiscales et non fiscales dû à un manque de mobilisation fiscale pénalise le budget communal.

FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES MAJEURES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

En conclusion, le diagnostic de l'organisation administrative et de la gouvernance de la commune a pris fin par un atelier spécifique pour déterminer les FFOM majeures en matière de Gouvernance. Elles serviront de base pour les choix des grandes orientations stratégiques de développement. Ces FFOM majeures sont issues de débats où les enjeux de chaque secteur ont été pris en compte et constituent les priorités de développement de la commune en matière de gouvernance.

TABEAU 25.- : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces majeures en matière de gouvernance

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
1. Existence d'un potentiel appréciable grâce à des propriétés bâties et des entreprises capables de renflouer le trésor communal (14,1) ; 2. Fonctionnement de plusieurs services déconcentrés et organes des collectivités territoriales, Présence de quatre (4) bâtiments logeant les tribunaux de paix du centre-ville, de la première section, de la troisième section et de la soufrière (10,3) ; 3. Existence de quatre (4) bureaux d'état civil celui du centre-ville, de la première section camp-louise, de la troisième section Mornet et de la sixième section soufrière (8,4) ; 4. Existence d'un commissariat au centre-ville contenant un effectif de 17 policiers (6,5) ; 5. Existence de beaucoup d'organisations communautaires de base détentrices de statut légal et intervenant dans plusieurs domaines d'activités de développement telles que agriculture, éducation, sports, loisirs et politique (4,6) ;	1. Faible recouvrement des recettes fiscales et non fiscales (14,1) ; 2. Non-exploitation des ressources historiques, naturelles, culturelles et récréatives aux fins de renforcer l'assiette fiscale de la commune (12,2) ; 3. Absence de sous-commissariat pour desservir les populations du Bas de l'Acul, de la Soufrière, de la Coup-a-David, de Mornet et de la Grande Ravine (10,3) ; 4. Absence de tribunal de paix au niveau de la 4^{ème} et la 5^{ème} section pouvant desservir la population, et insuffisance d'éducation civique et de formation en matière de droits humains (8,4) ; 5. Manque de structure administrative au sein des organisations de base ; 6. Absence d'organisations de défense des droits de l'homme et d'organisations capables d'apporter un support psycho-social aux personnes victimes de violence à travers la commune (4,6) ;	1. Projet de construction de la route touristique reliant la baie de l'Acul et la commune de Milot (14,1) ; 2. Appui du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales tiré du Fonds de Gestion et de Développement des Collectivités Territoriales (FGDCT) pour la rémunération des employés (12,2) ; 3. Appui des Ministères sectoriels pour la réalisation de projets (10,3) ; 4. Processus de recrutement continu de l'institution policière pour le renforcement de l'effectif des agents de la PNH (6,5) ; 5. Programme de formation de l'IAF et JILAP en matière de justice et droits humains (4,6) ;	1. Corruption (12,1) ; 2. Crises sociopolitiques (12,2) ; 3. Injustice (10,3) ; 4. Instabilité politique (8,4) ; 5. Évasion fiscale (8,5) ; 6. Insécurité (4,6).

Source: Mairie d'Acul-du-Nord / Ateliers communaux de priorisation/2020

2.4. MILIEU SOCIAL ET SERVICES SOCIAUX DE BASE

***L**a commune d'Acul-du-Nord ne dispose pas globalement de toutes les structures et infrastructures nécessaires pour offrir à sa population un minimum de bien-être. Les conditions de vie sont précaires pour une grande majorité de la population. En dépit de la présence de certaines institutions publiques et non publiques, la population est obligée de se rendre à Cap-Haïtien ou vers d'autres communes avoisinantes pour avoir accès à des services d'un certain niveau de qualité.*

2.4.1.

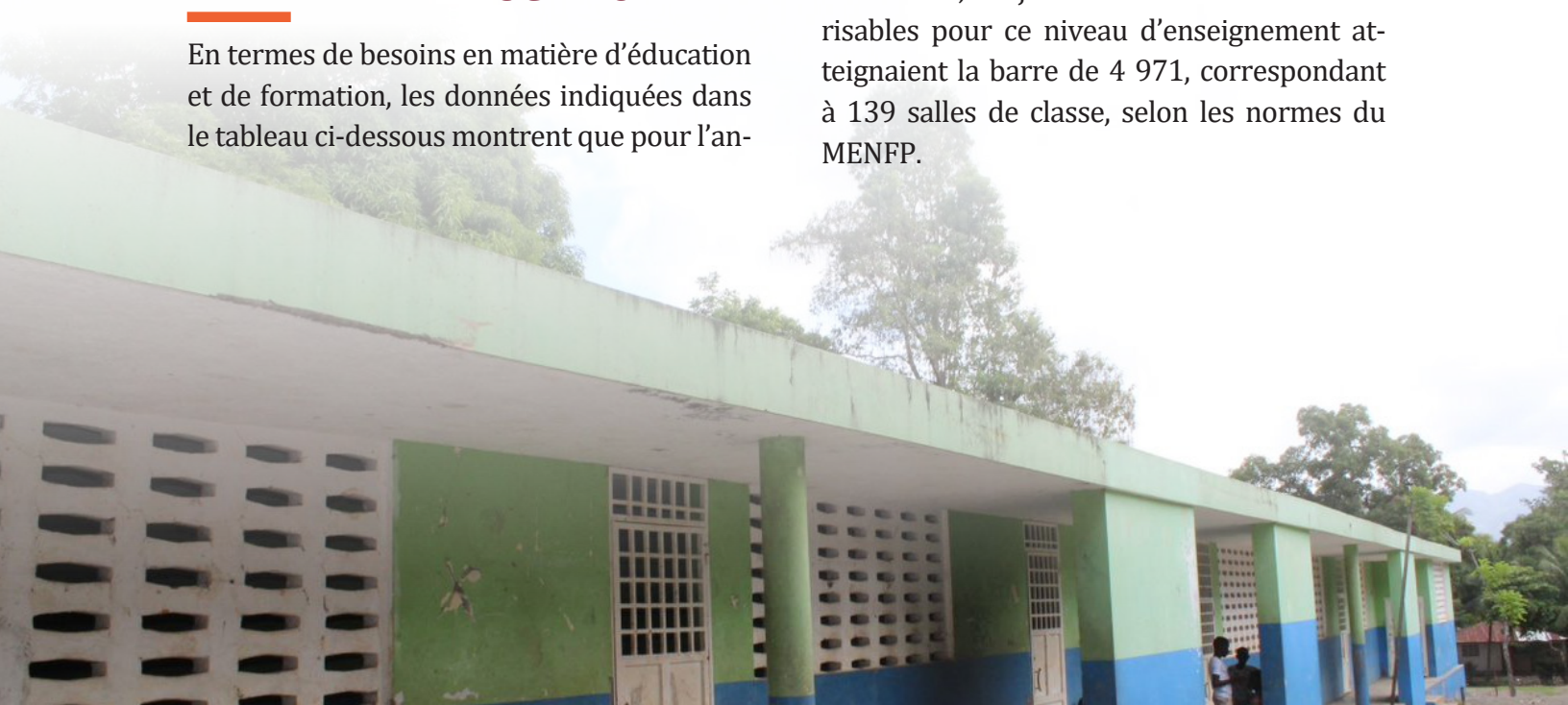
ÉDUCATION

L'état des lieux du secteur éducatif dans la commune d'Acul-du-Nord est réalisé en fonction d'une grille d'analyse prenant en compte les cinq (5) principaux aspects suivants : les besoins en matière d'éducation et de formation professionnelle, l'accessibilité de l'offre éducative, la qualité de l'enseignement offert, la performance et la gouvernance du système.

DEMANDE EN ÉDUCATION

En termes de besoins en matière d'éducation et de formation, les données indiquées dans le tableau ci-dessous montrent que pour l'an-

née scolaire 2020-2021, un effectif de 4 153 enfants étaient en âge d'aller à l'école pour le niveau préscolaire. Ce qui demanderait 186 salles de classes pour les accueillir, selon les normes du MENFP. Pour les premier, deuxième et troisième cycles du fondamental, l'effectif d'enfants scolarisables était de 11 829, correspondant à un nombre minimal de 224 salles de classes. Finalement, pour le secondaire, les jeunes de 15 à 18 ans scolarisables pour ce niveau d'enseignement atteignaient la barre de 4 971, correspondant à 139 salles de classe, selon les normes du MENFP.



En termes d'équité dans l'accès et l'apprentissage, le manque d'intervention de l'Etat dans le secteur entraine une contribution très élevée des ménages au financement de l'éducation des enfants. Des enquêtes de ménages et autres études montrent que les familles, notamment les plus pauvres, dépensent entre 10 et 20% de leur revenu pour l'éducation de leurs enfants (PNUD 2015). Cette inégale répartition des charges entre l'État et les familles est une des principales causes d'exclusion scolaire. Selon les données disponibles, les ménages supportent environ 70% du financement total de l'éducation.

Au total, 20 953 jeunes étaient en âge de scolarisation pour l'année académique 2020-2021. Ce qui correspondait à un nombre de 586 salles de classes nécessaires. Tenant compte du nombre de salles de classe néces-

saire et l'effectif existant, le système éducatif à Acul-du-Nord aurait un écart positif en termes de disponibilité, soit 326 salles de classes, qui représente un surplus d'environ 35% du nombre nécessaire. Ce qui semble concorder avec le Plan décennal de l'éducation qui place la commune d'Acul-du-Nord parmi les six communes du Département ayant le plus faible ratio d'élèves par salle de classe.

Cependant, les données collectées n'ont pas permis de déterminer le nombre de salles de classe disponible par niveau d'enseignement et par section communale au moment de la rédaction du document de PCD. Ce qui fait qu'il est difficile de calculer les écarts par niveau d'enseignement et de dégager les besoins des sections communales et du centre-ville en matière de capacité de scolarisation.

TABEAU 26. : Effectif de la population en âge de scolarisation suivant le niveau d'enseignement

Niveau d'enseignement	Tranche d'âge par niveau de scolarisation	Effectif global de la population correspondante par groupe d'âge	Nombre de salles de classe nécessaire	Nombre de salles de classe existant	Ecarts observés par rapport aux besoins
Préscolaire	3 - 5 ans	4 153	166	-	-
Fondamental 1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} cycles	6 -14 ans	11829	296	-	-
Secondaire	15-18 ans	4 971	124	-	-
Total	N/A	20 953	586	912	+326

Source : Ministère de l'Education nationale et de la formation professionnelle (DGS/PDEF/MENFP) /IHSI

NIVEAU DE L'OFFRE DE L'EDUCATION

Les données collectées sur le terrain permettent de dénombrer cent soixante-seize (176) infrastructures scolaires et une université qui concourent à l'organisation de l'enseignement au niveau maternel, fondamen-

tal, secondaire, professionnel et universitaire au profit de la population de la commune. La répartition des écoles par niveau d'enseignement et par espace géographique est présentée dans le tableau suivant.

TABEAU 27. - : Répartition des établissements éducatifs de la commune selon le milieu, leur secteur d'appartenance et leur niveau d'offre scolaire.

ESPACES GEO- GRAPHIQUES	NIVEAU D'ENSEIGNEMENT										
	Alphabéti- sation		Maternel		Fonda- mental		Secon- daire		Profes- sionnel		Grand total
Bas de l'Acul	0	0 %	9	21 %	16	18 %	7	18 %	2	33 %	34
Camp-Louise	0	0 %	12	28 %	22	25 %	6	16 %	0	0 %	40
Centre-ville	2	100 %	6	14 %	11	13 %	6	16 %	3	50 %	28
Coupe-à-David	0	0 %	0	0 %	7	8 %	2	5 %	0	0 %	9
Grande Ravine	0	0 %	0	0 %	2	2 %	0	0 %	0	0 %	2
Mornet	0	0 %	15	35 %	20	23 %	14	37 %	1	17 %	50
Soufrière	0	0 %	1	2 %	9	11 %	3	8 %	0	0 %	13
Total	2	100 %	43	100 %	87	100 %	38	100 %	6	100 %	176

Source : Mairie d'Acul-du-Nord / Inventaire des infrastructures / IFOS /2020

Les données du tableau ci-dessus montrent que les établissements scolaires sont repartis à travers les sept (7) espaces géographiques de la commune. Les données présentées dans la figure suivante démontrent que les infrastructures scolaires sont très inégalement réparties entre les différentes espaces géographiques de la commune. Les deux sections

communales dotées de plus d'infrastructures scolaires sont Mornet et Camp-Louise ayant chacune 23 % des 176 institutions scolaires. Par contre, les sections communales de Grande Ravine et de Coupe-à-David disposent le moins d'infrastructures scolaires dans la commune, soit 5 % chacune.





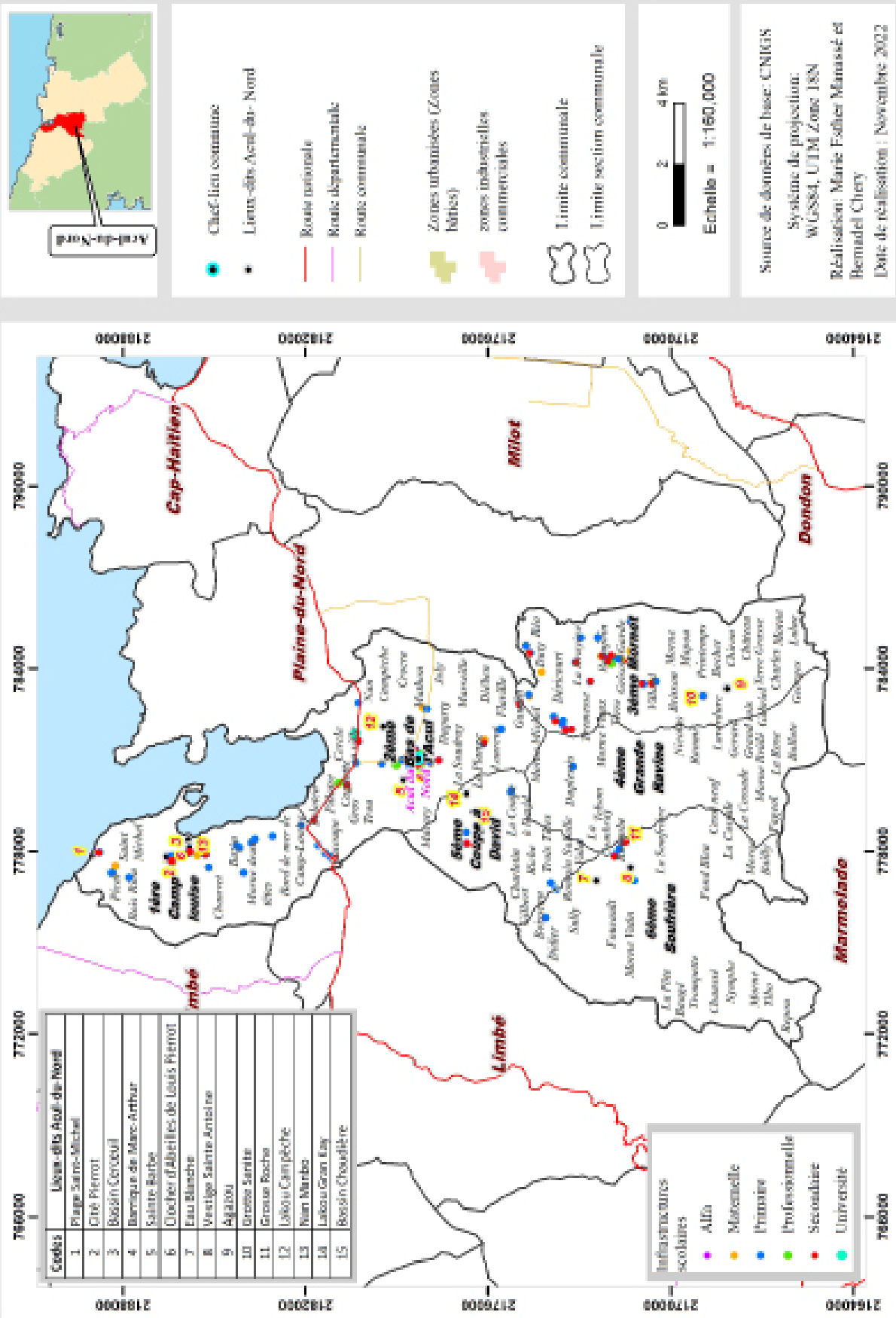
LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES D'ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNE

La carte sur les infrastructures scolaires de la commune d'Acul-du-Nord montre 6 catégories d'infrastructures offrant des formations aux niveaux : alpha, maternel, primaire, secondaire, professionnel et universitaire. Le niveau maternel est représenté sur la carte par les boules orange, le niveau primaire est identifié par les boules bleu, le niveau secondaire est de couleur rouge sur la carte, le niveau professionnel est identifié sur la carte par les boules vert prairie, le niveau universitaire est identifié sur la carte par les boules bleu vert et l'alfa identifié par la couleur mauve.

Dans un établissement scolaire, on peut retrouver plusieurs niveaux d'enseignement. La carte prend en compte le niveau supérieur retrouvé dans chaque école. Parmi les 176 écoles inventoriées par les enquêteurs dans cette commune, on retrouve 2 centres d'alphabétisation, 43 écoles de niveau maternel, 87 de niveau primaire, 38 de niveau secondaire et 6 de niveau professionnel. En dehors de ces écoles, on compte aussi dans la commune une université.

La 1^{ère} section Camp-Louise compte 40 écoles sur un total de 176 répertoriées lors de l'enquête de terrain, soit un pourcentage de 22.73%. Il est observé 34 écoles, soit 19.32%, dans la 2^{ème} section Bas de l'Acul, 28 dans le centre-ville, soit un pourcentage de 15.9%, 50 écoles dans la 3^{ème} Mornet, soit 28.40%, 2 écoles dans la 4^{ème} section Grande Ravine, soit un pourcentage de 1.14% de l'ensemble. La 5^{ème} section Coupe à David possède 9 écoles, soit 5.12%, et 13 écoles sont inventoriées dans la 6^{ème} section Soufrière, soit un pourcentage de 7.38% des infrastructures scolaires répertoriées dans la commune d'Acul-du-Nord. A noter que l'Université est localisée dans la section Basdel'Acul.

INFRASTRUCTURES D'ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNE D'ACUL-DU-NORD



CARTE 13 : Localisation des infrastructures d'enseignement de la commune

RÉPARTITION DE L'OFFRE ÉDUCATIVE SELON LE NIVEAU D'ENSEIGNEMENT

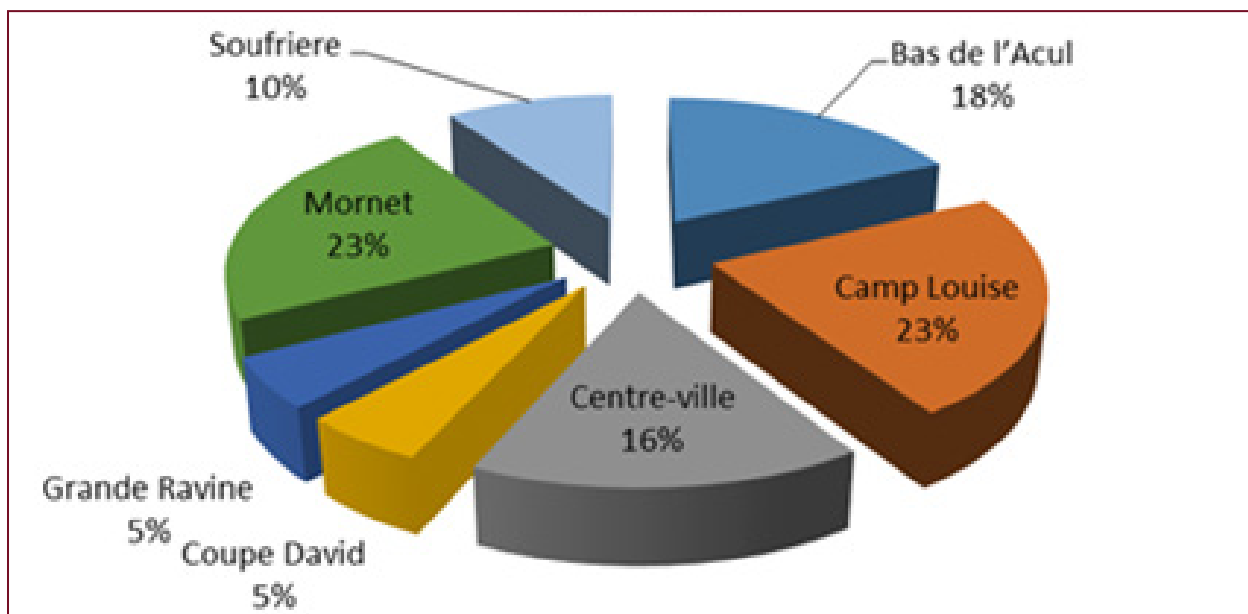
Les données collectées indiquent que l'offre d'éducation est disponible à plusieurs niveaux dans la commune d'Acul-du-Nord. Des infrastructures scolaires offrant l'enseignement au niveau de la petite enfance, fondamental et secondaire ont été inventoriées. Il y a lieu de mentionner également quelques centres d'alphabétisation et de formation professionnelle dans la commune.

Comme les données du tableau précédent l'indiquent, seul le Centre-ville héberge des centres d'alphabétisation. À Coupe à David

et à Grande Ravine, l'offre de formation à la petite enfance ne semble pas être disponible. Ces deux sections communales disposent également le moins d'infrastructures scolaires offrant l'enseignement au niveau fondamental et secondaire. Quant à la formation professionnelle, elle n'est disponible que dans quatre (4) espaces géographiques de la commune : au Centre-ville, à Mornet, à Bas de l'Acul et à Camp-Louise.

Comme le montre les données du graphe suivant, plus de la moitié des infrastructures scolaires (51 %) de la commune d'Acul-du-Nord s'offre l'enseignement au fondamental, 23 % le niveau maternel et 22 % le niveau secondaire.

FIGURE 11. - : Proportion des établissements scolaires selon le niveau d'enseignement



Source : Mairie d'Acul-du-Nord / Inventaire des infrastructures / 2020

RÉPARTITION DES INFRASTRUCTURES D'ENSEIGNEMENT PAR SECTION COMMUNALE ET SELON LE POIDS DES SECTEURS PUBLIC ET NON PUBLIC

Trois (3) grands secteurs rendent disponible l'offre éducative dans la commune, comme

indiqué dans le tableau 28. Il s'agit des secteurs communautaire, public et non public. Tout comme l'ensemble du territoire national, il est à remarquer que le secteur non public est majoritaire dans l'offre scolaire au niveau des différentes unités géographiques de la commune, sauf à Coupe-à-David, où la majorité (environ 55 %) des infrastructures scolaires relève du secteur public.

TABEAU 28.- : Répartition des infrastructures scolaires par section communale et le poids des secteurs public et non public

ESPACES GEO-GRAPHIQUES	SECTEURS			Grand total
	Communautaire	Public	Non public	
Bas-de-l'Acul	3	10	18	31
	9.68 %	32.26 %	58.06 %	100 %
Camp-Louise	3	6	31	40
	7.5 %	15 %	77.50 %	100 %
Centre-Ville	1	5	22	28
	3.57 %	17.86 %	78.57 %	100 %
Coupe à David	0	5	4	9
	0 %	55.56 %	44.44 %	100 %
Grande Ravine	0	2	7	9
	0 %	22.22 %	77.78 %	100 %
Mornet	5	6	29	40
	12.50 %	15.00 %	72.50 %	100 %
Soufrière	2	6	9	17
	11.76 %	35.29 %	52.94 %	100 %
Total	14	40	120	174
Pourcentage	8.05 %	22.9 %	68.9 %	100%

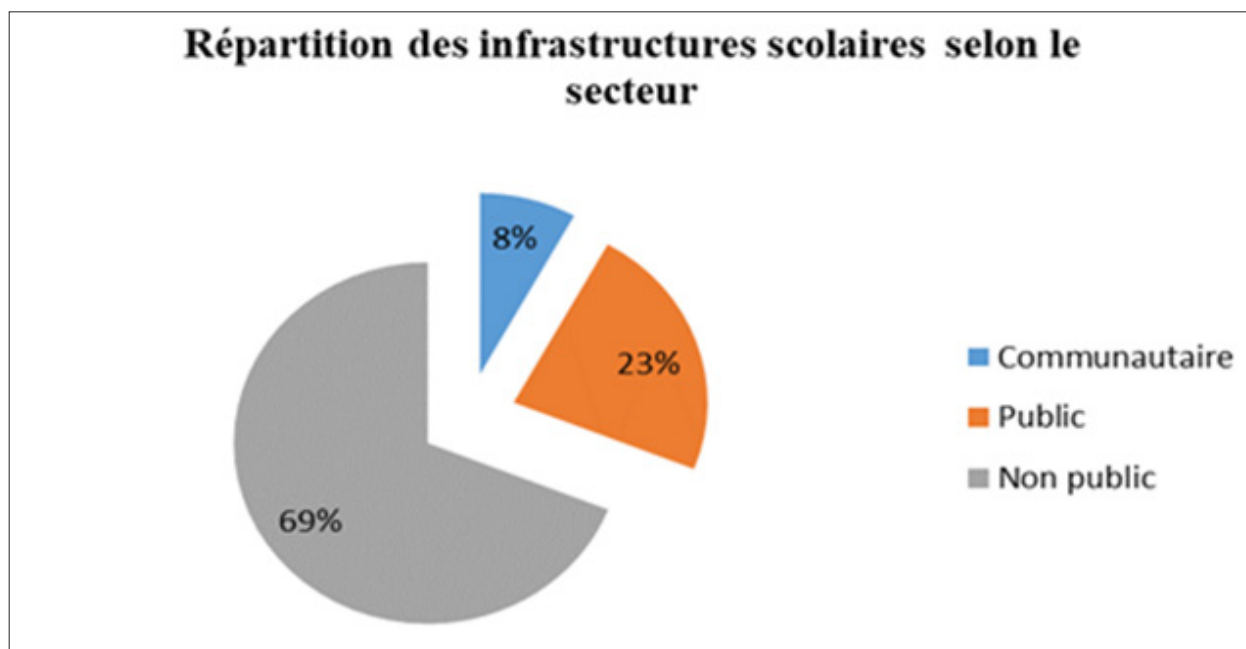
Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ Inventaire des infrastructures/ IFOS 2020

DESCRIPTION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DE LA COMMUNE

Dans l'ensemble, comme la figure 11 l'indique, 69 % de l'offre scolaire à la commune

d'Acul-du-Nord est couverte par le secteur non-public, 23 % par le secteur public et 8 % d'écoles à statut communautaire. Il est important de préciser que la commune d'Acul-du-Nord est dotée de trois Lycées situés respectivement au Centre-ville, à Grison-Garde et à Camp-Louise.

FIGURE 12 : Répartition des infrastructures scolaires selon secteur



Source : Mairie d'Acul-du-Nord / Inventaire des infrastructures / 2020

QUALITÉ DE L'OFFRE ÉDUCATIVE AU NIVEAU DE LA COMMUNE

Quatre dimensions sont considérées pour mesurer la qualité de l'offre éducative dans le contexte communal : le niveau de qualification des ressources humaines (nombre d'enseignants qualifiés, formation continue du corps enseignant); la qualité matérielle (les infrastructures scolaires); la qualité de la mobilisation sociale (l'apport des parents et de la communauté aux écoles) ainsi que le niveau de performance du secteur (la mesure des résultats de l'ensemble des processus éducatifs en terme de taux de réussite, les phénomènes des sur-âgés, le redoublement et le décrochage scolaire).

► NOMBRE ET QUALITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Sur le plan quantitatif, 1456 enseignants (h/f) dispensent l'enseignement au niveau maternel, fondamental, secondaire et professionnel y compris six (6) monitrices d'alphabétisation. Les données du tableau 29 révèlent que le personnel enseignant de la commune d'Acul-du-Nord est composé de 69 % d'hommes et 31% de femmes. Au niveau secondaire, la grande majorité des enseignants sont des hommes. Seuls 8 % sont des femmes. Le personnel enseignant est aussi majoritairement masculin au niveau professionnel (78% d'hommes et 22% de femmes). Les femmes ne sont majoritaires qu'au niveau maternel. Elles représentent 77% contre 23% d'hommes.

TABLEAU 29.- : Répartition des effectifs des enseignants en fonction du niveau et selon les unités spatiales de la commune d'Acul-du-Nord.

Espaces géographiques	# Salles de classe	Nombre d'enseignants par niveau												To- tal F.	%	To- tal H.	%	
		Alphabé- tisation		Maternel		Fonda- mental		Profes- sionnel		Secon- daire								
		F	M	F	M	F	M	F	M	F	M							
Bas de l'Acul	178			21	18	52	27		2	9	82	28	6%	129	9%	211	14.49%	
Camp-Louise	98			37	5	55	91			4	78	96	7%	174	12%	270	18.54%	
Centre-ville	187	6		23		54	29	7	23	10	170	100	7%	222	15%	322	22.12%	
Coupe-à-Da- vid	34					11	31				22	11	1%	53	4%	64%	4.40%	
Grande Ravine	159					23	21				52	23	2%	73	5%	96	6.59%	
Mornet	170			44	13	34	79			17	138	95	7%	230	16%	325	22.32%	
Soufrière	86			3	3	39	77			8	38	50	3%	118	8%	168	11.54%	
Grand Total	912	6		128	39	268	355	7	25	48	580	457	31%	999	69%	1456	100%	
Pourcentage	100%	0%	77%	23%	43%	57%	22%	78%	8%	92%								

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ Données inventaires des infrastructures/IFOS/2020

Sur le plan qualitatif, selon les différents acteurs rencontrés dans la commune, environ 70% des enseignantes et enseignants des écoles publiques ont reçu une formation initiale à l'École Normale d'Instituteurs (ENI) les habilitant à enseigner. Quant à la formation continue des enseignants, aucun plan n'est ni prévu, ni exécuté par le BDS de la commune. Toutefois, il y a lieu de mentionner quelques actions sporadiques de formation continue pour les enseignants engagés par certaines organisations qui interviennent dans le secteur au niveau de la commune. Malheureusement, ces actions n'ont pas souvent eu l'impact nécessaire sur la qualification du personnel enseignant de la commune. Par ailleurs, il est rapporté que l'influence des acteurs politiques a occasionné le recrutement de nombreux enseignants non qualifiés dans les écoles publiques. Les acteurs se plaignent, également, du salaire dérisoire octroyé aux enseignants et du fait que beaucoup d'entre eux ont intégré le système ces dernières années, mais ne sont toujours pas nommés par le MENFP.

► QUALITÉ MATÉRIELLE

En plus de l'absence de matériels didactiques et pédagogiques dans les écoles évoquées par les différents acteurs rencontrés, il faut aussi souligner à l'aide des données collectées sur le terrain, que la majorité des écoles de la

commune ne sont pas dotées d'infrastructures nécessaires et répondant aux normes pédagogiques.

Pour ce qui concerne l'état des infrastructures scolaires, la plupart des bâtiments scolaires de la commune d'Acul-du-Nord n'offrent pas un cadre environnemental propice à l'enseignement-apprentissage des enfants. Selon les données du tableau 29, seuls 11 % des bâtiments scolaires de la commune sont en bon état avec des salles de classe suffisantes ; 72 % sont plutôt passables et 17 % se trouvent en très mauvais état. Ces données sont valables tant pour les écoles publiques que non publiques. Plusieurs écoles publiques et non publiques nécessitent d'importants travaux de réhabilitation et de reconstruction.

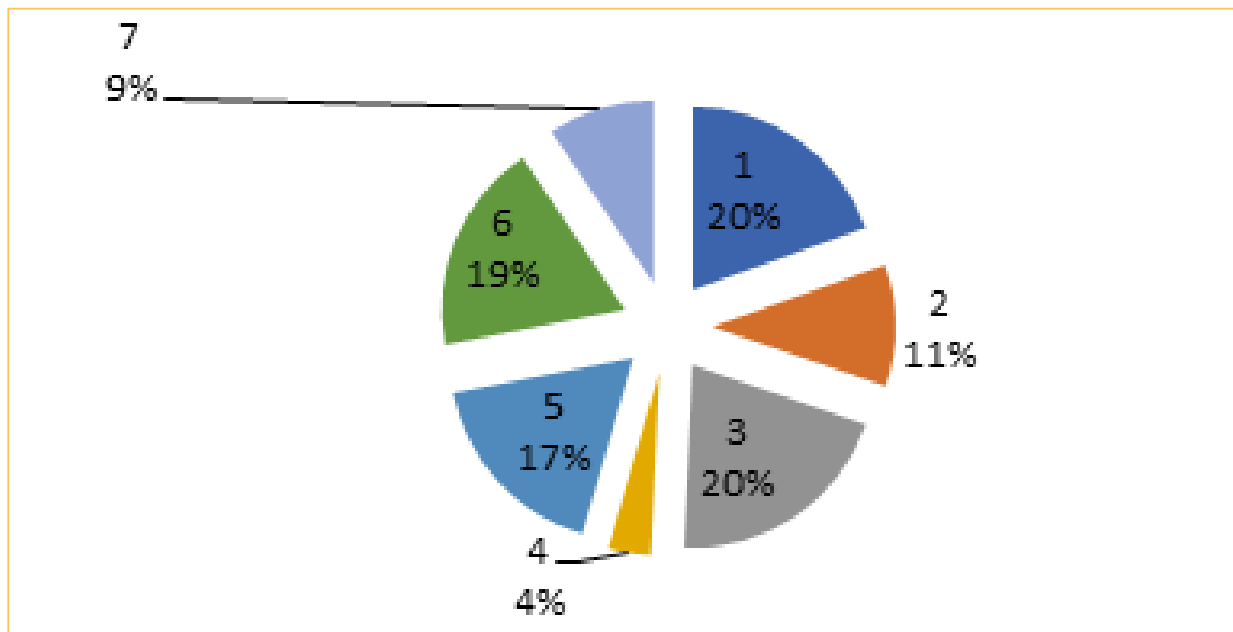
En ce qui concerne l'aspect sanitaire, les données indiquent que 59 % et 89 % des institutions scolaires disposent, respectivement, d'un point d'eau et d'un bloc sanitaire. Les écoles des sections communales de Coupe-à-David et de Soufrière sont les moins équipées de points d'eau. Les données indiquent, également, que seuls 10 % et 9 % des écoles disposent, respectivement, d'un réfectoire et d'une bibliothèque. Elles montrent aussi, globalement, que les conditions ne sont pas entièrement réunies pour un enseignement-apprentissage efficace au profit de la population aculoise.

TABLEAU 30.- : Description des établissements d'enseignement de la commune.

ESPACES GEO- GRAPHIQUES / TYPES	ETAT DU BATIMENT			ASPECT SANITAIRE			AUTRES	
	Bon	Pas- sable	Mau- vais	Eau	Toi- lettes	Infir- merie	Réfec- toire	Biblio- thèque
Bas-de-l'Acul	4	16	11	22	29		2	3
Communautaire			3	3	3			
Public	4	1	5	8	8		2	
Privé		15	3	11	18			3
Camp-Louise	2	32	6	25	39	3		
Communautaire		2	1	1	3			
Public	2	4		6	6			
Privé		26	5	18	30	3		
Centre-ville	4	21	3	24	28	7	5	
Communautaire		1			1			
Public		4	1	5	5			
Privé	4	16	2	19	22	7	5	
Coupe à David	2	1	6		5			
Public			5		2			
Privé	2	1	1		3			
Grande à Ravine	2	6	1	2	8			
Public		1	1	1	1			
Privé	2	5		1	7			
Mornet	4	35	1	30	39	10	11	9
Communautaire	2	3		5	5	3	2	
Public		5	1	5	5		2	1
Privé	2	27		20	29	7	7	8
Soufrière	1	14	2		6	3		3
Communautaire		1	1					
Public		6						
Privé	1	7	1		6	3		3
Grand Total	19	125	30	103	154	23	18	15
%	11 %	72 %	17 %	59 %	89 %	13 %	10 %	9 %

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ Inventaire des infrastructures, septembre 2020

FIGURE 13.- : Répartition des salles de classe disponibles par espace géographique



Source : Mairie d'Acul-du-Nord / Inventaire des infrastructures / 2020

► SALLES DE CLASSE DISPONIBLES

Mis à part le centre universitaire Emmaüs, environ 912 salles de classe ont été inventoriées pour les autres niveaux d'enseignement.

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, les 912 salles de classe disponibles permettent d'offrir l'enseignement à environ 23 061 élèves, dont 12 584 filles (54,65 %) et 10 477 garçons (44,42 %). Coupe-à-David et Grande Ravine sont les deux espaces géographiques

dont la population scolarisée est la moins élevée. Ces deux sections communales représentent respectivement 3,94 % et 3,42 % des élèves. Cependant, bien que Soufrière ne dispose pas de beaucoup de salles de classe, la population d'élèves de cette section communale, pour les niveaux d'enseignement de maternel, fondamental et secondaire est estimée à 4 429, soit 19,21 % du total d'élèves.

Le tableau suivant présente le nombre d'élèves par niveau d'enseignement et par section communale.

TABLEAU 31.- : Répartition des effectifs des élèves en fonction du niveau et selon le milieu de la commune

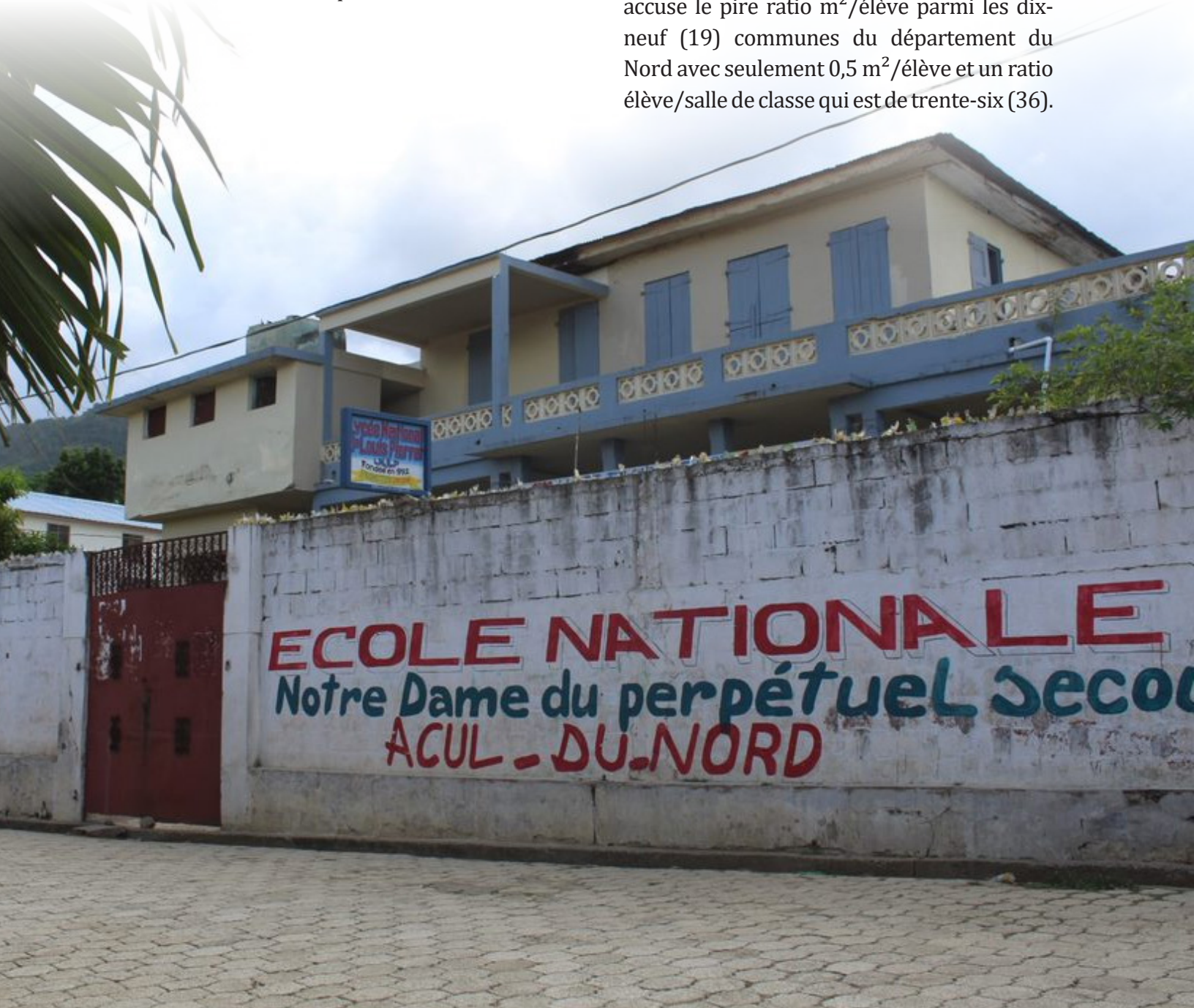
NIVEAU D'ENSEIGNEMENT																				
Espaces Géographiques	Salles de classe	Alphabétisation			Maternelle			Primaire			Professionnelle			Secondaire			Total F	Total H	Total	Total %
		F	M	+	F	M	+	F	M	+	F	M	+	F	M	+				
Bas de l'Acul	178				163	123	286	736	725	1461	16	20	36	447	233	680	1362	1101	2463	10.68%
Camp-Louise	98				283	263	546	1493	1376	2869				520	349	869	2296	1988	4284	18.58%
Centre-ville	187	53	58	111	255	182	437	979	1019	1998	128	114	242	642	599	1241	2057	1972	4029	17.47%
Coupe-à-David	34							431	423	854				35	20	55	466	443	909	
3.94%																				
Grande Ravine	159							245	413	658				95	35	130	340	448	788	
3.42%																				
Mornet	170				888	539	1427	1847	1293	3140				911	681	1592	3646	2513	6159	26.71%
Soufrière	86				115	116	231	2174	1808	3982				128	88	216	2417	2012	4429	19.21%
Grand Total	912	53	58	111	1704	1223	2927	7057	7057	14962	144	134	278	2778	2005	4783	12584	10477	23061	100%

Source : Mairie d'Acul-du-Nord, Inventaire des infrastructures, IFOS, 2020

Concernant le nombre d'élèves scolarisés annuellement dans la commune, une différence semble être établie entre les données collectées au cours de l'enquête de terrain et celles fournies par l'inspecteur du district scolaire. Pour le BDS, il y a un effectif de vingt mille cinq cent soixante-cinq (20 565) élèves au niveau des deux premiers cycles du fondamental dont onze mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (11 399) filles (55%) et neuf mille cent soixante-six (9 166) garçons (45%) qui ont été scolarisés au cours de l'année académique 2018-2019.

Au niveau du troisième cycle du fondamental, ce sont onze mille six cent quarante-cinq (11 645) élèves qui ont été scolarisés pour la même période, dont six mille cinq cent onze (6 511) filles (57%) et cinq mille cent trente-quatre (5 134) garçons (43%). Ce qui donne un effectif total de 32 210 élèves scolarisés dans la commune au cours de l'année scolaire 2018 -2019.

Les données tirées du Plan décennal d'éducation et de formation (PDEF) 2018-2028 révèlent que la commune d'Acul-du-Nord accuse le pire ratio m^2 /élève parmi les dix-neuf (19) communes du département du Nord avec seulement $0,5 m^2$ /élève et un ratio élève/salle de classe qui est de trente-six (36).



► PERFORMANCE ET GOUVERNANCE DU SECTEUR ÉDUCATIF

Qualité de la mobilisation sociale

Les échanges réalisés avec plusieurs acteurs du secteur éducatif de la commune révèlent que la majorité des écoles n'a pas de comités de parents qui s'impliquent effectivement dans la vie des institutions scolaires. Les parents, dans une certaine mesure, contribuent à la réussite des élèves, car ils apportent un appui important au fonctionnement des écoles.

Gouvernance du système

Les informations disponibles révèlent que les faiblesses et insuffisances enregistrées en termes d'accès, de qualité et de performance du secteur éducatif dans la commune sont en grande partie liées à la gouvernance. Bien que le MENFP soit représenté par un Bureau de District Scolaire (BDS) dans la commune, les données collectées indiquent que le manque de personnel technique et les mauvaises conditions de travail dans cette structure déconcentrée, limitent les activités de supervision pédagogique et le suivi nécessaire pour assurer le respect des directives du MENFP.

Performance du système éducatif

L'analyse de la qualité de la performance du secteur éducatif à Acul-du-Nord porte sur les quatre facteurs suivants : la réussite scolaire, les phénomènes des sur-âgés, de redoublement et du décrochage scolaire ou abandon. Les informations de cette section sont limitées uniquement aux échanges réalisés avec les différents acteurs (enseignants, directeurs

d'école, inspecteurs...) rencontrés.

En termes de réussite solaire, les analyses sont basées essentiellement sur le taux de réussite aux examens de 9ème année fondamental durant les quatre dernières années académiques. Selon les données recueillies en 2020, les taux de réussite pour les quatre dernières années sont très satisfaisants. En moyenne, le taux de réussite avoisine 85 % annuellement.

Phénomène de redoublement

Bien que le MENFP prône le passage automatique au niveau des 1^{er} et 2^{ème} cycles du Fondamental, les informations recueillies des acteurs rencontrés indiquent que la problématique du redoublement est loin d'être éradiqué dans la commune d'Acul-du-Nord, particulièrement au niveau des écoles non publiques. Ils estiment que le taux de redoublement au niveau des deux premiers cycles est autour de 10 %. Selon le diagnostic du secteur, les raisons sont, entre autres, la carence en matériels scolaires des élèves et le manque d'encadrement des parents.

Décrochage scolaire ou abandon de l'école

Le décrochage scolaire constitue, également, l'un des défis majeurs du secteur éducatif de la commune d'Acul-du-Nord. D'après les acteurs rencontrés, les causes de ce phénomène sont essentiellement liées au manque de formation des enseignants, aux violences scolaires, au désengagement des parents et à la situation économique difficile des familles. En effet, il faut le reconnaître, l'enseignant non formé est

un puissant facteur de démotivation pour les élèves.

Phénomène des sur-âgés

Selon les informations fournies par les acteurs rencontrés, le phénomène des élèves sur-âgés constitue une grande préoccupation pour les acteurs du secteur au niveau de la commune d'Acul-du-Nord. Les informations reçues laissent croire qu'environ 5 % de la population des élèves de la commune au niveau des deux premiers cycles du fondamental, particulièrement,

dans des zones très reculées des sections communales, sont touchées par cette problématique. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce phénomène : d'une part, les conditions socio-économiques précaires de certains parents et les grossesses précoces des jeunes filles, d'autre part. Cette situation est probablement due au fait qu'aucun dispositif d'encadrement de l'unité d'enseignement de la petite enfance n'est mis en place dans certaines écoles, particulièrement, dans les sections communales de Coupe-à-David et Grande Ravine.

En résumé



A partir du diagnostic technique et des observations réalisées sur la situation du secteur éducatif de la commune, il convient de noter que ce secteur est caractérisé par une insuffisance de ressources humaines qualifiées dans les salles de classes due à l'absence de formation continue pour améliorer les compétences des enseignant-e-s. Ce qui n'est pas sans conséquence sur la qualité de l'enseignement.

La mauvaise répartition des infrastructures scolaires au niveau de la commune se traduit par une surpopulation dans les salles de classe, surtout au niveau de la 5^{ème} et de la 6^{ème} sections. Il faut aussi noter que le délabrement des structures physiques de certaines écoles, le non-respect des normes de construction parasismiques et anticycloniques, le nombre élevé de salles de classe ne répondant pas aux normes de construction du guide de la DGS, le manque d'éclairage et d'aération, les salles de classe peu spacieuses constituent des contraintes à l'enseignement et à l'apprentissage des élèves.

De plus, l'insuffisance ou le manque d'allocations de ressources financières au secteur ne permet pas de répondre à la demande et aux besoins de formation créant une situation préjudiciable aux orphelins et aux ménages en situation de précarité socio-économique. La plupart des écoles manquent de matériels didactiques et sont privées de toilettes, d'eau potable, de cour de récréation, de bibliothèque, de cafétéria et d'infirmerie. La faible rémunération des enseignant-e-s et le non-respect du programme du MENFP sont des défis majeurs pour le secteur éducatif.

Par ailleurs, il importe de souligner que l'accompagnement de la compassion internationale et de la Word vision dans le parrainage et le sponsoring des écoliers est une opportunité pour le secteur.

2.4.2

SANTÉ

Le droit à la santé est inhérent à la personne humaine et doit être omniprésent dans toutes les actions posées par les gouvernements du monde entier. Selon la charte fondamentale des Nations Unies et de l'Organisation Mondiale de la Santé, l'accès à des services garantissant un bon état de santé physique et mentale est un droit fondamental de tout individu vivant sur la planète Terre.

En Haïti, le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) est l'instance garante du droit à la santé et qui est responsable de rendre les soins disponibles et accessibles pour tous. En dépit des efforts consentis par ledit ministère de concert avec ses partenaires internationaux, le système de santé haïtien reste pour le moins défaillant.

Pour analyser le fonctionnement du micro-système de santé de la commune d'Acul-du-Nord, le diagnostic communal se penche sur la situation de la commune dans l'espace sanitaire, les infrastructures de santé, les

équipements des services et du personnel médical, l'encadrement sanitaire assuré par le personnel soignant, les soins ambulatoires, les praticiens traditionnels dans la commune, les indicateurs de santé et quelques services de santé offerts par les institutions sanitaires.

GOVERNANCE DU SYSTÈME, SITUATION DE LA COMMUNE DANS L'ESPACE SANITAIRE ET INFRASTRUCTURES DE SANTÉ EXISTANTES

La commune d'Acul-du-Nord ne fait pas partie d'une Unité d'Arrondissement de Santé connue. La gouvernance opérationnelle et administrative du micro-système local de soins est assurée de loin par la Direction Sanitaire du Nord. Néanmoins, le territoire communal est constitué d'un ensemble d'aires de santé desservies par des institutions de nature diverse.



Dans la commune, on dénombre 2 dispensaires et 7 centres de santé fonctionnels. On distingue un dispensaire public et l'autre mixte. Parmi les centres de santé, une seule relève du secteur public. Globalement, le secteur public est faiblement représenté avec un pourcentage de moins de 29%, soit deux (2) institutions sur sept (7). Il est tout aussi utile de signaler que la commune dispose d'une école de physiothérapie ainsi qu'un centre de physiothérapie. On y récence aussi environ 10 cliniques médicales et une vingtaine de pharmacies.

Sur le plan de la répartition spatiale, les établissements de santé sont concentrés sur trois zones géographiques, soit Camp-Louise, Basdel'Acul et Mornet, respective-

ment 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} sections communales. Les unités géographiques éloignées comme Soufrière et Coupe-à-David en sont pratiquement dépourvues.

Quoique plusieurs dispensaires et centres de santé donnent accès aux soins de santé primaires, de premier et de deuxième échelons, l'absence d'hôpital et de système de transport ambulancier se fait sentir, en dépit de la proximité d'un Hôpital Communaire de Référence situé dans les limites administratives de la commune avec Plaine-du-Nord. En effet, la commune est un vaste territoire, très accidenté, avec des barrières géographiques naturelles et dont certaines zones sont très peu accessibles.



TABLEAU 32. - : Caractéristiques des infrastructures sanitaires de la commune d'Acul-du-Nord

Institution	Localisation	Statut	Situation	Horaire	État physique
Dispensaire de Camp-Louise	1 ^{ère} Camp-Louise	Public	Fonctionnel	8h Am-4h Pm	Bon état
C2C	1 ^{ère} Camp-Louise	Privé	Fonctionnel	8h Am-4h Pm	Bon état
Centre Médical Secours Chrétien de Pillatre (CMSC)	2 ^{ème} BasdeL'Acul	Privé	Fonctionnel	8h Am-4h Pm	Bon état
Centre de Santé La Nativité	2 ^{ème} Basdel'Acul	Mixte	Fonctionnel	8h Am-4h Pm	Bon état
Centre de Santé de Grison Garde	3 ^{ème} Mornet (Gri-son Garde)	Public	Fonctionnel	8h Am-4h Pm	Bon état
Dispensaire Divine Miséricorde de la Bruyère	4 ^{ème} Grande Ravine	Mixte	Fonctionnel	8h Am-4h Pm	Bon état
Centre de Santé Tovar	3 ^{ème} Mornet	Privé	Fonctionnel	8h Am-4h Pm	Bon état
Centre de santé de Duty	3 ^{ème} Mornet (Gri-son Garde)	Privé	Fonctionnel	8h Am-4h Pm	Bon état
Centre de santé de Camp-Louise	1 ^{ère} Camp-Louise	Public	Fonctionnel	8h Am-4h Pm	Bon état

Source : Mairie d'Acul-du-Nord /Enquête socioéconomique et inventaire des infrastructures, IFOS /2020

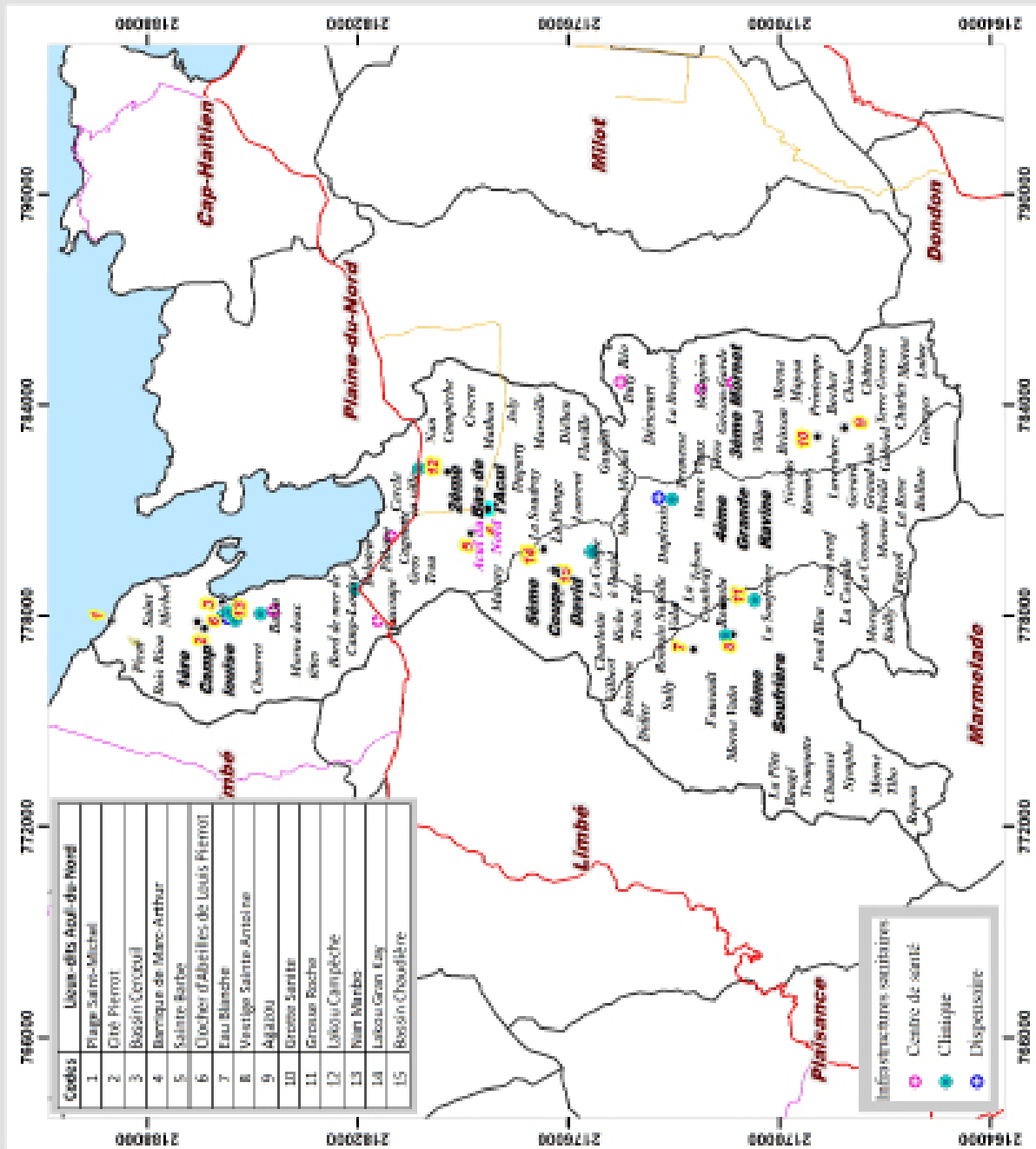


LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES DE SANTÉ DANS LA COMMUNE

La carte des infrastructures sanitaires de la commune d'Acul-du-Nord regroupe des dispensaires identifiés sur la carte par une boule de couleur bleu avec une croix blanche à l'intérieur, les centres de santé identifiés sur la carte par une boule de couleur rose avec une croix blanche à l'intérieur, et les cliniques représentées sur la carte par une boule de couleur vert et bleu. On remarque une domination des cliniques et centres de santé, censé être des établissements de deuxième échelon du niveau primaire de santé par rapport aux dispensaires qui représentent les institutions de premier échelon du niveau primaire de la pyramide sanitaire.

Les cliniques sont au nombre de 10 sur un total de 19 infrastructures sanitaires répertoriées par les enquêteurs, soit un pourcentage de 52.64 %. Les centres de santé répertoriés sont au nombre de 7, soit 36.84% de l'ensemble. Les dispensaires sont au nombre de 2, soit 10.52%. Ces infrastructures sont au nombre de 8, 3, 3, 2, 1 et 2 respectivement dans les 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} sections de la commune d'Acul-du-Nord.

INFRASTRUCTURES SANITAIRES DE LA COMMUNE D'ACUL-DU-NORD



CARTE 1 : Localisation des infrastructures de santé dans la commune

En termes d'espace de soins et de services, les établissements sont dotés dans l'ensemble de trois salles d'accouchement, une salle d'urgence, de pharmacies intégrées et de laboratoires. Cependant, cette situation est loin de respecter les normes. En effet, les dispensaires qui ont le statut de Centre Communautaire de Santé n'ont chacun qu'une seule salle de consultation, alors que les normes en requièrent deux. Parmi les 24 éléments qui devraient constituer les compartiments infrastructurels, ils ne contiennent généralement qu'environ deux pour celui de Camp-Louise et quatre pour celui de La Bruyère.

Deux centres de santé seulement parmi les sept sont dotés chacun d'une salle d'urgence, mais ils ont tous une salle de consultation. Néanmoins, cela est loin d'être conforme aux normes qui réclament une salle d'urgence, une salle d'observation et cinq salles de consultation, dont une pour le chirurgien-dentiste, dans chaque institution de santé.

Il n'est recensé qu'une seule institution dotée d'une salle d'hospitalisation. Alors que cinq parmi les sept auraient dû en être dotés. En effet, suivant les normes, chacun des centres de santé à lits devrait être muni de six (6) salles d'hospitalisation, avec trois dédiées aux soins de la maternité et trois autres pour les hospitalisations générales pour enfants, hommes et femmes. Donc la commune devrait être dotée globalement de 30 salles d'hospitalisation au regard du nombre de centres de santé, alors qu'elle n'en a qu'une seule.

Parmi les 27 éléments que requièrent les normes et qui devraient rentrer dans la constitution physique d'un centre de santé, ceux de la commune n'arrivent à atteindre qu'une dizaine environ. Donc, il est clair que sur le plan des infrastructures beaucoup de choses sont à faire pour parvenir aux normes.



TABLEAU 33. - : *Espaces de services et de prestation de soins des établissements sanitaires*

Type d'établissement de santé	Principaux espaces de services et de prestation de soins : oui=1 non=2							
	Ar-chives et per-ception	Salle d'ur-	Salle de consul-tation	Salle d'ac-couche-ment	Salle d'hospi-talisation	Phar-macie	Labo	Dor-toir
Dispensaire de Camp-Louise	1	2	1	2	2	2	2	2
C2C	1	2	1	1	2	1	1	2
Centre Médi-cal Secours Chrétien de Pillatre		1						
Centre de Santé La Nati-vité	1	2	1	1	2	1	1	1
Centre de santé de Gri-son-Garde	1	1	1	1	1	2	1	1
Dispensaire de la Bruyère	1	2	1	2	2	1	1	2
Centre de San-té de Tovar	1	2	1	2	2	1	1	2

Source : Mairie d'Acul-du-Nord /Enquête socioéconomique et inventaire des infrastructures, IFOS /2020

La majeure partie des établissements de santé sont sous-équipés. Les matériels et équipements médico-techniques sont insuffisants, usagés et rudimentaires. Les équipements de la chaîne de froid sont majoritairement inexistantes. Les équipements de diagnostic et de stérilisation sont pour la plupart rudimentaires et défectueux. La maintenance et la réparation ne sont pas de mise. L'appro-

visionnement en médicaments et intrants se fait aux dépens du revenu des établissements de santé, ce qui provoque généralement des ruptures de stock, donc l'indisponibilité de certains médicaments essentiels indispensables à la prestation des soins de santé et, subséquemment, en pâtit la santé de la population.

TABLEAU 34 - : Caractéristiques des matériels et équipements des principales institutions sanitaires.

Type de matériels et d'équipements	Institutions de santé						
	D. de Camp-Louise	C2C	Centre Médical Secours Chrétien	CDS La Nativité	D. Gri-son-Garde	D. de la	CDS Tovar
Matériels de travail	Rudimentaire	Moderne	Moderne	Moderne Moderne	Mo- derne	Rudi- men- taire	Rudi- men- taire
Equipements médico-techniques	En mauvais état	En bon état	En bon état	En bon état	En bon état	En mauvais état	En bon état
Mobilier pour le personnel soignant	Non satisfaisant	Insuffisant	Insuffisant	Insuffisant Insuffisant	Insuffisant	Insuffisant Insuffisant	Insuffisant
Intrants et médicaments	insuffisants	insuffisants	Insuffisants	Insuffisants insuffisants	insuffisants	insuffisants	insuffisants

Source : Mairie d'Acul-du-Nord /Enquête socioéconomique et inventaire des infrastructures, IFOS /2020

PERSONNEL DES INFRASTRUCTURES DE SANTÉ

Au sein de la commune d'Acul-du-Nord, quatre catégories de personnel garantissent essentiellement l'encadrement médico-technique. Parmi elles, on distingue le personnel technique, le personnel administratif, le personnel ambulatoire et celui de soutien.

Concernant le personnel administratif, parmi les centres de santé répertoriés deux (2) d'entre eux ont un directeur exécutif. Dans l'ensemble six (6) institutions sur 7 ont un administrateur ou un régisseur. Parmi les 8 membres du personnel administratif, 7 sont des hommes contre une (1) seule femme, soit un pourcentage de 87,5 % d'hommes contre 12.5 % de femmes. Pour certaines institutions, certains rôles administratifs sont interchangeables.

TABLEAU 35. - : Personnel administratif des établissements de santé

Établissements de santé	Sexe	Catégories de personnel				Total	%
		Adminis- trateur	Caissier	Comptable	Directeur exécutif		
Dispensaire de Camp-Louise	Homme				1	1	100
	Femme				-	-	-
C2C	Homme	1	-	-	1	2	-
	Femme	-	-	-	-	-	-
Centre Médical Secours Chrétien	Homme	1	-	-	-	1	100
	Femme	-	-	-	-	-	-
Centre de santé La Nativité	Homme	1	-	-	-	1	100
	Femme	-	-	-	-	-	-
Centre de santé de Grison-Garde	Homme	-	-	-	-	-	-
	Femme	1	-	-	-	1	100
Dispensaire de la Bruyère	Homme	1	-	-	-	1	100
	Femme	-	-	-	-	-	-
Centre de Tovar	Homme	1	-	-	-	1	100
	Femme	-	-	-	-	-	-
Total		6	-	-	2	8	-

Source : Mairie d'Acul-du-Nord /Enquête socioéconomique et inventaire des infrastructures, IFOS /2020

Il convient de souligner qu'en ce qui concerne le personnel technique, les soins de santé sont assurés par un effectif de 12 médecins, 12 infirmières, 1 auxiliaire, 4 pharmaciens, 5 laborantins. Ce qui donne un total de 34 cadres pour 55,908 habitants. Le personnel technique comporte 14 femmes et 14 hommes. Il est donc formé de femmes et d'hommes en proportions égales.

A noter l'absence d'infirmière sage-femme pourtant élément clé du personnel soignant au niveau des structures de santé de deuxième échelon, en l'occurrence, le centre de santé. Faute de ce cadre et de médecin itinérant ou délégué spécialisé pour les deux (2)

salles d'accouchement, la majeure partie des cas requérant des soins spécialisés sont donc référés dans les hôpitaux communautaires de référence de l'arrondissement, dont le plus proche est le « New Hope Hospital » à Plaine-du-Nord ou dans les hôpitaux départementaux de la région.

La représentation des infirmières et aides-soignantes est très défavorisée, tandis que selon leurs rôles, elles devraient être les plus proches de leur communauté en termes d'évaluation de la santé, de prévention des maladies et de surveillance des traitements. Tout cela présage déjà l'état de santé que devrait présenter la population aculoise.

TABLEAU 36. - : Personnel technique des établissements de santé.

Type d'établissement de santé	Catégories de personnel																Total
	Médecin		Chirurgien Dentiste		Pharmacien		Laborantin		Infirmière Sagefemme		Infirmière		Auxiliaire		Technicien radiologie		
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	
Centre de santé de Camp-Louise	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	4
C2C	-	1	-	-	-	1	-	1	-	-	3	-	-	-	-	-	6
Centre Médical Secours chrétien	-	2	-	-	-	1	-	1	-	-	2	-	-	-	-	-	6
Centre de Santé La Nativité	1	2	-	-	-	-	-	1	-	-	2	-	-	-	-	-	6
Centre de santé de Grieson-Garde	-	3	-	-	-	-	-	1	-	-	2	-	-	-	-	-	6
Dispensaire de la Bruyère	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	2
Centre de Santé de Tovar	-	1	-	-	1	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	4
Total	2	10	-	-	1	3	1	4	-	-	12	-	1	-	-	-	34
%	20 %	80 %	-	-	25 %	75 %	20 %	80 %	-	-	100 %	-	100 %	-	-	-	-

Source : Mairie d'Acul-du-Nord /Enquête socioéconomique et inventaire des infrastructures, IFOS /2020

En outre, le personnel ambulatoire comprend les Agents de Santé Communautaire (ASC), les Agents de santé Communautaires Polyvalents (ASCP), les matrones et les secouristes de la Croix-Rouge. La com-

mune d'Acul-du-Nord est apparemment favorisée en tenant compte de l'effectif des agents de santé communautaires. Ils sont au nombre de 27 agents pour 55,908 habitants. Les femmes sont au nombre de 14 et

les hommes 13, ce qui représente, 51.85% de femmes et 48.14% d'hommes. Ils sont repartis sur toutes les sections communales. Étant les premiers maillons devant relier la population à la pyramide sanitaire, les ASC/ASCP fournissent un travail de pré-

vention et de promotion de la santé hors pair dans les sections communales, notamment les plus éloignées et dépourvues de postes de soins.

TABEAU 37. - : Agents de santé et agents de santé communautaire polyvalents de la commune

Établissement de provenance	Sexe	Zones desservies	Total	%
		Acul-du-Nord		
Centre de santé de Camp-Louise	Homme	2	2	50%
	Femme	2	2	50%
C2C	Homme	-	-	-
	Femme	-	-	-
Centre Médical Secours Chrétien	Homme	2	2	66.6%
	Femme	1	1	33.3%
Centre de santé La Nativité	Homme	3	3	37.5%
	Femme	5	5	62.5%
Centre de santé de Grison-Garde	Homme	2	2	40%
	Femme	3	3	60%
Centre de santé de la Bruyère	Homme	3	3	60%
	Femme	2	2	40%
Centre de Tovar	Homme	1	1	50%
	Femme	1	1	50%
Total	27	27	100%	
%	100	100	-	

Source : Mairie d'Acul-du-Nord /Enquête socioéconomique et inventaire des infrastructures, IFOS /2020

Environ vingt (20) matrones sont répertoriées dans la commune. Les matrones fonctionnent généralement sans matériels adéquats ni médicaments, et souvent avec une connaissance limitée de leurs tâches. Certaines d'entre elles sont certifiées et rattachées aux institutions sanitaires, tandis que d'autres ne le sont pas encore. Quoique l'accouchement domiciliaire reste encore le choix prépondérant des femmes enceintes

haïtiennes, surtout en milieu rural, et particulièrement à Acul-du-Nord, les matrones sont sensibilisées au point de référer les parturientes aux services obstétricaux lors des couches dystociques. Ce qui influe positivement sur la mortalité materno-infantile.

Il est à noter qu'aucun poste de la Croix-Rouge n'a été identifié dans la commune d'Acul-du-Nord. Cette dernière ne dispose non plus de secouristes formés et rattachés à une struc-

ture organisée, selon les informations collectées sur le terrain, au cours de la période du Diagnostic.

Le personnel de soutien est constitué dans l'ensemble de 17 personnes dont 6 femmes chargées du nettoyage, de la maintenance ainsi que de la sécurité des établissements

sanitaires. On dénombre aussi sept (7) gardiens, deux (2) agents de sécurité et huit (8) ménagères. Pour les postes d'agents de sécurité et de gardiens, les hommes sont généralement privilégiés par rapport aux femmes, tandis que les rôles de ménagères sont majoritairement occupés par les femmes, à hauteur de 75%.

TABLEAU 38. - : Personnel de Soutien des établissements de santé

Type de personnel/ institutions	Gardiens		Agents de Sécurité		Ménagères		Total
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	
Dispensaire de Camp-Louise	1	-	-	-	-	1	2
C2C	1	-	1	-	-	1	3
Centre Médical Secours Chrétien	1	-	-	-	1	-	2
Centre de santé La Nativité	1	-	-	-	1	-	2
Centre de santé de Grison-Garde	1	-	-	-	-	2	3
Dispensaire de la Bruyère	1	-	-	-	-	1	2
Centre de santé de Tovar	1	-	1	-	-	1	3
Total	7	-	2	-	2	6	17
%	100	-	100	-	25	75	100

Source : Mairie d'Acul-du-Nord /Enquête socioéconomique et inventaire des infrastructures, IFOS /2020

Le personnel technique affirme ne pas bénéficier de formation continue dans le cadre de leur travail. Seul le personnel ambulatoire, particulièrement les agents de santé et les matrones ont été formés dans le cadre du "Projet Santé". Néanmoins, la formation continue devrait être une obligation déontologique pour l'ensemble des praticiens (h/f) en vue d'améliorer et d'assurer la qualité des soins prodigués ainsi que la sécurité de leurs pratiques.

En termes de statut, au sein des établissements sanitaires d'Acul-du-Nord, 106 personnes sont couramment embauchées en ayant des statuts distincts. Le salariat ainsi que le bénévolat sont au rendez-vous. A proportions égales, 39 sont des fonctionnaires et 39 autres sont des contractuels, soit chacun un pourcentage de 36.79%. Certains des contractuels sont payés par l'institution d'attache, tandis que d'autres sont payés par des bailleurs.

Cependant, 28 personnes sont des bénévoles, soit un pourcentage de 26.41% de l'ensemble des intervenants du système. La majeure partie, soit 96.43 %, provient du personnel ambulatoire. Il faut remarquer que parmi le personnel de santé qui fait du bénévolat, 71.42% sont des femmes. Toutefois, l'embauche de

ces bénévoles servirait à valoriser leurs expériences, les motiver, du coup, renforcer leurs capacités. Il faudrait aussi prévoir l'éventuelle vacance de certains postes contractuels rétribués par des bailleurs ne finançant qu'à court terme.

TABEAU 39. - : Statut du personnel des établissements de santé

Catégorie de personnel	Employé		Contractuel		Bénévole	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Médecin	6	2	4	-	-	-
Infirmière	-	4	-	8	-	-
Auxiliaire	-	1	-	-	-	-
Laborantin	1	1	3	-	-	-
Pharmacien	2	1	1	-	-	-
Technicien en radiologie	-	-	-	-	-	-
Sous Total	9	9	8	8	-	-
Administrateur	1	1	3	-	1	-
Archiviste	-	-	-	-	-	-
Directeur Exécutif	-	-	2	-	-	-
Caissière	-	-	-	-	-	-
Comptable	-	-	-	-	-	-
Sous Total	-	-	-	-	-	-
Ménagère	2	2	-	4	-	-
Gardien	2	-	5	-	-	-
Sécurité	-	-	2	-	-	-
Sous Total	5	3	12	4	1	-
Agents de santé	6	7	-	7	7	-
Matrones	-	-	-	-	-	20
Sous Total	6	7	-	7	7	20
Grand Total	20	19	20	19	8	20
Pourcentage	51.28	48.72	51.28	48.72	28.57	71.43

Source : Mairie d'Acul-du-Nord /Enquête socioéconomique et inventaire des infrastructures, IFOS /2020

Selon l'OMS, un pays qui dispose de seulement 25 professionnels de santé pour 10,000 habitants ne saurait obtenir une couverture convenable pour les interventions essentielles en termes de soins de santé primaires jugés prioritaires par les objectifs de développement durable (ODD). Toutefois, si on s'en tient aux données reçues des établissements de santé par rapport au personnel technique affecté à Acul-du-Nord, on se rendra compte que seulement 34 personnes ressources s'y mettent, tandis qu'il devrait en avoir 157.3 pour une population de 62,920 habitants.

Il convient de signaler que trois (3) des six sections communales sont dépourvues de

personnel médico-technique. Quant au personnel ambulatoire dont les agents de santé, il est urgent de les redistribuer puisqu'ils se trouvent en sureffectif dans les zones urbaines. Environ 15,423 habitants des 3 sections les plus reculées (4^e, 5^e et 6^e) n'ont pas accès immédiat aux soins de santé. Ils doivent parcourir plusieurs kilomètres de routes difficiles avant d'avoir accès à un poste de soins. En fin, il faudrait contrebalancer cette énorme dissemblance entre les zones urbanisées et les sections communales. L'insuffisance du personnel médical et paramédical combinée au manque de matériels et d'équipements des établissements amoindrit la qualité des services offerts.

TABEAU 40.- : Encadrement médico-technique suivant le nombre de Personnel médical par habitant

Catégorie	Catégories de personnel	1 ^{ère} Camp-Louise	2 ^{ème} Bas l'Acul	3 ^{ème} Mor-net	4 ^{ème} Grand-Ravine	5 ^{ème} Coupe-à-David	6 ^{ème} Sou-frière
Médecin	Médecins	3	5	4	0	0	0
	Médecin/Habitant	3/9,978	5/25,153	4/12,365	0/4,091	0/3,170	0/8,162
Infirmière	Infirmières	4	4	4	0	0	0
	Infirmière/Habitant	4/9,978	4/25,153	4/12,365	0/4,091	0/3,170	0/8,162
Auxiliaire	Auxiliaires	1	0	0	0	0	0
	Auxiliaire/Habitant	1/9,978	0/25,153	0/12,365	0/4,091	0/3,170	0/8,162
Agents de Santé	Agents de Santé	4	11	12	0	0	0
	Agent santé/Hab	4/9,978	11/25,153	12/12,365	0/4,091	0/3,170	0/8,162
Matrones Formées	Matrones formées	2	3	2	4	5	4
	Matrone/Femme	2/9,978	3/25,153	2/12,365	0/4,091	0/3,170	0/8,162
Laborantin	Laborantin	1	2	2	0	0	0
	Laborantin/Habitant	1/9,978	2/25,153	2/12,365	0/4,091	0/3,170	0/8,162

Source : Mairie d'Acul-du-Nord /Enquête socioéconomique et inventaire des infrastructures, IFOS /2020

PRATICIENS TRADITIONNELS ET CHARLATANS

Les croyances mystiques de guérison sont très présentes chez les aculois et les recettes illuminées très préconisées parmi les habitants. Il y va de la représentation qu'ils se font de certaines maladies pour savoir à quel domaine thérapeutique ils doivent recourir. Généralement, ils consultent et se font traiter par les praticiens traditionnels, soit des Houngans (Bòkò), des « manbos », des guérisseurs et parfois tombent sur des charlatans. Ces derniers sont pour le moins accessibles et parlent leur langage. Selon les informations recueillies sur le terrain, sans toutefois pouvoir présenter des données chiffrées, il y aurait, paradoxalement, plus de hougans, matrones et guérisseurs pour 10,000 habitants que de personnel médical, notamment dans les zones rurales.

Les praticiens traditionnels offrent un florilège de services, vingt-quatre heures sur vingt-quatre (24/24) et sept jours sur sept (7/7). Tout dépend de leur notoriété, ils arrivent même à recevoir une quinzaine de personnes par jour. Les services offerts sont de diverses spécialités, tels que des massages, du remboitement des os, du lavage intestinal, entre autres.

SOINS DE SANTÉ AMBULATOIRE

Le « Centre Médical Secours Chrétien » ainsi que le « Centre de Santé La Nativité » offrent des soins ambulatoires dans les zones les plus reculées et dépourvues de postes de soins avec le support des infirmières et de quelques agents de santé.

QUELQUES INDICATEURS DE SANTÉ DE LA COMMUNE

Des données allant de juillet à décembre 2020 sont prélevées des rapports mensuels que les centres hospitaliers ont soumis au Département sanitaire nord (DSN). D'elles sont extraits des indicateurs de santé témoignant de l'état de santé de la population de la commune.

La fréquentation des centres de santé dépend de plusieurs facteurs, tels que leur proximité par rapport à la zone urbaine, la densité de la population, la qualité des services offerts, la modicité du tarif, les variables socio-culturelles ainsi que la qualité du réseau routier. Certains des facteurs peuvent primer pour une zone et non pour une autre. Ainsi donc, le « Centre de santé La Nativité » dessert le plus grand nombre d'habitants que tout autre, soit 30% de la population. Il est suivi du Dispensaire de Labruyère et de Grison-Garde desservant respectivement 20% et 18 % des patient-e-s. Les autres centres de santé des zones les plus reculées et moins denses révèlent un très faible taux de fréquentation.

Pour la distance parcourue par les patient-e-s, les 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} sections sont autant éloignées que défavorisées en termes de personnel médico-technique, d'infrastructures sanitaires et routières. Pour avoir accès aux soins de santé, les patient-e-s doivent parcourir plusieurs kilomètres de routes tortueuses à pied. Pour certains endroits, la distance peut être estimée à 45 minutes de marche, pour d'autres jusqu'à 1 heure de temps et demie (1h1/2). L'avènement des mototaxis a un peu facilité le trajet pour les pourvus et augmente subséquemment le coût total des soins. On

peut en conclure que la distance d'accès aux centres de santé aurait un impact significatif sur la demande en soins de santé prénataux et obstétricaux, le retard de dépistage à cause du recours aux guérisseurs, entres autres. Tout cela influe négativement sur les indicateurs de santé en général.

Il est à souligner que les maladies digestives d'origine hydrique ont les taux les plus élevés de morbidité dans la commune. Ces chiffres témoignent donc de la consommation d'une eau de boisson non potable et d'un niveau

d'hygiène peu satisfaisant de la population. Ces éléments aident généralement à dresser le tableau du niveau d'accessibilité à l'eau destinée à la boisson et aux usages domestiques ainsi qu'aux infrastructures d'assainissement, d'une mauvaise gestion des déchets solides et des effluents, la pollution du sol et de l'eau, le mauvais conditionnement des aliments aux marchés. Le taux élevé des Infections Respiratoires Aigües témoigne, à priori, d'un niveau de pollution de l'air et pourrait être même corrélé à la COVID-19.

TABEAU 41. - : Fréquence des maladies et des symptômes couramment rencontrés.

Maladies les plus rencontrées et nombre cas vus par mois	Nombre de cas vus au mois de						Total
	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	
Maladies chroniques	50	38	55	33	143	34	353
Gastrite	15	24	40	15	30	25	149
Fièvre typhoïde	50	30	100	8	12	33	243
Parasitose	100	53	65	132	97	175	622
IRA	125	190	198	124	208	250	1,081
Malaria	0	1	0	1	0	0	2
Tuberculose	7	12	4	0	1	0	24
VIH	1	4	0	1	4	0	10
IST	123	56	278	78	281	117	933

Source : Mairie d'Acul-du-Nord /Enquête socioéconomique et inventaire des infrastructures, IFOS /2020

QUELQUES SERVICES DE SANTÉ OFFERTS

Divers services de santé sont offerts tels que les consultations générales, la vaccination, la clinique prénatale, la consultation gynécologique, et des séances de sensibilisation et d'éducation sanitaire.

► LUTTE CONTRE LES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES ET LE VIH/SIDA

Ce service n'est pas offert au sein de la commune, les patients sont référés au Centre médico-chirurgical du Dr Dugué, sis à Plaine-du-Nord, sinon à d'autres centres de prise en charge des zones avoisinantes.

► PLANIFICATION FAMILIALE

Dans la période considérée, on remarque que les femmes ont beaucoup plus de propension à utiliser les méthodes de contraception que les hommes, à hauteur de 71.61 %. Le taux d'utilisation des méthodes contraceptives est aussi plus élevé chez les jeunes de 23-27 ans, à hauteur de 21.9 %

TABEAU 42.- : Nombre de planification familiale suivant le sexe et la tranche d'âge.

Sexe	Tranches d'âge						Total	%
	17-22	23-27	28-33	34-38	39-43	44-48		
Masc.	187	360	209	56	120	78	1008	28.38%
Fém.	354	421	567	456	500	243	2543	71.61 %
Total	541	781	776	512	620	321	3551	100%
%	15.2%	21.9%	21.8%	14.4%	17.4 %	0.9 %	100 %	-

Source : Mairie d'Acul-du-Nord / Enquête socioéconomique et inventaire des infrastructures, IFOS /2020

Pour éviter certaines maladies déjà éradiquées dans certains pays, la vaccination a été subventionnée et est gratuitement dispensée aux enfants de 0-5 ans à travers le Programme Élargi de Vaccination (PEV).

En ce qui concerne l'éducation sanitaire, dans certains endroits, une infirmière envoyée par le département sanitaire se rend suivant une périodicité pour sensibiliser et éduquer les patient-e-s autour de l'importance de l'allaitement maternel exclusif, la vaccination, la planification familiale, les pathologies digestives, respiratoires, sexuellement transmissibles les plus rencontrées et la vaccination. Dans les endroits les plus reculés, seules les infirmières affectées se chargent de conduire des séances de sensibilisation avant d'entamer la consultation générale.

ORGANISATIONS INTERVENANT DANS LE SYSTÈME SANITAIRE

Là où le Ministère de la Santé Publique et de la Population ne peut intervenir, les organisations non gouvernementales lui tendent la perche. Le Ministère ne joue donc que le rôle de supervision et d'accompagnement. Dans la commune d'Acul-du-Nord, les centres hospitaliers reçoivent l'appui de cinq de ces organisations. Parmi elles, le CMMB/Projet santé, la World Vision, le Food for the Poor, l'Église méthodiste et le C2C. Les actions prioritaires de ces organismes sont décrites dans le tableau ci-contre.

TABLEAU 43. - : Organisations intervenant dans le secteur sanitaire
niveau de la commune

Organisations	Domaine d'intervention	Zones d'intervention	Groupes encadrés
CMMB/Projet santé	Appui technique et financier Financement base sur les résultats (FBR) Nutrition Fourniture de matériels	Bas de l'Acul Tovar Grisson-Garde Pillatre Camp-Louise La Bruyère	Femmes enceintes Enfants PVVIH TB PF
Eglise Mehodiste	Cantine scolaire Prévention Premiers soins	Tovar	Femmes enceintes Enfants PVVIH TB PF
C2C	Premiers soins	Camp-Louise	Femmes enceintes Enfants PVVIH TB PF
Worl Vision	Eau, Hygiène et Assainissement	Bas L'Acul, Pillatre, Camp-Louise	Enfants et Population en général
Food for the poor	Fourniture de matériels et de kits nutritionnels	Bas de L'Acul, Pillatre, Camp-Louise	Enfants et population en général

Source : Mairie d'Acul-du-Nord /Enquête socioéconomique et inventaire des infrastructures, IFOS /2020

En résumé



Il convient de souligner que les résultats des données statistiques et leur distribution spatiale ont démontré que la situation sanitaire de la commune est caractérisée par une concentration des services de santé dans les milieux urbains combinée à l'irrégularité des cadres (médecins, spécialistes, psychologues) dans les infrastructures sanitaires. L'absence de véhicules pour assurer le transport des malades et l'utilisation de matériels inadaptés représentent une menace pour les prestataires de services et pour les patient-e-s.

En dépit de l'appui du MSPP que reçoivent certains centres de santé communautaires et dispensaires, les responsables signalent un manque de matériels et de médicaments. Ce qui conduit au transfert de beaucoup de malades à Cap-Haïtien, à Plaine-du-Nord ou à Milot pour une prise en charge adéquate.

Il existe plusieurs autres partenaires à contribuer au fonctionnement des institutions sanitaires comme la compassion internationale, des églises et la « New Hope Hospital » avec la commune de Plaine-du-Nord.

2.4.3

NUTRITION

Parmi les cas les plus fréquents décrits dans le tableau 43, la malnutrition ne figure pas dans le Top 10, pourtant les cas de malnutrition aigüe globale sont nombreux révélant un apport nutritionnel de qualité et en quantité insuffisantes. Néanmoins, le manque d'éducation à la santé, notamment en termes de nutrition fait défaut. Cela peut être aussi dû aux mauvaises techniques de préparation et de conservation d'aliments, au manque d'accessibilité économique aux aliments, à la consommation de produits importés de faible qualité nutritionnelle.

Selon les données de 2020 recueillies à la direction départementale, il y a eu environ

60 cas de malnutrition aigüe globale modérée et sévère, 87 cas de retard de croissance, 2 cas de malnutrition aigüe globale chez les femmes enceintes, 906 cas de femmes enceintes ayant l'anémie. Au demeurant, parmi les 322 accouchements réalisés par les matrones, 273 nouveau-nés ont été mis au sein, quitte à savoir si leurs mères continuent à pratiquer l'allaitement exclusif ou non. Il convient de noter qu'en termes de surpoids, 241 cas ont été enregistrés. Toutefois, se procurer une alimentation suffisante, équilibrée et diversifiée est indispensable à la croissance, au maintien de l'immunité, à la fertilité, entre autres.

2.4.4

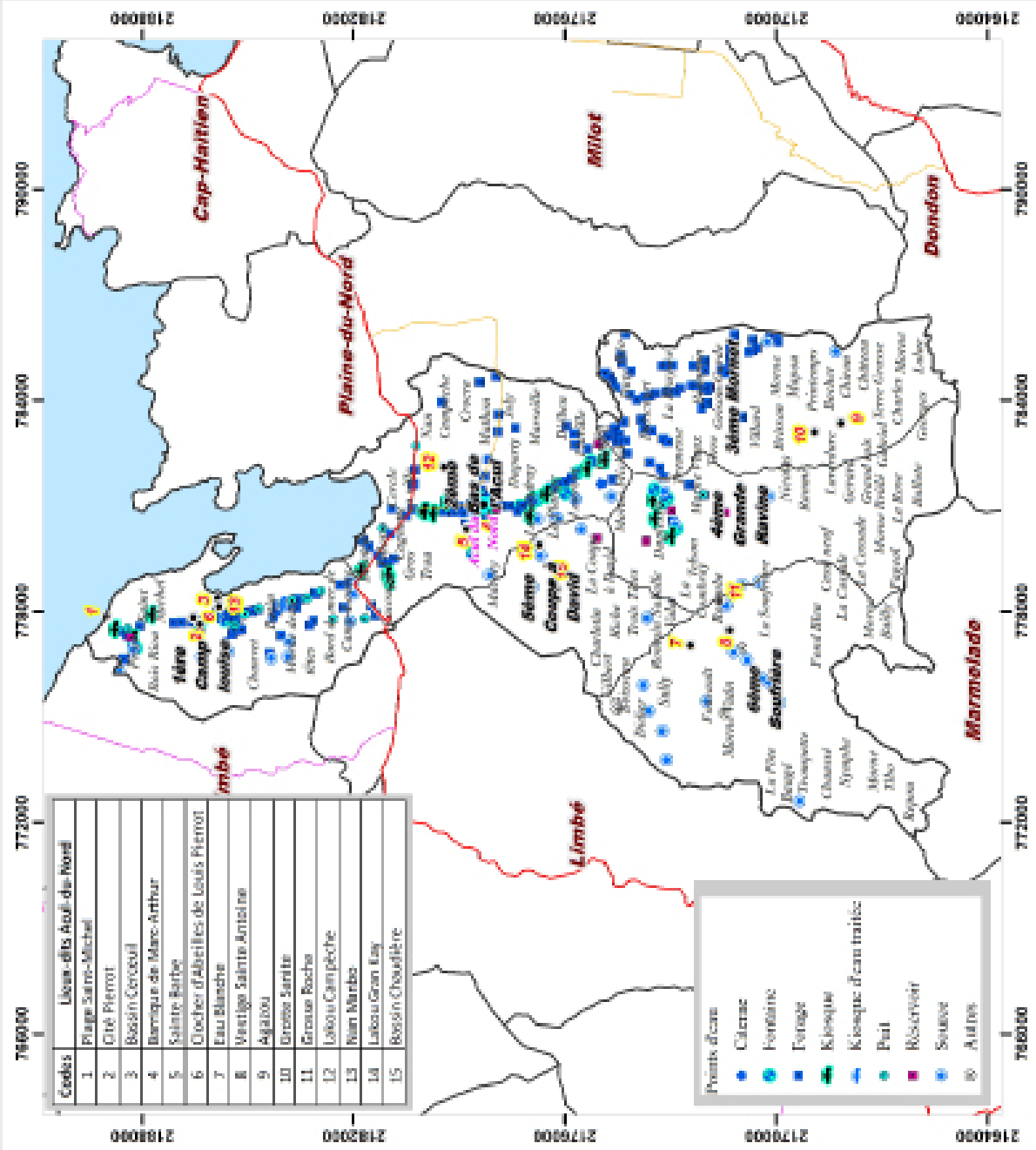
EAU ET ASSAINISSEMENT

Dans le monde entier, et en Haïti en particulier, l'accès à l'eau et l'assainissement est un facteur important de santé publique qui pourrait également s'inscrire dans une perspective de développement des communautés locales. L'hygiène publique qui regroupe les activités ayant pour objectif l'amélioration de la santé de la population représente un élément indispensable du paquet des services de santé. La promotion de l'hygiène a un impact positif en termes de réduction de la mortalité et de la morbidité dans les communautés dépourvues d'infrastructures sanitaires. La mauvaise gestion conduit parfois à la contamination et à la dégradation des ressources en eau et de l'environnement.

APPROVISIONNEMENT EN EAU

Pour s'alimenter en eau, la commune d'Acul-du-Nord dispose d'une trentaine de sources à régime permanent, de dix-sept (17) puits, de dix-neuf (19) kiosques et de plus de cent quatre-vingt-dix-neuf (199) pompes à motricité humaine (PMH) utilisés pour la lessive, la boisson et les autres services domestiques. Une partie des habitants des zones Haut-bourg, Bas-bourg, centre-ville, Marck Arthur et Dupaty, soit environ 316 abonnés, s'approvisionnent à l'aide du forage de Lamarre qui alimente le réservoir de 100 m³ de Haut Calvaire dont l'eau est traitée à partir d'un système hydro-chlorateur.

POINTS D'EAU DE LA COMMUNE D'ACUL-DU-NORD



CARTE 15 : Hydrogéologie de la commune d'Acul-du-Nord

TABLEAU 44. - : Sources d'approvisionnement en eau de la commune.

Espace géographique	Kiosques	Fontaines	Puits	Réservoirs	Forages	Sources	Citernes	Kiosques d'eau traitée	Autres	Total
1 ^{ère} Section / Camp-Louise	3	3	10	2	59	11	1	3		92
2 ^{ème} Section / Bas de l'Acul	11	7	3	5	66	6	2			100
3 ^{ème} Section Mornet					71	2				73
4 ^{ème} Section / Grande Ravine	3	3	2	4	3	3				18
5 ^{ème} Section Coupe à David				1		5				6
6 ^{ème} Section Soufrière						16			4	20
Centre-ville	2		2					1		5
Grand Total	19	13	17	12	199	43	3	4	4	314

Source : Mairie d'Acul-du-Nord /Enquête socioéconomique et inventaire des infrastructures, IFOS /2020

TABLEAU 45. - : Sites d'approvisionnement en eau de boisson et à usage domestique

Lieu principal de puisement d'eau	Effectif	Proportion
Robinet du ménage	401	3.49%
On achète l'eau par seau chez/Vendeur privé/Citerne privé	29	0.25%
. Réseau public (CTE/DINEPA) 2	1003	8.73%
Pompe manuelle	6850	59.60%
Source	2923	25.44%
Eau de pluie	29	0.25%
Puits protégé	144	1.25%
Puits non protégé	29	0.25%
Autres	85	0.75%
Grand Total	11493	100.00%

Source : Mairie d'Acul-du-Nord /Enquête socioéconomique et inventaire des infrastructures, IFOS /2020

Une autre partie de la population se pourvoit en eau à l'aide de 3 kiosques alimentés par le système de forage du centre-ville. Ils sont situés à Haut-Lamarre et desservent les zones de Haut Bernard, Haut Calvaire, une partie de Duparty et Marc-Arthur. En dépit du fait que la commune dispose d'eau en quantité

suffisante, près de 75% des personnes interrogées disent marcher pendant 30 minutes environ pour aller chercher de l'eau. Plus de 22% marchent entre 30 et 60 minutes contre 3% qui ont besoin de plus d'une heure pour aller chercher le précieux liquide.

TABLEAU 46. - : *Accessibilité de l'eau consommée dans la commune*

Temps de marche jusqu'au lieu de puisement d'eau	Effectif	Proportion
1. Moins de 30 minutes	8553	74.42%
2. Entre 30 minutes et 1 heure	2584	22.48%
3. Plus d'une heure ²	356	3.10%
Grand Total	11493	100.00%

Source : Mairie d'Acul-du-Nord /Enquête socioéconomique et inventaire des infrastructures, IFOS /2020



TABLEAU 47. - : Caractéristiques des systèmes d'adduction d'eau de la commune

Système d'approvisionnement en eau potable		Captage de Bas de l'Acul	Forage du Centre-ville	Captage de Camp-Louise	Captage de Labruyère
Date de construction		1986	1995		1986
Localisation		Laplagne	Haut Lamar		Labruyère
Institution de financement		ODN	ODN		ODN
Etat de fonctionnement		A faible débit	Faible débit	A faible débit	Haut débit
Type de système	Pompage	Gravitation	Pompage	Gravitation	Gravitation
	Gravitation				
Réservoir	Nombre	4	1	5	2
	Capacité	100 m3	100 m3	50 à 70 m3	50m3
Zones de desserte		Laplagne, Lassoudray, Duparty	Centre-ville, Duparty, Marc-Arthur, haut Lamar et Bas du bourg		Plombard. Goderie, Rocher Gaudin
Kiosques	Nombre	11	2	3	3
Fontaines	Nombre	Nombre	7		3
Lavoir	Nombre	Nombre	0		1
Douche Publique	Nombre	Nombre	0	0	0
Nombre de prises domiciliaires		54	Plus de 216	25	200
Matériels de Chloration de l'eau		Hypochlorateur	Hypochlorateur	2Hydrochlorateurs	1Hydrochlorateur
Nombre d'heures par jour		24h en période pluvieuse, période 4h/j	24h en période pluvieuse, période 4h/j	24h en période pluvieuse, période 4h/j	24h en période pluvieuse, période 4h/j
Institution de gestion		Comité point d'eau (CPE)/CAEPA	CAEPA		CAEPA

Source : Mairie d'Acul-du-Nord / Enquête socioéconomique et inventaire des infrastructures, IFOS / 2020

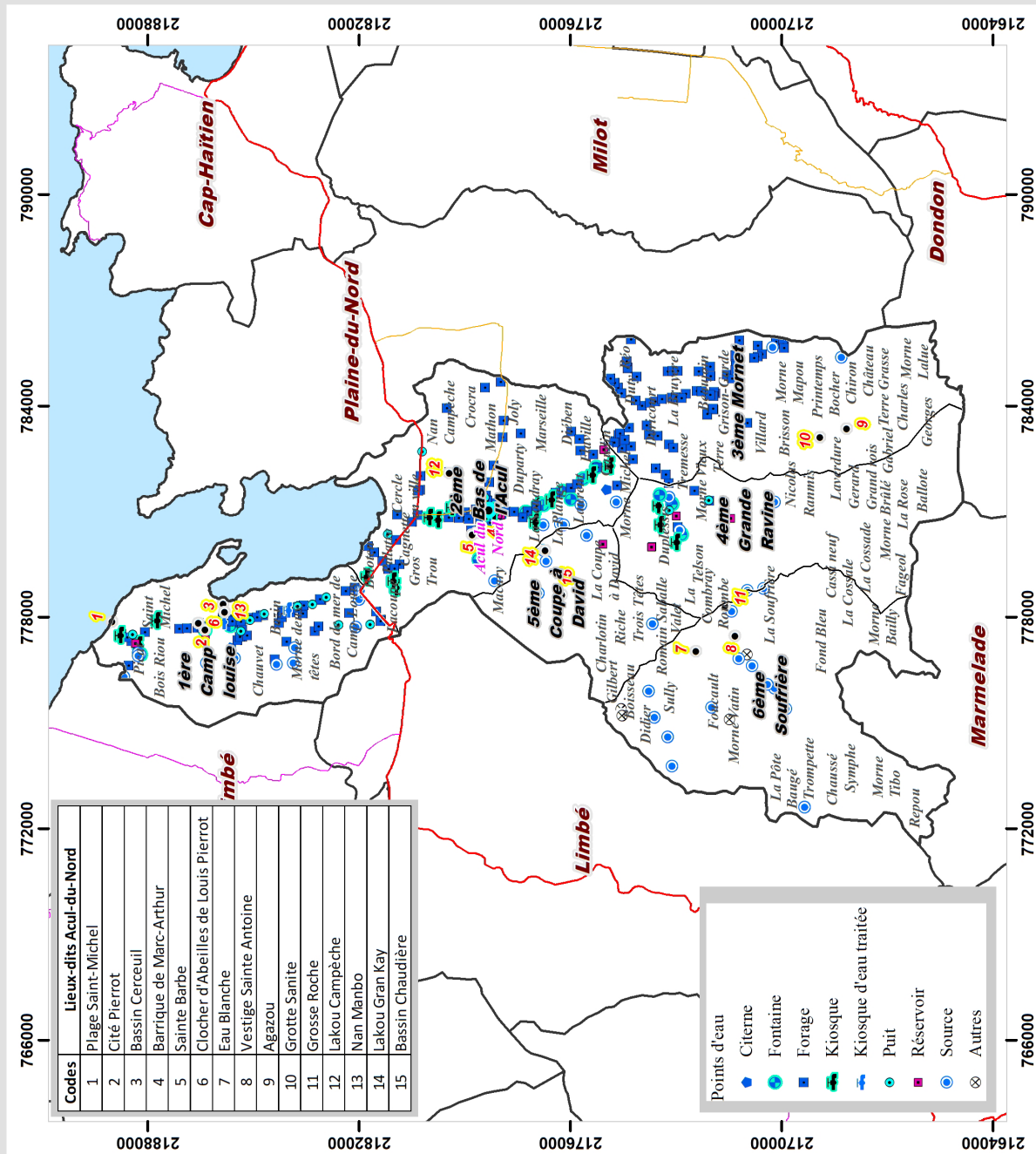


LOCALISATION DES POINTS D'EAU DE LA COMMUNE

La carte des points d'eau de la commune d'Acul-du-Nord montre que ces infrastructures sont concentrées dans le Nord et l'Est de ladite commune. Les forages dominent par rapport aux autres catégories. Un total de 314 points d'eau ont été inventoriés dans cette commune, soit 199 forages, 19 kiosques, 12 réservoirs, 4 kiosques d'eau traitée, 43 sources, 3 citernes, 17 puits, 13 fontaines et 4 autres éléments non catégorisés.

Ces infrastructures sont réparties ainsi dans les sections : 92 dans la première section Camp-Louise, 100 dans la 2^{ème} section Bas de l'Acul, 5 dans le centre-ville, 73 dans la 3^{ème} section Mornet, 18 dans la 4^{ème} section Grand Ravine, 6 au niveau de la 5^{ème} section Coupe à David et 20 à Soufrière. Leur pourcentage respectif est de 29.30%, 31.84%, 1.6%, 23.25%, 5.73%, 1.91% et de 6.37%.

POINTS D'EAU DE LA COMMUNE DE L'ACUL DU NORD



GESTION DES DÉCHETS

Le service de la voirie est composé de 22 personnes dont 10 femmes qui s'occupent uniquement du nettoyage des rues du centre-ville et de Soufrière. Ce service fonctionne cinq jours par semaine. Pour le ramassage des ordures, le service ne dispose que de deux tri-cycles qui sont en panne depuis plus de sept

mois au moment de la collecte des données en 2020, deux brouettes qui ne sont pas en bon état de fonctionnement et quatre pelles. Une quinzaine de poubelles ont été installées par la municipalité, malheureusement il n'en reste qu'une seule au Centre-ville et deux à Camp-Louise. Les autres ont été, toutes, vandalisées.

TABEAU 48.- : Gestion des déchets ménagers au niveau de la commune.

Gestion des déchets	Effectif	Proportion
1. Déchets	301	73.59%
2. Déchets enterrés	74	18.09%
3. Déchets jetés	34	8.31%

Source : Mairie d'Acul-du-Nord /Enquête socioéconomique et inventaire des infrastructures, IFOS /2020

En conséquence, les déchets ne sont pas gérés et, aucun système de collecte et de traitement n'a été mis en place. Vingt-six (26) tas d'immondices, soit treize (13) au centre-ville, six (6) à Camp-Louise et le reste dans les autres sections communales ainsi que trois (3) dépôts sauvages dont deux (2) au centre-ville et l'autre à la Soufrière sont recensés.

Les déchets collectés sont jetés dans deux (2) décharges sauvages. La première est située à l'Ouest de la ville dans la localité Grand-Fond à Haut-du-Bourg et est inaccessible surtout en saison pluvieuse. La seconde est située plus au Sud, à proximité de l'École Nationale de l'Acul dans la ravine Lan Marrée.

TABEAU 49.- : Répartition des poubelles, tas d'immondices et dépôts sauvages répertoriés au niveau de la commune

Espaces Géographiques	Tas d'immondices	Poubelles	Dépôts sauvages	Sites de déchets dans les Ravines	Sites de déchets dans les Rivières	Mares	Canal de drainage	Latrines publiques	Autres	Total
Camp-Louise	6	2	-	21		3	6	2		40
Bas de l'Acul	1	-	-	7	1	1	34	-	-	44
Mornet	3	-	-	7	1	9	40			60
Centre-ville	13	1	2	1			13			30
Coupe-à-David	-	-	-	8	7	4				19
Grande Ravine	1	-	-	6	7	4	8		12	38
Soufrière	2	-	1	5	8	3	1	3	2	25
Grand Total	26	3	3	55	24	24	102	5	14	256

Source : Mairie d'Acul-du-Nord /Enquête socioéconomique et inventaire des infrastructures, IFOS /2020

DISPOSITIFS SANITAIRES ET ÉVACUATION DES DÉJECTIONS

Aucun réseau d'égouts sanitaires n'est aménagé dans la commune et beaucoup de logements de la ville ne disposent pas de lieux d'aisance. Plus de 80% des familles de Bas-bourg, plus précisément dans la cité de Beau jeu, défèquent dans la ravine, communément appelée ravine de Beau jeu. Tandis que celles de Haut-Bourg utilisent un espace privé, non clôturé et très boisé, planté de goyaves, situé à environ 100 m du nouveau marché et 200 m de l'École Nationale pour faire leurs besoins physiologiques.

L'enquête sur les infrastructures et la qualité de vie des ménages sur le plan socioéconomique réalisée par IFOS pour le compte de la Mairie, entre 2020 et 2021, révèle que seuls 4% des ménages questionnés disposent d'une toilette hygiénique à confort moderne dans la commune dont presque la moitié est au centre-ville. La commune a une seule toilette communautaire à usage public située au centre-ville. Dans la commune, plus de 51% des familles disposent d'une latrine, alors que plus de 32% des ménages utilisent un trou, les abords d'un cours d'eau ou les bois pour la défécation.

TABLEAU 50. - : Gestion des déjections au niveau des ménages dans la commune

Lieux d'aisance	Effectif	Proportion
1. Installations hygiéniques WC (Toilette hygiénique)	459	3.99%
2. Latrines communautaires (école/église/marché/privée)	29	0.25%
3. Défécation près d'un cours d'eau	115	1.00%
4. Latrines de la famille/Pour moins de 3 familles	344	2.99%
5. Latrines de la famille/Pour plus de 3 familles	115	1.00%
6. Latrines de la famille	5875	51.12%
7. Défécation dans un trou	2035	17.71%
8. Défécation dans les bois	1575	13.70%
9. Latrines chez les voisins	831	7.23%
10. Autres	115	1.00%
Grand Total	11493	100.00%

Source : Mairie d'Acul-du-Nord /Enquête socioéconomique et inventaire des infrastructures, IFOS /2020



DRAINAGE, ÉVACUATION DES EAUX USÉES ET ASSAINISSEMENT DE L'ESPACE

Une partie des eaux grises de la commune est drainée vers les caniveaux ou de petits canaux, tandis que l'autre partie est drainée vers des puisards individuels ou tout simplement jetée sur la chaussée.

Suivant les données de l'enquête de la Mairie réalisée par IFOS en 2020, on recense cinquante-neuf (59) canaux non curés dans la commune dont vingt-cinq (25) à Mornet et quatorze (14) au centre-ville. Cette situation rend la commune vulnérable aux eaux de surface en provenance des piedmonts qui

s'écoulent vers les plaines, notamment durant les périodes de fortes précipitations.

Le Sud-ouest de la ville est ceinturé par un cours d'eau provenant des mornes, qui traverse une section urbanisée de la ville, contourne un terrain de jeu pour ensuite s'écouler vers le Sud en s'éloignant de la ville et finalement se déverser dans la ravine Lan Marrée. Un second cours d'eau, la rivière Nan Tombeau, s'écoule également d'Ouest en Est, au Nord du carrefour Marc Arthur pour se déverser dans la plaine, à l'Est de la route d'Acul-du-Nord. L'ensemble de ces cours d'eau ne font l'objet d'aucun entretien, ni de traitement nécessaire à leur gestion.



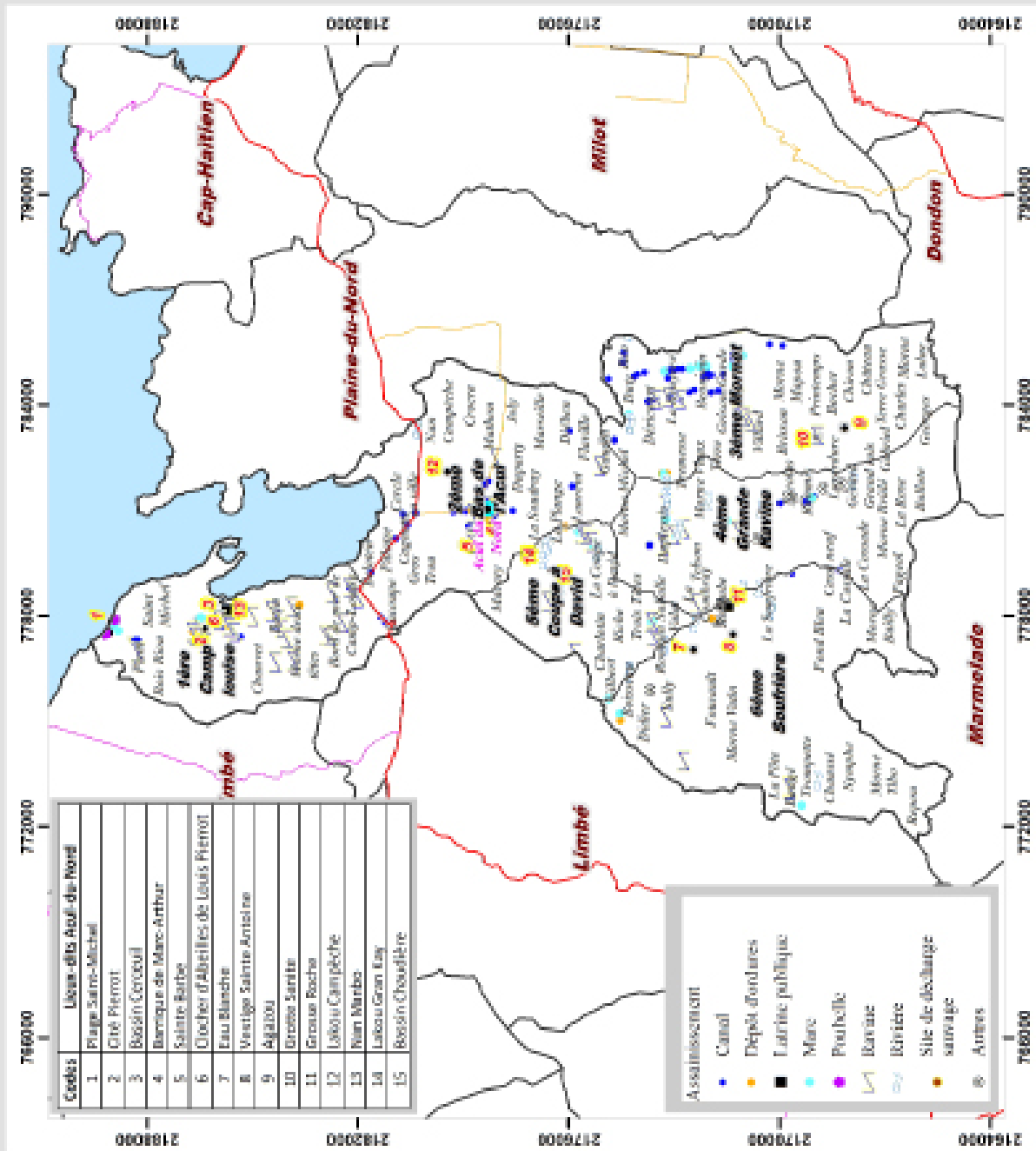
LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES ET SITES D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE

La carte d'assainissement de la commune d'Acul-du-Nord montre les différents éléments qui sont considérés dans la gestion des eaux usées et des déchets solides. Ces éléments sont: canal de drainage, dépôt d'ordures, poubelle, site de décharge sauvage, mare, site de décharge dans les ravines, site de décharge dans les rivières, latrine publique et d'autres éléments non catégorisés par les enquêteurs. Les éléments concernant les infrastructures d'assainissement répertoriés dans cette commune sont au nombre de 256.

Les éléments qui concernent les infrastructures et sites d'assainissement sont représentés sous forme de points. Ainsi, 102 points concernent les canaux de drainage, 26 points les dépôts d'ordures ou tas d'immondices, 5 points les latrines publiques, 3 points les poubelles, 3 points les sites de décharge ou dépôts sauvages, 24 points les mares, 55 points les sites situés au niveau des ravines, 24 points les sites situant au niveau des rivières et 14 points les éléments non catégorisés. Ces informations ont été collectées par des enquêteurs sur le terrain.

La 1^{ère} section Camp-Louise compte 40 sites d'assainissement, soit 15.63% de l'ensemble, la 2^{ème} section Bas de l'Acul en a 44, soit un pourcentage de 17.18%, le centre-ville possède 30, soit un pourcentage de 11.72%, la 3^{ème} section Mornet compte 60, soit un pourcentage de 23.44%, la 4^{ème} section Grande Ravine compte 38, soit 14.84%, la 5^{ème} section Coupe-à-David en a 19, soit 7.42% et la 6^{ème} section Soufrière compte 25 sites d'assainissement, ce qui donne un pourcentage de 9.77% de l'ensemble dans la commune d'Acul du Nord.

ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE D'ACUL-DU-NORD



CARTE 17 : Localisation des infrastructures et sites d'assainissement de la commune

CONDITIONNEMENT DES ALIMENTS DANS LES MARCHÉS PUBLICS

En matière d'équipement commercial, la ville compte un marché, récemment construit à l'aide d'un financement de l'USAID dans le quartier Haut-du-Bourg. Bien que ce nouveau marché soit couvert et dispose d'installations sanitaires, il est conçu trop en retrait des axes principaux de circulation et, donc il est sous-utilisé. Une grande partie des marchandes utilisent, à l'intérieur de l'espace, des tonnelles avec des étalages en bois. En attendant la mise en service de deux tricycles, les déchets du marché sont collectés par les marchandes.

GESTION DES TOMBES ET CIMETIÈRES

La gestion du cimetière du centre-ville est assurée directement par la municipalité. Cet espace est clôturé et doté d'une barrière à son entrée principale. Il existe aussi plusieurs cimetières familiaux comme celui de la famille Pierre située dans la localité Bambou dans la Grande habitation la Hatte. On distingue aussi quelques cimetières destinés à des agglomérations situés à Ravine Georges, Wambé, Fond-de-bleu, Querroux principalement au niveau de la sixième section Soufrière. Le constat est le manque de structuration et l'absence d'aménagement de ces équipements collectifs.

EAU, ASSAINISSEMENT ET HY- GIÈNE DANS LES ÉTABLISSE- MENTS DE SOINS DE SANTÉ

Il convient d'aborder la disponibilité de l'eau, l'hygiène et l'assainissement au sein des in-

frastructures sanitaires car c'est une condition sine qua non pour que les soins soient adéquats. Certains centres ne disposent pas d'un bon système d'approvisionnement en eau, d'assez de points de lavage des mains, de détergents et de toilettes modernes. La désinfection de l'espace ne se fait pas non plus. Certains centres de santé disposent d'un trou d'enfouissement de déchets non standardisé. Uniquement deux (2) des centres disposent d'un incinérateur.

Au final, en matière d'eau, d'hygiène publique et d'assainissement, il convient de noter qu'autrefois la majorité de la commune s'alimentait à partir des sources qui le plus souvent sont éloignées des lieux d'habitations, mais de nos jours on peut constater un peu de progrès en termes d'approvisionnement en eau de boisson surtout avec le forage de puits artésiens et l'implantation des kiosques à quelques mètres des maisons.

Cependant d'autres contraintes sont préjudiciables au secteur. On peut citer, notamment l'absence de contrôle des sources, des rivières non-endiguées, l'ensablement des ravines et l'abreuvement des animaux dans les sources. Par ailleurs, l'insuffisance de toilettes modernes, l'absence d'inspection sur les lieux de construction des latrines, le déversement des eaux usées dans les canaux, l'absence de site de décharge et la mauvaise gestion des déchets constituent un défi majeur pour le secteur.

Entretemps, il importe de souligner que les interventions de World vision, de DINEPA, de Living water, de Life water et d'autres partenaires pour assurer la maintenance des réseaux hydrauliques, le forage des puits et le captage des sources représentent des opportunités intéressantes pour la commune.

2.4.5

JUSTICE, SÉCURITÉ ET DROITS HUMAINS

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

Le système de justice de la Commune fait face à une pénurie de moyens matériels et de mobilier, à la carence de ressources humaines qualifiées et au manque de formation continue du personnel de justice et des acteurs de la chaîne pénale. La vétusté, le délabrement et le dénuement des locaux des Tribunaux de Paix de la Commune contrastent avec le symbolisme des hôtels de justice, la solennité des audiences et la noblesse de la Magistrature.

Le fonctionnement régulier des tribunaux de paix est souvent paralysé par l'absentéisme de certains membres du personnel de justice alors que l'Inspection judiciaire peine à devenir opérationnelle. Les atteintes à l'obligation de résidence et de service des magistrats affectent parfois la régularité du service public de la justice. Cependant, la majorité des membres du personnel de ces Tribunaux de paix réside dans leur zone respective, ce qui accroît leur disponibilité et favorise la tenue régulière des audiences.

Les conditions dans lesquelles le justiciable a accès au droit et au Juge sont vraiment déplorable. En effet, pour une grande partie des populations rurales, l'accès à la justice est considérablement limité. La dégradation des infrastructures routières et la précarité des moyens et systèmes de transport utilisés dans les zones rurales éloignées entravent l'audition des témoins et la compa-

rution personnelle des parties par devant l'autorité judiciaire. Par ailleurs, faute de moyens de déplacement et de communication adéquats, la plupart des huissiers ne parviennent pas à signifier régulièrement des exploits aux justiciables en temps utile.

Le processus de formalisation de la justice civile et de la justice pénale paraît obscur aux yeux de nombreux justiciables, le jargon juridique utilisé et la langue française couramment employée au prétoire étant incompris par une grande partie des populations rurales, créolophones et souvent en proie à l'analphabétisme. Le système de justice est déconnecté aux réalités sociales et culturelles des populations rurales. Certaines dispositions pénales deviennent caduques et la plupart des peines privatives de liberté ou d'amendes prononcées par les Tribunaux de paix de la commune en matière de contraventions apparaissent fantaisistes, perpétuant le cycle de l'impunité.

Alors que le lynchage reste une pratique répandue dans des milieux reculés de la Commune, les auteurs en sont très rarement tenus responsables devant la Justice, exacerbant ainsi la propension à la vengeance privée. Les efforts déployés par des autorités locales pour prévenir et réprimer le phénomène restent largement insuffisants.

Il y a au sein de la Commune quatre Tribunaux de Paix, sis notamment au Centre-ville, à Camp-Louise (1^{ère} Section), à Grison-Garde (3^{ème} Section Mornet) et à Soufrière (6^{ème} Section). Il s'ensuit que la 4^{ème} section

de Grande Ravine et la 5^{ème} section Coupe-à-David ne disposent pas de locaux de Tribunaux de paix.

En janvier 2020, les quatre (4) Tribunaux de Paix de la Commune (Ville d'Acul-du-Nord, Camp-Louise, Grison-Garde et Soufrière) contiennent chacun deux juges, soit un effectif total de 8 juges de paix pour 55908 habitants, ce qui donne un ratio de 1,4 juge de paix pour 10 000 habitants contre 0,4 juge de paix pour 10000 habitants sur le plan national.

La situation respective de ces quatre tribunaux de paix est particulièrement alarmante, eu égard au faible effectif du personnel de justice dans les sections communales. Ainsi, avec 2 juges de paix par tribunal, le ratio 1 juge pour 1000 habitants se ramène ainsi :

- Tribunal de Paix de la Ville d'Acul-du-Nord : 0,08 Juge de paix pour 1000 habitants.
- Tribunal de Paix de Camp-Louise : 0,2 Juge de paix pour 1000 habitants.
- Tribunal de Paix de Grison Garde : 0,1 Juge de paix pour 1000 habitants
- Tribunal de Paix de Soufrière : 0,2 Juge de paix pour 1000 habitants.

Par ailleurs, avec respectivement deux juges, les Tribunaux de Paix de la Ville d'Acul-du-Nord, de Camp-Louise, de Grison Garde et de Soufrière contiennent un nombre de juges relativement inférieur à la moyenne nationale (3,04 par tribunal de paix) et à la moyenne du Département du Nord soit 2,52 juges de paix par Tribunal.

Par contre, avec ses quatre (4) Tribunaux de Paix, la Commune d'Acul-du-Nord a un

nombre de tribunal largement supérieur à la moyenne nationale (1,2 tribunal de paix par commune) ; ce qui atteste qu'un certain effort immobilier a été fait pour rapprocher les juges des justiciables.

Par ailleurs, on relève une moyenne nationale de 3,86 juges de paix par commune étant donné que les 564 juges de Paix de la République sont affectés dans les 146 communes du pays. Il s'ensuit qu'avec ses 8 juges de Paix, la Commune d'Acul-du-Nord contient donc un nombre de juges largement supérieur à la moyenne nationale (8 juges contre 3,86 juges de paix par commune).

La situation du personnel non-magistrat de ces 4 Tribunaux de paix de la Commune est alarmante, étant généralement précaire. Mais le personnel judiciaire de chacun de ces tribunaux a ses problèmes spécifiques. En effet, le Tribunal de paix de la Ville d'Acul-du-Nord (sis à Bas de l'Acul, 2^{ème} Section communale) comprend deux greffiers, deux huissiers, un messenger, une ménagère, une secrétaire et un octon.

Quant au Tribunal de Paix de Camp-Louise (1^{ère} Section communale), il a seulement deux huissiers, étant dépourvu de greffier et d'octon. Le Tribunal recourt donc au service d'un greffier ad hoc pour pouvoir accomplir ses activités judiciaires et extra-judiciaires. Le Tribunal de Paix de Grison-Garde (3^{ème} Section communale, Mornet) comprend un greffier (et un greffier ad hoc), un messenger, un octon et un secrétaire, mais il n'a pas d'huissier.

Enfin, on relève au sein du Tribunal de Paix de Soufrière (6^{ème} Section communale), deux (2) greffiers, un (1) huissier, un octon, un

secrétaire, un messenger. Il n'y a pas de ménagère pour assurer l'hygiène et l'entretien des locaux alors que le tribunal se trouve actuellement dans un état de délabrement.

L'absence significative de Tribunal de Paix dans la 4^{ème} section de Grande Ravine (3635 hab.) et dans la 5^{ème} section Coupe à David (2817 hab.) entrave l'exercice du droit de ces communautés rurales éloignées à l'accessibilité à la justice. Les citoyen-ne-s de Grande Ravine, en particulier, sont parfois obligés de parcourir des dizaines de kilomètres en vue de se rendre au Tribunal de Paix de la Ville d'Acul-du-Nord dans l'espoir d'obtenir justice et réparation.

Le coût de la justice est élevé car le personnel de justice des quatre Tribunaux de paix de la Commune ne respecte généralement pas le tarif judiciaire tandis que les avocats et fondés de pouvoir exigent des honoraires et frais de procédure exorbitants.

Il arrive souvent que des justiciables abandonnent les procédures judiciaires amorcées, étant incapables de supporter les frais élevés de justice jusqu'à épuisement des voies de recours contre les décisions qui leur sont

préjudiciables. En outre, la précarité de l'assistance légale et l'insuffisance de l'aide juridictionnelle offerte aux prévenus démunis ne garantissent pas une défense efficace, libre et forte, condition essentielle pour le renforcement de l'Etat de droit et la réalisation du procès équitable.

Certains justiciables saluent généralement les sentences prononcées comme reflétant le mot du droit alors que pour d'autres la plupart des décisions judiciaires sont empreintes de légèreté ou de favoritisme, dénotent l'influence de la politique ou sont le fruit de la corruption.

Sur le plan collectif, les magistrats, les greffiers et les huissiers s'efforcent de respecter l'éthique et la déontologie de leur profession en dépit de l'influence indéniable de la corruption sur l'appareil de justice. En fait, devant les mises en cause de certains magistrats et les scandales qui éclaboussent la renommée de l'institution judiciaire, certains juges de paix ont compris la nécessité de faire constamment preuve d'éthique, ce qui renforce dans une certaine mesure la confiance des citoyen-ne-s dans le système de justice de la Commune.



En ce qui a trait à la Justice pénale des mineurs, la simple admonestation des mineurs en conflit avec la loi est inefficace et insuffisante quand on considère les difficultés d'application des mesures éducatives, correctives, d'assistance ou de surveillance ordonnées par la juridiction de protection. La Commune est en effet dépourvue de centres de placement spécialisés dans la lutte pour la réinsertion sociale de la jeunesse délinquante.

JUSTICE SOCIALE ET DROITS HUMAINS

La pauvreté est un phénomène très répandu dans la commune et les inégalités sociales s'accroissent. En fait, des milliers d'aculois et aculoises se trouvent en situation de pauvreté avec moins de 2 dollars par jour et ne parviennent donc pas à subvenir à leurs besoins essentiels. L'incidence de la pauvreté est beaucoup plus élevée dans les zones rurales.

L'accès à l'eau potable reste faible. La qualité de l'éducation demeure source de préoccupation, eu égard à l'augmentation du décrochage scolaire dans certains milieux ruraux éloignés. L'inégalité des revenus s'accroît au sein de la population aculoise tandis que le chômage atteint un niveau sans précédent. Les possibilités de génération de revenus dans les zones urbaines sont limitées par la rareté des emplois et la prévalence des emplois mal rémunérés. Dans les faits, aucune attention spéciale sérieuse n'a été accordée par les collectivités locales et administrations déconcentrées aux problèmes des personnes ayant des besoins sociaux particuliers, notamment les chômeurs, afin de les aider à réaliser pleinement leur potentiel humain.

Il n'y a pas eu d'amélioration majeure des conditions de détention ou de garde à vue, les cellules étant exigües, insalubres et peu aérées. Les violations du droit à la liberté, à la sécurité de la personne et à un procès équitable continuent de figurer parmi les violations des droits de l'homme les plus nombreuses observées dans la commune. Par ailleurs, la durée de la garde à vue est parfois excessive, ce qui constitue une grave atteinte à la présomption d'innocence et aux garanties judiciaires.

Des cas d'arrestations illégales ont été parfois signalés. En outre, faute de moyens de locomotion suffisants, des agents de la PNH continuent de maintenir des suspects en garde à vue au-delà du délai de 48 heures prévu par la Constitution et ce, sans les déférer aux autorités judiciaires compétentes.

L'égalité des sexes et l'équité de genre sont simplement formelles car la vie politique est essentiellement dominée par les hommes tant dans les collectivités territoriales que dans l'administration publique et les partis politiques. La situation des droits des femmes se caractérise par l'impunité des violences physiques et sexuelles basées sur le genre. Peu d'efforts ont été déployés par les pouvoirs publics locaux en vue de favoriser l'autonomisation effective des femmes et leur intégration massive dans des postes de décision.

Les droits des personnes en situation de handicap ne sont pas vraiment respectés et la discrimination envers les personnes à mobilité réduite persiste. Les bâtiments et installations nouvellement construits sur le territoire communal ainsi que les véhicules de transport public ne facilitent pas le transport, la communication et l'accès aux personnes handicapées.

En résumé



La situation judiciaire d'Acul-du-Nord n'est pas différente du reste du pays. La commune dispose de quatre tribunaux se trouvant au niveau des 1^{ère}, 3^{ème}, 6^{ème} sections et du centre-ville. Chacun de ces tribunaux a un personnel composé de deux magistrats, deux greffiers, d'un officier, d'un gardien et de ménagères. Les tribunaux, quoiqu'ils aient reçu des institutions internationales des dons en mobiliers et des constructions préfabriquées, n'ont pas de locaux, sauf celui du centre-ville.

Il est bon de noter que l'implication des organisations communautaires de base à travers des séances de formation en matière de droit et de devoir des citoyen-ne-s ainsi que les bonnes relations des magistrats avec le personnel de la police de la commune permettant de lutter contre la détention préventive prolongée sont des atouts pour le secteur.

Par contre, un ensemble de contraintes obstruent le fonctionnement normal du système judiciaire de la commune, dont la complaisance des juges pour donner suites légales à des cas d'infractions, des crimes perpétrés après les constats et la perception de connivence de certains juges avec des justiciables pour enfreindre les textes de lois en échange de pots-de-vin.

Les faibles interventions des organismes de défense des droits humains et l'absence de bureau pour soumettre les plaintes en cas de viol contribuent à la faiblesse de la justice au niveau de la commune. A cela s'ajoute la formation non complétée de quelques magistrats en sciences juridiques. Notons que l'absence de bâtiments construits pouvant loger les tribunaux, combinée à l'absence de matériels et d'équipements, sont des indicateurs liés à la défaillance du système judiciaire de la commune.

SÉCURITÉ

Certaines localités de la commune profitent d'un climat apparent de paix et de sécurité tandis que d'autres sont en proie à l'insécurité générale. Les relations police/population locale sont certes cordiales mais peu fructueuses. Des membres de la population hésitent trop souvent à dénoncer des criminels par peur de représailles.

Des niveaux élevés de violence et d'insécurité sont constatés dans certains milieux ruraux et urbains. La criminalité et le lynchage public sont monnaie courante. Les pouvoirs publics locaux n'ont pas pris des mesures suffisantes pour protéger ceux qui sont le plus à risque. La lutte contre la réduction de la violence, contre la maltraitance et l'exploitation infantiles ne produit pas les résultats escomptés.

Il y eut certaines bavures policières lors des opérations de maintien de l'ordre. Néanmoins, la police locale fait généralement preuve de professionnalisme, de considération pour les droits de l'homme et de respect pour les principes humanitaires dans les opérations de rétablissement de la paix et de l'ordre publics.

Au niveau national, sur une population totale estimée à 10 911 819 habitants en 2015 par l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI), on relève un effectif global de 15172 policiers au 4 mars 2020, ce qui donne un ratio actuel de 13,90 policiers pour 10000 habitants.

Par contre, étant donné qu'un effectif total de 16 policiers est affecté à la sécurité de la population aculoise estimée à 55908

habitants en 2015 par IHSI, le nombre de policiers par habitant au niveau de la Commune est de 2,9 policiers pour 10000 habitants, ce qui représente un Ecart de 11 par rapport à la moyenne nationale.

Si la norme internationale est de 2,2 policiers pour 1000 habitants, le ratio au niveau national est de 1,3 policier pour 1000 habitants en Mars 2015 contre 0,2 policier pour 1000 habitants au niveau de la Commune d'Acul-du-Nord. Quand on considère en effet que 16 policiers sont affectés au Commissariat d'Acul-du-Nord en décembre 2020, le nombre de policiers par habitant au niveau de la Commune est de 0,2 policier pour 1000 habitants, ce qui est inférieur à la moyenne nationale (1,3) et à la norme internationale (2,2).

Somme toute, le ratio 0,2 policier pour 1000 habitants, relevé au niveau de la commune d'Acul-du-Nord, représente un écart de 1,1 par rapport à la norme nationale (qui est de 1,3) et un écart de 2 par rapport à la norme internationale (qui est 2,2).

L'effectif de femmes de la PNH au niveau national est estimé à 12,63% (soit 1 747). Au niveau local, on ne relève aucune femme en janvier 2021 parmi les 16 policiers cantonnés à la commune d'Acul-du-Nord, ce qui est contraire à toute logique de promotion de la valeur de la femme et de son intégration sociale.

Il existe un seul Commissariat de Police dans la commune, situé au centre-ville, dont l'aspect physique apparaît plus ou moins confortable. Les moyens de déplacement de la police locale sont insuffisants, car le Commissariat de Police dispose d'un seul

véhicule et n'a pas de motocyclette, ce qui ne lui permet pas de transporter au Tribunal de Paix, dans le délai légal de 48 heures, les personnes privées de liberté.

La force publique de la commune ne parvient pas à effectuer des interventions régulières sur toute l'étendue du territoire communal, car les sections communales (Camp-Louise, Bas de l'Acul, Mornet, Soufrière, Grande Ravine et Coupe à David) et les quartiers sont dépourvus de sous-commissariats et de postes de police. En conséquence, les patrouilles policières se font rarement dans les zones rurales éloignées, faute d'effectifs suffisants et d'infrastructures policières adéquates.

Le commissariat de police dispose certes d'un plan de sécurité mais il n'est pas exécuté dans son intégralité, faute de moyens adéquats. La Mairie d'Acul-du-Nord ne joue pas suffisamment son rôle dans la prévention ou le renforcement de la sécurité publique. La mobilisation des forces de l'ordre dans les situations d'urgence est limitée, voire particulièrement difficile, faute de

moyens et d'effectifs adéquats.

En règle générale, il n'y a aucune stratégie communale efficace de régulation de la vie nocturne. Car, en raison de la faible couverture sécuritaire de la commune, les autorités constituées ne parviennent pas à assurer un vivre ensemble la nuit ni à préserver la qualité et la diversité de l'offre d'activités nocturnes. Néanmoins, pour certains aculois et aculoises, la nuit est un temps social à part, un moment de détente et de retrouvailles où les barrières s'estompent.

Des nuisances sonores peuvent également être générées au niveau de certains quartiers par la diffusion de musique assourdissante. Mais pour d'autres citoyen-ne-s, qui sont en proie à l'angoisse dans des endroits dangereux ou dans des zones reculées, la nuit n'est pas un moment supplémentaire de consommation avec des amis dans des bars mais plutôt le moment de se barricader dans leur maison avec les membres de leurs familles pour ne pas être victimes de l'insécurité galopante.

En résumé



La situation sécuritaire de la commune n'est pas différente de celle de la justice. Cependant, il convient de mentionner qu'il existe des atouts liés à ce secteur grâce à l'existence d'un commissariat au centre-ville et la construction d'un sous-commissariat à camp-Louise qui pourraient augmenter la couverture sécuritaire de la commune. Aussi s'ajoutent les bonnes relations institutionnelles entre les autorités locales et les autorités judiciaires pour le renforcement de la sécurité dans la commune.

Cependant, des contraintes se font lourdement remarquer, notamment l'insuffisance du personnel de sécurité et d'équipements pour les policiers, des actes de criminalité répétés par des groupes armés logeant dans certaines localités. Il convient aussi de souligner que la libre circulation des armes illégales et l'indisponibilité des policiers en cas de besoin constituent des entraves à l'atmosphère sécuritaire de la commune. De plus, des cas de vols à main armée, d'assassinat et d'agression physique sont des déviations courantes dans la communauté d'Acul-du-Nord. Là encore, il est important de mentionner que l'insécurité et le banditisme sont de véritables menaces pour la sécurité de la commune.

2.4.6

ETAT CIVIL ET IDENTIFICATION DE LA POPULATION

On dénombre quatre (4) bureaux d'Etat civil dans la Commune, sis au Centre-ville d'Acul-du-Nord (2^{ème} Bas de l'Acul), à Camp-Louise (1^{ère} Section), à Grison-Garde (Mornet, 3^{ème} Section) et enfin à Soufrière (6^{ème} Section). Quant aux Sections Communales de Grande Ravine (4^{ème}) et de Coupe à David (5^{ème}), elles ne disposent pas de Bureau d'Etat civil. On relève donc quatre Officiers de l'Etat Civil pour une population globale de 55 908 habitants vivant sur l'ensemble du territoire communal (IHSI, 2015), soit 0,7 officier de l'état civil pour 10 000 habitants. Il s'ensuit que le système d'enregistrement des faits d'état civil couvre une grande partie du territoire communal.

Les locaux de l'Etat civil sont inadaptés, dépourvus de mobilier et de matériel adéquats, de registres et de formulaires suffisants. Le Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance de Cap-Haïtien et le Service d'Inspection et de Contrôle du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP) n'exercent aucun contrôle effectif sur les officiers de l'Etat civil de la Commune. Certains Officiers de l'Etat civil (OEC) de la Commune n'envoient pas régulièrement leurs registres au Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP).

L'accès au service de l'Etat civil est limité en raison du coût élevé de certains actes de l'état civil et des procédures de rectification des actes. En ce qui a trait au niveau d'information de la population locale, une grande partie des aculois et aculoises ignore les démarches administratives élémentaires

pour obtenir une copie de leur acte de naissance, un extrait d'archives ou procéder à la rectification des erreurs matérielles.

La plupart des bureaux d'Etat civil de la commune sont dépourvus de petit personnel et de clerks nommés. Les officiers de l'Etat civil ne reçoivent pas régulièrement de registres de leur Ministère de tutelle. Chaque officier de l'Etat civil s'est donc procuré les registres et formulaires nécessaires pour pourvoir à l'organisation du système d'enregistrement des actes de l'état civil.

De nombreux aculois et aculoises sont privés d'acte de naissance valable. En effet, des dizaines de naissances ne sont pas enregistrées annuellement, ce qui entraîne un nombre important de personnes non identifiées, incapables d'exercer certains droits essentiels.

Le financement régulier des Bureaux de l'Etat Civil de la Ville d'Acul-du-Nord, de Camp-Louise, de Mornet et de Soufrière n'est pas assuré au niveau du budget national. La précarité de la situation financière de ces bureaux amène les Officiers de l'Etat civil à facturer tous les actes, y compris ceux censés être gratuits, en l'occurrence les actes de naissance, de reconnaissance d'un enfant naturel et de décès. La carence de matériels et de locaux appropriés, l'insuffisance de registres, le manque de formulaires et d'énergie entravent le fonctionnement normal des Bureaux de l'Etat civil de la Commune, la qualité et l'efficacité des services.

De nombreux aculois et aculoises détiennent encore un ensemble de documents d'identification différents malgré la publication en juin 2020 du Décret portant sur le Numéro d'Identification Nationale Unique (NINU) et de la Carte d'Identification Nationale Unique (CINU), visant essentiellement l'uniformisation de ces moyens d'identification.

Une grande partie de la population aculoise est dépourvue de la nouvelle Carte d'Identification Nationale Unique (CINU), ce qui

s'explique notamment par le fait que des bureaux de l'ONI n'ont pas été implantés au niveau des Quartiers et Sections Communales. Le Bureau de l'ONI de la Ville d'Acul-du-Nord est hébergé au Commissariat de Police, n'étant pas doté de ses propres locaux. Ses Responsables ont dû constituer, sur demande des CASEC, des Bureaux mobiles, ce qui leur a permis d'effectuer des déplacements à plusieurs reprises dans des zones rurales reculées en vue de permettre aux populations concernées d'avoir la Carte d'identification nationale unique.

En résumé



Malgré l'importance du secteur Etat civil et ONI, les analyses et discussions avec les participant-e-s aux ateliers affirment que de nombreux aculois-e-s sont privés d'acte de naissance valable. Dans beaucoup de cas, les actes de naissance ne sont pas enregistrés et souvent entachés d'erreur. Cela a pour effet qu'un nombre important de personnes ne sont pas identifiées et incapables d'exercer certains droits essentiels ou de bénéficier quelques services.



2.4.7

GENRE ET INCLUSION SOCIALE

Dans la commune d'Acul-du-Nord, comme à travers la république, les rapports sociaux de sexe sont caractérisés par un certain déséquilibre dans les relations entre hommes et femmes. Il se manifeste dans les prises de décision, le partage du pouvoir, les privilèges, la division du travail tant au sein des ménages qu'au niveau des activités liées à la vie quotidienne dans la commune.

La nature des rapports sociaux est généralement alimentée par des disparités, des constructions sociales basées sur l'inégalité de chance, les discriminations socio-économiques, les différences biologiques et les nuances de la couleur épidermique. Pourtant, les différences, quel que soit leur nature, auraient pu constituer le socle sur lequel assoir le bien-être collectif à travers l'inclusion, l'implication et l'engagement de chaque catégorie, et dans le cas précis de chaque sexe, dans le développement de la communauté.

En dépit des avancées juridiques accomplies ces derniers temps, par exemple à travers la loi sur le quota, le droit de vote et celle sur la paternité responsable, les effets attendus sur la nature des relations entre femmes et hommes dans la commune d'Acul-du-Nord ne sont pas effectifs. Le déséquilibre reste flagrant à l'avantage des hommes qui nourrissent des relations de deux poids et deux mesures dans une perspective de maintien de pouvoir. Cette situation qui infériorise les femmes s'exprime dans les rapports familiaux, la vie sociale, le domaine économique, en matière de vie communautaire et dans la gouvernance locale.

A Acul-du-Nord, les informations collectées montrent l'existence de différents types de familles : famille nucléaire, famille monoparentale à dominante féminine, placage, vivre avec, mariage, famille matrifocale et familles composées de femmes sans liens de consanguinité qui se mettent ensemble pour s'occuper de leurs enfants. Là encore, quel que soit le type de famille, il y a évidemment une tendance qui tend vers la supériorité sociale et culturelle des familles à focalisation et à dominante masculine. Cette prééminence masculine est comme institutionnalisée dans la communauté. Nonobstant les singularités familiales, les mécanismes d'apprentissage de rôle restent constants, imprimant aux filles comme aux garçons les tendances pour leur comportement à l'avenir.

En général, les aculois se conduisent en bon père de famille, prenant à cœur leurs responsabilités, les femmes accomplissent les tâches ménagères et font de leur mieux pour faire régner l'ordre au foyer. Les filles suivent leur mère dans les travaux ménagers et les garçons sont conduits avec plus de tolérance. L'ambiance familiale est en général agréable à travers la commune.

Toutefois, cette situation est le résultat des mécanismes d'apprentissage qui sont le fruit de la spirale patriarcale. Elle entraîne des préjudices à l'épanouissement social et économique des filles et provoque parfois des situations de troubles dans quelques foyers. Les hommes et garçons se prennent assez souvent comme les maîtres à penser

qui doivent donner le ton et prendre les devants. Néanmoins, la présence de femmes dominant le foyer en présence du conjoint est aussi notée dans la commune, mais dans une bien moindre proportion.

Comme partout ailleurs, les mésententes entre parents conduisent quelquefois à la séparation. A ce moment, les enfants subissent involontairement les soubresauts de ces événements les laissant désespérés et affectivement déséquilibrés. Dans ces genres de situation ce sont généralement les femmes qui en paient les conséquences. En témoignent les familles monoparentales à dominante féminine.

Dans la commune d'Acul-du-Nord, les privilèges sociaux sont en grande partie détenus par les hommes. Cependant, quelques femmes se sont impliquées dans la vie sociale, économique et politique de la communauté et, par la suite, arrivent à créer leurs places sur l'échiquier politique de la commune. Les inégalités dans la vie publique trouvent leur genèse dans la distribution inégalitaire des responsabilités et de la division sexuelle du travail qui entravent la participation des femmes dans la vie publique. En dépit de ces stéréotypes, plusieurs femmes ont brigué de hautes fonctions politiques de la Municipalité et de l'arrondissement. La Mairesse actuelle d'Acul-du-Nord, première femme issue du suffrage universel et ayant accédé à la plus haute fonction politique de la municipalité, est un exemple patent.

Sur le plan financier, les hommes détiennent le pouvoir économique. Notons que dans la commune, en matière de travail, les rapports sociaux de sexe peuvent être analysés du point de vue de la reproduction, la pro-

duction et de la collectivité. Le travail de reproduction est particularisé par les soins de l'enfance, l'éducation et l'affectivité, lesquels permettent à l'individu de se construire. Cette tâche est dévolue aux femmes au foyer. Cette attribution résulte du constructivisme social de type patriarcal et des constructions sociales. A cet égard, le sexe masculin se charge des responsabilités liées au logement.

Cette répartition des rôles, basée sur le sexe et les particularités biologiques, oriente indubitablement chaque sexe vers une sorte de travail déterminant le type de pouvoir. Les femmes sont donc orientées vers un travail non rémunérateur, la reproduction de l'espèce humaine, imposé par les impératifs biologiques, certes, mais exploités à des fins de pouvoir. Tandis que les hommes sont orientés vers le travail productif qui confère l'influence, le pouvoir de décision et l'autorité. Et cela les hommes et le système patriarcal s'en servent adroitement pour asseoir leur hégémonie et établir une certaine suprématie.

En matière de production des biens et des services, l'on peut constater un certain équilibre dépendamment du secteur d'activités quoique le travail de production soit en majeure partie liée aux initiatives masculines. A cet effet, on assiste à une prédominance masculine du secteur de l'emploi et dans les professions libérales contre une représentation excessive des femmes dans les secteurs du commerce. Cet équilibre virtuel cache des disparités d'accès liées à des privilèges socio-économiques dont les racines sont profondément enfouies dans les mécanismes d'apprentissage de rôle depuis l'enfance.

Cette situation explique que les hommes participent au bien-être de leurs familles par des

revenus. Tandis que les femmes, tout en fournissant des biens et des services, s'adonnent aussi à des activités rémunératrices. Pour ainsi dire, les femmes généralement accomplissent un double travail de reproduction et de production, alors que leur rôle dans l'économie de la famille se mesure à l'aune des tâches accomplies et les devises apportées en valeur fiduciaire à la maison. Par ailleurs, les postes de bureau dans la commune sont majoritairement occupés par les hommes. Pour les femmes, elles sont généralement des maitresses de maison et s'attachent à de petites activités commerciales. Cette réalité est le résultat de l'atavisme patriarcal qui socialement et économiquement favorise les hommes contre les femmes.

En matière d'économie, la commune comporte une variété de secteur d'activités. Les données nous révèlent la présence de 696 entreprises employant 509 femmes et 1 099 hommes. Le plus grand nombre de salariés se retrouvent d'abord dans les boutiques avec 164 femmes et 172 hommes. En second lieu viennent les borlettes avec 77 femmes et 245 hommes. Finalement dans la catégorie des emplois divers on trouve 49 femmes et 116 hommes. Cela dit, dans le domaine du commerce les femmes portent le flambeau et constituent indubitablement le socle de ce secteur.

Par contre, l'analyse relative au sexe des salariés dans la commune a dénoté un déséquilibre considérable. En effet, 73.5% des emplois sont occupés par des hommes, contre 27.5% pour les femmes. Ce déséquilibre est d'autant plus important dans la 1^{ère} section qui compte 85% de salariés de sexe masculin contre 15% de sexe féminin, suivi de la 2^{ème}

section avec près de 76% de salariés hommes contre 24% de sexe féminin.

Cette même réalité inégalitaire homme/femme traverse aussi les secteurs agriculture et pêche car les femmes jouent un rôle dans la commercialisation et pourtant elles n'ont aucun contrôle financier effectif sur les profits générés dans leur rôle de vendeuses. Ce sont juste des maillons de la chaîne. Ce qu'il faut considérer, cette répartition des sexes en fonction des secteurs d'activités n'est pas nécessairement une question de choix, c'est beaucoup plus la résultante d'une répartition des rôles depuis l'enfance. Ce sont justement les conséquences d'une orientation systémique inconsciente au départ pour les victimes, mais subtilement induite par le système patriarcal.

En ce qui concerne les Collectivités Territoriales, elles sont constituées de femmes et d'hommes pour assurer la gestion des affaires pour les espaces confiés à leur soin. Au niveau de l'administration communale, on trouve une femme parmi les trois (3) conseillers. Au niveau des délégués de ville, l'indice en matière de genre est de 0.66. Cela est expliqué par la présence de 2 femmes pour 3 hommes. Du côté des Conseils d'Administrations des Sections Communales, le rapport genre est d'une (1) femme pour deux (2) hommes.

Dans le rang des membres des Assemblées des Sections Communales, le rapport genre pour la quasi-totalité des Sections Communales, est de deux (2) femmes pour trois (3) hommes, sauf la première Section Camp-Louise qui accuse la présence de trois (3) femmes pour deux (2) hommes. Il est à noter que pour les CASEC et ASEC, les coordinations sont assurées par des hommes. C'est le

même constat pour les délégués de ville, tandis que le Conseil Municipal est présidé par une femme.

En matière d'éducation, pour les cinq niveaux d'enseignement identifiés, on dénombre pour l'année académique 2020-2021, 12 584 élèves Filles contre 10 477 élèves Garçons. Du côté des enseignants, 6 femmes sur 6 monitrices s'occupent du centre d'alphabétisation situé au centre-ville. Le niveau maternel compte 128 femmes, soit 76%, contre 39 hommes sur les 167 enseignants (h/f) disponibles.

Les cours aux deux premiers niveaux du fondamental sont assurés par 268 femmes, soit 43%, pour 355 hommes sur les 623 recensés. Dans le 3^{ème} niveau du fondamental et les cours secondaires, 48 femmes seulement, soit 0,7%, contre 580 hommes sur les 628 enseignants, sont répertoriées. Au niveau professionnel, les notions sont transmises par 7 femmes et 25 hommes, sur les 32 personnes recensées. L'effectif pour tous les niveaux est de 457 femmes et 999 hommes sur un total de 1 456 personnes.

Ces données traduisent que les femmes représentent moins de la moitié de l'effectif dans le secteur éducatif. Si elles sont les seules à assurer l'alphabétisation et majoritaires dans l'éducation maternelle, leur présence se fait de plus en plus rare au fur et à mesure que l'on gravit les échelons. En dépit du fait que les statistiques révèlent qu'en matière de scolarisation, on enregistre beaucoup plus de filles (54%) que de garçons, elles vont perdre ce semblant d'avance dans les sphères professionnelles et universitaires. D'ailleurs cette plus forte proportion semble plutôt liée à la dyna-

mique démographique qu'à un certain avantage lié au sexe.

En matière de santé, les soins de santé sont assurés par un effectif de 12 médecins, 12 infirmières, 1 auxiliaire, 4 pharmaciens, 5 laborantins. Ce qui donne un total de 34 cadres pour 55, 908 habitants. Le personnel technique comporte 14 femmes et 14 hommes. Il convient de souligner qu'en termes d'équité de genre et d'inclusion sociale, il n'existe aucune disparité entre les hommes et les femmes dans le domaine de la santé à Acul-du-Nord. Il est donc formé de femmes et d'hommes en proportions égales.

Parmi les centres de santé répertoriés, deux (2) d'entre eux ont un directeur exécutif. Dans l'ensemble six (6) institutions sur sept (7) ont un administrateur ou un régisseur. Parmi les 8 membres du personnel administratif, 7 sont des hommes contre une (1) seule femme, soit un pourcentage de 87,5 % d'hommes contre 12,5 % de femmes. Pour certaines institutions, certains rôles administratifs sont interchangeables.

Mis à part le personnel soignant, l'analyse du genre ne montre aucune inégalité ni d'obstacle à surmonter par les femmes pour jouir d'une bonne prestation de soin de santé. L'analyse par sexe révèle également les risques et problèmes particuliers de santé auxquels sont exposés les hommes du fait du rôle social qui leur est dévolu.

Il est à noter que, selon le diagnostic réalisé, les femmes n'ont pas accédé à la fonction de magistrate au niveau de la commune. Cependant, les femmes juges contribueraient bien plus à la justice que simplement en améliorant son apparence. Elles contribueraient

également de manière significative à la qualité de la prise de décision, et donc à la qualité de la justice elle-même. Cette dichotomie s'explique à travers des obstacles sociaux et culturels auxquels les femmes sont confrontées, y compris des relations et obligations familiales complexe.

Selon le diagnostic réalisé en décembre 2020, la commune d'Acul-du-Nord dispose d'un effectif total de 16 policiers pour 55 908 habitants selon les dernières estimations officielles de 2015.

Il importe de souligner qu'on ne relève aucune femme parmi les 16 policiers cantonnés à la commune d'Acul-du-Nord, ce qui est contraire à toute logique de promotion de la valeur de la femme et de son intégration sociale. Or, les femmes pourraient contribuer à façonner des approches inclusives en matière de sécurité, de consolidation de la paix et de prévention des conflits. Cette disparité criante est la résultante des pratiques culturelles cyniques qui font perdurer des attitudes et des normes patriarcales.

En matière organisationnelle, la participation des femmes et des hommes aux activités communautaires sont formalisées par leur présence au sein des organisations de base. Qu'elles soient uniquement composées de femmes, d'hommes ou des deux, les organisations répondent à un besoin de changement dans la vie de la communauté. Un nombre de 66 organisations ont été répertoriées à travers la commune d'Acul-du-Nord dont 5 sont composées exclusivement de femmes. Les responsables de certaines organisations mixtes mentionnent que les femmes y occupent des postes de respon-

sabilité et s'en acquittent bien.

L'existence des organisations féminines marque la présence d'un mouvement d'ensemble des femmes en dehors des regroupements mixtes dont certaines font aussi partie. La présence de ressources humaines qualifiées au sein des organisations féminines est fortement soulignée. Cela laisserait supposer l'existence d'un potentiel intéressant et de l'opportunité de bénéficier de formation et d'autres avantages matériels. De plus, il se développe une convivialité, de la solidarité et une entraide bénéfique à tous et à chacun-e. De toute façon l'appartenance à ces groupes renforce le sentiment d'appartenance et stimule l'effort d'apprendre à se dépasser et de se montrer utile, d'appliquer les consignes et notions acquises au profil personnel et de la famille.

Avec l'embranchement d'organisations de défense des droits des femmes comme AFASDA, l'espoir naît sur le développement de l'estime de soi de certaines femmes. Par contre, c'est un cauchemar voire une menace pour certaines personnes. Car, selon certains hommes, les organisations féminines créeraient la panique dans les foyers et forceraient les femmes à se révolter.

Nonobstant les efforts consentis pour s'adonner à la vie organisationnelle, le manque d'habitude, les problèmes sociopolitiques et la relégation sociale de la femme dans ses rôles au foyer sont autant d'éléments qui ne la laissent pas assez de latitude pour se préoccuper des questions culturelles, sociales et communautaires alors que cela semble être tout naturel pour les hommes. Ces conséquences sont donc attribuables à l'idéologie patriarcale dominante.

FEMMES ET HOMMES FACE À LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE

Des hommes et des femmes pratiquent la violence, de manière différente, avec une moindre intensité chez les femmes. Les deux sexes font indifféremment usage de violences physiques, économiques, psychologiques et verbales. Les femmes répondent généralement aux violences physiques par des violences de nature verbale mais disproportionnelles et non dissuasives.

Sur le plan économique, les femmes subissent généralement la violence qui prend la forme de privation des moyens économiques, alors que les rôles sont supposés être des répartitions de tâches et ce qu'ils produisent en termes de gain auraient dû être disponible pour le bien familial commun.

Les hommes étendent aussi leur besoin de suprématie en se livrant à des cas de viol faiblement réprimés par la société. Ces actes de violence se produisent à la maison et en dehors du ménage régulier. Les

filles subissent des cas de violence sexuelle à travers la commune. Elles s'expriment de façon concrète à travers la polygamie qui aggrave généralement la situation socio-économique des femmes.

Les cas de violence sexuelle envers les jeunes filles sont donc monnaie courante. Ainsi les grossesses précoces et non désirées en viennent-elles au désavantage des femmes, incapables d'en provoquer des interruptions pour des questions d'ordre éthique et économique. La prise en charge des petits-enfants se fait généralement par les parents des filles qui elles-mêmes se trouvent forcées d'abandonner leurs études.

Il est donc évident que des mesures en faveur de l'autonomisation des femmes sont nécessaires. Néanmoins, les efforts en faveur de l'empowerment des femmes sont tout à fait mitigés et sans écho favorable auprès des instances qui pourraient faire avancer la lutte. Cette situation met les femmes en position de lutte dont elles sortent difficilement gagnantes.



En résumé



Ce diagnostic révèle une très faible intégration des femmes dans les activités de développement de la commune. La grande passivité des aculoises s'est exprimée même à travers les divers ateliers du PCD où elles étaient souvent très peu représentatives dans l'assemblée et très peu expressives dans les débats. Il faut aussi souligner que les hommes au niveau de la commune ne facilitent pas l'implication des femmes dans les structures organisées. Ce qui explique l'existence d'une prééminence masculine due à l'atavisme patriarcal. Cependant, en dépit de la loi sur le quota, on retrouve peu de femmes au niveau de l'administration publique locale.

Néanmoins, les analyses et les témoignages des participant-e-s ont évoqué une culture de collaboration entre les membres des organisations d'hommes et de femmes en dépit du fait que celles des femmes soient en minorité, la présence de nombreuses familles organisées, l'embauche des hommes aussi bien que des femmes dans les institutions. De plus, la tolérance de la communauté à l'égard des personnes qui choisissent d'autres orientations sexuelles constitue entre autres un atout dans les rapports sociaux.

De surcroît, il importe de souligner l'existence de quelques organisations féminines tels que : Mouvement des femmes d'Acul-du-Nord (MOFA), Organisation des femmes en action d'Acul-du-nord (OFACAN), «Solidarite fanm Derikou (SOFAD)», «Fanm Vanyan, Fanm Zele , Asosiyasyon fanm solid Kanlwiz (ASOFKA)», etc.

Par contre, il est à noter quelques contraintes qui sont très préjudiciables aux relations de genre et à l'inclusion sociale. On peut citer, notamment, la faible implication des femmes dans la vie sociale et politique de la commune, le manque de respect entre les conjoints et la négligence de certains parents dans la formation sexuelle des enfants. A côté de ces contraintes, certaines opportunités restent à saisir telles que les interventions de la Word vision, AFASDA, IAF et ACTIONAID contribuant dans le renforcement des capacités des familles et le support de l'Institut du Bien-être social (IBES) à certaines familles.

Il importe de noter que les discriminations sociales et le détournement des mineurs constituent de véritables menaces en matière de genre et d'inclusion sociale.

2.4.8

DYNAMIQUES ASSOCIATIVES ET LIENS ENTRE LES DIFFÉRENTS GROUPES SOCIAUX

Généralement, deux types d'organisations à caractère communautaire sont distingués à l'Acul-du-Nord : les associations traditionnelles (gwoupman, ranpanno) et les organisations à portée communautaire ou organisations de base. Les associations traditionnelles sont connues sous plusieurs noms et elles travaillent presque exclusivement dans le domaine agricole puis constituent parallèlement de vrais lieux de rencontre pour le divertissement de leurs membres.

Les organisations communautaires de base se donnent donc une vision d'appui à la recherche de solution aux différents problèmes de la communauté. La vie associative dans la commune met en exergue l'existence de nombreuses organisations dont Tèt Kole Jèn Grizongad (TEKJEG), Leve Kanpe, le Mouvman peyizan Akil (MPA), Mouvement des femmes d'Acul-du-Nord (MOFA), l'Organisation des Femmes en Action d'Acul-du-Nord (OFACAN), «Fanm Vanyan, l'Asosiyasyon Fanm Solid Kanlwiz (AFSOKA)», l'Organisation pour le Développement de la Soufrière (ODS), le Mouvement des Paysans de Grande Ravine

(MPGR), Organisation de Développement de Labruyère, (ODL), etc.

Il est intéressant de souligner que la vie associative aculoise se manifeste à travers une riche gamme d'organisations locales. Selon le diagnostic communal, il existe à Acul-du-Nord plus de soixante-six (66) organisations locales dont seulement cinq (5) organisations féminines. Ces organisations sont sous la direction d'un comité exécutif, constitué en général de sept (7) à onze (11) membres, responsable de la gestion stratégique et des activités courantes. Néanmoins, quelques-unes d'entre-elles possèdent une structure organisationnelle plus développée en mettant en place des commissions spécifiques concernant leurs divers domaines d'intervention. Là encore, il est à noter que la majeure partie des organisations communautaires de base s'attarde encore à instituer une équipe technique pour être institutionnalisée.

Il y a lieu de souligner que très peu d'OCB ont réalisé des projets depuis leur création et une grande partie d'entre elles ne sont connues que par leurs propres membres car elles ne sont reconnues ni par la Mairie



ni par le Ministère des Affaires Sociales et du Travail. Par ailleurs, il importe de noter que la plupart de ces organisations auraient vu le jour sous des bases opportunistes soit à l'occasion des campagnes électorales ou avant l'implantation d'un programme d'aide.

La grande majorité des organisations du paysage associatif aculois est mixte. Sur les soixante-six (66) organisations inventoriées, soixante-quatre (64) sont mixtes. De plus, seulement cinq des organisations

mixtes sont présidées par une femme dont quatre au Bas-de-l'Acule et l'une au Centre-ville. Devant cet état de fait de faible pourcentage de participation féminine dans la hiérarchie organisationnelle, il est clair que les associations locales à Acule-du-Nord se heurtent à des obstacles divers concernant la promotion et la participation des femmes que la diffusion des politiques d'égalité homme-femme n'a pas encore permis de surmonter.

TABLEAU 51. - : Répartition des Organisations Communautaires de Base selon le genre de la présidence et l'unité spatiale.

Unités spatiales	Genre de la présidence dans les Organisations Communautaires de Base	
	Présidence masculine	Présidence féminine
Centre-Ville	17	1
Camp-Louise	1	-
Bas de l'Acule	6	4
Mornet	7	-
Grande Ravine	7	-
Coupe à David	7	-
Soufrière	13	-

Source : Mairie d'Acule-du-Nord / Enquête socioéconomique et inventaire des infrastructures, IFOS /2020

Par ailleurs, la question de la logistique demeure une préoccupation constante qui touche presque toutes les organisations locales. En effet, elles affirment être confrontées au problème de fonctionnement à cause de l'absence d'un siège social ou tout au moins d'un lieu de réunion. Quand elles n'arrivent pas à assurer un fonctionnement permanent, les organisations sont amenées à éprouver un sentiment de découragement.

Parmi les principaux domaines d'intervention des organisations locales inventoriées à

Acule-du-Nord, dans le cadre du Diagnostic, figurent les secteurs de l'agriculture, élevage et environnement, des sports, loisirs et activités culturelles, du social et des droits humains. Avec un total de trente-deux (32) sur les soixante-six (66) organisations locales inventoriées, le secteur de l'agriculture et de l'environnement représente le domaine d'intervention prioritaire des organisations locales. Mais plus d'une quarantaine de l'ensemble des organisations locales interviennent dans l'agriculture.

TABEAU 52.- : Répartition des Organisations Communautaires de Base selon les champs d'interventions prioritaires et l'unité spatiale.

Unités spatiales	Champs d'intervention des Organisations Communautaires de Base					
	Agriculture, élevage et environnement	Culture, sports et loisirs	Social et droits humains	activités à caractère économique	Santé, eau et assainissement	Éducation
Centre-Ville	6	-	4	5	2	2
Camp-Louise	1	-	-	-	-	-
Basdel'Acul	3	1	-	3	2	1
Mornet	8	-	-	-	-	1
Grande Ravine	3	-	-	2	-	2
Coupe à David	5	2	-	1	-	-
Soufrière	6	-	4	3	-	-

Source : Mairie d'Acul-du-Nord /Enquête socioéconomique et inventaire des infrastructures, IFOS /2020

Par ailleurs, les défis auxquels sont confrontées les organisations locales dans la commune sont légion. On peut mentionner premièrement que beaucoup d'associations locales, n'ayant pas les moyens nécessaires pour un fonctionnement régulier et optimal, se voient obligées de se tourner vers des sources de financement externes. S'y ajoutent également des dons de particuliers, notamment des candidats potentiels ou des ressortissants de la diaspora haïtienne. Ensuite, le membership organisationnel faiblement scolarisé dans sa grande majorité n'est pas en mesure de recevoir des formations techniques ou socio-politiques avancées. Cette situation affecte

grandement le fonctionnement des organisations locales.

Bien que certaines organisations dotées d'une longue expérience dans la commune arrivent à implanter leur embranchement dans plusieurs unités spatiales, la dynamique de regroupement ou de fédération des organisations est très limitée voire en perte de vitesse. En définitive, la dynamique de la vie associative aculoise témoigne de sérieux manquements qui affectent les organisations locales : fonctionnement irrégulier, faible structuration interne et inter-associative, incapacité à accomplir le rôle de contre-pouvoir.

En résumé



Au final, l'analyse de la dynamique associative de la commune dessine une réalité assez captivante. Considérant les associations traditionnelles qui ont une double fonction, à savoir, favoriser l'entraide dans le travail agricole et divertir les membres de la communauté et de l'autre côté les OCB qui, en dépit de leur grande précarité travaillent à l'amélioration de la vie de la communauté. Cet état de fait traduit que les aculois sont très dynamiques pour résoudre leurs problèmes économiques, culturels et sociaux.

Au regard de toutes ces considérations, il importe aussi de souligner, d'une part, que la commune dispose d'atouts d'importance du fait que les organisations identifiées interviennent dans le développement de l'agriculture, l'élevage, l'éducation, les sports et loisirs ainsi que la politique ; de la grande capacité d'initiative et de leadership socio-politique de certaines organisations combinées à leurs compétences dans la réalisation des projets (MPA, TEKJEG, LEVE KANPE, FACA,)

D'autre part, la majorité de ces organisations ne sont pas véritablement fonctionnelles à cause du manque d'encadrement technique et financier, de la faible cohérence sociale entre les organisations, des expériences limitées dans le domaine du développement communautaire, de l'instabilité au sein des organisations due au non-renouvellement sur une base périodique des comités directeurs et du manque d'activités pour tenir les membres actifs.

Par ailleurs, selon les témoignages des participant-e-s aux ateliers, des projets pouvant être considérés comme des opportunités ont été affirmés tels que le projet ACOD pour la construction d'une place en mémoire de Bookman et de Ulrick PIERRE-LOUIS à carrefour Duty financé par la banque mondiale ainsi que le Projet TEKJEG pour l'implantation d'une shop de confection de vêtements artisanaux.

2.4.9

SPORTS, LOISIRS ET ACTIVITÉS CULTURELLES

Pour le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH), les activités sportives et de loisirs sont des facteurs d'intégration sociale et d'amélioration de la qualité de vie. En généralisant au niveau national et local l'accès à leur pratique, elles peuvent jouer un rôle dans la refondation sociale du pays.

Selon les données collectées et des analyses effectuées autour des infrastructures existantes, la commune d'Acul-du-Nord présente une réalité socio-culturelle à géométrie

variable. Selon que l'on soit dans les zones d'accès facile ou dans les régions reculées des montagnes, les activités socio-culturelles se déploient différemment. Toutefois, on peut déceler globalement un certain dynamisme dans le secteur. Pendant les fêtes patronales par exemple, certains artistes locaux ont l'opportunité de performer dans le cadre de festivals de musique qui drainent généralement un large public. C'est également le cas pendant les périodes carnavalesques où le



menu proposé offre des espaces pour la performance des artistes et DJ locaux.

Il faut quand même souligner que ces types d'activités ont généralement lieu dans les unités spatiales des zones les plus accessibles. Cependant, dans les unités spatiales les plus reculées, comme les 5^{ème} et 6^{ème} sections, les activités socio-culturelles ont tendance à s'inscrire beaucoup plus dans la tradition. On y recense en effet des groupes de danse folklorique, des troubadours et des bandes de rara. Les loisirs de société comme les jeux de dames, de domino y sont aussi très pratiqués. Cependant, il importe de souligner que dans la commune d'Acul-du-Nord, la gaguère joue un rôle socio-culturel à part. En plus d'être pratiqué partout dans la commune, dans certaines unités spatiales, la gaguère se développe dans des proportions qui l'imposent comme l'activité de divertissement la plus importante.

Ce secteur socio-culturel déjà problématique d'Acul-du-Nord ne dispose d'aucun plan communal directeur qui pourrait le sortir de cette léthargie. Au contraire, tout semble indiquer qu'au niveau des autorités locales, ce secteur n'est d'aucune utilité pour l'avancement de la commune.

En ce qui concerne les activités sportives, tout semble se réduire au football. Il est pratiqué partout dans la commune et de nombreux clubs amateurs existent où les jeunes des deux sexes peuvent se rencontrer pour entretenir cette passion. C'est le cas par exemple de la 4^{ème} section Grand Ravine qui compte 4 clubs de football dont deux féminins. Les autres disciplines, quand elles existent, font

figure de parents pauvres. On dénombre un club de karaté par-ci, des joueurs de basketball par-là, des pratiquants de natation et de judo, quelques volleyeurs... Il importe aussi de souligner la présence de quelques moniteurs de sports qualifiés dans certaines sections communales.

Notons que les infrastructures socioculturelles et sportives ne sont pas nombreuses. On y dénombre quelques discothèques et quelques rares endroits disposés pour la danse. Seul le centre-ville dispose d'une place publique. On retrouve également au centre-ville une bibliothèque. Quelques espaces n'égayant même pas une dizaine sont aménagés çà et là et servent de salles de cinéma tandis qu'il n'existe ni centre culturel ni salle de théâtre. Seules les infrastructures dédiées à la gaguère peuvent être considérées en nombre suffisant. En effet, dans certaines unités spatiales comme Soufrière, on compte jusqu'à une vingtaine de gaguères.

En ce qui concerne les infrastructures réservées aux disciplines sportives, seul le Football se distingue. Les unités spatiales comptent chacune au moins un espace consacré à la pratique de ce sport à l'exception de Coupe-à-David, 5^{ème} section, qui dispose toutefois d'un emplacement à aménager pour le football. Il importe de souligner que la 2^{ème} section, Bas-de-l'Acul, héberge un terrain pour la pratique du Basketball.

Toutes ces infrastructures, qu'elles soient socio-culturelles ou sportives, ont en commun un manque criant d'équipements. En plus, elles sont peu adaptées et peu entretenues et ne correspondent pas aux normes établies.

TABLEAU 53.- : Infrastructures de sports, de loisirs et de divertissement

Types d'Infrastructures	Unités géographiques							
	Bas-de-l'Acul	Camp-Louise	Centre-Ville	Coupe-à-David	Grande-Ravine	Mornet	Soufrière	Grand Total
Bibliothèques	-	-	1	-	-	-	-	1
Salles de Danse	-	-	-	1	-	-	3	4
Discothèques	11	3	3	1	-	2	-	20
Espaces de Sport	7	10	2		4	7	6	36
Gaguères	3	6		2	3	9	19	42
Places publiques	-	1	1					2
Plages		2						2
Espaces de Cinéma	4			1	1		1	7
Autres	2	4		1	1		4	12
Grand Total	27	26	7	6	9	18	33	126

Source : Mairie d'Acul-du-Nord /Enquête socioéconomique et inventaire des infrastructures, IFOS /2020



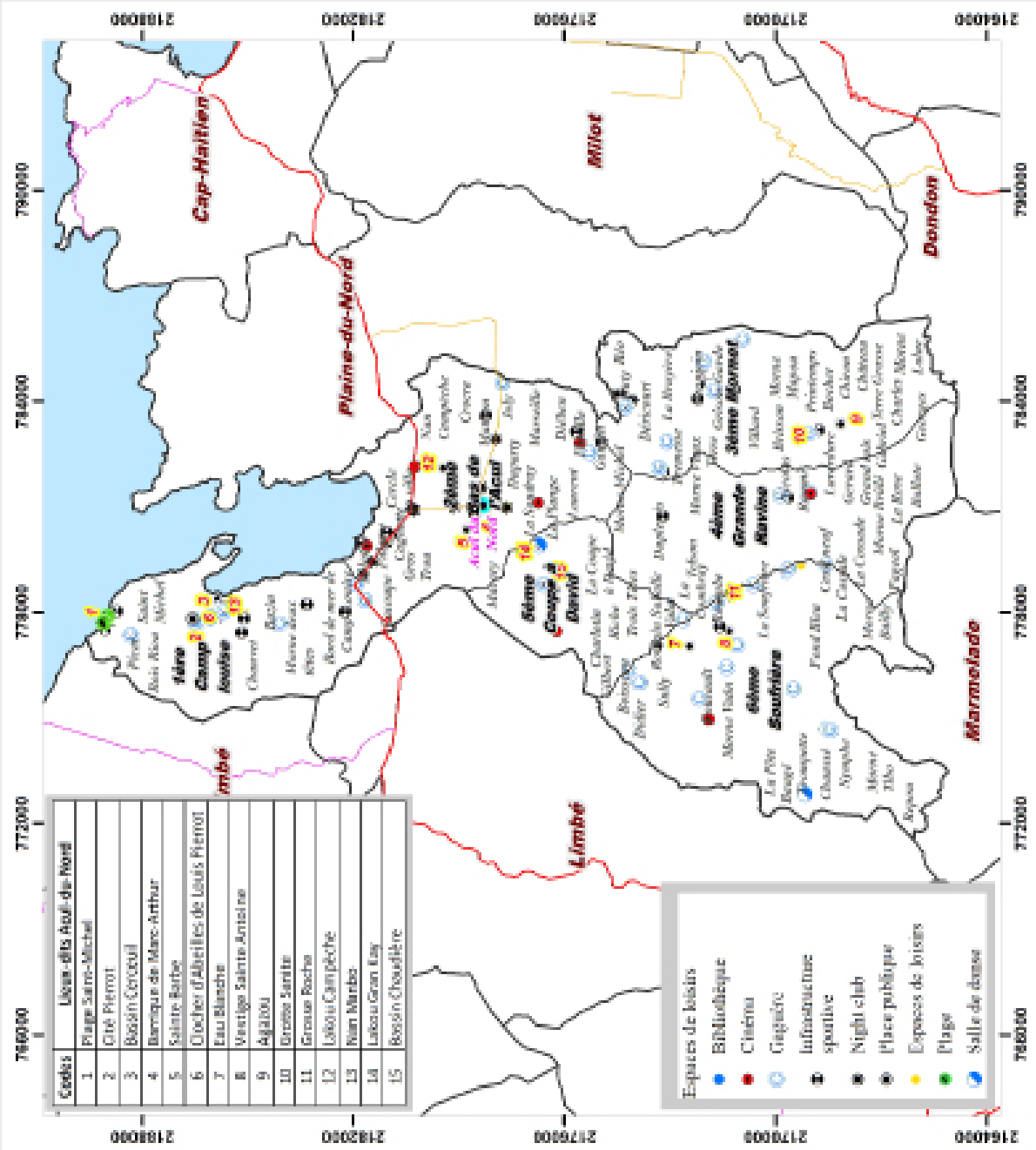
LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES DE SPORTS ET DE LOISIRS

Cette carte montre la localisation géographique des espaces de loisirs dans la commune d'Acul du Nord. On retrouve dans ces infrastructures les catégories suivantes: salles de cinéma, bibliothèque, gaguère, night-club, place publique, plage, salle de danse, infrastructure sportive et d'autres catégories non identifiées par les enquêteurs.

Dans cette commune, les night-clubs sont au nombre de 20 sur 126 espaces de loisirs répertoriés. On a aussi dénombré 7 espaces de cinéma, 4 salles de danse, 1 bibliothèque, 42 gaguères, 2 places publiques, 2 plages, 36 infrastructures sportives et 12 éléments non catégorisés lors de l'enquête de terrain.

La 1^{ère} section Camp-Louise possède 26 espaces de loisirs, soit 20.63%, la 2^{ème} section Bas de l'Acul et le centre-ville en ont 34, soit 26.98%, la 3^{ème} section Mornet compte 18, soit 14.28%, la 4^{ème} section Grande Ravine en a 9, soit 7.15%, la 5^{ème} section Coupe à David possède 6, soit 4.76% et la 6^{ème} section Soufrière en a 33, soit 26.20% des infrastructures de loisirs dans la commune d'Acul-du-Nord.

ESPACES DE SPORTS ET DE LOISIRS DE LA COMMUNE D'ACUL-DU-NORD



CARTE 18 : Localisation des infrastructures de sports et de loisirs

En définitive, selon les participant-e-s aux ateliers, le football et tant d'autres activités festives notamment les fêtes patronales mettent de l'ambiance dans la commune. Nonobstant l'existence d'une école de football « Ecole des Jeunes Sportifs Nordicaux (EJSN) » et de plusieurs espaces de jeux, les analyses et les observations faites autour de ce secteur ont révélé des défis liés à la

problématique de sa structuration, dont l'absence de terrain de football et de parc de jeux, le manque d'encadrement technique et financier au profit des joueurs et la mauvaise gestion des lieux d'attraction notamment Saint Michel. Par ailleurs, le marché de football national et international semble être une opportunité pour le sport dans la commune.

2.4.10

ARTS ET LETTRES

La commune recèle une variété d'activités d'art notamment la danse, le théâtre, le mime, le « design », la musique et la chanson. Bien qu'ils soient en voie de délaissement, les arts ne sont pas toujours valorisés par une frange de la population. Les uns y voient une activité superfétatoire. On y retrouve 2 ateliers d'arts qui forment des jeunes en sculpture et peinture et, aussi bien plusieurs groupes musicaux et de danses folkloriques tels que « Rara », « Kalbawon », « Ti Kanel », « Tambou Maren-gwen » et plusieurs Disque- jockey.

Les fêtes patronales, les périodes carnavalesques et la fête du drapeau offrent l'occasion à des groupes musicaux ainsi qu'aux danseurs chorégraphes de présenter leur spectacle. Par ailleurs, le rampono, la forme locale du combite, donne lieu à des chants de labour.

Dans le monde de la musique, l'un de ces groupes qui se sont démarqués des autres est l'Orchestre Septentrional. Fondé en juillet 1948 et dirigé pendant plus de quatre décennies par le feu Ulrick Pierre Louis, originaire d'Acul-du-Nord, l'orchestre a

connu de nombreux changements et reste aujourd'hui l'une des formations musicales les plus originales, stables et productives d'Haïti.

Sur le plan littéraire, la commune dispose d'une bibliothèque, la bibliothèque communautaire d'Acul-du-Nord. Elle est l'œuvre d'une organisation sociale, dénommée Nouvelle Alternative pour le Progrès d'Acul-du-Nord (NAPAN), laquelle a bénéficié du support de l'Union Européenne à travers un Programme d'Appui au Renforcement de la Société Civile en Haïti (PAR-SCH). Il est intéressant de mentionner qu'on y trouve quelques ouvrages dont des aculois en sont les auteurs.

De plus, il est à mentionner le fonctionnement d'une institution dénommée « Centre Haïtien pour la Promotion de la Culture et des Arts (CHAPCA-Ayiti) ». Cette structure œuvre dans la promotion d'événements artistiques, de patrimoines culturels, du tourisme et appuie les jeunes de la commune dans les œuvres littéraires et les travaux de recherche.

2.4.11

CULTURE, CULTES ET CONFESSIONS RELIGIEUSES

La culture, les cultes et confessions religieuses font partie du volet social qui constitue l'un des piliers sur lesquels le PSDH repose l'émergence du Pays à l'horizon 2030. Une analyse de ces secteurs est effectuée dans le cadre du présent diagnostic de la commune.

Comme presque partout en Haïti, on constate dans la commune d'Acul-du-Nord une forte présence des différentes confessions religieuses. L'église catholique, la plus ancienne de toute, possède à elle seule plusieurs paroisses et chapelles qui sont disséminées à travers toute la commune. C'est aussi le cas des églises protestantes dont le nombre peut aller jusqu'à une vingtaine dans certaines unités spatiales. On en dénombre de toutes les confessions comme baptiste, méthodiste et pentecôtiste. De son côté, la mission adventiste, présente dans toutes les unités spatiales, ne compte pas

moins de 12 temples dans la commune. Les Témoins Jéhovah sont les seuls à disposer d'une implantation timide avec une seule Salle du Royaume au centre-ville.

Parallèlement à ces religions chrétiennes, il importe de souligner la forte présence du vodou à Acul-du-Nord. A cet égard, il y a lieu de noter que les édifices religieux répertoriés dans la commune sont au nombre de cent trente-deux (132) et cent quinze (115) péristyles repartis dans les sections communales et le centre-ville. Si l'on associe les « badji » avec les péristyles, le nombre pourrait être nettement plus élevé car au-delà des prêtres vodou il y aussi des guérisseurs. En plus des « Badji et Peristil », certains lieux mystiques existent où chaque semaine s'invitent des adeptes du vodou pour des cérémonies rituelles. On doit aussi à ces pratiquant-e-s le maintien de certaines traditions comme la fête des « Gede ».

TABLEAU 54.- Répartition des églises, lieux de culte ou temples suivant la confession religieuse et l'espace géographique.

Confessions religieuses	Espaces Géographiques							
	Bas de l'Acul	Camp-Louise	Centre-Ville	Coupe-à-David	Grande ravine	Mornet	Soufrière	Grand Total
Catholique	3	2	5	1	1	4	3	19
Protestant	24	18	5	6	12	25	23	113
Témoins de Jéhovah	-	-	1	-	-	-	-	1
Vodou	20	32	2	5	12	30	15	116
Grand Total	47	52	13	12	25	59	41	249

Source : Mairie d'Acul-du-Nord /Enquête socioéconomique et inventaire des infrastructures, IFOS /2020

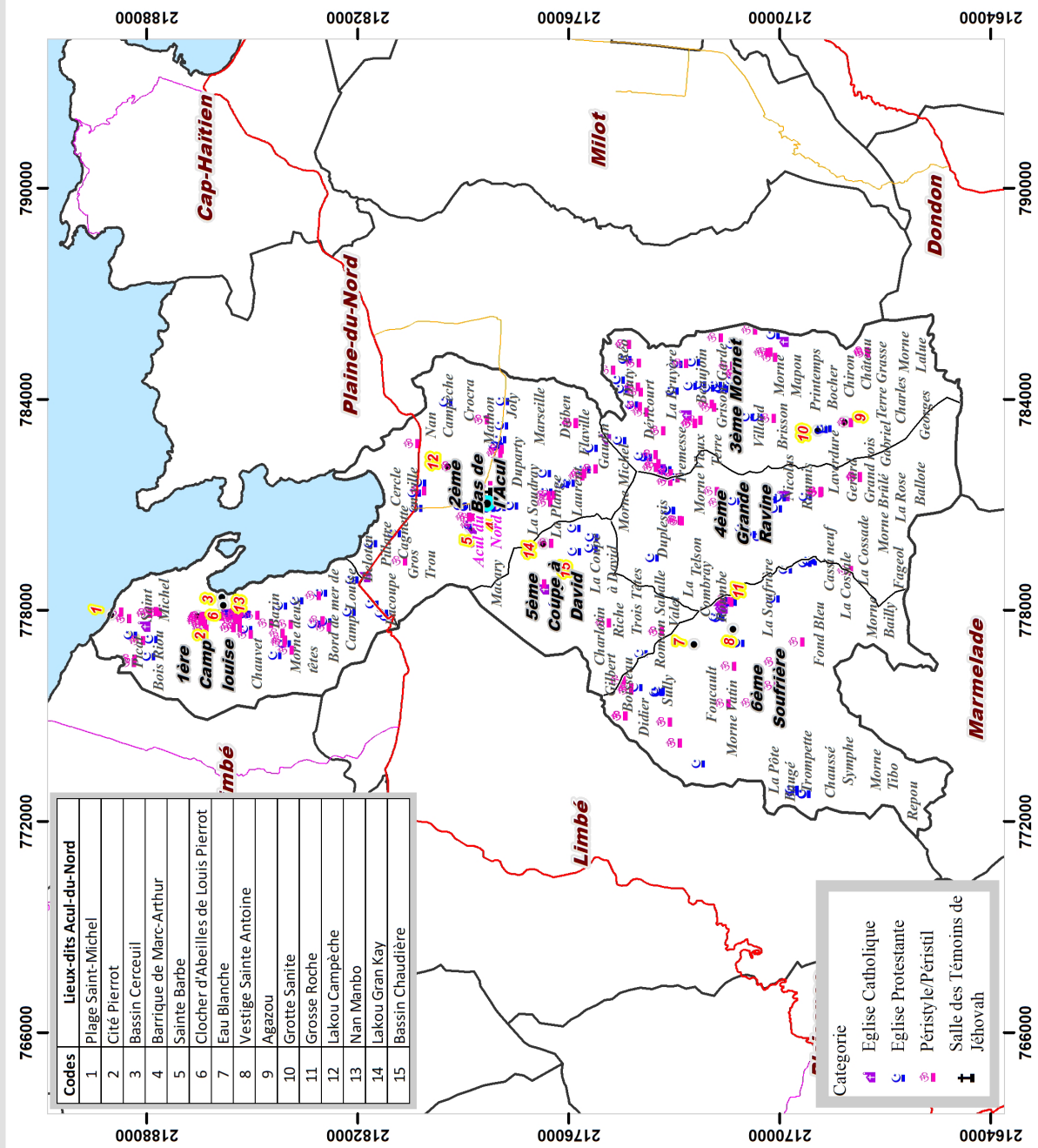


LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES RELIGIEUSES ET SITES DE DÉVOTION

Cette carte montre la géolocalisation des différents lieux de cultes religieux répertoriés à l'intérieur de la commune d'Acul-du-Nord. Les infrastructures religieuses identifiées par les enquêteurs de l'IFOS sont au nombre de 249 dans ladite commune, parmi lesquelles on retrouve 113 églises protestantes, 1 salle du royaume des témoins de Jéhovah, 19 églises catholiques et 116 péristyles.

Elles sont réparties ainsi dans les sections communales : la 1^{ère} section Camp-Louise compte 52, la 2^{ème} section Bas de l'Acul et le centre-ville en ont 60, la 3^{ème} section Mornet compte 59, la 4^{ème} section Grande Ravine compte 25, la 5^{ème} section Coupe-à-David en a 12 et la 6^{ème} section Soufrière compte 41 infrastructures religieuses. Leur pourcentage respectif est de 20.88%, de 24.10%, de 23.70%, de 10.04%, 4.82% et 16.46% des infrastructures religieuses dans la commune de l'Acul du Nord.

INFRASTRUCTURES RELIGIEUSES DE LA COMMUNE D'ACUL-DU-NORD



CARTE 18 : Localisation des infrastructures religieuses de la commune

FÊTES PATRONALES

En Haïti, les fêtes patronales sont d'une importance capitale. Elles sont d'abord et avant tout des fêtes populaires en ce sens qu'elles ont fini par déborder le champ restreint du religieux pour s'imposer comme des fêtes culturelles, sociales qui concernent toutes les couches sociales. Ces fêtes, en fonction de l'importance symbolique du saint patron attribué à l'église catholique de la zone, peuvent être d'un intérêt encore plus important. Par exemple, plus le saint patron de la zone jouit d'une notoriété mystico-symbolique notable dans l'univers synchrétique haïtien, plus grande sera la patronale de la zone.

Ce n'est malheureusement pas le cas d'Acul-du-Nord dont les saints patrons du centre-ville et des autres unités spatiales ne connaissent pas le même sort que ceux de certaines communes avoisinantes. Quoiqu'il en soit, les fêtes patronales de cette commune sont aussi l'occasion d'intenses animations culturelles et offrent de ce fait des opportunités économiques aux petits commerçants (h/f) et aux artisans. En effet, voudouïsants pèlerins et fêtards sont à l'occasion mobilisés pour des raisons multiples et variées, favorisant ainsi un regain d'activités. De même, les activités culturelles comme les festivals de musiques offrent généralement aux artistes locaux une scène où ils peuvent exposer leurs talents à un nouveau public.

TABLEAU 55. - : Les fêtes patronales de la commune d'Acul-du-Nord

Saint patron	Unité spatiale	Localité	Date
Saint Louis de Gonzague	Camp-Louise	Bas du Four	21 Juin
Saint Michel Archange	Camp-Louise	Saint-Michel	29 Septembre
Sainte Barbe	Bas de l'Acul	Marc Arthur	4 Décembre
Notre dame de l'équilibre	Bas de l'Acul	Belle-Hôtesse	19 septembre
Sainte Thérèse	Mornet	Grisson-garde	01 Octobre
Saint Marc	Mornet	Tremesse	01 Octobre
Saint Joseph	Mornet	Duty	19 Mars
Mont Carmel	Mornet	Gaudin	16 Juillet
Notre Dame de la Guadeloupe	Grande Ravine	Labruyère	12 Décembre
Sacré-Cœur	Grande ravine	Grosse Roche	En juin, le dimanche succédant la fête de Soufrière.
Sainte Antoine de Pardou	Soufrière	La hatte	13 Juin
Notre Dame de la Nativité	Acul-du-Nord	Centre-ville	08 septembre

Source : Mairie d'Acul-du-Nord / Enquête socioéconomique et inventaire des infrastructures, IFOS /2020

En conclusion, l'analyse de ces secteurs montre que partout dans la commune on trouve des confessions religieuses de tendances différentes. Les fêtes patronales sont donc l'occasion d'intenses animations culturelles et offrent de ce fait des opportunités économiques aux petits commerçants (h/f) et aux artisans. Selon le diagnostic, les péristyles couplés avec les « badji » pourraient fortement dépasser les autres édifices religieux.

Des contraintes comme l'influence des religions étrangères, la non-implication du secteur religieux aux activités liées au développement local et le harcèlement dans les cercles religieux sont identifiées comme des freins au développement de la culture, des cultes et confessions religieuses.

2.4.12

FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES MAJEURES DANS LE DOMAINE SOCIAL

Au final, le diagnostic du fonctionnement des secteurs sociaux a pris fin par un atelier spécifique pour déterminer les FFOM majeures dans le domaine social. Ces FFOM serviront de base pour les choix des grandes orienta-

tions stratégiques de développement. Elles sont issues de débats où les enjeux de chaque secteur ont été pris en compte et constituent les priorités de développement de la commune dans le domaine social.



TABLEAU 56.- : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces majeures dans le domaine social

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
1. Fonctionnement de 174 établissements scolaires : Deux (2) centres d'alphabetisation, 41 écoles Maternelles, 88 Ecoles primaires, 38 Ecoles secondaires et 5 écoles professionnelles C18,1) ; 2. Existence d'accès naturel et de sillons qui relient les sections communales, le centre-ville et les communes voisines : Dondon, Marmelade, Limbé, Plaine-du-Nord et Cap-Haïtien ; (16,2) 3. Fonctionnement de 25 infrastructures sanitaires de plusieurs échelons constituées d'Hôpital, de centres de santé, de cliniques et de dispensaires. (12,3) 4. Existence d'espaces de jeux et de loisirs tels terrain de football, discos, gaguères, plages, bassins ; (12,4) 5. Existence de différents secteurs religieux : catholiques, Baptiste, pentecôtiste, Adventiste, Franc-maçonnerie, vodou pour la promotion des cultes et des confessions religieuses (10,5) 6. Présence d'une riche biodiversité et d'un climat doux et apaisant.	1. Absence d'infrastructures routières et accès difficile de la 5^{ème} et la 6^{ème} section; (18,1) 2. Manque de valorisation et de protection des patrimoines et non-aménagement des accès conduisant aux sites patrimoniaux ; (14,2) 3. Absence de contrôle et de protection des sources, rivières non-endiguées, ensablement des ravines ; (14,3) 4. Absence de centre culturel, espaces de jeux inadaptés et place publique non-aménagée ; (12,4) 5. Manque d'implication des religions et des leaders religieux, des adeptes et des fidèles au développement socio-culturel de la commune; (10,5) 6. Lycées non construits, mauvais état d'infrastructures scolaires et non-respect des normes de construction parasismiques et anticycloniques ; (10,6)	1. Appui des organisations nationales et internationales à l'éducation : PAM, FOOD FOR DE POOR, UNICEF, Compassion Internationale ; (18,1) 2. Intervention de la DINEPA à la maintenance des réseaux hydrauliques et au captage des sources; (12,2) 3. Partenariat national et international des églises locales pour l'évolution du secteur religieux ; (12,3) 4. Partenariat entre compassion internationale et des églises locales pour faciliter leur intervention dans le domaine de la santé ; (12,4) 5. Projet PAST pour le renforcement de l'atelier Dol-C financé par la Banque Mondiale à travers UTE /MICT ; (12,5) 6. Offres de recrutement du marché de football national et international (8,6)	1. Disparition de la biodiversité (16,1); Déboisement (16,2); 2. Superstitions (12,3) ; 3. Acculturation (12,4) ; 4. Influences politiques malsaines (8,5) ; 5. Malnutrition (8,6) ;

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ Atelier de priorisation/2020

2.5. MILIEU ÉCONOMIQUE ET SES PRINCIPALES BRANCHES

Acul-du-Nord a une économie très peu diversifiée et fortement marquée par la décadence et la prépondérance des secteurs traditionnels, en dépit de sa proximité au grand pôle régional de Cap-Haïtien et de son statut de chef-lieu d'arrondissement. Aucune de ses branches, qu'elle soit dominante ou à l'état de gestation, n'a connu un processus de modernisation. Même le tourisme, en dépit de son potentiel appréciable (bord de mer très prisé), ne parvient à se démarquer du lot. Ses flux d'affaires proviennent des activités informelles ; les équipements d'accueil de niveau standard sont inexistants et son espace urbain reste un petit village semi-urbain dépourvu d'infrastructures de base et d'activités modernes d'importance.

A dominante rurale, son économie s'appuie essentiellement sur le secteur primaire, particulièrement l'agriculture, la pêche et l'élevage dont la pratique revêt un caractère de subsistance pour la majeure partie des ménages agricoles. Le revenu dégagé ne permet donc pas à ces derniers de constituer un débouché intéressant pour les activités secondaires et tertiaires, particulièrement les « bâtiments et travaux publics » et les services en général. Tout cela représente un goulot d'étranglement à son émergence comme pôle économique devant lui permettre de jouer son rôle de centre de services pour les communes de son ressort,

étant chef-lieu d'arrondissement, et ville de rétention de la population libérée par des activités rurales non performantes. Ses activités ne peuvent générer que des flux financiers trop faibles pour lui permettre de faire le virage à une économie totalement urbaine, c'est-à-dire une économie bâtie sur le secteur secondaire et tertiaire. Car, le secteur primaire reste bien présent.

Toutefois, son espace urbain demeure un petit centre de service administratif autour duquel gravitent les zones rurales et urbaines de l'ensemble de l'arrondissement portant son nom. Il représente également, dans une moindre proportion, un petit centre de services économiques pour ces territoires ruraux dont le niveau de développement est pire.

De plus, cet espace demeure malgré tout un débouché pour les produits du monde rural, mais de moindre importance que le principal pôle du département, à savoir Cap-Haïtien. Sa proximité à ce dernier comporte aussi bien d'avantages que d'inconvénients. Et, parmi ceux-là, la relation directe de ses hinterlands (son espace rural et les communes de son ressort) avec Cap-Haïtien est la plus corrosive pour l'essor de ses activités non traditionnelles.

Concernant sa dynamique économique, il est dénoté une contraction persistante des

activités d'élevage et d'agriculture, une stagnation chronique des activités commerciales, de transport et de la construction dans bon nombre de sections communales au cours des cinq ans précédant le Recensement Général de l'Agriculture (RGA). Eu égard à cela, le revenu des ménages, déjà précaire, ne fait que de se détériorer. La faible capacité des ménages à satisfaire leurs besoins essentiels illustre bien la pauvreté qui en résulte dans les années 2000 (Carte de pauvreté, 2004).

La piètre performance économique s'explique par la rareté des investissements tant publics que privés depuis des décennies. Cela rend l'environnement économique inapte à l'essor et à la modernisation de la commune. Pour une meilleure compréhension de l'économie d'Acul-du-Nord, il importe d'analyser plus en profondeur ses principales branches d'activités dans les sections qui vont suivre.

2.5.1

AGRICULTURE

SITUATION DU SECTEUR AGRICOLE DANS LA COMMUNE

L'agriculture est l'activité primordiale de la commune, de toutes les sections communales et des zones périurbaines. Elle a absorbé la majeure partie de sa force de travail et de ses terres, car plus de 77,17% de sa superficie, soit 14 496.4 ha, pour une superficie totale de 187.4 km², sont utilisées à des fins agricoles, (OCS 2014). Grâce à la plaine alluviale fertile se trouvant dans l'une des régions climatiques tropicales à pluviométrie élevée (1500-2000 mm/an) relativement bien répartie sur l'année, l'agriculture d'Acul-du-Nord a, surtout après la construction du petit système d'irrigation de Grison-Garde, une importance départementale voire nationale. Car dès qu'on parle de système d'irrigation et de culture de riz, on doit désormais penser aussi à Acul-du-Nord, notamment Grison-Garde.

En effet, l'agriculture revêt une importance capitale pour la commune. Le nombre total

d'exploitants agricoles de la commune, selon le dernier recensement général agricole, serait de 9 018. Selon les données recueillies, plus de 80% de la population Aculoise s'adonneraient à l'agriculture. Cependant, il convient de noter que le secteur agricole d'Acul-du-Nord, comme à travers le pays, est caractérisé par une agriculture de subsistance. Notons que le secteur agricole qui comprend la production alimentaire et animale, la foresterie, la pêche et l'aquaculture est confronté à de nombreux risques, tels que, la sécheresse, la volatilité du marché, les ravageurs, les maladies et les événements météorologiques extrêmes. Aussi, il faut mentionner le changement climatique qui exacerbe davantage les menaces et les défis auxquels est confronté le secteur. Ce qui explique que le secteur fait face à d'énormes difficultés qui impactent négativement sur sa performance et sa productivité.

La production agricole, si petite qu'elle soit, représente le premier élément du secteur pri-

maire de l'économie de la commune. Une très forte proportion de la population en dépend. Elle est utilisée pour répondre aux frais scolaires des enfants, aux frais vestimentaires et médicaux d'un grand nombre de ménages.

TENURE FONCIÈRE

Sur le plan de la tenure foncière, la commune n'est pas différente du reste du pays. Celle-ci est caractérisée par le morcellement des exploitations agricoles. Il est bon de noter que la surface agricole utile exploitée par le nombre d'exploitants est inférieure à un carreau. En effet, les espaces agricoles de la commune sont surtout des exploitations familiales de petites tailles, estimés souvent à 0,5 ha par famille.

Les informations recueillies sur la situation foncière révèlent que les terres du domaine de l'Etat occupent une surface très importante de la superficie de la commune, soit environ 40%. Des terres en propriété, en métayage et en affermage sont aussi identifiées. La pratique du métayage est très fréquente et concerne plus de 50% des agriculteurs, selon les informations collectées lors des ateliers.

Le prix du foncier varie selon l'importance des terres. C'est le cas des sols marécageux de Camp-Louise et de la zone irriguée de Grison-Garde qui sont d'une plus grande valeur marchande dans la commune.

MAIN D'ŒUVRE AGRICOLE

La main d'œuvre agricole d'Acul-du-Nord est constituée en grande partie des membres de la famille exploitante. Néanmoins, il y existe aussi une main-d'œuvre non familiale. De fait, les agriculteurs utilisent plusieurs modes

d'organisation du travail agricole. En ce sens, ils s'organisent en divers groupements comme : « le konbit, l'eskwad », etc. C'est une culture de solidarité dont le mode de fonctionnement prédéfini un calendrier de travail selon la convenance des groupes ou des particuliers pour s'aider mutuellement.

De surcroît, pour faire face au problème de la main-d'œuvre, l'exploitant agricole a dû recourir à des groupes salariés appelés « ranpanno » dont le coût journalier s'élève à 250 gourdes. Ce sont des personnes qui vendent leur force de travail pour assurer leur survie. Cette pratique a une forte coloration de discrimination, car ce sont généralement ceux qui cantonnent dans les zones les plus reculées qui s'y adonnent. Autrement dit, les groupes les plus vulnérables se regroupent dans cette pratique.

Il convient de noter qu'il existe une certaine particularité selon le type d'activité à effectuer dans l'exploitation suivant le sexe et l'âge. Les hommes se trouvent généralement dans presque toutes les opérations comme le sarclage, la trouaison, le piquetage, le des-souchage, etc. Les femmes généralement s'adonnent aux activités de semis, de récolte et parfois de sarclage. Il est bon de noter qu'il n'existe presque pas de grand écart entre les femmes et les hommes dans la production agricole. Les enfants quant à eux, rares sont ceux qui accompagnent leurs parents dans le semis et la récolte. L'écart se trouve donc dans la commercialisation des produits après récoltes, où généralement ce sont les femmes qui s'en occupent.

Il convient de souligner que la dynamique migratoire a réduit considérablement la main d'œuvre agricole. Certains exploitants

agricoles migrent vers les grandes villes ou vers des contrées étrangères comme les providenciales, le Chili, le Brésil ou la République Dominicaine. On assiste aussi à l'abandon de l'agriculture au profit des activités de transport comme le moto-taxi. Pour répondre à cette disparition progressive de la main d'œuvre, quelques planteurs font de plus en plus recours aux tracteurs et à la charrue. Cependant, beaucoup d'exploitants n'ont pas les moyens financiers adéquats pour se payer de tels services.

SYSTÈMES DE PRODUCTION ET PRINCIPALES CULTURES

Au niveau de la commune d'Acul-du-Nord, les systèmes de cultures varient en fonction des conditions agro-écologiques, de la localité et de l'accès à l'eau, des saisons climatiques et de la situation économique de l'exploitant. La commune dispose, à travers ses six sections communales, de zones agro-écologiques différentes et d'une diversité de cultures. On y trouve une vaste plaine alluviale fertile partageant la première et la deuxième sections contenant surtout une gamme de cultures sarclées. Dans la partie côtière, il existe par contre des bosquets de mangroves.

Outre les plaines, la commune est aussi caractérisée par des terres à pentes très élevées avec une certaine singularité en ce qui concerne la température, la pluviométrie et le type de sol. Ces terres ont une valorisation agricole un peu différente et contiennent notamment des cultures vivrières et des arbustes, comme le cacao et le café. Cependant, dans les piedmonts, on trouve surtout des systèmes agro-fores-

tiers avec de grands arbres, des cultures de vivres agricoles comme l'igname et la banane.

Les cultures varient aussi en fonction des zones d'irrigation. On retrouve dans la commune deux systèmes d'irrigation, l'un à Grison-Garde et l'autre à Matone. Celui de Grison-Garde, dans la troisième section Mornet, est construit depuis l'année 1937, sous la présidence de Sténio Vincent, par J.J.White. L'ouvrage est alimenté par la rivière de Grison-Garde. La superficie totale pouvant être irriguée par le système est de 328 ha. Cependant, il a été construit pour irriguer 298 ha et, actuellement, la superficie irriguée est de 220 ha.

Cet ouvrage a un canal d'amenée long de 1 200 mètres linéaires pour finalement être subdivisé en deux canaux primaires I et II, respectivement de 5 et de 3 km. Dans l'ensemble, le système est reparti sur 17 branches de canaux secondaires canalisant l'eau à travers 11 portes. Ce système s'étend de l'habitation Guilmasson à Derricourt et alimente en eau quelques zones de production comme Derricourt, Guilmasson elles-mêmes ainsi que Beaujoint. L'autre système d'irrigation se trouve dans la localité de Matone au niveau de la deuxième section Bas de l'Acul. Il a été construit en 2009 et financé par USAID/PEPFA. Au-delà des deux systèmes d'irrigation, une centaine de sources ont été inventoriées dans la commune.

Il est intéressant de souligner qu'un comité de 33 membres connu sous le nom d'Association des Irrigants de Grison-Garde (AIGG), élu à raison de trois représentant-e-s par porte, est l'organe principal de gestion du périmètre irrigué. Pour instituer l'organe exécutif de la

gestion quotidienne du périmètre irrigué, les 33 membres du présent comité se font élire un autre comité de onze (11) membres appelé Comité Central des Irrigants de Grison-Garde (CCIGG). Deux femmes doivent faire partie de ce comité. La configuration du comité central se présente comme suit : 1(un) président, 1(un) secrétaire, 1(un) trésorier et des conseillers. Les élections se tiennent tous les deux ans après la tenue de la deuxième assemblée générale annuelle.

Au niveau des périmètres irrigués, les cultures les plus pratiquées par les associations d'irrigants sont le haricot, le maïs, la patate, le riz, le manioc et les légumes, notamment piment et gombo. Il faut dire en dehors de la culture du riz, tous les autres systèmes sont pratiqués aussi en dehors du périmètre.

La pluviométrie influe aussi sur la production agricole et favorise la pratique d'une agriculture pluviale. Elle varie annuellement de 1 500 à 2 000 mm dans la commune. Les plus grandes averses arrivent généralement en mai, octobre et novembre. Généralement, on enregistre deux saisons pluvieuses et deux saisons sèches. La grande saison pluvieuse part d'octobre à décembre et la petite d'avril à juin. Par contre, la grande saison sèche s'étend de juillet à septembre et la petite de janvier à mars.

Cette pluviométrie est déterminante pour les zones non irriguées et donne lieu généralement à deux campagnes agricoles dans les zones de plaine. La première commence en janvier et la seconde vers septembre. Au cours de la première campagne, qui va de janvier à mars, les espèces les plus cultivées sont le riz, le maïs, le pois, l'arachide, le haricot, la

banane, etc. Lors de la seconde campagne, qui s'étend de septembre à décembre, les agriculteurs installent les mêmes cultures, sauf l'arachide, mais sur des parcelles différentes de celles de la première campagne agricole.

Les zones d'altitude bénéficient d'une pluviométrie beaucoup plus abondante. Elle peut s'étendre jusqu'à neuf mois sur douze au cours de l'année. Ainsi, la répartition de la pluviométrie permet la mise en place de cultures au cours de toute l'année. Ce qui fait que ces zones ont la possibilité d'organiser jusqu'à trois campagnes agricoles. La première débute entre février et mars, la deuxième entre juillet et août et la troisième entre octobre et novembre. Au cours de ces campagnes, les cultures les plus couramment mises en place sont le maïs, le haricot, le manioc, l'igname et la patate douce.

Globalement, on dénombre plusieurs systèmes agricoles de mise en valeur des cultures dans la commune. On distingue le système rizicole, le système vivrier à base de maïs, de légumineuses (vigna) et de tubercules, le système vivrier à base de haricot et d'igname dans les piémonts et les hauteurs, l'association haricot-maïs et le système agro-forestier à base de cacao.

Il est à noter qu'en dépit des disparités pluviométriques de la commune, le calendrier cultural montre qu'il existe au niveau du périmètre irrigué deux campagnes agricoles. Soulignons que la faible capacité de rétention des sols et des rivières, les pratiques agricoles diminuent considérablement dans certaines zones. Cependant, le riz peut être mis en place pendant deux fois l'année.

TABLEAU 57.- : Calendrier cultural dans les zones à périmètres irrigués d'Acul-du-Nord

Cultures	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Riz												
Maïs												
Haricot												
Piment												
Gombo												
Patate douce												
Légende		Semis/plantation										
		Récolte										

Source : Maire d'Acul-du-Nord/ Interview semi-structuré avec les agriculteurs / 2021

SYSTÈME RIZICOLE

Le périmètre irrigué de la localité de Grison-Garde donne la possibilité de cultiver du riz en monoculture pendant toute l'année. Dépendamment de la période, la production du riz est limitée sur le périmètre suivant la disponibilité en eau. En période pluvieuse tout le périmètre est fonctionnel en production de riz. Cependant, en période de rareté en eau, seule la partie en amont rentre en production. Généralement, deux grandes campagnes de riz sont réalisées sur le périmètre au printemps et en été.

Par contre, la confluence de rivières et de ravines vers les basses plaines de la commune créent des zones marécageuses dans la première section Camp-Louise. L'absence de brèches d'écoulement constant des eaux et de système de drainage en font des espaces

de lagons propices à la culture du riz qui est pratiquée tout le long de l'année. Au niveau de cette zone, on compte généralement deux campagnes agricoles au cours de l'année.

L'excellente pluviométrie de la commune permet de pratiquer aussi la culture d'un riz de montagne retrouvée au niveau des zones d'altitude. Ce riz est produit suivant les deux périodes pluvieuses de l'année. Ainsi, les agriculteurs peuvent organiser jusqu'à deux campagnes agricoles au cours desquelles le riz est cultivé seul ou en association avec le maïs.

► SYSTÈME VIVRIER À BASE DE CÉRÉALES ET LÉGUMINEUSES

Ce système permet l'association de cultures comme le haricot, le maïs, la vigna (*Vigna sinensis*), le manioc et le pois d'angole (*caja-*

nus indicus). Le haricot est généralement semé au cours de la campagne d'hiver, en novembre et décembre. Dépendamment de la situation, il est semé seul ou en association avec le vigna et le maïs. Au niveau des zones de Plaine, comme Camp-Louise, Bas-de-l'Acul et Mornet, l'espèce dominante est le pois noir, que ce soit dans les zones irriguées et non irriguées. Par contre à Soufrière et Coupe-à-David, qui sont des zones de montagnes, l'espèce dominante est le Pois congo.

Avec le retour de la culture du riz sur les parcelles en février/mars, le haricot est semé seul mais très tôt c'est-à-dire en novembre ou durant la première décade de décembre. Dans l'éventualité où le riz est installé en avril, le haricot est semé en association avec la vigna et le maïs. Ces cas concernent les zones où la culture du riz peut être pratiquée toute l'année sur le système. Dans les parties situées en aval du système d'irrigation de Grisson-Garde où l'accès à l'eau en quantité suffisante est difficile en raison de la diminution du débit, le haricot est généralement semé en association avec le maïs, la vigna et le manioc (*Manihot cassava*).

Par contre dans les piémonts et les hauteurs, d'autres associations de culture sont établies. On rencontre une association à base d'igname jaune et guinée établie durant les mois de mars-avril et juillet-août sur des parcelles préparées spécialement pour cette culture. Dans ce cas on y ajoute du pois de souche, du pois d'angole et du maïs. Les ignames peuvent être établies aussi sous couvert des cacaoyers et des fruitiers formant un système agroforestier. On remarque aussi une association de haricot-maïs-manioc établie en avril-mai dans les piémonts ou bien de haricot-maïs-

patate douce et manioc en août-septembre dans les mornes de haute altitude. Les mêmes variétés retrouvées en plaine sont aussi cultivées dans les piémonts et les mornes. Au niveau des zones d'altitude, ce système constitue la forme principale de mise en valeur et représente une source de revenus diversifiés pour les exploitants.

► **SYSTÈME AGROFORESTIER À BASE DE CACAO**

Le système agro-forestier comprend trois strates. Le compartiment supérieur constitué d'arbres fruitiers et forestiers de couverture comme les manguiers, les avocats, les cocotiers, l'artocarpus, le sucrin et le mombin. Le compartiment intermédiaire est constitué de cacaoyer et de bananier. Le compartiment inférieur comprend l'igname, le taro et l'ananas. Ce système sert à la fois à procurer des revenus aux agriculteurs et des aliments de façon régulière.

Ce système est surtout pratiqué par endroit sur le périmètre irrigué, autour des maisons d'habitation, sur des lopins de terre surélevés par rapport au niveau des rizières et sur des parcelles en dehors des périmètres irrigués de la commune. La plaine est dominée par des jardins boisés constitués de cacaoyer, d'Artocarpus (fruits à pain nommé Véritab en Haïti) et de marronniers tropicaux (connus en Haïti sous le nom de Labapen), de manguiers, d'avocats, de cocotiers, d'anacardiens, de bananiers, d'ignames et d'espèces forestières telles chêne, capable, frêne et sucrin.

Ce système est caractérisé par sa forte cohérence avec l'évolution de l'environnement en permettant la conservation de la

couverture végétale et la reproduction de la fertilité des sols

TYPES DE CULTURES

La diversification agro-écologique de la commune lui permet la mise en valeur de toute une gamme de cultures regroupées selon leur catégorie. Les types de cultures les plus courants sont :

1. Les tubercules comme l'igname, le manioc et la patate douce ;
2. Les légumineuses dont le haricot, le pois congo, la vigna, les légumes et les arachides ;
3. Les céréalières comme le maïs et les fourragères ;
4. D'autres cultures comme la canne-à-sucre, la banane, les fruits, le cacao, etc.

Il est intéressant de préciser que les cultures les plus importantes de la commune sont le cacao, le plantain et le riz. A Acul-du-Nord, tout comme dans le reste du pays, la majorité des exploitants agricoles pratiquent la polyculture et les interactions entre les plantes sont très fréquentes dans la commune. Par conséquent, il importe de souligner que les cultures maraichères sont peu fréquentes au niveau de la commune. Les associations culturales les plus rencontrées sont :

- Maïs, haricot, Pois nègre, Pois-Congo ;
- Maïs, Patate, Pois-Congo, Pois Génois, Manioc ;
- Maïs, Pois-Congo, arachide ;
- Piment, gombo (dans les périmètres irrigués) ;

ITINÉRAIRE TECHNIQUE

Les itinéraires techniques varient avec les cultures, les saisons de culture, les moyens dont dispose l'agriculteur et ses objectifs. Il est pratiqué dans la commune une agriculture semi-extensive au regard des pratiques culturales observées dans les différents systèmes de culture. Dans les rizières, l'itinéraire technique suivi par les riziculteurs comprend la préparation de la pépinière et le semis, la préparation du sol, le repiquage, la première fertilisation, le sarclage, les luttes phytosanitaires, la deuxième fertilisation et la récolte.

Pour ce qui est de la culture simple du haricot, l'itinéraire technique complet comprend la préparation de sol, la plantation, l'entretien, la fertilisation, la lutte phytosanitaire et la récolte. Pour les systèmes vivriers à base de haricot, l'itinéraire consiste en la réalisation de travaux de nettoyage (élimination des souches), labours (hersage et billonnage), irrigation, semis haricot, semis vigna et maïs dans des trous distincts, désherbage haricot, aspersion, récolte haricot, désherbage et buttage (vigna et maïs), récolte vigna, récolte maïs.

Quel que soit le cas considéré, on est face à une agriculture semi-extensive, sauf pour la zone de Grison- Garde où l'on remarque une certaine intensification grâce essentiellement à la disponibilité de l'eau au niveau des plantations. Pour le reste, l'utilisation des intrants reste très modeste vu la faible utilisation de semences de qualité et de pesticides. L'absence de recours aux engrais chimiques conduit parallèlement et simultanément à une production agricole presque exclusivement bio et à un faible rendement des surfaces agricoles emblavées.

TABLEAU 58. - : Calendrier cultural dans les zones sèches à Acul-du-Nord

Cultures an- nuelles	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Durée
Maïs													3 mois
Haricot													3 mois
Pois Congo													6 à 9 mois
Arachide													3 à 4 mois
Patate douce													3 à 4 mois
Manioc													9 à 10 mois
Légende		Période de préparation de sol et de semis											
		Période de récolte											

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ Enquête de terrain menée directement auprès des agriculteurs/IFOS 2021

OUTILLAGE AGRICOLE

Il est évident qu'il est pratiqué dans la commune une agriculture à faible niveau technologique. Pour réaliser les pratiques culturales, les agriculteurs de la commune d'Acul-du-Nord se servent d'outils rudimentaires. Les principaux utilisés sont la houe, la machette, la pioche, le couteau, le râteau, la pelle, la hache, le louchet, entre autres. La houe sert principalement au sarclage et à la fouille des trous lors de la plantation. Il est à souli-

gner l'existence d'un tracteur et de quelques équipements pour effectuer les labours au moment de la préparation des sols. Ces instruments sont insuffisants compte tenu de l'importance de la commune sur le plan agricole dans la région et des besoins des exploitant-e-s agricoles. En dépit de leur archaïsme, ces matériels ne sont presque pas disponibles sur le marché. Ils sont peu accessibles aux agriculteurs en raison de leur manque de disponibilité et des faibles moyens d'investissement des exploitant-e-s.

TABLEAU 59.- : Outils utilisés sur les espaces agricoles.

Outils	Utilisations	Couts en gourdes	Lieu d'acquisition
Houe	Sarcler, fouille	950	Acul-du-Nord Cap-Haïtien Limbé
Pioche	Fouille	500	
Râteau	Taille	600	
Pelle	Ramassage	750	
Pic	Fouille	800	
Couteau	Taille	350	
Ciseaux	Pinçage. Coupe de tôle	350	
Hache	Coupe d'arbres	1200	
Machette	Coupe d'arbres et semis	600	
Charrue	Labourage	5750	

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ Entretien semi-structuré avec des agriculteurs/ Décembre 2020

VARIÉTÉS, RENDEMENT DES CULTURES ET MALADIES PHYTOSANITAIRES

Généralement, la production et la performance des cultures dépendent de la disponibilité et de l'approvisionnement en intrants de qualité. L'approvisionnement se fait sur les marchés publics locaux et de la région ou par la conservation d'une partie de la récolte précédente. Cette pratique ne reste pas sans conséquences sur les cultures.

Les principales cultures rencontrées dans la commune sont toujours attaquées par différents types de maladies et insectes. Les pestes les plus présentes sont les larves, les insectes ravageurs et les vecteurs de maladies. Parmi ces derniers, on peut citer la Chenille, le pichon, la fumagine, les afides, la mouche blanche, etc. Cependant, les maladies les plus courantes sont le sygatokadans des bananeraies, la mosaïque du haricot et d'autres maladies causées par les champignons et les bactéries.

TABLEAU 60.- : Variation des prix des principales cultures suivant la période dans la commune.

Espèces/ variété	Rendement (kg/ha)	Unité	Prix pendant la récolte (HTG)	Prix post récolte/ période plantation (HTG)
Riz	2500		360	410
Haricot	450		600	800
Vigna	390		450	600
Mais	450		125	250
Cacao	428		-	-
Banane (Plantain) (12-14kg)	11,046		1000	1200

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ Entretien semi-structuré avec des agriculteurs/ Décembre 2020

Le rendement des systèmes de culture de la commune suit la même direction que prend le développement des filières. La performance des cultures subit indubitablement les conséquences du manque de capital d'investissement disponible, de l'accès difficile au crédit, des changements climatiques, de l'indisponibilité de semences de qualité et des maladies phytosanitaires. Comme déjà indiqué dans le PCD de première génération de 2009, les systèmes de culture enregistrent une contre-performance que ce soit sur le plan agronomique que sur le plan environnemental.

Sur le plan agronomique, les rendements varient avec la pluviométrie au cours de l'année. D'autres facteurs, non des moindres, comme le faible potentiel des variétés et la

faible utilisation des intrants, exercent aussi une grande influence sur la performance des cultures. A cet égard, les rendements obtenus pour les différentes espèces peuvent être considérés comme relativement faibles.

Sur le plan environnemental, les systèmes de culture pratiqués dans les zones montagneuses et les pentes ont des problèmes de durabilité en ce sens qu'ils dégradent la fertilité des sols et les rendent vulnérables à l'érosion. Ces pratiques risquent d'aboutir dans le temps à la perte de la couche arabe des sols et à la modification irréversible des systèmes de production des sols. Des structures de protection et de conservation des sols sont donc nécessaires pour atténuer l'impact négatif de ces systèmes et protéger les espaces de culture.

TABLEAU 61.-: Rendement des cultures dans la commune

Cultures	Superficie emblavée	Quantité semée	Quantité récoltée	
			Bonne saison	Mauvaise saison
Riz	0.5ha	6 bøl	7 sacs de 50 kg	3 sacs de 50 kg
Mais	0.5ha	1 marmite	50 marmites	15 à 20 marmites
Pistache	0.5ha	1 bokit	10 à 15 bokit	3 à 4 bokit
Pois Congo	0.5ha	1 bokit	25 à 50 bokit	10 à 15 bokit
Haricot noir	0.5ha	1 marmite	10 à 15 marmites	2 à 5 marmites
Banane	0.5ha	500 plants	500 régimes	180 à 200 régimes
Patate	0.5ha	0.5ha	10 à 15 sacs	5 à 8 sacs

Source: Mairie d'Acul-du-Nord/ Entretien semi-structuré avec des agriculteurs/ Décembre 2020

APPROVISIONNEMENT EN INTRANTS, ACCESSIBILITÉ AUX MOYENS DE PRODUCTION TECHNIQUES ET FINANCIERS

Pour s'approvisionner en intrants, les agriculteurs de la commune d'Acul-du-Nord font face à d'énormes difficultés vu qu'il n'existe pas suffisamment de boutiques d'intrants agricoles pour garantir la mise en place des plantations et de bonnes récoltes. Les semences sont, dans la majorité des cas, des graines de mauvaise qualité conservées après la récolte qui sont vendues aux marchés à des prix exorbitants et paradoxalement qui ne garantissent pas une bonne récolte. Les agriculteurs doivent se rendre soit à Cap-Haïtien, à Plaisance, Bahon ou Limbé pour s'en procurer. Il en est de même pour les produits phytosanitaires et les engrais. Cela dit, les agriculteurs de la commune n'ont pas toujours accès aux services d'intrants agricoles.

L'accès aux facteurs de production reste un défi majeur pour les exploitants agricoles de la zone, limitant le développement du secteur dans la commune, notamment l'accès au capital. L'agriculteur a dû faire face seul aux risques et aux problèmes rencontrés au cours de la production, en dépit des coûts de production relativement élevés. Les structures offrant du crédit aux producteurs agricoles, comme les banques et les institutions de micro finance, sont quasiment absentes dans la commune. L'absence de crédit, ajoutée à la faiblesse des ressources propres des agriculteurs constitue un handicap majeur au développement de la production agricole.

Il convient de noter qu'au-delà de toutes ces difficultés rencontrées par le secteur, il aurait pu y avoir un certain niveau de mécanisation de l'agriculture avec quelques pompes et l'acquisition d'un tracteur aux moyens de subventions du Ministère de l'Agriculture. Ce support, même faible, faciliterait aux irrigants de Grison-Garde et aux exploitants agricoles d'autres sections communales irriguées à mieux exercer leurs pratiques de culture.

STOCKAGE, TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES

Les agriculteurs généralement conservent leurs produits avant de les consommer ou de les vendre. Les produits les plus conservés sont les grains de céréales (maïs, riz), de légumineuses (haricot, vigne, pois d'angoles) et d'autres produits (cacao, café). Les conditions de stockage des produits agricoles au niveau de la commune sont archaïques et traditionnelles. Certaines fois, les grains sont conservés dans différents types de récipients tels le sac en nylon, le baril, la caisse en planche et le colombier à l'intérieur des maisons d'habitation. Un certain nombre d'agriculteurs conservent le maïs en paquets sur des arbres.

La commune d'Acul-du-Nord renferme beaucoup de produits agricoles et des fruits en abondance pouvant être transformés. Il s'agit, entre autres, du cacao, de la mangue, de la canne à sucre, du manioc, de l'igname, de l'arbre véritable et des citrus. Cependant, le développement du sous-secteur agro-transformation reste stagnant en raison du manque de moyens adéquats pour

le dynamiser. Les petits ateliers de transformation ne sont pas adaptés en vue de donner aux produits des valeurs ajoutées pouvant contribuer à l'augmentation du revenu des exploitants agricoles.

La commune dispose de quelques petits ateliers de transformation de manioc (cassaveries), des moulins à moteur pour décortiquer le riz paddy et le blanchir puis moudre le maïs. Il faut noter également l'existence de petits ateliers de transformation du cacao en chocolat, d'une usine de pâte alimentaire (spaghetti) et une laiterie pour transformer le lait des éleveurs (Lèt agogo). Ces usines font face à des problèmes d'ordre structurel comme la faible capacité de gestion des dirigeants, la mésentente entre les partenaires ; d'ordre financier et technique comme l'incapacité de réparer sur place les équipements. Cependant, par rapport à la production locale de matières premières, la présence d'investisseurs locaux et l'existence d'un marché international intéressant pour le cacao sont des facteurs qui montrent que ce secteur a un fort potentiel qui mériterait d'être exploité.

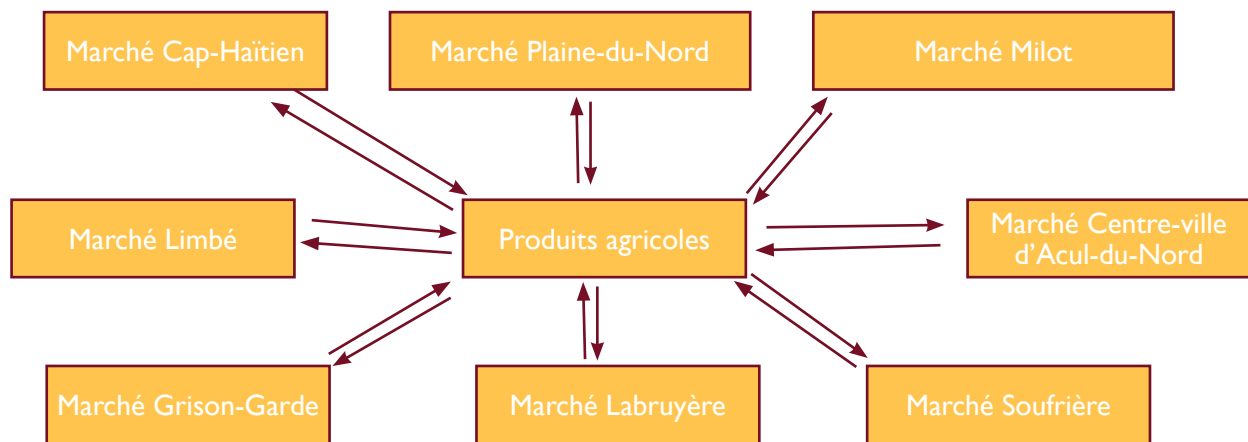
L'écoulement des produits agricoles se fait en deux points distincts : le domicile ou la parcelle. La vente à domicile ou sur la parcelle est une pratique très courante dans la commune particulièrement pour le riz. Après la récolte, les revendeuses viennent directement chez le producteur pour acheter son produit. Ces acheteurs participent parfois à l'opération de récolte. Les marchés aux niveaux local et régional restent les lieux privilégiés pour l'écoulement des produits agricoles. Généralement, les « madan sara » interviennent dans la commercialisation des produits et bénéficient ainsi de meilleurs prix. Le café et le cacao sont

vendus à des spéculateurs, des coopératives ou à des revendeuses intermédiaires.

Généralement, la commercialisation des produits agricoles s'effectue à travers les deux (2) grands marchés de la commune d'Aculdu-Nord (La Bruyère et Grison-Garde) et les marchés régionaux (Cap-Haïtien, Plaine-du-Nord, Limbé, Bas-Limbé, Milot). Les cultures de rente tel le riz, le haricot, l'igname et le manioc sont généralement mises en vente dans les deux (2) grands marchés de la commune puis aux marchés de Cap-Haïtien et de Limbé. Pour les autres cultures, une partie de la récolte est vendue aux marchés de la commune. Le reste sert à la consommation des ménages et au stockage comme semence pour la prochaine saison de culture.

Le commerce des produits agricoles est caractérisé surtout par des circuits traditionnels courts, sauf pour le riz, l'igname et le cacao. La commercialisation est caractérisée par des prix instables qui subissent des fluctuations suivant les périodes. Dans les périodes de récolte, par exemple, où les produits agricoles sont en abondance, les exploitants n'exercent aucun contrôle sur les prix. Ainsi, ils obtiennent généralement des prix faibles au cours de la récolte pour ensuite acheter à des prix exorbitants au moment de la plantation. Cette situation est la cause directe des faibles moyens de stockage et de transformation, surtout pour les produits périssables, et du déficit d'investissement.

FIGURE 14. - : Circuits de commercialisation des produits agricoles



Source : Mairie d'Acul-du-Nord/Ateliers de Diagnostic participatif/2020

FILIÈRES PORTEUSES DE LA COMMUNE D'ACUL-DU-NORD

Tenant compte des critères pour considérer une filière porteuse du point de vue environnemental, économique et de la sécurité alimentaire, la commune possède un fort potentiel en matière d'espèces fruitières et de cultures agricoles qui peuvent être considérées comme filières porteuses. Ces dernières sont présentes dans tous les étages agro-écologiques de la commune. Les arbres fruitiers rencontrés sont le cacaoyer, le manguier, l'arbre véritable, les citrus, l'ananas, le quénépier, l'avocatier, le cocotier, l'abricotier, le corossolier, le cachiman, le papayer, l'arbre à pain, le goyavier, le noyer, la grenadine et le caféier. Le riz et le cacao en font partie. Ces cultures ont de grandes valeurs commerciales qui malheureusement sont très peu valorisées

pour avoir une incidence positive aux revenus des agriculteurs de la commune.

Les fruits en général, le cacao et le riz en particulier jouent un rôle important dans les revenus des ménages de la commune, dans l'alimentation des bétails et dans le système agroforesterie de la région. Le commerce des fruits ne se fait pas à grande échelle dans la commune. Pourtant, on rencontre les fruits sur presque toute l'année au niveau de la commune. Malgré l'abondance d'espèces fruitières, il n'existe pas suffisamment de structure de conditionnement et/ou usine de transformation des fruits pouvant apporter des valeurs ajoutées aux produits agricoles pour améliorer le revenu des exploitants. Cela cause d'énormes pertes, car la majorité des produits agricoles sont périssables. D'où, un manque de valorisation de ces produits.

TABLEAU 62.-: Calendrier de disponibilité des fruits à Acul-du- Nord

Fruits	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Mangue												
Cacao												
Orange												
Corossol												
Cachiman												
Ananas												
Queupe												
Arbre Veritable												
Cocotier												
Arbre à pain												
Goyave												
Avocat												
Citron												
Légende		Disponibilité de fruits										

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ Entretien semi-structuré avec des agriculteurs/ Décembre 2020

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LA COMMUNE

Comme développée dans les sections plus haut, selon les campagnes agricoles et les variétés de cultures adoptées dans la commune, la situation de sécurité alimentaire a continué à s'améliorer au mois de novembre qui marque la fin de la saison cyclonique. Les facteurs liés à cette amélioration sont la disponibilité des aliments, l'accessibilité des produits de consommation et l'utilisation des produits consommables.

Pour ce qui est de la disponibilité des aliments, les conditions climatiques sont souvent favorables à la production agricole, jusqu'à la deuxième moitié de novembre. Dans les grandes zones de production comme les plaines irriguées et les montagnes humides, une récolte normale des haricots d'automne s'est dérou-

lée en octobre et novembre, tandis que celle du pois congo, très bonne, a commencé en octobre et s'étendra jusqu'en février. La récolte du riz au niveau du périmètre irrigué de Grison-Garde s'est poursuivie pendant les deux campagnes. D'autres denrées comme les tubercules et les racines, les fruits (les agrumes, les avocats, les arbres véritables) se rencontrent dans les champs et sur les principaux marchés de la commune. Les mois de novembre à février-mars constituent une période de relative abondance de produits locaux.

Les personnes en insécurité alimentaire transitoire sont disséminées à travers toute la commune, comme pour l'insécurité alimentaire chronique. Cependant, elles sont plus concentrées dans les zones les plus reculées. Notons que du fait de la faible capacité de rétention d'eau des sols et de la variation de

la pluviométrie, en novembre et décembre, les rendements du sorgho diminuent dans certaines zones. De plus, le niveau d'eau étant très bas dans les rivières alimentant les systèmes irrigués, notamment à Grison-Garde et à Mathone, cela réduit les superficies normalement plantées en haricots, en patates douces et manioc. Ce qui a un impact négatif sur la disponibilité des aliments au cours de ces périodes.

En ce qui concerne l'accès aux aliments, il est à noter que le fonctionnement des deux principaux marchés de la commune de Grison-Garde et Labruyère tend à faciliter les échanges commerciaux entre les différentes communes de la région du Nord. Par contre, il convient de souligner que le mauvais état des routes au niveau de certaines sections communales est à la base du gaspillage des produits agricoles. La sécheresse constitue donc un handicap structurel majeur. Elle est très répétée ; or la grande majorité des champs, particulièrement dans les hauteurs de soufrière, de Coupe-à-David, de Papillon, de Grosse roche, ne peuvent pas être semencés.

En ce qui a trait au revenu, on ne constate pas la mise en chantier d'aucun projet de travaux publics capable de générer des emplois pour soutenir les plus pauvres des zones concernées et de leurs environs. Cependant, les travailleurs agricoles, notamment les groupes de « Ranponno », trouvent du travail dans la production du riz et dans la préparation des sols.

A côté des aires de faible production, il y a des poches d'abondance. Le manque de services de base, l'enclavement de certaines localités, le faible niveau d'éducation, l'érosion des sols,

etc., contribuent aussi à l'état d'insécurité alimentaire dans la commune. Les habitants ont compris qu'il faut adapter leur mode de vies aux nouvelles conditions de leur milieu. Le phénomène de taxi moto et la fabrication du charbon de bois connaissent un certain essor. Ce qui aide les habitants à mieux diversifier leurs sources de revenus et de répondre à certains besoins ponctuels. Outre ces activités traditionnelles, la pêche est un exemple.

Il n'existe pas de données désagrégées en termes d'indices de sécurité alimentaire au niveau local pour la commune d'Acul-du-Nord. Ce qui ne permet pas d'avancer des statistiques exactes sur l'indice de sécurité alimentaire. Cependant, la commune fait partie de l'une des zones du pays fréquemment frappées par la sécheresse, les pertes de denrées agricoles ayant pour résultats la montée du chômage, l'inflation galopante, la pauvreté et le faible pouvoir d'achat des ménages. Cela traduit que l'indice de sécurité alimentaire au niveau de la commune s'aligne à l'indice des communes en milieu rural du pays, soit 32% des ménages en insécurité alimentaire dont 28% des ménages en insécurité alimentaire modérée et 2%, soit 2 sur 5, sont affectés très sévèrement. Ce qui explique que la population aculoise ne détient pas la possibilité économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.

La baisse de la disponibilité alimentaire locale a, par ailleurs, induit une tendance à la hausse des prix des produits alimentaires de base. Une tendance qui s'amplifie avec la hausse des prix des denrées observée sur le marché international. L'augmentation des prix

concerne presque tous les produits et varie d'une région à l'autre. Le prix du riz et du maïs importés, produits largement consommés dans le pays, a subi des variations positives sur tous les marchés. Cette tendance trop répétée, limitant davantage l'accès des ménages pauvres aux produits alimentaires de base.

Parallèlement, les produits locaux ont sensiblement diminué sur les marchés, une diminution qui renforce la prédominance des produits importés dont les prix continuent de croître. Il en résulte, pour les ménages s'approvisionnant en grande partie au marché pour se nourrir, une perte importante de pouvoir d'achat, donc une baisse significative de l'accès aux aliments. En somme, l'impact de ces différents chocs sur la production agricole, les revenus saisonniers, les prix alimentaires et l'épargne des ménages fait craindre une accélération de la détérioration des conditions de sécurité alimentaire au niveau communal. Ces conditions se détériorent davantage dans les localités les plus touchées par les intempéries.

En matière d'emplois et de revenu, il n'existe aucun projet réel, et aucune initiative à grande échelle des autorités étatiques et du secteur économique susceptibles de générer des emplois pour soutenir les plus pauvres. Ils sont donc contraints à des mécanismes d'adaptation d'urgence par la vente de maisons, de terres, des stratégies d'adaptation de crise en liquidant des actifs productifs et des mécanismes d'adaptation de stress en recourant à l'emprunt ou au crédit, ayant un mauvais impact sur les moyens d'existence, obérant pour les ménages et compromettant largement l'avenir des prochaines générations.

En termes d'aliments utilisés dans la commune, les cultures céréalières les plus répandues sont : le maïs, le riz et le sorgho. La culture de maïs est pratiquée dans les 6 sections durant les 3 campagnes agricoles. La récolte du Maïs est de 50 marmites pour un semi de 0.5 hectare. Quant au haricot, les exploitants utilisent 0.5 hectare en semence qui peut produire 10 à 15 marmites, si la saison n'est pas compromise. Généralement, les parcelles réservées à la culture de riz sont mises en production presque toute l'année. 35% de sa production annuelle sont fournis par la campagne d'automne. Les campagnes de printemps et d'hiver fournissent respectivement 30% et 25% de la production, selon la disponibilité de l'eau ou la fréquence des précipitations. En termes d'utilisation, une grande partie de cette production est consommée par les ménages.

Par ailleurs, deux principales légumineuses sont cultivées et consommées dans la commune. Il s'agit du haricot et du pois congo. Leur culture est pratiquée au cours de 2 campagnes agricoles. Concernant les légumes et les cultures vivrières, selon les résultats de l'enquête menée par l'IFOS pour le compte de la Mairie en 2020, 28% de la population ont consommé de légumes 3 jours sur 7. A noter que 37% de ces légumes sont produits au niveau de la commune. Après le riz, l'arbre véritable et la banane sont les aliments les plus consommés à l'Acoul-du-Nord. Plus de 31.15% de la population sont des producteurs de l'arbre véritable et de la banane contre 64% à l'achat.

En ce qui concerne la consommation de produits carnés, on trouve dans la commune un éventail d'espèces animales et de volailles



contribuant à l'alimentation des ménages. Il s'agit des populations bovine, ovine, caprine locales, de poules et de dindes. Il importe de mentionner que la production du lait est un élément important de la nutrition. Car, en termes de produits laitiers, 21% de la population sont des consommateurs propres.

PROBLÉMATIQUE DU SECTEUR AGRICOLE

Malgré son importance, l'agriculture demeure essentiellement pluviale, car seulement près de 6,6% des Surfaces Agricoles Utilisées (SAU) sont irriguées (200-250 ha) alors que potentiellement elle possède plus de 500 ha irrigables à Grison Garde, sans compter les terres irrigables des sections Camp-Louise et Bas de l'Acul.

Les systèmes de cultures ont permis aux agriculteurs de pourvoir leur maison en produits agricoles nécessaires, mais aussi ils servent à leur procurer des revenus, quoique faibles. Cette faiblesse de revenus

s'explique par la persistance de la contre-performance du secteur qui a enregistré une déperdition excessive de main d'œuvre. Surtout dans les périodes de pointe, cela pénalise lourdement la production agricole.

L'agriculture représente le premier secteur économique de la commune. Plus de 80% de la population s'adonne à cette activité. Le secteur peut compter sur des atouts considérables, notamment le fonctionnement de deux systèmes d'irrigation dont un se trouve à Grison-garde et l'autre à Matonne. De plus, les ressources en eau sont abondantes, surtout dans les zones de plaine traversées par les rivières de Coupe-à-David, de Grande Ravine, de Grison-Garde, de soufrière et une trentaine de sources pérennes. Les terres fertiles disponibles en plaines et en montagnes facilitent la culture de diverses plantations à base de maïs, patate, haricot, riz, banane et igname. Plusieurs organisations œuvrent dans le secteur et la commune dispose d'un Bureau

Agricole Communal (BAC).

Au regard de toutes ces considérations, les principales contraintes préjudiciables au développement du secteur sont l'absence de crédit agricole, d'équipements et de matériels modernes, l'insuffisance de semence de qualité et d'engrais occasionnant un impact négatif sur les rendements agricoles escomptés, le manque d'intervention dans les pratiques de conservation des sols et les mauvaises pratiques culturales qui contribuent largement à l'essoufflement du secteur. De plus, il importe de souligner que l'absence d'espace pour la conservation des produits agricoles et le mauvais état des routes occasionnent la perte des produits

périssables.

En termes d'opportunités, le secteur a donc bénéficié des interventions de PISA, PTTA, FAO, AGRISUD et USAID/DEED en termes de distribution de plantules de cacao, de renforcement de la production, de reboisement des espaces menacés, de distribution de semences aux agriculteurs et de renforcement des capacités techniques des agriculteurs dans la conservation des sols.

Par ailleurs, il y a lieu de souligner que les insectes ravageurs, la sécheresse et les cyclones constituent de véritables menaces au secteur.



2.5.2

ÉLEVAGE

L'élevage dans la commune d'Acul-du-Nord est pratiqué en marge de la production agricole et est présent dans la majorité des exploitations de la commune. La pratique de l'élevage reste une activité complémentaire à l'agriculture. La répartition des systèmes d'élevage dans les exploitations ayant des animaux varie d'une localité à l'autre. Les types d'élevage bovins, caprins, porcins, équins et volailles sont remarqués un peu partout. Toutefois, la reproduction de toutes ces espèces reste relativement faible.

L'élevage joue un rôle stratégique important et constitue une véritable source d'épargne pour les ménages en leur permettant de faire face à une série de problèmes au quotidien nécessitant des dépenses ponctuelles comme les frais scolaires, l'achat d'intrants agricoles, les cas imprévus de maladie ou de mortalité. Cette activité est à raison considérée comme le compte en banque des agriculteurs. D'une manière générale, l'élevage est pratiqué traditionnellement au niveau de la commune. Cependant, il faut convenir que l'élevage contribue dans une certaine mesure à la sécurité alimentaire et est une source de sécurité financière pour le paysan.

SITUATION DE L'ÉLEVAGE DANS LA COMMUNE

L'élevage est pratiqué en association avec l'agriculture dans toute la commune. Bien qu'il soit pratiqué en dehors de toute norme, la production animale représente

une planche de salut pour la population. Il constitue donc la deuxième plus grande activité productrice communale sur laquelle s'appuie l'économie. Il est une garantie pour les agriculteurs pour augmenter leur capital foncier ou financer des activités sociales, telles mariage, écolage, enterrement et maladie. Il génère un meilleur revenu dans les endroits à faible pente.

Cependant, l'élevage dans la commune est confronté à de sérieuses difficultés comme le coût d'entretien des animaux, les longues périodes de sécheresse qui privent les animaux d'herbes fraîches, l'élevage libre, la consanguinité ajoutés à l'absence de bons soins vétérinaires contre les maladies.

Les espèces les plus répandues sont les bovins, les caprins, les porcins, les équins et les volailles. Selon les résultats du recensement général agricole (RGA, 2009), la deuxième espèce (les caprins) est la plus présente. En effet, plus de 5 000 têtes ont été recensées dans toutes les sections communales, à l'exception de la première. Elle est suivie des bovins et des porcins avec plus de 5 000 têtes dans 4 sections, puis les équins et les ovins. En matière d'apiculture, les ruches ne sont au nombre que de 76.

Selon l'enquête socio-économique réalisée par IFOS pour le compte de la Mairie en 2020, 53.37% des agriculteurs possèdent des volailles et bétails, 20.84% avouent qu'ils possèdent au plus 5 volailles, 9% des agriculteurs disent posséder plus de 5 caprins et 41% possèdent 1 à 2 bœufs. Notons



que, certains animaux sont utilisés comme moyen pour le transport des denrées, notamment pour les populations des milieux ruraux.

Dans la commune, l'élevage n'est ni intensif ni structuré. L'élevage libre et le gardiennage à la corde sont plutôt pratiqués. En termes d'importance, l'élevage est utile à deux niveaux : les volailles, notamment, sont le plus souvent assujetties à la consommation et les autres espèces constituent de véritables sources d'épargne pour les ménages en leur permettant de faire face à certaines dépenses.

MODE DE CONDUITE DES ANIMAUX

L'élevage est resté traditionnel dans tous ses aspects : conduite, habitat, alimentation et abreuvement, reproduction et santé. Les espèces sont élevées par les chefs des

exploitations avec le support de certains membres de la famille. L'élevage est plus fréquent au niveau des sections communales. Toutes les espèces sont généralement gardées à la corde ou en cerclage. En ce qui a trait à l'élevage bovin, les animaux sont conduits à la corde durant toute l'année et sont amenés au pâturage les matins et sont retournés les soirs près de la maison de l'éleveur, surtout à cause des vols. Les veaux restent libres avec leur mère jusqu'au début de la traite, tandis que les espèces porcines, équines et volailles sont gardées à la maison, sous les arbres.

Les modes de conduite alimentaire des animaux (bovins, caprins, équins) sont les mêmes dans presque toutes les localités et quel que soit l'éleveur au niveau de la commune d'Acoul-du-Nord. Il convient de souligner qu'il n'existe pas vraiment de parcelles fourragères destinées à l'alimentation des bétails. Cependant, grâce à la diversifica-

tion des productions agricoles, de la présence des fruits et d'herbes, les éleveurs nourrissent leurs cheptels des résidus des récoltes, des fruits, des branches d'arbres dont les feuilles sont utilisées pour l'alimentation. Il convient de souligner qu'en période de sécheresse, les éleveurs sont confrontés à de sérieux problèmes pour l'abreuvement et l'alimentation des animaux.

TABEAU 63.- : Utilisation des espèces fourragères et zones de production

Espèces animales	Espèces fourragères	Utilisations	Zones de production
Caprines	herbe Guinée	Alimentation des animaux	Toute la commune
Bovins	herbe éléphant	Alimentation des animaux	
Caprines/Bovins	herbe bale	Alimentation des animaux	
Bovin	herbe fine	Alimentation des animaux	
Caprines/Bovins	Herbe kwab	Alimentation des animaux	

Source : Mairie d'Acoul-du-Nord/ Entretien semi-structuré avec des éleveurs/2020



Pour s'alimenter en eau, les animaux se dirigent vers les différentes rivières et sources de la commune. La fréquence de déplacement des animaux (bovins, caprins et équins) pour l'abreuvement varie suivant la période. Elle se fait en général une fois à deux fois par jour. En période de sécheresse, les déplacements sont moins fréquents et peuvent aller jusqu'à 3 fois par semaine. Les points d'eau utilisés sont les canaux d'irrigation et les rivières. Ces déplacements sont assurés par le chef de l'exploitation dans presque tous les cas ou toute autre personne, surtout des enfants. Le temps passé à cette activité peut varier de 30 à 60 minutes suivant la zone et la distance des points d'eau. En cas de rareté d'eau, des stipes de bananiers sont apportées aux animaux pour apaiser leur soif.

Au niveau de la commune, on assiste à un manque de performance au niveau des races du fait que les croisements se font entre les progénitures occasionnant des problèmes de consanguinité à l'intérieur du cheptel. Elles ont une faible valeur marchande et ne permettent pas aux éleveurs de se procurer des revenus intéressants. Il est à souligner que des organismes internationaux ont distribué des races améliorées pour tenter de remédier un tant soit peu à ce problème.

L'insuffisance de soins vétérinaires, de médicaments, d'encadrement technique et de capitaux font accroître les difficultés au moment d'entreprendre les activités d'élevage dans la commune. Les maladies deviennent plus fréquentes et mettent en danger la santé de presque toutes les espèces au niveau de la commune d'Acul-du-Nord. Par-

mi les principales difficultés de l'élevage dans la commune, on peut citer : l'attaque des animaux par des parasites internes et externes, la maladie du charbon et les virus. Toutes les espèces sont frappées par des parasites internes (vers, coliques, etc.) et des parasites externes (poux, gale, pian, tiques, puces, entre autres). Cependant, les bovins et les caprins sont beaucoup plus attaqués par les parasites externes. Les causes principales sont entre autres la mauvaise qualité de l'eau d'abreuvement venant essentiellement des eaux de rivières, des lagons, des ravins, etc.

Ces parasites attaquent les animaux immédiatement après les périodes pluvieuses et provoquent chez eux de la diarrhée. La mammite (inflammation de la mamelle) est très fréquente chez les espèces bovines, porcines et caprines. Toutes les espèces de la région sont souvent attaquées par la métrite. Les causes de cette maladie sont dues le plus souvent à des complications de la mise-bas. Les animaux domestiques (chien et chat) sont attaqués parfois par la rage au cours des mois de mars et avril (2019). Mais grâce aux interventions du MARNDR, à travers le Bureau Agricole Communal (BAC) assurant des campagnes de vaccination et la mobilisation des vétérinaires de la commune, ces maladies sont de moins en moins fréquentes. Nonobstant toutes ces dispositions, il est à noter que la commune ne dispose pas de pharmacie vétérinaire.

Les volailles sont souvent attaquées par le « New Castle » surtout en période de sécheresse. A cet effet, les éleveurs ont recours à des méthodes traditionnelles aussi pour guérir leurs animaux. Ils utilisent parfois

des médicaments naturels et des antibiotiques à leurs manières pour venir en aide au bétail. Ces médicaments contribuent, certaines fois, à aggraver la santé des animaux. Selon les témoignages de certaines personnes, les éleveurs obtiennent parfois des résultats positifs dans les cas de maladies non sévères.

COMMERCIALISATION DES ANIMAUX

La vente des animaux se réalise à travers les trois (3) marchés de la commune (Labruyère, Soufrière et Camp-Louise). Les éleveurs emmènent les animaux au marché sur pattes en vue de leur commercialisation avec des bouchers de la zone pour être abattus ou à des revendeurs pour être élevés. Les rentrées de la vente des animaux sont utilisées pour faire face aux dépenses journalières de fonctionnement des éleveurs (achat de produits de première nécessité généralement). Il est intéressant de rappeler que le marché de vente de bétail de Labruyère est l'un des plus grands marchés de bétail du département du Nord.

PROBLÉMATIQUE DU SECTEUR DE L'ÉLEVAGE

Comme l'agriculture, les activités d'élevage ont affiché une baisse continue et persistante (taux compris entre 0-10% durant les cinq dernières, selon le RGA en 2009, dans toutes les sections communales, hormis la 1^{ère} section). Les éleveurs disposent peu de moyens d'investissement. La pratique de l'élevage reste traditionnelle. Il convient aussi de souligner le faible accès aux médicaments, l'absence de pharmacie vétérinaire et la faible disponibilité des aliments qui sont des problèmes pertinents pour l'avenir du cheptel. L'insuffisance de race améliorée crée de sérieux problèmes à l'amélioration des races et cela ne permet pas aux éleveurs de se procurer des revenus intéressants. Il est à noter que cette piètre performance est aussi due à d'autres contraintes majeures, particulièrement les pathologies comme le Charbon bactérien, le PPC, la New Castle, le Gumboro et les parasites.



2.5.3

PÊCHE

La pratique de la pêche constitue un secteur d'activité économiquement très importante pour les habitants de la commune d'Acul-du-Nord, notamment la 1^{ère} et la 2^{ème} sections, grâce à une partie de l'océan Atlantique que se partagent ces deux sections sur une longueur de 13,3 km de côte. Au cours des entretiens semi-structurés et des ateliers, les pêcheurs de la zone montrent que les problèmes et contraintes du secteur ne sont pas différents de ceux généralement rencontrés dans tout le pays où l'on pratique cette activité. Mais de manière spécifique et directe, les pêcheurs de la commune font état de leur manque de moyens de se doter de matériels et d'équipements adéquats pour effectuer des pêches en haute mer, par exemple des Dispositifs de Concentration de Poissons (DCP).

D'autres se plaignent du manque de contrôle en matière de techniques utilisées par certains pêcheurs qui détruisent la faune aquatique et font diminuer la disponibilité des espèces halieutiques à proximité des côtes. Ils ont aussi fait mention de la dégradation des conditions environnementales liée à l'érosion continentale et la destruction abusive de ce qui restait des palétuviers de la mangrove. Malgré les multiples contraintes mentionnées, ce sous-secteur représente un atout pour le développement de la commune. Dans cette zone, les ressources halieutiques ne sont pas vraiment exploitées par les pêcheurs.

ORGANISATION DU SECTEUR

L'Acul-du-Nord est une commune côtière de 13,3 km de côte partageant la première section Camp-Louise et la deuxième section Bas de l'Acul. L'utilisation de matériels inadaptés qui perturbent l'habitat des espèces et la capture des poissons juvéniles entravent la reproduction. La mangrove est un espace d'une importance capitale. Elle possède une valeur refuge significative et abrite une grande diversité animale, notamment diverses espèces de crabes. Certaines peuvent venir nidifier pour y reproduire et assurer leur croissance. La mangrove est d'une importance capitale tant sur le plan écologique qu'économique.

Dans la baie de d'Acul-du-Nord, l'écosystème de mangroves connaît une dégradation qui se fait graduellement, avec des interventions non appropriées et fait l'objet d'une agression sans précédent à cause de la coupe effrénée des palétuviers. Or, détruire la mangrove, c'est détruire l'habitat de reproduction des espèces marines et augmenter la vulnérabilité des zones côtières par rapport aux risques environnementaux.

Il convient donc de former des planteurs et pêcheurs autour de la baie sur des thèmes comme l'importance des écosystèmes marins, l'importance de la réhabilitation de la mangrove par rapport à la reproduction des espèces, les mécanismes d'adaptation et les mesures d'atténuation des impacts du changement climatique sur l'écosys-

tème marin.

MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS DE PÊCHE

La pêche se fait de façon traditionnelle dans la commune comme dans toutes les zones de pêche à travers le pays. Les pêcheurs utilisent comme matériels et équipements la senne, le filet simple, la nasse, le filet trois nappes, le fusil, la ligne, le masque, le plat de pied, le respiratoire, les canots de 12 et 13 pieds (avec ou sans voile), les canots à moteur, la batterie, l'hameçon (zinc) et la ligne. L'acquisition de certains matériels se fait à Cap-Haïtien (masque, plat de pied, fusil). Les petits bateaux sont généralement construits sur place et les autres matériels sont fabriqués de façon artisanale par les pêcheurs de la commune (canot, filet, nasse, etc.).

TYPES DE PÊCHE

La pêche reste traditionnelle avec l'utilisation de plusieurs matériels rudimentaires de pêche tels que : sennes, filets, nasses, fusils ou flèches, « bré ». Pour se déplacer, les pêcheurs utilisent de petits bateaux de différents types comme les canots, les corallines et les pripris. Par rapport aux matériels et équipements disponibles, les pêcheurs pratiquent plusieurs types de pêche comme la pêche à la nasse, la pêche en plongée, la pêche aux filets à maillants fixes, la pêche aux filets en mono filaments, la pêche aux filets à maillants battants, la pêche bouée, etc.

La pêche est peu organisée dans la commune. Parmi les organisations existantes, les deux plus importantes sont l'Organi-

sation des Pêcheurs de Pillatre (OPEP) et l'Association des Paysans et des Pêcheurs de Camp-Louise (APPEC). Les pêcheurs s'organisent surtout dans l'objectif d'améliorer leurs conditions socio-économiques. Cependant, la plupart des organisations ne sont pas structurées et deviennent vite dysfonctionnelles à cause généralement de leur mauvaise gestion.

COMMERCIALISATION DES PRODUITS HALIEUTIQUES

Généralement, les produits halieutiques sont vendus dans les marchés d'Acul-du-Nord, de Plaine-du-Nord, de Limbé et de Cap-Haïtien. La commercialisation est assurée par les marchandes (madan sara) sur le littoral. Dans la majorité des cas, les marchandes sont des femmes des pêcheurs qui assurent la vente des produits de pêche aux marchés locaux et régionaux. Certaines fois, les produits halieutiques sont vendus aux marchandes de la plage de Saint-Michel (Camp-Louise) par les pêcheurs.

Selon les pêcheurs et les participant-e-s aux ateliers de mise en commun, les espèces qui rapportent le plus d'argent sont le homard, le balbarin et le sarde rose. Ces espèces sont vendues par livre. À titre d'exemple, une livre de sarde rose se vend entre 200-250 gourdes. Il faut signaler que la conservation des produits de mer reste un défi majeur pour les pêcheurs de la commune. L'électricité se fait rare de plus en plus. Il n'existe pas non plus de structure moderne de conservation des poissons dans la commune à part l'igloo à glace (glacière) utilisé par les marchandes et la pratique du salage.

TABLEAU 64 - : Prix des produits marins par marché d'après les commerçant-e-s

Espèces	Prix du marché local par lbs	
	Pêcheurs	Marchandes
Sarde	250	300
Barbarin	250	300
Zo Bleu	200	250
Bouttou	200	250
Thazard	200	225
Finfin	250	300
Carangue	200	220
Lambi	225	250
Petit	100	125
Gros	225	250
Pieuvre (chatte rouge)	125	200
Petit	125	150
Gros	175	225
Crabe	40	50
Anguille	250	300

Source : Mairie d'Acul-du-Nord / Enquête auprès des pêcheurs et des commerçant-e-s / 2021

Il faut souligner que, tout comme la production animale, la pêche représente, elle aussi, une planche de salut pour bon nombre de ménages, quoique pratiquée de manière artisanale, informelle, sur de simples pirogues ou «Bois fouillés». Ainsi, les pêcheurs avec du matériel dérisoire ne peuvent en aucune façon profiter au mieux de la mer réputée très poissonneuse. Cependant, il faut avouer que ce secteur devrait occuper une place de premier choix dans l'économie de la commune, vu sa position géographique.

Malheureusement la pêche reste au rang d'activité secondaire en raison des difficultés liées à sa pratique, notamment le manque de formation de pêcheurs, l'utilisation de matériel rudimentaire et l'absence d'esprit de corps. La sous exploitation de l'économie bleue à travers la pêche entraîne un manque de disponibilité des fruits de mer et par ricochet l'augmentation des prix sur le marché. Ce qui fait que les fruits de mer parviennent rarement dans l'assiette des consommateurs aux moyens économiques très faibles.

En résumé



La pêche représente un secteur d'activité assez important pour les habitants de la commune, notamment la 1^{ère} et la 2^{ème} sections. Mais, ce secteur reste traditionnel, malgré l'ouverture de la commune sur l'océan Atlantique à travers la baie de l'Acul permettant la pratique de cette activité et l'exploitation des ressources halieutiques. Beaucoup de personnes s'adonnent à la pêche et se sont aussi organisées à travers plusieurs associations de pêcheurs, tels que OPEP et APPEC.

Par contre, les contraintes sont nombreuses. On peut citer : la destruction des mangroves lagunaires ayant engendré la disparition des ressources halieutiques, le manque d'encadrement technique, l'absence de matériels et d'équipements modernes (engins de pêches, embarcations) pour pratiquer la pêche dans des conditions sécuritaires, la non-disponibilité de matériels adaptés entraînant la surexploitation des ressources côtières et la sous-exploitation des ressources pélagiques profondes, la pratique de pêche non-contrôlée perturbant l'habitat des espèces, la capture des poissons juvéniles et la méconnaissance des lois en vigueur sur la pêche.

Les principales opportunités identifiées pour l'heure sont le projet de plantation de palétuviers pour la réhabilitation de la mangrove avec le financement de l'USAID et l'intervention de l'USAID dans le renforcement des capacités des pêcheurs. Par ailleurs, la pollution représente une véritable menace pour le secteur.

2.5.4

MINES ET CARRIÈRES

La commune d'Acul-du-Nord comparativement aux autres communes du Département du Nord est très vaste en termes de superficie et dispose de beaucoup de carrières de graviers, de sable, de roches de qualité et d'argile apparemment remarquées dans les rivières et ravines de Griston-Garde et de quelques localités telles Soufrière, Labruyère, Camp-Louise, Pillate, Maroquée et Bisson dans la troisième section Mornet.

A noter que les exploitants ne disposent pas de matériels adéquats pour exploiter ces carrières ni de moyens pour tester la qualité des matériaux et des granulats de

certaines carrières. De plus, elles sont surexploitées, dans de mauvaises conditions et sont délétères pour l'environnement, surtout dans la première section Camp-Louise.

Certains habitants rapportent l'existence possible de quelques trésors cachés dans les habitations Beaujoint, Guilmaçon et Tovar (Mornet). Cependant, aucune étude de prospection n'a été signalée pour étayer les faits. Les matériaux de qualité, constitués de sable et de gravier, identifiés dans plusieurs sections communales, sont vendus aux habitants des communes avoisinantes et utilisés par la plupart des gens de la zone

dans la construction de leur habitat. Ces carrières pour l'exploitation desquelles les instances étatiques ne tirent aucun profit, sont aussi utilisées dans la réhabilitation de certaines voies vicinales.

Il est intéressant de noter que l'exploitation de ces ressources constitue une source de re-

venus pour certains ménages de la commune. Un camion de roche de trois tonnes se vend à 21000 gourdes. Cependant, les carrières présentes à Coupe-à-David et à soufrière ne sont pas exploitées à cause de l'absence de voies de pénétration et de circulation pour les véhicules de plus de deux roues.



2.5.5

INDUSTRIES

Acul-du-Nord possède un potentiel intéressant en matières premières, ce qui aurait pu faciliter l'émergence d'une industrie de transformation autour de la filière cacaoyère, mais les visites de terrain et les statistiques ont révélé que les unités de production identifiées sont peu ou pas structurées, non organisées et demeurent généralement des micro-industries s'adonnant à la transformation de produits agricoles, particulièrement le cacao, et à la production de pain. Tout bien considéré, on ne peut pas parler véritablement de l'existence d'un secteur industriel.

En fait, l'IHSI a dénombré 7 unités de transformation de produits agricoles et 9 boulangeries en 2004. Ce sont 4 cassaveries, 1 moulin de riz, 1 guildiverie et 1 unité de transformation non définie. Entre 2004 et 2009, passant à 29 unités, les entreprises de transformation semblent accuser une augmentation considérable de plus de 312%, en considérant les données du RGA. Mais, il n'y est pas identifié de diversification et une répartition plus ou moins équitable de ces unités sur le territoire communal.

En 2021, 28 unités de production fonctionnent dans la commune. Il s'agit de 12 ateliers de transformation, 15 boulangeries et 1 guildiverie. En comparaison aux inventaires de l'IHSI, ces chiffres dénoteraient un très faible accroissement en moyenne annuelle du secteur en 16 ans.

Et, au prisme de la définition donnée par l'Association Professionnelle des Banques (APB), on ne peut pas les qualifier toutes de PME.

Car, selon l'APB, pour être une PME, l'entreprise doit avoir entre 10 et 100 employés, un chiffre d'affaires tournant autour de 5 et 50 millions gourdes et des actifs pouvant atteindre jusqu'à 50 000 gourdes. Cependant la majorité des agents économiques identifiés sont donc surtout des micro-entreprises.

En effet, dans le monde urbain, la faible capacité de la demande interne rend difficile l'essor d'activités de taille plus importante à l'état actuel en matière de développement. Les citoyens ont de faibles pouvoirs d'achat.

Dans l'espace rural, la diversification socio-économique des exploitations très traditionnelles n'a pas pu favoriser la création de PME. Les filières d'élevage (avicole par exemple), grâce à la forte demande nationale de ces produits (œufs, poulets de chair, etc.), ont un potentiel dont la mise en valeur leur permettrait de constituer un vecteur de croissance rapide des entreprises et de l'économie en général.

En clair, le tissu productif actuel ne permet pas une multiplication de PME. Toutefois, il y a lieu de constater l'existence de nombreuses micro-entreprises se localisant tant dans les zones urbaines que rurales. Selon l'IHSI, en 2004, 198 entreprises, essentiellement micro, ont été dénombrées, parmi lesquelles près de 79% ont évolué dans le commerce et seulement 8% sont des unités de transformation.

En 2020, passant à 345 unités, sans compter les entreprises ludiques, les Micro, Petites et Moyennes Entreprises ont enregistré un

accroissement appréciable (Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages réalisés par IFOS pour le compte de la Mairie en 2020).

PME/PMI ET ENTREPRENARIAT

Le secteur privé d'Acul-du-Nord est constitué d'entreprises évoluant essentiellement dans le secteur informel, souvent sous-capitalisées et peu diversifiées. Les entreprises existantes ont de faibles capacités de création d'emplois. Car, leur taille est exigüe et leur mode d'organisation est sommaire et caractérisée par l'informalité et la précarité.

Il n'existe pas de données précises pouvant donner lieu à une appréciation de l'emploi au niveau communal. Néanmoins, des statistiques du MARNDR donnant une idée sur l'emploi dans les secteurs traditionnels permettent de jeter un éclairage sur le poids des postes des secteurs traditionnels dans sa composition. Selon le RGA, plus de 70% des ménages des sections communales vivent de ces secteurs. Sachant que les ménages agricoles exercent d'autres activités économiques afin de mieux satisfaire leurs besoins essentiels, il est clair que les frontières entre les postes d'emplois ne sont pas étanches dans ces milieux.

En dehors de la suprématie des activités rurales dans la composition de l'emploi communal, un fait demeure également que les activités tertiaires et secondaires (activités marchandes) génèrent des emplois précaires. En 2020, par exemple, selon un inventaire réalisé dans le cadre de l'élaboration de ce PCD, il a été dénombré seu-

lement 1 608 salariés. Et, ces emplois se concentrent particulièrement dans la 3^{ème} section communale détenant près du tiers des salariés, contre environ 0.8% pour la 5^{ème} occupant la queue du peloton. Les deux autres espaces les mieux placés sont respectivement la 1^{ère} section, avec près de 18.65%, et le Centre-ville, avec 17.22% environ.

Ces chiffres témoignent donc que le centre-ville qui aurait dû être un pôle de services pour les sections n'est pas l'espace où l'emploi dans les secteurs modernes est plus imposant. Seulement 277 personnes y ont évolué, bien que les activités non marchandes telles écoles, centres de santé et les services publics ayant créé bon nombre d'emplois n'en fassent pas partie.

En dépit d'énormes potentialités en matières premières dont dispose la commune pouvant lui permettre d'assurer un développement économique appréciable, ce potentiel reste sous exploité et les résultats laissent à désirer. Car, les entreprises existantes restent léthargiques et ont de faibles capacités de création d'emplois.

Cependant, selon les analyses et les statistiques, il y a lieu de constater une évolution considérable au niveau des unités de transformation, mais cela n'arrive pas à influencer ni sur la productivité ni sur la compétitivité. Car la qualité de la production, de la main-d'œuvre, ou encore le tissu des petites et moyennes entreprises et l'absence d'infrastructures ne permettent pas de constituer une force vectrice de croissance pour les entreprises et l'économie de la commune.

En résumé



Tenant compte de ces aspects, il faut reconnaître que certains efforts ont été déployés et ont abouti à l'émergence de plusieurs industries œuvrant dans la transformation du manioc, du maïs, de riz et du cacao, et de deux (2) usines en agro-transformation. Il s'agit de Pasta Teresa qui intervient dans la production de spaghetti et d'APOLEG œuvrant dans la conservation du lait.

Cependant, d'autres contraintes sont liées à l'évolution de ce secteur notamment le manque d'assistance technique et financière pouvant inciter de gros investissements, le gaspillage des céréales et des oléagineux à cause de l'absence d'industrie de transformation et l'inexistence d'usine de conditionnement ainsi que les piètres conditions hygiéniques dans les unités de transformation.

Par ailleurs, l'intervention de FECANO dans le renforcement des capacités techniques des entrepreneurs et les supports des projets ATTEINDRE et PNEF aux PME / PMI sont les deux principales opportunités du secteur. Parmi les menaces identifiées figurent le déficit et les insectes ravageurs qui constituent des défis majeurs.



2.5.6

COMMERCE, INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET CRÉDIT

Le commerce est l'une des plus importantes activités d'Acul-du-Nord. Il permet non seulement aux habitants (h/f) de se procurer des biens non agricoles provenant d'autres espaces de production ou de l'étranger, mais surtout à travers ses circuits, il facilite l'écoulement des biens produits localement. Il est donc un vecteur important de création de richesses. Mais, vu le caractère traditionnel et informel de l'économie aculoise, il est fortement imprégné par l'informalité et sa pratique se fait le plus souvent en complémentarité avec les activités du secteur primaire. Car, la plupart de ces acteurs sont des exploitants agricoles et des éleveurs. Le commerce constitue donc une source de diversification du revenu des ménages.

Les plus grands espaces de commerce sont les marchés ruraux et urbains où les producteurs vendent directement leurs produits et en profitent pour acheter à la fin de la journée d'autres biens nécessaires dans bien des cas. Des plantations agricoles, provient l'essentiel des stocks de marchandises composées majoritairement de denrées agricoles, de produits d'élevage (des œufs, des têtes de bétail, des volailles, etc.). Partout on rencontre de petits démêles. Généralement, les produits alimentaires et cosmétiques sont écoulés sur les marchés par des femmes. Les hommes sont plutôt impliqués dans la commercialisation du gros bétail et de la planche, ou encore la spéculation du cacao.

La commune dispose de 4 marchés dont 3 fonctionnant à ciel ouvert. Les deux principaux sont ceux de Grison-Garde et Labruyère. Il y a lieu de souligner que celui du centre-ville bien qu'il soit construit et dispose d'ins-

tallations sanitaires, serait mal conçu et donc sous-utilisé. Il importe de souligner que les échanges commerciaux qu'Acul-du-nord entretient se font surtout avec les marchés de Cap-Haïtien, de Limbé et de Plaisance.

Parallèlement aux activités commerciales pratiquées dans les marchés, il existe des établissements commerciaux, non seulement dans la ville, mais aussi dans le milieu rural. L'IHSI a recensé 156 établissements commerciaux dont la plus grande partie, soit 56%, sont de petites boutiques. Il s'agit de 16 matériaux de construction, 23 provisions alimentaires, 15 grandes boutiques, 88 petites boutiques, 9 dépôts, 1 librairie et 4 pharmacies. En termes de répartition spatiale, 71% de ces activités se concentrent essentiellement dans le milieu rural.

En 2020, les résultats de l'inventaire réalisé dans le cadre de l'élaboration de ce PCD ont fait état du fonctionnement de 241 établissements commerciaux répartis en cinq types : boutiques (212 unités), magasins (8), auto-parts (15) et pharmacies (6). Ces données, comparées aux données de 2004, ont témoigné un secteur d'activités très peu dynamique et jouissant d'infimes investissements.

A côté des activités commerciales, les constats de terrain ainsi que les données collectées par IFOS pour le compte de la Mairie en 2020 ont décrit l'existence d'un secteur financier représenté par des mutuelles de solidarité (VSL, etc.) octroyant des crédits aux marchands (h/f). De plus, des agents de crédit de certaines institutions comme FINCA, FONKOZE, etc. desservent la commune et certaines maisons de transfert sont aussi présentes sur le territoire.



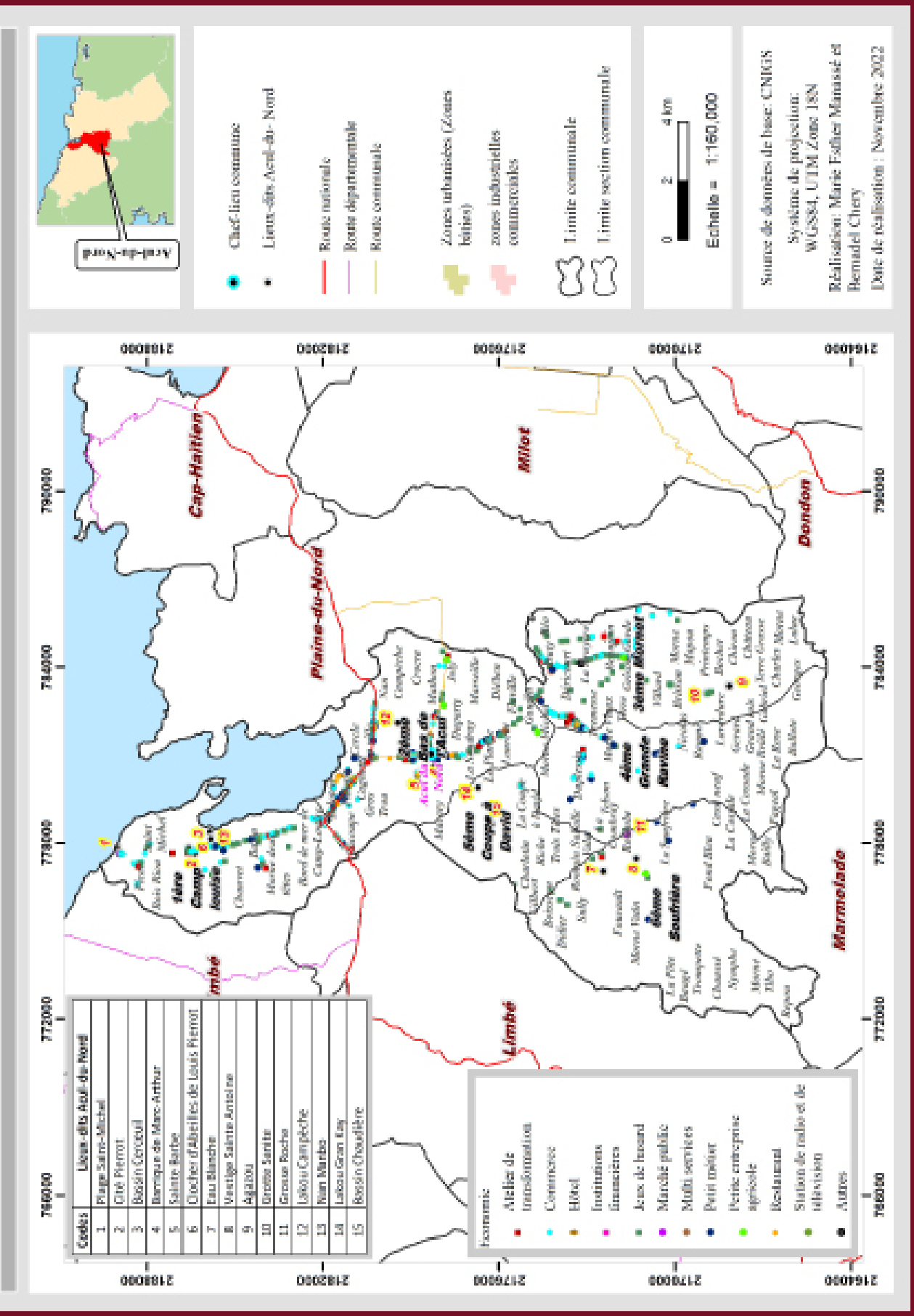
LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES COMMERCIALES DE LA COMMUNE

La carte des infrastructures économiques de la commune d'Acul-du-Nord montre leur position géographique à l'intérieur de cette commune. Elles regroupent les marchés publics, les jeux de hasard (borlette, loterie, etc.), les petits métiers (feronnerie, couture, menuiserie, studios de beauté, barber garage etc.), les stations de radio, le commerce (quincailleries, boutiques, provisions alimentaires, magasin, pharmacies, auto-moto parts, etc.), les ateliers de transformation (guildive, cassaverie, boulangerie, moulin de mamba etc.), les institutions financières (coopérative), les hôtels, les restaurants, les petites entreprises agricoles (poulailler, laiterie, bassin poisson, pépinière), les multiservices (dry cleaning, entreprise funéraire etc.) et les infrastructures non catégorisées par les enquêteurs.

On remarque sur cette carte, une plus grande concentration de ces infrastructures dans le Nord et dans l'Est de la commune d'Acul-du-Nord, soit la 1^{ère}, la 2^{ème} et la 3^{ème} sections. Les marchés publics sont représentés sur la carte par les boules de couleur mauve, les jeux de hasard sont identifiées par les carrés de couleur vert, les hôtels sont représentés par les losanges de couleur marron. Les boules vert olive identifient les stations de radio, les carrés rouge montrent les ateliers de transformation, les multiservices sont identifiés sur la carte par les boules de couleur marron, les petits métiers sont représentés sur la carte par les boules bleu marine, les boules vert prairie identifient les petites entreprises agricoles, les infrastructures de commerce sont identifiées sur la carte par les boules de couleur bleu vert, les institutions financières sont représentées par les carrés rose, les restaurants sont identifiés par les boules jaune moutarde et les infrastructures non catégorisées sont représentées sur la carte par les boules noires.

Les données collectées montrent que les infrastructures de commerce et les jeux de hasard sont en nombre supérieur par rapport aux autres, soit 551 (281 commerces et 270 jeux de hasard) sur un total de 714 recensées, représentant un pourcentage de 77.18%. On a, entre autres, 4 marchés publics, 20 lieux de restauration, 1 hôtel, 38 ateliers de transformation, 2 stations de radio, 81 petits métiers, 6 multiservices, 6 petites entreprises agricoles, 2 institutions financières et 3 infrastructures non catégorisées au niveau de ladite commune.

ACTIVITÉS COMMERCIALES DE LA COMMUNE D'ACUL-DU-NORD



CARTE 19 : Localisation des infrastructures commerciales de la commune

En résumé



L'analyse du fonctionnement du secteur commercial d'Acul-du-Nord a décelé que le commerce est l'une des plus importantes activités de la commune. Les résultats de l'inventaire des infrastructures et de l'enquête socio-économique réalisés par IFOS pour le compte de la Mairie résument que ce secteur est très peu dynamique.

Les principaux atouts du secteur restent le fonctionnement de quatre (4) marchés (Labruyère, Grison-garde, soufrière et centre-ville d'Acul-du-Nord), l'organisation des marchandes et d'autres acteurs de la communauté à travers une structure d'épargne dénommée VSL, la forte production des denrées agricoles et la spéculation du cacao, la pratique du commerce trans-départemental « Madan-sara » et la présence des agents de quelques institutions financières et commerciales facilitant la population à contracter des prêts, notamment à FINCA, FONKOZE, R-Mage, etc.

Par ailleurs, les contraintes liées à la promotion du commerce sont nombreuses. En ce sens, il convient de citer l'insuffisance d'assistance technique et financière, le mauvais état des routes, la précarité du système de transformation, l'accès difficile au crédit et le taux d'intérêt trop élevé. L'accompagnement de IAF, de FLORESTA, de FONKOZE aux commerçant-e-s représentent des opportunités pour ce secteur.

Parmi les menaces identifiées, l'inflation, le déficit, l'instabilité politique et les concurrences déloyales constituent des menaces majeures pour les activités commerciales de la commune.

2.5.7

ARTISANAT, MÉTIERS ET INDUSTRIES CRÉATIVES

La commune d'Acul-du-Nord comporte un artisanat utilitaire qui survit encore en dépit des remous sociaux économiques dans des conditions plutôt difficiles. L'artisanat est en voie de délaissement parce que tous les jours disparaissent des traditions techniques, symboles et objets. Victime d'un manque de promotion, de revalorisation, l'artisanat de qualité représente en dépit de tout une partie du patrimoine vivant. Menacé par l'envahissement d'un artisanat d'emprunt, l'ensemble de cet héritage très fragile a besoin d'être mieux connu mais également soutenu.

Parmi les facteurs de blocage, on peut identifier la problématique des comportements

extravertis et mimétiques de nos élites et la perte de devises, la modicité des revenus des consommateurs locaux ainsi que l'absence de mécanismes adéquats de financement et de promotion. Il se trouve que l'artisanat de la commune pourrait être source d'inspiration pour des créateurs sur le plan de leur travail de design industriel, en ce qui concerne autant les formes comme des matières.

La question est la mise en résonance avec cette tendance de la modernité post industrielle qui cherche à recentrer sur l'humain autrement dit sur la mémoire, l'imaginaire et l'émotion. Dans une société comme la nôtre, qui a su conserver des savoirs et savoir-faire,

malgré tout, il est possible pour la commune d'emprunter dans un élan national un raccourci pour rejoindre cette société post industrielle. La grille ci-après met en lumière

le lien entre culture, économie et montre comment les arts appliqués peuvent être une source inépuisable d'emploi durable.

TABEAU 65. - : Liens entre les savoir-faire locaux et les opportunités économiques

Fonctions	Champs ouverts à la créativité	Arts appliqués	Opportunités économiques
Se nourrir	Gastronomie	Art culinaire	confiserie, pâtisserie, cuisine
		Art de la table	verrerie, poterie, vannerie, céramique
S'habiller	Stylisme	Art de la mode, stylisme et confection de textile	Coiffure teinture, couture, broderie, tissage, impression
		Art du bien être	Savonnerie, parfumerie, encens, tatouage
Se loger	Urbanisme, architecture	Art de construire et de vivre	Maçonnerie, carrelage, éclairage
		Art de la déco, design	Poterie, menuiserie, mobilier, tapisserie

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ Echange avec les artisans et les participants-es aux ateliers de Diagnostic participatif/ Décembre 2021

Le drame est d'avoir perdu de vue la riche somme d'opportunités que constituent les savoir-faire locaux. Or les « arts appliqués » traitent de la manière dont le réel est imaginé mais également transformé par l'artisanat et l'industrie. La commune a le potentiel de développement d'un référentiel culturel et environnemental sous forme d'images photographiques et d'objets, de développement des arts appliqués, sources d'inspiration et d'innovation pour la création d'objet qui constitueraient une passerelle entre hier et aujourd'hui, le dedans et le dehors, l'émotion et le spirituel, le réel et l'usuel tout en combinant allègrement art et science.

L'exploitation de ce potentiel peut permettre le développement d'un artisanat ou s'imbriquent deux dimensions. D'une part la satisfaction des besoins humains inspirant la

créativité dans l'habillement, l'alimentation, l'habitat, le mobilier et d'autre part la création d'emplois durables par la culture porteuse de réponses à de nombreux problèmes de survie dans la communauté.

A côté de ce très grand intérêt pour la pratique de l'artisanat, certains gens de la commune exercent de petits métiers leur permettant de répondre à leurs exigences familiales et d'assurer du même coup leur survie. Parmi les petits métiers inventoriés les plus exercés sont : l'électricité, la maçonnerie, l'ébénisterie, la plomberie et la couture. Notons que la commune dispose de très peu d'écoles professionnelles. La majorité des gens exerçant ces métiers étaient obligés d'aller acquérir ces connaissances en dehors de la commune ou sur le lieu de travail.

En résumé



Tenant compte des problèmes liés à la structuration de ce secteur, il est à souligner que les aculois (h/f) ont une forte volonté pour le développement de l'artisanat et des industries créatives car ils constituent selon eux une source potentielle de revenus. À côté de ce désir, on peut constater des potentialités, notamment l'existence et l'accessibilité d'intrants naturels comme le bois, le sisal, la calebasse, le bambou et tant d'autres matières premières au profit des créateurs ainsi que l'exploitation des carrières d'argile pour la fabrication d'ustensiles et d'objets en terre cuite.

Il faut dire néanmoins que le problème de ce secteur ne réside pas dans la disponibilité des matières premières, mais de préférence dans l'écoulement des produits finis, l'absence d'encadrement technique et financier, le manque de promotion et de variation des produits artisanaux et l'inexistence de référentiel culturel et environnemental pour les concepteurs, les artistes et les artisans destinés à devenir des outils pour la création des objets. Tout cela est compliqué par le manque d'inspiration, le manque d'accès et l'absence de maîtrise de la technologie pouvant impulser la production artisanale au stade industriel.

Au cours des discussions avec les participant-e-s dans les ateliers, certaines opportunités spécifiques à ce secteur ont été identifiées dont les principales étaient l'appui de la Word vision assurant la formation des jeunes dans les domaines de la peinture, de la sculpture et du macramé, des excursions de touristes à l'Îlet-à-Rat et le projet PAST à travers l'organisation «Tèt Kole Jèn Grizongad (TEKJEG)» pour l'implantation d'un atelier de confection des vêtements artisanaux. L'acculturation et le flux d'importation trop élevé en représentent les principales menaces.

2.5.8

PATRIMOINE, TOURISME, HÔTELLERIE ET RESTAURATION

Adopté par le Gouvernement haïtien en 2012, le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) met l'accent sur la nécessité « d'assurer la protection, la conservation et la valorisation du patrimoine culturel ». Sous ce rapport, le PSDH vise à promouvoir les biens patrimoniaux et culturels en faisant des leviers de développement socio-économique, mais aussi la participation collective comme méthode d'implémentation de la politique de protection du patrimoine et des biens culturels.

ÉTAT DES LIEUX ET PROBLÉMATIQUE DE LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

L'état des lieux du patrimoine met en relief

les nombreuses ressources dont dispose la commune et qu'il est nécessaire d'exploiter et de mettre en valeur. En fait de patrimoine naturel, la Grotte Sanite du côté de la troisième Section de Mornet ainsi que la baie de l'Acul, d'une superficie de 30 km², qui s'étend entre la pointe de Labadie à l'Est et le cap de Bas-Limbé à l'Ouest, constituent incontestablement un atout pour la commune, dans la mesure où c'est dans cette baie que débarqua pour la première fois sur l'Île Christophe Colomb le 21 décembre 1492.

À cela viennent s'ajouter d'autres éléments relevant du patrimoine culturel bâti. Dans le domaine religieux, on peut citer l'église Notre-Dame de la Nativité fondée en 1699

par le gouverneur de Saint-Domingue, Joseph D'Honon de Gallifet, l'église Sainte Thérèse de Grison Garde fondée en 1954 ainsi que l'église Assemblée de Dieu de la sixième section communale Soufrière. Les nombreux sites historiques, touristiques, voire « mystiques » viennent enrichir le catalogue patrimonial de la commune.

On peut citer, par exemple, le « Lakou Kanpèch » situé sur l'habitation Cercle-en-ville dans la deuxième section Bas de l'Acul, le Pan de mur de l'ancienne mesure datant de l'époque coloniale situé sur l'habitation de Guilmasson dans la section communale de Mornet ; Banbara qui est une mesure de la période coloniale située dans la quatrième section de Grand-ravine ; le Lakou Grand Kay situé dans la cinquième section de Coupe à

David, les vestiges Saint-Antoine de Padoue, le Fort Romain (fo dawome) et le Fort Tabwa au niveau de la sixième section de Soufrière ; le Parc colonial Duméni et le Parc colonial Canal dans la cinquième Section Coupe-à-David ainsi que la tombe de l'ancien président de la république, Louis Pierrot, Habitation Lafond, Première section Camp-Louise qui sont également autant d'éléments qui viennent agrandir la liste des ressources patrimoniales de la commune.

Sur le plan artistique et culturel, la commune est loin d'être en reste. Elle dispose de deux ateliers d'art spécialisés dans le domaine de la sculpture, aussi bien que de plusieurs groupes musicaux et de danses folkloriques tels que Rara Kalbawon, Ti Kanel, Tambou Marengwen et de plusieurs Disque- jockey.

En résumé



En dépit de nombreux projets financés par la Banque mondiale et qui auraient vocation à mieux valoriser certains éléments de son patrimoine, par exemple, le projet d'aménagement de la Grotte Sanite de la troisième section Mornet, le projet ACODE pour la construction d'une place en mémoire de Boukman et de Ulrick Pierre-Louis à Carrefour Duty, la commune ne fait pas moins face à certains obstacles d'ordre structurel.

En effet, un des principaux obstacles dans ce domaine est le déficit de valorisation du patrimoine plus ou moins laissé à l'abandon ainsi que l'absence d'entretien des routes menant vers un certain nombre de sites. Ce qui rend difficile l'accès à ces derniers et donne, du même coup, le sentiment largement exprimé lors des ateliers selon lequel il n'existe pas de politique publique de valorisation du patrimoine.

L'absence d'infrastructures, le manque d'encadrement en matière de formation notamment ainsi que l'absence de financement constituent les principaux défis auxquels est confronté le patrimoine de la commune dans ses différents aspects (culturels, historiques, etc.). Pourtant, certaines opportunités pourraient être mieux exploitées en vue d'une meilleure valorisation des richesses patrimoniales de la commune. Outre les défis susmentionnés, force est de constater que le patrimoine fait aussi les frais, du moins dans une certaine mesure, de l'instabilité politique et se voit constamment exposé à un certain nombre de menaces telles que le vandalisme des riverains ou encore les phénomènes naturels.

TOURISME, HÔTELLERIE ET RESTAURATION

La commune d'Acul-du-Nord offre le contraste d'une commune qui s'étend des côtes de l'Atlantique jusqu'aux sommets du massif du Nord. La montagne occupe une bonne partie de son territoire et la partie plane est peu considérable. La baie et ses environs constituent une de ses attractions les plus intéressantes propice à une mise en valeur balnéaire. L'aire culturelle de cette commune se base sur un substrat profond remontant aux siècles obscurs de l'histoire.

Tous ces attraits constituent une niche propice au développement d'un produit touristique qui se repose sur une idée innovante de projet intégré de mise en valeur des traditions populaires haïtiennes dans une perspective d'échange et d'ancrage. Ce tourisme culturel peut se positionner comme une filière extrêmement intéressante dans une dynamique de développement durable. Elle permettrait de structurer une offre par la valorisation du patrimoine qui existe et d'en faire une locomotive réelle du tourisme local.

Pour ce qui est des ressources touristiques de nature historique liées à l'axe terroir, découverte archéologique et amérindienne, la commune d'Acul-du-Nord comporte des ressources historiques importantes allant des vestiges de plantations coloniales aux vestiges de la période haïtienne témoins de l'histoire nationale. Pour la Période coloniale il a été identifié le Système d'adduction de « Laplange », non loin de l'habitation Flaville, La fontaine coloniale du lieu-dit « Anbabarik », les puits et vestiges dans les environs de Camp-Louise, les Ruines de «

Gilmason », de Durosier...(ruines épars au pourtour de la baie de l'Acul), l'habitation Pillatre, l'habitation « Estève », l'habitation « Fò Loden » à la Soufrière, l'habitation « Tabwa » à la Hatte Soufrière. Il existe aussi à Acul-du-Nord des lieux de mémoire d'une grande importance pour l'histoire. Cette commune comporte, en effet, les tous premiers points de l'insurrection des esclaves le 21 Aout 1791 : Noé – Héricourt, (appelé aussi les Manquets), Turpin, etc.

Ces vestiges sont menacés par la végétation envahissante et dépecés par la population. L'identification de ces lieux est rendue très difficile du fait que ces constructions ont servi de carrières de pierres aux cultivateurs, depuis tout de même deux bons siècles, et subsistent çà et là des éléments épars.

Certaines ressources historiques de valeur datent du XIX^{ème} siècle. Par exemple, Fort Romain ou Crête Rouge situé en pleine montagne à Camp coq, la Soufrière, a été un élément de la nouvelle logique de défense haïtienne édifié après 1804. L'ouvrage est à l'abandon et les murs menacés par la luxuriance de la végétation. Le site de Camp-Louise, résidence du Président Jean Louis Pierrot, rappelle qu'en 1845, le président laisse Port-au-Prince pour faire de cette zone le siège du pouvoir où d'ailleurs il a été inhumé.

La commune présente aussi une forte originalité de ses habitations, cadre naturel de la vie rurale, dans les limites du XVIII^{ème} et du XIX^{ème} siècle. La société rurale a conservé une structure hiérarchisée. En effet l'on a retrouvé dans la région une sorte d'aristocratie de propriétaires dans les environs de Bas de l'Acul, de Camp-Louise, et cela en dépit des partages successoraux. De plus, au niveau de

la commune existe encore, quoique menacé, un habitat typique du Nord des maisons peintes avec des pigments du pays. Le bas est généralement teinté d'une nuance grisâtre, les entourages des ouvertures sont en peinture blanche tandis que le haut de celles-ci est peint en vert ou bleu roi.

Maison du bourg d'Acul, l'habitat vernaculaire typique se composait de charmantes maisons anciennes avec galetas, petits toits d'ardoises en auvent au-dessus des soupentes. Partout les galeries avaient des balustrades de bois découpées en dentelles à dessins géométriques. Cette architecture est sérieusement menacée par la paupérisation de la population et la désarmante incertitude du goût.

Pour ce qui concerne les ressources touristiques de nature ethnographique et culturelle, la commune d'Acul-du-Nord est une véritable aire culturelle qui comporte des sites et lieux de mémoire. Elle s'organise notamment autour du sanctuaire Campêche à l'égal des « Lakou » traditionnels du Nord qui chacun animent une aire d'influence. Lakou Campêche est un des plus importants et anciens hauts lieux vodou du pays. La tradition enseigne qu'une rencontre de pacification et de réconciliation eut lieu entre les Arada, Dahoméen, Nago et Igbo dans la forêt montagnaise de Campêche.

Et depuis, le mois de juillet leur est réservé en souvenir et en concordance avec le calendrier festif et les représentations du temps sacré Yoruba, en Afrique. Le sanctuaire comporte une grande salle et à sa droite la tombe de Dédé Marguerite (Marguerite Jean), la fondatrice de Campêche. Ce site est caractérisé par son isolement et le manque d'accessibilité du sanctuaire ainsi que des lieux de pèlerinage.

On distingue aussi le site de l'ancien « Lakou Gran Kay », à Platon Chevalier. Ce « Lakou », aujourd'hui en sommeil, se situe au sommet de la montagne de Coupe-à-David à 400 mètres d'altitude. Le Site Agazou Pierre à Mornet, est un petit sanctuaire de vodou de chamanisme africain métissé d'éléments amérindiens où la représentation de la déité principale Agazou (Agadjou) est un zémi en pierre soigneusement préservé. « Lakou Kaladja », temple corolaire à « Gran Kay » est situé à Morne Marc-Arthur entre 3 à 4 kilomètres de Nan Campêche où l'on retrouve des caractéristiques d'appartenance au Petro du Nord.

On retrouve aussi des sites de dévotion et de pèlerinage : Église de la Nativité, Rucher de Lafond, bassin Madame, bassin Caïman, table de la Sirène, l'énorme Roche de St Michel, Makenge à Haut Dufour, grotte « GrannSanite », Grosse Roche de Grande Ravine, Bassin « Kannòt », bassin « Chodyè », bassin « Tchala », bassin « Sèkèy », bassin « Kribich », Bassin « Milat », Bassin Bookman, « DloBlanch »... A l'instar des autres lieux de pèlerinage et de dévotion du pays, ils ne sont pas vraiment entretenus, ni organisés et sont pour la plupart méconnus.

Il convient de préciser qu'en termes de ressources touristiques naturelles et anthropiques liées à l'axe nature, spéléo-tourisme, agro-écotourisme, écomusée et tourisme communautaire, Acul-du-Nord possède un fort potentiel agricole et un système agro forestier, susceptible d'une mise en tourisme, par la mise en place d'un circuit de « la route des savoir-faire », qui faciliterait de partager un moment avec les agriculteurs. En effet, Acul-du-Nord présente une civilisation du monde rural haïtien avec un potentiel agro-

touristique autour des fermes de la paysannerie et du concept de « Pays des Bourgs – Jardins », plus petit niveau des agglomérations rurales en tant que maille du pays profond. L'Agri-transformation avec les guildiveries, cassaveries, moulins de pistache et de cacao constituent aussi des éléments d'attraction.

Le paysan aculois est détenteur de techniques de culture héritées des siècles de l'horticulture introduite dans l'île depuis les différentes vagues migratoires allant de la période mésolithique pour aboutir aux plantations agro-écologiques Taïno de la période néolithique. Par ailleurs, la commune a la potentialité de développer un produit touristique à travers un circuit et la création d'un itinéraire des marchés de la commune. En effet, les marchés constituent le centre des activités économiques, sociales, culturelles et politiques de la paysannerie et point de convergence de milliers de petites communautés rurales traditionnelles. On distingue des marchés singuliers comme le Marché de la Soufrière et des marchés d'importance à rayonnement régional comme le marché de Labruyère.

Acul-du-Nord offre aussi des Paysages restreints composés de petits lacs, étangs, cirques de montagne, de Plaine, Criques ou Golfes, grottes et cavernes. La grotte « Grann Sannit » située sur l'habitation Papillon, section communale Mornet, comporte un « tunnel », qui d'après la tradition, mène à Dondon. Dans ce tunnel passe un cours d'eau alimentant le débit de la rivière de Grison Garde. Les sites étendus c'est-à-dire de vastes paysages de montagne, de plaine, de vallée, de côtes constituent de véritables

réserves de nature à caractère de parcs naturels.

En ce sens, la montagne de la Coupe -à-David est considérée comme une route importante reliant un réseau de circuits intérieurs menant partout sur le territoire par les montagnes remontant loin dans l'histoire. Ce fait est attesté par l'existence de l'ancien sanctuaire traditionnel (Grand Kay.) Le site naturel comporte des points de vue panoramiques imprenables sur la plaine et les montagnes environnantes. Les nombreuses rivières de la commune comme celles de Soufrière, la rivière de Grison Garde, la rivière de Grand Ravine, la rivière Michel, la rivière « Seza », la rivière Mango et la rivière « Lavedi », avec un débit intéressant à certaine période de l'année, offrent la possibilité d'organiser des activités de loisirs ludiques et sportives.

La commune héberge aussi les plages de St-Michel (Camp-Louise – Baie de l'Acul). Tout au long de ce tronçon, plusieurs belvédères offrent des panoramas indescriptibles de cette côte. La côte comporte une succession de criques, d'anses, de caps, donc une espèce de dentelures offrant un spectacle époustouflant que l'on peut admirer en bateau. Le site comporte déjà des installations et des attractions comme le complexe M et M Ressort Plage, des débarcadères, un village lié à des activités de pêche, du commerce et des restaurants locaux.

La commune présente un panorama balnéaire d'une grande diversité partant d'une large baie aux abords de végétations luxuriantes jusqu'à l'embouchure de la paisible rivière salée. Cet atout renferme le potentiel d'aménagement d'un site balnéaire, de res-

sorts, de complexes hôteliers, de villas de séjour, de condominiums, de centres commerciaux, de terrains de jeux divers, de piscines multiples et des options commercialisables avec la construction d'un port de croisière et de marinas grâce à certains atouts comme la grande capacité de la baie, la profondeur des eaux et l'inexistence de grandes vagues.

Cette superbe baie à la vue agréable et le bord de mer de Camp-Louise sont sous-exploités. La grande majorité des sites sont propres et la qualité des eaux est incontestablement remarquable, hormis les environs d'agglomération et surtout la plage publique de St Michel qui est dans un état d'insalubrité choquant. Le diagnostic des zones côtières est alarmant : occupation humaine non contrôlée, dégradation du monde côtier, ressources côtières surexploitées et non gérées, pollution, déchets et décharges, ignorance des lois, manque d'éducation, etc.

Concernant les ressources touristiques liées au Folklore, aux us et coutumes, la commune possède des atouts en termes de Patrimoine culturel d'une grande variété et richesse au carrefour de 3 civilisations. Les fêtes Patronales s'échelonnant pendant la période estivale peuvent permettre la découverte de multiples facettes de la commune, des sites sacrés, sanctuaires, mais également danses traditionnelles, bals champêtres et gastronomie populaire. Les fêtes champêtres se déroulent sans organisations rationnelles et soutien réel des pouvoirs publics. Les danses et musiques profanes d'Acul-du-Nord remontent à l'époque coloniale où les esclaves ont réintroduit dans l'île des formes de danses d'origine africaine dit de fécondité bantoue. Les colons introduisent des danses de cour, les pot-

pourris de contredanses réappropriées par les esclaves. On peut citer la danse « Siye », « Djouba », « Ti Kannèl », Kongo, Contredance, « kalbaron », « Tanbou Marengwen », Kalipso, Troubadour, Rara danse déambulatoire. Le Ranpono ou forme locale du Koumbit donne lieu également à des chants de labour.

La cuisine locale est dominée par un ensemble de produits du terroir au carrefour d'influences diverses. A titre d'exemple le célèbre « poulet aux noix » que l'on retrouve partout et le non moins célèbre riz « DjonDjon », le tassot de cabri, les « fritailles ». La Gastronomie populaire subsiste encore à la campagne : « Pannisik », « Pen Mayi », « Latoutou », « Pen patat », « Kochon Gra », « doucounou », « Pendou », « Peze », « Chat Mou », « Sokoy », « SanmSanm », « Mayi Pela », « FrouFrou », « Tchaka », « Roy », « lam Boukannen », « Bougonnen », « Rap », « Marinad », « Akra Pwa », « Akra Tayo », « Dous Kokoye », « Tablèt kakoye », « Tablèt pistach ». La mise en place d'incitatifs permettrait l'émergence de petites et moyennes entreprises au niveau de la commune, susceptibles de se les approprier et les restituer à la population dans des conditions d'hygiène standard.

Il convient de souligner qu'en termes de ressources touristiques complémentaires, la commune d'Acul-du-Nord comporte des services d'hébergement de type Guest-house. Ces établissements présentent généralement un cadre environnemental relativement attrayant tant de l'intérieur qu'à l'extérieur. Certains disposent de parc de stationnement, de grande cour et un environnement paysager. Quant aux services, on retrouve des chambres simple et double avec un minimum de confort et d'équipements. Certains ser-

vices sont inexistants dans les établissements de la place. Tous les établissements n'offrent pas un cadre environnemental attrayant, les services de qualité sont limités du point de vue de la satisfaction client. Le personnel n'est pas très professionnel. Des hôtels sont en construction dans le pourtour de la baie de l'Acul ou sur la côte. Il n'est pas encore possible de statuer sur le niveau et la qualité de ces établissements.

Le service de restauration est plutôt aléatoire. Il n'existe pas de restaurant standard offrant des services sur le plan de la préparation, de la présentation et de la satisfaction du client répondant à des normes de qualité d'un certain niveau c'est-à-dire offrant un menu varié. Les restaurants de la commune sont plutôt du type restaurant de rue avec une gastronomie apparentée au « fastfood » haïtien. Les restaurants sont très limités quant à la qualité des locaux, des produits et services.

GRANDS DÉFIS ET CONTRAINTES DU SECTEUR

Il est un fait indéniable que le tourisme du futur ne peut en aucun cas se concevoir sans que les populations en retirent un bénéfice tangible au-delà des dépenses des visiteurs. En tous cas la stratégie du modèle de développement à partir de la base, qui induit des stratégies de développement intégrées au niveau local, est ici de mise. Aussi il convient, dans cette perspective de faire une place de choix au tourisme alternatif, à l'éco-tourisme, le tourisme vert, respectueux de l'environne-

ment. Ce tourisme privilégie une approche favorable à la participation communautaire.

L'écodéveloppement n'est rien d'autre qu'une démarche de bon sens qui vise à utiliser au mieux, les ressources naturelles qu'offre notre environnement à partir du principal gisement de matière première d'une collectivité, son savoir et son savoir-faire. La diaspora comme la classe moyenne du pays pourrait très bien remplacer ses voyages ailleurs par des séjours à l'intérieur du territoire. Les haïtiens du territoire pourraient profiter des longs weekends pour faire de superbes escapades à travers le pays.

Si le tourisme de masse n'a cessé de décliner au fil des ans du fait des remous sociaux politiques qui se sont succédés avec pour corolaire la dégradation des infrastructures et la paupérisation de la population, le tourisme communautaire peut se positionner comme une alternative crédible capable d'induire une dynamique nouvelle, un nouveau paradigme qu'il conviendrait d'explorer.

Ce qui implique une nouvelle vision à la problématique du tourisme car les acteurs locaux ne seront plus des intermédiaires offrant une contribution passive. Mais ils seront des acteurs, appelés à gérer, en synergie certes, des installations publiques d'intérêt général comme les plages ou les débarcadères. Mais on sait que ces collectivités n'ont actuellement ni la capacité technique institutionnelle et humaine d'assumer ces tâches, aussi il faudra trouver les voies et moyens d'y parvenir telle est l'enjeu de cette nouvelle approche.



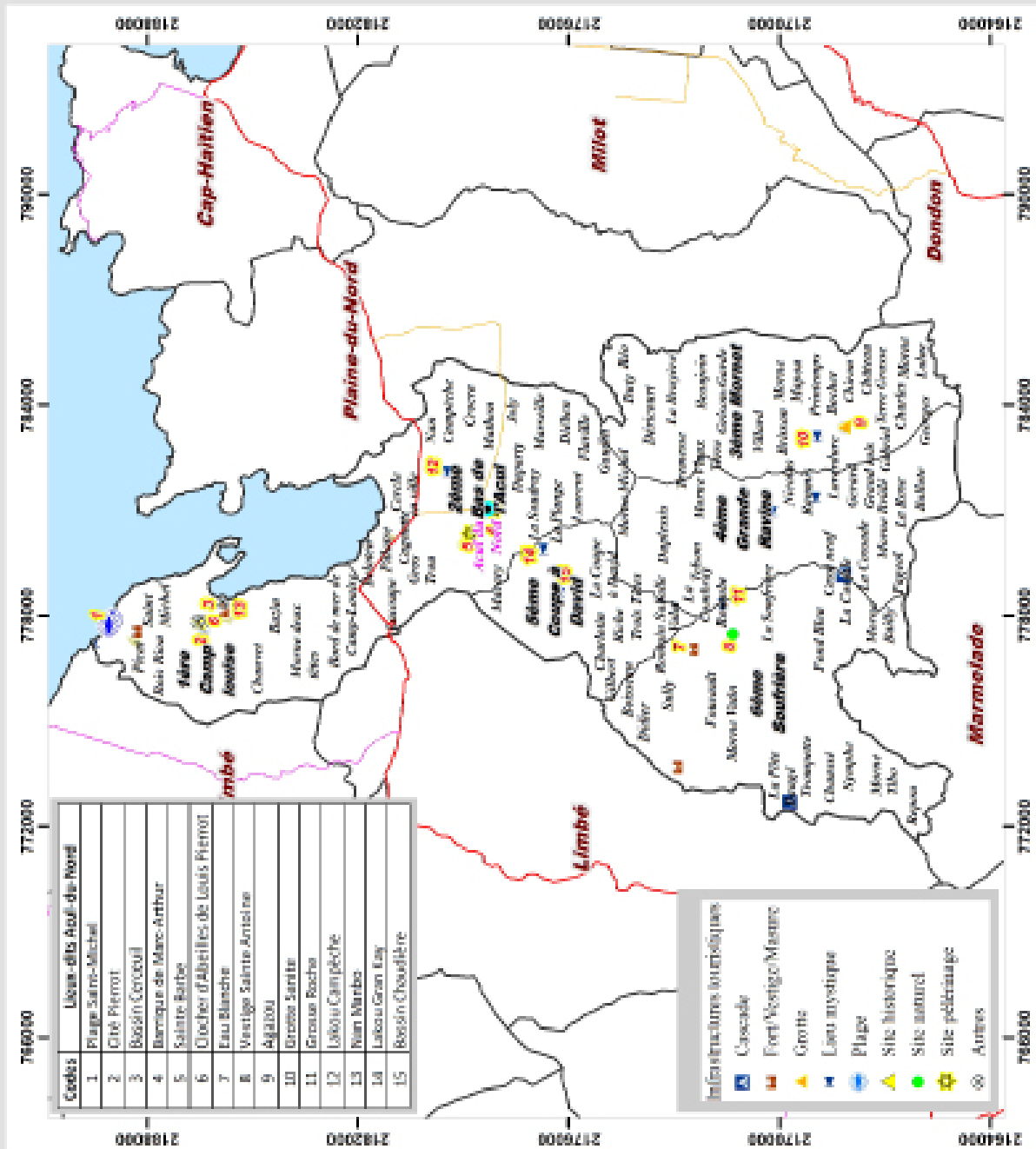
LOCALISATION DES SITES ET ATTRAITS TOURISTIQUES RÉPERTORIÉS DANS LA COMMUNE

Cette carte montre les différents lieux et attractions touristiques de la commune d'Acul-du-Nord. Ces infrastructures sont constituées de lieux mystiques, de plages, de sites de pèlerinage sans oublier les sites non identifiés par les enquêteurs.

Les lieux mystiques sont au nombre de 12 et les sites de pèlerinage sont de 2. On outre, il y est dénombré 2 plages, 4 cascades, 5 forts et vestiges de fort, 1 grotte, 1 site naturel, 1 site historique et 2 lieux non identifiés sur un total de 30 lieux avec attrait touristique répertoriés par les enquêteurs d'IFOS dans la commune d'Acul-du-Nord.



SITES ET ATTRAITS TOURISTIQUES DE LA COMMUNE D'ACUL-DU-NORD



CARTE 20 : Localisation des sites et attractions touristiques de la commune d'Acul-du-Nord.

En résumé



La commune d'Acul-du-Nord, grâce à son fort potentiel touristique, pourrait être un carrefour stratégique pour le tourisme. L'attrait touristique de la commune s'explique par la grande variété des points d'intérêt, la diversité des paysages, de son patrimoine historique, gastronomique, culturel et artistique. Les plages de camp-louise et la grotte « sannite », très attractives au niveau du département, ne reçoivent que des écoliers et des jeunes des communes avoisinantes. Tous ces attraits constituent une niche propice au développement d'un produit touristique qui se reposerait sur une idée innovante de projet intégré de mise en tourisme.

Somme toute, la commune a des atouts considérables par le fait qu'elle dispose de nombreux sites historiques, naturels et culturels susceptibles d'être transformés en produits touristiques : Baie de l'Acul, clocher miel de l'ancien Président Jean-Louis Michel Pierrot au niveau de la première section Camp-Louise, Grotte Sannit, Grosse Roche au niveau de la 4^{ème} section Grande-Ravine, Eglise Notre Dame de la Nativité, Habitation Flavile, Habitation Estève, Puits colonial « Barik », Tombe de l'ancien Président Louis Pierrot, Fort Romain communément appelé « fo Dawome », fort Laudin, habitation Tabois, Masure coloniale Guilmasson, Chute d'eau des bassins chaudière, Cercueil, kannot, cribiche, tchalala, mulâtre, Bookman, eau blanche, « lakou » Campêche, « lakou Gran kay » et les habitats vernaculaires.

Mais, un certain nombre de contraintes constituent des freins au développement de ce secteur. On peut citer notamment le mauvais état du réseau routier, l'absence d'aménagement des sites, le manque de structure d'accueil, l'absence de dispositif de sécurité pour les visiteurs et l'absence de promotion au profit du potentiel touristique de la commune.

Selon les renseignements des participant-e-s, plusieurs projets peuvent être par ailleurs profitables au secteur : le Projet PAST pour la réhabilitation des hangars de saint Michel plage financé par la banque Mondiale à travers l'Unité Technique d'Exécution (UTE) mis en œuvre conjointement par le Conseil de l'administration communale de Camp-Louise et le Mouvement des Paysans Acul-du-Nord (MPA), le projet PAST pour l'aménagement de la grotte « sannit » financé par la banque Mondiale à travers l'Unité Technique d'Exécution (UTE) mis en œuvre par l'organisation communautaire de base l'Union des Citoyens Avisés pour le Développement Social d'Haïti (UCADESH) et le volet du projet PAST pour la construction d'une place à carrefour Duty en mémoire de Bookman et de Ulrick PIERRE-LOUIS financé par la banque Mondiale à travers l'Unité Technique d'Exécution mis en œuvre par l'organisation communautaire ACOD.

Il est à noter que l'instabilité politique, l'insécurité et la disparition des patrimoines représentent lourdement des menaces pour le développement du secteur touristique.

2.5.8

MAIN D'ŒUVRE

Avec une population estimée en 2015 à 55 908 habitants, Acul-du-Nord constitue le 6^{ème} plus grand bassin de main d'œuvre dans le département du Nord. La strate 18 ans et plus, estimé à 30 298 habitants, représente près de 54% de la population générale. Avec la tendance à l'augmentation de la migration vers les grands centres urbains du pays et vers l'étranger ainsi que des retards cumulés de plus de 7 ans de la réalisation d'un recensement démographique, les chiffres actuels concernant la dynamique démographique ne sont plus fiables. Toutefois, les visites de terrain ont permis de constater que la grande part de la main d'œuvre, surtout celle qualifiée,

évolue dans d'autres communes se révélant plus dynamiques.

Il est impossible d'avancer des chiffres sur le poids de la main d'œuvre qualifiée, mais se fiant à la perception de la population et la multiplication effective de l'offre académique de 3^{ème} niveau, la qualification de la main d'œuvre a connu une amélioration. Mais aucune donnée spécifique ne permet d'apprécier si cette amélioration se réalise dans des domaines susceptibles d'appuyer un processus de développement endogène. Des études spécifiques et approfondies méritent d'être effectuées pour mieux apprécier la main d'œuvre.

2.5.9

SERVICES

Hormis les services administratifs liés à son statut de chef-lieu d'arrondissement, les autres types sont à un stade embryonnaire. En 2004, l'IHSI a dénombré 14 établissements de services, à savoir : 4 laboratoires médicales, 2 cybercafés, 2 garages, 2 salons de coiffure, 2 établissements de vente de cercueil, 1 studio de photographie et 1 « photocopie ». Ce sont en général de micro entreprises peu ou pas structurées. Il n'y est pas répertorié d'institutions financières et de loisirs formels dans la commune au cours de cette période.

Le transport, comme activité économique, suit la tendance globale de l'économie. Il est en panne de croissance et de moderni-

sation au niveau intra communal, en raison de l'enclavement des diverses composantes communales. Toutefois, il faut souligner l'intérêt des jeunes pour les mototaxis fournissant un service dont l'ampleur ne cesse d'accroître dans l'économie par sa capacité à créer des emplois plus rémunérateurs. Malheureusement, ce mode de transport de marchandises et de passagers influe négativement sur les prix des produits. Notons que 16 ans après, le secteur des services semblerait afficher une petite dynamique en termes de croissance annuelle. Les établissements ont passé de 14 à 26 unités. Mais, il faut souligner que ces activités ne sont pas de taille appréciable et génère des chiffres d'affaires très faibles.

2.5.10

FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES MAJEURES DU DOMAINE ÉCONOMIQUE

En guise de conclusion, le diagnostic du fonctionnement des secteurs économiques a pris fin par un atelier spécifique pour déterminer les FFOM majeures dans le domaine économique. Elles serviront de base pour les choix des grandes orientations stratégiques de développement. Ces FFOM majeures sont issues de débats où les enjeux de chaque secteur ont été pris en compte et constituent les priorités de développement de la commune dans le domaine économique.

TABEAU 66. - : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces majeures de la commune dans le domaine économique.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
1. Disponibilité de terres fertiles en plaines et en montagnes aptes à la culture de diverses plantations comme : le maïs, la patate, le haricot, le riz, les ignames, etc. (20,1) ; 2. Présence d'un cheptel diversifié (bovins, caprins, ovins, équins, ânes, porcins, les volailles) et de plusieurs poulaillers de production de poulets de chair (18,2) ; 3. Potentialités considérables en matière de pêche grâce à la Baie d'Acul-du-Nord long de 13,3 km que se partagent la deuxième section Bas de L'Acul et la première section Camp-Louise facilitant l'exploitation des ressources halieutiques (16,3) ;	1. Mauvaise couverture du réseau des opérateurs de téléphonie mobile (18,1) ; 2. Absence de crédit agricole, d'équipements et de matériels modernes limitant les investissements des agriculteurs pour une agriculture à grande échelle (16,2) ; 3. Destruction des mangroves lagunaires et utilisation de matériels inadaptés entraînant la disparition des ressources halieutiques (16,3) ;	1. Projet de construction du marché de Labruière à partir d'un financement de l'Union Européenne ; (20,1) 2. Intervention de PIZA et USAID/ DEED fournissant leurs appuis techniques pour renforcer la production de cacao, le reboisement et la distribution de plantules de cacao ;(16,2) 3. Projet de plantation de palétuviers pour la réhabilitation de la mangrove financé par USAID; (16,3)	1. Disparition de la Biodiversité ; (16,1) 2. Déboisement (16,2) 3. Superstitions (12,3) 4. Acculturation (12,4) 5. Influences politiques néfastes (8,5) 6. Insécurité alimentaire (8,6)

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
4. Existence de quatre (4) marchés : Labruyère fonctionnant les lundis et les mercredis, centre-ville d'Acul les jeudis et les lundis, Grison-Garde les vendredis et les dimanches, Bisson les lundis et les mercredis, Soufrière les mardis, les jeudis et les samedis ainsi que Trois (3) marchés de bétail : Labruyère fonctionnant chaque mercredi, Soufrière chaque samedi et Camp-Louise chaque dimanche (12,4) ; 5. Existence de plusieurs espaces publics à attrait touristique pour accueillir les touristes de montagne, développer l'écotourisme et le tourisme balnéaire : St-Michel Plage, M&M Ressort plage, Ilet-à-rat, (10,5); 6. Existence de plusieurs industries œuvrant dans la transformation du manioc, du maïs, du riz, du cacao et d'autres activités économiques comme des poulaillers, des boulangeries, des fabriques de blocs et de briques, des cassaveries, une usine d'eau traitée, des guildiveries, etc. (10,6) ;	4. Manque d'assistance technique et financière pour inciter de gros investissements entraînant le découragement de la population à se lancer dans les affaires (14,4); 5. Non électrification et absence de système d'éclairage public au niveau des 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} sections (14,5) ; 6. Insuffisance d'assistance technique et financière à l'égard des entrepreneurs délégués pour l'entrepreneuriat et limitant les investissements (12,6) ;	4. Intervention du MARNDR à travers des campagnes de vaccination du bétail et la formation des éleveurs (14,4) ; 5. Projet PAST pour la réhabilitation des hangars de saint Michel plage financé par la banque Mondiale à travers l'Unité Technique d'Exécution (UTE) mise en œuvre conjointement par le Conseil de l'administration communale de Camp-Louise et le Mouvement des Paysans Acul-du-Nord (MPA) (12,5) ; 6. Intervention de FECANO dans la formation des entrepreneurs (10,6);	

3.

ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

En conclusion, le Diagnostic Communal a permis d'analyser tous les secteurs d'activités de la commune. Il est révélateur de grands défis et des contraintes majeures liées aux problématiques de développement de la municipalité. Ces révélations mettent à jour les enjeux de développement de la commune. Elles mettent donc par ailleurs en lumière certaines potentialités à exploiter pour propulser la commune sur la voie du développement durable.



3.1.**ENJEUX LIÉS À LA GOUVERNANCE**

- › Sécurité et niveau d'efficacité de la justice
- › Développement institutionnel et renforcement de l'administration publique locale



La commune fait face à des défis dont l'analyse montre qu'ils constituent de véritables enjeux en matière de gouvernance qu'il faut adresser pour véritablement s'engager sur la voie du développement. Ces enjeux sont surtout liés à la sécurité des vies et des biens et l'aménagement du territoire.

SÉCURITÉ ET NIVEAU D'EFFICACITÉ DE LA JUSTICE

Eu égard aux grands défis qui influencent le niveau de développement de la commune, il y a lieu de pointer la sécurité et l'efficacité de la justice. Depuis quelques années, des niveaux élevés de violence et d'insécurité sont constatés dans certains milieux ruraux et urbains. Des individus armés circulent librement dans certains quartiers. La criminalité et le lynchage public sont monnaie courante. Les pouvoirs publics locaux n'ont pas pris des mesures suffisantes pour protéger ceux qui sont les plus à risque. Une telle situation risque de transformer la

commune en repère de bandits et compromettre tout effort de développement local.

DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL ET RENFORCEMENT DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE LOCALE

La commune dispose de très peu de bâtiments administratifs. Il y a lieu de constater l'inefficacité et la non-performance des services/institutions pour couvrir les besoins sur l'ensemble du territoire. Les différents obstacles ont des origines structurelles dont un manque d'infrastructures et de ressources humaines techniques. Ce qui constitue un défi majeur pour la bonne gouvernance de la commune. Cette dichotomie pourrait être renversée par une décentralisation réelle et le renforcement des capacités administratives et techniques des services déconcentrés et des organes des collectivités territoriales.

3.2.

ENJEUX LIÉS AU MILIEU PHYSIQUE

- › Urbanisation accélérée et injustice spatiale
- › Dégradation de l'environnement et gestion des déchets



Pour ce qui est du milieu physique, la commune d'Acul-du-Nord fait face à des contraintes dont l'analyse montre qu'elles constituent des enjeux qu'il lui incombe d'adresser pour s'engager sur la voie du développement. Ils sont surtout liés à l'urbanisation accélérée et injustice spatiale, la dégradation de l'environnement et la gestion des déchets.

URBANISATION ACCÉLÉRÉE ET INJUSTICE SPATIALE

Acul-du-Nord dispose d'une grande plaine alluviale fertile bordant la partie côtière. Plus de 77,17% de la superficie de la commune sont utilisés à des fins agricoles. Par ailleurs, force est de constater la pénétration progressive des bâties dans les zones aptes à l'agriculture. L'urbanisation se poursuit au gré des constructions informelles, sans le respect des normes anticycloniques ni antisismiques.

En termes d'organisation spatiale, le centre urbain rassemble plusieurs services déconcentrés des ministères. Mais certaines sections communales n'assurent pas à tous les mêmes conditions d'accès aux biens et aux services d'intérêt général, qu'il s'agisse des infrastructures de transport, de l'accès aux

services sociaux et de santé, à l'éducation ou à la culture, voire à l'emploi et aux divers avantages de la vie en société.

Cela traduit la séparation de certaines unités géographiques du centre urbain. Cependant, la mise en place d'une politique de redéfinition des centralités urbaines et de création des communautés durables pourrait montrer les nouvelles formes et les fonctions de l'espace.

DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DÉCHETS

Tenant compte de la configuration géographique de la commune, elle dispose d'un écosystème intéressant et d'une riche biodiversité. Cependant, Acul-du-Nord souffre encore du poids de la dégradation de l'environnement, de l'absence de structures sanitaires et de gestion des déchets, ainsi que de la dégradation fulgurante des bassins versants. Ce qui constitue des défis majeurs pour l'écosystème de la commune. Cependant cette situation pourrait être renversée dans une logique de transformation des déchets à des fins économiques et qui permettrait du même coup aux aculois-es de vivre dans un environnement sain et sécuritaire.

3.3.

ENJEUX SOCIAUX

- Flux migratoire
- Accès aux services sociaux de base



Les problèmes sociaux touchent tous les aspects de la vie, notamment l'environnement, l'accès aux services de base et l'organisation du territoire. Ce sont des enjeux majeurs en matière de développement social de la commune.

FLUX MIGRATOIRE

La population d'Acul-du-Nord est majoritairement rurale. Chaque unité spatiale révèle une certaine particularité en termes de production de biens, de services et de développement local. L'écart du niveau de vie des populations des milieux ruraux et urbains ne cesse de s'aggraver. Cela met à rude épreuve la qualité de vie des populations. En quête de perspectives d'emploi ou d'une éducation de qualité, il se donne à observer une migration très poussée des aculois-es vers les autres villes du pays ou

à l'étranger. Cependant ces compétences et cette main-d'œuvre pourraient servir de leviers susceptibles d'aider la commune à emprunter la voie du développement.

ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

La commune dispose d'un réseau routier reliant le centre-ville à plusieurs sections. Toutefois, le mauvais état du réseau routier se trouve donc en première ligne des problématiques liées au développement de la commune. Ce qui constitue un nœud et un obstacle majeur à tout effort visant à doter les zones les plus reculées d'infrastructures sanitaires et d'autres services de base. Il est à noter que le transport maritime est pratiquement sous exploité. Cette situation constitue un handicap majeur pour le développement de la commune.



3.4

ENJEUX ÉCONOMIQUES

- Forte potentialité des secteurs productifs
- Développement du tourisme
- Emploi et pauvreté dans la commune



Acul-du-nord présente d'énormes potentialités dans certaines filières pouvant lui permettre d'assurer un certain niveau de développement économique. Cependant son développement économique est retardé par l'absence de processus de création de nouvelles entreprises, l'absence d'innovation et ainsi que l'attraction d'investissements. Cela dit, la commune se heurte sur une stagnation économique.

FORTE POTENTIALITÉ DES SECTEURS PRODUCTIFS

L'agriculture, l'élevage et la pêche constituent les secteurs primaires de l'économie de la commune. L'agriculture est encore pluviale et vivrière. En dépit d'une grande plaine alluviale fertile et des espaces cultivables qui représentent plus de 77,17% de sa superficie, seulement 6,6% des Surfaces Agricoles Utilisées sont irriguées, soit environ 500 hectares. Toutefois, la commune dispose de rivières et de sources pérennes susceptibles d'être exploitées pour l'irrigation.

Cependant, l'extension de la surface emblavée pourrait favoriser de meilleurs rendements et l'amélioration significative des profits. Par ailleurs, bien qu'elle soit prati-

quée en dehors de toute norme, la production animale représente une planche de salut pour la population. Aussi s'ajoutent 13,3 km de côte que se partagent la 1^{ère} et la section et qui constituent un atout pour la croissance et la stabilité financière de la commune. Par ailleurs, la dégradation des ressources naturelles constitue des contraintes sur les systèmes de production.

DÉVELOPPEMENT DU TOURISME

L'industrie touristique est l'un des pôles incontournables de développement de la commune. Acul-du-Nord dispose d'un éventail de sites, de monuments et d'attraits culturels à vocation touristique. La partie côtière abrite la plus belle baie du département que bordent la plage Saint Michel et le port de Cagnette. Peu de ces sites sont exploités. Cependant, leur mise en tourisme représenterait un levier important au développement de la commune. Il est à noter que les contraintes financières liées aux poids des investissements nécessaires à la construction d'infrastructures de transport et l'aménagement des sites et des espaces d'accueil constituent autant de défis au développement du tourisme.

EMPLOI ET PAUVRETÉ DANS LA COMMUNE

La commune d'Acul-du-Nord dispose d'énormes potentialités pouvant lui permettre de faire un saut qualitatif dans le développement économique et social. En dépit du nombre considérable de petites unités de transformation, les opportunités d'emploi restent très faibles. On y retrouve la plage de St Michel, un marché d'envergure départemental à Labruyère, le port de Cagnette et une gamme de produits agricoles. Mais le développement de ce potentiel reste à désirer.

Cela traduit que le bien-être de la population est mis à mal par les conditions économiques précaires liées à un faible pouvoir d'achat. Cependant, une cohésion au niveau

des initiatives locales pourrait déterminer des orientations structurantes susceptibles de revitaliser certaines communautés et assurer l'optimalisation et la pérennité des entreprises existantes.

En somme, dans le cadre d'une nouvelle orientation dans le domaine économique les principales voies à emprunter devront être la valorisation des productions existantes qui passera certainement par la réorganisation de la commercialisation, la création de valeurs ajoutées, le développement de l'agriculture, l'intensification de l'élevage, la modernisation de la pêche qui, entre autres, constituent les meilleures perspectives de création de richesse à court, moyen et long terme et, sans mettre de côté inéluctablement, le développement de l'industrie touristique.



4. --- PLANIFICATION





4.1. VISION DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE



Le Diagnostic communal a accordé aux acteurs locaux d'Acul-du-Nord l'opportunité d'évaluer la dimension du dysfonctionnement des secteurs d'activités et d'analyser en profondeur la problématique de développement de la commune. Ce diagnostic a aussi été l'occasion ayant permis aux acteurs locaux d'identifier les contraintes et les menaces qui constituent des freins au bon fonctionnement des secteurs d'activités de la commune. Il a aussi, par ailleurs, révélé les atouts et les opportunités qui peuvent être considérés comme le socle sur lequel peut se reposer le développement du territoire.

L'analyse de cette problématique, dans une approche descriptive et analytique, encourage les acteurs de la vie communale à faire montre d'engagement citoyen et de responsabilité citoyenne pour paver la voie au développement durable à travers des actions et des efforts conjugués dans le cadre d'une planification stratégique de développement de la commune.

Il importe de noter que la réalisation du Diagnostic Communal a associé en atelier les acteurs des différents secteurs organisés de la société civile, notamment des jeunes, les élus locaux, les représentants des services déconcentrés afin de discuter collectivement sur les enjeux identifiés pour dégager, dans un horizon temporel déterminé, la vision globale du développement de la commune. Cette vision traduit le futur souhaité pour la commune basé sur les desideratas des élus locaux et les vœux de la population, et reflète donc les réalités et l'identité du territoire, notamment sa dimension sociale et culturelle, les spécificités du terroir et les caractéristiques de

la commune. Dans l'atelier, les acteurs ont formulé la vision suivante :



Vision de développement de la commune

« Dans 5 ans, soit en 2027, Acul-du-Nord est une commune compétitive et attractive travaillant pour l'aménagement et l'interconnexion de son territoire, jouissant d'une nouvelle dynamique de l'économie locale axée sur la valorisation des filières porteuses ; une commune évoluant dans un climat sécuritaire et résilient, dotée des services de base et garantissant la promotion de l'équité de genre et de l'inclusion sociale à travers une administration publique bien gouvernée ».

Cette vision, tendant vers 2027, s'appuie sur les aspirations de la population et décrit le développement stratégique de la commune

sur les plans spatial, économique, social et de la gouvernance. Elle s'harmonise avec les orientations nationales et la vision de développement d'Haïti esquissée dans le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) stipulée ainsi : « La refondation de la nation haïtienne en transformant la catastrophe du 12 Janvier 2010 en une opportunité pour qu'Haïti devienne un pays émergent d'ici 2030 ».

Bien entendu, la vision de développement de la municipalité est le fruit d'une réflexion commune sur le devenir de la collectivité. Elle met en évidence le changement souhaité au cours des 5 prochaines années tout en mettant en lumière les orientations

que doivent suivre les décideurs politiques. Elle est fondée sur les potentialités du territoire et les engagements des acteurs locaux d'implémenter des actions ambitieuses pour développer les secteurs clés de la commune, notamment l'agriculture, l'éducation, l'élevage, la pêche, la santé et le commerce. Dans cette démarche, les autorités politiques ont décidé de déployer des stratégies susceptibles de répondre aux attentes des communautés et de mettre en place un plan d'actions de développement endogène tout en développant une synergie pour que la population ait à sa disposition des services sociaux adéquats et de meilleures conditions de vie pour le bien-être collectif.



4.3. OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE



L'avenir de la commune tel qu'exprimé dans la vision conçue sur cet horizon temporel est faisable et réalisable. Cela sera donc le résultat des initiatives entreprises et des actions concrètes implémentées dans une logique de redéfinition du tissu urbain, de réglementation de l'évolution du territoire communal et de développement des secteurs porteurs de l'économie locale. Alors, ces interventions prennent en compte les besoins des communautés, les enjeux sociaux, économiques et institutionnels liés au développement de la commune et le niveau d'implication des acteurs.

Il est clair que la rupture d'avec le sous-développement pour emprunter la voie du développement requiert la volonté politique réelle des acteurs. Cela dit, ce processus exige des interventions déterminées et de la conviction des pouvoirs politiques. Pour mieux canaliser les efforts des intervenants pour la réalisation des actions concrètes insérées dans le document et faciliter ainsi la matérialisation de la vision, les acteurs ont formulé un objectif général pour les cinq prochaines années :



OBJECTIF GENERAL DE DEVELOPPEMENT

Dynamiser l'économie locale par la valorisation des filières porteuses et assurer le bien-être de la population à travers la desserte de services de base liés à l'aménagement, la structuration du territoire et le renforcement des capacités techniques, opérationnelles et institutionnelles des services déconcentrés de l'Etat ainsi que des collectivités territoriales. »

L'énoncé de cet objectif vise à assurer, d'une manière continue, une concordance entre l'organisation du territoire et le développement des secteurs d'activités de la commune. Il s'accomplit dans le cadre d'une planification stratégique de développement progressif du territoire dans une perspective quinquennale ou pluriannuelle. Il exige par ailleurs l'implication harmonieuse des acteurs, l'engagement citoyen et la volonté politique réelle des collectivités en vue d'assurer la pérennité du développement de la commune. Cet objectif fait office de guide qui jalonne les interventions et les actions des collectivités territoriales, des services déconcentrés de l'État, des structures communautaires, des organismes de développement et des bailleurs de fonds.

TABLEAU 67.- : Cadre programmatique du PCD de la commune d'Acul-du-Nord

Objectif du PCD : «Dynamiser l'économie locale par la valorisation des filières porteuses et assurer le bien-être de la population à travers la desserte de services de base liés à l'aménagement, la structuration du territoire et le renforcement des capacités techniques, opérationnelles et institutionnelles des services déconcentrés de l'Etat ainsi que des collectivités territoriales. »	
OBJECTIFS LIÉS À L'ORGANISATION ET À LA PROTECTION DU TERRITOIRE	
Objectif spécifique 1.1	Aménager et structurer l'espace communal
Objectif spécifique 1.2	Développer et moderniser les infrastructures
OBJECTIFS LIÉS À L'AMÉLIORATION DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	
Objectif spécifique 2.1	Protéger l'environnement et préserver la biodiversité
Objectif spécifique 2.2	Développer la résilience du territoire et lutter contre les dérèglements climatiques
OBJECTIFS LIÉS À LA PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT ET AU DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX PÔLES ÉCONOMIQUES	
Objectif spécifique 3.1	Développer et améliorer les secteurs d'activités traditionnelles de l'économie de la commune.
Objectif spécifique 3.2	Valoriser les potentialités des secteurs secondaires et tertiaires de l'économie locale.
OBJECTIFS LIÉS À L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	
Objectif spécifique 4.1	Améliorer la qualité de l'éducation et faciliter l'accès aux soins de santé
Objectif spécifique 4.2	Faciliter le bien-être de la population et l'épanouissement des citoyen-ne-s
OBJECTIFS LIÉS À LA PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE ET AU RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX DE LA PERSONNE	
Objectif spécifique 5.1	Renforcer les capacités des organes déconcentrés et des collectivités territoriales.
Objectif spécifique 5.2	Préserver les acquis démocratiques et garantir l'éducation citoyenne
OBJECTIFS LIÉS À LA PROMOTION DE L'ÉQUITÉ DE GENRE ET AU RENFORCEMENT DE LA JUSTICE SOCIALE	
Objectif spécifique 6.1	Protéger les personnes vulnérables et promouvoir l'inclusion sociale
Objectif spécifique 6.2	Promouvoir l'équité de genre et appuyer l'autonomisation des femmes

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ Atelier sur les arbres-à-objectifs du PCD/ 2021

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.1

Aménager et structurer l'espace communal

L'aménagement du territoire communal est une compétence dévolue par la loi à la municipalité. Comme pour beaucoup d'autres villes du pays, l'extension de l'espace urbain d'Acul-du-Nord est incontrôlée. L'urbanisation se poursuit au gré des constructions informelles et des projets individuels, sans vision ni logique spatiale d'ensemble. Cela entraîne une tension au niveau de l'affectation des sols et met en lumière l'absence de gestion des potentialités du territoire, notamment des terres agricoles environnantes. Au regard de tous ces constats, la municipalité à travers des lignes d'actions stratégiques oriente l'organisation de l'espace communal et l'aménagement du territoire.

En effet, il s'agit entre autres d'assurer le développement de la construction de nouveaux logements de qualité en employant des formes moins consommatrices d'espace surtout dans les zones les mieux adaptées à la fonction résidentielle. Ce qui permettra de répondre au besoin crucial de logements. Toutefois, cela ne doit pas se traduire par un accroissement de l'étalement urbain, ni se faire dans des endroits déjà surpeuplés, enclavés ou dangereux. Les espaces à privilégier pour la construction de logement reste les localités de Mathone et de Pillatre. Par ailleurs, les contraintes liées aux risques, au manque d'espace et aux enjeux du développement durable incitent à innover par l'adoption de constructions multidimensionnelles. Cela peut se faire

par l'exploitation de modes de constructions verticales pouvant accueillir plusieurs ménages, l'auto construction encadrée ou l'adoption de système de copropriété assujetti à des modes de financement et de gestion réglementés. Pour faire face aux aléas climatiques, il est donc stratégique de construire selon les normes parasismiques et anticycloniques. De plus, l'expérience des matériaux à base des débris recyclés devraient donc être explorée en vue d'offrir des constructions bioclimatiques et respectueuses de l'environnement et de l'écologie.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.2 :

Développer et moderniser les infrastructures

La commune d'Acul-du-Nord dispose d'un réseau reliant le centre-ville à plusieurs sections communales, notamment les 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} sections. De plus, la commune possède une baie et les vestiges d'un ancien port qui doit être réhabilité ou construit pour diversifier les voies de communication avec le reste du pays et avec l'étranger. Cependant, la situation géographique, les caractéristiques socio-économiques et les contraintes financières liées aux poids des investissements nécessaires à la construction des infrastructures de transport et au maillage routier communal constituent autant de défis pour l'attractivité du territoire et le développement du secteur. Au regard de ces constats, les interventions de la municipalité à travers ce PCD entendent promouvoir l'ouverture de l'espace communal par le développement du réseau routier et des infrastructures de transport et de communication intégrée. Ce qui permettra de

faciliter l'accès à l'information, à la mobilité des personnes et des biens.

Le désenclavement des sections communales et des grandes habitations, ainsi que l'amélioration de la circulation dans le centre-ville et les zones urbanisées constituent les besoins de la population aculoise. Pour le maillage routier communal, l'administration communale entend réaliser des activités de plaidoyer auprès du ministère des travaux publics pour trouver des fonds nécessaires en vue de construire plusieurs dizaines de kilomètres de routes ainsi que les ouvrages d'art nécessaires au désenclavement de zones marginalisées de la commune. Dans cette même veine, des routes agricoles seront construites pour faciliter le déplacement et l'écoulement des produits agricoles. Pour renforcer les voies de contournement de la commune, les stratégies de la commune à travers le PCD encouragent les collectivités à effectuer des interventions auprès du MTPTC, d'une part, pour la reprise et la continuité des travaux de construction de la route du tourisme et, d'autre part, pour le prolongement de la trame viaire limitrophe par le percement de nouveaux axes de pénétration. Dans la même logique, il serait donc nécessaire de réaliser une étude pour la construction de la route des Esclaves reliant Marmelade à carrefour Duty, bien entendu, à vocation touristique.

Par ailleurs, il convient de souligner que le maillage routier local vise essentiellement le désenclavement économique et social de la commune à partir de la route nationale #1 qui traverse le territoire. La construction de cette route permettra d'améliorer

l'accès entre les communes avoisinantes et les Sections Communales. Cette intégration est indispensable au transport des personnes et des biens des principaux foyers de peuplement et des principales zones productives vers la commune depuis les pôles locaux de développement. Elle facilitera à soutenir l'accès aux services essentiels, aux marchés, au transport des intrants et des produits finis. Les travaux devront permettre la construction de routes praticables en toute saison. A cet effet, il faudra réhabiliter ou construire un ensemble de routes secondaires et de pistes rurales.

Pour y parvenir, la municipalité décide d'instituer, à partir d'un arrêté municipal, une amende qui sanctionnera tous ceux qui utilisent la chaussée comme dépôt de déchets de toute sorte. Les fonds générés par l'amende et l'argent transféré par le FER à la municipalité seront utilisés pour la construction de routes agricoles, la formation des jeunes, le drainage des eaux, la réhabilitation et l'amélioration de la voirie. Toutefois, la Mairie travaillera avec les associations d'aculois vivant tant au pays qu'à l'étranger afin qu'elles participent à la construction de certains ouvrages dans leurs communautés. De plus, des activités de lobby sont envisagées auprès de partenaires financiers de la commune et/ ou de sa diaspora, en vue de trouver du financement pour installer et assurer la maintenance de panneaux de signalisation pour la gestion de la circulation verticale.

Compte tenu de la nature de certains investissements envisagés, la mise en œuvre de certains projets nécessitera la participation du secteur privé. Pour d'autres, la mise en

place de systèmes publics de gestion et d'entretien apparaît indispensable. Les travaux continus de reprofilage, de rechargement et de renforcement devraient aussi permettre d'apporter périodiquement un complément de structure à la chaussée. A cet effet, il suffit de réaliser des études en vue de jeter au moins une dizaine de ponts sur des rivières et ravines tant dans la ville que dans les sections communales. En ce sens, la Mairie entend démarcher auprès du pouvoir central afin de trouver le financement nécessaire à la construction d'une gare routière à Labruyère et deux aires de stationnement à Grison-Garde et Mathone.

Quant au transport maritime, Acul-du-Nord est quasiment coupé du reste du pays. Il est très pertinent de souligner qu'aujourd'hui la réhabilitation ou la construction des infrastructures et des équipements de transport constituerait des leviers pour accroître les possibilités de communication avec l'étranger et permettre la création de pôles régionaux et locaux de développement. Ensuite, faciliter la circulation interurbaine, favoriser l'écoulement de la production agricole régionale et locale, développer le commerce, permettre l'essor du tourisme et améliorer la desserte en services publics. Il est plus qu'une nécessité de raviver le transport maritime.

En ce sens, des activités de plaidoyer seront réalisées pour la réhabilitation du Wharf de Cagnette afin de faciliter les échanges avec d'autres zones du pays et de favoriser l'émergence d'activités industrielles et commerciales. En outre, elle permettra de mieux répartir les possibilités d'emploi sur le territoire communal et de favoriser

la création de pôles de développement. De plus, il serait donc nécessaire d'évaluer la possibilité de construire de véritables ports de transbordement pour améliorer la compétitivité dans la région. Aussi s'ajoute, la réhabilitation des débarcadères de façon à faciliter les activités de pêche et le transit de passagers et de marchandises. Pour ce faire, la Mairie entend démarcher auprès du pouvoir central en vue de trouver du financement pour la réhabilitation de ces infrastructures. Ces mesures s'avèrent aujourd'hui indispensables à la fois pour l'intégration régionale et internationale de la commune, et aussi à l'intégration politique, économique et sociale du pays.

En ce qui concerne les Nouvelles technologies de l'information et de la communication, ce secteur tend à devenir un élément central dans la lutte pour la compétitivité et le développement socio-économique d'un territoire. Cependant, le secteur des télécommunications a du mal à offrir un service homogène sur l'espace communal aculois. La connectivité reste mauvaise, et un pourcentage très faible de la population a accès à un service internet de haut débit. Pour pallier cette situation, la Mairie à travers ce plan encourage la mise en place de Télécentres communautaires. Ainsi, permettront-ils de réduire la fracture numérique entre les zones urbaines, périurbaines et rurales tout en mettant l'accent non sur un accès individuel aux moyens de télécommunication, mais sur un accès collectif.

Il convient de souligner que sans investissements dans des réseaux mobiles de haute qualité et avec une couverture étendue, la

commune souffre encore d'une mauvaise connectivité et les citoyens ne sont pas en mesure de se connecter avec le reste du pays. Les services de télécommunications de haut débit devraient être disponibles à l'ensemble de la population. Pour y parvenir, des interventions pourraient être effectuées auprès des opérateurs de téléphonie en vue de faciliter l'accès aux services de télécommunication pour que la commune dispose désormais d'une intéressante et plus large couverture de réseau.

Le PCD préconise la modernisation des politiques et le cadre réglementaire des télécommunications, la réforme de l'utilisation du spectre pour permettre le déploiement de la 4G LTE. Dans ce cas, des activités de plaidoyer peuvent donc être réalisées auprès du CONATEL. Dans une logique de renforcement des capacités, avec l'appui de la Mairie, des ateliers de formation peuvent être organisés au profit de centaines de jeunes de la commune sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

Par ailleurs, Acul-du-Nord est une ville côtière. La commune plaide en faveur d'un programme d'infrastructures pour la connectivité à haut débit fondé sur un partenariat public privé de portée régionale. Cela passera par la mise en place d'un câblage sous-marin qui toucherait toutes les villes côtières du département du Nord. La réalisation de ce projet fera indubitablement objet de plaidoyer auprès du pouvoir central pour être financé. Du même coup, il importe de souligner que des câblages sous-marins et des raccordements permettront une couverture répondant aux pers-

pectives sociales et économiques d'Acul-du-Nord.

La commune d'Acul-du-Nord, alimentée en électricité par les centrales thermiques de Cap-Haïtien, a besoin non seulement d'une certaine autonomie en électricité, mais aussi de pouvoir étendre son réseau à plus de ménages tant au centre-ville que dans les sections communales. En ce sens, le PCD propose un ensemble de moyens et de stratégies visant la facilitation et l'accroissement de l'accès à l'énergie et à l'électricité.

Étant donné que le réseau en place dans la commune appartient à l'EDH mais ne touche pas certaines unités géographiques, des démarches visant à étendre le réseau électrique à d'autres sections communales, notamment les 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} sections sont envisagées, bien entendu, de concert avec l'EDH ou toute seule, dans une perspective de décentralisation et de prise en charge de l'électricité comme compétence partagée avec l'EDH.

Par ailleurs, elle entend chercher à développer une certaine autonomie. Il s'avère donc nécessaire de préconiser la réalisation de deux études de faisabilité en vue, d'abord, de construire une microcentrale hydroélectrique sur la rivière Grison-Garde et ensuite une autre à cellule photo voltaïque de 5 MW à Pillatre. La municipalité pense pouvoir travailler avec l'ANARSE qui est l'autorité en la matière pour voir dans quelle mesure ces projets peuvent se réaliser. Cependant, elle prévoit de dégager ses propres moyens pour en réaliser les études.

Elle explore, en ce sens, les possibilités de faire un appel au secteur privé en vue de

financer, dans un partenariat public privé, ces études de faisabilité qui prendraient en compte l'implication des gens de la population comme investisseurs, contracter un prêt auprès des caisses et banques de la zone et solliciter l'appui de l'État et des partenaires financiers internationaux pour financer la contrepartie. Elle pense aussi pouvoir élargir le cadre en invitant les communes limitrophes à établir une intercommunalité sur l'électricité. Ce qui leur permettrait de mutualiser leurs moyens, leur capacité de mobiliser des fonds dans une perspective de bénéficier du courant électrique pendant plus de temps le jour et à moindre coût.

Par ailleurs, les autorités municipales ont conscience de leur responsabilité de faire en sorte que leurs concitoyen-ne-s vivent dans de bonnes conditions et aient accès à certains services surtout collectifs dont ils ont besoin. En ce sens, si le réseau électrique ne peut pas s'étendre pour l'instant à toute la commune, la municipalité entend entreprendre des démarches pour permettre aux ménages vivant dans les zones très reculées d'avoir accès à des systèmes photovoltaïques soit en les subventionnant ou en leur fournissant un appui pour leur acquisition tout en recrutant des spécialistes et techniciens pour accompagner les communautés ciblées.

Ainsi, la Mairie peut se porter garant pour que les ménages désireux puissent avoir accès au crédit afin de payer les matériels qui seraient installés par les ingénieurs et techniciens recrutés à cette fin par la collectivité municipale. Elle peut aussi rechercher des moyens financiers auprès des par-

tenaires financiers en vue de financer un projet qui permettrait l'acquisition et l'installation des matériels pour ces familles déjà identifiées.

L'éclairage public étant une compétence à la charge de la commune, il n'est pas superflu que la municipalité pense à installer des lampadaires en vue de mieux faciliter la circulation des habitants. Vu l'étendue de la commune, la Mairie estime nécessaire d'installer cinq cents lampadaires avec en priorité les carrefours, les zones de concentration de personnes, celles où sont établis des écoles, des églises, des centres et institutions communautaires, etc. Ce projet ambitieux stratégiquement requiert que la Mairie trouve l'appui du pouvoir central à travers son programme d'investissement public (PIP) ou des partenaires financiers intervenant dans la zone. Ce qui permettrait d'encourager la création de petites et moyennes entreprises.

L'amélioration du secteur énergétique passe aussi par celle de l'accès à l'énergie alternative par rapport au bois et au charbon de bois utilisés dans la cuisson des aliments. Pour y parvenir, la Municipalité met l'accent sur la distribution de réchauds à gaz propane à plus de 4 500 ménages, puis sur l'organisation de séances de formation au profit des ménages sur l'utilisation des réchauds à gaz et sur la gestion de l'énergie. Il convient de souligner que l'utilisation des matériels au GPL aidera à éliminer progressivement la consommation de bois et de ses dérivés. Ces séances de formation qui seront suivies de visites de suivi pourraient être animées par l'une des firmes mises en place dans la commune sous l'impulsion

de la Mairie. Cette structure, sur une base semestrielle, pourrait se charger aussi de la formation des technicien-ne-s travaillant dans les centrales hydro électrique et photovoltaïque ou la Mairie pourrait, dans le cadre d'une coopération décentralisée, rechercher de la formation un peu plus pointue pour ces technicien-ne-s.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2.1 : Protéger l'environnement et préserver la biodiversité

L'éducation est la base de tout changement de comportement. Ainsi, une éducation relative à l'environnement et au développement durable contribue sur le long terme à la prise de conscience des citoyen-ne-s dans la gestion responsable et solidaire de leur écosystème. De ce fait, ce PCD encourage la priorisation d'un programme d'éducation formelle et informelle relative à l'environnement et au développement durable qui contribue à changer la relation homme-nature dans le sens de maintien, de la conservation et de l'utilisation rationnelle des ressources.

La gestion des déchets est l'une des principales problématiques pour l'avenir de la commune d'Acul-du-Nord. Toutefois, la municipalité comprend que la gestion des déchets liquides et solides est favorable à l'amélioration des conditions de vie des populations et la protection de l'environnement. La première considération, c'est l'amélioration graduelle des conditions d'assainissement et de la gestion des déchets. A cet effet, des dispositions seront désormais prises pour le recyclage, la réu-

tilisation ou la valorisation de ces déchets. Comme stratégie, le PCD entrevoit la mise en place d'un espace de tri et de collecte des déchets sur le périmètre de Saint Michel Plage. Il convient de souligner que la gestion de cette filière correspond non seulement au tri des déchets et à leur collecte, mais aussi au transport et au traitement. En ce sens, les stratégies s'orientent vers la construction d'un centre de transformation des déchets en énergie de chauffage.

Ce secteur est trop souvent négligé dans les politiques nationales et locales. La Mairie de son côté devrait renforcer les capacités opérationnelles du service de voirie. Pour y parvenir, elle estime nécessaire d'engager un plaidoyer auprès du pouvoir central en vue d'équiper le service de voirie au moins de deux (2) camions à bennes compressives. Entretemps, un système de gestion décentralisé est aujourd'hui nécessaire à un traitement des déchets plus spécifique en fonction de la nature de ces derniers. Dans une logique d'intercommunalité, il est nécessaire d'envisager la signature d'un protocole d'entente entre les communes d'Acul-du-Nord et de Plaine-du-Nord pour la construction d'un site de décharge à Joly. Ce qui s'aligne donc par ailleurs à la construction d'un centre de compostage de déchets organiques à Laplagne.

La commune d'Acul-du-Nord est majoritairement rurale, les déchets sont gérés de façon sauvage. Ce qui explique que le niveau d'assainissement est très faible. Pour pallier cette situation, la collectivité vise à mettre en place un service public garantissant la qualité, la pérennité ainsi que l'équité des habitants face au service rendu. Pour

y parvenir, la Mairie entend entreprendre des démarches auprès des organismes de développement pour la construction de 20 blocs sanitaires dans les espaces publics. A cela s'ajoute la construction d'un complexe de toilettes, douches et « chatodo » pour 5 000 ménages.

Par ailleurs, la Mairie entend orienter les consommateurs vers un comportement plus respectueux de l'environnement à travers des politiques publiques préventives qui permettraient de faire concrètement baisser le volume des déchets. Cela passera par l'organisation de campagnes de sensibilisation à la gestion des déchets à l'échelle communale. Dans la même veine, des ateliers de débats sont à organiser dans les écoles autour de la problématique de la gestion des déchets.

Le développement durable d'un territoire se fait par la mise en place d'une politique stratégique qui prend en compte les écosystèmes naturels et une gestion durable des ressources naturelles, l'équité sociale et l'équilibre économique. Pour concrétiser cette politique, il faut prendre en compte tous les secteurs de la collectivité dans le processus de prise de décision de manière participative et inclusive. Le PCD lui-même est le vadémécum de toutes les parties prenantes. Il mettra en œuvre toutes les aspirations de la communauté en vue de contribuer à l'aménagement du territoire et la gestion durable de l'environnement. A cet égard, les interventions de la commune s'articulent dans le sens de la préservation de la biodiversité, la protection des écosystèmes et des espaces naturels.

Il s'avère important qu'une dynamique de

de développement d'espace vert urbain puisse se développer dans les espaces publics pour un cadre de vie agréable qui contribue également à l'adaptation et l'atténuation des effets néfastes des changements climatiques et la résilience en matière de gestion des catastrophes naturels. La forêt et l'énergie sont au cœur des différents débats communaux sur la crise climatique. La dégradation des terres et le déboisement dans les zones humides constituent une perte énorme pour le patrimoine naturel d'Acul-du-Nord. De ce fait, la Municipalité s'engage à la préservation pérenne de la biodiversité en mettant en place de nombreuses infrastructures et des programmes de sensibilisation. Pour faire face aux aléas climatiques, il révèle donc nécessaire de procéder à l'organisation de campagnes de conservation des sols et de reboisement des bassins versants. Aussi s'ajoute, la protection des sources à régime permanent.

De surcroît, en période de grandes précipitations, certaines localités de la commune d'Acul-du-Nord ont connu des calamités particulièrement des inondations et des crues. Ce qui entraîne la disparition de nombreuses espèces végétales qui participaient pourtant à l'équilibre du milieu et des pertes considérables au niveau des ressources agricoles. Pour la gestion des crues, des travaux de reprofilage sont envisagés sur le lit de la rivière de Gaudin depuis Labruyère jusqu'à bas-Duty ainsi que le gabionnage de la rivière de souffrière pour la protection du marché.

Par ailleurs, les mangroves lagunaires occupent, à Acul-du-Nord, une place restreinte. Mais, elles sont en grande partie

détruites à cause de l'utilisation des palétuviers pour le bois de feu et pour la fabrication du charbon. A cet effet, une campagne de revégétalisation des mangroves est l'une des solutions envisagées et, aussi, l'institution d'un comité visant à assurer leur gestion. Cette stratégie permettra cependant de revitaliser l'écosystème marin. Pour entrer de plein fouet dans cette dynamique, la municipalité devrait promouvoir le développement de l'économie verte. Cette stratégie permettrait de renforcer les capacités énergétiques, de reconstruire le capital naturel en tant que ressource économique et de prévenir la perte de biodiversité et des services environnementaux.

Dans la commune, nul n'ignore que le bois et le charbon de bois, d'une manière générale, répondent à 98% des besoins énergétiques du territoire et sont utilisés pour la cuisson, dans les blanchisseries et les boulangeries entre autres. Au regard de ces constats, la création d'une forêt énergétique s'impose au niveau de la 5^{ème} section Coupe à David et la mise place des micros-forêt au niveau de certaines sections communales. L'utilisation du bois continuera pendant longtemps encore d'être un pilier pour répondre aux besoins énergétiques des ménages de la commune, cela pour des raisons tant pratiques que culturelles.

En dépit de cette dépendance, la commune a un ratio déficitaire entre arbres plantés et arbres coupés chaque année. La mise en place au sein de la commune de forêts énergétiques durables devra assurer une efficacité énergétique pour la municipalité. En ce sens, il est à mener un plaidoyer auprès du pouvoir central pour la subvention

de matériels fonctionnant au GPL et au gaz propane. Cette stratégie permettra de réduire l'abattage des arbres. Toutefois, pour faciliter une bonne maîtrise de l'utilisation de ces nouvelles sources d'énergie et de limiter les risques d'incendie, la municipalité envisage l'organisation de campagnes de sensibilisation et de formation au profit des ménages sur l'utilisation des matériels fonctionnant au GPL et au gaz propane.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2.2 : **Développer la résilience du territoire et lutter contre les dérèglements climatiques**

La planète en général est de plus en plus polluée par les activités humaines, notamment l'industrie, le transport, l'agriculture, etc. Le changement climatique est une des conséquences de cette pollution. Il se traduit par une augmentation de la température à la surface de la terre, mais également par l'intensification des catastrophes naturelles. Les activités humaines, et notamment les émissions de gaz à effet de serre, sont une des premières causes du changement climatique actuel. Les conséquences de tels dérèglements sont à la fois environnementales, sociales et économiques. L'enjeu aujourd'hui est de répondre à l'urgence tout en pensant au futur. Cependant, la gestion des risques de catastrophes naturelles est d'abord locale. De ce fait, la Mairie à travers le PCD entend prendre des initiatives qui s'orientent vers la lutte contre les changements climatiques.

La gouvernance des actions en matière de GRD et de changement climatique doit être

harmonisée entre les différents partenaires intervenant dans la commune. Il s'agit de l'aborder tant sur le plan stratégique et technique pour renforcer effectivement la résilience de la population. Pour y parvenir, des séances de formation seront organisées au profit des brigadiers et des agents de protection civile. A cela s'ajoute l'organisation de campagnes d'information et de sensibilisation de la population sur les effets néfastes des changements climatiques. Ensuite les ondes des radios de la commune et d'autres stations de la région seront utilisées pour des émissions sur les risques et désastres ainsi que les changements climatiques.

Toutefois, il s'avère nécessaire de renforcer les structures communales et locales de protection civile. En ce sens, les actions s'orientent vers la mise en place d'espaces communs comme alternative en vue de faire face aux inondations et d'autres phénomènes naturels. A cela s'ajoutent l'identification et la constitution d'un réseau d'écoles à vocation d'abris provisoires. De plus, la Mairie de concert avec la direction communale de protection civile compte entreprendre des démarches auprès du MICT et d'autres organismes en vue de doter le service de protection civile d'une panoplie de matériels, notamment brouettes, génératrices, mégaphones, gilets, bottes et uniformes. Dans une logique de décentralisation, il est envisagé la création des comités locaux de protection civile au niveau des sections communales, notamment à Camp-Louise, à Soufrière, à Grande Ravine et à Coupe-à-David.

Compte tenu des moyens limités, le comité communal de protection civile d'Acul-du-

Nord est inefficace dans ses interventions. A cet effet, un plaidoyer sera réalisé auprès du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales (MICT) pour accorder un fonds de roulement au comité communal de protection civile en vue de renforcer ses capacités d'intervention.

Au vue des catastrophes naturelles pouvant frapper Haïti et leurs conséquences dramatiques, il y a lieu aujourd'hui de préconiser un modèle de développement urbain capable d'assurer la résilience du territoire. Il faut que le modèle de développement préconisé soit corrélé avec des variables d'aménagement qui auront comme ancrage la préservation des habitats, l'amélioration d'accès au logement et le développement de communautés durables.

Pour rendre la commune plus attrayante et résiliente, il est une nécessité de se lancer au renforcement de la qualité des logements existants par des opérations de réparation, de mise aux normes et d'amélioration de l'habitabilité. L'intégration sociale, l'inclusion et la cohésion seront promues par des mesures de planification et de conception urbaine à différentes échelles, incluant la planification de la ville et des sections communales, ainsi que la conception de quartiers et d'espaces publics. Les logements sociaux, la fourniture de typologies de logement pour des groupes sociaux et de revenus variés, l'accès aux transports publics et aux services de base, le désenclavement des quartiers, l'aménagement des places et placettes qui sont des variables spécifiques de planification affectant la cohésion sociale seront les clés de voute de la planification territoriale de la commune d'Acul-

du-Nord. Dans une logique de subsidiarité, des organisations seront invitées à se positionner sur la mise en œuvre de telles opérations, en lien avec le MTPTC et la Mairie.

Un certain nombre d'aménagements apparaissent comme prioritaires afin de faire face à plusieurs risques immédiats. C'est notamment le cas des pentes abruptes et fortement soumises à l'érosion des 5^{ème} et 6^{ème} sections qui nécessitent une mise en sécurité. A une autre échelle, l'aménagement des ravines est également une priorité en termes de gestion immédiate des risques. Celle-là peut prendre différentes formes telles que la revégétalisation des berges afin de limiter les risques d'effondrement et de diminuer le ruissellement, l'utilisation de gabions ou de murs de soutènement pour le renforcement des berges aux endroits les plus abrupts.

Les autorités locales et la société civile d'Acul-du-Nord comptent entreprendre des actions concrètes notamment, la construction d'unités de logements sociaux à Mathone et à Pillatre ainsi que la sauvegarde des habitats vernaculaires de la commune. La Municipalité entend entreprendre des démarches pour réhabiliter et augmenter la résilience des maisons vulnérables aux aléas sismiques et cycloniques, assurer le ravalement des bâtées et inciter la réfection des façades des bâtées du centre-ville. Là encore, il faudrait une mise à niveau des centres émergents qui vise un renforcement de leur attractivité et leur capacité qualitative d'accueil et la promotion de la complémentarité entre ces centres et les

communautés à l'échelle communale.

En effet, il est indispensable que tous les équipements, les infrastructures ainsi que les logements puissent bénéficier de ces normes. De ce fait, il est envisagé l'organisation de campagnes de sensibilisation de la population sur les normes de construction parasismique et anticyclonique. Il s'agit en priorité de limiter l'urbanisation des zones fragiles, dans les ravines et les mornes. Cette stratégie passe par des dispositions réglementaires, ainsi qu'un travail d'analyse des questions liées à l'écoulement des eaux, à l'échelle de l'ensemble du secteur d'étude, en incluant les mornes, et en tenant compte des projets d'aménagement à venir.

De plus, pour mieux accommoder les citoyens-ne-s et bien accueillir les visiteurs, la Municipalité juge bon de mettre en place une gamme d'infrastructures qui s'alignent avec la réhabilitation du wharf de Cagnette, la construction d'une gare routière et d'aires de stationnement. Aussi s'ajoute, la relocalisation de la Mairie d'Acul-du-Nord pour la reconstruire sous forme d'un palais municipal à Mathone. Toutefois, la Municipalité entend se donner les moyens financiers et surtout humains pour s'acquitter de cette responsabilité. Pour ce faire, la commune entend compter sur sa propre contribution ainsi que celle du fonds de gestion et de développement des collectivités territoriales (FGDCT) et un appui du gouvernement central à travers le programme d'investissement public (PIP).

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3.1 : Développer et améliorer les performances des secteurs d'activités traditionnelles de l'économie.

Il est une évidence que l'agriculture occupe le premier plan parmi les filières porteuses de l'économie de la commune. Penser et travailler au développement du système agricole, à bien des égards, relève de l'intérêt national. Il est important de préciser que l'essor de ce secteur porteur passera par différentes étapes qui permettront de l'affranchir de certaines contraintes et de mettre en valeur les potentiels dont il regorge amplement. Selon le RGA, plus de 80% de la population aculoise s'adonne à l'agriculture. On peut établir que le secteur opère surtout par des exploitations de faible taille. Pour améliorer sa performance, la production sera orientée vers le renforcement du secteur agricole et l'accroissement de la productivité.

A cet effet, il s'agit tout simplement d'étendre les surfaces emblavées pour augmenter la production. Avec l'essoufflement d'une production agricole qui ne reçoit ni les investissements adéquats ni l'accompagnement nécessaire pour un saut technologique qualitatif, il est envisagé la recapitalisation des exploitants agricoles par la mise en place d'un fonds de crédit local. Cela passera aussi par la subvention des intrants agricoles à travers un plaidoyer auprès du ministère de l'Agriculture. Il serait donc important que les opérateurs envisagent de faciliter les échanges entre les agriculteurs de la commune. Au niveau

des plaines, la stratégie serait de privilégier l'exploitation structurée des parcelles avec un minimum de machinerie. Ce qui permettra d'obtenir un surplus agricole en vue de se diriger vers l'autosuffisance et d'alimenter les circuits de commercialisation.

L'agriculture à Acul-du-Nord est encore très rudimentaire si on considère les moyens et techniques aratoires utilisés dans le processus de production. En ce sens, il s'agit d'encourager la modernisation du système de production agricole par l'acquisition de matériels et d'équipements mécaniques modernes adaptés aux espaces cultivables. Au regard des exploitants agricoles, il est à souligner qu'il sera organisé des séances de formation en vue de les former sur les techniques agricoles modernes, les bonnes pratiques d'agroforesterie et de restauration des sols.

Dans ce même ordre d'idées, les domaines privés de l'état seront identifiés à travers un plaidoyer du BAC auprès du ministère de l'Agriculture en vue de faciliter l'accès au foncier pour une exploitation agricole au moins sur des minifundia. En fait, il s'agit de réaliser des activités de plaidoyer auprès du pouvoir central pour octroyer une couverture sociale aux agriculteurs et des financements à faibles taux. Des débris de la mer seront également utilisés pour la fabrication de compost. Ces initiatives visent à maximiser la production, créer une forte valeur ajoutée aux activités agricoles tout en préservant l'environnement.

Il s'agit entre autres de maximiser le rendement des espaces agricoles en plaine qui ont des potentiels énormes. Il se révèle

donc intéressant de partir vers l'optimisation de la productivité qui favorisera entre autres la remontée de la rente et du rendement. A cet égard, il est donc nécessaire de lancer un programme communal d'aménagement hydraulique. Le succès de cet objectif passera indubitablement par le réaménagement des deux systèmes d'irrigation dont Grison-Garde et Mathone, la construction d'un micro-système d'irrigation à énergie solaire à Camp-Louise, l'augmentation des parcelles irriguées et la mise en place de boutiques d'intrants agricoles. Ainsi, le schéma d'aménagement donnera des indications sur l'utilisation du territoire et les dispositions à prévoir pour éviter que les espaces agricoles subissent l'effet de l'urbanisation.

Pour affronter les périodes de sécheresse, la Municipalité entend démarcher auprès du MARNDR en vue de réaménager le barrage de l'IDAI de Grison-Garde et de réaliser des ouvrages pérennes d'exploitation d'eau souterraine notamment par la pratique de réseaux de forage collectif et la mise en place de retenues collinaires. L'appropriation de ces infrastructures augmentera donc par ailleurs les superficies irriguées et facilitera la transition d'une agriculture pluviale à une agriculture irriguée moderne et productive.

De plus, les orientations se portent vers l'adoption d'une agriculture biologique en vue de maintenir et d'améliorer la qualité de l'environnement et de préserver les ressources naturelles. La rotation de cultures prendra racine aux fins d'encourager une diversité de cultures vivrières et d'espèces sous-exploitées pour leurs qualités nutri-

tionnelles ou leurs propriétés médicinales. Les stratégies tendent donc à encourager le renforcement des campagnes agricoles pour les cultures maraichères dans les zones humides et dans des zones des périmètres irrigués.

Et pour faciliter la circulation et le transport des produits agricoles, des tronçons de route vicinale seront construits dans plusieurs zones de la commune. Du même coup, des travaux de prévention de l'érosion et de restauration des sols sur les pentes les plus vulnérables pourraient donc déboucher sur une consolidation du secteur agricole.

Enfin, les orientations tendent à doter les acteurs du secteur de compétences extra-agricoles. Ce qui leur permettrait de gérer le management complexe que nécessite le développement optimal de la production ou d'un domaine de production. Ce qui favorisera l'acquisition de nouveaux marchés et, aussi, l'émergence de quelques unités de transformation.

Par ailleurs, l'élevage est l'un des piliers de développement de la commune et constitue une véritable source d'épargne pour les ménages en leur permettant de répondre à des besoins ponctuels. L'élevage à Acul-du-Nord n'est pas trop développé si l'on considère les techniques et les structures mises en place pour l'alimentation et la production du cheptel. Dans ce cas, la commune compte adopter de bonnes stratégies devant favoriser et assurer le développement et garantir la structuration du secteur.

L'agriculture et l'élevage ont des liens directs, car il s'agit d'activités qui utilisent

la terre pour des besoins alimentaires et économiques. Donc, il convient de dire que l'élevage lui-même souffre de pertes de valeur causées par une diminution des espèces en quantité et en qualité. Pour sortir de cette situation peu enviable, il s'avère nécessaire d'orienter les interventions vers le mode de conduite des animaux, l'abreuvement, la nutrition des animaux et la santé animale.

En ce qui concerne l'amélioration génétique, notamment des caprins et des bovins, il est à souligner que le PCD s'oriente vers la création de stations de monte pour le contrôle des croisements. Là encore, les stratégies vont dans le sens à encourager des organismes ou d'autres opérateurs économiques à intervenir dans la distribution de races améliorées. Ce qui permettra d'une part de réduire la disparition des races, et d'autre part, permettre aux éleveurs de se procurer des revenus intéressants.

Il convient de souligner qu'il n'existe pas vraiment de parcelles destinées à la production du fourrage. A cet effet, des activités de plaidoyer seront entreprises seront entrepris par le BAC auprès du MARNDR pour mettre à disposition du secteur des hectares de terre du domaine privé de l'Etat destinés comme espaces de pâture. Cela va de la production des fourrages, des cultures de granulés et de la préservation de certains arbres en vue de la nutrition du cheptel. Toutefois, il nous faut des ressources humaines additionnelles.

Dans cette même logique, le PCD s'oriente vers l'organisation de séances de formation au profit des éleveurs sur les techniques de préparation d'aliments pour animaux. Il

faut noter qu'en période de sécheresse les éleveurs sont confrontés à de sérieux problèmes pour l'abreuvement des animaux. En termes de disponibilité et d'accessibilité à l'eau, le PCD entend donc par ailleurs aménager des points d'abreuvement à proximité des espaces de pâture. Cette disposition sera effective en initiant des démarches auprès du secteur privé sous base de Partenariat Public Privé (PPP). Toutefois cette stratégie permettra d'améliorer et d'augmenter l'offre des produits locaux et leur qualité.

Par ailleurs, l'insuffisance de soins vétérinaires, de médicaments, d'encadrement technique et de capitaux font accroître les difficultés au moment d'entreprendre les activités d'élevage dans la commune. Ce qui explique que les maladies deviennent plus fréquentes et mettent en danger la santé de presque toutes les espèces au niveau de la commune. En ce sens, avec le Bureau Agricole Communal (BAC) comme cheville ouvrière, des campagnes de vaccination seront organisées au profit des espèces bovine, caprine et des volailles en vue de prévenir des cas de maladies ou d'épidémies. Les stratégies vont donc dans le sens de l'augmentation de l'effectif des agents vétérinaires au niveau des sections communales et la mise en place de pharmacies vétérinaires au niveau de la commune. Dans la même veine, une formation de base doit être semestriellement accordée aux éleveurs pour assurer les soins primaires.

De plus, il importe de souligner que les conditions de traitement et de conservation des produits de l'élevage, garantissant la qualité des produits et accroissant

la rentabilité de leur exploitation, restent à désirer. Le PCD juge nécessaire de réorienter le conditionnement des produits carnés. A cet effet, il est à penser à la mise en place d'une chaîne de froid à énergie solaire afin de créer les conditions d'hygiène et de conservation pour les produits de l'élevage. Ensuite, il est prévu de construire un complexe d'abattoir à Labruyère et des aires d'abattage au niveau de Grison-Garde et du centre-ville.

Pour faire face au vol de bétail, le PCD encourage la mise en place d'une table de concertation entre les CASEC, les ASEC et le BAC en vue de définir un plan de sécurité au profit du secteur. Du même coup, il est prévu d'établir un service d'identification et de certification des animaux au niveau des sections communales. Aussi s'ajoute, la création d'une brigade de contrôle et de vérification des bœufs conduits au marché de bétail de Labruyère ou qui traversent le territoire communal.

Au même titre que l'agriculture et l'élevage, la pêche constitue donc un pilier incontournable parmi les potentialités socioéconomiques de la commune. Avec 13,3 km de côte dont dispose la commune, ce secteur d'activités représente un potentiel économique très important plus particulièrement pour les communautés de la 1^{ère} et de la sections. Pour la commune, il est garant de stabilité dans les zones concernées et est un axe inévitable dans son développement ainsi que dans l'amélioration de son bilan alimentaire, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Cependant, au cours du diagnostic, les pêcheurs de la zone ont évoqué beaucoup de contraintes qui freinent le

fonctionnement du secteur. De ce fait, les actions du PCD s'orientent vers la modernisation de la pêche et le développement de l'économie bleue.

La pêche à Acul-du-Nord se fait donc de façon traditionnelle si on considère les matériels et les équipements rudimentaires utilisés. Avec une pêche qui ne reçoit ni les investissements ni l'accompagnement nécessaires pouvant lui permettre de faire face aux contraintes dont elle fait l'objet, il est à préciser que l'essor de ce secteur passera indubitablement par des interventions portant sur la modernisation et la dynamisation de la pêche tout en assurant le financement et l'extension de la production.

A cet égard, il s'agit d'encourager l'utilisation des ressources marines au développement de l'économie bleue. Il convient de souligner que cette initiative favorisera une recapitalisation des producteurs en leur donnant accès au crédit à des taux préférentiels et le développement de petites et moyennes entreprises de façon à accroître la valeur ajoutée sur la production.

De plus, les interventions s'orientent à travers des activités de plaidoyer vers la mise en place d'infrastructures et l'acquisition d'équipements modernes qui favoriseront une augmentation de l'offre des produits de la pêche, un accroissement des revenus des producteurs et l'usage de pratiques durables du point de vue environnemental. En ce sens, la commune encourage des démarches auprès du MARDNR pour installer des dispositifs de concentration de poissons (DCP) sur la côte en vue d'accroître durablement le rendement des activités de pêche.

Du même coup, une panoplie de matériels adaptés au métier de la mer seront acquis au profit du secteur, notamment des matériels de plongée, des fly boat à cales réfrigérées, des fusils, des gilets de sauvetage et autres. Ensuite, un plaidoyer sera effectué auprès du pouvoir central pour l'acquisition d'un bateau de pêche au profit des associations de pêcheurs de la commune et des communes limitrophes de la région côtière. Aussi s'ajoute, le réaménagement des embarcadères tel que Port Las Vegas, Concept, Adolphe, Archange, etc.

Tenant compte de l'absence d'unités de conservation des produits de la pêche qui constitue entre autres une contrainte majeure à l'approvisionnement régulier des marchés en produits de la pêche bien conservés, le PCD entrevoit la mise en place d'une chaîne de froid alimentée à énergie solaire en vue d'assurer la conservation des produits halieutiques. Ce qui permettra aussi d'équilibrer le marché et d'accroître le revenu des pêcheurs et autres acteurs du secteur, en leur permettant de gérer des stocks, de réduire le niveau des pertes et d'accroître le pouvoir de négociation vis-à-vis des intermédiaires associés aux marchés internes et externes.

Par ailleurs, les besoins alimentaires sont croissants, mais les ressources marines sont fragiles et limitées. Il serait donc important de se diriger vers le développement de la pisciculture sous toutes ses formes. En ce sens, la Mairie et le BAC optent pour des démarches auprès du pouvoir central pour la construction d'un ensemble de lacs collinaires et l'implantation de fermes piscicoles en vue d'élargir la gamme de produits

disponibles, notamment à Labruyère et à Grison-Garde. De plus, l'exploitation appauvrissante de l'espace maritime devrait être interdite et contrôlée par des agents de la Mairie et la MARNDR pour préserver les espèces et assurer la reproduction. Les réglementations en vigueur devraient être renforcées par des mesures communales.

Dans le même ordre d'idées, il serait donc stratégiquement important de financer les associations de pêcheurs et les marchandes de fruits de mer. Ce financement s'acquiert soit par un plaidoyer du BAC auprès du Ministère de l'agriculture, soit par l'octroi de crédit à des taux préférentiels du secteur privé des affaires ou des opérateurs économiques. Dans la même veine, la Mairie s'engage à prendre des mesures incitatives pour la protection de la biodiversité marine ainsi que des dispositions légales et réglementaires visant à protéger les zones de production, particulièrement aux embouchures et au voisinage des mangroves. A cela, la stratégie serait la revégétalisation des mangroves, lieu de reproduction pour la faune marine, dont le déboisement se fait de manière agressive à cause de l'utilisation des palétuviers comme bois d'énergie.

Il est très pertinent de souligner que toute tentative de développement d'une pêche durable requiert des efforts. Pour assurer la durabilité et le maintien du potentiel de développement du secteur de la pêche, il est absolument nécessaire que l'ensemble du secteur prenne en considération la fragilité des ressources disponibles et en fasse une utilisation rationnelle. Pour ce faire, le BAC opte pour la mise en place d'un programme de formation continue en vue de

former les pêcheurs sur la protection des espèces marines, la préservation des écosystèmes marins, l'utilisation de techniques modernes de pêche, l'utilisation et la maintenance des matériels et d'équipements de pêche, l'entrepreneuriat et les techniques de conservation des produits halieutiques.

Eu égard au dysfonctionnement des organisations de pêche, il s'agit donc d'encourager le renforcement organisationnel des pêcheurs. Il serait intéressant de se diriger vers la redynamisation des associations de pêche à s'organiser en fédération communale de pêche. Ce qui favoriserait un comportement responsable des exploitants vis-à-vis des ressources halieutiques. De plus, la stratégie serait d'effectuer un plaidoyer auprès du ministère de l'Agriculture en vue de subventionner la réalisation d'études sur la transformation des fruits de mer en d'autres dérivés au niveau de toute la région.

Tenant compte du contexte socio-économique, les marchands/marchandes de fruits de mer se constitueront en réseaux pour faciliter l'accès à des crédits et des subventions et mettre sur pied des poissonneries dans la commune et sur les marchés d'écoulement. En plus, il serait bon d'encourager des partenariats entre les associations de pêcheurs et les opérateurs économiques en vue de faciliter des investissements en infrastructures de base pour la conservation et la commercialisation des produits halieutiques, notamment des chambres froides, des congélateurs solaires et des igloos géants.

Par ailleurs, l'administration centrale sera donc interpellée pour jouer un rôle impor-

tant dans la création d'un portefeuille de crédits bancaires spécifiques pour la communauté de pêcheurs. Ce qui leur permettra de développer leurs activités aux fins de conquérir de nouveaux parts de marché tant au niveau national que caraibéen.

En ce qui concerne les carrières, la commune d'Acul-du-Nord comme toutes les autres du pays n'a aucune responsabilité du point de vue légal dans la gestion des mines et carrières lors même que ces dernières se trouvent sur son territoire. A cet effet, la Mairie opte pour des initiatives en vue d'encourager l'amélioration de la gestion et l'exploitation des carrières de la commune. Il s'avère donc nécessaire que la municipalité soit impliquée dans le contrôle de l'exploitation des carrières comme l'a préconisé le diagnostic de la problématique du secteur.

En ce sens, tout en s'impliquant dans la bataille pour qu'il y ait une vraie décentralisation au niveau national qui entraînerait le transfert d'un certain nombre de compétences et aussi de moyens du niveau central vers le niveau local particulièrement dans le secteur des mines et carrières, il en découlerait que ces deux entités s'entendent en vue de recruter au moins deux techniciens qui seront rattachés à la municipalité. Cette dernière se chargerait des activités entourant le recrutement alors que le Bureau des Mines fournirait les tests et s'occuperait de former ces techniciens afin qu'ils puissent être en mesure de contrôler la façon dont les carrières sont exploitées, leur sûreté et la sécurité des exploitants.

Pour mieux exploiter les carrières, la Municipalité préconise d'introduire des maté-

riels modernes tout en rationalisant leur gestion. Ainsi la municipalité entend soit encourager la création d'au moins une entreprise dans le secteur, soit inviter le secteur privé, les jeunes ayant des moyens financiers et une certaine formation dans le domaine à se mettre ensemble en vue de créer une entreprise qui interviendrait dans la formation des exploitants, la location de matériels sophistiqués dont l'entreprise ferait l'acquisition pour mieux exploiter les carrières, assurer le contrôle de leur sûreté, etc.

La commune prévoit non seulement de se porter garante auprès de certaines caisses et banques de la place pour faciliter l'accès aux crédits, mais aussi d'instituer « une redevance carrière » qui sera payée au mètre cube par les exploitants pour pouvoir non seulement rembourser les crédits contractés par la municipalité, mais aussi renforcer ses différents services impliqués dans la démarche. Pour bien exercer leur métier et pouvoir se protéger, les exploitants ont besoin d'être formés. En ce sens, à la demande de la Mairie et avec l'appui du Bureau des Mines, une formation sera organisée à l'intention d'une cinquantaine d'exploitant-e-s au moins tout en les aidant, par la suite, à se procurer de matériels pour leur sécurité, etc. L'entreprise mise en place sous la houlette de la municipalité dans le secteur pourrait se charger de cette formation.

La municipalité d'Acul-du-Nord tout comme le Bureau des Mines pourrait mieux planifier ses interventions dans le secteur des mines et carrières si elle disposait de toutes les informations y relatives. Ainsi, un vrai diagnostic s'impose. Il s'agit de mener

un plaidoyer auprès du Bureau des mines et d'énergie en vue de compiler toutes les études déjà réalisées et données existantes avant de commander d'autres études prospectives selon les besoins qui établiraient une cartographie géo-référencée des mines et carrières de la commune tout en indiquant leurs propriétés et leur volume exploitable.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3.2 : **Valoriser les potentialités des secteurs secondaire et tertiaire de l'économie**

Avec son importance comme chef-lieu d'arrondissement, ses potentiels agricoles, industriels et touristiques, Acul-du-Nord peut représenter un espace économique d'importance en Haïti. Cependant, choisir des secteurs et des actions ciblés pour la mise en valeur efficace des ressources et la transformation des potentialités en opportunités, sous-entend déjà un environnement permettant leur exploitation efficace ; ce qui implique une culture de l'innovation et de la compétitivité.

Il importe de noter que l'écosystème à l'intérieur duquel évolue l'économie aculoise se caractérise par des barrières à l'entrée qui définissent le mode d'exploitation des ressources et en bout de ligne circonscrivent les frontières des possibilités de production. Cela dit, le niveau de production est conditionné par les ressources disponibles et les techniques utilisées pour leur valorisation.

Cette structuration laisse donc au bord de la route un ensemble d'agents économiques

qui auraient pu servir à la création de richesses et à la production des biens et des services. Au regard de ces constats, pour faciliter un saut qualitatif vers une économie de prospérité, la commune pourra miser sur des initiatives visant à dynamiser l'économie locale qui passeront indubitablement par le développement des activités commerciales et industrielles.

Une restructuration du secteur économique passe par la mise à la disposition des opérateurs économiques des infrastructures et d'outils à bon marché de communication et d'information capables de stimuler des investissements. La commune entend consentir des investissements dans les espaces urbains propices à un meilleur cadre de vie et à la possibilité de croissance. Il s'agit d'adopter une approche qui fait de Camp-Louise, de Labruyère, de Grison-Garde et du Bas de l'Acul trois pôles économiques, d'emplois et de développement des PME/PMI.

Le marché de Labruyère offre déjà de grandes opportunités pour les échanges commerciaux et la valorisation des ressources de la zone. La structuration de ce marché est un élément important sur lequel la commune doit se pencher. Ces pôles devront être conçus comme des espaces économiques structurés qui attirent les populations à proximité et offrent un certain niveau de production de biens et de services.

En plus de la création de ces quatre pôles économiques au niveau de la commune, les initiatives entrepreneuriales au niveau agricole, de l'élevage, de la pêche et du tourisme devront être encouragées et sou-

tenues. Pour que le développement soit possible, il faut que tous les secteurs soient dynamisés grâce à des mesures incitatives. Il exige une rupture avec les approches d'aide à la survie et éviter, dans la mesure du possible, l'humanitaire récurrent.

D'emblée, il faut que la commune encourage les investissements privés dans les différents secteurs économiques de la commune. Il s'agit de réaliser des activités de promotion pour les potentialités d'Acul-du-Nord auprès des membres de la Chambre de commerce et de l'industrie du nord, des opérateurs économiques et de la diaspora. Il serait donc important d'entreprendre des négociations et de prendre des mesures incitatives comme des abattements sur les redevances des entreprises. En ce sens, la stratégie serait donc l'exonération de PME/PMI pendant les deux premières années de leur lancement.

Aussi s'ajoute, la transformation des exploitants/exploitantes du secteur de la pêche, de l'élevage et de l'agriculture en véritables hommes et femmes d'affaires. De plus, les nouvelles technologies de l'information, avec une diffusion adéquate sur les disponibilités en denrées dans chaque section communale facilitent une pénétration des produits dans les milieux urbains en fonction des besoins exprimés. Cela consiste également à les mettre en contact avec de potentiels investisseurs. Cet effort de partage d'information constitue la clef de voute pour une valorisation des ressources des secteurs porteurs de l'économie de la commune.

Dans la même veine, il y a tout un processus d'éducation à enclencher. Cette éducation

en adéquation avec notre environnement culturel entend adresser aussi bien les problèmes liés à la pénétration des services financiers dans la commune, si cruciale pour les filières porteuses de la commune. A ce niveau, la Mairie prévoit miser sur l'organisation de séances de formation au renforcement de capacités des jeunes entrepreneurs en entrepreneuriat, en montage de plan d'affaires et un accompagnement direct pour la reconnaissance légale des PME. Déjà, le mobile money (mon Cash) fait son entrée dans les transactions au quotidien. Mais, une plus grande extension du système pourra permettre un accès plus facile à des points de vente. Il s'agit maintenant de prendre des mesures d'appuyer de nouveaux agents sur le marché.

Il faut attirer des capitaux et les rentabiliser dans le secteur primaire et les activités des autres secteurs. Cependant, il est unanimement reconnu que le développement économique est hypothétique sans la création des conditions favorables à l'investissement et la croissance. Le territoire communal devra se doter d'infrastructures nécessaires, à son échelle, pour favoriser cette croissance. Dans ce cas, l'accent devrait être mis sur la construction d'infrastructures et d'équipements économiques durant le quinquennat de la mise en œuvre du PCD.

De ce fait, dans une logique de restructuration et de modernisation des méthodes de production et de commercialisation des produits agricoles de la commune, il serait donc important d'encourager l'installation de deux centres de conservation et de transformation des produits agricoles de la commune à Gaudin et Pillatre. Les in-

frastructures marchandes fondamentales à l'économie actuelle, comme les marchés et des abattoirs devraient être construites, équipées et/ou rénovées en vue de faciliter les échanges commerciaux. Ce qui permettrait une augmentation substantielle de la productivité dans les secteurs porteurs en particulier et attirer les investissements privés.

Par ailleurs, tenant compte de la faible proportion de la population ayant accès à un compte en banque et au crédit, il serait bon d'appuyer le renforcement des capacités financières des mutuelles de solidarité et des coopératives. Du même coup, l'approche serait donc par ailleurs de préconiser le renforcement d'un climat de confiance à l'investissement en rendant disponible un système de justice et de police capable d'exiger la conformité aux lois et aux règlements en vigueur à tous les acteurs. Ensuite, un plaidoyer devrait être entrepris par la Mairie avec l'appui du MEF auprès des institutions financières de l'Etat, notamment BNC, ONA, FDI, CFI pour faciliter l'accès au capital financier et pour les lettres de crédit. Il convient de souligner que c'est à partir de la reconfiguration des relations de causalité entre les institutions économiques et l'administration publique locale que l'économie de la commune obtiendra les résultats escomptés.

Sauter les verrous institutionnels et s'approprier de nouvelles technologies de l'information ne suffisent pas pour faire le saut qualitatif vers le développement des activités commerciales et industrielles. Il faut aussi considérer l'énergie et le transport. L'accès à l'électricité est très critique dans

la commune. Cela dit, on ne peut s'imaginer une transformation de l'économie avec un système déficient de la production énergétique. Il faut souligner que les technologies dans le secteur énergétique rendront possible un commerce plus important et plus intégré.

En ce sens, le déploiement d'une économie circulaire permettra de créer de nouvelles activités, notamment la gestion des énergies renouvelables. Il serait intéressant d'explorer la production de l'énergie propre, notamment l'énergie solaire ou toutes autres sources d'énergies à bon marché et respectueuse de l'environnement à l'échelle communale. De surcroît, cette stratégie s'aligne à la prise en charge des problèmes liés aux infrastructures de transport routier et maritime, tels des ports, des marinas, des embarcadères, des gares, un réseau routier adapté et fonctionnel.

Finalement, ce PCD prévoit de faire reposer la croissance économique durable de la commune sur le développement des PME/PMI qui sont génératrices de richesses et d'emplois. Ces entreprises constitueront le socle de la transformation économique souhaitée et du passage à une économie relativement moderne et prospère.

Dans le cadre du programme de développement de nouveaux pôles économiques et de l'exploitation des avantages comparatifs, le PCD propose un ensemble de mécanismes et des stratégies à mettre en place pour la valorisation de l'artisanat, les arts, les lettres et métiers. Cependant, il faut bien reconnaître que cela est un véritable défi si on considère les circonstances actuelles dans lesquelles ils évoluent. Ce qui explique

que ce secteur exige beaucoup d'efforts pour un saut qualitatif.

Le développement des métiers d'arts et de lettres ainsi que l'artisanat dans la municipalité nécessite tout d'abord la mise en place d'infrastructures diverses y relatives. Dans cette optique, il est nécessaire de procéder à la construction d'un centre culturel à Mornet et la construction d'un atelier d'artisanat communal. Il faut stimuler et encourager la créativité dans le secteur. Pour y parvenir, il faudrait promouvoir le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des artisans. A cet effet, la Municipalité mise sur l'organisation de séances de formation semestrielle au profit des personnes évoluant dans les secteurs artisanat, art et lettres. Du même coup, appuyer la mise en place d'une association entre les artisans de l'Acul-du-Nord et de Labadie pour la vente des produits artisanaux.

Pour stimuler et encourager la créativité dans l'art et l'artisanat, la commune opte pour la création d'une chambre des métiers et de l'artisanat. Là encore, des activités de plaidoyer seront entreprises auprès des institutions financières de l'Etat et des ministères sectoriels en vue de faciliter l'accès au crédit incitatif aux artisans de la commune et la construction d'infrastructures pour l'exposition et la vente de produits artisanaux. Dans la même veine, il serait intéressant de définir un partenariat entre les écoles professionnelles et la chambre des métiers et de l'artisanat. Cette stratégie vise à mieux produire des ressources humaines qualifiées et d'améliorer la qualité des produits artisanaux.

Des partenariats du type coopération décentralisée seront mis à profit pour l'exploitation de marchés pour ce secteur d'exportation à haute valeur ajoutée. Sur la base de ces différentes actions mises en place, les activités de promotion et de médiation culturelles peuvent être engagées. Ainsi, de grandes foires artisanales communales pourraient être réalisées à cet effet.

La commune d'Acul-du-Nord dispose d'un potentiel touristique intéressant et durable qui pourrait être porteur de croissance, de création de richesses et d'emplois. Mais ce potentiel s'attarde encore à être intelligemment exploité dans la perspective d'une plus grande diversification et d'une plus grande autonomie économique. L'offre culturelle en tant que moteur de développement touristique induit une meilleure organisation des potentialités de la commune afin d'en faire une locomotive réelle du tourisme. Associer dans les lectures et interprétations du territoire, autant dans ses aspects matériels, patrimoine urbain, monuments, sites à forte dimension symbolique que dans ses composantes immatérielles, traditions populaires, productions locales, la commune d'Acul-du-Nord peut être un carrefour stratégique pour le tourisme. Au regard de toutes ces considérations, les interventions du PCD s'orientent vers le développement du tourisme et de l'artisanat.

A cet effet, la Municipalité s'oriente vers l'adoption d'une politique touristique véritable et scientifique. Il s'agit entre autres de promouvoir un projet fondé sur la revalorisation de la culture et des mi-

lieux naturels comme valeur ajoutée du territoire communal. Cette stratégie vise cependant à renoncer aux comportements d'amateurisme qui caractérise jusqu'à présent ce domaine pour jeter les bases de ce qui doit être une option décisive de développement durable, au profit de la population aculoise. Tous les domaines liés à l'art et au patrimoine devraient faire l'objet de classes culturelles dont les grands axes se résument au renforcement de l'identité et à la participation à l'inclusion sociale. Et, la cohésion sociale doit donc être une visée de l'attractivité territoriale.

Les ressources touristiques de la commune sont quasiment méconnues, alors qu'elle dispose de potentialités durables, et que le tourisme pourrait être porteur de croissance et favoriser la création d'emplois. A cet effet, la Mairie entend miser sur l'exploitation du potentiel touristique tout en facilitant l'accès aux sites. Ce qui explique que d'importants défis vont être relevés aux plans de l'accessibilité maritime et terrestre, de la préservation et de la mise en valeur des milieux naturels et du patrimoine culturel, de la qualité des aménagements, de l'accueil, des services. Le tourisme, trop souvent considéré sous le seul angle de la visite de monuments ou de sites remarquables, alors que son champ peut s'articuler sur des particularités diverses.

Il s'avère nécessaire de promouvoir la diversification de l'offre culturelle en vue de renforcer le menu des activités touristiques et d'attirer une diversité de tourisme dans la commune. A cet effet, la Mairie opte pour la réhabilitation de la mémoire de toute l'histoire de la commune depuis la

résistance à l'esclavage, l'oppression, la révolte et les sites qui lui sont associés. A cet égard, un mémorial des révoltés sera construit à Flaville. Dans la même veine, des monuments commémoratifs des postes militaires seront construits au niveau de Cagnette et de Saint Michel pour les ériger en lieux de mémoire.

La commune possède des avantages comparatifs intéressants grâce à la possibilité de s'orienter vers d'autres secteurs, comme le tourisme de découverte de la gastronomie populaire ou diverses expressions des traditions populaires. Il serait donc également important de prévoir le développement des activités de tourisme communautaire et de loisirs en milieu rural par la mise en place de gîtes ruraux, auberges créoles, table d'hôte, camping, etc. Ces initiatives rendront possible la mise en valeur des nombreux attraits du milieu rural ainsi que le développement harmonieux des diverses activités du milieu urbain.

De plus, il s'agit d'assurer une vie décente et correcte en amplifiant les efforts en matière d'infrastructures touristiques, de restauration, d'infrastructures culturelles et de loisirs. En ce sens, il se révèle nécessaire d'augmenter la capacité d'accueil de la commune par la construction de trois (3) hôtels de 3 ou 4 hibiscus respectant les normes touristiques au centre-ville, à Bas de l'Acul et à Camp-Louise. Bien entendu, avec des chambres spéciales portant le nom de certaines grandes personnalités qu'Acul-du-Nord a vu naître, notamment Mercier Duparty et Jean Louis Pierrot. Aussi s'ajoute la construction d'une Marina moderne pour l'accueil de bateaux de plaisance.

L'offre d'hébergement et de restauration est actuellement déficiente dans la commune. La réglementation visant à établir et à faire respecter des standards est inexistante. La qualité du service laisse grandement à désirer. L'approche serait de construire des restaurants de haute gamme dans la commune, notamment à Camp-Louise et à Pillatre. Du même coup, la municipalité d'Acul-du-Nord entend entreprendre des activités de plaidoyer pour que des mesures soient prises au niveau du cadre légal et de la sécurisation du foncier afin de rendre plus propices les investissements privés et, plus particulièrement, les investissements étrangers. Toutefois, il est requis la mise en place de zones d'aménagement intégré de développement touristique.

Acul-du-Nord abrite la plus belle baie du département du Nord, des attraits naturels et une plage dont la qualité et les caractéristiques rassemblent des critères d'attractivité permettant d'attirer une clientèle internationale et pouvant accueillir un hébergement et des activités balnéaires à un niveau compétitif par rapport à l'offre concurrente dans diverses régions du pays. Cela traduit que les accès maritimes et le désenclavement interne sont importants pour le tourisme à Acul-du-Nord, car ils permettront d'accroître l'accessibilité de la commune et d'améliorer la circulation interne.

A cet effet, les collectivités choisissent de faire des interventions auprès du pouvoir central pour le réaménagement du port de Cagnette, bien entendu, avec un niveau d'attractivité réunissant les conditions techniques préalables pour la construction

et l'aménagement des installations d'accueil nécessaires aux bateaux de croisière. De plus, la commune encourage une dynamique régionale par un plaidoyer pour la construction d'un complexe triangulaire entre Fort-Liberté et ses fortifications, le site de Labadie incluant le village des pêcheurs, la baie de l'Acul et le parc national historique. Tous, dans une logique d'intercommunalité. Ces stratégies favoriseront des externalités positives à la commune.

Par ailleurs, ce plan entrevoit la nécessité de mettre en lumière un éventail d'attraits naturels et culturels et des patrimoines pour le développement d'un réseau d'écotourisme, d'ethno tourisme, de randonnées et de tourisme d'aventure, notons : le sanctuaire d'amérindiens de « Lakou Campêche », « Lakou gran kay », la grotte de « Grann Sannit » à Mornet, la fête patronale de Notre-Dame de la Nativité, les festivités carnavalesques, des vestiges et des mesures coloniales. Pour jeter la base de leur mise en tourisme, des signalisations spéciales, indiquant la nature des sites, la distance, les agréments qu'on peut trouver seront affichés aux carrefours d'entrée.

Dans cette même veine, la route conduisant à Camp-Louise doit être construite et fera l'objet d'un aménagement hygiénique et esthétique. Aussi s'ajoute, la mise en place de panneaux placés à intervalles réguliers rappelant aux visiteurs les grands moments de la vie de Louis-Pierrot ou les grands traits de son gouvernement. Dans ce même ordre d'idées, pour élever « Lakou campêche » à la hauteur de son histoire, il est nécessaire de réaliser des travaux d'aménagement pour qu'il devienne un sanctuaire universel.

Par ailleurs, il importe de souligner que la standardisation des activités liées au tourisme et le professionnalisme du secteur passent indubitablement par la formation des guides touristiques et des ressources humaines en hôtellerie. La Mairie opte pour la réalisation de sessions de formation professionnelle de base, au profit des guides, dans l'esprit qu'ils sont les vrais ambassadeurs dans le domaine touristique, en histoire, en géographie, dans les langues française, espagnole et anglaise, et aussi dans des formations spécialisées sur la faune, la flore, la géologie, la spéléologie, en économie et autres domaines, de manière à pouvoir bien informer les visiteurs dont ils auront la charge de conduire.

Néanmoins, la mise en tourisme appelle à de nouvelles approches au travers d'un partenariat plus large et inter actif, permettant de dépasser le découpage administratif. L'attractivité du territoire communal reste un enjeu essentiel, car se pose un problème d'incohérence territoriale. Cette approche, offre un champ nouveau pour le développement de l'attractivité du territoire par une stratégie touristique adaptée. A cet égard, il s'agit de construire un circuit pédestre reliant « Lakou Grande caille », « Lakou campêche » et carrefour Duty. Aussi s'ajoute la promotion d'un circuit nautique de Bord de mer de Pillatre en passant par Labadie à l'ilet à rat.

Dans le même ordre d'idées, il faut appuyer la mise en place d'une plateforme numérique pour la promotion du tourisme balnéaire, l'écotourisme, l'agritourisme, la randonnée et la villégiature. Aussi il apparaît nécessaire de cartographier en géo

référençant les attractions principales de la mise en tourisme qui devront être validées par l'étude de son potentiel attractif. Cette stratégie induit l'existence d'un catalogue évolutif définissant les produits touristiques de la commune.

Il est à noter que des enjeux rattachés à l'art, à la culture et au patrimoine sont aussi importants que les enjeux économiques ainsi que l'agriculture et l'environnement naturel. Ce qui explique que l'attractivité touristique repose sur une promotion active du patrimoine culturel et naturel local plus particulièrement les fêtes traditionnelles, patrimoine naturel, savoir-faire, manifestations culturelles qu'il faudra intégrer à une stratégie de valorisation globale. En ce sens, la commune devrait diversifier ses sources de revenus en considérant le potentiel économique qu'offrent le patrimoine et la culture. A ce niveau, il est évident qu'une table de négociation soit instituée entre les communes d'Acul-du-Nord, de Plaine-du-Nord et de Milot pour exploiter conjointement les sites touristiques. Au-delà des aspects culturels, cette stratégie de renforcement de l'attractivité culturelle servira à implémenter une stratégie d'approche plus globale de promotion économique et sociale de la commune.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 4.1 : **Améliorer la qualité de l'éducation et faciliter l'accès aux soins de santé**

L'analyse diagnostique du secteur éducatif dans la commune d'Acul-du-Nord met à nu ses faiblesses à la fois sur les plans de

l'accès à l'offre éducative, de la qualité de l'offre disponible et de la gouvernance du système. Les différents acteurs intervenants directement ou indirectement dans ce secteur sont conscients des déficiences identifiées et croient qu'il est indispensable d'opérer des choix stratégiques en vue de renforcer et de structurer durablement l'offre d'éducation à tous les niveaux dans la commune.

Pour parvenir au renforcement des capacités d'accueil et pédagogiques des structures d'encadrement de la petite enfance, la stratégie envisagée passe par la réhabilitation, la construction et l'équipement de structures d'encadrement préscolaire, surtout, au niveau des structures publiques d'éducation préscolaire. Particulièrement, dans les zones reculées des sections communales, des mesures sont nécessaires au niveau des écoles fondamentales publiques pour aménager des espaces réservés spécifiquement à l'encadrement des enfants au préscolaire. Ces espaces doivent être équipés de matériels adaptés et appropriés pour stimuler le développement cognitif, moteur, affectif et social des enfants.

Au niveau du BDS, un ou deux inspecteurs (h/f) spécialisés dans l'éducation de la petite enfance doivent être recrutés et disposés à donner un encadrement pédagogique au centre d'encadrement de la petite enfance par la supervision et la formation du personnel enseignant. Ces mesures visant la revalorisation de l'enseignement de la petite enfance seront, bien entendu, assorties de campagnes de sensibilisation à l'endroit des parents, particulièrement. Car beaucoup de parents des milieux défavori-

sés ne commencent à envoyer les enfants à l'école qu'à l'âge de 6 ans.

En ce qui concerne l'amélioration de l'offre publique d'éducation dans la commune d'Acul-du-Nord, il est un fait indéniable que tous les enfants de la commune devraient avoir les mêmes chances d'accès à l'éducation à tous les niveaux de l'enseignement. En ce sens, les actions du PCD visent, d'une part, à augmenter les places disponibles dans les établissements scolaires publics déjà existants par la réhabilitation des locaux ; d'autre part, il s'agira de construire de nouveaux bâtiments scolaires qui faciliteront l'enseignement des enfants, particulièrement, dans les sections communales aux niveaux fondamental et secondaire.

Ces travaux de réhabilitation porteront essentiellement sur l'aménagement des toitures et des murs endommagés (les repeindre aussi), les cours de récréation et les blocs sanitaires. Certaines dispositions seront envisagées dans le sens de sécuriser les espaces réservés au fonctionnement des institutions scolaires en les clôturant, et l'aménagement des points d'eau, des espaces de jeu au niveau des établissements scolaires. Il est également important de construire une bibliothèque communale au profit des élèves et des enseignant-e-s de la commune.

Pour les travaux de construction, il est prévu de reloger dans de nouveaux bâtiments scolaires les lycées de Jean-Louis Pierrot du centre-ville, Jacques 1^{er} de Camp-Louise, Tirésias Osias de Grison-Garde, ainsi que les écoles nationales des 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} sections communales et à Laplagne. Ces nouvelles constructions doivent être

exécutées selon les normes de construction des bâtiments scolaires en vigueur au niveau du MENFP. Toutefois, il est important de préciser que toutes actions visant la construction de nouveaux bâtiments scolaires doivent s'inscrire dans l'élaboration d'une carte scolaire pour la commune. Cette carte doit être le guide des différents intervenants dans le secteur éducatif, principalement, pour leurs actions visant à construire de nouveaux bâtiments scolaires. Cette stratégie permettra de mieux repartir, de manière équitable et inclusive, l'offre éducative dans la commune.

En ce qui concerne l'amélioration de la qualité de l'offre d'éducation dans la commune d'Acul-du-Nord, il est une évidence que le recrutement d'enseignant-e-s qualifié-e-s, la formation continue du personnel, l'équipement des écoles en matériels pédagogiques & didactiques et l'implication des parents dans la vie des institutions scolaires constituent les décisions les plus importantes à prendre pour améliorer la qualité de l'offre éducative dans la commune.

L'un des ennemis du secteur éducatif est la grande influence des autorités politiques dans les décisions techniques. Dans cette nouvelle approche, il est important que tous les nouveaux enseignants soient sélectionnés sur la base d'un processus de recrutement rigoureux en dehors de toutes influences de pratiques politiciennes. Les enseignant-e-s en âge de retraite doivent être remplacé-e-s suivant un rapport d'évaluation réalisé annuellement par le Bureau du District scolaire de la commune.

Quant à la formation du personnel enseignant, les actions du PCD entendent d'abord

procéder à une évaluation des besoins en formation du personnel afin de mettre en place des programmes de formation sur mesure et adaptés à chaque catégorie de personnel selon ses responsabilités. Cette formation doit être continue et ciblée. Ensuite, la commune préconise une concertation, sous le leadership du BDS de la commune, des différents acteurs nationaux et internationaux intervenant dans ce secteur dans la commune. Cette synergie dégagée entre ces différents acteurs contribuera à un meilleur impact des programmes de formation continue prévus pour le personnel enseignant de la commune.

Pour ce qui concerne les supports pédagogiques et didactiques nécessaires à l'enseignement-apprentissage des élèves, il faut souligner que l'enseignement centré uniquement sur le manuel scolaire ne semble pas approprié pour développer chez les élèves l'esprit d'investigation et favoriser leur processus d'apprentissage. Pour permettre aux élèves d'acquérir les habiletés et les attitudes de la démarche d'exploration scientifique, les enseignants devront avoir à leur disposition des matériels didactiques et pédagogiques. Ce ne sont pas forcément des matériels à importer. La Mairie à travers le PCD préconise la formation des enseignants à la fabrication de leur support pédagogique et didactique et de renforcer leurs capacités techniques dans leurs pratiques d'enseignement, et à l'exploitation des matériels disponibles dans l'environnement dans lequel ils évoluent. Pour d'autres matériels, comme des jeux d'instruments géométriques, des globes terrestres le MENFP devra prendre les dispositions nécessaires pour équiper

les écoles publiques et subventionner les écoles non-publiques.

Au regard du renforcement de la gouvernance du secteur éducatif dans la commune d'Acul-du-Nord, il importe de souligner que la faiblesse de la gouvernance du secteur éducatif à Acul-du-Nord, comme il est également le cas pour le système éducatif national, se traduit par la faible capacité du ministère de tutelle à assurer le pilotage du système et à exercer ses fonctions de contrôle et de régulation. En fonction des défis de la gouvernance dans cette commune, la stratégie proposée vise d'abord à construire un bâtiment pour loger le BDS. Ensuite, le nombre d'inspecteurs-trices doit être augmenté à raison d'un ratio d'un-e inspecteur-trice pour une dizaine d'écoles. Ces inspecteurs-trices seront dotés des moyens logistiques nécessaires pour bien effectuer leur travail de coordination, de supervision et de réglementation des écoles.

En matière de santé, le diagnostic de la problématique liée au fonctionnement du système sanitaire de la commune d'Acul-du-Nord a révélé un ensemble de défis qui contribuent aux dysfonctionnements du système de santé local et interpellent cependant à agir sur les déterminants institutionnels de la santé parallèlement aux facteurs environnementaux et sociaux, en mettant à profit les éléments qui contribuent au bon état de santé de la population locale. En effet, les lignes d'actions stratégiques s'inscrivent dans une démarche visant à améliorer la nutrition et faciliter l'accès aux soins de santé pour tous.

L'accès aux soins de santé de qualité doit être axé sur la bonne allocation du budget

de santé en vue de faciliter une bonne prestation de services, la disponibilité des services spécifiques et de base, la réparation ainsi que l'opérationnalisation d'infrastructures existantes, la disponibilité et la suffisance de personnel médical généraliste et spécialiste compétent tant au niveau urbain que rural, l'approvisionnement de médicaments essentiels, de matériels et d'équipements médicaux modernes, la disponibilité des services de réhabilitation, la capacité de diagnostic en laboratoire, la gestion, assurance de qualité et système d'information, un système administratif, un coût abordable, un système d'assurance inclusif, entre autres. Il s'agira donc de faire des investissements judicieux et efficaces tant au niveau national qu'infranational.

Il convient de construire des infrastructures sanitaires résilientes aux effets dévastateurs des aléas dans les zones reculées telles que Grande Ravine et Soufrière et de restructurer les infrastructures existantes. En fonction de la densité populationnelle, certains dispensaires ayant la capacité d'extension pourraient devenir des centres de santé sans lits et ces derniers se transformeraient, à leur tour, en centre de santé avec lits (CSL), au besoin. Pour une commune ne comportant pas le 3^{ème} échelon du niveau primaire de soins (Hôpital Communautaire de Référence), il faudrait bien structurer les 2 échelons existants et offrir le paquet essentiel de services en vue de faciliter l'accès équitable aux soins. Un service d'urgence moderne serait disponible en permanence au sein de la commune ainsi qu'un service ambulancier en vue de transporter d'urgence les patients vers un hôpital intercommunal de

proximité (New Hope Hospital) au lieu de construire un nouvel hôpital. Néanmoins, il faudrait s'assurer qu'en plus des services de base, il y ait une Unité de Soins Intensifs (USI) opérationnelle et standardisée ainsi qu'un laboratoire d'imagerie au sein du dit hôpital.

Il est crucial d'opter et d'investir beaucoup plus dans la médecine préventive, compte tenu du lourd fardeau causé par les maladies chroniques et invalidantes. Pour bien planifier, il s'avère nécessaire d'évaluer les coûts des soins pour mieux connaître les besoins d'investissement, les dépenses et instruire adéquatement le choix des interventions.

Il s'ensuit que beaucoup d'efforts sont consacrés à la réalisation de formation de courte durée sans disposer d'une stratégie globale visant les ressources humaines de tout genre. A cet effet, des activités de plaidoyer peuvent être entreprises auprès des autorités sanitaires pour la réévaluation et l'élaboration de politiques de santé plus efficaces, au respect des normes, et de plans d'investissements pour la formation médicale de base, la continuité de la formation des professionnels de santé ainsi qu'une méthode de validation et de pérennisation des acquis en vue d'une amélioration durable.

Il est urgent d'appliquer des mesures incitatives en ajustant la politique salariale pour contrer la pénurie, la distribution inéquitable et l'insatisfaction du personnel. Subséquemment, l'effectif du personnel des centres de santé serait augmenté, notamment celui de Grison-Garde. De surcroît, il convient de développer un partena-

riat entre les centres de santé et les praticiens traditionnels pour les sensibiliser et faciliter la référence des cas de maladies. Toutefois, les personnels paramédical, administratif et d'appui mériteraient d'être augmentés dans les zones reculées telles que Grande Ravine et Soufrière.

Le PCD préconise aussi de redynamiser le personnel, à établir des objectifs de rendement à court et à long terme en se basant sur les résultats plutôt que sur l'accomplissement de tâches déterminées en vue d'optimiser l'utilisation des ressources humaines, matérielles et financières combien insuffisantes. Du même coup, il est nécessaire de préparer tout le personnel à la charge croissante d'épidémies/pandémies (COVID-19), de maladies chroniques, de traumatismes physiques et psychologiques en les formant autour du Système de Commandement des Interventions en milieu hospitalier (HICS) en vue d'une meilleure riposte aux situations sanitaires exceptionnelles (SSE) et autres catastrophes naturelles.

La municipalité préconise de restructurer et de moderniser le système d'information et de surveillance en vue de fournir des données désagrégées, fiables et en temps réel pour que les décisions soient pertinentes tout en se basant sur les évidences. Il convient donc d'avoir un système de vigilance épidémiologique efficace ainsi qu'un système d'alerte précoce en vue de surveiller la survenue de maladies infectieuses et contagieuses et d'alerter ponctuellement les populations exposées et celles des zones d'accès difficile.

L'approvisionnement en intrants doit être

continu, fiable et judicieux par rapport aux médicaments, aux vaccins, aux équipements et aux produits médicaux. Il est crucial d'avoir un stock de pré-positionnement au sein de la commune et d'embaucher des pharmaciens en vue de réduire les ruptures de stock et être capable de riposter en cas de flux de patient-e-s que peuvent engendrer les urgences et autres situations sanitaires exceptionnelles.

Finalement, la commune intervient dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 par la sensibilisation de la population à admettre l'existence de la maladie, à adopter les mesures de prévention à travers un plaidoyer auprès des autorités sanitaires pour la mise en place des équipements nécessaires à une prise en charge adéquate des cas de Corona survenus dans la communauté et l'immunisation progressive de la population par la mise en place de postes mobiles de vaccination facilitant l'inoculation du vaccin dans des conditions sûre et l'accès gratuit aux injections.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 4.2 : **Faciliter le bien-être** **de la population et l'épanouissement des citoyen-ne-s**

La commune d'Acul-du-Nord possède un potentiel hydrique considérable grâce à ses sources et ses rivières, il en découle alors tout un florilège de facteurs devant être pris en compte pour une amélioration nette de la capacité d'approvisionnement en eau. Par conséquent, l'augmentation rapide de la demande dans les zones urbanisées se fait sentir tandis que le vieillissement du

réseau de distribution ne fait qu'amoindrir la capacité du système à pourvoir de l'eau à la population et aux gens situés dans les zones plus reculées et/ou marginalisées. Le manque de bonne gouvernance de l'eau, les faibles capacités managériales et techniques des ressources humaines de ce secteur, le manque d'énergie, la mauvaise gestion des déchets et des excréta, le manque de sensibilisation et de promotion de l'hygiène, le manque de partenariat public-privé, l'absence de paiement de facturation sont autant de barrières à l'amélioration du service. A cet effet, les interventions du PCD s'orientent vers le renforcement et l'amélioration de la capacité d'approvisionnement en eau.

D'ordinaire, une bonne gouvernance de l'eau et de l'assainissement revêt plusieurs dimensions telles que technique, scientifique, environnementale, sociale, politique et économique. Il est à noter que les décideurs sont redevables de la bonne gestion des ressources en eau. A cet effet, la commune préconise l'établissement de règles politiques, institutionnelles, administratives en élaborant des objectifs fiables et mesurables, en décentralisant le système, en renforçant les partenariats efficaces, en permettant aux parties prenantes et aux usagers de participer dans une certaine mesure au processus décisionnel et de surveillance de sa mise en œuvre. La Municipalité se responsabilise et envisage d'assurer la concertation entre les élus et le CAEPA pour définir une politique claire de l'offre de service dans les zones agglomérées à caractère urbain, notamment Labruyère, Grison-Garde, centre-ville, Camp-Louise. En ce sens, il faut pencher sur le renforcement du

service fourni par le CAEPA en augmentant les prises domiciliaires et en construisant de nouvelles infrastructures.

Pour ce qui concerne la construction, la réfection et l'entretien continu du système d'approvisionnement, il convient de catalyser des innovations simples, efficaces, durables et résilientes au climat et aux aléas en intégrant des ressources humaines hautement compétentes. Il convient aussi de souligner qu'il est nécessaire d'installer de nouvelles infrastructures d'assainissement. Cela passera par la construction et la réhabilitation des systèmes d'adduction, le forage des puits protégés, des travaux d'aménagement sur les berges des rivières, la construction de kiosques et de fontaines publiques dotés de dispositif de chloration et de kit pour le contrôle de qualité. Toutefois, une attention plus soutenue sera prêtée au système d'entretien en disposant de pièces de rechange dans des dépôts périphériques ainsi que de techniciens compétents.

Dans la même veine, l'accent sera mis au renforcement des capacités techniques des opérateurs professionnels et des Comités d'Approvisionnement en Eau Potable et d'assainissement (CAEPA). Le PCD opte pour la réalisation de sessions de formation au profit des opérateurs afin de bien assurer la maintenance des structures existantes et d'éviter la contamination des nappes phréatiques. En outre, il est de bon ton de coopérer avec les universités et /ou écoles professionnelles du département en vue d'enclencher des recherches, d'actualiser les données et y apporter des solutions innovantes.

De surcroît, il convient d'inciter la population aculoise à se réconcilier avec la nature en faisant une meilleure gestion des ressources naturelles. La Mairie opte pour le reboisement de la commune et de trouver une alternative à la coupe de bois comme source d'énergie en vue d'augmenter le débit des sources et réduire leur sédimentation à outrance. Néanmoins, des initiatives seront orientées vers l'engagement social en sensibilisant la communauté autour du captage d'eaux pluviales, à la construction de latrines dans les ménages afin de réduire la défécation à l'air libre (DAL), au traitement de l'eau de boisson afin de réduire le taux de maladies hydro-fécales et transmissibles par vecteurs. Aussi s'ajoutent la promotion continue du changement de comportements et la capitalisation sur les bonnes pratiques à travers les radios communautaires et des campagnes de sensibilisation au sein des écoles, des hôpitaux, des places publiques et les lieux de rassemblement massif lors des fêtes patronales.

En ce qui concerne la réduction des risques d'inondation et d'approvisionnement en temps de crise, le PCD s'oriente-il vers une gestion intégrée des eaux tant usées que pluviales, en créant un réseau de collecte d'eaux pluviales en amont, en reboisant les versants pour une infiltration des eaux à proximité de leur point de chute pour éviter les flux de pollution par ruissèlement tenant déjà en compte la mauvaise gestion des déchets solides et autres polluants. De plus, le PCD encourage la protection des berges des rivières et l'emmagasiner en aval des eaux pluviales pouvant servir à l'irrigation des terres agricoles, au nettoyage et à l'usage domestique. Ce qui limitera,

d'une part, les risques d'inondation récurrente des zones placées en aval et, d'autre part, réduira les risques de contamination des nappes, la résurgence des maladies d'origine hydrique et, du même coup, la pénurie d'eau lors de la saison sèche et en temps de crise.

Il serait toutefois hypothétique d'aspirer à une santé de qualité sans doter ces établissements de leur propre système dans le but de faciliter le lavage des mains, les opérations quotidiennes de nettoyage et de désinfection des locaux et de réduire les maladies nosocomiales ainsi que la propagation communautaire d'épidémies/pandémies. Il faut développer des systèmes autonomes d'approvisionnement en eau au sein des établissements scolaires et des hôpitaux. Cependant, un bon approvisionnement en eau salubre dans les centres hospitaliers passe par la gestion saine et efficace des effluents qui seront, à leur tour, rejetés dans la nature pour alimenter nos nappes. La stratégie vise à mettre en place un système de station d'épuration servant tout d'abord à protéger l'environnement des effets dévastateurs du changement climatique et à réduire la contamination des sources.

Finalement, il convient de promouvoir le réseautage d'innovateurs, d'inciter les investisseurs du secteur privé à tous les niveaux et orienter les investissements des bailleurs internationaux en vue de renforcer l'efficacité et la durabilité des services en préconisant un meilleur rapport coût/qualité. En outre, il est urgent de comprendre que le secteur de l'eau est dépendant de nombreuses autres institutions, des services publics gérés par des minis-

tères ainsi que de bailleurs internationaux. Néanmoins, il ne saurait à lui seul résoudre le problème. De ce fait, il s'agit donc d'introduire des projets pilotes, d'échanger des expériences avec d'autres communes et des pays caribéens en vue de trouver des solutions adaptées à la réalité de la commune, de rendre le secteur de l'eau auto-finançable et de préconiser une collaboration intersectorielle transparente, redevable, inclusive et harmonieuse.

En matière de sports, de loisirs et d'activités culturelles, il est désormais acquis que la jeunesse est l'un des socles sociaux à même de jouer un rôle des plus fondamentaux dans la refondation sociale de la communauté. Pour pouvoir poursuivre un tel objectif à Acul-du-Nord, le PCD entend entreprendre des initiatives qui ont pour but la dynamisation des sports, des activités de loisirs qui concernent en premier lieu cette catégorie sociale. Pour y parvenir, la commune, dans toutes ses unités spatiales, entend s'organiser de sorte qu'elle se dote en structures et en infrastructures appropriées au développement de ces secteurs. Une telle politique exigera la mise en place d'un cadre organisationnel efficace qui facilitera le développement du sport, des loisirs et des activités culturelles.

En tout premier lieu, il s'agira de créer et/ou dynamiser les services socio-culturels et sportifs au niveau de la Mairie. Ce faisant, la commune entend se doter d'organes spécifiques consacrés exclusivement au développement et à la planification de ces secteurs exigeants tout en travaillant à les moderniser afin de les mettre au service du développement.

Dans cette lignée, la commune s'activera à la création d'un comité sportif communal avec la mission de travailler au développement et au rehaussement du secteur sportif de la commune. En ce sens, la promotion des différentes disciplines sportives pratiquées dans la commune ainsi que la valorisation des jeunes athlètes seront au cœur de l'agenda de ce comité qui veillera aussi à ce qu'un personnel qualifié soit disponible dans chacune des disciplines pour accompagner, encadrer et supporter ces sportifs afin qu'ils puissent développer pleinement leurs talents. Ce comité devra en outre travailler au développement du sport en milieu scolaire en insistant sur une filière de formation en natation. Plus largement, le comité œuvra à promouvoir la diversité sportive, notamment basket, judo, volleyball, karaté et le sport féminin au niveau de la commune.

Ainsi donc, tout un travail de construction/rénovation et de modernisation sera entrepris au niveau des infrastructures sportives pour faciliter le développement de ces activités dans la commune. Dans le but de profiter des opportunités de ce secteur qui est d'ailleurs en plein boom économique à travers le monde, il s'agit de travailler à optimiser les rendements des jeunes athlètes en insistant sur la formation régulière de moniteurs. De tels objectifs ne seront pas atteints sans la participation de tous. Ainsi, un large plaidoyer sera mené afin d'inciter la société à s'engager en ce sens tout en responsabilisant les autorités étatiques.

De même, le PCD qui n'entend pas délaisser le secteur des divertissements culturels et de loisirs travaillera à rendre efficace le ser-

vice d'animation culturelle de la Mairie. Des efforts seront consentis pour la finition des travaux de rénovation des infrastructures existantes. De même, de nouvelles infrastructures socio-culturelles telles que centres de loisirs, bibliothèques seront construites à des endroits stratégiques du centre-ville et des sections communales pour qu'elles soient au service de tous sans exclusion.

En matière de culture, le PCD propose un ensemble de mécanismes et d'actions à mettre en place pour la promotion et la valorisation de la culture et des cultes dans la municipalité. En effet, pour mettre en valeur certains éléments culturels de la municipalité, il faudra procéder à la construction de trois sanctuaires : un sanctuaire à « La-kou gran kay » ; un autre sanctuaire à « La-kou Campeche » et un autre sur les ruines de Sainte Antoine de Padou à Soufrière.

Compte tenu, pour la municipalité, de l'importance de la cohabitation des différentes confessions religieuses et en vertu du principe de laïcité, la Municipalité fait un plaidoyer pour l'organisation, au profit des leaders religieux, fidèles et tout autre adepte, de programmes de sensibilisation au civisme, à la citoyenneté et à la participation aux efforts de développement. La contribution au développement des ressortissants des divers cultes et confessions religieuses passera aussi par la redynamisation des associations de leaders religieux pour mieux cadrer et orienter leurs interventions auprès de leurs communautés. Pour soutenir ces différentes initiatives, il serait important que les opérateurs envisagent de construire un centre d'appui à la tolérance et la diversité culturelle dis-

posant d'un espace funéraire pour les non révérencieux.

De même, un plaidoyer devra être conduit en faveur de la conversion en loi du décret portant sur le statut juridique du vaudou et sa reconnaissance du ministère des Cultes habilitant les leaders du vodou à célébrer baptêmes, mariages et funérailles. Concernant les activités d'expression artistique et culturelle de la municipalité, il faudra organiser annuellement un festival vodou ainsi que des événements culturels et mondains pour la valorisation de la Notre dame de la Guadalupe à Labruyère.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 5.1: **Renforcer les capacités des services déconcentrés et des organes des collectivités territoriales**

La gestion du territoire communal repose sur les personnes et les institutions ; et cela concerne, bien entendu, tous les secteurs et acteurs de la vie communale. La Mairie, étant responsable de l'animation et du pilotage du développement de la commune et dotée de la légitimité politique et légale, entend se renforcer elle-même pour pouvoir bien jouer son rôle. Si la commune veut se développer, elle doit miser sur des institutions fortes et compétentes dans son champ d'action. Le PCD préconise que ce renforcement concerne au premier plan les services déconcentrés de l'État, les CASEC, ASEC et Assemblées Municipales (AM). A ce niveau, des efforts seront consentis pour le renforcement des capacités des structures locales des collectivités territo-

riales. La stratégie est de doter, sur base de plaidoyer, les organes déconcentrés et les collectivités territoriales des outils techniques, de construire des infrastructures et de distribuer des matériels de base, essentiels à l'exercice de la bonne gouvernance dans la commune.

Le plaidoyer proposé par ces lignes d'actions stratégiques en faveur de la décentralisation des collectivités est parfaitement justifié et complète l'effort local à consentir pour rendre effective et efficace la restructuration de l'administration publique locale. La commune opte pour des initiatives municipales tendant à entreprendre des activités de plaidoyer pour la décentralisation, l'amélioration du cadre physique de l'administration locale, la formation des cadres, la réactivation des structures municipales et la coopération avec la société civile locale et les services déconcentrés.

S'étendant sur six sections communales et un quartier, la gestion de cette commune est particulièrement lourde et sollicite l'apport de toutes les forces vives locales en appui aux initiatives municipales. En ce sens, la Mairie juge fondamentale la collaboration des autorités municipales avec la société civile locale pour établir une gouvernance équitable et transparente de la commune. L'administration locale gagnerait à s'ouvrir et/ou à rechercher la collaboration formelle des services déconcentrés présents dans le département et/ou dans la commune.

Par ailleurs, pour une administration locale performante, il ne suffit pas seulement de former les cadres sur le plan technique. L'approche devrait tenir compte du principe de responsabilité et d'engagement des

cadres des institutions communales. Il est aussi important d'aborder les questions d'éthique professionnelle, de respect du droit des usagers, du sens de services publics, etc. La corruption devra être découragée et réprimée en mettant des balises administratives et disciplinaires et en instituant un système de rapportage et de reddition de comptes. Il est important que toutes les actions de développement aient un volet de renforcement des institutions locales partenaires.

Les secteurs organisés et la société civile constituent donc des acteurs incontournables de la gouvernance locale, ils devront être capables de mieux jouer leur rôle de veille de la bonne marche de la commune et participer à la prise de décisions l'engageant ainsi que dans la mise en œuvre des politiques publiques locales.

En ce qui a trait aux moyens, la commune d'Acul-du-Nord dispose d'une potentialité fiscale assez intéressante pouvant donc constituer le socle de développement de la municipalité. Mais ces ressources s'attardent encore à être exploitées par une mobilisation et une gestion raisonnée de ces ressources capables de permettre la réalisation des projets et de répondre aux besoins de la population. L'insuffisance de ressources financières collectées constitue un véritable handicap pour le développement de la commune. Pour pallier cette situation, la première approche tient compte des acquis ou de l'existence des potentiels fiscaux même s'ils sont encore très sous exploités. Il s'agit de les renforcer afin d'améliorer leur performance et leur exploitation. La municipalité pourra créer les conditions

nécessaires en vue d'orienter leurs interventions vers la dynamisation des finances publiques et la fiscalité locale.

Pour rentrer de plein fouet dans le processus de dynamisation des finances et de la fiscalité, des efforts seront consentis en vue de diversifier et d'exploiter de manière rationnelle le potentiel fiscal. En ce sens, la Mairie opte pour des campagnes de sensibilisation et de mobilisation fiscale pour inciter les contribuables à répondre à leurs obligations envers le fisc. La principale source pointée du doigt est la contribution foncière sur les propriétés bâties (CFPB), car elle a le potentiel de croissance et de stabilité financière qui peut être intéressant pour la commune.

Il serait important que la Mairie sollicite l'appui des opérateurs techniques et des structures étatiques pour l'acquisition de matériels informatiques en vue d'avoir les facilités pour le traitement et la gestion des données fiscales. Ensuite, des agents fiscaux seront déployés pour recenser les immeubles de manière rigoureuse et systématique sur l'ensemble du territoire. Dans la même logique, les actions tendent vers l'identification des rues et le numérotage des bâtis.

Le succès et la viabilité de la mobilisation fiscale requièrent le développement de systèmes d'exploitation informatisés, comme la CIVITAX, et le renforcement des compétences qui font défaut à l'échelle communale. En ce sens, il s'avère donc nécessaire que l'administration communale s'engage dans un plaidoyer en vue de mettre en place un programme d'appui au renforcement des capacités techniques et opérationnelles

des services liés au fisc, notamment les services de communication, de fiscalité, de comptabilité et d'urbanisme.

Il s'agit donc par ailleurs de maximiser les recettes ordinaires collectées. L'approche serait de renforcer la mobilisation des recettes non fiscales comme les redevances, les droits, les amendes et les permis et de prendre les dispositions nécessaires pour mobiliser tous les acteurs impliqués dans la mobilisation fiscale. Ainsi, les élus locaux opteront pour l'établissement et la gestion d'un poste de péage à l'entrée de la plage de Saint-Michel ainsi qu'à la grotte « santine » qui offriront l'opportunité d'élargir l'assiette fiscale de la commune. De plus, le marché de bétail de Labruyère et la plage de St-Michel seront aménagés et structurés, d'autant plus qu'ils constituent déjà, selon leurs potentialités, une ressource pour le trésor public local.

A cela s'ajoutent la restructuration et l'organisation des marchés communaux, plus particulièrement ceux de Labruyère, de Grison-Garde et du centre-ville. Dans la même veine, il convient d'assujettir les chargements effectués aux marchés de Labruyère et de Grison-Garde à des redevances à travers une politique de renforcement des dispositifs de taxation communale. Il importe de souligner que ces interventions faciliteront la perception des taxes et redevances communales, qui par la suite, élargiront l'assiette fiscale de la commune.

Le foncier et la fiscalité correspondante deviendront des priorités dans la gestion communale. La municipalité entend créer des conditions propices à l'investissement. Pour répondre aux sollicitations des inves-

tisseurs, la Mairie de concert avec la DGI dispose de s'engager à identifier des terrains du domaine privé de l'Etat pour faciliter l'implantation de nouvelles entreprises. Ce qui permettra à la municipalité de percevoir des taxes en retour. Du même coup, les réglementations en vigueur devraient être renforcées par des mesures communales. Cette stratégie suscitera, d'une part, les fermiers et les occupants sans titre du domaine privé de l'Etat à s'acquitter de leurs redevances fiscales envers la DGI, et, d'autre part, à l'identification des parcelles et à la pérennisation des transactions entre les individus.

Par ailleurs, la municipalité pourra entreprendre des activités de plaidoyer pour mobiliser les allocations de fonds destinés aux communes comme le FGDCT, des subventions provenant des ministères sectoriels, les appuis à l'investissement de la diaspora et les appuis budgétaires directs des organismes de développement. Au final, il serait donc important de développer des coopérations décentralisées et de l'intercommunalité qui serviront à la mutualisation et l'exploitation conjointe de certaines ressources fiscales.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 5.2 : **Préserver les acquis** **démocratiques et garantir** **l'éducation citoyenne**

Le diagnostic communal de l'état civil et de l'identification de la population a fait état d'un décalage immense entre les objectifs définis par le ministère de la Justice et les responsables de l'ONI pour garantir à tous

le droit à l'identité et l'accès effectif au système de l'état civil et d'identification des personnes.

Il convient de préciser que les présentes lignes stratégiques ne s'articulent pas autour des facteurs économiques, culturels et sociaux qui agissent sur les services de l'état civil et d'identification de la population, mais portent plutôt sur les problèmes institutionnels du secteur. Il s'ensuit que les facteurs économiques, sociaux et culturels sont traités à travers d'autres thématiques de la programmation.

Il importe par ailleurs de souligner que les causes profondes de cet espacement entre les objectifs fixés par les pouvoirs publics et les résultats obtenus par les services locaux de l'état civil et d'identification des personnes résultent, d'une part, des problèmes d'organisation et de fonctionnement de ces services, et d'autre part, de la carence des moyens matériels et humains alloués au secteur. Il va de soi que la capacité des Bureaux de l'état civil et du Bureau de l'ONI à offrir de meilleurs services à la population sont essentiels à la jouissance du droit à l'identité et à l'exercice des droits civils et politiques y afférents. On comprend alors aisément pourquoi les présentes lignes d'actions stratégiques s'orientent vers le renforcement du réseau de l'état civil de la commune, des services d'identification de la population et l'enregistrement effectif des faits de l'état civil et l'établissement des statistiques vitales. De prime abord, en ce qui a trait au renforcement du réseau de l'état civil et d'identification de la population, le PCD entend favoriser d'abord un meilleur fonctionnement des services exis-

tants de l'état civil et de l'ONI puis favoriser l'accessibilité de ces services à l'ensemble de la population, question de faire de l'état civil un instrument performant d'identification des individus en vue de leur assurer une citoyenneté. Il s'agira donc de renforcer les capacités opérationnelles des services d'état civil et d'identification en matériels et équipements en vue d'accroître leur performance. A cette fin, les activités prévues porteront sur la mise en place d'un bureau de l'ONI dans les milieux ruraux et urbains de la Commune, notamment au niveau de Soufrière, de Grande Ravine, du centre-ville, de Mornet et de Camp-Louise. Des bureaux de l'état civil seront également installés dans les sections communales éloignées, question de faciliter l'accès de la population à un service de proximité.

Par ailleurs, il est important d'envisager l'accroissement des ressources humaines qualifiées dans les bureaux de l'état civil et le renforcement des capacités du bureau d'identification des personnes afin de garantir un rendement optimal de ces services. En ce sens, des matériels, fournitures et registres adéquats devraient être fournis au personnel de ces bureaux pour mieux répondre aux attentes de la population. De surcroît, la commune optera pour l'informatisation et la sécurisation du système d'état civil de la Commune et au renforcement de l'archivage des données d'état civil. A ce niveau, il s'agira donc de renforcer les capacités des officiers d'état civil à travers un programme de formation continue.

Les stratégies prévues permettront également de renforcer les compétences techniques de l'ensemble des acteurs concernés

et des parties prenantes du système d'état civil et d'identification en vue d'accroître leur efficacité, les synergies et l'interopérabilité. Ces mesures visent ainsi à rendre les services d'état civil et d'identification de la population plus opérationnels et performants. Enfin, certaines activités s'articulent autour de la réalisation d'une vaste campagne de sensibilisation et de mobilisation de la population sur l'importance des actes de l'état civil.

En ce qui a trait à l'enregistrement effectif des faits de l'état civil et à l'établissement des statistiques vitales, il importe de souligner que les résultats recherchés par les activités prévues par le PCD devraient se traduire concrètement par une amélioration des taux d'enregistrement des naissances, des décès et des mariages au sein de la Commune, question de faire des statistiques vitales un outil de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des programmes de développement local conformément aux instruments juridiques nationaux et internationaux. A cette fin, il faudrait envisager le renforcement des compétences techniques des parties prenantes en matière d'enregistrement des faits d'état civil, question d'améliorer, d'une part, la gestion et la tenue du système et, d'autre part, les capacités de production des statistiques d'état civil.

Par ailleurs, il convient de mettre en place un système efficace et accessible d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil de manière à faciliter l'enregistrement systématique de tous les événements, notamment les naissances, les mariages et les décès. A cet égard, il s'avère très pertinent

de promouvoir la réforme et la modernisation complète de l'état civil afin de contribuer à l'amélioration des performances du système local d'état civil et à la modernisation de ses procédures en conformité aux normes et standards internationaux. Cette performance devrait se traduire par une amélioration des niveaux de déclaration des faits d'état civil (naissances, décès, mariages) au niveau de chacune des sections communales. A long terme, les progrès se traduiront par la complétude de l'enregistrement des différents faits d'état civil.

De surcroît, la plupart des stratégies prévues s'alignent dans le sens de la mobilisation sociale et du plaidoyer en faveur de l'enregistrement des faits et statistiques de l'état civil. A cette fin, la stratégie est de renforcer les mécanismes de suivi-évaluation des activités liées à l'enregistrement des faits d'état civil. Il s'agira donc à terme d'améliorer non seulement les taux d'enregistrement des faits d'état civil mais aussi et surtout la collecte, l'exploitation et la production des statistiques vitales, nécessaires au développement durable et intégré de la Commune.

En matière de Justice, Droits humains et Sécurité, le diagnostic communal fait ressortir qu'il existe un abîme vertigineux entre le droit et la dure réalité quotidienne vécue par la population aculoise, entre les objectifs visés par les autorités gouvernementales et les prestations fournies par le service public de la justice et les services de police, compte tenu des normes nationales et internationales régissant la distribution de la justice, la sauvegarde de la sécurité publique et la protection des droits fondamentaux de la personne.

Mis à part les facteurs politiques et sociaux qui influent sur l'efficacité du système de justice et des forces de sécurité régulières de la Commune, il convient de souligner que les causes structurelles de ces contrastes ou écarts constatés résident dans la carence et la précarité des infrastructures judiciaires et policières, dans l'insuffisance des ressources humaines et matérielles octroyées aux Tribunaux de Paix et au Commissariat de Police, et surtout dans les violations systématiques des normes de l'Etat de droit, des principes démocratiques, des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

En fait, la régularité du service public de la justice et l'amélioration des prestations de sécurité publique sont tributaires de la capacité de l'institution judiciaire et de la force publique à offrir de meilleurs services à la population. Fort de ces considérations, les présentes lignes d'actions stratégiques, consacrées exclusivement aux facteurs institutionnels, s'orientent donc vers le renforcement de l'administration de la justice et de la sécurité.

Il importe d'abord de souligner que le renforcement de l'accès à la justice revêt une importance capitale dans la régularité, la continuité et l'efficacité du service public de la justice. Aussi le PCD s'oriente-t-il vers le respect des garanties judiciaires et des règles du procès équitable. Dans le même ordre d'idées, il convient de partir de la consolidation de l'Etat de droit, à la lutte contre l'impunité et à la mise en œuvre d'une politique de réparation pour les victimes. A cette fin, des ressources humaines, financières et matérielles suffisantes seront allouées aux tribunaux de paix et à la force

locale de police, en fonction des besoins des services concernés et des communautés qu'ils desservent.

En outre, le renforcement de l'accès à la justice vise à accorder une assistance légale de qualité aux personnes vulnérables et aux prévenus démunis. Pour y parvenir, des investissements considérables devraient être effectués en priorité dans l'établissement d'un réseau d'assistance légale auprès des tribunaux de paix et locaux de la police afin de faciliter la présence des avocats dès le placement des personnes pénalement poursuivies en garde à vue jusqu'à l'aboutissement du processus judiciaire. Aussi s'ajoutent, la mise en place de services d'orientation des justiciables dans les tribunaux de paix, le renforcement de l'accès des justiciables à l'information juridique, la vulgarisation du droit et, en particulier, la sensibilisation des populations rurales marginalisées sur leurs droits.

Par ailleurs, il convient de parvenir à l'amélioration de la qualité de la justice et au renforcement de la protection des droits des justiciables. Pour ce faire, la commune opte pour la formation et le renforcement des capacités des acteurs judiciaires, l'amélioration du fonctionnement de la chaîne pénale et l'implantation des infrastructures judiciaires dans les milieux ruraux éloignés. Dans la même veine, l'accent sera mis sur la moralisation du système de justice et la lutte contre la corruption. Cela contribuera également au renforcement de la protection judiciaire des mineurs en conflit avec la loi pénale, au renforcement des compétences des magistrats et auxiliaires de justice, à l'informatisation des services judi-

ciaires, donc à un meilleur fonctionnement des « hôtels de justice » de la commune.

En ce qui concerne le renforcement de la sécurité publique, il est indéniable que l'augmentation de la répression de la criminalité et la diversification des mesures de prévention de la délinquance jouent un rôle prépondérant dans la sauvegarde des vies et des biens des citoyen-ne-s. A cette fin, il est envisagé des mesures tendant à renforcer la lutte contre l'insécurité routière, contre les troubles de la tranquillité publique, les nuisances sonores et les incivilités. En ce sens, des mesures d'accompagnement seront prises pour renforcer l'action policière quotidienne, notamment les patrouilles policières, les contrôles d'identité et les contrôles routiers sur l'ensemble du territoire communal. Il s'agit donc par ailleurs de renforcer le réseau d'infrastructures policières locales, notamment les infrastructures de maintien de l'ordre, d'urgence et d'incendie. En ce sens, il serait important que la priorité absolue soit accordée à la modernisation des locaux du Commissariat de Police, au renforcement des Services de Pompiers et de Protection Civile.

De plus, la lutte contre le crime organisé représente donc un véritable défi. La restructuration des services de renseignement, l'amélioration des capacités d'intervention de la police et un meilleur contrôle de l'action policière est la meilleure voie à emprunter. Du même coup, l'accent sera mis sur la consolidation des valeurs éthiques et des règles déontologiques de la profession de policier. Enfin, il convient de souligner qu'il faut opter pour l'amélioration de la qualité des relations police-population et

d'une plus grande efficacité de l'action partenariale de la police.

Par ailleurs, l'amélioration de la situation des droits de l'homme constitue l'un des fondements de la paix, de la sécurité et de la justice au sein de la Commune. Pour y parvenir, la municipalité doit d'abord promouvoir l'équité de genre et l'égalité des sexes. Aussi, il s'agira donc d'encourager l'autonomisation des femmes, leur pleine participation à la gestion de la chose publique et leur intégration dans les espaces de décisions politiques afin qu'elles puissent accéder au plafond de verre. En outre, la commune à travers le PCD envisage l'amélioration des conditions générales de détention et le respect des droits des détenus.

Sur un autre plan, la réduction des inégalités sociales ou des disparités criantes est nécessaire pour promouvoir la justice sociale au sein de la Commune parce qu'elles constituent des freins à la cohésion sociale. A cette fin, les pouvoirs locaux entendent se mobiliser autour de la lutte contre l'extrême pauvreté, la précarité sociale, l'insécurité alimentaire, l'inflation galopante et le chômage. Enfin, la commune met l'accent sur la protection des droits des personnes vulnérables notamment des femmes, des enfants et des handicapés ou personnes à besoins spéciaux. Cela dit, les stratégies se porteront sur la promotion et la protection des droits de l'enfant et des personnes adultes dépendantes, l'intégration de la jeunesse et des personnes handicapées au développement local, la lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre, la lutte contre la violence conjugale ou domestique, la lutte contre la domesticité enfantine,

l'exploitation sexuelle des mineurs et l'exclusion des personnes à mobilité réduite.

En matière de démocratie participative, les acteurs qui interviennent au niveau des organisations sociales sont incontournables dans le processus de refondation institutionnelle et sociale. En ce sens, les actions visent à assurer la dynamisation et le renforcement des capacités d'interventions des organisations communautaires de base et des organismes dans le développement de la commune.

La Mairie décide tout d'abord de renforcer le bureau municipal de recensement et de légalisation des organisations locales, habilité à délivrer les autorisations de fonctionnement. Le travail de renforcement des organisations locales devra également appuyer une soixantaine d'organisations locales dans l'acquisition de locaux de fonctionnement. Compte tenu des moyens limités, la mise en place d'espace commun de fonctionnement serait une alternative efficace et appropriée aux besoins de ces organisations. Ces différentes mesures constitueront les pré-requis pour un fonctionnement optimal des organisations sociales. De plus, la mise en place d'un dispositif de concertation et de planification entre les autorités locales et les organisations locales contribuera fortement à une dynamique d'institutionnalisation du secteur associatif local.

En vue de rendre effective cette double dynamique de fonctionnement efficace et d'institutionnalisation effective, il convient d'accompagner les organisations locales sur plusieurs plans. Ainsi, un appui technique sera fourni à une soixantaine d'entre

elles dans le domaine de la maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de projets locaux de développement. Un appui financier leur sera également fourni pour les accompagner dans la création d'activités génératrices de revenus.

Parallèlement, elles seront aussi accompagnées sur le plan pédagogique à travers la réalisation de séminaires et de sessions de formation trimestriels subventionnés au profit de trois milles (3000) membres d'une soixantaine d'organisations locales sur des thématiques diverses dont l'éducation à la citoyenneté, aux droits humains et à l'environnement, sur le civisme et les sentiments patriotiques ainsi que sur les valeurs morales et démocratiques de la vie en société, sur le leadership responsable, la gouvernance et la participation communautaire.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 6.1 : **Protéger les personnes** **vulnérables et promouvoir** **l'inclusion sociale**

Tenant compte de l'avènement répété de désastre naturel dévastateur, le monde dans lequel nous vivons s'est rapidement et radicalement transformé. On assiste au bouleversement des relations sociales et des valeurs. L'apparition de la pandémie « COVID 19 » a mis à mal le lien de confiance rendant complexe sa persistance. Le plus souvent ces situations occasionnent des coûts sociaux, psychologiques, politiques et financiers d'importance qui pèsent lourd sur l'avenir des générations futures. Au regard de cette réalité, la commune à travers

le PCD prévoit des stratégies à adopter en vue de faciliter la protection des personnes en situation de vulnérabilité et d'handicap.

Pour parvenir à la protection des personnes marginalisées et en situation de vulnérabilité, la commune entend prendre des mesures ponctuelles et structurelles pour lutter contre la faim et la diminution de l'insécurité alimentaire. Ces mesures devraient être orientées vers l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'eau potable, l'amélioration de l'économie familiale et la formation professionnelle dans une perspective de réduction du chômage. Cela permettra donc par ailleurs le renforcement de la mobilité sociale et l'amélioration des conditions d'existence et de la qualité de vie. Dans la même veine, il faudrait encadrer les personnes en situation d'handicap, les orphelins et les personnes du troisième âge. En ce sens, des activités de plaidoyer seront effectuées pour la mise en place d'un système d'assurances pour les personnes vulnérables. Toute intervention prendra en compte les besoins spécifiques à des groupes de personnes de la population, comme des rampes pour les personnes à mobilité réduite ou des toilettes adaptées aux besoins spécifiques des femmes.

La promotion de l'inclusion sociale est une des priorités du PCD. Comme déjà souligné, traiter les habitants (h/f) de la commune au même titre et de la même façon suivant le principe de la justice sociale est le crédo promu par le PCD dans la fourniture et la distribution des services publics et sociaux. En ce sens, la Mairie luttera contre toute forme d'exclusion, qu'elle soit liée au lieu d'origine, à la religion, au sexe ou à l'appar-

tenance politique. Elle veillera à l'encadrement et l'intégration des personnes exclues et des couches marginalisées de la population, en particulier les orphelins et les orphelines ainsi que les minorités sexuelles. Des activités de plaidoyer devraient se réaliser pour l'implémentation d'actions concrètes visant la lutte contre les violences faites sur les minorités et basées sur le genre. La commune luttera à la cause de l'équité de genre et à la promotion des droits des femmes par la sensibilisation et des stratégies pour contrer la déperdition scolaire des filles, le sexisme et les agressions sexuelles.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 6.2 : **Promouvoir l'équité de genre** **et appuyer l'autonomisation** **des femmes**

Le diagnostic montre que les problématiques liées à l'équité de genre à Acul-du-Nord sont énormes et décèlent donc par ailleurs une situation très déséquilibrée entre les deux sexes. D'autant plus que le poids de la société patriarcale pèse lourd sur des stéréotypes dans la société et encourage fortement la domination masculine. Selon le PSDH, la participation égalitaire des hommes et des femmes et la prise en compte de leurs besoins spécifiques dans les différentes actions de développement et dans les politiques publiques contribuent à la réduction des écarts et au bien-être collectif et individuel en offrant des opportunités égales à tous et à toutes. En ce sens, pour renforcer le leadership et la participation féminins dans les différentes actions de la commune, les interventions de la com-

mune à travers le PCD visent à encourager la promotion de l'équité de genre et l'équilibre des rapports sociaux de sexe.

Tenant compte des écarts entre les genres, la commune entend encourager la mise en place et l'application d'une politique d'égalité et des mécanismes d'égalité permettant l'intégration transversale de l'égalité de genre dans les politiques publiques locales et dans les processus de prise de décision. Des activités de plaidoyer devraient ensuite être engagés pour une politique d'emplois égalitaire et l'intégration des femmes dans les sphères de décision comme les structures de coordinations des OCB, les postes décisionnelles, la politique, etc.

De plus, les élus locaux envisagent le renforcement des capacités des femmes, surtout dans les activités économiques. Plusieurs interventions seront réalisées tel que des séances de formation sur l'entrepreneuriat, le financement des projets montés par des associations de femmes afin d'encourager non seulement des investissements à la gente féminine mais aussi de faire la promotion pour des femmes entrepreneures. Toutefois, il serait important d'organiser des campagnes de sensibilisation et d'autres initiatives communautaires sur les violences faites aux femmes en vue d'éviter sa résurgence dans la société aculoise. Ces stratégies permettront d'améliorer l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

Ensuite, la commune entend valoriser et faire la promotion du sport au féminin. Les activités sportives dévoilent des talents extraordinaires des deux sexes. Il serait donc nécessaire d'encourager les jeunes des deux

sexes à intégrer des structures sportives de la commune. Cela peut encore servir au renforcement de l'estime de soi chez les adolescents-es. Les stratégies envisagent d'encourager la mixtion des métiers. Car une plus grande mixité des métiers et activités économiques favorisera entre autres une véritable politique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de la commune.

Dans le fonctionnement actuel des communautés, pauvreté et exclusion surtout de nature économique sont des dénominateurs communs aux femmes. Les acteurs locaux ont compris que cette situation empêche plus de la moitié de la population de participer entièrement et convenablement aux efforts de développement. En ce sens, les stratégies se portent vers la capitalisation des femmes pour faciliter leur émancipation et leur autonomie financière. Les principales stratégies consistent à faciliter l'accès des femmes aux moyens de production et au capital financier afin qu'elles aient les moyens adéquats pour transformer et développer leurs commerces et leurs entreprises en fonction de leur vision et des besoins du marché. Pour mieux sécu-

riser leurs actifs et assurer la pérennité des investissements consentis, l'appui financier sera renforcé par de la formation spécifique en marketing, entrepreneuriat, gestion d'entreprises, etc. Il s'agit ici de permettre aux femmes d'acquérir des capacités de conduire rationnellement leur existence, de faire des choix et d'avoir plus d'atouts facilitant l'accès aux opportunités.

Les acteurs et actrices locaux sont conscients que les femmes sont victimes de préjugés et sont défavorisées dans toutes les sphères d'activités. En ce sens, les stratégies sont orientées à promouvoir toutes actions susceptibles de favoriser non seulement l'intégration des femmes dans les sphères politiques, économiques et sociales, mais aussi et surtout de les propulser vers des postes décisionnels au même titre que les hommes. Ces dispositifs permettront de faire face à certains enjeux liés au genre comme la stigmatisation, l'autodétermination, la redistribution des ressources et des droits politiques. Pour y parvenir, les stratégies s'orientent vers la formation professionnelle et technique des filles et des femmes au développement personnel

4.3. AXES D'INTERVENTIONS ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Notons que le processus d'élaboration du Plan Communal de Développement est conduit suivant une approche participative. De ce fait, pour atteindre la vision de développement de la commune dans les 5 prochaines années, les autorités locales, les représentants des services déconcentrés de l'Etat et les secteurs organisés de la société civile se sont réunis en atelier au cours de la phase de planification pour identifier et proposer les directions stratégiques que doivent emprunter les acteurs et les décideurs politiques, à partir de la Matrice d'Orientations Stratégiques et en tenant compte des facteurs prioritaires de développement.

S'inspirant des aspirations des acteurs locaux, dans le cadre d'un changement progressif sur une période quinquennale, ces orientations peuvent servir de courroie de transmission pour faciliter l'exécution d'actions concrètes dans les limites des zones les plus reculées et d'accès difficile de la commune.

Les orientations stratégiques de ce document de politique publique s'articulent aux grandes orientations nationales. En atelier, les acteurs ont fait le choix des domaines d'interventions prioritaires pour pouvoir répondre aux exigences de développement du territoire en conformité avec le Plan Stratégique de Développement d'Haïti qui établit le cadre de la reconstruction du pays autour de quatre grands chantiers ciblant respectivement la refondation territoriale, la refondation économique, la refondation sociale et la refondation institutionnelle. A

partir du PSDH, tenant compte des spécificités du terroir et des besoins de la municipalité, le PCD met en évidence quatre grands piliers capables de servir d'assises pour le développement de la commune que sont l'organisation du territoire, la dynamisation de l'économie, la restructuration sociale et la réforme institutionnelle.

Ces piliers ont été identifiés au cours de la phase de planification par les autorités locales, les représentants des services déconcentrés de l'Etat et la société civile. Ils servent de socle aux orientations stratégiques qui, elles, déterminent les directions à prendre par les interventions des acteurs et leur cohérence opérationnelle avec les actions définies dans le PCD en fonction des objectifs définis qui assurent leur complémentarité pour la concrétisation de la vision à l'horizon des cinq (5) prochaines années.

4.3.1.

ORIENTATIONS COMMUNALES

Le PCD de 2022-2027 de la commune d'Acul-du-Nord se repose sur quatre piliers qui sont les socles des actions définies dans cette programmation. Ils servent de rampes d'articulation aux six orientations stratégiques du PCD. Ces dernières sont définies à partir de 14 grands objectifs assortis de 29 lignes d'actions stratégiques. Les orientations donnent des directions précises aux actions prévues dans la programmation. Ces dernières se concrétiseront en interventions au cours de la phase d'opérationnalisation du PCD et leur nature est déterminée par les lignes d'actions stratégiques.

TABLEAU 68.- : Articulation entre le PSDH et le PCD d'Acul-du-Nord

Chantiers du PSDH	Piliers du PCD	Axes d'intervention du PCD
Refondation Territoriale	Organisation Territoriale	OS 1 : Organisation et protection du territoire
		OS 2 : Gestion de l'environnement et lutte contre les changements climatiques
Refondation Economique	Dynamisation de l'Economie	OS 3 : Promotion de l'entrepreneuriat et développement de l'économie locale
Refondation Sociale	Restructuration Sociale	OS 4 : Amélioration de l'accès aux services sociaux de base
		OS 6 : Promotion de l'équité genre et de la justice sociale
Refondation Institutionnelle	Réforme Institutionnelle	OS 5 : Bonne gouvernance et respect des droits fondamentaux de la personne

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ Atelier sur les orientations stratégiques du PCD/ 2021

4.3.2

ARTICULATION DU PCD AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Les objectifs de développement durable constituent un plan d'action mondiale visant à agir pour éradiquer la pauvreté et protéger la planète. Ils donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et durable pour tous. Pour réaliser les objectifs, les nations unies présentent, à travers un cadre de collaboration, 169 cibles

rassemblés en 17 thématiques notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. L'atteinte de ces objectifs de développement durable passe par la prise en compte des enjeux de développement sur le plan international, national et local. Ce-

pendant, des aléas pluridimensionnels font que la communauté internationale n'a pas encore apporté des réponses concrètes aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la planète. Dans la liste de ces événements figure l'avènement du Corona Virus qui a désorganisé l'ordre social et a bousculé l'économie mondiale.

Les ODD ont en effet des cibles directement qui s'articulent avec les responsabilités des collectivités dans différents domaines comme l'accès aux services de base, la protection des écosystèmes ainsi que le développement d'infrastructures durables et résilientes. Ce qui explique que la commune d'Acul-du-Nord s'estime être un acteur de premier plan qui s'empare de l'agenda de 2030 et qui doit jouer sa partition dans la

mise en œuvre des ODD à travers des mesures politiques nécessaires au développement durable de leur territoire.

En ce sens, la commune d'Acul-du-Nord entend adapter cet agenda mondial à son contexte spécifique et soutenir ses citoyens (h/f) dans l'identification d'actions susceptibles de contribuer à l'atteinte des ODD à travers le PCD. A cet égard, la société civile d'Acul-du-Nord s'engage aux côtés des autorités locales et du pouvoir central pour continuer à travailler de manière collective et complémentaire afin de garantir la mise en œuvre de ces ODD au travers des actions qui contribuent à un développement équilibré de leur territoire. A cet effet, le tableau suivant présente la corrélation entre les objectifs du PCD et les Objectifs de Développement Durable.

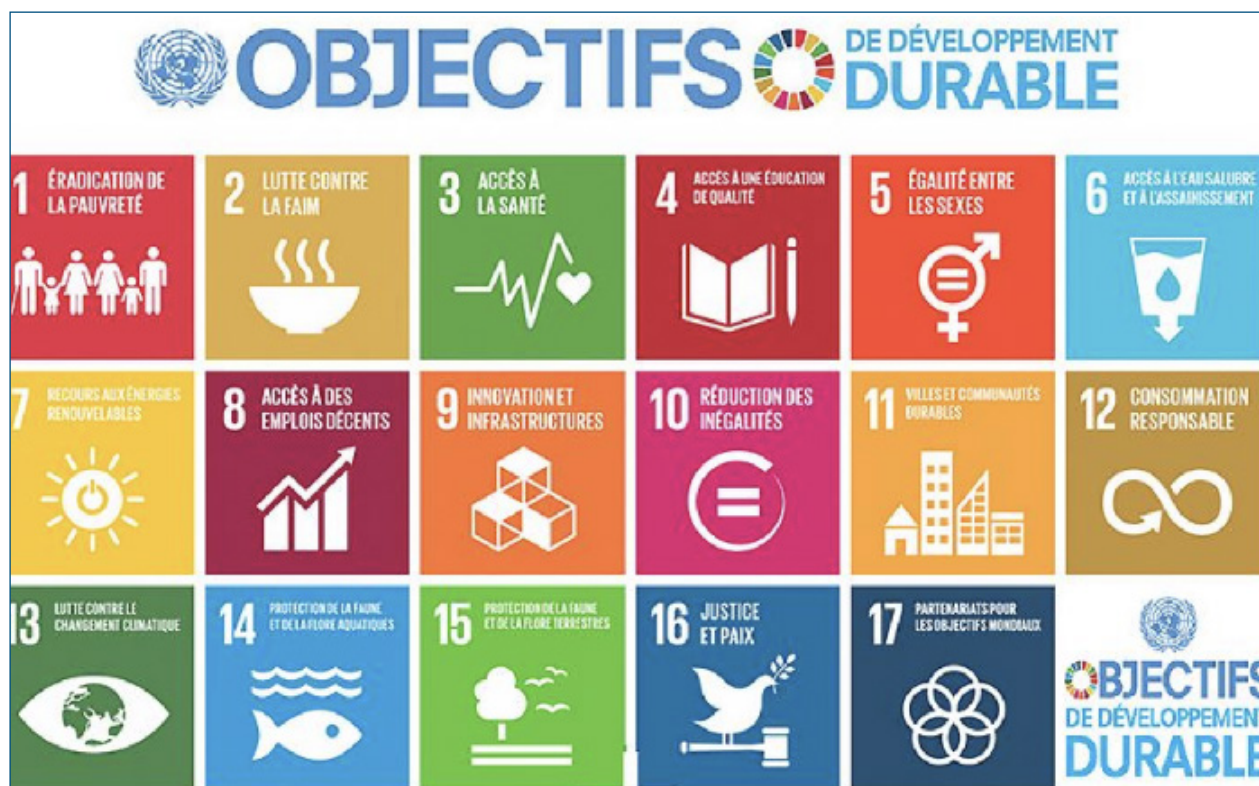


TABLEAU 69.- : Concordance entre les Objectifs de Développement Durable et les objectifs du PC D

Grands Thèmes abordés par les ODD	Objectifs de Développement Durables associés	Objectifs du Plan Communal de Développement
Thème 1 : Gouvernance	ODD 16 : Paix, Justice, Institutions efficaces ;	OBJECTIF SPÉCIFIQUE 5.1 : Renforcer les capacités des organes déconcentrés et des collectivités territoriales. OBJECTIF SPÉCIFIQUE 5.2 : Préserver les acquis démocratiques et garantir l'éducation citoyenne
Thème 2 : Conditions de vie et développement de capacités	ODD 2 : Faim Zéro ODD 3 : Bonne santé et bien être ODD 6 : Eau propre et assainissement ODD 7 : Energie propre et d'un cout abordable ODD 4 : Education de qualité	OBJECTIF SPÉCIFIQUE 4.1 : Améliorer la qualité de l'éducation et faciliter l'accès aux soins de santé OBJECTIF SPÉCIFIQUE 4.2 : Assurer le bien-être de la population et l'épanouissement des citoyens
Thème 3 : Inclusion	ODD 1 : Pas de Pauvreté ; ODD 5 : Egalité entre les sexes ; ODD 10 : Inégalités réduites ; ODD 11 : Villes et communautés durables	OBJECTIF SPÉCIFIQUE 6.1 : Protéger les personnes vulnérables et promouvoir l'inclusion sociale OBJECTIF SPÉCIFIQUE 6.2 : Promouvoir l'équité de genre et faciliter l'autonomisation des femmes
Thème 4 : Développement économique, industriel et moyens.	ODD 9 : Industrie, Innovation, Infrastructure, Commerce, Finances, Technologies ; ODD 12 : Consommation et production responsable ; ODD 8 : Travail décent et croissance économique ; ODD 17 : Partenariat pour la réalisation des objectifs / Renforcement des capacités, Cohérence politique, Suivi et responsabilités Objectif 2.2	OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.2 : Développer et moderniser les infrastructures OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3.1 : Développer et améliorer les secteurs d'activités traditionnelles de l'économie de la commune. OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3.2 : Valoriser les potentialités des secteurs secondaires et tertiaires de l'économie locale.
Thème 5 : Contraintes environnementales	ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ODD 14 : Vie aquatique ODD 15 : Vie terrestre	OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.1 : Aménager et structurer l'espace communal OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2.1 : Protéger l'environnement et préserver la biodiversité OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2.2 : Assurer la résilience du territoire et lutter contre les dérèglements climatiques

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ Atelier sur les objectifs du PCD/ 2021

4.3.3

ARTICULATION DU PCD AVEC LES ORIENTATIONS NATIONALES

Le Plan stratégique de Développement d'Haïti représente jusqu'à date le document de référence national d'orientation des actions devant assurer le développement du pays. Il présente huit orientations stratégiques à partir desquelles découlent des actions dont la matérialisation transformera Haïti en pays émergent d'ici 2030. A cet égard, les autorités nationales ont fait un ensemble de choix visant à assurer la restructuration territoriale, économique, sociale et institutionnelle du pays. Ce plan vise à restructurer le territoire national non seulement par la restructuration de l'appareil administratif de l'Etat, mais aussi par la restructuration des rapports avec la société civile en assurant l'implication du secteur privé des affaires dans la création de richesse et d'emplois au niveau des régions et des chefs-lieux d'arrondissements

en vue d'offrir des services sociaux de base à la population et de promouvoir l'inclusion sociale sur toutes ses formes.

Il est à noter que ces orientations s'inscrivent dans une logique de définition d'une stratégie de croissance économique forte et durable pour supporter les efforts des acteurs nationaux et locaux par la construction d'un Etat fort, déconcentré et décentralisé. Au regard de toutes ces considérations, il importe de souligner que la situation d'Acul-du-Nord n'est pas différente de celle des autres communes d'Haïti. A cet effet, l'analyse portant sur les orientations stratégiques du PSDH et celles du PCD de la commune d'Acul-du-Nord montre qu'il existe une forte cohérence entre les orientations nationales et locales, tel que présenté dans le tableau suivant.

TABEAU 70.- : Concordance entre les orientations du PSDH et les orientations stratégiques du PCD

Orientations du PSDH	Orientations stratégiques du PCD
Le choix de la création de richesse et d'emplois sans lesquels la protection de l'environnement et le développement social seront difficilement réalisables ;	OS 2 : Améliorer la gestion de l'environnement et lutter contre les changements climatiques
Le choix des Chefs-lieux d'Arrondissement comme pôles locaux de développement, et donc le choix des Arrondissements pour structurer le développement et l'aménagement local du territoire ;	OS 1 : Organiser et protéger le territoire
Le choix de l'offre des services de base à la population, y compris comme axe de création de richesse et d'emplois;	OS 4 : Améliorer l'accès aux services sociaux de base
Le choix de l'inclusion sociale sous toutes ses formes et, notamment, pour offrir des opportunités aux jeunes, aux femmes et aux paysans ;	OS 6 : Promouvoir l'équité genre et la justice sociale

Orientations du PSDH	Orientations stratégiques du PCD
Le choix d'une stratégie de croissance économique forte et durable du développement pour supporter les efforts de ses acteurs nationaux et locaux ;	OS 3 : Promouvoir l'entrepreneuriat et développer de l'économie locale
Le choix du secteur privé (national, régional et international) comme agent premier de cette création de richesse et d'emplois ;	
Le choix de pôles régionaux de développement, et donc le choix des régions, pour structurer et équilibrer le développement socioéconomique et l'aménagement du territoire national ;	
Le choix de la construction d'un État fort, déconcentré et décentralisé, indispensable à la création de ce nouveau pacte national.	OS 5 : Promouvoir la bonne gouvernance et le respect des droits fondamentaux de la personne

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ Plan Stratégique de Développement d'Haïti/ Atelier sur les objectifs du PCD/ 2021

4.3.4

ARTICULATION DU PCD AVEC LES ORIENTATIONS RÉGIONALES

Selon le PSDH, il est de la responsabilité de l'Etat de créer les conditions de structuration et d'équilibre du développement socioéconomique sur l'ensemble du territoire, conditionner la localisation des activités afin d'assurer une meilleure répartition spatiale des richesses. A cet égard, des orientations régionales ont été insérées dans le PSDH en vue de jeter la base du développement régional et l'aménagement local du territoire. Il faut souligner cela n'est atteignable que par le renforcement des grandes infrastructures en réseau et les équipements sociaux à mettre en place, la répartition spatiale des sources d'emploi, des opportunités de développement socioculturel, de l'administration publique et la relance de l'économie axée sur les potentialités des régions et le chef-lieu d'arrondissement. En somme, le PCD s'associe à ces grandes orientations tel que présenté le tableau ci-dessous :

TABEAU 71.- : Concordance entre les orientations régionales et le PCD d'Acul-du-Nord.

Orientations stratégiques régionales NORD	Orientations stratégiques du PCD
Le développement du secteur agricole	Promouvoir l'entrepreneuriat et développer l'économie locale
Le développement du secteur touristique	
L'ouverture du Nord sur l'extérieur	Promouvoir la bonne gouvernance et le respect des droits fondamentaux.
Le développement du secteur industriel	
La régénération et la protection des ressources naturelles	Organiser et protéger le territoire
Le développement des infrastructures nationales et départementales	
L'amélioration des conditions de vie de la population dans le cadre d'une répartition équitable et harmonieuse de la desserte en services et infrastructures de base en fonction des bassins de population.	Améliorer l'accès aux services sociaux de base

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ Plan d'aménagement du Nord, Nord-Est (CIAT)/ Atelier sur les objectifs du PCD/ 2021

4.4. PROGRAMMATION PHYSIQUE

Considérant la territorialisation des politiques publiques et de fonctionnement des pouvoirs, il est clair qu'Haïti est un Etat unitaire décentralisé et déconcentré. Ce statut confère aux collectivités des compétences propres en vue d'assurer une meilleure proximité des services publics et un développement économique et social harmonieux de l'ensemble du territoire. Le transfert de ces compétences légales a permis non seulement de confier les responsabilités au niveau local, mais a défini par ailleurs les prérogatives et les champs de compétences de chaque acteur d'aménagement du territoire face aux actions à entreprendre.

Le PCD est un outil de planification stratégique territoriale élaboré de manière participative au niveau communal et qui s'articule avec le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH). Il fixe les actions et les programmes des acteurs communaux et oriente ceux des acteurs sectoriels et de l'État sur le territoire communal suivant un objectif commun de développement du territoire. Il convient par conséquent de souligner que les actions identifiées sont de natures diverses. Le tableau qui suit esquisse les actions qui relèvent de la compétence de la commune, mais celui des autres acteurs supra-communales, notamment le pouvoir central et le secteur économique, sont en annexe.

Dans une logique de subsidiarité, l'implémentation de ces actions est de la responsabilité des différents acteurs qui interviennent dans le développement économique et social de la commune, notamment l'administration centrale, l'administration communale, les CASEC et les opérateurs économiques. Les parlemen-

taires et les partenaires nationaux et internationaux constituent des leviers qui peuvent être utilisés pour renforcer et soutenir les efforts de développement consentis par l'administration communale.

Néanmoins, il est indiscutable que la mise en œuvre du PCD est de la responsabilité de la Mairie en tant qu'institution responsable de la planification stratégique et de la gestion du territoire communal. Tel que mentionné, l'administration communale joue un rôle important et central à titre de chef d'orchestre de la mise en œuvre des actions du PCD relevant de sa compétence légale. En ce qui concerne les autres actions, elles feront objet de plaidoyer auprès des ministères sectoriels pour trouver du financement. De plus, d'autres démarches peuvent être entreprises auprès des institutions nationales et internationales en vue d'apporter leur soutien à des projets du PCD porteurs d'emploi, susceptibles de créer de la richesse et de produire des biens et services.

Toutefois, le succès de cette mise en œuvre repose sur différents facteurs dont la motivation des acteurs, l'utilisation d'outils de communication et de mécanismes de mobilisation des acteurs. Du point de vue des finances, la mise en œuvre des actions qui sont de la compétence de la Mairie nécessite indubitablement des efforts de mobilisation des recettes fiscales, des recettes non fiscales, mais aussi la contribution d'autres acteurs à travers les allocations, les subventions, les transferts de l'administration centrale et le financement des partenaires techniques et financiers.

Tenant compte des limites de financement de la commune, la Mairie entend utiliser la communication, l'information et mettre en œuvre des stratégies de mobilisation des acteurs à impliquer dans la mise en œuvre de certaines actions du PCD. La municipalité entend aussi mener une campagne de promotion pour les potentialités culturelles et touristiques de la commune et entreprendre des négociations avec des opérateurs économiques dans une logique de PPP ou sur la base de mesures incitatives pour faciliter les investissements. Par ailleurs, les projets qui sont de l'attribution des sections communales feront toujours

l'objet de responsabilisation de la municipalité. Des démarches et du plaidoyer peuvent être réalisés auprès des ministères sectoriels ou des directions générales les concernant.

Il importe de souligner que les organes des collectivités territoriales sont autonomes, mais leur fonctionnement est tributaire des velléités de l'administration centrale. Vue une telle situation, la Mairie doit exploiter des partenariats publics privés sur la base de protocoles d'entente pour faire des investissements ou réaliser des projets.

Au regard de toutes ces considérations, le processus de territorialisation des actions du PCD en atelier a procédé à l'identification et à la localisation de 203 actions, respectivement réparties en 104 actions dans les sections communales, 17 dans le centre urbain et 82 dans la commune toute entière. Cette spatialisation des actions tient compte des enjeux de développement du territoire identifiés dans le Diagnostic communal. Elles sont réparties en 12 Sous-programmes et 6 Programmes, tel qu'indiqué dans le tableau synoptique des programmes et actions ci-dessous.

TABLEAU 72.- : Programmes et actions du PCD de la commune d'Acul-du-Nord pour 2022-2027

Objectif général du PCD : «Dynamiser l'économie locale en valorisant les potentialités des filières porteuses et assurer le bien-être de la population à travers des services de base liés à l'aménagement, la structuration du territoire et le renforcement des capacités techniques, opérationnelles et institutionnelles des services déconcentrés de l'Etat ainsi que les organes des collectivités territoriales. »

Actions	Localisation*			Extrants
	C.	CV	S	
PROGRAMME 1 : AMÉNAGEMENT ET PROTECTION DE L'ESPACE COMMUNAL				
SP 1.1 : PLANIFICATION DE LA STRUCTURATION DE L'ESPACE COMMUNAL				
A1.1.1 : Réalisation de la cartographie physique des sols des zones de construction ;	X			E1.1.1 : La cartographie physique des sols des zones de construction est réalisée;
A1.1.3. : Identification des rues et numérotage des maisons ;	X			E1.1.3. : Les rues sont identifiées et les maisons sont numérotées ;
A1.1.5. : Relocalisation des constructions des zones à risques ;	X			E1.1.5. : Les constructions des zones à risques sont relocalisées ;
A1.1.7. : Démarches et suivi auprès du MPCE et des PTF pour un appui technique et financier à l'élaboration d'un plan d'occupation de sol	X			E1.1.7. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MPCE et des PTF pour un appui technique et financier à l'élaboration d'un plan d'occupation de sol ;
A1.1.8. : Élaboration d'un schéma d'aménagement de la commune;	X			E1.1.8. : Un schéma d'aménagement de la commune est élaboré ;
A1.1.9. : Élaboration d'un plan foncier de base complet et numérisé	X			E1.1.9. : Un plan foncier de base complet et numérisé est élaboré ;
A1.1.10. : Démarches et suivi auprès du MPCE et des PTF pour un appui technique et financier à l'actualisation du Plan communal de Développement (PCD) de troisième génération ;		X		E1.1.10. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MPCE et des PTF pour un appui technique et financier à l'actualisation du Plan Communal de Développement(PCD) de troisième génération;
A1.1.11. : Démarches et suivi auprès du MPCE et des PTF pour un appui technique et financier à l'élaboration d'un Plan d'aménagement, d'extension et d'embellissement de la Ville (PAEEV)		X		E1.1.11. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MPCE et des PTF pour un appui technique et financier à l'élaboration d'un Plan d'Aménagement, d'Extension et d'Embellissement de la ville ;
A1.1.2, A1.1.4 et A1.1.6 sont en annexe				E1.1.2, E1.1.4 et A1.1.6 sont en annexe
*C: Commune ; CV: Centre-Ville; S: Sections				

Actions	Localisation*			Extrants
	C.	CV	S	
SP1.2: DÉVELOPPEMENT ET MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES				
A1.2.1. : Démarches et suivi auprès du MTPTC et des PTF pour un appui technique et financier à la construction du circuit de 9 km reliant carrefour Belle-Hôtesse à Saint Michel ;			X	E1.2.1. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MTPTC et des PTF pour un appui technique et financier à la construction de 9 km de route reliant carrefour Belle-Hôtesse à ST- Michel ;
A1.2.2. : Démarches et suivi auprès du MTPTC et des PTF pour un appui technique et financier à la construction du circuit de 9 km reliant le centre-ville à Grison-Garde;			X	E1.2.2. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MTPTC et des PTF pour un appui technique et financier à la construction du circuit reliant le centre-ville et Grison-Garde ;
A1.2.6. : Construction de 5 km de route reliant Grison-Garde à Labruyère ;			X	E1.2.6. : Les 5 km de route reliant Grison-Garde et Labruyère sont construits ;
A1.2.7. : Construction du circuit de 2 km reliant carrefour Gaudin et Labruyère ;			X	E1.2.7. : Le circuit de 2 km reliant Carrefour Gaudin et Labruyère est construit ;
A1.2.9. : Démarches et suivi auprès du MTPTC et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'une gare routière à Labruyère ;			X	E1.2.9. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MTPTC et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'une gare routière à Labruyère ;
A1.2.10. : Construction d'une aire de stationnement à Mathone ;			X	E1.2.10. : Une aire de stationnement est construite à Martone ;
A1.2.11. : Construction d'une aire de stationnement à Grison-Garde ;			X	E1.2.11. : Une aire de stationnement est construite à Grison-Garde ;
A1.2.12. : Plaidoyer et suivi pour la réhabilitation du wharf de la Baie de l'Acul ;			X	E1.2.12. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la réhabilitation du Wharf de baie de l'Acul ;
A1.2.13. : Démarches et suivi auprès du MTPTC et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'un pont sur la rivière de Grison-Garde, de carrefour de Grison-Garde à carrefour la chaud ;			X	E1.2.13. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MTPTC et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'un pont sur la rivière de Grison-Garde ;
A1.2.14. : Plaidoyer et suivi pour l'étude et la construction d'un pont sur la rivière Gaudin à Duty ;			X	E1.2.14. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour l'étude et la construction d'un pont sur la rivière Gaudin à Duty ;
*C: Commune ; CV: Centre-Ville; S: Sections				

Actions	Localisation*			Extrants
	C.	CV	S	
A1.2.15. : Plaidoyer et suivi pour l'Étude et construction d'un pont sur la ravine de Labruyère ;			X	E1.2.15. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la construction d'un pont sur la ravine de Labruyère ;
A1.2.17. : Reconstruction du pont « nan boule » (Flaville) ;			X	E1.2.17. : Le pont de « nan boule » est reconstruit ;
A1.2.18. : Construction d'un dalot sur lagon Desdelles à Duty ;			X	E1.2.18. : Un dalot est construit sur Lagon desdelles ;
A1.2.19. : Plaidoyer et suivi pour la construction du circuit reliant la coupe de St-Michel à Bas- Limbé ;			X	E1.2.19. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la construction du circuit reliant la coupe de St-Michel à Bas-Limbé ;
A1.2.20. : Construction d'un ponceau Calice reliant Bazin à Patrice ;			X	E1.2.20. : Le ponceau calice reliant Bazin à Patrice est construit ;
A1.2.22. : Démarches et suivi auprès du MTPTC et des PTF pour un appui technique et financier à la construction du ponceau de Bas Berno reliant Bas fevre ;			X	E1.2.22. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MTPTC et des PTF pour un appui technique et financier à la construction du Pont reliant bas Berno et Bas Fevre ;
A1.2.27. : Finalisation de la construction du pont de Bassin Piment ;			X	E1.2.27. : La construction du pont de bassin piment est finalisée ;
A1.2.31. : Démarches et suivi auprès du MTPTC et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'un pont sur la rivière de Grison-Garde de Bas-Duty à Derricourt			X	E1.2.31. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MTPTC et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'un pont sur la rivière de Grison-Garde de Bas-Duty à Derricourt ;
A1.2.37. : Construction des entrées de la ville à Mathone, Cagnette ;		X		E1.2.37. : Les entrées de la ville sont construites à Mathone et à Cagnette ;
A1.2.38. : Plaidoyer et suivi pour l'étude et la construction de la route des esclaves reliant Marmelade à carrefour Duty ;			X	E1.2.38. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour l'étude et la construction de la route des esclaves reliant Marmelade à carrefour Duty.
A1.2.39. : Plaidoyer et suivi pour l'électrification de Labruyère par la mise en place de 5 km de lignes de conduction, des transformateurs de distribution;			X	E1.2.39. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour l'électrification de Labruyère avec 5 lignes de conduction, des transformateurs de distribution

*C: Commune ; CV: Centre-Ville; S: Sections

Actions	Localisation*			Extrants
	C.	CV	S	
A1.2.40. : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à l'extension du réseau du centre-ville vers les différentes unités spatiales de la commune ;			X	E1.2.40 : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à l'extension du réseau du centre-ville vers les différentes unités spatiales de la commune ;
A1.2.41. : Etude de faisabilité de construction d'une microcentrale hydroélectrique avec la rivière de Grison-Garde.			X	E1.2.41. : Une étude de faisabilité de la construction d'une microcentrale hydroélectrique avec la rivière de Grison-Garde est réalisée.
A1.2.42. : Etude de faisabilité de la construction d'une microcentrale à cellule photo voltaïque de 5Mw à Pillatre ;			X	E1.2.42. : Une étude de faisabilité de la construction d'une microcentrale à cellule photo voltaïque de 5 Mw a Pillatre est réalisée. ;
A1.2.43. : Appui à l'acquisition de matérielles photos voltaïques ;	X			E1.2.43. : Des matériels photos voltaïques sont subventionnés ;
A1.2.45. : Démarches et suivi auprès de l'ANARSE, du MTPTC/EDH et des PTF pour un appui technique et financier au renforcement de l'éclairage public par l'établissement de 500 lampadaires dans les zones reculées et stratégiques de circulation ;	X			E1.2.45. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de l'ANARSE, du MTPTC/EDH et des PTF pour un appui technique et financier au renforcement de l'éclairage public par l'établissement de 500 lampadaires dans les zones reculées et stratégiques de circulation ;
A1.2.46. : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à la distribution de 4000 réchauds à gaz propane à 4000 ménages ;	X		X	E1.2.46. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à distribuer 4000 réchauds à gaz propane à 4000 ménages ;
A1.2.47. : Réalisation de séances de formation au profit des ménages sur l'utilisation des réchauds à gaz et sur la gestion de l'énergie ;	X			E1.2.47. : Des séances de formation sont réalisées au profit des ménages sur l'utilisation des réchauds à gaz et sur la gestion de l'énergie ;
A1.2.3, A1.2.4, A1.2.5, A1.2.8, A1.2.16, A1.2.21, A1.2.23, A1.2.24, A1.2.25, A1.2.26, A1.2.28, A1.2.29, A1.2.30, A1.2.32, A1.2.33, A1.2.34, A1.2.35, A1.2.36, A1.2.44 et A1.2.48 sont en annexe				E1.2.3, E1.2.4, E1.2.5, E1.2.8, E1.2.16, E1.2.21, E1.2.23, E1.2.24, E1.2.25, E1.2.26, E1.2.28, E1.2.29, E1.2.30, E1.2.32, E1.2.33, E1.2.34, E1.2.35, E1.2.36, E1.2.44 et E1.2.48 sont en annexe
*C: Commune ; CV: Centre-Ville; S: Sections				

Actions	Localisation*			Extrants
	C.	CV	S	
PROGRAMME 2 : AMÉLIORATION DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES				
SP 2.1 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ				
A2.1.1. : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à l'équipement du service de voirie de la Mairie de 2 camions berne compressive ;		X		E2.1.1. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à l'équipement du service de voirie de la Mairie de 2 camions berne compressive ;
A2.1.2. : Construction d'un bloc sanitaire au marché de Grison-Garde ;	X			E2.1.2. : Un bloc sanitaire est construit au marché de Grison-Garde ;
A2.1.3. : Construction d'un bloc sanitaire au marché de Labruyère				E2.1.3. : Un bloc sanitaire est construit au marché de Labruyère ;
A2.1.4. : Construction d'un bloc sanitaire au marché de souffrière				E2.1.4. : Un bloc sanitaire est construit au marché de souffrière ;
A2.1.5. : Signature d'un protocole d'entente entre les communes d'Acul-du-Nord et de Plaine-du-Nord pour la construction d'un site de décharge à Joly.	X			E2.1.5. : Un protocole d'entente est signé entre les communes d'Acul-du-Nord et de Plaine-du-Nord pour la construction d'un site de décharge à Joly ;
A2.1.6. : Démarches et suivi auprès du MDE, du MTPTC et des PTF pour un appui technique et financier à la mise en place de 20 poubelles dans les zones de grandes agglomérations ;	X			E2.1.6. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MDE, du MTPTC et des PTF pour un appui technique et financier à la mise en place des poubelles dans les zones de grandes agglomérations ;
A2.1.8. : Démarches et suivi auprès du MDE et des PTF pour un appui technique et financier à la revégétalisation de 5km du littoral en mangroves ;			X	E2.1.8. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MDE et des PTF pour un appui technique et financier à la revégétalisation de 5km du littoral en mangroves ;
A2.1.10. : Plaidoyer et suivi pour la construction d'un centre de transformation des déchets en énergie de chauffage	X			E2.1.10. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la construction d'un centre de transformation de déchets en énergie de chauffage est construit ;
A2.1.11. : Relocalisation et construction du cimetière du centre-ville à Mathone		X		E2.1.11. : Le cimetière du centre-ville est relocalisé et construit à Mathone
A2.1.13. Plantation des arbustes aux abords des voies publiques ;		X		E1.2.13. : Des arbustes sont plantés aux abords des voies publiques ;
*C: Commune ; CV: Centre-Ville; S: Sections				

Actions	Localisation*			Extrants
	C.	CV	S	
A2.1.14. : Création de deux espaces verts de 500 m2 à saint Michel plage et à Pillatre ;	X			E2.1.14. : De espaces verts de 500 m2;
A2.1.16. : Démarches et suivi auprès du MSPP, du MDE et des PTF pour un appui technique et financier à la construction de 20 blocs sanitaires dans les espaces publics ;			X	E2.1.16. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MSPP, du MDE et des PTF pour un appui technique et financier à la construction de 20 blocs sanitaires dans les espaces publics ;
A2.1.23. : Plaidoyer et suivi pour le reprofilage de 7 000 m linéaire de la rivière de Gaudin depuis Labruyère jusqu'à bas-duty ;			X	E2.1.23. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour le reprofilage de 7 000 mètres linéaires de la rivière Gaudin ;
A2.1.24. : Organisation des campagnes de sensibilisation et de formation sur l'utilisation des matériels fonctionnant au GPL et du gaz propane ;	X			E2.1.24. : Des campagnes de sensibilisation et de formation sont organisées sur l'utilisation des matériels fonctionnant au GPL et du gaz propane ;
A2.1.25. : Plaidoyer et suivi pour la construction de 1500 m linéaire de Gabion sur la rivière de soufrière pour la protection du marché.			X	E2.1.25. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la construction de 1500 m linéaire de Gabion sur la rivière de soufrière pour la protection du marché ;
A2.1.7, A2.1.9, A2.1.12, A2.1.15, A2.1.17, A2.1.18, A2.1.19, A2.1.20, A2.1.21, A2.1.22, A2.1.23 sont en annexe				E2.1.7, E2.1.9, E2.1.12, E2.1.15, E2.1.17, E2.1.18, E2.1.19, E2.1.20, E2.1.21, E2.1.22 et E2.1.23 sont en annexe
SP2.2: DÉVELOPPEMENT DE LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET LUTTE CONTRE LES DÉRÈGLEMENTS CLIMATIQUES				
A2.2.1. : Campagnes d'information et de sensibilisation de la population sur les effets néfastes du changement climatique ;	X			E2.2.1. : Des campagnes d'information et de sensibilisation de la population sur les effets néfastes du changement climatique sont réalisées ;
A2.2.2. : Réalisation d'émissions sur les risques et des désastres, les changements climatiques sur les ondes de Radio Natif Natal et positif FM	X			E2.2.2. : Des émissions sur les risques et des désastres et les changements climatiques sont réalisées sur les ondes de Radio Natif Natal et positif FM;
*C: Commune ; CV: Centre-Ville; S: Sections				

Actions	Localisation*			Extrants
	C.	CV	S	
A2.2.6. : Démarches et suivi auprès du MICT, du MDE et des PTF pour un appui technique et financier au renforcement des capacités techniques, institutionnelles et opérationnelles de la protection civile en la dotant des brouettes, d'une génératrice, de 15 mégaphones, des gilets, des bottes et des uniformes ;				E2.2.6. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MICT, du MDE et des PTF pour un appui technique et financier au renforcement des capacités techniques, institutionnelles et opérationnelles de la protection civile en la dotant des brouettes, d'une génératrice, de 15 mégaphones, des gilets, des bottes et des uniformes ; ;
A2.2.7. : Plaidoyer et suivi auprès du Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales pour accorder un fond de roulement au Comité Communal de la protection civile ;		X		E2.2.7. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré auprès du Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales pour accorder un fonds de roulement au comité communal de la protection civile ;
A2.2.8. : Identification et constitution d'un réseau d'écoles à vocation d'abris provisoires ;	X			E2.2.8. : Des écoles sont identifiées et constituées en abris provisoires ;
A2.2.9. : Renforcement du système de communication de la Mairie en gestion de risques et désastres ;		X		E2.2.9. : Le système de communication de la Mairie en gestion de risques et désastres est renforcé ;
A2.2.10. : Plaidoyer et suivi pour la mise en place de Centres d'opération d'urgence locale (COUL) au niveau des sections communales.			X	E2.2.10. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la mise en place d'un Centre d'opération d'urgence local (COUL) au niveau des sections communales.
A2.2.12. : Plaidoyer et suivi pour la construction du bâtiment logeant le centre d'opération d'urgence communale (COUC);		X		E2.2.12. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la construction du bâtiment logeant le centre d'opération d'urgence communale ;
A2.2.14. : Sauvegarde des habitats vernaculaires de la commune;			X	E2.2.14. : Les habitats vernaculaires de la commune sont sauvegardés ;
A2.2.16. : Ravalement des bâties et réfection des façades des bâties du centre-ville ;	X			E2.2.16. : Les propriétés bâties sont ravalées et les façades sont refaites ;
A2.2.17. : Campagnes de sensibilisation de la population sur les normes de construction parasismique et anticyclonique	X			E2.2.17. : Des campagnes de sensibilisation de la population sont réalisées sur les normes de construction parasismique et anticyclonique ;
A2.2.3, A2.2.4, A2.2.5, A2.2.11, A2.2.13 et A2.2.15 sont en annexe				E2.2.3, E2.2.4, E2.2.5, E2.2.11, A2.2.13 et E2.2.15 sont en annexe

*C: Commune ; CV: Centre-Ville; S: Sections

Actions	Localisation*			Extrants
	C.	CV	S	
PROGRAMME 3 : PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT ET DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX PÔLES ÉCONOMIQUES				
SP3.1 : DÉVELOPPEMENT ET AMÉLIORATION DES SECTEURS D'ACTIVITÉS TRADITIONNELLES DE L'ÉCONOMIE				
A3.1.3. : Plaidoyer et suivi pour la mise en place d'une banque agricole dans les locaux du Bureau agricole communal ;			X	E3.1.3. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la mise en place d'une banque agricole dans les locaux du Bureau agricole communal ;
A3.1.4. : Plaidoyer et suivi auprès du ministère de l'agriculture pour la subvention des intrants agricoles ;	X			E3.1.4. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré auprès du Ministère de l'Agriculture pour subventionner les intrants agricoles ;
A3.1.15. : Plaidoyer et suivi pour la réhabilitation du barrage de l'IDAI de Grison-Garde ;			X	E3.1.15. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la réhabilitation du barrage de l'IDAI a Grison-Garde ;
A3.1.17. : Démarches et suivi auprès du MARNDR et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'un micro-système d'irrigation à énergie solaire à Camp-Louise ;			X	E3.1.17. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MARNDR et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'un micro-système irrigation à énergie solaire à Camp-Louise ;
A3.1.18. : Plaidoyer et suivi pour l'aménagement de 30 km² de bassins versants au niveau des sections communales pour mettre en place un système de gestion des eaux et des sols ;			X	E3.1.18. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour l'aménagement de 30 km² de bassins versants en vue de mettre en place un système de Gestion des eaux et des sols,
A3.1.19. : Plaidoyer et suivi pour la construction du Bureau Agricole Communal (BAC) de 1000 m2 sur 3ha de terres ;			X	E3.1.19. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la construction du Bureau Agricole Communal de 1000 m² sur 3 ha de terres ;
A3.1.21. : Plaidoyer et suivi pour le reboisement de 1000 hectares de terres au niveau des zones vulnérables ;	X			E3.1.21. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour reboiser 1000 ha de terres et de créer 12 centres pépinières ;.
A3.1.25. : Plaidoyer et suivi pour la mise en disposition de 200 ha de terre du domaine privé de l'Etat comme espace de pâturage ;	X			E3.1.25. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour disposer 200 hectares de terre comme espace de pâture au profit de l'élevage ;
*C: Commune ; CV: Centre-Ville; S: Sections				

Actions	Localisation*			Extrants
	C.	CV	S	
A3.1.26 : Aménagement des palans de Labruyère et de la soufrière.			X	E3.1.26. : Les palans de Soufrière et de Labruyère sont aménagés.
A3.1.28. : Démarches et suivi pour l'encadrement technique et financier au profit de six associations d'éleveurs ;			X	E3.1.28. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré pour encadrer techniquement et financièrement les associations d'éleveurs;
A3.1.29. : Plaidoyer et suivi pour la création de deux stations de monte pour assurer le contrôle des croisements génétiques à Mornet et à Bas de l'Acul.			X	E3.1.29. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la création des stations de monte pour assurer le contrôle des croisements génétiques ;
A3.1.30. : Plaidoyer et suivi pour la mise en place d'un fond de crédits-élevage au profit des associations d'éleveurs ;	X			E3.1.30. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la mise en place d'un fonds de crédit-élevage au profit des associations d'éleveurs ;
A3.1.31. : Appui à l'organisation de séances de formation continue et de recyclage pour 6 vétérinaires ;			X	E3.1.31. : Les vétérinaires sont formés ;
A3.1.32. : Construction d'aires d'abattage à Grison-Garde, au centre-ville, à Soufrière et à Camp-Louise ;	X			E3.1.32. : Une aire d'abattage est construite au niveau de Grison-Garde, de Camp-Louise, de soufrière, et de Camp-Louise ;
A3.1.33. : Construction d'un complexe abattoir-marché à bétail à Labruyère ;			X	E3.1.33. : Un complexe abattoir-marché à bétail est construit à Labruyère ;
A3.1.34. : Création d'une brigade de contrôle et de vérification des bœufs en vente au marché de bétail de Labruyère et qui traversent le territoire communal ;	X			E3.1.34. : Une brigade de contrôle et de vérification des bœufs en vente au marché de bétail de Labruyère et qui traversent le territoire communal est créée.
A3.1.36. : Mise en place d'un système de contrôle et d'autorisation sur l'abattage des animaux ;	X			E3.1.36. : Un système de contrôle et d'autorisation sur l'abattage des animaux est mis en place ;
A3.1.38. : Plaidoyer et suivi auprès du Ministère de l'agriculture pour la disponibilité des vaccins pour les animaux dans la commune ;	X			E3.1.38. : Des activités de plaidoyer sont réalisées auprès du ministère de l'Agriculture et suivi est assuré pour la disponibilité des vaccins pour les animaux dans la commune ;
A3.1.39 : Plaidoyer et suivi pour la nomination des agents vétérinaires ;	X			E3.1.39. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la nomination des agents vétérinaires;.
*C: Commune ; CV: Centre-Ville; S: Sections				

Actions	Localisation*			Extrants
	C.	CV	S	
A3.1.40. : Plaidoyer et suivi à l'acquisition de 1 Bateau de pêche, 30 canots à pêche au profit des associations de pêcheurs ;			X	E3.1.40. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour l'acquisition d'un bateau de pêche et 30 canots à pêche au profit des associations de pêcheurs ;
A3.1.41. : Plaidoyer et suivi pour la construction de 2 chambres froides fonctionnant à énergie solaire pour la conservation des produits halieutiques, l'une à Pillatre et l'autre à Camp-Louise ;			X	E3.1.41. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la construction de 2 Chambres froides à Pillatre et à Camp-Louise ;
A3.1.46. : Démarches et suivi auprès du MARNDR et des PTF pour un appui technique et financier à l'installation de 5 Dispositifs de concentration de Poissons (DCP) tout au long de la côte de Balan à Camp-Louise ;			X	E3.1.46. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MARNDR et des PTF pour un appui technique et financier à l'installation de 5 DCP tout au long de la cote de Balan à Camp-Louise;
E3.1.49. : Démarches et suivi auprès du MARNDR et des PTF pour un appui technique et financier à la mise en place d'une chaine de froid pour la conservation des produits halieutiques ;				E3.1.49. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MARNDR et des PTF pour un appui technique et financier à la mise en place d'une chaine de froid pour la conservation de produits halieutiques ;
A3.1.50. : Plaidoyer et suivi auprès du bureau des mines et d'énergie pour l'implication de la Mairie dans le contrôle de l'exploitation minière de la commune ;		X		E3.1.50. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré auprès du bureau des mines et d'énergie pour impliquer la Mairie dans le contrôle de l'exploitation des mines de la commune.
A3.1.52 : Démarches et suivi auprès du Bureau des mines et de l'énergie et des PTF pour un appui technique et financier à l'installation d'une entreprise et acquisition des appareils modernes pour l'exploitation les carrières ;			X	E3.1.52. : Des démarches sont entreprises et suivi auprès du Bureau des mines et de l'énergie et des PTF pour un appui technique et financier à l'installation d'une entreprise avec des matériels modernes pour l'exploitation des carrières ;
A3.1.54. : Plaidoyer et suivi pour la cartographie, le géo référencement et l'étude de prospection des ressources minières du sous-sol au niveau de la commune;	X			E3.1.54. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la cartographie, le géo référencement et l'étude de prospection des ressources minières du sous-sol au niveau de la commune ;

*C: Commune ; CV: Centre-Ville; S: Sections

Actions	Localisation*			Extrants
	C.	CV	S	
A3.1.1 , A3.1.2, A3.1.5, A3.1.6, A3.1.7, A3.1.8, A3.1.9, A3.1.10, A3.1.11, A3.1.12, A3.1.13, A3.1.14, A3.1.16, A3.1.20, A3.1.22, A3.1.23, A3.1.24, A3.1.27, A3.1.35, A3.1.37, A3.1.42, A3.1.43, A3.1.44, A3.1.45, A3.1.47, A3.1.48, A3.1.51 et A3.1.53 sont en annexe				E3.1.1 , E3.1.2, E3.1.5, E3.1.6, A3.1.7, A3.1.8, A3.1.9, A3.1.10, E3.1.11, E3.1.12, E3.1.13, E3.1.14, E3.1.16, E3.1.20, E3.1.22, E3.1.23, E3.1.24, E3.1.27, E3.1.35, E3.1.37, E3.1.42, E3.1.43, E3.1.44, E3.1.45, E3.1.47, E3.1.48, E3.1.51 et E3.1.53 sont en annexe
SP3.2 : VALORISATION DES POTENTIALITÉS DES SECTEURS SECONDAIRES ET TERTIAIRES DE L'ÉCONOMIE LOCALE.				
A3.2.1. : Exploitation à grande échelle des filières porteuses de l'économie communale à travers un Partenariat public privé (PPP) ;			X	E3.2.1. : Les filières porteuses de l'économie communale sont exploitées à grande échelle à travers un partenariat public privé ;
A3.2.4. : Démarches et suivi auprès du MEF, du MARNDR et des PTF pour un appui technique et financier à l'installation de deux (2) centres de conservation et de transformation des produits agricoles de la commune à Gaudin et Pillatre ;			X	E3.2.4. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MEF, du MARNDR et des PTF pour un appui technique et financier à l'installation de deux(2) centres de conservation et transformation des produits agricoles ;
A3.2.5. : Exonération des PME/PMI pendant les deux premières années de leur lancement ;	X			E3.2.5. : Les PME/PMI sont exonérés pendant les deux premières années de leur lancement;
A3.2.6. : Démarches et suivi auprès du MEF et des PTF pour un appui technique et financier à la construction du marché de Soufrière ;			X	E3.2.6. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MEF et des PTF pour un appui technique et financier à la construction du marché de Soufrière ;
A3.2.7. : Démarches et suivi auprès du MEF et des PTF pour un appui technique et financier à la construction du marché de Labruyère ;			X	E3.2.7. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MEF et des PTF pour un appui technique et financier à la construction marché de Labruyère ;
A3.2.8. : Démarches et suivi auprès du MEF et des PTF pour un appui technique et financier à la construction du marché de Grison-Garde ;			X	E3.2.8. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MEF et des PTF pour un appui technique et financier à la construction du marché de Grison-Garde ;
A3.2.9. : Réaménagement du marché du centre-ville ;		X		E3.2.9. : Le marché du centre-ville est réaménagé;
*C: Commune ; CV: Centre-Ville; S: Sections				

Actions	Localisation*			Extrants
	C.	CV	S	
A3.2.10. : Démarches et suivi auprès du MEF et des PTF pour un appui technique et financier au renforcement des capacités financières des coopératives et des mutuelles de solidarité ;	X			E3.2.10. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MEF et des PTF pour un appui technique et financier au renforcement des coopératives et les mutuelles de solidarité ;
A3.2.12. : Appui à la modernisation des méthodes de production et la commercialisation des produits agricoles de la commune ;	X			E3.2.12. : Un appui est donné à la modernisation des méthodes de production et de la commercialisation des produits agricoles ;
A3.2.14. : Démarches et suivi auprès du Ministère du tourisme et des PTF pour un appui technique et financier à la construction de quatre (4) Kiosques de 625 m ² permettant l'exposition des produits artisanaux le long du circuit de la route du tourisme ;			X	E3.2.14. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du Ministère du tourisme et des PTF pour un appui technique et financier à la construction de quatre kiosques de 625 km ² pour faciliter l'exposition des produits artisanaux ;
A3.2.15. : Démarches et suivi auprès du Ministère du tourisme et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'un atelier d'artisanat communal	X			E3.2.15. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du Ministère du tourisme et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'un atelier communal d'artisanat ;
A3.2.17. : Réalisation de deux (2) séances de formation semestrielle au profit de 50 personnes en artisanat, art et culture			X	E3.2.17. : Deux séances de formation trimestrielles sont réalisées au profit de 50 Jeunes en artisanat, arts et culture ;
A3.2.19. : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier pour faciliter l'accès au crédit à des taux préférentiels aux artisans.	X			E3.2.19. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier pour faciliter l'accès au crédit à des taux préférentiels ;
A3.2.21. : Construction d'un centre culturel à Camp-Louise ;			X	E3.2.21. : Un centre culturel est construit à Camp-Louise ;
A3.2.22. : Construction d'un centre culturel à Mornet			X	E3.2.22. : Un centre culturel est construit à Mornet
A3.2.23. : Construction d'un Centre de lecture et d'animation culturelle (CLAC) à Bas Acul ;		X		E3.2.23. : Un centre de lecture et d'animation culturelle est construit à Bas Acul
A3.2.25. : Identification et cartographie des sites touristiques ;			X	A3.2.25. : Les sites touristiques sont identifiées et cartographiées ;

*C: Commune ; CV: Centre-Ville; S: Sections

Actions	Localisation*			Extrants
	C.	CV	S	
A3.2.30. : Démarches et suivi auprès du Ministère du tourisme et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'une Marina moderne à la baie de l'Acul ;			X	E3.2.30. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du Ministère du tourisme et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'une marina moderne à la baie de l'Acul ;
A3.2.31. : Mise en place d'une plateforme numérique pour la promotion du tourisme balnéaire, l'écotourisme, l'agri-tourisme, la randonnée et villégiature ;	X			E3.2.31. : Une plateforme numérique est mise en place pour la promotion du tourisme balnéaire, l'écotourisme, l'agritourisme, la randonnée et villégiature ;
A3.2.32. : Démarches et suivi auprès du Ministère du tourisme et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'un buste de Dédé Marguerite à « Lakou » Campeche ;			X	E3.2.32. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du Ministère du tourisme et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'un buste de Dédé Marguerite à Lakou Campeche ;
A3.2.33. : Création d'un circuit pédestre liant lakou Grande caille, lakou campêche et carrefour duty ;			X	E3.2.33. : Un circuit pédestre liant Lakou grande caille, lakou campêche et carrefour Duty est créé ;
A3.2.37. : Construction d'un buste de Boukman à « Lakou » Grand Caille ;			X	E3.2.37. : Un buste de Boukman est érigé à Lakou Grand caille ;
A3.2.39. : Construction d'un mémorial des révoltés à Flaville ;			X	E3.2.39. : Un mémorial des révoltés est érigé à Flaville ;
A3.2.41. : Démarches et suivi auprès du Ministère du tourisme et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'un mausolée en mémoire de l'ancien président Pierrot à Lafond ;			X	E3.2.41. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du Ministère du tourisme et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'un mausolée à cité Pierrot en mémoire de l'ancien Président Pierrot ;
A3.2.44. : Mise en place d'un poste de péage à l'entrée de la grotte Sanite ;			X	E3.2.44. : Un poste de péage est mise en place à l'entrée de la grotte Sanite ;
A3.2.45. : Création d'un espace d'accueil muni d'un bloc sanitaire sur le site de grosse roche ;			X	E3.2.45. : Un espace d'accueil muni d'un bloc sanitaire est créé sur le site de grosse roche ;
A3.2.46. : Plaidoyer et suivi pour la création d'un circuit nautique de Bord de mer de Pillatre en passant par Labadie à l'ilet à rat ;			X	E3.2.46. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la création d'un circuit nautique reliant bord de mer de Pillatre Labadie en passant par ilet à rat ;

*C: Commune ; CV: Centre-Ville; S: Sections

Actions	Localisation*			Extrants
	C.	CV	S	
A3.2.47. : Création d'un circuit nautique de baie de l'Acul en passant par Labadie à ile de caramel ;			X	E3.2.47. : Un circuit nautique est créé de baie de l'Acul en passant par Labadie à ile de caramel ;
A3.2.48. : Négociations entre les communes d'Acul-du-Nord, de la Plaine-du-Nord et de Milot pour exploiter conjointement les sites touristiques.	X			E3.2.48. : Des négociations sont réalisées entre les communes d'Acul-du-Nord, de Milot et de Plaine-du-Nord pour exploiter conjointement les sites touristiques ;
A3.2.49. : Démarches et suivi auprès du Ministère des sports et des PTF pour un appui technique et financier à la création des espaces d'attraction et de loisirs à Camp-Louise, à Pillatre, à Duty, à Goderie et au centre-ville ;			X	E3.2.49. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du Ministère des sports et des PTF pour un appui technique et financier à la création des espaces d'attraction et de loisirs à Camp-Louise, à Pillatre, à Duty, à Goderie et au centre-ville ;
A3.2.50. : Construction d'un espace d'accueil sur le site de « dlo-blanch » ;			X	E3.2.50. : Un espace d'accueil est construit sur le site de « dloblanch » ;
A3.2.51. : Construction d'un espace d'accueil sur le site de Fort Romain (fodawomen) ;			X	E3.2.51. : Un espace d'accueil est construit sur le site de Fort-Romain ;
A3.2.52. : Réhabilitation du clocher en miel du Président Louis Pierrot ;			X	E3.2.52. : Le clocher en miel du président Louis Pierrot est réhabilité ;
A3.2.53. : Mise en place de panneaux signalétiques spéciaux aux carrefours d'entrée des sites, indiquant leur nature et leur distance.			X	E3.2.53. : Des panneaux signalétiques spéciaux sont mis en place aux carrefours d'entrée des sites, indiquant leur nature et leur distance.
A3.2.54. : Aménagement d'un mausolée sur 500 m ² et installation d'une statue en bronze de 2 mètres de l'Ex- président Pierrot à proximité de sa tombe, à camp-Louise,			X	E3.2.54. : Un mausolée est aménagé sur 500 m ² et une statue de 2 mètres de l'Ex-président Pierrot est installée à proximité de sa tombe, à Camp-Louise;
A3.2.55. : Démarches et suivi auprès du Ministère du tourisme et des PTF pour un appui technique et financier à l'aménagement d'un mausolée de 3000 m ² et installation d'une statue en bronze de 2 mètres d'Ulrick PIERRE-LOUIS, à Duty ;			X	E3.2.55. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du Ministère des sports et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'une statue de Ulrick PIERRE-LOUIS à Duty ;
A3.2.57. : Démarches et suivi pour la construction d'un mausolée de 3000 m ² et installation d'une statue en bronze de 2 mètres de Boukman à Duty.				E3.2.57. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré pour la construction d'un mausolée de 3000 m ² et l'installation d'une statue en bronze de 2 mètres de Boukman à carrefour Duty ;

*C: Commune ; CV: Centre-Ville; S: Sections

Actions	Localisation*			Extrants
	C.	CV	S	
A3.2.2 , A3.2.3, A3.2.11, A3.2.13, A3.2.16, 3.2.18, A3.2.20, A3.2.24, A3.2.26, A3.2.27, A3.2.28, A3.2.29, A3.2.34, A3.2.35, A3.2.36, A3.2.38, A3.2.40, A3.2.42, A3.2.43 et A3.2.56 sont en annexe				E3.2.2 , E3.2.3, E3.2.11, E3.2.13, E3.2.16, E3.2.18, E3.2.20, E3.2.24, E3.2.26, E3.2.27, E3.2.28, E3.2.29, E3.2.34, E3.2.35, E3.2.36, E3.2.38, E3.2.40, E3.2.42, E3.2.43, E3.2.56 sont en annexe
PROGRAMME 4 : AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE				
SP4.1 : AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ÉDUCATION ET FACILITATION DE L'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ				
A4.1.2 : Plaidoyer et suivi pour l'application et adaptation du curriculum éducatif du Ministère de L'Education au niveau des établissements scolaires de la commune ;	X			E4.1.2 : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour l'adaptation et l'application du programme du MENFP au niveau des établissements scolaires de la commune ;
A4.1.4 : Plaidoyer et suivi pour la relocalisation et la construction d'un bâtiment devant loger le lycée de Jean-Louis Pierrot du centre-ville à barrière blanche sur 2 hectares de terre ;	X			E4.1.4 : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour relocaliser et construire le bâtiment logeant le lycée Jean-Louis Pierrot du centre-ville à barrière Blanche sur 2 ha de terre ;
A4.1.5 : Plaidoyer et suivi pour la construction du Lycée Jacques 1 ^{er} de Camp-Louise sur 2 hectares ;			X	E4.1.5 : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la construction du lycée de Jacques 1 ^{er} a Camp-Louise sur 2 hectares de terre ;
A4.1.6 : Plaidoyer et suivi pour la construction du lycée Tirésias Osias de Grison-Garde sur 2 ha ;			X	E4.1.6 : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour construire le lycée de Tirésias Osias de Grison-Garde sur 2 hectares de terre ;
A4.1.7 : Démarches et suivi auprès du MENFP et des PTF pour un appui technique et financier à l'alimentation de 10 établissements scolaires publics en systèmes à énergie solaire	X			E4.1.7 : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MENFP et des PTF pour un appui technique et financier à l'alimentation de dix (10) établissements scolaires publics de systèmes à énergie solaire ;
A4.1.8 : Démarches et suivi auprès du MENFP et des PTF pour un appui technique et financier à la mise en place d'une salle multimédia munie de projecteurs, d'ordinateurs dans les écoles publiques ;	X			E4.1.8 : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MENFP et des PTF pour un appui technique et financier à la mise en place d'une salle multimédia munie de projecteurs, d'ordinateurs dans les écoles publiques
*C: Commune ; CV: Centre-Ville; S: Sections				

Actions	Localisation*			Extrants
	C.	CV	S	
A4.1.14. : Démarches et suivi auprès du MENFP et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'un lycée professionnel et technique, moderne doté d'un laboratoire, d'une cafétéria et d'une bibliothèque ;	X			E4.1.14. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MENFP et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'un lycée professionnel et technique, moderne doté d'un laboratoire, d'une cafétéria et d'une bibliothèque;
A4.1.15. : Plaidoyer et suivi à la mise en place d'un programme d'excellence académique facilitant l'accès à 10 bourses d'études selon les performances des élèves de NS4 aux examens d'Etat ;	X			E4.1.15. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la mise en place d'un programme d'excellence académique facilitant l'accès à 10 bourses d'études selon les performances des élèves de NS4 aux examens d'Etat est mise en place ;
A4.1.22. : Plaidoyer et suivi pour la création du cycle secondaire au niveau des 4 ^{ème} , 5 ^{ème} et 6 ^{ème} sections ;	X			E4.1.22. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la création du cycle du secondaire au niveau des 4 ^{ème} , 5 ^{ème} , 6 ^{ème} sections ;
A4.1.25. : Démarches et suivi auprès du MENFP et des PTF pour un appui technique et financier à la construction du bâtiment logeant l'école nationale de Mornet			X	E4.1.25. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MENFP et des PTF pour un appui technique et financier à la construction du bâtiment logeant l'école Nationale de Mornet ;
A4.1.26. : Création d'une école communale à Fond-Bleu			X	E4.1.26. : Une école nationale est construite à fond bleu
A4.1.30. : Plaidoyer et suivi pour la construction du bâtiment logeant l'école nationale de Haut-Garde ;				E4.1.30. : Des démarches sont réalisés et suivi est assuré pour construire le bâtiment logeant l'école nationale de Haut-Garde;
A4.1.33. : Plaidoyer et suivi à la construction des bâtiments logeant les écoles nationales de Poisson, Platon et Raymond de coupe-a-David ;			X	E4.1.33. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la construction des bâtiments logeant les écoles nationales de poisson, Platon et Raymond de coup-a-David ;
A4.1.34. : Démarches et suivi auprès du MENFP et des PTF pour un appui technique et financier à l'installation de 10 bibliothèques dans 10 écoles publiques de la commune;	X			E4.1.34. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MENFP et des PTF pour un appui technique et financier à l'installation de 10 bibliothèques au niveau de 10 écoles publiques de la commune;
A4.1.39. : Plaidoyer et suivi pour la construction d'un centre communautaire de santé à lits Camp-Louise ;			X	E4.1.39. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la construction d'un centre de santé à lit à Camp-Louise;
*C: Commune ; CV: Centre-Ville; S: Sections				

Actions	Localisation*			Extrants
	C.	CV	S	
A4.1.40. : Plaidoyer et suivi pour la construction d'un centre communautaire de santé à Soufrière ;				E4.1.40. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la construction d'un centre de santé communautaire à Soufrière ;
A4.1.41. : Plaidoyer et suivi pour la construction d'un centre communautaire de santé à Coupe-à-David ;				E4.1.41. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la construction d'un centre de santé communautaire à Coupe-à-David ;
A4.1.42. : Plaidoyer et suivi pour la construction d'un centre de santé communautaire à Grande ravine ;				E4.1.42. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la construction d'un centre de santé communautaire à Grande Ravine ;
A4.1.44. : Démarches et suivi auprès du MSPP et des PTF pour un appui technique et financier à la mise en place d'un service d'urgence au centre de santé de Grison-Garde ;				E4.1.44. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MSPP et des PTF pour un appui technique et financier à la mise en place d'un service d'urgence au centre de santé Grison-Garde ;
A4.1.46. : Démarches et suivi auprès du MSPP et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'une salle de travail au centre de santé de Grison-Garde ;				E4.1.46. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MSPP et des PTF pour un appui technique et financier à doter le centre de santé de Grison-Garde d'une salle travail ;
A4.1.47. : Plaidoyer et suivi pour le fusionnement des centres de santé de Grison-Garde, de Tovar et de Duty ;				E4.1.47. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour fusionner les centres de santé de Grison-Garde, de Tovar et de Duty ;
A4.1.49. : Plaidoyer et suivi pour la construction d'un centre materno-infantile public équipé de service d'imagerie médicale à barrière Blanche ;			X	E4.1.49. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la construction d'un centre de santé materno-infantile public et équipé à barrière blanche ;
A4.1.61. : Création du service d'hygiène et de police sanitaire ;	X			E4.1.61. : Un service d'hygiène et de police sanitaire est créé ;
A4.1.64. : Plaidoyer et suivi pour l'aménagement du bâtiment qui logeait le dispensaire délivrance de Grison-Garde à la mise en place d'une salle de maternité interne ;			X	A4.1.64. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré l'aménagement du bâtiment qui logeait le dispensaire délivrance de Grison-Garde pour la mise en place d'une salle de maternité interne.
*C: Commune ; CV: Centre-Ville; S: Sections				

Actions	Localisation*			Extrants
	C.	CV	S	
A4.1.1 , A4.1.3, A4.1.9, A4.1.10, A4.1.11, A4.1.12, A4.1.13, A4.1.16, A4.1.17, A4.1.18, A4.1.19, A4.1.20, A4.1.21, A4.1.23, A4.1.24, A4.1.27, A4.1.28, A4.1.29, A4.1.31, A4.1.32, A4.1.35, A4.1.36, A4.1.37, A4.1.38, A4.1.43, A4.1.45, A4.1.48, A4.1.50, A4.1.51, A4.1.52, A4.1.53, A4.1.54, A4.1.55, A4.1.56, A4.1.57, A4.1.58, A4.1.59, A4.1.60, A4.1.62, A4.1.63 sont en annexe				E4.1.1 , E4.1.3, E4.1.9, E4.1.10, E4.1.11, E4.1.12, E4.1.13, E4.1.16, E4.1.17, E4.1.18, E4.1.19, E4.1.20, E4.1.21, E4.1.23, E4.1.24, E4.1.27, E4.1.28, E4.1.29, E4.1.31, E4.1.32, E4.1.35, E4.1.36, E4.1.37, E4.1.38, E4.1.43, E4.1.45, E4.1.48, E4.1.50, E4.1.51, E4.1.52, E4.1.53, E4.1.54, E4.1.55, E4.1.56, E4.1.57, E4.1.58, E4.1.59, E4.1.60, E4.1.62, E4.1.63 sont en annexe
SP4.2 : FACILITATION DU BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION ET DE L'ÉPANOUISSEMENT DES CITOYENS-NES				
A4.2.1. : Démarches et suivi auprès de la DINEPA et des PTF pour un appui technique et financier au renforcement du service fourni par le CAEPA en augmentant les prises domiciliaires de 1500 ;	X			E4.2.1. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de la DINEPA et des PTF pour un appui technique et financier au renforcement du service fourni par le CAEPA en augmentant les prises domiciliaires de 1500 ;
A4.2.15. : Construction d'un kiosque à eau potable à proximité du marché de Labruyère ;			X	E4.2.15. : Un kiosque à eau potable est construit à proximité du marché de Labruyère ;
A4.2.16. : Construction d'un kiosque à eau potable à proximité du marché de Grison-Garde ;			X	E4.2.16. : Un kiosque à eau potable est construit à proximité du marché de Grison-Garde ;
A4.2.18. : Construction d'une place publique à Camp-Louise ;			X	E4.2.18. : Une place publique est construite à Camp-Louise ;
A4.2.19. : Démarches et suivi auprès du MPCE et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'une place publique à Mornet			X	E4.2.19. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MPCE et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'une place publique à Mornet ;
A4.2.20. : Démarches et suivi auprès du MJSAC et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'un terrain sportif à Camp-Louise ;			X	E4.2.20. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MJSAC et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'un terrain sportif à Camp-Louise ;
A4.2.21. : Démarches et suivi auprès du MJSAC et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'un terrain sportif à Grison-Garde ;			X	E4.2.21. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MJSAC et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'un terrain sportif à Grison-Garde ;
*C: Commune ; CV: Centre-Ville; S: Sections				

Actions	Localisation*			Extrants
	C.	CV	S	
A4.2.22 : Démarches et suivi auprès du MJSAC et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'un terrain sportif à Labruyère ;			X	E4.2.22 : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MJSAC et des PTF pour un appui technique et financier à la construction un terrain sportif à Labruyère ;
A4.2.25 : Démarches et suivi auprès du Ministère du tourisme et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'un parc d'attraction au bord de mer de Pillatre ;	X			E4.2.25 : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du Ministère et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'un parc d'attraction à bord de mer de Pillatre ;
A4.2.27 : Plaidoyer et suivi pour la construction d'un centre culturel à barrière blanche ;	X			E4.2.27 : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour construire un centre culturel à barrière blanche ;
A4.2.28 : Démarches et suivi auprès du Ministère du tourisme et des PTF pour un appui technique et financier à l'aménagement de la plage St-Michel			X	E4.2.28 : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du Ministère du tourisme et des PTF pour un appui technique et financier à l'aménagement la plage St-Michel ;
A4.2.30 : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'un musée communal		X		E4.2.30 : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'un musée communal ;
A4.2.32 : Plaidoyer et suivi pour la conversion en loi du décret portant sur le statut juridique du vaudou et sa reconnaissance du ministère des Cultes habilitant les leaders du vaudou à célébrer baptêmes, mariages et funérailles ;	X			E4.2.32 : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour changer en loi le décret portant le statut juridique du vaudou et sa reconnaissance du ministère des Cultes habilitant les leaders du vodou à célébrer baptêmes, mariages et funérailles ;
A4.2.33 : Plaidoyer et suivi auprès du Ministère de la culture pour la construction d'un sanctuaire à « Lakou gran kay » ;			X	A4.2.33 : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la construction d'un sanctuaire à « Lakou gran kay » ;
A4.2.2 , A4.2.3, A4.2.4, A4.2.5, A4.2.6, A4.2.7, A4.2.8, A4.2.9, A4.2.10 A4.2.11, A4.2.12, A4.2.13, A4.2.14, A4.2.17, A4.2.23, A4.2.24, A4.2.26, A4.2.29, A4.2.31, A4.2.34, A4.2.35, A4.2.36, A4.2.37, A4.2.38, A4.2.39, A4.2.40 sont en annexe				E4.2.2 , E4.2.3, E4.2.4, E4.2.5, E4.2.6, E4.2.7, E4.2.8, E4.2.9, E4.2.10 E4.2.11, E4.2.12, E4.2.13, E4.2.14, E4.2.17, E4.2.23, E4.2.24, E4.2.26, E4.2.29, E4.2.31, E4.2.34, E4.2.35, E4.2.36, E4.2.37, E4.2.38, E4.2.39, E4.2.40 sont en annexe
*C: Commune ; CV: Centre-Ville; S: Sections				

Actions	Localisation*			Extrants
	C.	CV	S	
PROGRAMME 5 : PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE ET DU RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX DE LA PERSONNE				
SP5.1 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ORGANES DÉCONCENTRÉS ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES				
A5.1.1. : Plaidoyer et suivi pour la répartition du Fonds de Gestion et de Développements collectivités territoriales (FGDCT)	X			E5.1.1. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la répartition du Fonds de Gestion et de développement des Collectivités Territoriales ;.
A5.1.2. : Plaidoyer et suivi pour l’augmentation des Fonds commu- naux à 100 Millions de gourdes.	X			E5.1.2. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour augmenter les fonds communaux sont augmentés à 100 Millions de gourdes ;
A5.1.4. : Démarches et suivi auprès des PTF pour un appui technique et financier à l’administration munici- pale en matériels de bureaux dont 5 Laptops, 2 imprimantes, 1 scan- ner, 1 projecteur.		X		E5.1.4. : Des démarches sont entre- prises et suivi est assuré auprès des PTF pour un appui technique et finan- cier à l’amélioration de la qualité de services de l’administration municipale avec un appui en matériels de bureaux dont 5 Laptops, 2 imprimantes, 1 scan- ner, 1 projecteur
A5.1.6. : Plaidoyer et suivi pour la construction d’un complexe admini- stratif sur 1 hectare de terre pour loger les bâtiments administratifs du centre-ville tel que: ONI, ALI, BDS, BEC de 3000 m² chacun.	X			E5.1.6. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la construction d’un complexe adminis- tratif 1 hectare de terre pour loger les bâtiments administratifs du centre-ville que: ONI, ALI, BDS, BEC de 3000 m² chacun ;
A5.1.7. : Plaidoyer et suivi pour la construction d’un complexe admini- stratif logeant les bureaux du CASEC, d’état civil, de l’ONI et du tribunal de paix de Soufrière;			X	E5.1.7. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la construction d’un complexe adminis- tratif pour loger les bureaux du CASEC, d’état civil, de l’ONI et du tribunal de paix de Soufrière ;
A5.1.8. : Plaidoyer et suivi pour la construction d’un complexe admini- stratif logeant le bureau du CASEC de Camp-Louise;			X	E5.1.8. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la construction d’un complexe adminis- tratif pour loger le bureau du CASEC, de Camp-Louise ;
A5.1.9. : Plaidoyer et suivi pour la construction d’un complexe admini- stratif logeant les bureaux du CASEC, d’ASEC, d’état civil, de l’ONI et le tribunal de paix de Mornet ;			X	E5.1.9. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la construction d’un complexe adminis- tratif pour loger les bureaux du CASEC, de l’ASEC, d’état civil, de l’ONI et du tribunal de paix de Mornet ;
*C: Commune ; CV: Centre-Ville; S: Sections				

Actions	Localisation*			Extrants
	C.	CV	S	
A5.1.10. : Plaidoyer et suivi pour la construction d'un complexe administratif logeant les bureaux du CASEC, d'ASEC et de l'ONI de Grande-Ravine à Labruyère ;			X	E5.1.10. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la construction d'un complexe administratif pour loger les bureaux du CASEC, de l'ASEC, et de l'ONI à Labruyère.
A5.1.13. : Démarches et suivi auprès du MICT et des PTF pour un appui technique et financier à l'équipement et l'alimentation en matériels énergie solaire les bureaux CASEC ;			X	E5.1.13. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MICT et des PTF pour un appui technique et financier à équiper et alimenter bureaux CASEC en matériels à énergie solaire ;
A5.1.14. : Démarches et suivi auprès du MICT, MTPTC et des PTF pour un appui technique et financier à la relocalisation et construction du Palais Municipal d'Acul-du-Nord à Mathone sur ½ ha de terre ;			X	E5.1.14. : Des démarches sont entreprises et suivi est assuré auprès du MICT, MTPTC et des PTF pour un appui technique et financier à la relocalisation et construction du Palais municipal d'Acul-du-Nord sur ½ ha de terre à Mathone ;
A5.1.15. : Plaidoyer et suivi pour la révision de la grille salariale des employés de l'administration publique locale et la régularisation des virements ;	X			E5.1.15. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la révision de la grille salariale des employés au niveau de l'administration publique locale et la régularisation des virements ;
A5.1.16. : Organisation de séances d'audience publique semestrielles	X			E5.1.16. : Des séances d'audience publiques semestrielles sont organisées ;
A5.1.18. : Organisation de 3 campagnes de sensibilisation et de mobilisation fiscales pour inciter les contribuables à répondre à leurs obligations fiscales ;	X			E5.1.18. : 3 campagnes de mobilisation fiscales sont organisées pour inciter les contribuables à répondre à leurs obligations fiscales ;
A5.1.20. : Structuration des marchés communaux pour la perception des taxes et des redevances ;	X			E5.1.20. : Les marchés communaux sont structurés pour la perception des taxes et des redevances ;
A5.1.22. : Identification des propriétés bâties ;	X			E5.1.22. : Les propriétés bâties sont identifiées.
A5.1.28. : Plaidoyer et suivi pour le renforcement de l'équipement du bureau de l'ONI au niveau de la commune	X			E 5.1.28. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour le renforcement de l'équipement du bureau de l'ONI au niveau de la commune ;
*C: Commune ; CV: Centre-Ville; S: Sections				

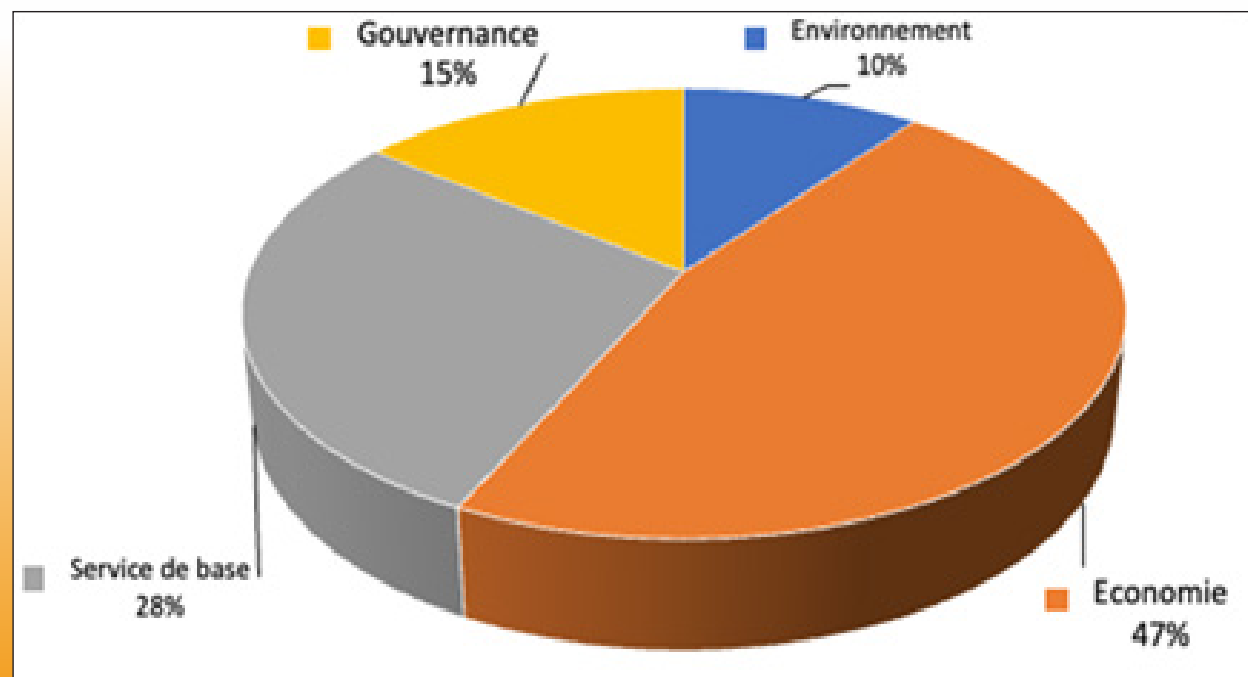
Actions	Localisation*			Extrants
	C.	CV	S	
A5.1.4 , A5.1.5, A5.1.12, A5.1.17, A5.1.19, A5.1.21, A5.1.23, A5.1.24, A5.1.25, A5.1.26, A5.1.27, A5.1.29, A5.1.30 et A5.1.31 sont en annexe				E5.1.4 , E5.1.5, E5.1.12, E5.1.17, E5.1.19, E5.1.21, E5.1.23, E5.1.24, E5.1.25, E5.1.26, E5.1.27, E5.1.29, E5.1.30 et E5.1.31 sont en annexe
SP5.2 : PRÉSERVATION DES ACQUIS DÉMOCRATIQUES ET GARANTIE DE L'ÉDUCATION CITOYENNE				
A5.2.1. : Plaidoyer et suivi pour le réaménagement du complexe administratif du centre-ville ;	X			E5.2.1. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour réaménager le complexe administratif du centre-ville;
A5.2.2. : Plaidoyer et suivi pour l'application de la loi régissant la résidence des juges au niveau de la commune ;	X			E5.2.2. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour l'application de la loi régissant la résidence des juges au niveau de la commune ;
A5.2.3. : Plaidoyer et suivi pour la construction d'un sous-commissariat à Grison-Garde/ Mornet ;	X			E5.2.3. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la construction d'un sous-commissariat à Grison-Garde ;
A5.2.4. : Plaidoyer et suivi pour la construction d'un complexe administratif logeant les locaux du tribunal de paix, d'état civil, de l'ONI, de l'ASEC, du CASEC de Grison-Garde ;			X	E5.2.4. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la construction d'un complexe administratif logeant les locaux du tribunal de paix, d'état civil, de l'ONI, de l'ASEC, du CASEC de Grison-Garde ;
A5.2.10. : Plaidoyer et suivi pour la construction d'un tribunal de paix et d'un bureau d'état civil à Grande Ravine ;	X			E5.2.10. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la construction d'un tribunal de paix et d'un bureau d'état civil a Grande-ravine;
A5.2.16. : Plaidoyer et suivi pour la construction du bâtiment logeant le tribunal de paix, l'office d'état civil et de l'ONI de Camp-Louise ;			X	E5.2.16. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la construction du bâtiment logeant le tribunal de paix, l'office d'état civil et de l'ONI de Camp-Louise ;
A5.2.21. : Élaboration et exécution d'un plan de sécurité communal ;	X			E5.2.21. : Un plan de sécurité est élaboré et exécuté ;
A5.2.24. : Plaidoyer et suivi pour la construction d'un tribunal de paix à Coupe-à-David ;			X	E5.2.24. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la construction d'un tribunal de paix a Coupe-à-David ;
A5.2.26. : Plaidoyer et suivi pour la construction d'un bâtiment logeant le tribunal de paix, de l'État civil, de l'ONI de Soufrière ;			X	E5.2.26. : Des activités de plaidoyer sont réalisées et suivi est assuré pour la construction du bâtiment logeant le tribunal de paix, de l'état civil et de l'ONI de soufrière;

*C: Commune ; CV: Centre-Ville; S: Sections

Actions	Localisation*			Extrants
	C.	CV	S	
AA5.2.35. : Appui en maîtrise d'ouvrage de 60 OCB pour la mise en œuvre de certaines actions du PCD ;	X			E5.2.35. : Les OCB sont formées en maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de certaines actions du PCD ;
A5.2.37. : Restructuration et renforcement des capacités techniques du Conseil de Développement Communal (CDC) ;	X			E5.2.37. : Le CDC est restructuré et techniquement renforcé
A5.2.5, A5.2.6, A5.2.7, A5.2.8, A5.2.9, A5.2.11, A5.2.13, A5.2.14, A5.2.15, A5.2.17, A5.2.18, A5.2.19, A5.2.20, A5.2.22, A5.2.23, A5.2.25, A5.2.27, A5.2.28, A5.2.29, A5.2.30, A5.2.31, A5.2.32, A5.2.33, A5.2.34, A5.2.36, A5.2.38 et A5.2.39 sont en annexe				E5.2.5, E5.2.6, E5.2.7, E5.2.8, E5.2.9, E5.2.11, E5.2.13, E5.2.14, E5.2.15, E5.2.17, E5.2.18, E5.2.19, E5.2.20, E5.2.22, E5.2.23, E5.2.25, E5.2.27, E5.2.28, E5.2.29, E5.2.30, E5.2.31, E5.2.32, E5.2.33, E5.2.34, E5.2.36, E5.2.38 et E5.2.39 sont en annexe
PROGRAMME 6 : PROMOTION DE L'ÉQUITÉ DE GENRE ET RENFORCEMENT DE LA JUSTICE SOCIALE				
SP6.1 : PROTECTION DES PERSONNES VULNÉRABLES ET PROMOTION DE L'INCLUSION SOCIALE				
A6.1.2. : Plaidoyer pour l'adaptation des bâtiments public et privés aux personnes en situation d'handicap au niveau de la commune ;				E6.1.2. : Des activités de plaidoyer sont entreprises pour l'adaptation des bâtiments public et privés aux personnes en situation d'handicap au niveau de la commune ;
A6.1.4. : Organisation de séances de sensibilisation mensuelles sur les droits de l'enfance et d'orientations sexuelles ;	X			E6.1.4. Des séances de sensibilisation mensuelles sont organisées sur les droits de l'enfance et d'orientations sexuelles ;
A6.1.6. : Appui aux organisations de défense des droits de l'enfance et de lutte contre la domesticité;				E6.1.6. Les organisations de défense des droits de l'enfance et de lutte contre la domesticité sont appuyées ;
A6.1.1, A6.1.3, A6.1.5 et A6.1.7 sont en annexe				E6.1.1, E6.1.3, E6.1.5 et E6.1.7 sont en annexe
SP6.2 : Promotion de l'équité de genre et appui à l'autonomisation des femmes				
A6.2.1. : Réalisation de 5 séances de formation et de sensibilisation à raison de 500 personnes sur l'équité de genre et l'inclusion sociale à l'échelle communale ;	X			E6.2.1. : La population est formée et sensibilisée sur l'équité de genre et l'inclusion sociale ;
A6.2.5. : Appui au renforcement des capacités techniques et financières six (6) organisations de femmes à travers de la commune ;	X			E6.2.5. : Les organisations des femmes sont renforcées techniquement et financièrement ;
*C: Commune ; CV: Centre-Ville; S: Sections				

Actions	Localisation*			Extrants
	C.	CV	S	
A6.2.7. : Plaidoyer et suivi auprès des banques commerciales et des opérateurs économiques pour la mise en place d'une rubrique de crédit aux activités économiques des femmes ;	X			E6.2.7. : Des activités de Plaidoyer sont réalisés et suivi est assuré auprès des banques commerciales et d'autres opérateurs économiques pour la mise en place d'une rubrique de crédit aux activités économiques des femmes ;
A6.2.8. : Réalisation des séances de formation sur le développement de l'entrepreneuriat féminin ;	X			E6.2.8. : Des séances de formation sont réalisées sur le développement de l'entrepreneuriat féminin ;
A6.2.2, A6.2.3, A6.2.4, A6.2.6, A6.2.9, A6.2.10 et A6.2.11 sont en annexe				E6.2.2, E6.2.3, E6.2.4 et E6.2.6, E6.2.9, E6.2.10 et E6.2.11 sont en annexe
*C: Commune ; CV: Centre-Ville; S: Sections				

FIGURE 15.-: Structure des interventions prévues dans le PCD d'Acul-du-Nord par domaine



Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ Atelier de programmation physique du PCD/ 2021

Cette représentation explique le poids des actions relevant des compétences de la commune. Elles sont donc présentées par domaine. Les pourcentages du graphique traduisent que les domaines économique et social nécessitent beaucoup plus d'interventions pour conduire la commune sur la voie de développement.

4.5. PROGRAMMATION FINANCIÈRE

4.5.1

SCHÉMA DE FINANCEMENT DU PCD

Comme déjà indiqué au niveau de la méthodologie, les informations sur la fiscalité locale n'ont pas pu être obtenues aux fins d'établir les prévisions de recettes et élaborer le schéma de financement du PCD. Ainsi les prévisions de recettes sur les cinq prochaines années n'ont pas pu être calculées. A une plus haute échelle, le Programme Triennal d'Investissement (PTI) non plus n'a été disponible pour prévoir les engagements de l'administration centrale. Aucune lettre d'intention n'a pu être obtenue de la part des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

En conséquence, les seules sources de financement sur lesquelles la Mairie peut véritablement compter au moment de la rédaction du document sont les ressources internes du budget. Ainsi, on a considéré le scénario le plus pessimiste et en même temps conservateur qui consiste à admettre l'hypothèse que la Mairie continue à collecter une moyenne de 22, 025,599.³⁹ Gourdes annuellement. Ce montant cumulerait à 110, 127,996.⁹⁵ pour les cinq prochaines années.

En considérant que la Mairie change le Schéma d'utilisation de son budget annuel et concentrerait ses efforts pour allouer 70% du budget aux investissements contrairement à la moyenne actuelle de 35.⁷²⁰%, il en résulterait une allocation de 77, 089,597.⁸⁶ Gourdes pour les investissements. Tenant compte de l'essoufflement du budget communal, ce montant pourrait aider à subvenir aux besoins de financement des actions retenues pour les cinq prochaines années. Au-delà du potentiel fiscal communal, il est à noter que le budget sera alimenté par des sources de financement externes.

A noter que le plan d'investissement ne considère pas l'ensemble des actions identifiées dans le PCD et qui sont du ressort de la Commune. Il contient celles qui sont jugées prioritaires par les acteurs locaux en fonction des capacités de mobilisation des ressources par la Mairie. Les autres actions sont laissées en réserve et sont contenues dans une liste en annexe. Elles feront donc l'objet d'interventions au cas où la Mairie aurait accès, entretemps, à des ressources complémentaires.

4.5.2

PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENT PLURIANNUEL

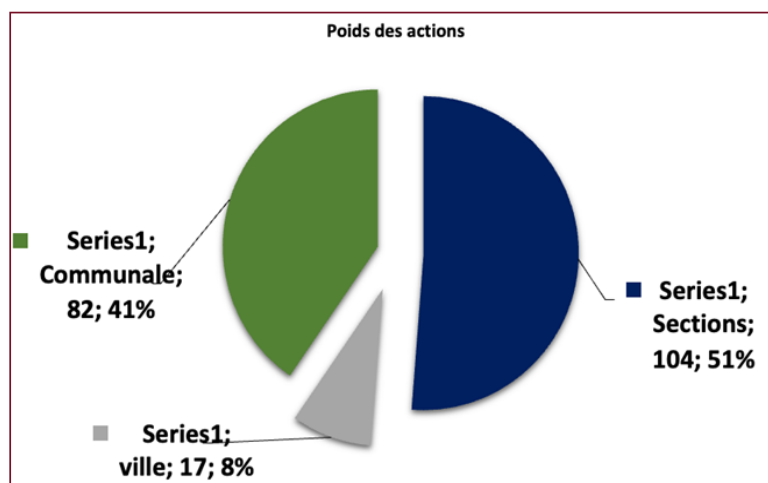
Le Plan quinquennal d'Investissement présente, à titre indicatif, le coût estimatif des actions relevant de la compétence de la commune sur les cinq années du PCD, soit de 2022 à 2027. Il est constitué de 6 programmes, 12 sous-programmes et 203 actions. En termes de localisation des actions, 82 concernent l'étendue du territoire communal, 17 le centre-ville et les 104 autres sont identifiées pour les sections communales. Il est à noter que dans le PCD, la commune doit s'occuper uniquement des actions de sa compétence, mais certaines actions selon leur poids financier et l'importance de leur réalisation pour la commune feront l'objet de plaidoyer ou de démarches. Le coût quinquennal du budget du PCD est élevé à Deux cent quarante-quatre millions sept cent trois cent soixante-dix-huit (244, 794, 378.⁰⁰ HTG) Gourdes.

La commune ne dispose pas de provisions légales pour décider des interventions de l'Etat et encore moins de leur coût. De ce fait, les interventions qui relèvent de la responsabilité de l'administration centrale et du secteur privé sont esquissées en annexe. Elles devraient donc par

ailleurs faire l'objet d'un plan d'investissement élaboré par les ministères sectoriels.

Cependant, la commune ne va pas se limiter à s'occuper seulement des actions relevant de ses compétences. Elle a pour tâches de démarcher auprès des autres instances (Administration centrale, secteur privé, acteurs non étatiques, etc.) pour les mobiliser autour du PCD. Le Conseil Municipal devra, à côté des autres acteurs, mobiliser des fonds pour le financement du PCD. En ce sens, un minimum forfaitaire est accordé dans la ventilation du budget du PCD aux actions qui nécessitent du plaidoyer ou des démarches auprès des Ministères sectoriels ou des opérateurs économiques.

FIGURE 16.- : Structure présentant la localisation des actions relevant des compétences de la municipalité



Source : Mairie d'Acut-du-Nord/ Atelier de programmation par compétences du PCD/ 2021

TABLEAU 73.- : Plan quinquennal d'investissement du PCD de 2022-2027

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Territorialisation des investissements		
							Commune	CV	Sec
SP1.1: PLANIFICATION DE LA STRUCTURATION DE L'ESPACE COMMUNAL									
A1.1.1. : Réalisation de la cartographie physique des sols des zones de construction ;	600,000.00	650,000.00	700,000.00	700,000.00	500,000.00	3,150,000.00	X		
A1.1.3. : Identification des rues et numérotage des maisons ;	600,000.00	700,000.00	800,000.00	900,000.00	500,000.00	3,500,000.00		X	
A1.1.5. : Identification et cartographie de zones à risques naturels et anthropiques;	800,000.00	1,000,000.00	1,200,000.00	1,000,000.00	800,000.00	4,800,000.00	X		
A5. : Déplacement des constructions des zones à risque;	400,000.00	450,000.00	500,000.00	400,000.00	2,500,000.00	4,250,000.00	X		
A1.1.7. : Démarches et suivi auprès du MPCE et des PTF pour un appui technique et financier à l'élaboration d'un plan d'occupation de sol ;	0.00	100,000.00	118,500.00	128,000.00	140,000.00	486,500.00	X		
A1.1.8. : Démarches et suivi auprès du MPCE et des PTF pour un appui technique et financier à l'élaboration d'un schéma d'aménagement de la commune;	118,000.00	150,000.00	118,500.00	100,000.00	0.00	486,500.00	X		
A1.1.9. : Plaidoyers et suivi pour l'élaboration d'un plan foncier de base complet et numérisé	0.00	50,000.00	85,268.00	60,000.00	17,232.00	212,500.00	X		
A1.1.10. : Démarches et suivi auprès du MPCE et des PTF pour un appui technique et financier à l'actualisation du Plan Communal de Développement (PCD) de troisième génération ;	118,000.00	150,000.00	118,000.00	100,000.00	0.00	486,000.00	X		
A1.1.11. : Démarches et suivi auprès du MPCE et des PTF pour un appui technique et financier à l'élaboration d'un Plan d'aménagement, d'extension et d'embellissement (PAEE)	0.00	118,500.00	150,000.00	118,000.00	100,000.00	486,500.00	X		
TOTAL SOUS-PROGRAMME 1	2,636,000.00	3,368,500.00	3,790,268.00	3,506,000.00	4,557,232.00	17,858,000.00	8X	X	
SP1.2: DÉVELOPPEMENT ET MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES									
A1.2.1 : Démarches et suivi auprès du MTPTC et des PTF pour un appui technique et financier à la construction du circuit de 9 kms reliant Belle-Hôtesse à Saint Michel ;	100,000.00	118,000.00	150,000.00	118,500.00	0.00	486,500.00		X	

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Territorialisation des investissements		
							Commune	CV	Sec
A1.2.2. : Démarches et suivi auprès du MTPTC et des PTF pour un appui technique et financier à la construction du circuit de 9 kms reliant le centre-ville à Grison-Garde ;	150,000.00	200,000.00	118,500.00	0.00	0.00	468,500.00		X	
A1.2.6. : Démarches et suivi auprès du MTPTC et des PTF pour un appui technique et financier à la construction de 5 kms de route reliant Grison-Garde à Labruyère ;	0.00	100,000.00	142,500.00	125,000.00	101,000.00	468,500.00		X	
A1.2.7. : Construction du circuit de 2 kms reliant carrefour Gaudin et Labruyère ;	2,000,000.00	3,000,000.00	5,000,000.00	4,000,000.00	2,000,000.00	16,000,000.00		X	
A1.2.9. : Démarches et suivi auprès du MTPTC et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'une gare routière à Labruyère ;	100,000.00	130,000.00	150,000.00	145,000.00	96,000.00	621,000.00		X	
A1.2.10. : Construction d'une aire de stationnement à Martonne ;	2,000,000.00	2,500,000.00	2,500,000.00	3,000,000.00	2,000,000.00	12,000,000.00	X		
A1.2.11. : Construction d'une aire de stationnement à Grison-Garde ;	223,000.00	245,000.00	297,298.00	197,000.00	155,000.00	1,117,298.00	X		
A1.2.12. : Plaidoyers et suivi pour la réhabilitation du wharf de la Baie de l'Acul ;	35,456.00	50,256.00	62,589.00	49,000.00	15,449.00	212,750.00	X		
A1.2.13. : Démarches et suivi auprès du MTPTC et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'un pont sur la rivière de Grison-Garde reliant Grison-Garde à carrefour la chaud ;	59,000.00	97,500.00	125,000.00	115,000.00	72,000.00	468,500.00	X		
A1.2.14. : Plaidoyers et suivi pour l'étude et la construction d'un pont sur la rivière Gaudin à Duty ;	35,000.00	50,256.00	62,589.00	49,456.00	15,449.00	212,750.00		X	
A1.2.15. : Plaidoyers et suivi pour l'étude et construction d'un pont sur la ravine de Labruyère ;	45,000.00	50,256.00	52,589.00	49,456.00	15,449.00	212,750.00			X
A1.2.17. : Reconstruction du pont « nan boule » (Flaville) ;	1,000,000.00	1,500,000.00	2,000,000.00	3,000,000.00	1,500,000.00	9,000,000.00			
A1.2.18. : Construction d'un dalot sur lagon Desdelles à Duty ;	1,000,000.00	2,000,000.00	2,500,000.00	300,000.00	200,000.00	6,000,000.00			
A1.2.19. : Plaidoyers et suivi pour la construction du circuit reliant la coupe de St-Michel à Bas- Limbé ;	45,000.00	49,456.00	50,256.00	52,589.00	15,449.00	212,750.00			
A1.2.20. : Construction d'un ponceau Calice reliant Bazin à Patrice ;	1,000,000.00	1,400,000.00	2,500,000.00	2,500,000.00	800,000.00	8,200,000.00			

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Territorialisation des investissements		
							Commune	CV	Sec
A1.2.22. : Démarches et suivi auprès du MTPTC et des PTF pour un appui technique et financier à la construction du ponceau de Bas Berno reliant Bas fevre ;	60,000.00	100,000.00	125,000.00	120,000.00	63,500.00	468,500.00			
A1.2.27. : Finalisation de la construction du pont de Bassin Piment ;	1,000,000.00	1,200,000.00	1,300,000.00	1,000,000.00	500,000.00	5,000,000.00			
A1.2.31. : Démarches et suivi auprès du MTPTC et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'un pont sur la rivière de Grison-Garde de Bas-Duty à Derri-court;	100,000.00	130,000.00	180,000.00	130,000.00	81,000.00	621,000.00			
A1.2.37. : Construction des entrées de la ville a Martonne, Cagnette;	400,000.00	458,902.00	550,002.00	685,595.00	500,000.00	2,594,499.00			
A1.2.38. : Plaidoyers et suivi l'étude et construction de la route des esclaves reliant Marmelade à carrefour Duty ;	45,000.00	49,000.00	50,256.00	52,589.00	15,655.00	212,500.00			
A1.2.39. : Plaidoyers et suivi pour l'électrification de La-bruyère par la mise en place de 5 kms de lignes de conduction, des transformateurs de distribution;	49,000.00	50,256.00	52,589.00	45,000.00	15,655.00	212,500.00			
A1.2.40. : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à l'extension du réseau du centre-ville de vers les différentes unités spatiales de la commune ;	60,000.00	100,000.00	125,000.00	120,000.00	63,500.00	468,500.00	X		
A1.2.41. : Etude de faisabilité de construction d'une micro-centrale hydroélectrique avec la rivière de Grison-Garde;	0.00	1,000,000.00	1,250,000.00	130,000.00	1,000,000.00	3,380,000.00			
A1.2.42. : Etude de faisabilité de la construction d'une microcentrale à cellule photo voltaïque de 5Mw à Pillatre ;	900,000.00	1,000,000.00	1,500,000.00	500,000.00	0.00	3,900,000.00			
A1.2.43. : Appui à l'acquisition de matérielles photos vol-taïques ;	93,000.00	100,000.00	107,000.00	110,000.00	90,000.00	500,000.00		X	
A1.2.45. : Démarches et suivi auprès de l'ANARSE, du MTPTC/EDH et des PTF pour un appui technique et financier au renforcement de l'éclairage public par l'éta-blissement de 500 lampadaires dans les zones reculées et stratégiques de circulation ;	100,000.00	130,000.00	180,000.00	130,000.00	81,000.00	621,000.00	X		

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Territorialisation des investissements		
							Commune	CV	Sec
A1.2.46. : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à la distribution de 4500 réchauds à gaz propane à 4000 ménages ;	100,000.00	130,000.00	180,000.00	130,000.00	81,000.00	621,000.00	X		
A1.2.47. : Organisation des séances de formation au profit des ménages sur l'utilisation des réchauds à gaz et sur la gestion de l'énergie ;	150,000.00	200,000.00	250,000.00	300,000.00	150,000.00	1,050,000.00	X		
TOTAL SOUS-PROGRAMME 1.2	10,849,456.00	16,138,882.00	21,561,168.00	17,154,185.00	9,627,106.00	75,330,797.00	5X	X	23X
TOTAL PROGRAMME 1.	13,485,456.00	19,507,382.00	25,351,436.00	20,660,185.00	14,184,338.00	93,188,797.00	13X	2X	23X
PROGRAMME 2: AMÉLIORATION DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES									
SP2.1: PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ									
A2.1.1. : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à l'équipement du service de voirie de 2 camions à berne compressive ;	63,500.00	100,000.00	125,000.00	120,000.00	60,000.00	468,500.00	X		
A2.1.2. : Construction d'un bloc sanitaire au marché de Grison-Garde ;	500,000.00	580,000.00	600,000.00	600,000.00	300,000.00	2,580,000.00			
A2.1.3. : Construction d'un bloc sanitaire au marché de Labruyère	500,000.00	580,000.00	600,000.00	600,000.00	300,000.00	2,580,000.00			
A2.1.4. : Construction d'un bloc sanitaire au marché de soufrière;	100,000.00	120,000.00	150,000.00	140,000.00	90,000.00	600,000.00			
A2.1.5. : Signature d'un protocole d'entente entre les communes de l'Acul-du-Nord et de Plaine-du-Nord pour la construction d'un site de décharge à Joly.	0.00	25,000.00	25,000.00	30,000.00	15,000.00	95,000.00			
A2.1.6. : Démarches et suivi auprès du MDE, du MTPTC et des PTF pour un appui technique et financier à la mise en place de 20 poubelles dans les zones de grandes agglomérations ;	63,500.00	100,000.00	125,000.00	120,000.00	60,000.00	468,500.00	X	X	

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Territorialisation des investissements		
							Commune	CV	Sec
A2.1.8. : Démarches et suivi auprès du MDE et des PTF pour un appui technique et financier à la revégétalisation de 5kms du littoral en mangroves ;	60,000.00	100,000.00	125,000.00	120,000.00	63,500.00	468,500.00			
A2.1.10. : Plaidoyers et suivi pour la construction d'un centre de transformation des déchets en énergie de chauffage ;	49,000.00	50,256.00	52,589.00	45,000.00	15,655.00	212,500.00	X	X	
A2.1.11. : Relocalisation et construction du cimetière du centre-ville à Martonne;	200,000.00	225,000.00	275,000.00	325,000.00	285,000.00	1,310,000.00			
A2.1.13. Plantation des arbustes aux abords des voies publiques ;	150,000.00	200,000.00	300,000.00	350,000.00	200,000.00	1,200,000.00			X
A2.1.14. : Création de deux espaces verts de 500 m2 à saint Michel plage et à Pillatre ;	500,000.00	600,000.00	680,000.00	700,000.00	500,000.00	2,980,000.00			
A2.1.16. : Démarches et suivi auprès du MSPP, du MDE et des PTF pour un appui technique et financier à la construction de 20 blocs sanitaires dans les espaces publics ;	63,500.00	100,000.00	125,000.00	120,000.00	60,000.00	468,500.00	X	X	
A2.1.23. : Plaidoyers et suivi pour le reprofilage de 7 000 m linéaire de la rivière de Gaudin depuis Labruyère jusqu'à bas-duty ;	49,000.00	50,256.00	52,589.00	45,000.00	15,655.00	212,500.00			
A2.1.24. : Organisation des campagnes de sensibilisation et de formation sur l'utilisation des matériels fonctionnant au GPL et du gaz propane ;	250,000.00	300,000.00	350,000.00	350,000.00	200,000.00	1,450,000.00	X	X	
A2.1.25. : Plaidoyers et suivi pour la construction de 1500 m linéaire de Gabion sur la rivière de souffrière pour la protection du marché.	45,000.00	50,256.00	52,589.00	49,000.00	15,655.00	212,500.00			
TOTAL SOUS-PROGRAMME 2.1	2,593,500.00	3,180,768.00	3,637,767.00	3,714,000.00	2,180,465.00	15,306,500.00	X	5X	X
SP2.2: DÉVELOPPEMENT DE LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET LUTTE CONTRE LES DÉRÈGLEMENTS CLIMATIQUES									
A2.2.1. : Campagnes d'information et de sensibilisation de la population sur les effets néfastes des changements climatiques ;	200,000.00	250,000.00	300,000.00	300,000.00	150,000.00	1,200,000.00	X		

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Territorialisation des investissements		
							Commune	CV	Sec
A2.2.2.2. : Réalisation d'émissions sur les risques et des désastres, les changements climatiques sur les ondes de Radio Natif Natal et positif FM	50,000.00	55,000.00	60,000.00	60,000.00	25,000.00	250,000.00	X		
A2.2.6. : Démarches et suivi auprès du MICT, du MDE et des PTF pour un appui technique et financier au renforcement des capacités techniques, institutionnelles et opérationnelles de la protection civile en la dotant des brouettes, une (1) génératrice, 15 mégaphones, des gilets, des bottes et des uniformes ;	63,500.00	100,000.00	125,000.00	120,000.00	60,000.00	468,500.00	X		
A2.2.7. : Plaidoyers et suivi auprès du Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales pour accorder un fonds de roulement à la protection civile ;	45,000.00	50,256.00	52,589.00	49,000.00	15,655.00	212,500.00	X		
A2.2.8. : Identification et constitution d'un réseau d'écoles à vocation d'abris provisoires ;	5,000.00	7,000.00	10,000.00	12,589.00	8,000.00	42,589.00	X		
A2.2.9. : Renforcement du système de communication de la Mairie en gestion de risques et désastres ;	15,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	12,000.00	87,000.00	X		
A2.2.10. : Plaidoyers et suivi pour la mise en place de Centres d'opération d'urgence locale (COUL) au niveau des sections communales ;	49,000.00	50,256.00	52,589.00	45,000.00	15,655.00	212,500.00			X
A2.2.12. : Plaidoyers et suivi pour la construction du bâtiment logeant le centre d'opération d'urgence communale (COUC) ;	49,000.00	50,256.00	52,589.00	45,000.00	15,655.00	212,500.00			X
A2.2.14. : Sauvegarde des habitats vernaculaires de la commune ;	97,000.00	98,000.00	100,000.00	120,000.00	100,000.00	515,000.00	X	X	
A2.2.16. : Ravalement des bâtées et réfection des façades des bâtées du centre-ville ;	1,000,000.00	1,500,000.00	2,000,000.00	600,000.00	0.00	5,100,000.00			X
A2.2.17. : Campagnes de sensibilisation de la population sur les normes de construction parasismique et anticyclonique ;	100,000.00	150,000.00	200,000.00	300,000.00	250,000.00	1,000,000.00	X	X	
TOTAL SOUS-PROGRAMME 2.2	1,673,500.00	2,330,768.00	2,972,767.00	1,671,589.00	651,965.00	9,300,589.00	2X	9X	2X
TOTAL PROGRAMME 2.	4,267,000.00	5,511,536.00	6,610,534.00	5,385,589.00	2,832,430.00	24,607,089.00	8X	14X	3X

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Territorialisation des investissements		
							Commune	CV	Sec
PROGRAMME 3 : PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT ET LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX PÔLES ÉCONOMIQUES									
SOUS-PROGRAMME 3.1: DÉVELOPPEMENT ET AMÉLIORATION DES SECTEURS D'ACTIVITÉS TRADITIONNELLES DE L'ÉCONOMIE									
A3.1.3. : Plaidoyers et suivi pour la mise en place d'une banque agricole dans les locaux du Bureau agricole communal ;	49,000.00	50,256.00	52,589.00	45,000.00	15,655.00	212,500.00			X
A3.1.4. : Plaidoyers et suivi auprès du ministère de l'agriculture pour la subvention des intrants agricoles ;	45,000.00	50,256.00	52,589.00	49,000.00	15,655.00	212,500.00	X		
A3.1.15. : Plaidoyers et suivi pour la réhabilitation du barrage de l'IDAI de Grison-Garde ;	49,000.00	50,256.00	52,589.00	45,000.00	15,655.00	212,500.00			X
A3.1.17. : Démarches et suivi auprès du MARNDR et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'un micro système d'irrigation à énergie solaire à Camp-Louise ;	97,000.00	100,000.00	125,000.00	89,000.00	57,500.00	468,500.00			X
A3.1.18. : Plaidoyers et suivi pour l'aménagement de 30 km ² de bassins versants au niveau des sections communales pour mettre en place un système de gestion des eaux et du sol ;	49,000.00	50,256.00	52,589.00	45,000.00	15,655.00	212,500.00			X
A3.1.19. : Plaidoyers et suivi pour la construction du Bureau Agricole Communal (BAC) de 1000 m2 sur 3ha de terres ;	45,000.00	50,256.00	52,589.00	49,000.00	15,655.00	212,500.00			X
A3.1.21. : Plaidoyers et suivi pour le reboisement de 1000 hectares de terres au niveau des zones vulnérables ;	49,000.00	50,256.00	52,589.00	45,000.00	15,655.00	212,500.00	X		
A3.1.25. : Plaidoyers et suivi pour la mise en disposition de 200 ha de terre du domaine privé de l'Etat comme espace de pâturage ;	49,000.00	50,000.00	52,589.00	45,256.00	15,655.00	212,500.00	X		
A3.1.26. : Aménagement des palans de Labruyère et de la souffrière;	900,000.00	1,000,000.00	1,200,000.00	800,000.00	0.00	3,900,000.00		X	

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Territorialisation des investissements		
							Commune	CV	Sec
A3.1.28. : Démarches et suivi pour l'encadrement technique et financier au profit de six associations d'éleveurs ;	97,000.00	100,000.00	125,000.00	89,000.00	57,500.00	468,500.00	x		
A3.1.29. : Plaidoyers et suivi pour la création de deux stations de montes pour assurer le contrôle des croisements génétiques à Mornet et à Bas de l'Acul.	45,256.00	49,000.00	50,000.00	52,589.00	15,655.00	212,500.00			x
A3.1.30. : Plaidoyers et suivi pour la mise en place d'un fond de crédits-élevage au profit des associations d'éleveurs ;	45,256.00	49,000.00	50,000.00	52,589.00	15,655.00	212,500.00	x		
A3.1.31. : Appui à l'organisation de séances de formation continue et de recyclage pour 6 vétérinaires ;	100,000.00	200,000.00	220,000.00	200,000.00	100,000.00	820,000.00	x		
A3.1.32. : Construction d'aires d'abattage à Grison-Garde,	300,000.00	500,000.00	700,000.00	800,000.00	600,000.00	2,900,000.00			x
A3.1.33. : Construction d'un complexe abattoir-marché à bétail à Labruyère ;	800,000.00	1,000,000.00	1,000,000.00	1,000,000.00	900,000.00	4,700,000.00			x
A3.1.34. : Création d'une brigade de contrôle et de vérification des bœufs en vente au marché de bétail de Labruyère et qui traversent le territoire communal ;	100,000.00	120,000.00	125,000.00	130,000.00	100,000.00	575,000.00			x
A3.1.36. : Mise en place d'un système de contrôle et d'autorisation sur l'abattage des animaux ;	100,000.00	150,000.00	180,000.00	200,000.00	97,000.00	727,000.00	x		
A3.1.38. : Plaidoyers et suivi auprès du Ministère de l'agriculture pour la disponibilité des vaccins dans la commune ;	49,000.00	50,256.00	52,589.00	45,000.00	15,655.00	212,500.00	x		
A3.1.39. : Plaidoyers et suivi pour la nomination des agents vétérinaires ;	45,000.00	49,000.00	50,256.00	52,589.00	15,655.00	212,500.00	x		
A3.1.40. : Plaidoyers et suivi pour l'acquisition de 1 Bateau de pêche et de, 30 canots de pêche au profit des associations de pêcheurs ;	49,000.00	50,256.00	52,589.00	45,000.00	15,655.00	212,500.00	x		
A3.1.41. : Plaidoyers et suivi pour la construction de 2 chambres froides fonctionnant à énergie solaire pour la conservation des produits halieutiques, l'une à Pillatre et l'autre à Camp-Louise ;	50,256.00	52,589.00	49,000.00	45,000.00	15,655.00	212,500.00			x

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Territorialisation des investissements		
							Commune	CV	Sec
A3.1.46. : Démarches et suivi auprès du MARNDR et des PTF pour un appui technique et financier à l'installation de 5 Dispositifs de concentration de Poissons (DCP) tout au long de la côte de Balan à Camp-Louise ;	97,000.00	100,000.00	125,000.00	89,000.00	57,500.00	468,500.00			X
E3.1.49. : Démarches et suivi auprès du MARNDR et des PTF pour un appui technique et financier à la mise en place d'une chaîne de froid pour la conservation des produits halieutiques ;	57,500.00	89,000.00	100,000.00	125,000.00	97,000.00	468,500.00			X
A3.1.50. : Plaidoyers et suivi auprès du bureau des mines et d'énergie pour l'implication de la Mairie dans le contrôle de l'exploitation minière ;	49,000.00	50,256.00	52,589.00	45,000.00	15,655.00	212,500.00	X		
A3.1.52. : Démarches et suivi auprès du Bureau des mines et de l'énergie et des PTF pour un appui technique et financier à l'installation d'une entreprise et acquisition des appareils modernes pour l'exploitation les carrières ;	97,000.00	100,000.00	125,000.00	89,000.00	57,500.00	468,500.00	X		
A3.1.54. : Plaidoyers et suivi pour la cartographie, le géo-référencement et l'étude de prospection des ressources minières du sous-sol ;	45,000.00	50,256.00	52,589.00	49,000.00	15,655.00	212,500.00	X		
TOTAL SOUS-PROGRAMME 3.1	3,458,268.00	4,211,149.00	4,802,735.00	4,321,023.00	2,358,825.00	19,152,000.00	13X	X	12X
SOUS-PROGRAMME 3.2: VALORISATION DES POTENTIALITÉS DES SECTEURS SECONDAIRES ET TERTIAIRES DE L'ÉCONOMIE LOCALE.									
A3.2.1. : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à l'exploitation à grande échelle des filières porteuses de l'économie à travers un Partenariat public privé (PPP) ;	100,000.00	125,000.00	146,000.00	150,000.00	100,000.00	621,000.00	X		
A3.2.4. : Démarches et suivi auprès du MEF, du MARNDR et des PTF pour un appui technique et financier à l'installation de deux (2) centres de conservation et de transformation des produits agricoles de la commune à Gaudin et Pillatre ;	100,000.00	125,000.00	146,000.00	150,000.00	100,000.00	621,000.00			X

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Territorialisation des investissements		
							Commune	CV	Sec
A3.2.5. : Exonération des PME/PMI pendant les deux premières de leur lancement;	100,000.00	120,000.00	130,000.00	150,000.00	0.00	500,000.00	X		
A3.2.6. : Démarches et suivi auprès du MEF et des PTF pour un appui technique et financier à la construction du marché de Soufrière ;	97,000.00	100,000.00	125,000.00	89,000.00	57,500.00	468,500.00			X
A3.2.7. : Démarches et suivi auprès du MEF et des PTF pour un appui technique et financier à la construction du marché de Labruyère ;	97,000.00	100,000.00	125,000.00	89,000.00	57,500.00	468,500.00			X
A3.2.8. : Démarches et suivi auprès du MEF et des PTF pour un appui technique et financier à la construction du marché de Grison-Garde ;	57,500.00	97,000.00	100,000.00	125,000.00	89,000.00	468,500.00			X
A3.2.9. : Réaménagement du marché du centre-ville ;	500,000.00	1,000,000.00	1,200,000.00	1,500,000.00	800,000.00	5,000,000.00		X	
A3.2.10. : Appui au renforcement des capacités financières des coopératives et des mutuelles de solidarité ;	400,000.00	600,000.00	900,000.00	700,000.00	500,000.00	3,100,000.00	X		
A3.2.12. : Appui à la modernisation des méthodes de production et la commercialisation des produits agricoles de la commune ;	300,000.00	398,500.00	425,000.00	297,000.00	245,000.00	1,665,500.00	X		
A3.2.14. : Démarches et suivi auprès du Ministère du tourisme et des PTF pour un appui technique et financier à la construction quatre (4) Kiosques de 625 m2 permettant l'exposition des produits artisanaux le long du circuit de la route du tourisme ;	97,000.00	100,000.00	125,000.00	89,000.00	57,500.00	468,500.00	X		
A3.2.15. : Démarches et suivi auprès du Ministère du tourisme et auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'un atelier d'artisanat communal;	97000	100000	125000	89000	57500	468,500.00			X
A3.2.17. : Réalisation de deux (2) séances de formation semestrielle au profit de 50 personnes en artisanat, art et culture;	400,000.00	500,000.00	1,000,000.00	1,000,000.00	800,000.00	3,700,000.00	X		
A3.2.19. : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier pour faciliter de l'accès à crédit à des taux préférentiels aux artisans.	97,000.00	100,000.00	125,000.00	89,000.00	57,500.00	468,500.00	X		

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Territorialisation des investissements		
							Commune	CV	Sec
A3.2.21. : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'un centre culturel à Camp-Louise;	100,000.00	125,000.00	146,000.00	150,000.00	100,000.00	621,000.00			
A3.2.22. : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à la Construction du centre culturel à Mornet;	100,000.00	125,000.00	146,000.00	150,000.00	100,000.00	621,000.00			
A3.2.23. : Démarches et suivi auprès des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'un Centre de lecture et d'animation culturelle (CLAC) à Bas Acul ;	100,000.00	125,000.00	146,000.00	150,000.00	100,000.00	621,000.00		X	
A3.2.25. : Identification et cartographie des sites touristiques ;	200,000.00	250,000.00	300,000.00	250,000.00	100,000.00	1,100,000.00	X		
A3.2.30. : Démarches et suivi auprès du Ministère du tourisme et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'une Marina moderne à la baie de l'Acul ;	100,000.00	125,000.00	146,000.00	150,000.00	100,000.00	621,000.00			X
A3.2.31. : Mise en place d'une plateforme numérique pour la promotion du tourisme balnéaire, l'écotourisme, l'agritouriste, la randonnée et villégiature ;	150,000.00	258,000.00	850,000.00	500,000.00	100,000.00	1,858,000.00	X		
A3.2.33. : Démarches et suivi auprès du Ministère du tourisme et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'un buste de Dédé Marguerite à « Lakou » Campeche ;	100,000.00	125,000.00	146,000.00	150,000.00	100,000.00	621,000.00			
A3.2.37. : Création d'un circuit pédestre liant lakou Grande caille, lakou campêche et carrefour duty ;	700,000.00	1,000,000.00	1,000,000.00	900,000.00	758,259.00	4,358,259.00			
A3.2.39. : Construction d'un buste de Boukman à « Lakou » Grand Caille ;	200,000.00	300,000.00	350,000.00	300,000.00	250,000.00	1,400,000.00			
A3.2.41. : Construction d'un mémorial des révoltes à Flacville ;	1,000,000.00	1,500,000.00	1,700,000.00	1,500,000.00	1,300,000.00	7,000,000.00			
A3.2.44. : Démarches et suivi auprès du Ministère du tourisme et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'un mausolée en mémoire de l'ancien président Pierrot à Lafond ;	100,000.00	125,000.00	146,000.00	150,000.00	100,000.00	621,000.00			

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Territorialisation des investissements		
							Commune	CV	Sec
A3.2.45. : Mise en place d'un poste de péage à l'entrée de la grotte Sanite ;	130,000.00	200,000.00	250,000.00	185,000.00	165,000.00	930,000.00			
A3.2.46. : Création d'un espace d'accueil muni d'un bloc sanitaire sur le site de grosse roche ;	197,000.00	250,000.00	298,000.00	300000	289568	1,334,568.00			
A3.2.47. : Négociation entre les communes de l'Acul-du-Nord, de la Plaine-du-Nord et de Milot pour exploiter conjointement les sites touristiques.	97,000.00	100,000.00	110,000.00	80,000.00	670,000.00	1,057,000.00	X		
A3.2.48. : Démarches et suivi auprès du Ministère des sports et des PTF pour un appui technique et financier à la création de cinq centres d'attractions et de loisirs à Camp-Louise, à Pillatre, à Duty, à Goderie et au centre-ville ;	100,000.00	125,000.00	146,000.00	150,000.00	100,000.00	621,000.00	X		
A3.2.49. : Construction d'un espace d'accueil sur le site de « dlo blanch » ;	150,000.00	197,000.00	250,000.00	300,000.00	162,895.00	1,059,895.00			
A3.2.50. : Construction d'un espace d'accueil sur le site de Fort Romain (fo dawomen) ;	150,000.00	197,000.00	250,000.00	300,000.00	162,895.00	1,059,895.00			
A3.2.51. : Réhabilitation du clocher miel du Président Louis Pierrot ;	500,000.00	900,000.00	1,000,000.00	250,000.00	150,000.00	2,800,000.00			
A3.2.52. : Mise en place des panneaux de signalisations spéciales aux carrefours d'entrées des sites, indiquant leur nature et leur distance.	250,000.00	300,000.00	395,828.00	400000	150,000.00	1,495,828.00	X		
A3.2.53. : Démarches et suivi pour l'aménagement d'un mausolée de 3000 m2 et installation d'une statue en bronze de 2 mètres d'Ulrick PIERRE-LOUIS, à Duty ;	100,000.00	125,000.00	146,000.00	150,000.00	100,000.00	621,000.00			
A3.2.54. : Démarches et suivi auprès du Ministère du tourisme et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'un mausolée de 3000 m2 et installation d'une statue en bronze de 2 mètres de Boukman à Duty.	100,000.00	125,000.00	146,000.00	150,000.00	100,000.00	621,000.00			
TOTAL SOUS-PROGRAMME 3.2	7,066,500.00	10,042,500.00	12,739,828.00	11,132,000.00	8,080,117.00	49,060,945.00	12X	2X	20X
TOTAL PROGRAMME 3	10,524,768.00	14,253,649.00	17,542,563.00	15,453,023.00	10,438,942.00	68,212,945.00	25	3X	32X

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Territorialisation des investissements		
							Commune	CV	Sec
PROGRAMME 4: AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE									
SOUS-PROGRAMME 4.1: AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ÉDUCATION ET FACILITATION DE L'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ									
A4.1.2 : Plaidoyers et suivi pour l'application et adaptation du curriculum éducatif du Ministère de L'Education au niveau des établissements scolaires de la commune ;	45,000.00	50,256.00	52,589.00	49,000.00	15,655.00	212,500.00	X		
A4.1.4 : Plaidoyers et suivi pour la relocalisation et construction d'un bâtiment devant loger le lycée de Jean-Louis Pierrot a barrière blanche sur 2 hectares de terre ;	49,000.00	50,256.00	52,589.00	45,000.00	15,655.00	212,500.00		X	
A4.1.5 : Plaidoyers et suivi pour la construction du Lycée Jacques 1 ^{er} de Camp-Louise sur 2 hectares ;	45,000.00	50,256.00	52,589.00	45,000.00	15,655.00	208,500.00			X
A4.1.6 : Plaidoyers et suivi pour la construction du lycée Tirésias Osias de Grison-Garde sur 2 ha ;	45,000.00	50,256.00	52,589.00	45,000.00	15,655.00	208,500.00			X
A4.1.7 : Démarches et suivi auprès du MENFP et des PTF pour un appui technique et financier à l'alimentation de 10 établissements scolaires publics en systèmes à énergie solaire;	45,000.00	50,256.00	52,589.00	45,000.00	15,655.00	208,500.00	X		
A4.1.8 : Démarches et suivi auprès du MENFP et des PTF pour un appui technique et financier à la mise en place d'une salle multimédia munie de projecteurs, d'ordinateurs dans les écoles publiques ;	100,000.00	125,000.00	146,000.00	150,000.00	100,000.00	621,000.00	X		
A4.1.14 : Démarches et suivi auprès du MENFP et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'un lycée professionnel et technique, moderne doté d'un laboratoire, d'une cafétéria et d'une bibliothèque ;	100,000.00	125,000.00	146,000.00	150,000.00	100,000.00	621,000.00	X		
A4.1.15 : Mise en place d'un programme d'excellence académique facilitant l'accès de 10 bourses d'études selon les performances des élèves de NS4 aux examens d'Etat ;	400,000.00	450,000.00	400,000.00	425,623.00	300,000.00	1,975,623.00	X		
A4.1.22 : Plaidoyers et suivi à la création de lycées au niveau de 4 ^{ème} , 5 ^{ème} et 6 ^{ème} sections ;	45,000.00	50,256.00	52,589.00	49,000.00	15,655.00	212,500.00			X

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Territorialisation des investissements		
							Commune	CV	Sec
A4.1.25. : Démarches et suivi auprès du MENFP et des PTF pour un appui technique et financier à la construction du bâtiment logeant l'école nationale de Mornet;	100,000.00	125,000.00	146,000.00	150,000.00	100,000.00	621,000.00			X
A4.1.26. : Création d'une école communale à Fond-Bleu;	1,500,000.00	2,000,000.00	2,300,000.00	2,500,000.00	1,600,000.00	9,900,000.00			X
A4.1.30. : Plaidoyers et suivi à la construction du bâtiment logeant l'école nationale de Haut-Garde ;	49,000.00	50,256.00	52,589.00	45,000.00	15,655.00	212,500.00			X
A4.1.33. : Plaidoyers et suivi à la construction des bâtiments logeant les écoles nationales Poisson, Platon et Raymond de coupe-a-David ;	45,000.00	50,256.00	52,589.00	49,000.00	15,655.00	212,500.00			X
A4.1.34. : Démarches et suivi auprès du MENFP et des PTF pour un appui technique et financier à l'installation 10 bibliothèques dans écoles 10 écoles publiques ;	100,000.00	125,000.00	146,000.00	150,000.00	100,000.00	621,000.00	X		
A4.1.39. : Plaidoyers et suivi à la construction d'un centre communautaire de santé à lits Camp-Louise ;	45,000.00	50,256.00	52,589.00	49,000.00	15,655.00	212,500.00			X
A4.1.40. : Plaidoyers et suivi à construction d'un centre communautaire de santé à Soufrière ;	45,000.00	50,256.00	52,589.00	49,000.00	15,655.00	212,500.00			X
A4.1.41. : Plaidoyers et suivi pour la Construction d'un centre communautaire de santé à Coupe-à-David ;	45,000.00	50,256.00	52,589.00	49,000.00	15,655.00	212,500.00			X
A4.1.42. : Plaidoyers et suivi pour la construction d'un centre communautaire de santé à Grande ravine ;	49,000.00	50,256.00	52,589.00	45,000.00	15,655.00	212,500.00			X
A4.1.44. : Démarches et suivi auprès du MSPP et des PTF pour un appui technique et financier à la mise en place d'un service d'urgence au centre de santé de Grison-Garde ;	100,000.00	125,000.00	146,000.00	150,000.00	100,000.00	621,000.00			X
A4.1.46. : Construction d'une salle de travail au centre de santé de Grison-Garde ;	300,000.00	350,000.00	400,000.00	458,699.00	250,000.00	1,758,699.00			X
A4.1.49. : Plaidoyers et suivi pour le fonctionnement des centres de santé de Grison-Garde, de Tovar et de Duty ;	49,000.00	50,256.00	52,589.00	45,000.00	15,655.00	212,500.00			X
A4.1.61. : Plaidoyers et suivi pour la construction d'un centre materno-infantile public équipé de service d'imagerie médicale à barrière Blanche ;	45,000.00	49,000.00	50,256.00	52,589.00	15,655.00	212,500.00			X

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Territorialisation des investissements		
							Commune	CV	Sec
A4.1.64. : Démarches et suivi auprès du MSPP et des PTF pour un appui technique et financier à l'aménagement du bâtiment qui logeait le dispensaire délivrance de Grison-Garde à la mise en place d'une salle de maternité interne ;	100,000.00	125,000.00	146,000.00	150,000.00	100,000.00	621,000.00			
TOTAL SOUS-PROGRAMME 4.1	3,446,000.00	4,252,328.00	4,709,913.00	4,945,911.00	2,969,170.00	20,323,322.00	6X	X	16X
Sous-Programme 4.2 : FACILITATION DU BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION ET DE L'ÉPANOUISSEMENT DES CITOYENS-NES									
A4.2.1. : Plaidoyers et suivi auprès de la DINEPA et des PTF pour un appui technique et financier au le renforcement du service fourni par le CAEPA en augmentant les prises domiciliaires de 1500 ;	97,000.00	100,000.00	125,000.00	89,000.00	57,500.00	468,500.00	X		
A4.2.15. : Construction d'un kiosque à eau potable à proximité du marché de Labruyère ;	200,000.00	248,259.00	300,000.00	315,985.00	150,000.00	1,214,244.00			
A4.2.16. : Construction d'un kiosque à eau potable à proximité du marché de Grison-Garde ;	200,000.00	248,259.00	300,000.00	315,985.00	150,000.00	1,214,244.00			
A4.2.18. : Construction d'une place publique à Camp-Louise ;	2,000,000.00	2,500,000.00	3,500,000.00	2,500,000.00	1,000,000.00	11,500,000.00			
A4.2.19. : Démarches et suivi auprès du MPCF et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'une place publique à Mornet;	100,000.00	125,000.00	146,000.00	150,000.00	100,000.00	621,000.00			
A4.2.20. : Démarches et suivi auprès du MJSAC et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'un terrain sportif à Camp-Louise ;	100,000.00	125,000.00	146,000.00	150,000.00	100,000.00	621,000.00			
A4.2.21. : Démarches et suivi auprès du MJSAC et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'un terrain sportif à Grison-Garde ;	100,000.00	125,000.00	146,000.00	150,000.00	100,000.00	621,000.00			X
A4.2.22. : Démarches et suivi auprès du MJSAC et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'un terrain sportif à Labruyère;	100,000.00	146,000.00	150,000.00	125,000.00	100,000.00	621,000.00			X

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Territorialisation des investissements		
							Commune	CV	Sec
A4.2.25 : Démarches et suivi auprès du Ministère du tourisme et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'un parc d'attraction au bord de mer de Pillatre ;	45,000.00	50,256.00	52,589.00	49,000.00	15,655.00	212,500.00			X
A4.2.27 : Plaidoyers et suivi pour la construction d'un centre culturel à barrière blanche ;	97,000.00	100,000.00	125,000.00	89,000.00	57,500.00	468,500.00			X
A4.2.28 : Démarches et suivi auprès du Ministère du tourisme et des PTF pour un appui technique et financier à l'aménagement de la plage St-Michel;	45,000.00	50,256.00	52,589.00	49,000.00	15,655.00	212,500.00			X
A4.2.30 : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à la construction d'un musée communal	100,000.00	125,000.00	146,000.00	150,000	100,000	621,000.00	X		
A4.2.32 : Plaidoyers et suivi pour la conversion en loi du décret portant sur le statut juridique du vaudou et sa reconnaissance du ministère des Cultes habitant les leaders du vodou à célébrer baptêmes, mariages et funérailles ;	45,000.00	50,256.00	52,589.00	49,000.00	15,655.00	212,500.00	X		
A4.2.33 : Plaidoyers et suivi auprès de la du Ministère de la culture pour la construction d'un sanctuaire à « Lakou gran kay » ;	45,000.00	50,256.00	52,589.00	49,000.00	15,655.00	212,500.00			X
TOTAL SOUS-PROGRAMME 4.2	3,274,000.00	4,043,542.00	5,294,356.00	4,230,970.00	1,977,620.00	18,820,488.00	2X	X	12X
TOTAL PROGRAMME 4	6,720,000.00	8,295,870.00	10,004,269.00	9,176,881.00	4,946,790.00	39,143,810.00	8X	2X	28X
PROGRAMME 5 : PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE ET DU RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX DE LA PERSONNE									
SOUS-PROGRAMME 5.1: RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ORGANES DÉCONCENTRÉS ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES									
A5.1.1 : Plaidoyers et suivi pour la répartition du Fond de Gestion et de Développements collectifs territoriales (FGDCT) ;	45,000.00	50,256.00	52,589.00	49,000.00	15,655.00	212,500.00	X		

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Territorialisation des investissements		
							Commune	CV	Sec
A5.1.2. : Plaidoyers et suivi pour l'augmentation des Fonds communaux à 100 Millions de gourdes;	49,000.00	50,256.00	52,589.00	45,000.00	15,655.00	212,500.00	X		
A5.1.4. : Démarches et suivi auprès des PTF pour un appui technique et financier à de l'administration municipale en matériels de bureaux dont 5 Laptops, 2 imprimantes, 1 scanner, 1 projecteur;	100,000.00	125,000.00	146,000.00	150,000.00	100,000.00	621,000.00		X	
A5.1.6. : Plaidoyers et suivi pour la construction d'un complexe d'administratif sur 1 hectare de terre pour loger les bâtiments administratifs du centre-ville tel que: ONI, ALL, BDS, BEC de 3000 m2 chacun;	45,000.00	50,256.00	52,589.00	45,000.00	15,655.00	208,500.00		X	
A5.1.7. : Plaidoyers et suivi pour la construction d'un bâtiment devant loger le bureau du CASEC ;	45,000.00	50,256.00	52,589.00	45,000.00	15,655.00	208,500.00			X
A5.1.8. : Plaidoyers et suivi pour la construction d'un bâtiment devant loger le bureau du CASEC, de Camp-Louise ;	45,000.00	50,256.00	52,589.00	45,000.00	15,655.00	208,500.00			X
A5.1.9. : Plaidoyers et suivi pour la construction d'un complexe administratif logeant les bureaux du CASEC d'état civil, de l'ONI et le tribunal de paix de Mornet ;	45,000.00	50,256.00	52,589.00	45,000.00	15,655.00	208,500.00			X
A5.1.10. : Plaidoyers et suivi pour la construction d'un complexe administratif logeant les bureaux du CASECet de l'ONI de Grande-Ravine à Labruière ;	45,000.00	50,256.00	52,589.00	45,000.00	15,655.00	208,500.00			X
A5.1.13. : Démarches et suivi auprès du MICT et des PTF pour un appui technique et financier à l'équipement et l'alimentation en matériels énergie solaire les bureaux des CASECs ;	100,000.00	125,000.00	146,000.00	150,000.00	100,000.00	621,000.00			X
A5.1.14. : Démarches et suivi auprès du MICT, MTPTC et des PTF pour un appui technique et financier à la relocalisation et construction du Palais Municipal de l'Acoul-du-Nord à Martonne sur ½ ha de terre ;	45,000.00	50,256.00	52,589.00	45,000.00	15,655.00	208,500.00		X	
A5.1.15. : Plaidoyers et suivi pour la révision de la grille salariale des employés de l'administration publique locale et la régularisation des virements ;	45,000.00	50,256.00	52,589.00	45,000.00	15,655.00	208,500.00	X		

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Territorialisation des investissements		
							Commune	CV	Sec
A5.1.16. : Organisation de séances d'audience publique semestrielles.	100,000.00	150,000.00	175,000.00	200,000.00	125,000.00	750,000.00		X	
A5.1.18. : Organisation de campagnes de sensibilisation et de mobilisation fiscales pour inciter les contribuables à répondre à leurs obligations fiscales ;	100,000.00	125,000.00	198,000.00	200,000.00	125,000.00	748,000.00	X		
A5.1.20. : Structuration des marchés communaux pour la perception des taxes et des redevances ;	100,000.00	120,000.00	180,000.00	240,000.00	200,000.00	840,000.00	X		
A5.1.22. : Identification des propriétés bâties ;	600,000.00	800,000.00	1,000,000.00	800,000.00	700,000.00	3,900,000.00		X	
A5.1.28. : Plaidoyers et suivi pour le renforcement des équipements du bureau l' ONI au niveau de la commune.	45,000.00	50,256.00	52,589.00	49,000.00	15,655.00	212,500.00	X		
TOTAL SOUS-PROGRAMME 5.1	1,554,000.00	1,947,560.00	2,370,890.00	2,198,000.00	1,506,550.00	9,577,000.00	7X	5X	5X
SOUS-PROGRAMME 5.2 : PRÉSERVATION DES ACQUIS DÉMOCRATIQUES ET GARANTIE DE L'ÉDUCATION CITOYENNE									
A5.2.1. : Plaidoyers et suivi pour le réaménagement du complexe administratif du centre-ville ;	45,000.00	50,256.00	52,589.00	49,000.00	15,655.00	212,500.00		X	
A5.2.2. : Plaidoyers et suivi pour l'application de la loi régissant la résidence des juges au niveau de la commune ;	45,000.00	50,256.00	52,589.00	49,000.00	15,655.00	212,500.00	X		
A5.2.3. : Plaidoyers et suivi pour la construction d'un sous-commissariat à Grison-Garde/ Mornet ;	45,000.00	50,256.00	52,589.00	49,000.00	15,655.00	212,500.00			X
A5.2.4. : Plaidoyers et suivi pour la construction d'un complexe administratif logeant les locaux du tribunal de paix, d'état civil et de l'ONI de Grison-Garde ;	45,000.00	50,256.00	52,589.00	49,000.00	15,655.00	212,500.00			X
A5.2.10. : Plaidoyers et suivi pour la construction d'un tribunal de paix et bureau d'état civil à Grande Ravine ;	45,000.00	50,256.00	52,589.00	49,000.00	15,655.00	212,500.00			X
A5.2.16. : Plaidoyers et suivi pour la construction d'un complexe administratif devant loger tribunal de paix et de l'état civil et de l'ONI de Camp-Louise ;	45,000.00	50,256.00	52,589.00	49,000.00	15,655.00	212,500.00			X
A5.2.21. : Élaboration et exécution d'un plan de sécurité communal ;	400,000.00	458,900.00	500,000.00	300,000.00	200,000.00	1,858,900.00	X		

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Territorialisation des investissements		
							Commune	CV	Sec
A5.2.24. : Plaidoyers et suivi pour la construction d'un tribunal de paix à Coupe-à-David ;	45,000.00	50,256.00	52,589.00	49,000.00	15,655.00	212,500.00			X
A5.2.26. : Plaidoyers et suivi pour la construction d'un complexe administratif logeant les locaux du tribunal de paix, de l'État civil et de l'ONI de Soufrière ;	45,000.00	50,256.00	52,589.00	49,000.00	15,655.00	212,500.00			X
A5.2.35. : Appui en maîtrise d'ouvrage de 60 OCB pour la mise en œuvre de certaines actions du PCD ;	198,000.00	200,000.00	250,000.00	150,000.00	132,000.00	930,000.00	X		
A5.2.37. : Démarches et suivi pour la restructuration et renforcement les capacités techniques du Conseil de Développement Communal (CDC) ;	100,000.00	125,000.00	146,000.00	150,000.00	100,000.00	621,000.00		X	
TOTAL SOUS-PROGRAMME 5.2	1,058,000.00	1,185,948.00	1,316,712.00	992,000.00	557,240.00	5,109,900.00	4X	2X	6X
TOTAL PROGRAMME 5	2,612,000.00	3,133,508.00	3,687,602.00	3,190,000.00	2,063,790.00	14,686,900.00	11X	7X	11X
PROGRAMME 6: PROMOTION DE L'ÉQUITÉ DE GENRE ET DU RENFORCEMENT DE LA JUSTICE SOCIALE									
SOUS-PROGRAMME 6.1: PROTECTION DES PERSONNES VULNÉRABLES ET PROMOTION DE L'INCLUSION SOCIALE									
A6.1.2. : Campagnes de sensibilisation pour l'adaptation des bâtiments publics et privés aux personnes en situation d'handicap au niveau de la commune ;	100,000.00	145,000.00	168,598.00	200,000.00	150,000.00	763,598.00	X		
A6.1.4. : Organisation des séances de sensibilisation mensuelle sur les droits de l'enfance et des minorités sexuelles;	100,000.00	150,000.00	170,000.00	198,000.00	120000	738,000.00	X		
A6.1.6. : Appui les organisations de défense des droits de l'enfance et de lutte contre la domesticité;	40,000.00	54,000.00	60,000.00	70,000.00	50,000.00	274,000.00	X		
TOTAL SOUS-PROGRAMME 6.1	240,000.00	349,000.00	398,598.00	468,000.00	320,000.00	1,775,598.00	2X	-	-
SOUS-PROGRAMME 6.2: PROMOTION DE L'ÉQUITÉ DE GENRE ET APPUI À L'AUTONOMISATION DES FEMMES									

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Territorialisation des investissements		
							Commune	CV	Sec
A6.2.1. : Réalisation de 5 séances de formation et de sensibilisation à raison de 500 personnes sur l'équité de genre et l'inclusion sociale à l'échelle communale ;	197,000.00	210,000.00	250,000.00	300,000.00	150,000.00	1,107,000.00	X		
A6.2.5. : Appui au renforcement des capacités techniques et financières six (6) organisations de femmes à travers de la commune ;	199,999.00	234,999.00	249,999.00	274,999.00	149,999.00	1,109,995.00	X		
A6.2.7. : Plaidoyers et suivi auprès des banques commerciales et les opérateurs économiques pour la mise en place d'une rubrique de crédit aux activités économiques des femmes ;	45,000.00	50,256.00	52,589.00	49,000.00	15,655.00	162,244.00	X		
A6.2.8. : Réalisation des séances de formation sur le développement de l'entreprenariat féminin ;	120,000.00	150,000.00	200,000.00	180,000.00	150,000.00	800,000.00	X		
TOTAL SOUS-PROGRAMME 6.2	561,999.00	594,999.00	752,588.00	803,999.00	465,654.00	3,179,239.00	4	-	-
TOTAL PROGRAMME 6	801,999.00	943,999.00	1,151,186.00	1,271,999.00	785,654.00	4,954,837.00	6X	-	-
TOTAL PLAN D'INVESTISSEMENT (P1+P2+P3+P4+P5+P6)	38,411,223.00	51,645,944.00	64,347,590.00	55,137,677.00	35,251,944.00	244,794,378.00	82X	17X	104X

4.5.4

RÉSUMÉ DU PLAN D'INVESTISSEMENT

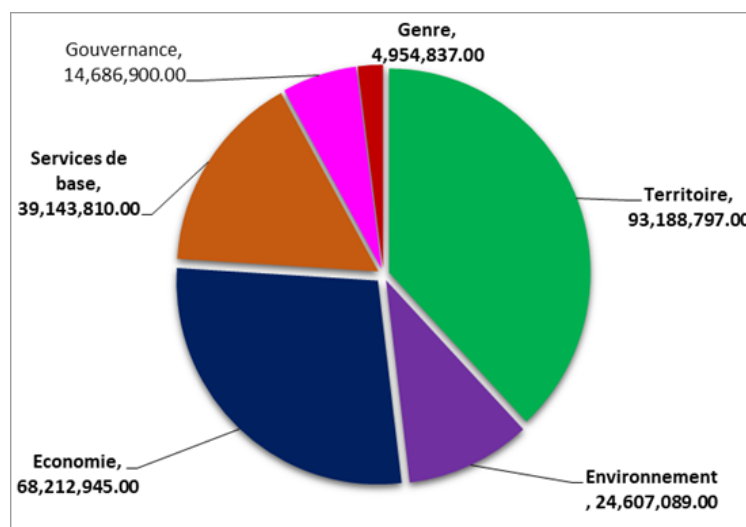
Les crédits évaluatifs au budget du PCD, comme indiqué dans le Plan quinquennal d'investissement, engagent 12 champs d'intervention touchant les domaines de la gouvernance, de l'économie, des services de base, de l'environnement, de l'organisation et de la structuration spatiale. Tenant compte des proportions forfaitaires allouées au financement des champs d'investissement dans les différents domaines d'intervention, les crédits sont répartis comme suit: Organisation et structuration spatiale 7%, Infrastructures routières, énergie et télécommunication 31%, Environnement et gestion des déchets 6%, risques, désastres et changements climatiques 4%, Agriculture, élevage, pêche et carrières 8%, Commerce, PME/PMI, tourisme et artisanat 20%, Education et santé 8%, Services sociaux de base 8%, Gouvernance, Fiscalité et Finances locales 4%, Justice, sécurité et droits humains 2%, Famille, équité de genre, autonomisation des femmes et empowerment 1.10%, Droits de la personne et inclusion sociale 1.05%.

En termes de résultats, 40.39% (82) des investissements auront un impact sur toute l'étendue du territoire communal contre 8.37% (17) et 51.23% (104), respectivement pour le centre urbain et les sections communales. La commune étant majoritairement rurale, cette pondération de crédits budgétaires par champs d'invest-

tissement a décelé que les sections communales exigent beaucoup plus d'investissements que le Centre-ville. A noter que le financement des actions du PCD dépend entièrement des projections de mobilisation de ressources propres à partir des budgets annuels de la commune. Les fonds externes n'étant pas pris en compte en raison des difficultés d'estimation et du manque de garantie de leur mobilisation. Néanmoins des activités de plaidoyer ou des démarches seront entreprises pour trouver du financement à certaines actions en vertu des limites financières de la commune.

Cette représentation montre que la commune d'Acul-du-Nord nécessite des interventions plus importantes dans les secteurs de l'économie et d'aménagement du territoire. Alors, cette réalité provient de

FIGURE 17.-: Structure du financement prévu du PCD par domaine



Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ Données du Plan Quinquennal d'Investissement/2022

la dévitalisation de certaines localités, le gaspillage des produits agricoles et le mauvais état du réseau routier. A cela s'ajoute l'absence de projets structurants et des infrastructures capables de dynamiser l'économie locale et de créer des emplois. En ce

qui concerne les services de base, doter la commune des services essentiels constituerait une planche de salut pour la population voire de jeter les bases du bien-être collectif. Toutefois, les domaines de la gouvernance et de l'environnement exigent aussi des efforts mais qui ne devraient pas être

TABLEAU 74 - : Résumé du Plan Quinquennal d'Investissement

Domaines d'interventions	Objectifs	Champs d'investissement	Financement proposé de 2022 à 2027 en millions de gourdes					Sources de financement			Impacts			
			2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Collectivités Territoriales	Administration centrale	Baillleurs de fonds, ONG et autres	commune	ville	Sections communales
THÈME 1.1: ORGANISATION ET PROTECTION DU TERRITOIRE														
Domaine I: Structuration spatiale	Aménager et structurer l'espace communal	Aménagement et organisation du territoire communal	2,636,000.00	3,368,500.00	3,790,268.00	3,506,000.00	4,557,232.00	17,858,000.00	x	-	-	-	-	-
	Développer et moderniser les infrastructures	Infrastructures et mobilité; Production d'énergie et énergie propres; Production d'énergie et énergie propres; communication et NTIC	10,849,456.00	16,138,882.00	21,561,168.00	17,154,185.00	9,627,106.00	75,330,797.00	x	-	-	-	-	-
	Total domaine I		13,485,456.00	19,507,382.00	25,351,436.00	20,660,185.00	14,184,338.00	93,188,797.00	2X	-	-	-	-	-
	THÈME 2: LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES													
Domaine II: Environnement et changement climatique	Protéger l'environnement et préserver la biodiversité	Assainissement et gestion des déchets;	2,593,500.00	3,180,768.00	3,637,767.00	3,714,000.00	2,180,465.00	15,306,500.00	x	-	-	-	-	-
	Assurer la résilience du territoire et lutter contre les dérèglements climatiques	Risques, désastres et changements climatiques; Protection des écosystèmes et les espaces naturels	1,673,500.00	2,330,768.00	2,972,767.00	1,671,589.00	651,965.00	9,300,589.00	x	-	-	-	-	-
	Total domaine II		4,267,000.00	5,511,536.00	6,610,534.00	5,385,589.00	2,832,430.00	24,607,089.00	2X	-	-	-	-	-
THÈME 3: PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT ET LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX PÔLES ÉCONOMIQUES														
Domaine III: Économie	Développer et améliorer les secteurs d'activités traditionnelles de l'économie.	Agriculture durable et compétitive, production animale élevage et modernisation de la pêche	3,458,268.00	4,211,149.00	4,802,735.00	4,321,023.00	2,358,825.00	19,152,000.00	x	-	-	-	-	-
	Valoriser les potentialités des secteurs secondaires et tertiaires de l'économie.	Développement du commerce, PMI/PME; Patrimoine, tourisme, hôtellerie et artisanat	7,066,500.00	10,042,500.00	12,739,828.00	11,132,000.00	8,080,117.00	49,060,945.00	x	-	-	-	-	-
	Total domaine III		10,524,768.00	14,253,649.00	17,542,563.00	15,453,023.00	10,438,942.00	68,212,945.00	2X	-	-	-	-	-

Domaines d'interventions	Objectifs	Champs d'investissement	Financement proposé de 2022 à 2027 en millions de gourdes						Sources de financement			Impacts		
			2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Collectivités Territoriales	Administration centrale	Baillleurs de fonds, ONG et autres	commune	ville	Sections communales
THÈME 4: AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE														
Domaine IV: Service de base	Améliorer la qualité de l'éducation et faciliter l'accès aux soins de santé	Accessibilité à la scolarisation universelle, formation professionnelle et universitaire et aux soins de santé de base et spécialisés	3,446,000.00	4,252,328.00	4,709,913.00	4,945,911.00	2,969,170.00	20,323,322.00	X	-	-	-	-	-
	Assurer le bien-être de la population et l'épanouissement des citoyens	Services eau potable; infrastructures sportives; culture, culte et religion.	3,274,000.00	4,043,542.00	5,294,356.00	4,230,970.00	1,977,620.00	18,820,488.00	X	-	-	-	-	-
	Total domaine IV		6,720,000.00	8,295,870.00	10,004,269.00	9,176,881.00	4,946,790.00	39,143,810.00	2X	-	-	-	-	-
	THÈME 5: PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE ET LE RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX													
Domaine V: Gouvernance	Renforcer les capacités des organes déconcentrés et des collectivités territoriales.	Administration publique locale et services; Fiscalité et finances publiques locales	1,554,000.00	1,947,560.00	2,370,890.00	2,198,000.00	1,506,550.00	9,577,000.00	X	-	-	-	-	-
	Préserver les acquis démocratiques et Garantir l'éducation citoyenne	Accessibilité à la justice et sécurité; gouvernance participative et identification de la population	1,058,000.00	1,185,948.00	1,316,712.00	992,000.00	557,240.00	5,109,900.00	X	-	-	-	-	-
	Total domaine V		2,612,000.00	3,133,508.00	3,687,602.00	3,190,000.00	2,063,790.00	14,686,900.00	2X	-	-	-	-	-

Domaines d'interventions	Objectifs	Champs d'investissement	Financement proposé de 2022 à 2027 en millions de gourdes					Sources de financement			Impacts			
			2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Collectivités Territoriales	Administration centrale	Baillleurs de fonds, ONG et autres	commune	ville	Sections communales
THÈME 6: PROMOTION DE GENRE ET LE RENFORCEMENT DE LA JUSTICE SOCIALE														
Domaine VI: Genre et inclusion sociale	Protéger les personnes vulnérables et promouvoir l'inclusion sociale	Justice sociale et inclusion sociale et protection des personnes en situation d'handicape	240,000.00	349,000.00	398,598.00	468,000.00	320,000.00	1,775,598.00	x	-	-	-	-	-
	Promouvoir l'équité de genre et faciliter l'autonomisation des femmes	Intégration des minorités et promotion de l'empowerment et de l'entreprenariat féminin	561,999.00	594,999.00	752,588.00	803,999.00	465,654.00	3,179,239.00	x	-	-	-	-	-
	Total domaine VI		801,999.00	943,999.00	1,151,186.00	1,271,999.00	785,654.00	4,954,837.00	2X	-	-	-	-	-
	Total Plan d'investissement (D1+D2+D3+D4+D5+ D6)		38,411,223.00	51,645,944.00	64,347,590.00	55,137,677.00	35,251,944.00	244,794,378.00	12X	-	-	-	-	-

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ Données du Plan Quinquennal d'Investissement/2022

5.

MISE EN ŒUVRE

La planification constitue le poumon du PCD car elle permet d'orienter toute action et initiative à réaliser au cours des prochaines années. Néanmoins, il est indiscutable que l'atteinte des objectifs du plan ne pourra être effective sans une volonté politique réelle et la mise en commun des efforts des acteurs concernés, notamment les autorités locales, l'administration centrale et la société civile. À cet égard, le PCD a identifié un ensemble de mesures de nature politique, économique et sociale ainsi que des mécanismes susceptibles de favoriser sa mise en œuvre.



5.1. MESURES POLITIQUES

***E**n vue d'assurer la durabilité des actions qui seront menées dans le Plan Communal de Développement, celles-ci doivent se dérouler dans un cadre institutionnel fort et organisé. Ainsi, une série de mesures de politiques s'imposent. Par conséquent, le Conseil Communal s'engage donc à :*

- › Coordonner les actions de développement
- › Développer des coopérations et des partenariats
- › Mobiliser et coaliser avec les acteurs étatiques
- › Travailler en équipe et déléguer des pouvoirs
- › Démarcher auprès des autorités centrales et défendre le PCD
- › Renforcer les capacités financières des collectivités territoriales.



COORDONNER LES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT

La coordination des actions du PCD passera indubitablement par la municipalité et le Conseil de Développement Communal ou Comité de Mise en Œuvre, co-dépositaire de la mise en œuvre du PCD. Le fonctionnement du CDC trouve sa légalité dans les prescrits du décret de février 2006 portant sur l'organisation et le fonctionnement des municipalités. Par ailleurs, cette structure tend à harmoniser les actions des différents acteurs intervenant dans la commune avec le PCD. En ce sens, un dialogue sera initié entre les élus locaux, les acteurs de développement, les opérateurs économiques (publics, privés), avant qu'un acteur entreprenne une action sur le territoire communal. Et, les acteurs de

développement (ONG et autres) auront aussi à soumettre leurs rapports de leurs actions réalisées dans la commune.

La Mairie entend vérifier la légalité des organisations communautaires de base avec qui les ONG collaborent dans l'implémentation des actions. Cette disposition vise à faciliter les organisations légales de nouer des relations de partenariat. De surcroît, la Mairie de concert avec le MPCE mettra en application les lois régissant le fonctionnement des ONG. S'appuyant sur les règlements intérieurs du CDC, la Mairie établira un calendrier de rencontres qui précisera aussi le rythme de soumission des rapports. Ce qui permettra de faire échec à toute duplication et que les actions implémentées soient réparties sur toute l'étendue du territoire communal.

De plus, la Mairie entend faire montre de leadership pour renforcer les relations institutionnelles entre les CASEC, les ASEC, les DV, les AM et les services déconcentrés. Ce, pour améliorer leur performance et obtenir de bons résultats. A cet effet, un espace de discussions et d'échanges sera institué pour informer la population des actions en cours et permettre aux acteurs publics et privés d'agir ensemble. Ces dispositions permettront une bonne coordination des actions de développement.

DÉVELOPPER DES COOPÉRATIONS ET DES PARTENARIATS

Le développement de la commune ne peut être conçu uniquement à l'échelle communale. L'analyse du budget communal, au cours de ces trois dernières années, montre que les faibles ressources dont elle dispose ne peuvent l'aider à générer des revenus suffisants pour réaliser des actions significatives, notamment en matière de fourniture de services publics. Tenant compte de ses limites financières, la Mairie entend améliorer la qualité de sa coopération en vue de renforcer les résultats.

Les partenariats sont nécessairement le fruit d'efforts concertés. La municipalité entend entreprendre des démarches pour développer des partenariats et des coopérations décentralisées avec d'autres communes du territoire national et d'autres collectivités étrangères dans le dessein de mutualiser les ressources pour fournir certains services. De surcroît, la Mairie s'engagera à créer une plateforme numérique

pour promouvoir les potentialités touristiques, culturelles et les services dont dispose la commune. Cette démarche intégrera la commune dans la vie internationale et peut éventuellement déboucher sur des partenariats et coopérations décentralisées. L'administration communale entend par ailleurs créer un espace de dialogue pour susciter la collaboration et l'implication des services déconcentrés de l'État, des ministères sectoriels, et des organisations communautaires de base et des acteurs de développement dans l'exécution des actions citées dans le PCD suivant les limites de leurs compétences.

MOBILISER ET COALISER AVEC LES ACTEURS ÉTATIQUES

La présence d'un leadership local fort et rassembleur est un des facteurs recherchés comme facteur caractérisant les capacités d'intervention sur le territoire. Cela permet de mettre en valeur les leviers et les forces vives sur lesquels la commune peut s'appuyer pour mettre en œuvre le PCD de même que les ressources mobilisables. Malgré la difficile cohabitation entre les élus locaux, la Mairie entend prendre des dispositions pour rassembler les acteurs étatiques autour des priorités de la commune.

A cet effet, la Municipalité mettra en place une table de concertation communale réunissant les élus locaux et les services déconcentrés pour prendre conjointement des initiatives et harmoniser leurs actions. D'autres dispositions seront prises pour vider les contentieux et définir un agenda

de travail sur les interventions communes dans la mise en œuvre du PCD. Cette disposition donnera lieu à une meilleure communication entre les acteurs.

Dans la foulée, il sera donc l'occasion de connaître les enjeux liés à la politique publique du PCD et de cerner les problèmes que confrontent les secteurs d'activités, les sections communales et les localités de grandes agglomérations. Cela favorisera automatiquement l'implication de tous les acteurs dans la vie politique, économique et sociale de la commune. La Mairie épaulera les CASEC et les OCB dans la réalisation des actions qui sont de leurs compétences. En outre, l'administration communale mobilisera le CDC, la vice-délégation et les parlementaires pour entreprendre des actions de plaidoyer auprès des ministères sectoriels pour le transfert des fonds destinés aux collectivités et l'exécution des actions qui sont de leur responsabilité. En somme, les acteurs étatiques seront mobilisés autour de la cause du PCD.

TRAVAILLER EN ÉQUIPE ET DÉLÉGUER DES POUVOIRS

De même aussi l'élaboration du PCD requiert l'implication de tous les acteurs de la vie communale, c'est pareil pour la réalisation des actions qui y sont insérées. Il est à noter qu'il n'y a pas de cloisonnement étanche dans le fonctionnement des élus locaux. Les délégués de ville de leur côté apportent le fardeau de l'inconstitutionnalité, et aucune loi-cadre ne régit leur fonctionnement.

Nonobstant ces aléas interinstitutionnels, la Mairie en tant que responsable de la planification et l'organisation du territoire communal, entend instituer un espace de concertation en vue de renforcer les relations institutionnelles entre le CM, CASEC, ASEC et DV. Cela encouragera et facilitera donc, d'une part, des interventions conjointes entre les services déconcentrés et les organes des collectivités territoriales et, d'autre part, permettra d'offrir de meilleurs services à la population.

Au niveau de l'administration communale, le conseil mettra en branle l'administration communale en renforçant les capacités techniques du personnel pour obtenir de bons résultats. Le Conseil Communal fera donc par ailleurs des répartitions de tâches précises entre les membres en fonction des capacités particulières de chacun, et que chaque maire s'assure du suivi de certains dossiers communaux. En termes de partage des responsabilités, des pouvoirs de décisions seront attribués au CDC/CMO dans le cadre de l'opérationnalisation du PCD au regard de la loi. De surcroît, le conseil entend organiser un forum avec les parlementaires, les services déconcentrés de l'État, la vice-délégation, les CASEC et les ASEC pour concerter sur les besoins réels de la commune. Cela facilitera la conjugaison commune des efforts pour le financement des actions et la mise en œuvre du PCD.

DÉMARCHER AUPRÈS DES AUTORITÉS CENTRALES ET DÉFENDRE LE PCD

Tenant compte de l'ensemble des programmes, des sous-programmes et des actions inscrits dans le PCD et qui sont répartis selon les compétences des acteurs, il est clair que le financement du PCD ne pourra pas être assuré seulement par les acteurs du territoire communal. La Mairie, en tant que chef d'orchestre de la mise en œuvre du PCD, entend s'évertuer, à travers des activités de plaidoyer, à mobiliser et sensibiliser l'administration centrale, notamment les ministères sectoriels en vue d'orienter leurs actions dans le sens du PCD. Des discussions constructives s'engageront avec les parlementaires, d'une part, pour supporter les collectivités dans leurs revendications en vue de faciliter le transfert des fonds liés au développement des collectivités et, d'autre part, de faire insérer certaines actions du PCD dans les lois de finance de la République.

Le conseil communal organisera un événement capable de réunir les Ministères sectoriels, des institutions autonomes comme BRH, BMPAD, FDI, CFI, ONA, FAES et les organismes bilatéraux et multilatéraux pour les informer des actions contenues dans le PCD. Cette démarche ouvrira la voie à de nouvelles opportunités et des possibilités de subvention ou de prise en charge des actions par certains de ces acteurs. D'autres dispositions seront prises pour négocier avec des opérateurs économiques sous la base d'un Partenariat Public Privé pour des investissements intéressants qui, bien

entendu, seront en cohérence avec le PCD. Des discussions seront tenues entre le CM, les ONG évoluant sur le territoire communal et les OCB pour que leurs interventions aillent dans la même direction avec les actions du PCD. Il est à envisager une campagne de promotion du PCD, à travers les médias en ligne, les ondes de radio, et les chaînes de télévision, comme document de politique publique susceptible de conduire la commune sur la voie de développement.

RENFORCER LES CAPACITÉS FINANCIÈRES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

S'appuyant sur la vision et l'objectif du PCD, la commune entend dynamiser l'économie locale et se veut par ailleurs devenir un grand pôle économique. L'atteinte de ces objectifs passera indubitablement par la mobilisation de ressources financières et d'autres moyens de financement. Là encore, cela résulte de la volonté de l'administration centrale d'appuyer les collectivités dans leur quête de financement d'actions relevant de leurs compétences. A cet effet, la Mairie se lancera, d'une part, dans une campagne de sensibilisation et d'implication du MICT afin de trouver d'importantes subventions du pouvoir central. D'autre part, la municipalité entend entreprendre des actions de plaidoyer et de lobbying pour mobiliser les autres autorités (ASEC, CASEC, Député, Sénateur) afin de développer une synergie en vue d'obtenir un fort pourcentage du fonds de gestion et de développement des collectivités territoriales et de subvention pour financer les actions du PCD.

Au niveau du territoire communal, un effort va être effectué pour exiger les contribuables à répondre à leurs obligations fiscales, notamment la CFPB, la patente, et les permis de construire. Des efforts seront consentis en vue d'améliorer le rendement des autres sources de revenus non fiscaux, comme c'est le cas du marché de Labruyère, la Plage de St-Michel et les aires de stationnement des Motos-Taxis. La Mairie se lancera donc par ailleurs dans une grande campagne de mobilisation fiscale en faisant appel à la responsabilité citoyenne. Cette démarche vise aussi à combattre l'incivisme fiscal et doit se faire sans complaisance ni

favoritisme. Des efforts vont être consentis entre la Mairie et les CASEC pour l'identification et l'exploitation des potentialités fiscales de la commune ; et que les taxes collectées au niveau des sections communales soient réparties selon les prescrits légaux.

Outre les dispositions territoriales, la Mairie négociera avec des agences internationales, des partenaires techniques et financiers, des ONG, des organismes internationaux de développement en vue d'obtenir des lettres d'intention de financement pour les actions.

5.2. MESURES ÉCONOMIQUES

Sur le plan économique, pour assurer la mise en œuvre de certaines actions à réaliser dans le cadre du Plan Communal de Développement, le Conseil Municipal adopte une série de mesures de nature économique. Ainsi donc, il s'engage à faciliter les mécanismes et la mise en place de structures de service pour les investissements.

En dépit du maigre budget communal, la Mairie décide de promouvoir les opportunités d'investissements et faciliter les investisseurs dans la mise en œuvre de projets dans la commune. Pour y arriver, la Mairie entend appuyer les agriculteurs dans les cultures et les investisseurs dans les filières porteuses de la commune, notamment le tourisme, l'agriculture, l'élevage, la pêche et le commerce. Il s'agit, entre autres, d'encourager la mise en place de centres de production et de vente de semences agricoles de qualité. En ce sens, la Mairie se fera aider par le BAC dans ses démarches auprès du MARNDR pour le renforcement des systèmes d'irrigation de Grison-Garde et de Mathone et dans la mise en place de mécanismes d'assurance et de fonds de couverture et de garantie sur les récoltes.

L'administration communale encouragera les agriculteurs, les pêcheurs, les éleveurs et les commerçant-e-s à s'organiser afin d'instituer un environnement favorable à l'investissement et d'améliorer les infrastructures et le renforcement des capacités techniques des ressources humaines.

En ce sens, un dialogue régulier se tiendra entre les autorités et les investisseurs afin de faire face à temps à leurs difficultés et assurer le bon fonctionnement des projets. La Municipalité envisage de s'entendre avec des universités pour l'organisation de forums sur la compétitivité, sur l'investissement et l'innovation. Cela permettra aux producteurs d'acquérir des aptitudes pour s'approprier des parts sur les marchés locaux et internationaux en vue de l'écoulement des produits. Par ailleurs, la Mairie travaillera conjointement avec la DGI pour l'octroi d'avantages fiscaux aux PME et investisseurs. Encourager l'investissement et le développement des secteurs productifs

L'investissement, qu'il soit privé ou public, joue un rôle décisif dans le développement, et il est inévitable dans la transition vers le développement durable. De ce fait, la Mairie se tâchera de créer, dans les limites de ses moyens, des conditions pour attirer des investisseurs locaux, nationaux et étrangers. Une évaluation pourrait être effectuée de concert avec la DGI sur le domaine privé de l'État en vue d'accorder un appui foncier aux

investisseurs nécessitent d'espaces pour l'installation de leurs entreprises. La municipalité mettra en évidence les potentialités des secteurs de l'économie notamment l'agriculture, le tourisme, la pêche, l'élevage et le commerce en vue d'encourager des investissements dans des projets structurants et ambitieux. Elle assurera une campagne de promotion des potentialités de la commune à travers l'internet, les radios, la TV et les médias en ligne. Cela incitera aussi la diaspora aculoise et d'autres entrepreneurs à investir dans la communauté.

De surcroît, la Mairie s'adonnera à identifier les potentialités de chaque unité spatiale pour créer de nouveaux pôles économiques. Par ailleurs, le CM travaillera de manière à encourager l'utilisation des facteurs de production et aussi la production des matières premières qui serviront de catalyseurs pour définir des protocoles de cofinance-

ment à travers des PPP. Le conseil municipal se lancera dans des démarches auprès des organismes de développement pour obtenir des facilités à l'investissement. Ces facilités seront au profit des producteurs agricoles et des opérateurs touristiques.

Dans la même veine, la Mairie discutera avec la DGI sur des exonérations fiscales, au cours des deux premières années du lancement de certaines entreprises au profit des investisseurs et des jeunes entrepreneurs de la commune. Une table ronde sera tenue entre la Mairie, les ONG et les coopératives pour le renforcement des capacités techniques et financières de jeunes entrepreneurs, de PME et d'organisations communautaires de base évoluant dans le domaine économique. En somme, ces dispositions serviront de leviers au développement des secteurs productifs de la commune.

5.3. MESURES SOCIALES

Sur le plan social, le Conseil Municipal adopte aussi une série de mesures pour faciliter la mise en œuvre de certaines actions à réaliser dans le cadre du Plan Communal de Développement. Ainsi donc il s'engage à :

- Mobiliser les forces vives de la commune
- Communiquer et rendre compte
- Favoriser l'éducation citoyenne
- Organiser et aménager le territoire communal
- Étendre les services sociaux sur le territoire



MOBILISER LES FORCES VIVES DE LA COMMUNE

La Mairie croit que toutes les forces vives doivent être impliquées et participer au développement social et économique de la commune. A cet effet, le conseil municipal entend mettre en place un espace de concertation réunissant les autorités locales, les organisations de la société civile, les autorités et services déconcentrés de l'Etat, les opérateurs privés et les citoyen-ne-s afin de poursuivre une vision commune et les objectifs du PCD, et d'agir conjointement sur toutes les actions ayant une incidence directe sur le changement des conditions de vie de la population.

La Mairie organisera des forums avec la société civile et les élus locaux pour les impliquer dans les actions liées au développement de la commune. Le conseil Municipal profitera donc de l'occasion pour dévelop-

per des discours rassembleurs au cours de grands moments de la vie de la commune pour rallier les citoyen-ne-s à la cause collective. La Mairie organisera des campagnes de sensibilisation et apportera des réponses à des problématiques spécifiques, notamment les risques et désastres, les risques climatiques et les menaces anthropiques. Toutefois, il est prévu de renforcer les capacités techniques et financières des OCB œuvrant dans les domaines économique et social, et toutes autres structures organisées de la société civile.

COMMUNIQUER ET RENDRE COMPTE

C'est une évidence que toute institution qui gère les deniers publics devra communiquer sur ses actions et rendre compte de la gestion des fonds qui sont sous sa responsabilité. Donc, la communication et la reddition de compte concernent tous les

acteurs de la vie communale. Ce qui explique que la gestion de la chose publique doit être publique. En tant que gestionnaire de la chose publique, la Mairie croit que sa responsabilité première est de bien gérer, mais aussi d'informer la population sur ses actions et de rendre compte régulièrement aux citoyens-ne-s de sa gestion.

De ce fait, la Mairie entend organiser des séances d'audience publique avec la participation des acteurs de la commune, toute tendance confondue. En ce sens, seront organisées des rencontres publiques, des émissions de radios, des fora et toute autre activité qui permettrait d'informer les citoyens-ne-s de la gestion et des perspectives de l'administration communale. Dans un esprit de transparence, la Mairie travaillera avec le CDC, les élus locaux et la société civile dans l'élaboration participative du budget communal. Aussi s'engagera-t-elle à rendre disponible et accessible les rapports et de procéder à l'organisation de séances de reddition de compte aux contribuables. Il est à noter que ce comportement aboutira à la création d'un climat de confiance entre les élus locaux et la population.

Le conseil municipal s'engage à informer la population sur les tarifs des impôts communaux, les redevances et les droits. La Mairie entend exiger des organisations et des intervenants d'installer des panneaux d'information de toute intervention sur la commune et prendra toutes les dispositions nécessaires à cet effet. Ces dispositions encourageront la transparence dans la gestion de la municipalité et permettront de lutter contre l'incivisme fiscal et l'évasion fiscale. Ainsi les citoyen-ne-s seront

informé-e-s et plus aptes à participer aux activités de développement de la communauté.

FAVORISER L'ÉDUCATION CITOYENNE

L'éducation à la citoyenneté constitue un moyen incontournable pour renseigner les citoyens-ne-s sur leurs droits, mais également sur leurs devoirs. La commune d'Acul-du-Nord n'est pas épargnée de la déliquescence sociale que connaît le pays. A cet égard, la Mairie entend mettre l'emphase sur la gravité de notre crise citoyenne et d'allumer les projecteurs sur l'impérieuse nécessité de recourir à l'éducation citoyenne afin de planter les bases de la régénérescence de notre société.

A cet effet, la municipalité réalisera des activités d'éducation civique et des campagnes de sensibilisation sur la protection de l'environnement et la responsabilité du citoyen envers la commune. Des initiatives seront prises pour encourager l'engagement du citoyen dans les affaires publiques. La Mairie de concert avec les OCB organisera dans les regroupements et les zones de grandes agglomérations des séances de formation sur les valeurs démocratiques et le respect des droits fondamentaux.

De plus, des activités de plaidoyer s'entreprendront auprès du Ministère de l'éducation pour insérer le cours de l'éducation à la citoyenneté et au civisme dans le cursus du niveau fondamental. D'autres dispositions seront prises pour diffuser des messages de bonne pratique du / de la citoyen-ne à travers les radios et les télévisions.

ORGANISER ET AMÉNAGER LE TERRITOIRE COMMUNAL

La Mairie, en tant qu'institution responsable de la planification et de la gestion du territoire communal, croit qu'il faut assurer la cohérence du territoire tout en donnant aux espaces géographiques les moyens et les leviers de parvenir à un aménagement harmonieux. Pour ce faire, la Mairie assurera la répartition des services de base sur tout le territoire communal. Elle entend donc par ailleurs renforcer l'attractivité de la commune avec des zones dynamiques et solidaires pour disposer de grands équipements scolaires, culturels et sportifs. En ce qui concerne la mobilité, la municipalité s'engagera à assurer l'accessibilité des routes et l'interconnexion des sections communales.

Elle assurera la maîtrise de l'urbanisation et le contrôle de l'étalement urbain en diminuant le mitage des territoires notamment des zones à fort potentiel agricole. La Mairie assurera la mise en place d'une politique de logement, l'adoption d'outils de planification territoriale et la mise en application d'instruments d'aménagement. Cela permettra aux entités géographiques précaires d'être desservies convenablement en infrastructures et services de base. De plus, la Mairie facilitera l'accès à l'eau aux ménages bien entendu avec des équipements sanitaires répondant aux normes

environnementales reconnues. De plus, la Mairie tiendra compte des besoins futurs qui découleront de l'adoption d'une politique de définition de nouvelles centralités urbaines et de construction de communautés durables. Cette démarche vise également à assurer la cohésion sociale et à corriger l'incohérence du territoire.

ÉTENDRE LES SERVICES SOCIAUX SUR LE TERRITOIRE

Au centre-ville d'Acul-du-Nord se rassemble la quasi-totalité des services déconcentrés et les équipements administratifs dont dispose la commune. Fort de ce constat, la Mairie entend entreprendre les démarches nécessaires au niveau du pouvoir central pour la déconcentration des services en vue de répondre aux besoins des populations des sections communales. La Maire envisage de cartographier les services existants et de déterminer leur distance par rapport aux ménages en vue d'assurer une meilleure répartition des services. Un pacte des collectivités locales sera défini entre la Mairie, les CASEC et les services déconcentrés (Police, EDH, CAE-PA, etc.) pour un accompagnement mutuel dans leurs plans d'action. En somme, il est prévu de démarcher auprès de l'administration centrale pour que les services déconcentrés détiennent des moyens pour améliorer la qualité des services offerts à la population.

5.4. MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE

- Cadre institutionnel de la mise en œuvre du PCD
- Communication autour du PCD et mobilisation des acteurs
- Mobilisation de ressources et mécanismes de financement
- Stratégies de mobilisation des ressources

Les actions identifiées dans le PCD sont de nature diverse et la diversification des actions font que leur mise en œuvre exige la participation et l'engagement de tous les acteurs intervenant dans la Commune. Chacun de ces acteurs a des compétences légales propres et des champs naturels d'intervention.

Ainsi, la mise en œuvre du PCD implique directement ou indirectement toute une série d'acteurs tant au niveau local (le CM, les CASEC, les acteurs économiques représentant les investisseurs privés, les organisations de la société civile, les groupements de citoyens et la communauté de la diaspora locale), régional (les directions départementales, la délégation et la vice-délégation), national (l'administration centrale avec ses ministères sectoriels) et international (les partenaires techniques et financiers, la coopération décentralisée). Ce qui implique un ensemble de mécanismes facilitant l'intervention de ces différents groupes d'intervenants.

Par ailleurs, la mise en œuvre du Plan de Développement Communal nécessite aussi,

d'une part, la définition des modalités de sa mise en œuvre afin d'éviter tout blocage dans l'exécution des différentes actions programmées, et d'autre part, l'existence ou la mise en place d'un certain nombre de dispositifs pour le suivi/évaluation de l'exécution des actions du PCD.

Par conséquent, l'ensemble de ces mécanismes permettent d'identifier les acteurs qui vont piloter la mise en œuvre des actions programmées dans le PCD, de préciser quel organe va assurer la gestion et la coordination des activités au niveau de la commune et de déterminer les stratégies de mobilisation des ressources financières correspondantes.

CADRE INSTITUTIONNEL DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCD

La nature interdépendante des actions du PCD exige une participation qui doit se faire de manière structurée et ordonnée pour pouvoir atteindre de bons résultats. Il est important que la mise en œuvre du PCD s'inscrive dans un cadre institutionnel tant

au niveau stratégique qu'au niveau opérationnel. Par conséquent, la structuration du processus de mise en œuvre participative se fait à deux niveaux :

► NIVEAU STRATÉGIQUE

Suivant les prescrits du décret de février 2006 sur la décentralisation et portant sur l'organisation et le fonctionnement des communes ainsi que le cadre méthodologique du Ministère de la planification, le montage du PCD est une initiative des autorités municipales qui ont la responsabilité de son exécution. Néanmoins, sa mise en œuvre fait appel à une instance beaucoup plus large et participative : le Conseil de Développement Communal (CDC) suivant le décret ou le Comité de Mise en Œuvre (CMO) conformément au cadre méthodologique du MPCE. Cette structure jouera le rôle de vigile dans la mise en œuvre du Plan Communal de Développement.

► NIVEAU OPÉRATIONNEL

Le CDC/CMO, dirigé par un Comité Exécutif, s'est doté d'un secrétariat permanent qui en assure l'animation et d'un bureau exécutif administré par un agent exécutif qui assure le fonctionnement continu du CDC/CMO au niveau de la Mairie. Le Comité Exécutif devra aussi et surtout rechercher l'implication des acteurs techniques et financiers dans la mise à exécution des projets. Sous le leadership du Conseil Communal, le Comité exécutif du CDC/CMO devra :

- Planifier les actions à entreprendre ;
- Négocier les modalités des interven-

tions ;

- Rechercher et mobiliser les sources de financement ;
- Orienter les investissements ;
- Coordonner la mise en œuvre ;
- Prendre des mesures qui s'imposent pour les corrections.

Par ailleurs, un ensemble de mécanismes est nécessaire, sinon indispensable pour atteindre les objectifs du PCD et réaliser les programmes et projets qui y sont inscrits. Il s'agit entre autres de mettre en place une stratégie de communication, des stratégies de mobilisation des ressources, des mécanismes de financement des actions, des mesures de suivi et d'évaluation.

COMMUNICATION AUTOUR DU PCD ET MOBILISATION DES ACTEURS

Le succès de la mise en œuvre du PCD repose sur la mobilisation afin d'assurer l'implication et l'engagement des acteurs publics et privés du territoire. Il s'agit aussi de communiquer autour de cet outil de politique publique en utilisant tous les canaux de communication pour la mise en relation des ressources internes et externes et aussi de faire circuler des informations pertinentes entre les acteurs de la communauté. Cette démarche permet non seulement le partage d'informations, la vulgarisation du PCD et le réseautage entre acteurs, mais aussi, et surtout, d'assurer la participation active de tous à l'exécution du plan, de négocier avec d'autres acteurs pouvant contribuer à la

mobilisation des ressources nécessaires au financement des programmes et projets. La communication autour du PCD pourra être réalisée par :

- L'utilisation des stations de radios locales et d'autres stations captées dans la commune aux fins de promotion et de vulgarisation de masse du Plan ;
- La mise en place d'une structure conjointe réunissant le service socio-culturel de la Mairie et le CDC pour la vulgarisation du contenu du PCD ;
- La création d'un site web qui peut être utilisé non seulement pour la promotion des sites touristiques , mais aussi pour le PCD. Ce dispositif offre plusieurs avantages comme la sensibilisation des aculois-e-s de toutes parts, la consultation en ligne du document, la mobilisation de partenaires techniques et financiers, la communication des avancées effectuées, etc. ;
- L'utilisation de dépliants, de brochures, des médias sociaux et traditionnels, de communiqués de presse, de capsules vidéo ou audio et une version allégée du PCD pour faciliter sa consultation et favoriser la diffusion de son contenu ;
- L'organisation de rencontres d'information et de plaidoyer auprès des Ministères sectoriels redevables à travers le budget national et directement concernés par la réalisation de certaines interventions au regard de leurs compétences et des dispositions légales correspondantes ;
- La mise en place d'un forum des collectivités et autorités réunissant la Mairie, les CASEC, les ASEC, le député et les sénateurs du département, les services de déconcentrés en vue du partage du contenu du PCD, de la recherche de financement, de la planification des actions et de l'évaluation des interventions ;
- La planification de séances d'information et de lobbying avec les représentants des Organisations Non Gouvernementales, des partenaires techniques et financiers, des agences de coopération internationale, en vue de l'obtention de lettres d'intention pour la réalisation de certaines interventions ou le financement de certaines actions ;
- La création d'une plateforme numérique au profit des entrepreneurs, des investisseurs et dans la chambre de commerce départementale dans une logique de lobbying, de négociation en vue d'attirer des investissements pour les projets de production de biens et de services marchands ;
- La tenue de conférences-débats à travers les universités autour du PCD en tant que document de politique publique.
- L'organisation d'audiences publiques trimestrielles ou semestrielles sur l'état d'avancement du PCD et la reddition de compte ;
- L'organisation d'un forum annuel qui rassemble tous les acteurs concernés. Ce moment est propice pour valoriser et pour promouvoir les actions entreprises par l'ensemble des acteurs en contribution à la réalisation du PCD.

MOBILISATION DE RESSOURCES ET MÉCANISMES DE FINANCEMENT

Les actions identifiées dans le PCD sont de nature diverse et tombent sous la responsabilité de différentes catégories d'acteurs intervenant dans la commune dont l'administration centrale, l'administration communale et les entrepreneurs. Pour financer les actions du PCD, plusieurs sources de financement seront mobilisées pour assurer la mise en œuvre du document tel :

- Les recettes fiscales communales, notamment la CFPB et la patente ;
- Le financement par le budget national et l'administration centrale à travers les subventions des entités de l'Etat central, les dépenses de transfert et le dégel de fonds destinés aux collectivités territoriales ;
- La contribution des agences internationales, des Organisations Non Gouvernementales, des institutions étrangères d'aide au Développement, des projets locaux, régionaux et nationaux ;
- Le cofinancement par des partenaires techniques et financiers pour les actions de Développement ;
- La mobilisation commune de ressources de natures diverses dans le cadre de la coopération intercommunale ;
- Les redevances provenant des marchés de Labruyère, de Grison-Garde et de la plage St-Michel ;
- Le partage d'expertises et de ressources matérielles, financières et humaines dans le cadre de la coopération décen-

tralisée avec des collectivités étrangères ;

- La Commune pourra éventuellement contracter des prêts auprès du Ministère des finances et des banques pour des projets d'investissement.

STRATÉGIES DE MOBILISATION DES RESSOURCES

Au regard des besoins de financement du PCD, la Mairie s'adonnera à la mobilisation des ressources internes et externes. Néanmoins, les recettes fiscales et non fiscales restent faibles au regard de la nécessité de répondre aux dépenses consacrées aux infrastructures prévues par le PCD. L'augmentation de ces recettes passera avant tout par la mobilisation fiscale, l'élargissement de la base d'imposition et la valorisation du potentiel fiscal de la commune.

Cependant, le renflouement du budget et l'élargissement de l'assiette fiscale de la commune passeront par la valorisation des potentialités touristiques et culturelles, la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus, la mise en place d'infrastructures socio-économiques comme la construction des routes, l'extension du réseau électrique et l'utilisation des facteurs de production. Par conséquent, la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre des actions du PCD se fera ainsi :

- Sensibiliser et mobiliser continuellement les potentiels investisseurs afin de les porter à être intéressés à investir dans la commune ;

- Entreprendre des démarches aux fins de bénéficier des allocations et subventions prévues par la loi pour le développement des collectivités territoriales, notamment le Fonds de Gestion des Collectivités Territoriales à travers le MICT et le MEF, le Fonds d'Allocation aux Collectivités Territoriales inscrit dans le Budget de la République, les subventions du BMPAD et les allocations du FNE et du FER à travers les Ministères sectoriels ;
- Mobiliser les ressortissant-e-s de la commune afin d'identifier et de négocier des partenariats aux fins de la coopération décentralisée avec des municipalités étrangères sur des projets de renforcement des capacités institutionnelles ou de développement de la Voirie ;
- Négocier la réalisation de projets à caractère intercommunal ou d'intérêt régional avec les deux autres communes de l'arrondissement (Plaine-du-Nord et Milot) comme l'aménagement du territoire, les infrastructures routières, l'agriculture, les systèmes de soins, les industries créatives, les unités de transformation ;
- Négocier avec les communes de Plaine-du-Nord et de Milot pour l'exploitation conjointe des potentialités touristiques ;
- Rechercher, motiver et négocier avec les organismes de développement et les ONG afin qu'ils exécutent des projets du PCD qui sont dans leurs champs d'action et/ou dans leurs domaines d'intervention ;
- Concarter avec le BAC pour la mise en place d'une structure pour encourager les exploitant-e-s des parcelles irriguées de Grison-Garde et de Martone à contribuer ;
- Concarter avec les parlementaires pour que leurs projets soient discutés au niveau du CDC avec les élus locaux et qu'ils rentrent dans la logique du PCD.

DISPOSITIFS ET OUTILS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le suivi et l'évaluation constituent un mécanisme cyclique qui permet non seulement d'apprécier l'évolution de la réalisation des actions mais aussi d'évaluer les faiblesses en vue d'apporter les corrections nécessaires et d'améliorer la performance de la mise en œuvre. Il permet en ce sens d'évaluer les résultats, de mesurer les effets, d'estimer les impacts et d'apprécier les changements provoqués par les différentes interventions sur l'espace communal et sur les groupes socio-économiques. C'est un instrument de mesures qualitatives et quantitatives qui nécessitent l'utilisation d'outils appropriés, d'expertise technique et la participation des parties prenantes. Il s'agit, à partir des indicateurs d'objectifs, des fiches de suivi et d'évaluation, des fiches de bilan d'impact, de comparer les résultats obtenus et les changements observés par rapport à la situation de départ.

Le CDC/CMO est le principal organe de suivi et évaluation du PCD. Il devra s'assurer :

- D'un suivi technique assuré par le secrétariat et par les commissions thématiques ou sectorielles, en particulier la commission de suivi et d'évaluation ;

- D'un suivi et d'une évaluation participative en consultant la population et autres acteurs locaux à travers des foras, des groupes de discussions et des audiences publiques. Ce dispositif de consultation donnera l'opportunité aux citoyens d'exprimer leur niveau d'appréciation des actions réalisées dans le cadre du PCD.

INDICATEURS DE SUIVI

Le suivi de la mise en œuvre du Plan Communal de Développement nécessite un ensemble d'indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus et les changements observés par rapport à la situation de départ. Ces indicateurs permettront d'évaluer les résultats et de prendre les dispositions qu'il faut au cours de la phase de mise en œuvre du PCD. Le tableau suivant définit les indicateurs en cohérence avec les objectifs spécifiques du PCD et les actions de la programmation physique.

TABLEAU 75.- : Indicateurs de suivi de la mise en œuvre des actions du PCD

Domaines d'intervention	Objectifs spécifiques	Indicateurs d'objectifs	Indicateurs de suivi
Aménagement et Organisation du territoire communal	OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.1.: Planification de la structuration de l'espace communal	• Nombre d'outils de planification élaborés, actualisés et mis en œuvre ; • Niveau de reconstruction du centre-ville ;	• SAT élaboré ; • PLU / PAEE élaboré • Plan de Zonage élaboré ; • Plan de lotissement élaboré ; • Cartographie physique des sols réalisée ; • Pourcentage d'exécution des travaux de prolongement de la trame viaire limitrophe ; • Nombre de constructions des zones à risques déplacées ; • Nombre de maisons numérotées, de rues et zones identifiées ; • Niveau d'élaboration du plan foncier de base complet et numérisé ;
Infrastructures routière, transport, énergie, NTIC	OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.2 : Développement et modernisation des infrastructures	• Nombre d'équipements collectifs mis en place et rénovés ; • Nombre d'infrastructures routières et de canaux d'évacuation réhabilités	• Nombre de kilomètres de routes construites ; • Nombre de sessions de formation du personnel du service d'urbanisme organisées sur les normes de construction;

Domaines d'intervention	Objectifs spécifiques	Indicateurs d'objectifs	Indicateurs de suivi
		• Nombre d'infrastructures de transport mises en place et facilitant la circulation ; • Nombre de zones pourvues d'éclairage public ; • Taux de couverture du territoire de la commune par les réseaux de télécommunications ; • Niveau d'appropriation des nouvelles technologies de l'information par les jeunes ; • Nombre de personnes ayant accès à l'électricité ; • Pourcentage de personnes utilisant les énergies renouvelables ;	• Niveau d'équipement du service d'urbanisme ; • Nombre de nouvelles constructions accompagnées ; • Pourcentage d'exécution des travaux de construction d'une aire de stationnement à Mathone ; • Pourcentage d'exécution d'une aire de stationnement à Grison-Garde ; • Niveau de réhabilitation du wharf de la baie de l'Acul ; • Protocoles d'accord signés ; • Nombre de lettres d'intention obtenues ; • Nombre de mètres linéaires de trottoir construits ; • Nombre de Km d'ouvrages de drainage aménagés ; • Pourcentage de construction du pont de la rivière de Grison- Garde ; • Nombre d'ouvrages de traversée construits ; • Pourcentage de construction du circuit reliant la coupe de St-Michel et Bas-Limbé ; • Nombre de lampadaires installés au niveau des sections communales ; • Pourcentage d'exécution des travaux de construction de la route des esclaves reliant Marmelade à Carrefour Duty ; • Pourcentage de réalisation des travaux d'électrification de Labruyère • Nombre de cycles de formation de jeunes réalisés sur les métiers et professions liés aux NTIC ;

Domaines d'intervention	Objectifs spécifiques	Indicateurs d'objectifs	Indicateurs de suivi
			• Pourcentage d'exécution des travaux de construction d'un micro central de 5 Mégawatt ; • Pourcentage d'exécution des travaux de construction de la microcentrale à cellule photovoltaïque à Pillatre ; • Nombre de sessions de formation organisées au profit des ménages sur l'utilisation des réchauds à gaz propane.
Environnement, changements climatiques et résilience	OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2.1.: Protection de l'environnement et préservation de la biodiversité	• Pourcentage de la population acquis au respect des normes de construction et des zones protégées ; • Nombre d'hectares de terre protégés ; • Nombre de kilomètres de berges de ravines réhabilités ; • Fréquence des inondations touchant les zones vulnérables ; • Nombre de personnes ayant accès à un habitat amélioré ; • Plan de contingence vulgarisé et mis en œuvre ; • Pourcentage de la population sensibilisé au changement du climat ;	• Nombre de camions à bernes compressives obtenues ; • Nombre de lettres d'intention obtenues ; • Pourcentage d'exécution des travaux de construction des blocs sanitaires aux marchés de Grison-Garde et de Labruyère ; • Niveau de construction du site de décharge à Joly ; • Nombre de campagnes de sensibilisation de la population réalisées par année sur la nécessité de protéger les espaces publics et l'importance de la protection de l'environnement ; • Nombre de campagnes de reboisement réalisées ; • Nombre de poubelles placées dans les zones de grandes agglomérations ; • Nombre de kilomètres du littoral revégétalisés en mangroves ; • Nombre d'arbustes plantés aux abords des voies publiques ; • Nombre de Km de ravines reprofilés ; • Nombre de blocs sanitaires construits dans les espaces publics ;

Domaines d'intervention	Objectifs spécifiques	Indicateurs d'objectifs	Indicateurs de suivi
			• Nombre de campagnes de sensibilisation et de formation organisées sur l'utilisation des matériels fonctionnant au GPL et du gaz propane ; • Nombre de campagnes de sensibilisation organisées sur les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique et de la pollution;
Changements climatiques	OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2.2.: Assurance de la résilience du territoire et lutte contre les dérèglements climatiques	• Taux de couverture en infrastructures d'assainissement ; • Pourcentage de constructions respectant les normes anticycloniques, parasismiques et d'urbanisme ;	• Nombre de protocoles d'accord signés ; • Nombre de lettres d'intention obtenues ; • Niveau d'équipement et d'opérationnalisation de la Direction de la Protection Civile ; • Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées chaque année sur les phénomènes naturels ; • Niveau d'appropriation du Plan de contingence ; • Nombre de comité local de protection civile mis en place dans les sections communales • Nombre de simulations sur les catastrophes réalisées chaque année ; • Nombre d'écoles identifiées comme abris provisoires ; • Pourcentage d'exécution des travaux de construction du bâtiment logeant le centre d'opération d'urgence ; • Nombre de propriétés bâties ravalées et de façades refaites ;

Domaines d'intervention	Objectifs spécifiques	Indicateurs d'objectifs	Indicateurs de suivi
Agriculture, élevage, pêche et carrières	OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3.1.: Développement et amélioration des secteurs d'activités traditionnelles de l'économie	• Niveau d'appui des agriculteurs • Pourcentage de sessions de formation réalisées au profit des agriculteurs ; • Niveau de sensibilisation des exploitants de carrières • Niveau de recettes liées à l'exploitation des carrières	• Nombre de lettres d'intention obtenues ; • Niveau de subvention des intrants agricoles par le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Natures ; • Pourcentage d'exécution des travaux de réhabilitation du barrage de l'IDAI de Grison-Garde ; • Niveau d'exécution des travaux de construction du micro système d'irrigation à énergie solaire à Camp-Louise ; • Pourcentage d'exécution des travaux de construction du Bureau agricole Communal (BAC) ; • Nombre d'hectares de terre disponible comme espaces de pâture au profit de l'élevage ; • Pourcentage de réalisation des travaux d'aménagement des palans de Labruyère et de Soufrière ; • Niveau d'assistance technique et financière bénéficiant les éleveurs ; • Fréquence des démarches entreprises pour mettre en place un système de crédit pour faciliter de gros investissements ; • Nombre de vétérinaires formés ; • Pourcentage d'exécution des travaux de construction d'aires d'abattage à Camp-Louise, Grison-Garde, Labruyère et Soufrière ; • Nombre d'agents vétérinaires nommés ;

Domaines d'intervention	Objectifs spécifiques	Indicateurs d'objectifs	Indicateurs de suivi
			• Pourcentage d'exécution des travaux de construction de deux chambres froides à Camp-Louise et Pillatre ; • Nombre de DCP installés tout au long de la côte de Balan à Camp-Louise ; • Pourcentage de réalisation des travaux d'installation de l'entreprise moderne pour l'exploitation des carrières ;
Commerce, finances et crédit, tourisme, patrimoine et artisanat	OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3.2.: Valorisation des potentialités des secteurs secondaires et tertiaires de l'économie locale.	• Nombre de nouvelles entreprises créées ; • Nombre de nouveaux emplois créés ; • Nombre de sites touristiques protégés ; • Nombre de visiteurs à fréquenter la commune ; • Niveau de recettes collectées • Niveau de revenus des artisans ; • Pouvoir d'achat des artisans ; • Nombre et diversité de patrimoines, de métiers, d'œuvres d'arts et littéraires sauvegardés ; • Niveau de revenus générés et de recettes collectées ;	• Nombres de protocoles d'accord signés ; • Nombre de lettres d'intention obtenues ; • Niveau d'accompagnement de la Mairie ; • Nombre de mesures fiscales incitatives prises ; • Nombre d'entreprises légalisées ; • Niveau d'exploitation des filières porteuses ; • Pourcentage d'exécution des travaux d'installation des 2 centres de conservation et de transformation des produits périssables ; • Nombre de mesures d'accompagnement prises ; • Pourcentage d'exécution des travaux de construction des marchés de Labruyère, de Grison-Garde et de Soufrière ; • Niveau de renforcement des capacités financières des coopératives et des mutuelles de solidarité ; • Nombre de kiosques construits pour faciliter l'exposition des produits artisanaux ; • Pourcentage d'exécution des travaux de construction d'un atelier communal d'artisanat ;

Domaines d'intervention	Objectifs spécifiques	Indicateurs d'objectifs	Indicateurs de suivi
			• Nombre de séances de formation réalisées au profit des jeunes en artisanat, Arts et culture ; • Niveau de construction du Centre de Lecture et d'animation Culturelle (CLAC) ; • Pourcentage d'exécution des travaux de réalisation des centres culturels ; • Pourcentage d'exécution des travaux de construction d'une marina moderne à proximité de la baie de l'Acul ; • Niveau de construction du buste de Dédé Marguerite à Lakou Campeche ; • Niveau de construction du buste de Bookman à Lakou gran kay; • Pourcentage d'exécution des travaux de construction du mémorial des révoltés à Flaville ; • Pourcentage d'exécution des travaux de construction d'un mausolée à cité Pierrot en mémoire de l'ancien Président Pierrot • Inventaire des entreprises touristiques de la commune réalisé (hébergement, restauration, transport, artisanat et loisirs) ; • Nombre de formations de cycle court en tourisme et hôtellerie organisées ; • Filière de formation du centre polytechnique fonctionnel ; • Niveau de disponibilité des produits artisanaux de la commune ;

Domaines d'intervention	Objectifs spécifiques	Indicateurs d'objectifs	Indicateurs de suivi
			• Nombre d'activités de promotion de la culture locale réalisées ; • Nombre de foires artisanales organisées ; • Nombre de sites liés au patrimoine exploités ;
Développement humain	OBJECTIF SPÉCIFIQUE 4.1.: Amélioration de la qualité de l'éducation et facilitation de l'accès aux soins de santé ;	• Taux de scolarisation ; • Taux de réussite aux examens officiels ; • Niveau de couverture sanitaire et d'accessibilité aux soins de santé de base ;	• Nombres de protocoles d'accord signés ; • Nombre de lettres d'intention obtenues ; • Niveau d'adaptation et d'application du programme du MENFP au niveau des établissements scolaires de la commune ; • Pourcentage d'exécution des travaux de construction des bâtiments logeant les lycées Jean Louis Pierrot, Jacques 1^{er} et Tirésias Osias ; • Nombre d'écoles publiques dotées de salles multimedia ; • Pourcentage de la population alphabétisée ; • Nombre de bacheliers bénéficiaires des bourses d'excellence ; • Nombre de centres de formation professionnelle construits et fonctionnels ; • Niveau de disponibilité des matériels didactiques ; • Nombre de nouvelles infrastructures scolaires construites et/ou réaménagées ; • Nombre de bibliothèques installées ; • Nombre d'écoles nationales construites et aménagées ; • Nombre de campagnes de sensibilisation sur la pyramide alimentaire haïtienne réalisées ;

Domaines d'intervention	Objectifs spécifiques	Indicateurs d'objectifs	Indicateurs de suivi
			• Nombre de ménages accompagnés et supportés en nutrition ; • Nombre de centres de santé construits ; • Nombre de femmes en âge de procréer, de femmes enceintes et d'enfants accompagnés en compléments/ suppléments alimentaires ; • Fréquence de fonctionnement du service d'urgence du centre de santé de Grison-Garde ; • Taux de fonctionnement de la salle travail du centre de santé de carrefour la chaux ; • Niveau de fonctionnement du service d'hygiène et de police sanitaire ; • Pourcentage de réalisation des travaux d'aménagement du bâtiment qui logeait le dispensaire délivrance de grison-garde pour la mise en place d'une salle de maternité interne ;
	OBJECTIF SPÉCIFIQUE 4.2.: Assurance du bien-être de la population et l'épanouissement des citoyens-nes	• Taux d'accès à l'eau potable de qualité ; • Niveau de compétences transférées aux collectivités territoriales par la DINEPA • Pourcentage de jeunes adonnés aux activités sportives et culturelles ;	• Nombres de protocoles d'accord signés ; • Nombre de lettres d'intention obtenues ; • Nombre de systèmes d'adduction construits, réhabilités et étendus ; • Nombre de forages réalisés et fonctionnels ; • Nombre de structures pourvues de systèmes de chloration de l'eau ; • Nombre de kiosques à eau potable construits ; • Nombre de places publiques construites ;

Domaines d'intervention	Objectifs spécifiques	Indicateurs d'objectifs	Indicateurs de suivi
			• Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées sur la protection des ressources hydriques ; • Nombre d'infrastructures sportives construites et équipées ; • Nombre d'événements sportifs et socioculturels encadrés et réalisés par année ; • Nombre d'équipes de sports accompagnés ; • Pourcentage d'exécution des travaux de construction du musée communal ; • Nombre de projets conjoints réalisés ; • Pourcentage d'exécution de construction du sanctuaire a Lakou gran kay.
	OBJECTIF SPÉCIFIQUE 5.1.: Renforcement des capacités des organes déconcentrés et des collectivités territoriales	• Niveau de performance des cadres de la Mairie ; • Niveau d'efficacité des services administratifs locaux ; • Taux de couverture en services publics ; • Niveau de disponibilité et d'accessibilité aux services ; • Niveau de satisfaction de la population ; • Niveau de recettes collectées ; • Niveau d'efficacité du service de fiscalité ; • Niveau de performance fiscale enregistrée ;	• Nombre de Protocoles d'accord signés ; • Nombre de lettres d'intention obtenues ; • Nombre de projets conjoints réalisés ; • Nombre de tables sectorielles mises en place et fonctionnelles ; • Niveau d'amélioration de la qualité des services de l'administration municipale ; • Nombre de services de la Mairie renforcés ; • Pourcentage d'exécution des travaux de construction des six (6) bâtiments logeant les CASECs ; • Nombre de séances de formation réalisées à l'intention des responsables des différents services des organes déconcentrés ;

Domaines d'intervention	Objectifs spécifiques	Indicateurs d'objectifs	Indicateurs de suivi
			• Niveau d'équipement et d'alimentation en systèmes à énergie solaire des organes des collectivités territoriales et les services déconcentrés ; • Pourcentage d'exécution des travaux de construction de la Mairie d'Acul-du-Nord ; • Nombre de séances de formation réalisées à l'intention des élus locaux sur la bonne gouvernance ; • Nombre d'assemblées sur la reddition de compte réalisées par année ; • Nombre de campagnes de mobilisation fiscale enregistrées ; • Nombre d'immeubles et de propriétés bâties enregistrés ; • Nombre de nouveaux champs d'impôts exploités ; • Niveau de collaboration entre le service de fiscalité de la Mairie et la DGI ; • Niveau de mobilité des agents fiscaux ; • Niveau d'évolution annuelle des recettes collectées ; • Nombre d'agents fiscaux recrutés et formés ; • Nombre de visites domiciliaires de réévaluation de la valeur locative des immeubles réalisées ;

Domaines d'intervention	Objectifs spécifiques	Indicateurs d'objectifs	Indicateurs de suivi
Justice, sécurité et société civile	SP5.2 : Préservation des acquis démocratiques et garanti de l'éducation citoyenne	• Nombre de contre-venants à la loi pris en charge; • Niveau de participation des OCB à la vie communautaire et politique ; • Conseil de développement communal fonctionnel ; • Niveau d'importance accordé au document de politique publique sur la consultation et la participation citoyenne respecté ; • Gouvernance tripartite opérationnelle ; • Société civile fonctionnelle ;	• Nombre de protocoles d'accord signés ; • Nombre de lettres d'intention obtenues ; • Nombre de rencontres organisées par le Conseil de Sécurité Communale ; • Pourcentage d'exécution des travaux de construction du sous-commissariat de la troisième section Mornet ; • Pourcentage de construction d'un tribunal de paix à Labruyère ; • Pourcentage d'exécution des travaux de construction des complexes administratifs de Camp-Louise, de Soufrière, de Labruyère, du centre-ville et de Mornet ; • Niveau d'élaboration et d'exécution du plan de sécurité ; • Nombre d'OCB accompagnées dans l'élaboration des statuts et des règlements internes ; • Nombre d'OCB enregistrées légalement ; • Nombre d'OCB formées en maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre des actions du PCD ; • Nombre de séances de consultation réalisées auprès des structures organisées de la société civile;
Genre et inclusion sociale	SP6.1 : Protection des personnes vulnérables et promotion de l'inclusion sociale	• Niveau de participation des femmes à la vie publique ; • Niveau de parité homme/femme dans les activités économiques, sociales et politiques ;	• Nombre de protocoles d'accord signés ; • Nombre de lettres d'intention obtenues ; • Nombre d'activités de promotion de l'équité de genre réalisées ;

Domaines d'intervention	Objectifs spécifiques	Indicateurs d'objectifs	Indicateurs de suivi
			- Niveau d'adaptation des bâtiments publics et privés aux personnes en situation d'handicap au niveau de la commune ; - Fréquence d'implication des organisations de défense des droits de l'enfance et de lutte contre la domesticité ;
	SP 6.2. Promotion de l'équité de genre et facilitation de l'autonomisation des femmes	- Pourcentage de femmes à occuper un poste de responsabilité dans l'administration publique locale ; - Taux de scolarisation des filles ; - Pourcentage de filles à prolonger leur cycle d'étude ;	- Nombre de Protocoles d'accord signés ; - Nombre de lettres d'intention obtenues ; - Nombre d'organisations de femmes appuyées techniquement et financièrement ; - Nombre de femmes entrepreneures formées sur le développement de l'entrepreneuriat féminin ;



ACTUALISATION DU PCD DE DEUXIÈME GÉNÉRATION

L'actualisation du Plan Communal de Développement sera réalisée de manière cyclique tous les trois à cinq ans. Elle consistera en un bilan de la mise en œuvre du PCD et l'adaptation des actions par rapport aux changements observés et aux progrès réalisés en matière de développement en tenant compte du contexte économique, social et politique qui prévaudra au moment de la révision du document. Après les cinq années de mise en œuvre du PCD, la municipalité procédera à la révision complète du document pour aboutir à son actualisation.



ANNEXES

Annexe 1

PROGRAMMES, ACTIONS DE L'ADMINISTRATION CENTRALE ET DES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR 2022-2027

Il importe de souligner que les actions de développement de la commune ne relèvent pas uniquement des compétences des collectivités territoriales. L'administration centrale, les acteurs économiques et les organisations de la société civile sont donc des acteurs incontournables dans l'animation de développement de la commune. Etant donné que les actions tombant sur les épaules de la commune sont consignées dans le tableau # 72. Il est à noter que dans le tableau ci-dessous, les actions en couleur noire sont attribuées à l'administration centrale et celles de couleur verte sont du secteur économique.

Objectif général : Objectif général du PCD : « Dynamiser l'économie locale en valorisant les potentialités des filières porteuses et assurer le bien-être de la population à travers des services de base liés à l'aménagement, la structuration du territoire et le renforcement des capacités techniques, opérationnelles et institutionnelles des services déconcentrés de l'Etat ainsi que les organes des collectivités territoriales. »

TABLEAU 76.- : Programmes et actions de l'administration centrale et du secteur économique pour 2022-2027

Actions	Localisation			Extrants
	C	CV	Sec	
PROGRAMME 1 : ORGANISATION ET PROTECTION DU TERRITOIRE				
SP 1.1 : AMÉNAGEMENT ET STRUCTURATION DE L'ESPACE COMMUNAL				
A1.1.2. : Installation de panneaux signalétiques ;	X			E1.1.2. : Des panneaux signalétiques sont installés ;
A1.1.6. : Réalisation d'enquêtes sur les conditions de vie des ménages	X			E.1.1.6. : Des enquêtes sont réalisées sur les conditions de vie des ménages ;
SP 1.2 : DÉVELOPPEMENT ET MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES				
A1.2.3. : Construction du circuit reliant Lassoudray, Raymond et Platon chevalier ;			X	E1.2.3. : Le circuit reliant Lassoudray et Platon Chevalier est construit ;
A1.2.4. : Construction du circuit de 1,2 km reliant ile-Adam à carrefour Duty			X	E1.2.4. : Le circuit reliant Ile-adam et Carrefour Duty est construit ;
A1.2.5. : Construction de 10 km de route reliant Labruyère à soufrière ;			X	E1.2.5. : Le circuit reliant Labruyère et Soufrière est construit ;
A1.2.8. : Construction du circuit de 9 km reliant Labruyère à Grosse Roche (Grande Ravine.)			X	E1.2.8. : Le circuit de 9 km reliant Labruyère et Grande Ravine est construit ;

Actions	Localisation			Extrants
	C	CV	Sec	
A1.2.16. : Construction d'un ponceau sur la ravine de Mouscadi				E1.2.16. : Un ponceau est construit sur la ravine de Mouscadi ;
A1.2.21. : Drainage de l'eau de Bas Berno vers pont Calice ;			X	E1.2.21. : L'eau de Bas Berno est drainée vers pont Calice ;
A1.2.23. : Drainage de la Ravine de Cocoyer vers Bas Berno ou Bas Fevre ;			X	E1.2.23. : La ravine de cocoyer est drainée vers Bas Berno ou Bas Fevre ;
A1.2.24. : Construction du pont de Bas fevre reliant Bas-Dehenne ;			X	E1.2.24. : Le pont reliant bas fevre et bas Dehenne est construit ;
A1.2.25. : Drainage de l'eau de la zone Fabien vers le dalot de Bas-Dehenne ;			X	E1.2.25. : L'eau de la zone Fabien est drainée vers le Dalot de Bas-Dehenne ;
A1.2.26. : Drainage de l'eau de Haut-Dehenne vers Pont-Taureau ;			X	E1.2.26. : L'eau de Haut-Dehenne est drainée vers Pont-Taureau ;
A1.2.28. : Finalisation de construction de la route du tourisme ;			X	E1.2.28. : La construction de la route du tourisme est finalisée ;
A1.2.29. : Construction de 1.5 km de route conduisant à Lakou Campeche			X	E1.2.29. : 1.5 km de route conduisant à Lakou Campeche est construit ;
A1.2.30. : Construction de 200 km de routes agricoles ;			X	E1.2.30. : 200 km de routes agricoles sont construits ;
A1.2.32. : Organisation de 10 séances de formation pour 500 jeunes sous l'utilisation des matériels NTIC ;	X			E1.2.32. : Des jeunes sont formés sur l'utilisation de matériels des NTIC ;
A1.2.33. : Augmentation de la couverture des réseaux téléphoniques en installant des antennes et des relais à coupe-à-David, à soufrière, à papillon, à vielle terre, à grosse roche, à ravine Georges et l'augmentation du débit de l'internet à travers la commune ;	X			E1.2.33. : La couverture des réseaux téléphoniques et le débit de l'internet sont augmentés à travers la commune en installant des antennes et des relais à coupe-à-David, à soufrière, à papillon, à vielle terre, à grosse roche et à ravine Georges ;
A1.2.34. : Installation des fibres optiques dans la commune.	X			E1.2.34. : Des fibres optiques sont installées dans la commune ;
A1.2.35. : Établissement et maintenance des panneaux de signalisation pour la gestion de la circulation verticale	X			E1.2.35. : Des panneaux de signalisation sont établis pour la gestion de la circulation verticale ;
A1.2.36. : Construction de deux dos d'âne sur la route du tourisme pour la limitation des vitesses;		X		E1.2.36. : Deux dos d'âne sont construits sur la route du tourisme pour la limitation des vitesses ;
A1.2.44. : Recrutement des ingénieurs électriques et des techniciens pour assurer les mises en place et les maintenances du système ;	X			E1.2.44. : Des ingénieurs électriques et des techniciens sont recrutés pour assurer les mises en place et la maintenances du système ;
A1.2.48. : Organisation des sessions de formation semestrielle pour les techniciens de la centrale électrique;	X			E1.2.48. : Des sessions de formation semestrielles sont organisées pour les techniciens de la centrale électrique ;

Actions	Localisation			Extrants
	C	CV	Sec	
PROGRAMME 2 : AMÉLIORATION DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES				
SP 2.1 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ				
A2.1.7. : Construction d'un centre de compostage de déchets organiques à Laplagne ;			X	E2.1.7.. : Un centre de compostage de déchets organiques est construit à Laplagne ;
A2.1.9. : Curage de 10 km d'ouvrages d'assainissement ;	X			E2.1.9. : Des ouvrages d'assainissement sont curés ;
A2.1.12. : Construction d'un complexe de toilettes, douches et chatodo pour 5000 ménages ;	X			E2.1.12. : Un complexe de toilettes douches et chatodo pour 5000 ménages est construit ;
A2.1.15. : Construction d'un site de décharge sur le périmètre de Saint Michel Plage ;			X	E2.1.15. : Un site de décharge est construit sur la plage de saint Michel ;
A2.1.17. : Mise en place de six (6) micro-forêts de trente (30) ha au niveau de chaque section communale ;			X	E2.1.17. : Six (6) micro-forêts de trente (30) ha sont mises en place au niveau de chaque section communale ;
A2.1.18. : Création d'une forêt énergétique de 100ha à coupe-a-David ;			X	E2.1.18. : Une forêt énergétique de cent (100) ha est créée à coupe-à-David ;
A2.1.19. : Conservation des sols et reboisement de 100 km ² de bassins versants dans les six sections communales			X	E2.1.19. : Des travaux de conservation de sols et de reboisement de cent (100) km ² de bassins versants sont entrepris dans les six sections communales sont reboisés ;
A2.1.20. : Recrutement et formation des agents forestiers ;	X			E2.1.20. : Des agents forestiers sont recrutés et formés
A2.1.21. : Mise en place de périmètre de protection de 10 sources à régime permanent ;			X	E2.1.21. : Des périmètres de protection de 10 sources à régime permanent ;
A2.1.22. : Subvention de matériels fonctionnant au GPL pour 1000 familles à condition de vie socioéconomique modeste ;	X			E2.1.22. : 1000 familles à condition socioéconomique de vie modeste sont subventionnées pour des matériels fonctionnels au GPL ;
A2.1.23. : Subvention de l'achat du gaz propane pour lutter contre l'abatage des arbres ;	X			E2.1.23. : L'achat du gaz propane est subventionné pour lutter contre l'abattage des arbres ;
SP2.2 : DÉVELOPPEMENT DE LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET LUTTE CONTRE LES DÉRÈGLEMENTS CLIMATIQUES				
A2.2.3. : Renforcement des capacités d'intervention du Centre d'Opération d'Urgence Communale (COUC)		X		E2.2.3. : Les capacités d'intervention du COUC sont renforcées ;

Actions	Localisation			Extrants
	C	CV	Sec	
A2.2.4. : Création des comités locaux de protection civile à Camp-Louise, à soufrière, à Grande Ravine et à Coupe-a-David ;			X	E2.2.4. : Un comité local de protection civile est créé à Camp-Louise, soufrière, a Grande Ravine et a Coupe-à-David
A2.2.5. : Recrutement et nomination des agents de sauvetage/ brigadiers ;			X	E2.2.5. : Des agents de sauvetage sont recrutés et nommés ;
A2.2.11. : Mise en place d'un programme de formation continue pour les brigadiers et les agents de protection civile ;	X			E2.2.11. : Un programme de formation continue est mis en place pour les brigadiers et les agents de protection civile ;
A2.2.13. : Construction de 100 unités de logements sociaux dont 50 dans la localité Mathone et 50 à Pillatre ;			X	E2.2.13. : 100 unités de logements sociaux sont construites dans les localités de Mathone et de Pillatre ;
A2.2.15. : Réhabilitation et augmentation de la résilience de 100 maisons vulnérables aux aléas sismiques et cycloniques ;	X			E2.2.15. : La résilience de 100 maisons vulnérables aux aléas sismiques et cycloniques est augmentée par leur réhabilitation ;
PROGRAMME 3 : PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT ET DU DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX PÔLES ÉCONOMIQUES				
SP3.1 : DÉVELOPPEMENT ET AMÉLIORATION DES SECTEURS D'ACTIVITÉS TRADITIONNELLES DE L'ÉCONOMIE				
A3.1.1.: Accompagnement technique et financier de 1500 agriculteurs dans la production, la conservation et l'exploitation des semences agricoles sur 4 séances semestriellement.	X			E3.1.1. : Les agriculteurs sont accompagnés techniquement et financièrement dans la production, la conservation et l'utilisation des semences ;
A3.1.2. : Mise en place d'un fond de crédit agricole local pour faciliter l'investissement dans le secteur ;	X			E3.1.2. : Un fond de crédit agricole local est mis en place pour faciliter l'investissement dans le secteur ; ;
A3.1.5. : Réaménagement du système d'irrigation de Grison-Garde ;			X	E3.1.5. : Le système d'irrigation de Grison-Garde est réaménagé ;
A3.1.6. : Réaménagement du système d'irrigation de Matonne ;			X	E3.1.6. : Le système d'irrigation de Matonne est réaménagé ;
A3.1.7. : Augmentation des parcelles irriguées de Grison-Garde ;			X	E3.1.7. : Les parcelles irriguées de Grison-Garde sont augmentées ;
A3.1.8. : Curage semestriel des canaux d'irrigation de Grison-Garde et de Matonne ;			X	E3.1.8. : Les canaux d'irrigation de Grison-Garde et de Mathone sont curés ;
A3.1.9. : Don de 40 pompes à énergie solaire au Bureau agricole communal ;	X			E3.1.9. : Le bureau agricole communal bénéficie un don de 40 pompes à énergie solaire ;
A3.1.10. : Mise en place au niveau du BAC d'un bureau de suivi et d'évaluation ;	X			E3.1.10. : Un bureau de suivi et d'évaluation est mis en place au niveau du BAC;

Actions	Localisation			Extrants
	C	CV	Sec	
A3.1.11. : Augmentation du nombre de services et Renforcement du personnel du BAC de : un (1) responsable de production et de santé animale, un (1) responsable de pêche végétale et un (1) responsable des ressources naturelles et une salle de conférence ;	X			E3.1.11. : Le nombre de services et du personnel du BAC est augmenté et renforcé de (1) responsable de production et de santé animale, un (1) responsable de pêche végétale et un (1) responsable des ressources naturelles et une salle de conférence ;
A3.1.12. : Création de 12 pépinières capable de produire 2 000 000 arbres par an ;			X	E3.1.12. : 12 pépinières pouvant produire 2 000 000 arbres sont créés ;
A3.1.13. : Étude et construction de 3 lacs collinaires au niveau de la commune ;	X			E3.1.13. : Une étude est réalisée et la construction de 3 lacs collinaires est réalisée au niveau de la commune ;
A3.1.14. : Construction d'une école technique agricole au niveau de Pillatre			X	E3.1.14. : Une école de technique agricole est construite au niveau de Pillatre ;
A3.1.16. : Acquisition de 6 tracteurs, 6 motoculteurs et 6 moissonneuses-batteuses, pioches, râteliers, houes, barres à mine, brouettes pour pouvoir renforcer le secteur agricole;			X	E3.1.16. : 6 tracteurs, 6 motoculteurs et 6 moissonneuses batteuses, des pioches, des râteliers, des houes, des barres a mine et des brouettes sont acquis pour renforcer le secteur agricole ;
A3.1.20. : Mise en place de 4 boutiques agricoles pour faciliter l'accès aux intrants, plantules et à semences améliorées;	X			E3.1.20. : Quatre boutiques agricoles sont implantées pour faciliter l'accès aux intrants, aux plantules et aux semences ;
A3.1.22. : Formation de 300 agriculteurs à raison de 50 pour chaque unité spatiale en sylviculture, agroforesterie et technique de restauration de sol;			X	E3.1.22. : 350 agriculteurs sont formés en sylviculture, agroforesterie et technique de restauration ;
A3.1.23. : Mise en place des forages collectifs pour augmenter les superficies irriguées de la commune ;			X	E3.1.23. : Des forages collectifs sont mis en place pour augmenter les superficies irriguées de la commune;
A3.1.24. : Utilisation des débris de la mer pour la fabrication de compost ;	X			E3.1.24. : Des débris de la mer sont utilisés pour la fabrication de compost ;
A3.1.27. : Augmentation de l'effectif d'agents vétérinaires au nombre de 12 à raison de deux par section communale ;	X			E3.1.27. : Le nombre de vétérinaires est augmenté jusqu'à douze.
A3.1.35. : Accompagnement de 2000 ménages à raison de 285 par unité spatiale par la distribution de pondouses au niveau des sections communales ;	X			E3.1.35 : 2000 ménages à raison de 285 par unité spatiale sont accompagnés par la distribution de pondouses au niveau des sections communales ;

Actions	Localisation			Extrants
	C	CV	Sec	
A3.1.37. : Organisation des campagnes de vaccination trimestrielles au profit des cheptels bovin, caprin ;	X			E3.1.37. : Des campagnes de vaccination trimestrielles sont organisées au profit des cheptels bovin, caprin,
A3.1.42. : Organisation de 3 séances de formation annuelle au profit des jeunes sur les métiers de la mer au niveau de la 1 ^{ère} et de la 2 ^e sections ;			X	E3.1.42. : Des jeunes de Camp-Louise et de Bas-Acul sont formés sur le métier de la mer ;
A3.1.43. : Réalisation de 4 séances de formation annuelle pour 200 pêcheurs sur la préservation des écosystèmes marins.			X	E3.1.43. : Des pêcheurs sont formés sur la préservation des écosystèmes marins ;
A3.1.45. : Mise en place de 4 ateliers de construction et de réparation de matériels et d'équipements de pêche à Pillatre ;			X	E3.1.45. : Quatre ateliers de construction et de réparation de matériels et d'équipements de pêche sont mis en place à Pillatre ;
A3.1.47. : Don de 40 gilets de sauvetage et de 2 balances aux associations de pêcheurs ;			X	E3.1.47. : Quarante (40) gilets de sauvetages sont accordés au profit des associations de pêche;
A3.1.48. : Acquisition d'un bateau de pêche au profit des pêcheurs de la région du Nord ;	X			E3.1.48. : Un bateau de pêche est acquis au profit des pêcheurs de la région du Nord ;
A3.1.51. : Acquisition de deux (2) Fly boat à cales réfrigérées aux associations des pêches ;	X			E3.1.51. : Deux (2) Fly boat à cales réfrigérées sont accordés aux associations des pêches de la commune ;
A3.1.53. : Recrutement de deux techniciens municipaux pour assurer le contrôle de l'exploitation des carrières ;	X			E3.1.53. : Deux techniciens municipaux sont recrutés pour assurer le contrôle de l'exploitation des carrières ;
A3.1.54 : Formation de 50 exploitants de carrières à travers la commune ;			X	E3.1.54 : Cinquante (50) exploitants de carrières sont formés
SP3.2 : VALORISATION DES POTENTIALITÉS DES SECTEURS SECONDAIRES ET TERTIAIRES DE L'ÉCONOMIE LOCALE.				
A3.2.2. : Remise en fonction et redynamisation des usines Apoleg et Pasta Teresa à Grison-Garde ;			X	E3.2.2. : Les usines Apoleg et Pasta Teresa à Grison-Garde sont redynamisées et fonctionnelles;
A3.2.3. : Opérationnalisation de la guildiverie de la deuxième section bas de l'Acule ;			X	E3.2.3. : La guildiverie de la deuxième section est opérationnelle ;
A3.2.11. : Mise en place d'un fond pour appuyer les PME/PMI au cours de la première année de lancement ;	X			E3.2.11. : Un fond est mis en place pour appuyer les PME/PMI au cours la première année de lancement ;
A3.2.13. : Organisation de formation de 300 commerçant-e-s sur 4 séances trimestrielle sur gestion des affaires, le profit et l'entrepreneuriat ;	X			E3.2.13. : Trois cents (300) commerçants sont formés sur la gestion des affaires et l'entrepreneuriat ;
A3.2.16. : Organisation d'une foire artisanale communale à Pillatre chaque 8 septembre ;			X	E3.2.16. : Une foire artisanale communale est organisée à Pillatre chaque 8 septembre ;

Actions	Localisation			Extrants
	C	CV	Sec	
A3.2.18. : Assainissement des côtes et transformation des débris du milieu marin pour développer l'économie bleue ;	X			E3.2.18. : Les côtes sont assainies et les débris marins sont transformés pour développer l'économie bleue;
A3.2.20.: Création d'une association entre les artisans d'Acoul-du-Nord et de Labadie pour la vente des produits artisanaux ;	X			E3.2.20. : Une association est créée entre les artisans de l'Acoul et de ceux de Labadie pour la vente des produits artisanaux ;
A3.2.24. : Réalisation de deux activités semestrielles liées au développement littéraire notamment : jeux de correspondance, concours de poésie, festi génie ;	X			E3.2.24. : Deux activités semestrielles liées aux jeux de développement littéraire notamment : jeux de correspondance, concours de poésie, festi génie sont réalisées ;
A3.2.26 : Aménagement et structuration des sites touristiques : St Michel Plage, Grotte Sanite, Tombe de Louis-Pierrot, baie de l'Acoul, Lakou Campeche, crête-rouge, Fort Romain, barrique du centre-ville et de Marc-Arthur, bassin bookman, Eau blanche, bassin Mulâtre, Gran caille, etc.			X	E3.2.26. : Les sites touristiques St Michel Plage, Grotte Sanite, Tombe de Louis-Pierrot, baie de l'Acoul, Lakou Campeche, crête-rouge, Fort Romain, barrique du centre-ville, de Marc-Arthur, bassin bookman, Eau blanche, bassin Mulâtre, Grand caille sont aménagés et structurés ;
A3.2.27. : Construction de 20 km de route en terre battue conduisant aux sites touristiques et aux patrimoines ;			X	E3.2.27. : 20 km de route en terre battue sont construits ;
A3.2.28. : Augmentation des capacités d'accueil de la commune par la construction trois (3) hôtels de 3 ou 4 hibiscus respectant les normes touristiques au centre-ville, à Bas de l'Acoul et à camp-Louise ;			X	E3.2.28. : La capacité d'accueil de la commune est augmentée par la construction trois (3) hôtels et deux (2) restaurants respectant les normes touristiques
A3.2.29. : Construction de deux (2) restaurants de haute gamme à Camp-Louise et au centre-ville ;	X			E3.2.29. : Deux (2) restaurants de haute gamme sont construits à Camp-Louise et au centre- ville ;
A3.2.34. : Réhabilitation du complexe hôtelier M&M de Camp-Louise ;			X	E3.2.34. : Le complexe hôtelier M&M de camp-Louise est réhabilité ;
A3.2.35. : Erection des statues des arawak et de Christophe Colomb à proximité de la baie de l'Acoul ;			X	E3.2.35. : Des statues de Christophe Colomb et des arawak sont érigées à proximité de la baie de l'Acoul ;
A3.2.36. : Organisation de foires annuelles d'agri-transformation ;	X			E3.2.36. : Des foires annuelles d'agri-transformation sont organisées ;
A3.2.38. : Réalisation des événements de réhabilitation de valeurs touristiques et les mémoires des personnalités importantes de la commune ;	X			E3.2.38. : Des événements sont réalisés pour réhabiliter les valeurs touristiques et les mémoires des personnalités importantes de la commune;
A3.2.40. : Requalification du bâti de l'église catholique d'Acoul-du-Nord ;		X		E3.2.40. : Le bâti de l'église catholique d'Acoul-du-Nord est requalifié ;

Actions	Localisation			Extrants
	C	CV	Sec	
A3.2.42. : Construction des monuments commémoratifs des postes militaires de Cagnette, de Saint Michel pour les ériger en lieu de mémoire ;			X	E3.2.42. : Des monuments commémoratifs des postes militaires de Cagnette, de Saint Michel sont érigés en lieu de mémoire ;
A3.2.43. : Affichage d'un écriteau résumant l'histoire de pierrot à l'entrée de cité de Pierrot ;			X	E3.2.43. : Un écriteau résumant l'histoire de Pierrot est affiché à l'entrée de cité Pierrot ;
A3.2.56. : Construction d'un circuit de tourisme reliant La baie de l'Acul, Labadie et Fort-Liberté.	X			E3.2.56. : Un circuit de tourisme reliant La baie de l'Acul, Labadie et fort-Liberté est construit;
A3.2.58. : Formation de 10 guides touristiques	X			E3.2.58. : 10 guides touristiques sont formés ;
A3.2.59. : Construction d'un espace d'accueil sur le site de Fort Romain (fodawomen) ;				E3.2.59. : Un espace d'accueil est construit sur le site de Fort-Romain ;
A3.2.60. : Réhabilitation du clocher en miel du Président Louis Pierrot ;				E3.2.60. : Le clocher en miel du président Louis Pierrot est réhabilité ;
A3.2.61. : Mise en place des panneaux de signalisation spéciale aux carrefours d'entrée des sites, indiquant leur nature et leur distance.				E3.2.61. : Des panneaux de signalisation spéciale aux carrefours d'entrée des sites, indiquant leur nature et leur distance.
PROGRAMME 4 : AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE				
SP4.1 : AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ÉDUCATION ET FACILITATION DE L'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ				
A4.1.1. : Nomination des enseignant-e-s des écoles publiques				E4.1.1 : Les enseignants-es des écoles publiques sont nommés-es ;
A4.1.3. : Renforcement des capacités de 15 établissements publics (12 fondamentales et 3 Lycées) en matériels pédagogiques et didactiques à raison de 300 chaises, 10 tableaux, 5 bureaux, et 5 classeurs métalliques par établissements;	X			E4.1.3. : 15 établissements publics(12 fondamentales et 3 Lycées) sont renforcés en matériels pédagogiques et didactiques à raison de 300 chaises, 10 tableaux, 5 bureaux, et 5 classeurs métalliques sont renforcés ;
A4.1.9. : Acquisition de véhicules au profit du Bureau du District Scolaire (BDS) pour faciliter les supervisions dans les écoles fondamentales ;		X		E4.1.9. : Des motocyclettes sont accordées au Bureau du District Scolaire (BDS) pour faciliter les supervisions dans les écoles fondamentales ;
A4.1.10. : Recrutement de 6 inspecteurs de zones à raison de 1 par section communale ;	X			E4.1.10. : 6 inspecteurs de zones sont recrutés à raison de 1 par section communale ;
A4.1.11. : Révision à la hausse du salaire des enseignant-e-s ;	X			E4.1.11. : Le salaire des enseignant-es est révisé à la hausse;;
A4.1.12. : Réalisation de 10 séances de formation continue au profit de 500 enseignant-e-s des écoles publiques et non publiques ;	X			E4.1.12. : 10 séances de formation continue sont réalisées au profit de 500 enseignantes des écoles publiques et non publiques ;

Actions	Localisation			Extrants
	C	CV	Sec	
A4.1.13. : Réalisation de 10 séances de formation au profit de 200 enseignant-e-s sur l'approche par compétence et les nouvelles matières relatives au nouveau secondaire haïtien ;	X			E4.1.13. : 10 séances de formation sont réalisées au profit de 200 enseignant-e-s sur l'approche par compétence et les nouvelles matières relatives au nouveau secondaire haïtien
A4.1.16. : Mise en place et opérationnalisation de 7 centres d'alphabétisation et d'éducation populaire dont 1 au niveau de chaque unité spatiale ;	X			E4.1.16. : 7 centres d'alphabétisation et d'éducation populaire sont mis en place dont 1 au niveau de chaque unité spatiale ;
A4.1.17. : Réhabilitation de 4 écoles publiques notamment école nationale de Grison-Garde, école nationale La sagesse d'Acul-du-Nord, école nationale de Lafond, école de belle-Hôtesse ;	X			E4.1.17. : 4 écoles publiques sont réhabilitées notamment école nationale de Grison-Garde, école nationale La sagesse d'Acul-du-Nord, école nationale de Lafond, école de belle-Hôtesse ;
A4.1.18. : Insertion de filières de haute couture, de natation dans les écoles professionnelles et construction de bâtiments dans la formation professionnelle des écoles ;	X			E4.1.18. : Des filières de haute couture, de natation et construction de bâtiments sont insérées dans le cursus de la formation professionnelle des écoles ;
A4.1.19. : Implantation d'une école de conduite et de réparation d'engins lourds dans la commune ;	X			E4.1.19. : Une école de conduite et de réparation d'engins lourds est implantée dans la commune ;
A4.1.20. : Mise en place d'infirmes dans les écoles fondamentales publiques	X			E4.1.20. : Des infirmeries sont installées dans les écoles fondamentales publiques ;
A4.1.21. : Construction du Bureau du District Scolaire	X			E4.1.21. : Le Bureau du district scolaire est construit ;
A4.1.23. : Mise en place d'unité d'assistance psychologique dans les institutions scolaires publiques et non publiques ;	X			E4.1.23. : Une unité d'assistance psychologique est mise en place dans les institutions scolaires publiques et non publiques ;
A4.1.24. : Clôture de l'école nationale de Labruyère ;			X	E4.1.24. : École nationale de Labruyère est clôturée ;
A4.1.27. : Construction du bâtiment logeant l'école nationale de Fort-Laudin			X	E4.1.27. : Ecole nationale de Fort – Laudin est construite ;
A4.1.28. : Achèvement de la construction du bâtiment logeant l'école nationale de Querou/Soufrière ;			X	E4.1.28. : Une école nationale est construite à Querou ;
A4.1.29. : Construction du bâtiment logeant l'école Boukman de Duty ;	X			E4.1.29. : Le bâtiment logeant l'école Bookman de Duty est construit ;
A4.1.31. : Acquisition de 5 autobus au bénéfice de la commune pour assurer transports des élèves des sections communales et du centre-ville ;	X			E4.1.31. : Cinq bus sont accordés à la commune pour assurer le transport des élèves des sections communales et du centre-ville ;

Actions	Localisation			Extrants
	C	CV	Sec	
A4.1.32. : Construction d'un centre technique professionnel à vocation d'abris provisoire.	X			E4.1.32. : Un centre technique professionnel à vocation d'abris provisoire est construit.
A4.1.35. : Installation d'un laboratoire communal physique, chimique, biologique et Informatique au sein des Lycées de la commune ;	X			E4.1.35. : Un laboratoire communal physique, chimique, biologique et Informatique est installé au sein des Lycées de la commune ;
A4.1.36. : Construction de 3 parcs d'attraction au niveau des trois lycées de la commune ;	X			E4.1.36. : 3 parcs d'attraction sont construits au niveau des Lycées de la commune ;
A4.1.37. : Construction d'une école de petite enfance à Labruyère ;			X	E4.1.37. : Une école de petite enfance est construite à Labruyère ;
A4.1.38. : Organisation de 5 séances de formation au profit de 500 jeunes sur l'importance de l'art et l'écriture ;	X			E4.1.38. : 5 séances de formation sont organisées au profit de 500 jeunes sur l'importance de l'art et l'écriture ;
A4.1.43. : Construction d'un centre communautaire de santé à Bas de l'Acul ;			X	E4.1.43. : Un centre de santé communautaire est construit à Bas de l'Acul ;
A4.1.45. : Agrandissement du Centre de Santé de Grison-Garde ;			X	E4.1.45. : Le centre de santé de Grison-Garde est agrandi;
A4.1.48. : Affectation de 3 médecins et de 5 infirmières au centre de santé de Grison-Garde ;			X	E4.1.48. : 3 médecins et 5 infirmières sont affectés au centre santé de Grison-Garde ;
A4.1.50. : Renforcement, formation, et équipement des agents de santé communautaires polyvalents et les matrones;	X			E4.1.50. : Les agents de santé communautaire polyvalents et les matrones sont renforcés, formés et équipés ;
A4.1.51. : Equipement des centres de santé en matériels et équipements medicotechniques modernes ;	X			E4.1.51. : Les centres de santé sont équipés en matériels et équipements modernes ;
A4.1.52. : Approvisionnement régulier des structures sanitaires en médicaments et intrants ;				E4.1.52. : Les structures sanitaires sont régulièrement approvisionnées en médicaments et intrants ;
A4.1.53. : Installation d'un service de réhabilitation physique et de prise en charge psychologique dans les trois centres de santé publics à lits;	X			E4.1.53. : Un (1) service de réhabilitation physique et de prise en charge psychologique sont installés dans les centres de santé publique à lits;
A4.1.54. : Renforcement du personnel du centre de santé de Grison-Garde de 3 techniciens laboratoire, 1 caissier, 1 archiviste, 1 gardien et 2 ménagères ;		X		E4.1.54. : Le personnel du centre de santé de Grison-Garde est renforcé en y affectant 3 techniciens laboratoire, 1 caissier, 1 archiviste, 1 gardien et 2 ménagères ;
A4.1.55 : Affectation d'une ambulance du centre ambulancier national (CAN) aux institutions de santé de la commune ;	X			E4.1.55. : Une ambulance du centre ambulancier national (CAN) est affectée aux institutions de santé de la commune ;

Actions	Localisation			Extrants
	C	CV	Sec	
A4.1.57. : Campagnes de sensibilisation de la population aculoise sur la nutrition et la pyramide alimentaire haïtienne ;	X			E4.1.57. : Des campagnes de sensibilisation de la population aculoise sur la nutrition et la pyramide alimentaire haïtienne sont réalisées
A4.1.58. : Développement d'un partenariat entre les centres de santé et les naturalistes pour la référence des cas de maladies ;	X			E4.1.58. : Un partenariat est développé entre les centres de santé et les naturalistes pour la référence des cas de maladies ;
A4.1.59. : Formation et équipement d'inspecteurs des centres de distribution et de vente de médicaments et produits alimentaires ;	X			E4.1.89. : Les inspecteurs des centres de distribution et de vente de médicaments et produits alimentaires sont formés et équipés ;
A4.1.60. : Campagne de sensibilisation de la population sur les dangers de la consommation des médicaments expirés et les produits avariés ;	X			E4.1.60. : La population est sensibilisée sur les dangers de la consommation des médicaments expirés et les produits avariés ;
A4.1.62. : Réalisation de 12 séances de formation semestrielle sur la procréation, la santé reproductive au profit de 2000 femmes et 4000 jeunes filles.	X			E4.1.62. : 12 séances de formation sont semestriellement réalisées sur la procréation, la santé reproductive au profit de 2000 femmes et 4000 jeunes filles.
A4.1.63. : Mise en place d'un programme de formation continue pour les médecins et les infirmières ;	X			E4.1.63. : Un programme de formation continue est mis en place au profit des médecins et des infirmières ;
SP4.2 : FACILITATION DU BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION ET DE L'ÉPANOUISSEMENT DES CITOYENS-NE-S				
A4.2.2. : Réhabilitation, renforcement et extension du système d'adduction d'eau de Grand-Fond (Laplagne)			X	E4.2.2. : Le système d'adduction d'eau de Grand-Fond est réhabilité, renforcé et étendu ;
A4.2.3. : Augmentation de la capacité du système d'adduction d'eau de haut Lamarre en augmentant les prises domiciliaires ;		X		E4.2.3. : La capacité du système d'adduction d'eau de haut Lamarre est augmentée ;
A4.2.4. : Construction de deux réservoirs de grand diamètre supérieur à 10 pouces avec la source de « Grann-Sannit »	X			E4.2.4. : Deux réservoirs de grand diamètre supérieur à 10 pouces sont construits avec la source de « Grann-Sannit » ;
A4.2.5. : Élaboration d'un plan de gestion intégrée des ressources en eau ;	X			E4.2.5 : Un plan de gestion intégrée des ressources en eau est élaboré
A4.2.6 : Reconstruction et redimensionnement du réservoir de calvaire à 300 m ³ ;	X			E4.2.6. : Le réservoir du calvaire est reconstruit et redimensionné à 300 m ³ ;
A4.2.7. : Changement des lignes de distribution du système d'adduction du centre-ville de 3 pouces en 6 pouces ;		X		E4.2.7. : Les lignes de distribution du centre-ville sont changées de 3 pouces en 6 pouces ;
A4.2.8. : Construction de deux puits artésiens à matonne ;			X	E4.2.8. : Deux puits artésiens sont construits à Matonne ;

Actions	Localisation			Extrants
	C	CV	Sec	
A4.2.9. : Distribution de kits et de matériels de traitement et de conservation de l'eau à 5000 ménages ;	X			E4.2.9. : Des kits et des matériels de traitement et de conservation de l'eau sont distribués à la population
A4.2.10. : Construction d'un réseau mixte à Labruyère en installant un système de pompage à énergie solaire au réseau gravitaire de Labruyère ;			X	E4.2.10. : Un réseau mixte est construit à Labruyère en installant un système de pompage à énergie solaire au réseau gravitaire de Labruyère ;
A4.2.11. : Protection de la source « La source » de camp-Louise et construction de deux réservoirs avec des conduites de 6 pouces ;			X	E4.2.11. : La source « La source » est protégée et deux réservoirs de 6 pouces sont construits ;
A4.2.12. : Protection des sources « deskafe et dikotri » sur place avec un réservoir de 5 à 10 m ³ , au niveau de Soufrière ;			X	E4.2.12. : Les sources « deskafe et dikotri » sont protégées sur place avec un réservoir de 5 à 10 m ³ , au niveau de soufrière ;
A4.2.13. : Protection des sources « kanal et anbadlo Davi » sur place avec un réservoir de 5 à 10 m ³ , au niveau de la Coupe-à-David ;			X	E4.2.13. : Les sources « Kanal et anbadlo davi » sont protégées sur place avec un réservoir de 5 à 10 m ³ , au niveau de la Coupe-à-David ;
A4.2.14. : Campagnes de sensibilisation et accompagnement de la population sur les méthodes de traitement et d'assainissement de l'eau ;	X			E4.2.14. : La population est sensibilisée et accompagnée sur les méthodes de traitement et d'assainissement de l'eau ;
A4.2.17. : Don de 50 pompes à 50 établissements scolaires de la commune ;	X			E4.2.17. : 50 pompes sont accordés à 50 établissements scolaires ;
A4.2.23. : Aménagement du terrain sportif à Pillatre			X	E4.2.23. : Le terrain sportif de Pillatre est aménagé ;
A4.2.24. : Construction d'un terrain sportif au centre-ville ;		X		E4.2.24. : Un terrain sportif est construit au centre-ville ;
A4.2.26. : Intégration d'une filière de formation en natation au niveau des écoles professionnelles ;			X	E4.2.26. : Une filière de formation en natation est intégrée dans les programmes des écoles professionnelles ;
A4.2.29. : Campagne de sensibilisation des leaders religieux, des fidèles et des adeptes au civisme, à la citoyenneté et à la participation aux efforts de développement ;	X			E4.2.29. : Des campagnes de sensibilisation des leaders religieux, des fidèles et des adeptes à participer aux activités liées au développement de la commune sont réalisées.
A4.2.31. : Construction d'un sanctuaire à « Lakou » Campêche ;			X	E4.2.31. : Un sanctuaire est construit à « Lakou » Campêche ;
A4.2.34. : Construction d'un sanctuaire sur les ruines de Sainte Antoine de Padou à Soufrière ;			X	E4.2.34. : Un sanctuaire est construit à soufrière sur les ruines de Sainte Antoine de Padou.
A4.2.35. : Organisation annuelle des festivals vodou			X	E4.2.35. : Organisation annuelle des festivals vodou ;

Actions	Localisation			Extrants
	C	CV	Sec	
A4.2.36. : Redynamisation des associations des « hougans » de la commune ;			X	E4.2.36. : Les associations des hougans sont redynamisées ;
A4.2.37. : Fédération des leaders religieux pour des interventions de développement communes ;	X			E4.2.37. : Les leaders religieux sont fédérés pour des interventions de développement communes ;
A4.2.38. : Construction d'un centre d'appui à la tolérance et la diversité culturelle disposant d'un espace funéraire pour les non révérencieux ;			X	E4.2.38. : Un centre d'appui à la tolérance et la diversité culturelle disposant d'un espace funéraire pour les non révérencieux ;
A4.2.39. : Organisation des activités et des événements pour la revalorisation de la Notre dame de la Guadalupe à Labruyère ;			X	E4.2.39. : Des activités et des événements pour la revalorisation de la Notre Dame de la Guadalupe sont organisées ;
PROGRAMME 5 : PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE ET DU RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX DE LA PERSONNE				
SP5.1 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ORGANES DÉCONCENTRÉS ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES				
A5.1.4. : Renforcement et dynamisation des capacités techniques, institutionnelles et opérationnelles de l'Administration publique locale ;	X			E5.1.4. : Les capacités techniques, institutionnelles et opérationnelles de l'administration publique locale sont renforcées.
A5.1.5. : Amélioration de la qualité des services de l'administration municipale avec des matériels de bureaux dont 5 Laptops, 2 imprimantes, 1 scanner, 1 projecteur.		X		E5.1.5. : La qualité de service de l'administration municipale est renforcée avec des matériels de bureaux dont 5 Laptops, 2 imprimantes, 1 scanner, 1 projecteur ;
A5.1.12. : Mise en place d'une plateforme des collectivités pour le renforcement des relations institutionnelles entre l'administration locale et les services déconcentrés ;			X	E5.1.12. : Une plateforme des collectivités pour le renforcement des relations institutionnelles entre l'administration publique locale et les services déconcentrés est mise en place
A5.1.17. : Construction du bâtiment logeant les bureaux du CASEC et de l'ASEC de Bas de l'Acul à Pillatre ;			X	E5.1.17. : Un complexe administratif est construit pour loger les bureaux du CASEC et de l'ASEC de Bas de l'Acul à Pillatre ;
A5.1.19. : Don de matériels de bureau aux CASEC et aux ASEC ;			X	E5.1.19. : Les bureaux des CASEC et ASEC reçoivent des dons de matériels de bureau ;
A5.1.21. : Construction d'un complexe administratif logeant les bureaux ASEC, CASEC, Etat civil à Coupe-à-David ;				E5.1.21. Un complexe administratif logeant les bureaux ASEC, CASEC, Etat civil est construit à Coupe-à-David ;
A5.1.23. : Appui à l'organisation de 3 campagnes de sensibilisation et de mobilisation fiscale pour inciter les contribuables à répondre à leurs obligations fiscales ;	X			E5.1.23. : Un appui est donné à l'organisation de trois (3) campagnes de sensibilisation et de mobilisation fiscale pour inciter les contribuables à répondre à leurs obligations fiscales ;

Actions	Localisation			Extrants
	C	CV	Sec	
A5.1.24. : Renforcement des capacités opérationnelles de l'Agence Locale des Impôts (ALI).		X		E5.1.24. : Les capacités opérationnelles de l'Agence Locale des Impôts sont renforcées ;
A5.1.25. : Mise en place d'une politique fiscale en vue de renforcer les décisions prises en matière de fiscalité et d'éliminer l'incivisme fiscal ;		X		E5.1.25. : Une politique fiscale est mise en place en vue de renforcer les décisions prises en matière de fiscalité et d'éliminer l'incivisme fiscal ;
A5.1.26. : Affectation et nomination de secrétaires et officiers dans les bureaux d'état civil	X			E5.1.26. : Des secrétaires et officiers sont affectés et nommés dans les bureaux d'état civil
A5.1.27. : Renforcement des capacités des officiers d'état civil à travers un programme de formation continue ;	X			E5.1.27. : Les capacités techniques des officiers d'état civil sont renforcées.
A5.1.29. : Renforcement des capacités opérationnelles des bureaux d'état civil avec des registres, des matériels de bureaux et des fournitures de bureau ;	X			E5.1.29. : Les capacités opérationnelles des bureaux d'état civils sont renforcées avec des registres, des matériels de bureau et des fournitures de bureau ;
A5.1.30. : Réalisation de 6 campagnes de sensibilisation et de mobilisation pour 50 ménages au niveau de chaque section pour les inciter à déclarer la naissance de leurs progénitures et à produire la demande des actes de décès.	X			E5.1.30 : Six (6) campagnes de sensibilisation et de mobilisation pour 50 ménages au niveau de chaque section pour les inciter à déclarer la naissance de leurs progénitures et à produire la demande des actes de décès sont réalisées
A5.1.31. : Mise en place d'une structure de régularisation des actes de naissance et des sans-papiers ;	X			E5.1.31. : Une structure de régularisation des actes de naissance et des sans-papiers est mise en place;
A5.1.32. : Numérisation des services d'état civil de la commune ;	X			E5.1.32. : Les services d'état civil de la commune sont numérisés ;
SP5.2 : PRÉSERVATION DES ACQUIS DÉMOCRATIQUES ET GARANTIE L'ÉDUCATION CITOYENNE				
A5.2.5. : Affectation de deux huissiers au tribunal de paix de Grison-Garde ;			X	E5.2.5. : Deux huissiers sont affectés au tribunal de paix de Grison-Garde ;
A5.2.6. : Affectation d'une ménagère au tribunal de paix de Grison-Garde ;			X	E5.2.6. : Une ménagère est affectée au tribunal de paix de Grison-Garde ;
A5.2.7. : Affectation de policiers au tribunal de paix de Grison-Garde ;			X	E5.2.7. : Des policiers sont affectés au tribunal de paix de Grison-Garde ;
A5.2.8. : Installation de 10 panneaux de 300 Watts, un inverter de 1000 watts et 12 batteries au complexe administratif de Grison-Garde ;			X	E5.2.8. : 10 panneaux de 300 Watts, un inverter de 1000 Watts et 12 batteries sont installés au complexe administratif de Grison-Garde ;
A5.2.9. : Mise en place d'une antenne de police à Mathone	X			E5.2.9. : Une antenne de police est mise en place à Martone ; ;
A5.2.11. : Installation d'un système à énergie solaire de 5 panneaux, 6 Batteries et 1 inverter de 4000 watts au commissariat du centre-ville ;		X		E5.2.11. : Un système à énergie solaire de 5 cinq panneaux, 6 batteries et 1 inverter de 4000 watts est installé au centre-ville ;

Actions	Localisation			Extrants
	C	CV	Sec	
A5.2.13. : Acquisition au profit du commissariat du centre-ville de deux (2) véhicules et de six (6) motocyclettes ;		X		E5.2.13. : Le commissariat du centre-ville est doté de deux (2) véhicules et de six (6) motocyclettes ;
A5.2.14. : Affectation de policiers au sous-commissariat de Camp-Louise;	X			E5.2.14. : Des policiers sont affectés au sous-commissariat de Camp-Louise;
A5.2.15. : Acquisition d'un (1) véhicule et de deux (2) motocyclettes au profit du sous-commissariat de Camp-Louise			X	E5.2.15. : Le sous-commissariat de Camp-Louise est équipé d'un (1) véhicule et de deux (2) motocyclettes ;
A5.2.17. : Mise en place d'une antenne de police sur le périmètre de St-Michel plage ;			X	E5.2.17. : Une antenne de police est mise en place sur le périmètre de St-Michel Plage ;
A5.2.18. : Équipement du tribunal de paix de Camp-Louise de trois (3) laptops, une (1) imprimante, une (1) génératrice et un (1) système à énergie solaire ;			X	E5.2.18. : Le tribunal de paix de Camp-Louise est équipé de trois (3) laptops, une (1) imprimante, une (1) génératrice et un (1) système à énergie solaire ;
A5.2.19. : Dotation du tribunal de paix de Camp-Louise d'une garde à vue ;			X	E5.2.19. : Le tribunal de paix de camp-Louise est doté d'une garde à vue ;
A5.2.20. : Organisation de séances de formation continue pour les juges ;	X			E5.2.20. : Des séances de formation continue sont organisées à l'intention des juges
A5.2.22. : Affectation de 110 policiers dans la commune selon le ratio de 2/1000.	X			E5.2.22. : L'effectif des policiers passe à 110 dans la commune selon le ratio de 2/1000 ;
A5.2.23. : Construction d'un centre spécialisé de réinsertion sociale en réponse à la délinquance juvénile ;	X			E5.2.23: Un centre réinsertion sociale des jeunes est construit ;
A5.2.25. : Mise en place d'un bureau d'assistance légale et d'aide juridictionnelle;	X			E5.2.25. : Un bureau d'assistance légale est mis en place en vue de renforcer l'assistance légale et l'aide juridictionnelle des justiciables ;
A5.2.27. : Construction d'un sous-commissariat à Coupe-à-David			X	E5.2.27. : Un sous-commissariat est construit à Coupe-a-David ;
A5.2.28. : Alimentation du complexe administratif de soufrière d'un système à énergie solaire de 5 Panneaux, 8 batteries, un inverter de 600 watts ;	X			E2.4.26 : Le complexe administratif de soufrière est alimenté d'un système à énergie solaire de 5 Panneaux, 8 batteries, un inverter de 600 watts ;
A5.2.29. : Affectation d'une (1) ménagère au tribunal de paix de Soufrière ;			X	E5.2.29. : Une (1) ménagère est affectée au tribunal de Soufrière ;
A5.2.30. : Don de trois (3) laptops, une (1) imprimante, de bureaux et de chaises au tribunal de paix de Grison-Garde ;			X	E5.2.30. : Le tribunal de paix de Grison-Garde bénéficie trois (3) laptops, d'une (1) imprimante, de bureaux et de chaises ;

Actions	Localisation			Extrants
	C	CV	Sec	
A5.2.31. : Don de bureaux et de chaises au tribunal de paix de Camp-Louise ;			X	E5.2.31. : Le tribunal de paix de Camp-Louise bénéficie de bureaux et de chaises ;
A5.2.32. : Don de bureaux, de classeurs et de chaises au tribunal de paix de Soufrière ;			X	E5.2.32. : Le tribunal de paix de Soufrière bénéficie de bureaux, de classeurs et de chaises ;
A5.2.33. : Réalisation des travaux de finalisation de clôture du tribunal de paix de Grison-Garde ;			X	E5.2.33. : Des travaux de finalisation de clôture du tribunal de paix de Grison-Garde sont réalisés.
A5.2.34. : Renforcement des capacités financières des Organisations Communautaires de Base (OCB) à travers des initiatives génératrices de revenus ;			X	E5.2.34. : Les capacités financières des Organisations Communautaires de Base (OCB) sont renforcées à travers des initiatives génératrices de revenus ;
A5.2.36. : Réalisation des campagnes de sensibilisation et de formation de 3000 membres de 60 organisations en 10 séances chaque trois mois sur le leadership responsable, la démocratie, la gouvernance, la participation communautaire, l'engagement citoyen et la responsabilité citoyenne ;			X	E5.2.36. : Des campagnes de sensibilisation et de formation sont réalisées au profit de 3000 membres de 60 organisations en 10 séances chaque trois mois sur le leadership responsable, la démocratie, la gouvernance, la participation communautaire, l'engagement citoyen et la responsabilité citoyenne ;
A5.2.38. : Mise en place d'une structure de concertation et de planification entre les collectivités et les organismes internationaux.	X			E5.2.38. : Une structure de concertation et de planification entre les collectivités et les organismes internationaux est mise en place.
A5.2.39. : Campagne de promotion de l'institutionnalisation des organisations communautaires de base.	X			E2.5.39. : Une campagne de promotion de l'institutionnalisation des organisations communautaires de base est réalisée.
PROGRAMME 6 : PROMOTION DE L'ÉQUITÉ DE GENRE ET RENFORCEMENT DE LA JUSTICE SOCIALE				
SP6.1 : PROTECTION DES PERSONNES VULNÉRABLES ET PROMOTION DE L'INCLUSION SOCIALE				
A6.1.1. : Prise de dispositions pour protéger et encadrer financièrement les personnes à mobilité réduite de la commune ;	X			E6.1.1. : Des dispositions sont prises pour protéger et encadrer financièrement les personnes à mobilité réduite de la commune ;
A6.1.3. : Implantation d'un centre d'appui de 1000 m ² à barrière blanche pour les personnes en situation d'handicap ;	X			E6.1.3. : Un centre d'appui de 1000 m ² est implanté à barrière blanche pour les personnes en situation d'handicap ;
A6.1.5. : Sensibilisation de la population pour la lutte contre la domesticité et l'exploitation sexuelle des enfants à l'échelle communale ;	X			E6.1.5. : Des activités de sensibilisation de la population sont entreprises pour la lutte contre la domesticité et l'exploitation sexuelle des enfants à l'échelle communale ;

Actions	Localisation			Extrants
	C	CV	Sec	
A6.1.7. : Renforcement, contrôle et appui financier aux orphelinats de la commune notamment à Grison-Garde, Tremesse et Mathone;	X			E6.1.7. : Les orphelinats de la commune sont renforcés, contrôlés et appuyés financièrement ;
SP6.2 : PROMOTION DE L'ÉQUITÉ DE GENRE ET APPUI À L'AUTONOMISATION DES FEMMES				
A6.2.2. : Réalisation de 5 séances de formation et de sensibilisation à raison de 500 personnes par séance sur l'équité de genre et l'inclusion sociale à l'échelle communale ;	X			E6.2.2. : Cinq (5) séances de formation et de sensibilisation sont réalisées sur l'équité de genre et l'inclusion sociale à l'échelle communale ;
A6.2.4. : Construction d'une annexe du bureau de l'IBSR avec des agents ;				E6.2.4. : Une annexe du bureau de l'ISBR avec des agents est construite dans la commune ;
A6.2.6. : Organisation des campagnes de sensibilisation au profit des femmes contre les abus de pouvoir et d'autorité ;	X			E6.2.6. : Des campagnes de sensibilisation au profit des femmes contre les abus de pouvoir et d'autorité sont organisées ;
A6.2.9. : Création d'une caisse d'épargne au profit des femmes	X			E6.2.9. : Une caisse d'épargne est créée au profit des femmes ;
A6.2.10. : Création d'un répertoire des femmes entrepreneures et d'un répertoire des femmes professionnelles;	X			E6.2.10. : Un répertoire des femmes entrepreneures et d'un répertoire des femmes professionnelles est créé;
A6.2.11. : Mise en place d'une enveloppe budgétaire annuelle aux femmes et filles	X			E6.2.11. : Une enveloppe budgétaire annuelle est mise en place aux femmes et filles.

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ Ateleur sur la territorialisation et la répartition des actions par compétences/ 2021

Annexe 2

COMITÉ DE PILOTAGE

Le comité de pilotage est composé de personnalités venant des sections communales et du centre-ville et représentant les secteurs, entités ou groupes d'acteurs suivants :

Prénom et Nom	Institutions / Secteurs / Organisations représenté-e-s
Adjennson Dugué	Conseil Municipal
Augustin Charlemagne	Administration Municipale
Romain Carole	CASEC 1 ^{ère} Section
Talabert Delince	CASEC 2 ^{ème} Section
François Constant	CASEC 3 ^{ème} Section
Etienne Ismène	CASEC 4 ^{ème} Section
Pierre Moise Joseph	CASEC 5 ^{ème} Section
Mompremier David	CASEC 6 ^{ème} Section
Jules Fanie	ASEC 1 ^{ère} Section
Souvenir Jacques	ASEC 2 ^{ème} Section
Sévère Moise	ASEC 3 ^{ème} Section
Macius Joseph	ASEC 4 ^{ème} Section
Gelin Allande	ASEC 5 ^{ème} Section
Darisme Maurice	ASEC 6 ^{ème} Section
Pierre Daniel	Délégué de ville
Marjorie Augustin	Vice-Délégation d'arrondissement
Edouard Jovenel	Justice
Pascal Justafort	Etat Civil
Gary Magny	Police National d'Haïti
Jules Gardy	Police National d'Haïti
St-Preux Guinel	Police National d'Haïti
Louis-Mary Floreal	Bureau Agricole Communal
Joachin Rodney	Unité d'Arrondissement de santé
Osias Bardy	CAEPA/Direction National de l'eau Potable et d'Assainissement
Saintilbert Marie Lord	Bureau du District Scolaire
	Agence Locale des Impôts
Denoyer Denius	Représentant Protection Civile
Valcourt Patrick	Représentant Croix Rouge
Macline xxx	Représentant Communautaire de base d'envergure Communale 1 (MPA)
Marcelin Maclu	Représentant Organisation Communautaire d'envergure Communale 2/ MOJEP
Blaise Arion-Luc	Représentant Organisation Communautaire d'envergure Communale 3/ LEVE KANPE

Prénom et Nom	Institutions / Secteurs / Organisations représenté-e-s
Edmond Wilkine	Représentant Organisation Communautaire d'envergure Communale 4/ OCEDAN
Fresnel Etienne	Représentant Organisation Communautaire d'envergure Communale / UJDC
Joseph Kilick	Représentant Organisation Communautaire d'envergure Communale 6/ ODS
Yanick Jean Milsame	Représentant Organisation féminines/SOFAD
Denoyer Djenneeson	Représentant organisation Jeunes
Jean Baptiste Philippe	Représentant Organisation personnes à mobilité réduite
Abraham Willy	Représentant secteur Pêche
St-Cyr Richard	Représentant secteur Agriculture
Daniel Florival	Représentant Environnement /PROP E
Michel Wilner	Représentant Secteur Sports, culture et loisirs
Vitey Dolcé	Représentant secteur artisanat et Art
Polin Aléandre	La presse
Tadé Polidor	Représentant Eglise Protestante
Etienne Deresias	Représentant Vodou
Junior Milfort	Notable
Belonce C. Berthony	Notable
Mémé Junelle Monde-lus	Notable

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/Atelier de montage du comité de pilotage/2020

Annexe 3

COMITÉ DIRECTEUR DU COMITÉ DE PILOTAGE

Fonction	Prénom et nom	Téléphone
Président	Adjennson Dugué	4900-4221
Vice-président	Pierre Daniel Nehemie	4817-6263
Secrétaire	Blaise Arion Luc	3630-8998
Secrétaire Adjoint	Onace Mareus Osias	3918-2592
Trésorière	Yanique Jean Milsame	3814-1719
Trésorière Adjointe	Mémé Junelle Mondelus	4600-6723
Conseiller	Jean Duplex Osias	4433-8416

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/Atelier de montage du comité de pilotage/2020

Annexe 4

L'ÉQUIPE TECHNIQUE DE TERRAIN (ANIMATEURS, FACILITATEURS ET COORDONNATEUR)

► ANNEXE 4.1 : EQUIPE TECHNIQUE DE COORDINATION

Nom	Prénom	Fonction
Honoré	Patrick Hermain	Coordonnateur
Auguste	Ader	Facilitateur

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/Archives de l'Institut de Formation et de Services (IFOS S.A) /2020-2022

► ANNEXE 4.2 : ANIMATEURS ET ANIMATRICES

Nom	Prénom	Fonction
1.- Jean-Pierre	Decillon	Animateur
2.- Chery	Goeathals	Animateur
3.- Jean-Baptiste	Manawine	Animatrice
4.- Volmyr	Widney	Animateur
5.- Guerrier	Chermana	Animatrice
6.- Dereal Flobert	Eder	Animateur
7.- Joseph	Jose	Animateur
8.- Belizaire	Edigene	Animateur
9.- Salomon	Israel Jummy	Animateur
10.- Delis	Werly	Animateur
11.- Belonce	Filisma	Animateur
12.- Gustave	Wilner	Animateur
13.- Jean-Pierre	Nonie	Animatrice
14.- Gelin	Wismail	Animateur
15.- Dominique	Hudson	Animateur
16.- Lubin Osirus	Jeannot	Animateur

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/Archives de l'Institut de Formation et de Services (IFOS S.A) /2020-2022

► ANNEXE 4.3 : TECHNICIENS ET TECHNICIENNES SECTORIEL-LE-S

Nom et prénom	Fonction /Secteurs et thématiques
Saumol Max Lubin	Technicien-consultant pour les thématiques Communication, télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, urbanisme, habitat, foncier, logement et aménagement du territoire

Nom et prénom	Fonction /Secteurs et thématiques
Hérard Etienne / Christin Calixte	Technicien-consultant pour les thématiques Environnement, changements climatiques, risques et désastres
André Abel	Technicien-consultant pour les thématiques Administration locale et services déconcentrés, Partenariat, intercommunalité et coopération décentralisée
Venance Valcin	Technicien-consultant pour la thématique Finances locales
Sam Klarynson Pierre	Technicien-consultant pour les thématiques Organisations et société civile, Culture, cultes et religions
Luckenson Jean	Technicien-consultant pour les thématiques Patrimoine, arts et lettres
Carlyle Adrien	Technicien-consultant pour les thématiques Sports, loisirs et activités culturelles
Ronald Charles	Technicien-consultant pour les thématiques Justice et droits humains. Sécurité, État civil et identification de la population
Rico Chérustin	Techniciens-consultant pour les thématiques Éducation, alphabétisation et formation professionnelle
Joël Claiesia	
Rony Finis	Technicien-consultant pour les thématiques Énergie, électricité et éclairage public, mines et carrières, voies de communication, mobilité, routes et transport, construction, bâtiments et travaux publics, eau, hygiène publique et assainissement
Bellamy Kenold / Ader Auguste	Technicien-consultant pour les thématiques Agriculture et sylviculture, élevage, pêche et chasse
Woodly Sanon	Technicien-consultant pour les thématiques Commerce et institutions financières, industrie PME/PMI et entrepreneuriat
Mirlène Borgella	Technicienne-consultante pour les thématiques Artisanat, métier et industries créatives
Eddy Lubin	Technicien-consultant pour les thématiques Tourisme, hôtellerie et restauration
Garmalia Mentor	Technicien-consultant pour les thématiques Santé et nutrition
Jocelyne Laurin / Ader Auguste	Technicienne-consultante pour les thématiques Genre et inclusion sociale

Source : Mairie d'Acoul-du-Nord/Archives de l'Institut de Formation et de Services (IFOS S.A) /2020-2022

Annexe 5

PARTICIPANT-E-S AUX ATELIERS

Nom	Prénom	Sexe
1. Abraham	Wilmain George	M
2. Adiancy	Mate-Chéla	M
3. Albatre	Ollibitch	M

Nom	Prénom	Sexe
4. Alcean	John	M
5. Alcean	Joseph	M
6. Alcianas	Jean-Robentz	M
7. Alcindor	Miquelamge	F
8. Alcindor	Miquelange	M
9. Aleandre	Polin	M
10. Aleindor	Miquelange	M
11. Alexis	Neniel	M
12. Alexis	Veniel	M
13. Alliamas	Jean Robentz	M
14. Altidor	Gardith	M
15. Amarcol	Jose	M
16. Amazan	Richarlot	M
17. Amboise	Fritzmane	M
18. Amiska	Wideline	F
19. Andre	Meuze M.	F
20. Andre	Selandre jovenel	M
21. André	Abel	M
22. Andrè	Kènande	F
23. Antenor	Fadeline	F
24. Antenor	Jeremie	M
25. Archange	Jn Marck	M
26. Aristide	Frisnel	M
27. Aristide	Frisner J.	M
28. Augerard	Ermanc	M
29. Auguste	Edithe	F
30. Auguste	Esther	F
31. Auguste	V.Poul Cilien	M
32. Augustin	Charlemagne	M
33. Augustin	Danie	F
34. Augustin	Esther	F
35. Augustin	Gedson	M
36. Augustin	Patrice Bertrand	M
37. Augustin	Sandy Patrice	F
38. Augustin	Vladimyr	M
39. Avernat	Jacqueline	F
40. Baptiste	Fanfan	M

Nom	Prénom	Sexe
41. Bastien	Misselin	M
42. Bastien	Wiling	M
43. Belonce	Filisma	M
44. Beliard	Manise	F
45. Belizaire	Edigène	M
46. Beljour	Wilner-Junior	M
47. Bellevie	Nevel	M
48. Belomond	M.Junie	F
49. Belonce	Armorce-Raynold	M
50. Belonce	Cledey Bithey	M
51. Belonce	Echisma	M
52. Benoit	Clerice Antoine	F
53. Bertilus	Paulsilien	M
54. Bertrile	Angeline	F
55. Blaise	A. Luc	M
56. Blaise	CharlyA.Luc	
57. Brunvert	Jacky Jean	M
58. Brutus	Alix	M
59. Cado	Milcan	M
60. Cado	Perceus Lucner	M
61. Caliste	M. Sanite	F
62. Calix	Dukens	M
63. Calixte	Eveline	F
64. Calixte	Donald	M
65. Calixte	Ronald	M
66. Calixte	Sanite	F
67. Catilot	Michel	M
68. Celestin	Louddiana	F
69. Celicourt	Jacques	M
70. Celicourt	Jacques Souvenir	M
71. Cenat	Enick	M
72. Certilus	Gislaine	F
73. Cessler	Altiro	M
74. Charitable	Evane	F
75. Charitable	Fovane	F
76. Charles	Cassèus Jonie	F
77. Charles	Fanfan	M

Nom	Prénom	Sexe
78. Charles	François	M
79. Charles	Medius	M
80. Charles	Olius Dominique	M
81. Charles	Perany Osirus	M
82. Charles	Rosemène	F
83. Charleston	Yousenie	F
84. Cherubin	Emmanuel F.	M
85. Chery	Ernax	M
86. Chery	Goethals	M
87. Chery	Louise	F
88. Claccemus	John-Yvel	M
89. Clermaus	Acnys	M
90. Clodua	Noé	M
91. Codader	Rèsine	M
92. Colas	Ravel	M
93. Dachemen	Gary	M
94. Dalias	Jude Mary	M
95. Daniel	Jose	M
96. Daniel	Pierre	M
97. Darismé	Maurice	M
98. Dareus	Mackenson	M
99. Dareus	Widelin	M
100. Davilma	M.Monius	M
101. Delis	Werly	M
102. Delva	Samuel	M
103. Delva	Darlin	M
104. Delva	Daslin	M
105. Démosthène	Exert	M
106. Denis	Borgella Nadius	M
107. Denis	Wilkens	M
108. Denius	Francke	M
109. Denoyer	Dénius	M
110. Denoyer	Djenneeson	M
111. Dereal	Eder Flobert	M
112. Desravines	Yandy	M
113. Deshommes	Meetsuka	M
114. Desir	Rubin	M

Nom	Prénom	Sexe
115. Desauguste	Antoine	M
116. Osias	Jean Duplex	M
117. Desrosins	Roldiny Rony	M
118. Dessources	Rodathy	M
119. Destine	Rodlin	M
120. Devil	Rodney Faustin	M
121. Dhius	Kenel	M
122. Dieu-Donné	Tchaly	M
123. Dieuseul	Jefre	M
124. Dominique	Eliane	F
125. Dominique	Hidson	M
126. Dominique	Lebon	M
127. Dominique	Midson	M
128. Dominique	Paul	M
129. Dominique	Sems	M
130. Dominique	Wisly	M
131. Donatien	Diphren	M
132. Donatien	William	M
133. Dorelus	Gyns	M
134. Dorelus	Isaac Verius	M
135. Dorleans	Dieuseul	M
136. Dorsainval	Pethuel	M
137. Dorselus	Nordus	M
138. Doudou	Mackenson	M
139. Dowafiev	William	M
140. Dubois	Anderson	M
141. Dubois	Gary	M
142. Dubois	James	M
143. Dubois	Smith	M
144. Ducatel	Frantz	M
145. Dugué	Adjennson	M
146. Dugue	Brinel	M
147. Dugue	Frantzly	M
148. Edmond	Wilkin Joseph	M
149. Edmond	J.Manès	M
150. Edouard	Jovenel	M
151. Elvariste	St-Tira	F

Nom	Prénom	Sexe
152. Elvariste	Madeclée	M
153. Enelus	Francener	M
154. Estaing	Cedeloune	F
155. Etienne	Bifort	M
156. Etienne	Chesnel	M
157. Etienne	Fresnel	M
158. Etienne	Fritznel	M
159. Etienne	Gabriel Enude	F
160. Etienne	Ismène	F
161. Etienne	Lunelle	F
162. Etienne	Paterson	M
163. Etienne	Pierre	M
164. Etienne	Roody	M
165. Evariste	Aly	M
166. Eveus	Prime	M
167. Exavier	Joseph	M
168. Fairtil	Ducienne	F
169. Felix	Anel	M
170. Felix	Blondel	M
171. Felix	Joveneve M.	M
172. Felix	M. Micheline	F
173. Felix	Vanessa	F
174. Fenè	Precoir	M
175. Fenelon	Fevelus Philippe	M
176. Ferdinand	Lesly	M
177. Fertilus	Loveline	F
178. Fida	Gerard	M
179. Filias	Nicolas	M
180. Floreal	Dariel	M
181. Floreal	Bendjy	M
182. Floreal	Brinige	F
183. Floreal	Cineus	M
184. Floreal	Jasmin-E	M
185. Floreal	Pierre Wilfrid	M
186. Floreal	Witie	F
187. Floreal	Louis	M
188. Floreal	Ferdinand	M

Nom	Prénom	Sexe
189. Florestal	Clantho	M
190. Florestal	Gary Jean	M
191. Floreus	Jean Marie	F
192. Florisma	Juliette	M
193. Florival	Danie	M
194. Florival	Daniel	M
195. Fluguste	V.Paulcilien	M
196. Florestal	Jude	M
197. Fortune	William	M
198. François	Nelta	F
199. François	Constant	M
200. François	Linda	F
201. Frazer	Meneighdo	M
202. Garçon	Blanchet H	M
203. Garçon	Everly	M
204. Garçon	Jedesty Hither	M
205. Gélin	Cherline	F
206. Gélin	Judelin	M
207. Gélin	Judelin Vélius	M
208. Gélin	Macline	F
209. Gélin	Wismail	M
210. Gellin	Allande	M
211. Geneve	Moïse	M
212. Génève	Vaise	F
213. Genty	Wilner Luc	M
214. George	Philocles Makèce	M
215. Georges	Daniel	M
216. Georges	Edrin	M
217. Georges	Jeremy	M
218. Georges	Josué	M
219. Gerard	Louristin	M
220. Germain	M. Sandia	F
221. Guerrier	Magdolony	M
222. Gelin	Wismanie	F
223. Guerrier	Charmana	F
224. Guerrier	Chilton	M
225. Guerrier	Damas	M

Nom	Prénom	Sexe
226. Guerrier	Jemes	M
227. Guerrier	Lucien	M
228. Guerrier	Marieline	F
229. Guerrier	Marie-Line	F
230. Guerrier	Pacciny P.	M
231. Guerrier	Jean	M
232. Gulien	Vanessa	F
233. Gustave	Bernadin	M
234. Gustave	Wilner	M
235. Henry	Elamise	F
236. Henry	Elamise	F
237. Henry	Elamise P.	F
238. Henry	Ernst	M
239. Henry	Genère	M
240. Henry	Leroi	M
241. Horalis	Jean Joseph	M
242. Horaliste Jean	Joseph F.	M
243. Isma	Remy	M
244. Israël	Salomon	M
245. Jackson	Carole	F
246. Jackson	Jean Baptiste	M
247. Jacob	Kenderson	M
248. Jacob	Rolande	F
249. Jacques	Calixte	M
250. Jarilien	Keribert	M
251. Jean	Antoinette	F
252. Jean	Baptiste	M
253. Jean	François Figaro	M
254. Jean	François Josué	M
255. Jean	Ilma	M
256. Jean	John	M
257. Jean	Josaphat	M
258. Jean	Jose	M
259. Jean	Nanie	F
260. Jean	Pierre	M
261. Jean	Renard	M
262. Jean	Ricourt J.	M

Nom	Prénom	Sexe
263. Jean Pierre	Facile F.	M
264. Jean Baptiste	Hernest	M
265. Jean Baptiste	Robert Jocelyn	M
266. Jean Baptiste	Stanley	M
267. Jean Baptiste	Werlin	M
268. Jean Baptiste	Yolette	F
269. Jean François	Bendeline	F
270. Jean Jacques	Mianta	F
271. Jean Louis	Ricourt J	M
272. Jean Pierre	Deutton	M
273. Jean Pierre	Johnson	M
274. Jean Pierre	Roudeline	F
275. Jean Pierre	Wilnic	M
276. Jean Pierre	Wilnie	F
277. Jean-Baptiste	Almorand. J	M
278. Jean-Baptiste	Manawine	F
279. Jean-Baptiste	Philippe	M
280. Jean-Pierre	Decillon	M
281. Jean-Pierre	Dukenne	M
282. Jean-Pierre	Nonie	F
283. Jeanty	Wilner Luc	M
284. Jearilien	Quilibè	M
285. Jn Baptiste	Edley	M
286. Jn Jacques	Nianta	F
287. Jn Pierre	Roudeline	M
288. Jn-Baptiste	Philippe	M
289. Joachim	Rodney	M
290. Job	Etienne	M
291. Joel	Augustin	M
292. Joseph	Alcéan	M
293. Joseph	Benjamin M.	M
294. Joseph	Cebien	M
295. Joseph	Dareus	M
296. Joseph	Elie Femix	M
297. Joseph	Guilande	F
298. Joseph	Jose	M
299. Joseph	Kellick	M

Nom	Prénom	Sexe
300. Joseph	Kelly	M
301. Joseph	Kenson	M
302. Joseph	Leroy	M
303. Joseph	Lucius Pierre	M
304. Joseph	Marcon	M
305. Joseph	Marcuis	M
306. Joseph	Meason Pierre	M
307. Joseph	Osny	M
308. Joseph	Philomise	F
309. Joseph	Rony	M
310. Joseph	Rougemont Joanne	F
311. Joseph	Selondieu	M
312. Joseph	Selondieu	M
313. Joseph	Simonoi E.	M
314. Joseph	Widlin	M
315. Jude	Florestal	M
316. Jules	Fanie	F
317. Jules	Gymps	M
318. Jules	Naphs	M
319. Jules	Norphes	M
320. Jules	Raphael	M
321. Jules	Reginald	M
322. Jules	Rolnè	M
323. Jules	Shela	F
324. Jules.	Reginald	M
325. Julien	Andrice	M
326. Julien	Edouaner	M
327. Julsaint	Abel	M
328. Ladouceur	Anice	M
329. Lageurre	Kenflore	F
330. Lainé	Jacques Léopold	M
331. Lainé	Windy Jacques	M
332. Lamarre	Vercuis	M
333. Lany	Denise	F
334. Laureus	Augue Gilbert	M
335. Laventure	Guimy Franck	M
336. Laventure	Jacques Chery	M

Nom	Prénom	Sexe
337. Lebreton	Dieusseul	M
338. Leïde	Uguste	F
339. Lerine	Missiane	F
340. Levindique	Michel	M
341. Lima	Jeff	M
342. Limas	Stanley	M
343. Limprévil	Presendieu Monestín	M
344. Limprevil	Frantz	M
345. Limprevil	Ketner Frantz	M
346. Lormilus	Joseph Jasmin	M
347. Louis	Charlice	F
348. Louis	Dickens	M
349. Louis	Dierens- R	M
350. Louis	Ginor	M
351. Louis	John Pedro	M
352. Louis	Miché Davius	M
353. Louis	Mitchelle-Djina	F
354. Louis	Rose Guilaine	F
355. Louis	Rose- Manine	F
356. Lubais	Max Sonne	F
357. Lubin	Jeannot Orius	M
358. Lucien	Larousse	F
359. Maceuis	Yveno	M
360. Macis	Filias	M
361. Manace	Mathieu	M
362. Many	Odlyn Pierre	M
363. Marcel	Jose	F
364. Marcelin	Jessie	F
365. Marcelin	Macly	M
366. Marcellus	Landie	F
367. Marcellus	Lucson	M
368. Narcisse	Jeanvirus	M
369. Mareus	Jean Edy	M
370. Martin	Clerveau Pierre	M
371. Martin	Frandlin	M
372. Martin	Heriveau Pierre	M
373. Mary	Odlyn-Pierre	M

Nom	Prénom	Sexe
374. Mathieu	Renald	M
375. Maurice	Francklin	M
376. Maxime	Joseph	M
377. Maxime	Nardine	F
378. Mean	Wilfrid	M
379. Mesidor	Bleuetle	M
380. Mémé	Jumelle Mondelus	F
381. Mémé	Yolane	F
382. Mercius	Reginal	M
383. Merveilles	Widnald	M
384. Mesadieu	Gary	M
385. Mesidor	Bleuette	F
386. Mesidor	Roben	M
387. Mesidor	Robinson	M
388. Mèsidor	F. Herold	M
389. Meus	Phibe	M
390. Meus	Philome	M
391. Michel	Bricely	M
392. Michel	Job St-Hizair	M
393. Michel	Katilo	M
394. Michel	Wilner	M
395. Michel	Wisly	M
396. Michel Job	St Mibias	M
397. Milcan	Cado	M
398. Milord	Pedro	M
399. Milfort	Henry Junior H.	M
400. Milsame	Yanique Jean	F
401. Mirthil	Rodrique	M
402. Modelin	Phias	M
403. Moïse	Gabart	M
404. Mompremier	David	M
405. Mondelus	Inelus	M
406. Mondesir	Augustin Guesly	M
407. Mondesir	Jose	M
408. Mondestin	G.Vilmain	M
409. Mompremier	David	M
410. Mompremier	Javicson	M

Nom	Prénom	Sexe
411. Mompremier	V. Verne	M
412. Mompremier	David	M
413. Moril	Chedlin	M
414. Morvelin	Jessie	F
415. Mytil	Jackson	M
416. Narcisse	Jventz	M
417. Narcisse	Jean virus	M
418. Narcisse	Frentz	F
419. Nelson	Amotch	M
420. Nelson	Mathe	F
421. Nelta	Jeanèus Françoique	M
422. Nemorin	Jones	M
423. Nicolas	Gutaud	M
424. Noël	Gerald	M
425. Noralus	Eberne	M
426. Norelus	Clodia	F
427. Norelus	Mathieu	M
428. Obei	Greby	M
429. Octarvien	Globert	M
430. Octavien	Decles Fistal	M
431. Octavin	Flobert	M
432. Odelien	Jeannette	F
433. Odrick	Mitil	M
434. Oralus	Jean Donald	M
435. Orelus	Jacquelin	M
436. Orelus	Jude	M
437. Orelus	Patrick	M
438. Orelus	Steban	M
439. Osias	Patrick	M
440. Osias	Bardy	M
441. Osias	Onace Marèus	M
442. Osias	Jean-Robert	M
443. Osias	Lucson	M
444. Osias	Michard	M
445. Osilien	Mathieu	M
446. Ostaing	Edeloune	F
447. Paterson	Salnave	M

Nom	Prénom	Sexe
448. Paul	Dominique	M
449. Paul	Techelet	M
450. Petit-homme	Jodelyn	M
451. Phara	Devèus	M
452. Phas	Monise	F
453. Phayo	Meme	M
454. Phelizor	Baudelin	M
455. Philias	F. Marius	M
456. Philias	Frantz	M
457. Philias	Jefferly	M
458. Philoé	Meus	M
459. Phoide	Farah	F
460. Phouide	Pharah	F
461. Pierre	Abdias Nemorin	M
462. Pierre	Aniel	M
463. Pierre	Aral Joseph	M
464. Pierre	Aslin	M
465. Pierre	Damil Nelrene	F
466. Pierre	Daniel	M
467. Pierre	Daniel-Néhémie	M
468. Pierre	Esaie	M
469. Pierre	Frismane	M
470. Pierre	Filneya Joseph	M
471. Pierre	Idaline	F
472. Pierre	Jackson Davilma	M
473. Pierre	Janiel	M
474. Pierre	Joane Dejack	M
475. Pierre	Jonès	M
476. Pierre	Joseph Messon	M
477. Pierre	Joseph Moise	M
478. Pierre	Laguerre	M
479. Pierre-Louis	Catius	M
480. Pierre	Manady	M
481. Pierre	Marcel	M
482. Pierre	Montes	M
483. Pierre	Nicolas	M
484. Pierre	Regusma	F

Nom	Prénom	Sexe
485. Pierre	Renald	M
486. Pierre	Rodney	M
487. Pierre	Romain Estèph	M
488. Pierre	Ronald	M
489. Pierre	Timob	M
490. Pierre-Louis	Gaspard Wesner	M
491. Placide	Matello	M
492. Plaisir	Lovelie Arnel	M
493. Plorelly	Ferdinand	M
494. Previl	Louis Jean	M
495. Previllon	Steeve	M
496. Prophete	Moclère	M
497. Osias	Thimoleon	M
498. Quilibè	Jarilien	M
499. Cacoutte	Bazir	M
500. Rellamy	Renols	M
501. Renélus	Luxonne	M
502. René	Medjine	F
503. Richelieu	Pierre	M
504. Robert	Lynda	F
505. Rodrique	Cervilus	M
506. Romain	Carole	F
507. Romain	Edner	M
508. Saincy	Prospère	M
509. Sainfa	Telius	M
510. Saint Ement	Volcyn	M
511. Saint Hilaire	Berleus B.	M
512. Saint Hillaire	Eugene	M
513. Saintilbert	Berlanda	F
514. Saintilbert	Luckner	M
515. Saintilien	Yves	M
516. Salomon	Jummy Israël	M
517. Salomon	Zachée	M
518. Sanon	Woodly	M
519. Sauverieu	Fradin.M	M
520. Secheux	Guenel	M
521. Seide	Lesly	M

Nom	Prénom	Sexe
522. Saint-Hilbert	Lucner	M
523. Seraphin	Charitable	M
524. Severe	Moïse	M
525. Severe	Walky	M
526. Mesadieu	Gary	M
527. St Armand	Edeline	F
528. St Bon	Dgery	M
529. St Cyr	Richard	M
530. St Hilaire	Egène	M
531. St Preux	Guinel	M
532. St Vil	Pedro	M
533. St-Amand	Edline	E
534. St-Armand	Valcourt Desino	M
535. Starmond	Volcyn Dedir	M
536. St-cy	Richard	M
537. St-Hilaire	Josephane	F
538. St-Hilbert	Marielord	F
539. St-Jean	Evenson	M
540. St-Vil	Odilus	M
541. Sylvestre	Michel	M
542. Tade	Polidor	M
543. Talabert	Delince	M
544. Talabert	Smith	M
545. Taris	Ciguemps	M
546. Telfort	Rildain	M
547. Telhusma	,Frantzy	M
548. Temene	Ezeuve	F
549. Tertilus	Loveline	F
550. Thermedor	Johnny	M
551. Tibel	Joël	M
552. Tida	Gerard	M
553. Tiliass	Imoye	M
554. Timot	Ronald	M
555. Tireun	P. Jacques	M
556. Tireus	Jacques	M
557. Tiréus	Devenique	F
558. Toussaint	Adira	F

Nom	Prénom	Sexe
559. Valcin	Philippe	M
560. Valcourt	Patrick	M
561. Verdieu	Venel	M
562. Victor	Floride	M
563. Vilmar	Jean. Holly	M
564. Vilvert	Lucson	M
565. Virtil	Wiliadin	M
566. Volcy	D. Julcius	M
567. Volmyr	Peterson	M
568. Volmyr	Widney	M
569. Volsy	Julcuis	M
570. Voly	D.Juecuis	M
571. Wilmar	Jean-Hollyc	M
572. Wilson	Pierre	M
573. Zephyr	Wisly	M

Annexe 6

INSTANCES ET MEMBRES DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL (CDC) / COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE (CMO)

► ANNEXE 6.1 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL (CDC) / COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE (CMO)

No	Représentants	Institutions /Secteurs / Organisations	Téléphone
1.-	Rébécacine Ziky Décelmond	Conseil Municipal	4420 36 36
2.-	Adjennson Dugué	Conseil Municipal	4900 42 21
3.-	Daniel Néhémie Pierre	Conseil Municipal	4331 82 83
4.-	Charlemagne Augustin	Directeur Général de la Mairie	3810 44 37
5.-	Carole Romain	CASEC 1 ^{ère} Section	4810 69 76
6.-	Delince Talabert	CASEC 2 ^{ème} Section	
7.-	Constant François	CASEC 3 ^{ème} Section	3746 43 84
8.-	Ismene Etienne	CASEC 4 ^{ème} Section	4416 50 10
9.-	Moise Joseph Pierre	CASEC 5 ^{ème} Section	3606 58 26
10.-	David Mompremier	CASEC 6 ^{ème} Section	3450 50 93
11.-	Fanie Jules	ASEC 1 ^{ère} Section	4443 93 57
12.-	Souvenir Jacques	ASEC 2 ^{ème} Section	
13.-	Moise Severe	ASEC Section	3790 89 08

No	Représentants	Institutions /Secteurs / Organisations	Téléphone
14.-	Macius Joseph	ASEC 4 ^{ème} Section	3197 34 76
15.-	Allande Gelin	ASEC 5 ^{ème} Section	3734 85 61
16.-	Maurice Darismé	ASEC 6 ^{ème} Section	
17.-	Gerald Décelmond	Vice Délégation	
18.-	Gesner Dorleans	Tribunal de Paix	3780 92 39
19.-	Max Antoine Kersaint FANFAN	Police Nationale d'Haïti (PNH)	
20.-	Damas Guerrier	État Civil	3600 47 17
21.-	Iselande Antoine	Office Nationale Identification (ONI)	
22.-	Lingléus Justin	Bureau du District Scolaire (BDS)	
23.-	Bardy Osias	Comité d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (CAEPA)	3328 65 34
24.-	Louis Mary Floreal	Bureau Agricole Communal (BAC)	3666 42 48
25.-	John	ALI	4297 11 09
26.-	Dénoyer Denius	Protection Civile	3755 81 77
27.-	Guimy Franck Laventure	Organisation de Développement de Labruyère (ODL)	3712 50 76
28.-	Jean Duplex Osias	Personnes en situation d'Handicap	4433 84 16
29.-	Luc Arion Blaise	Leve kanpe	3630 89 98
30.-	Eder Flobert Dereal	Organisation pour le Développement de Sou- frière (ODS)	4752 45 09
31.-	Chermana Guerrier	Organisation des femmes osees de Camp- Louise	4714 46 33
32.-	Macline Gélín	Fanm vanyan koup David	3868 18 44
33.-	Pedro Milord	Secteur Éducation	3668 07 84
34.-	Daniel Pierre	Secteur privé de la santé	3615 16 58
35.-	Polin Aléandre	Presse, médias et téléphonie mobile	3769 44 62
36.-	Wilner Michel	Sports et loisirs	3677 17 76
37.-	Daniel Florival	Culture	3475 20 67
38.-	Vitey Dolcé	Artisanat et arts	3352 13 99
39.-	Dieuseul Dorleans	Centre de Recherches et de Culture	3792 77 41
40.-	Ader Auguste	La main dans la main	4721 81 18
41.-	Patric Valcourt	Pêche	4882 59 05
42.-	Mgr Zephirin Robillard	Représentant Église Catholique	
43.-	Anice Ladouceur	Représentant Église Protestante	3754 41 42
44.-	Etienne Deresias	Vaudou	
45.-	Manawine Jean-Baptiste	Mouvement Social et culturel des Aculois (MOSCA)	4905 74 70
46.-	Jose Marcel	Compassion Internationale	3875 14 45

No	Représentants	Institutions /Secteurs / Organisations	Téléphone
47.-	Jacques Chery Laventure	Notable	4799 66 77
48.-	Junelle Mémé Mondelus	Notable	3600 67 23

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ Atelier de montage du Conseil de développement communal (CDC) / Comité de mise en œuvre (CMO)/2022

► ANNEXE 6.2 : COMITÉ EXÉCUTIF DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL (CDC) / COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE (CMO)

Fonctions	Prénom	Nom
Président	Rébécaline	Ziky Décelmond
Vice-président	Adjennson	Dugué
Secrétaire	Charlemagne	Augustin
Secrétaire Adjoint	Jean Duplex	Osias
Trésorière	Floride	Victor
Trésorière Adjointe	Carole	Romain
Premier conseiller	Jacques Chery	Laventure
Deuxième conseiller	Moise	Severe
Troisième conseiller	Serge	Dolcé

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ Atelier de montage du Conseil de développement communal (CDC) / Comité de mise en œuvre (CMO)/2022

► ANNEXE 6.3: SECRÉTARIAT EXÉCUTIF DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL (CDC) / COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE (CMO)

Fonctions	Prénom	Nom	Téléphone
Président	Rébécaline	Ziky Décelmond	4420 36 36
Vice-président	Adjennson	Dugué	4900 42 21
Secrétaire	Charlemagne	Augustin	3810 44 37
Trésorière	Macline	Gélin	3868 18 44
Conseillère	Carole	Romain	4810 69 76

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ Atelier de montage du Conseil de développement communal (CDC) / Comité de mise en œuvre (CMO)/2022

► ANNEXE 6.4: COMMISSION INFRASTRUCTURES / LOGEMENT/ HABITAT DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL (CDC) / COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE (CMO)

Fonctions	Prénom	Nom	Téléphone
Coordonnateur	Jose	Marcel	3875 14 45
Secrétaire	Decillon	Jean-Pierre	4786 95 86
Conseiller	Daniel	Florival	3475 20 67

Fonctions	Prénom	Nom	Téléphone
Membre # 1	Ronald	Calixte	3819 87 16

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ Atelier de montage du Conseil de développement communal (CDC) / Comité de mise en œuvre (CMO)/2022

► **ANNEXE 6.5: COMMISSION COMMERCE / PME/PMI / INDUSTRIE/INSTITUTIONS FINANCIÈRES DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL (CDC) / COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE (CMO)**

Fonctions	Prénom	Nom	Téléphone
Coordonnateur	Guimy Franck	Laventure	3712 50 76
Secrétaire	Decillon	Jean-Pierre	4786 95 86
Conseiller	Jacques Chery	Laventure	4799 66 77
Membre # 1	Wilner	Michel	3677 17 16
Membre # 2	Manawine	Jean-Baptiste	4905 74 70
Membre # 3	Ader	Auguste	4721 81 18

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ Atelier de montage du Conseil de développement communal (CDC) / Comité de mise en œuvre (CMO)/2022

► **ANNEXE 6.6: COMMISSION TOURISME/ HÔTELLERIE/ ARTISANAT DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL (CDC) / COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE (CMO)**

Fonctions	Prénom	Nom	Téléphone
Coordonnateur	Polin	Aléandre	3769 44 62
Secrétaire	Guimy Franck	Laventure	3712 50 76
Conseiller	Chermana	Guerrier	4714 46 33
Membre # 1	Eder Flobert	Dereal	4752 45 09
Membre #2	Filisma	Belonce	4482 58 15

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ Atelier de montage du Conseil de développement communal (CDC) / Comité de mise en œuvre (CMO)/2022

► **ANNEXE 6.7: COMMISSION SPORT/CULTURE/LOISIRS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL (CDC) / COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE (CMO)**

Fonctions	Prénom	Nom	Téléphone
Coordonnateur	Wilner	Michel	3677 17 76
Secrétaire	Guimy Franck	Laventure	3712 50 76
Conseiller	Wilmain Georges	Abraham	41 14 58 62

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ Atelier de montage du Conseil de développement communal (CDC) / Comité de mise en œuvre (CMO)/2022

► **ANNEXE 6.8: COMMISSION JUSTICE/SÉCURITÉ/DROITS HUMAINS/ ETAT CIVIL/GENRE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL (CDC) / COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE (CMO)**

Fonctions	Prénom	Nom	Téléphone
Coordonnateur	Eder Flobert	Dereal	4752 45 09
Secrétaire	Damas	Guerrier	3600 47 17
Conseiller	Max Antoine Kersaint	FANFAN	
Membre # 1	Gesner	Dorleans	3780 92 39
Membre # 2	Arion Luc	Blaise	3630 89 98
Membre # 3	Jummy Israel	Salomon	3490 19 35
Membre # 4	Junelle Mémé	Mondélus	3600 67 23
Membre # 5	Charlemagne	Augustin	3810 44 37
Membre #6	Ader	Auguste	4721 81 18
Membre #7	Bogutho Hilaire	Julmonor	3706 27 47
Membre #8	Patric	Valcourt	4882 59 05

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ Atelier de montage du Conseil de développement communal (CDC) / Comité de mise en œuvre (CMO)/2022

► **ANNEXE 6.9: COMMISSION ORGANISATIONS ET ASSOCIATIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL (CDC) / COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE (CMO)**

Fonctions	Prénom	Nom	Téléphone
Coordonnateur	Arion Luc	Blaise	3630 89 98
Secrétaire	Eder Flobert	Dereal	4752 45 09
Conseiller	Denius	Denoyer	3755 81 77
Membre #1	Pedro	Milord	3668 07 84
Membre #2	Daniel	Florival	3475 20 67
Membre #3	Ronald	Calixte	3819 87 16
Membre #4	Onace Mareus	Osias	3918 25 92
Membre #5	Fresnel	Etienne	3197 49 54

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ Atelier de montage du Conseil de développement communal (CDC) / Comité de mise en œuvre (CMO)/2022

► **ANNEXE 6.10: COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL (CDC) / COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE (CMO)**

Fonctions	Prénom	Nom	Téléphone
Coordonnateur	Jacques Chery	Laventure	4799 66 77
Secrétaire	Bardy	Osias	3328 65 34

Fonctions	Prénom	Nom	Téléphone
Conseiller	Pedro	Milord	3668 07 84
Membre #1	Denius	Denoyer	3755 81 77

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ Atelier de montage du Conseil de développement communal (CDC) / Comité de mise en œuvre (CMO)/2022

► **ANNEXE 6.11: COMMISSION ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE/RISQUES ET DÉSASTRES/CHANGEMENTS CLIMATIQUES DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL (CDC) / COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE (CMO)**

Fonctions	Prénom	Nom	Téléphone
Coordonnatrice	Chermana	Guerrier	4714 46 33
Secrétaire	Polin	Aleandre	3769 44 62
Conseiller	Bardy	Osias	3328 65 34
Membre # 1	Filisma	Belonce	4482 58 15
Membre # 2	Jummy Israel	Salomon	3490 19 35
Membre # 3	Denius	Denoyer	3755 81 77
Membre #4	Onace Mareus	Osias	3918 25 92

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ Atelier de montage du Conseil de développement communal (CDC) / Comité de mise en œuvre (CMO)/2022

► **ANNEXE 6.12: COMMISSION COMMUNICATION/NTIC DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL (CDC) / COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE (CMO)**

Fonctions	Prénom	Nom	Téléphone
Coordonnateur	Ader	Auguste	4721 8118
Secrétaire	Charlemagne	Augustin	3810 44 37
Conseiller	Eder Flobert	Dereal	4752 45 09
Membre # 1	Bogutho Hilaire	Julmonor	3706 27 47
Membre #2	Jose	Joseph	4636 81 79

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ Atelier de montage du Conseil de développement communal (CDC) / Comité de mise en œuvre (CMO)/2022

► **ANNEXE 6.13: COMMISSION SANTÉ /NUTRITION / HYGIÈNE PUBLIQUE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL (CDC) / COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE (CMO)**

Fonctions	Prénom	Nom	Téléphone
Coordonnateur	Daniel	Pierre	3615 16 58

Fonctions	Prénom	Nom	Téléphone
Secrétaire	Manawine	Jean-Baptiste	4905 74 70
Conseiller	Jacques Chery	Laventure	4799 66 77

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ Atelier de montage du Conseil de développement communal (CDC) / Comité de mise en œuvre (CMO)/2022

► **ANNEXE 6.14: COMMISSION EDUCATION/FORMATION PROFESSIONNELLE/ALPHABÉTISATION/SERVICE CIVIQUE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL (CDC) / COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE (CMO)**

Fonctions	Prénom	Nom	Téléphone
Coordonnateur	Pedro	Milord	3668 07 84
Secrétaire	Fresnel	Etienne	3197 49 54
Conseiller	Jose	Joseph	4636 81 79
Membre # 1	Jummy Israel	Salomon	3490 19 35
Membre # 2	Anice	Ladouceur	3754 41 42
Membre #3	Arion Luc	Blaise	3630 89 98
Membre #4	Onace Mareus	Osias	3918 25 92
Membre #5	Guimy Franck	Laventure	3712 50 76
Membre #5	Elamise	Perard	3325 22 97

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ Atelier de montage du Conseil de développement communal (CDC) / Comité de mise en œuvre (CMO)/2022

► **ANNEXE 6.15: COMMISSION AGRICULTURE/ELEVAGE/PÊCHE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL (CDC) / COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE (CMO)**

Fonctions	Prénom	Nom	Téléphone
Coordonnateur	Wilmain Georges	Abraham	41 14 58 62
Secrétaire	Filisma	Belonce	4482 58 15
Conseiller	Richard	St-Cyr	3716 47 07
Membre # 1	Valcourt	Patric	4882 59 05
Membre # 2	Manawine	Jean-Baptiste	4905 74 70
Membre # 3	Jummy Israel	Salomon	3490 19 35

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ Atelier de montage du Conseil de développement communal (CDC) / Comité de mise en œuvre (CMO)/2022

► **ANNEXE 6.16: COMMISSION CONTRÔLE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL (CDC) / COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE (CMO)**

Fonctions	Prénom	Nom	Téléphone
Coordonnateur	Judelin Velius	Gelin	3947 11 98
Secrétaire	Anice	Ladouceur	3754 41 42
Conseiller	Josephane	Saintilus	4791 04 75

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ Atelier de montage du Conseil de développement communal (CDC) / Comité de mise en œuvre (CMO)/2022

► **ANNEXE 6.17: COMMISSION SUIVI ET ÉVALUATION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL (CDC) / COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE (CMO)**

Fonctions	Prénom	Nom	Téléphone
Coordonnateur	Ader	Auguste	4721 81 18
Secrétaire	Eder Flobert	Dereal	4752 45 09
Conseiller	Judelin Velius	Gelin	3947 11 98
Membre # 1	Arion Luc	Blaise	3630 89 98
Membre # 2	Polin	Aléandre	3769 44 62
Membre # 3	Pedro	Milord	3668 07 84
Membre # 4	Daniel	Pierre	3615 16 58
Membre # 5	Wilmain Georges	Abraham	41 14 58 62
Membre # 6	Jacques Chery	Laventure	4799 66 77
Membre # 7	Guimy Franck	Laventure	3712 50 76
Membre # 8	Wilner	Michel	3677 17 76
Membre # 9	Chermana	Guerrier	4714 46 33

Source : Mairie d'Acul-du-Nord/ Atelier de montage du Conseil de développement communal (CDC) / Comité de mise en œuvre (CMO)/2022

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

- Base de données, CNIGS, 2009
- INSTITUT HAÏTIEN DE STATISTIQUE ET D'INFORMATIQUE (IHSI). Inventaire des ressources et des potentialités des Communes d'Haïti, Liste des zones d'extensions, novembre 2012.
- CIAT, Esquisse du plan d'Urbanisme pour la ville de l'Acul-du-Nord, 2013.
- <https://fr.climate-data.org/amerique-du-nord/haiti/departement-du-nord/acul-du-nord-437144/#climate-graph>, consulté le 11 aout 2020.
- <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/haiti/climate-data-historical>, consulté le 11 aout 2020.
- Frelat, Romain & Salomon, Ludovic & Rouy, Bastien & El Hage, Mhamad & Cudennec, Christophe & Gaucherel, Cédric. (2012). PROJET BASSINS VERSANTS EN HAÏTI PHASE II : Caractérisation spatiale des bassins versants Haïtiens. 10.13140/RG.2.1.2272.0167.
- Manuel d'agronomie tropicale appliquée à l'agriculture haïtienne, FAMV, GRET sous la direction de Didier Pillot à la demande du Ministère français de la coopération et du développement, 1990
- <http://bme.gouv.ht/energie/eole/index.html>
- http://agriculture.gouv.ht/statistiques_agricoles/EnqueteCommunautaire/documents/DEP03.html, consulté le 15 aout 2020
- Jean, Fritz, Haïti, une économie de violence ;
- Jean, Fritz, Haïti, La fin d'une histoire économique
- Moreau de St-Mery, tome 2
- Semexant Rouzier
- Document du PCD de 2009